

L'ÉCONOMIE BELGE

REVUE

1977

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION

L'ÉCONOMIE BELGE

EN

1977



BRUXELLES

IMPRIMERIE DES ANC. ÉTABL. AUG. PUVREZ, S. A.
AVENUE FONSNY 59

1978

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION

L'ÉCONOMIE BELGE

EN

1977



BRUXELLES

IMPRIMERIE DES ANS ETABL AUC PUVREX & A
AVENUE FOSNY 29

1978

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES AVERTISSEMENT

Le présent rapport a pour objectif de donner un large aperçu de l'évolution des différents secteurs de l'économie de la Belgique au cours de l'année 1977.

La situation économique du pays est analysée et commentée selon un plan qui n'a pas varié au cours des dernières années. Les considérations générales développées dans l'introduction traitent des données macro-économiques; elles sont aussi basées sur les indicateurs conjoncturels existants. En outre, elles situent la place de l'activité belge dans le contexte international. Ensuite, chaque secteur, branche d'activité ou aspect économique de la vie du pays fait l'objet d'exposés qu'accompagnent et complètent des tableaux statistiques et des graphiques.

Un aperçu de l'évolution économique des régions belges commente les informations disponibles qui s'y rapportent.

Enfin, un répertoire des faits principaux termine l'ouvrage.

Le retard qu'a subi la publication de certaines statistiques importantes n'a pas permis de faire de celles-ci l'objet d'une annexe au rapport précédent, comme cela avait été prévu. Ces données ont été traitées dans le présent ouvrage.

Bruxelles, le 20 juin 1978.

Croissance du produit intérieur brut aux prix du marché

En prix de 1970

PAYS	En % par rapport à l'année précédente											Moyennes annuelles en %		
	68/67	69/68	70/69	71/70	72/71	73/72	74/73	75/74	76/75	77/76	65/60	70/65	75/70	
Belgique	4,3	6,6	6,3	4,2	5,7	6,6	4,8	-2,2	5,3	2,0	5,0	4,8	3,8	
Pays-Bas	6,7	6,8	6,9	4,4	3,9	5,9	4,2	-1,2	4,6	2,7	..	5,7	3,4	
Républ. féd. d'Allemagne	6,3	7,8	6,0	3,2	3,7	4,9	0,5	-2,6	5,6	2,6	5,0	4,4	1,9	
France	4,3	7,2	5,9	5,3	6,1	5,4	2,8	0,7	5,4	3,0	5,7	5,5	4,0	
Italie	6,3	5,7	5,0	1,6	3,1	6,9	3,9	-3,5	5,6	1,7	5,1	6,0	2,3	
Royaume-Uni	3,4	1,4	2,5	2,8	2,4	6,6	-0,6	-1,6	2,6	0,6	3,2	2,3	1,9	
Irlande	4,0	5,4	4,4	1,4	0,3	3,2	5,6	2,9	
Danemark	3,8	8,6	2,7	3,6	4,3	2,8	0,2	-1,1	5,3	1,2	5,3	4,4	1,9	
C.E.E. - 9	5,1	5,9	5,1	3,5	4,0	5,7	1,7	-1,6	4,8	..	4,7	4,5	2,6	
Etats-Unis	4,5	2,6	-0,1	2,9	5,8	5,4	-1,4	-1,0	6,0	4,9	4,6	3,1	2,3	
Japon	13,5	10,7	10,9	7,3	8,9	9,7	-1,2	2,4	6,3	5,0	10,0	11,5	2,5	

Sources : Office Statistique et Commission des Communautés européennes.
 Pour la Belgique : Institut National de Statistique. Estimation provisoire pour 1977.

ces transferts entravent les possibilités de croissance et la restructuration indispensable de l'industrie.

A elle seule, la hausse du prix du pétrole ne peut servir d'explication au ralentissement de la croissance et à l'inflation; ces deux phénomènes opéraient en effet déjà bien avant la crise du pétrole. Observant le développement économique à plus long terme, l'on constate qu'une expansion soutenue au rythme de 5 % l'an durant une période assez longue est tout à fait exceptionnelle. Une question mérite par conséquent d'être posée : à quel concours de circonstances plutôt rares faut-il attribuer le rythme de croissance élevé que les pays industrialisés occidentaux ont connu durant les années soixante ? Trois facteurs se dégagent dès l'abord : le développement démographique dans les pays industrialisés, le renouveau technologique et certains facteurs institutionnels tels que la stabilité monétaire internationale et la création de la Communauté européenne. A l'heure actuelle, l'incidence de ces trois facteurs est sinon nulle du moins fortement atténuée.

A l'issue de la deuxième guerre mondiale, le taux de natalité a nettement dépassé celui des années trente et s'est maintenu à ce niveau élevé jusqu'au milieu des années soixante tandis que le taux de mortalité accuse en même temps une diminution. La conséquence fut une nouvelle croissance démographique et une augmentation réelle de la demande, condition indispensable pour accélérer le développement économique.

Aujourd'hui, la démographie ne stimule presque plus la croissance de plus, la population vieillit et le mouvement naturel devient même négatif dans certains pays tels la République fédérale allemande. Pour l'instant la part de la population active s'accroît encore, ce qui, compte non tenu des circonstances conjoncturelles, soulève un problème d'emploi.

Un deuxième facteur expliquant l'accélération de la croissance d'après-guerre en Europe et au Japon, a été le rattrapage d'un certain retard technologique surtout par rapport aux Etats-Unis. Cette nouvelle technologie, intégrée progressivement dans les chaînes de production, a permis de satisfaire l'accroissement de la demande intérieure et celle des pays tiers. A mesure que progressait son assimilation, ce facteur, lui aussi, voyait son rôle se réduire. Dans les pays industrialisés, la demande de nouveaux produits est pour ainsi dire saturée. Par ailleurs, l'évolution technologique, pour différentes raisons, s'est davantage axée sur l'automatisation de la production, répondant de la sorte au besoin croissant de loisirs d'une population dont le revenu réel par tête a doublé en moins de vingt ans.

Le troisième facteur explicatif revêt un caractère institutionnel : les accords de Bretton Woods ont établi, pour plus de vingt ans, une stabilité monétaire que les ajustements de parité ont à peine affectée. En outre, l'Europe a remédié à son morcellement économique en réunissant, au sein d'une même Communauté, six puis neuf pays. Dès lors, par suite de l'élargissement du marché, chaque Etat-membre a développé les branches d'activité les plus productives et a ainsi réduit ses secteurs les moins rentables, provoquant de la sorte une considérable augmentation de la productivité. Cette rapide croissance à l'intérieur de la Communauté a, sans aucun doute, stimulé l'essor économique dans le reste du monde. Toutefois, il semble que l'effet produit par l'instauration puis par l'élargissement de la Communauté se soit en grande partie amenuisé. Enfin, l'ordre monétaire établi à Bretton Woods n'est plus qu'un vague souvenir.

Le ralentissement de la croissance économique peut aussi être expliqué par un certain nombre de glissements qui se sont produits notamment dans la répartition des revenus et, par conséquent, dans les prix relatifs et dans la répartition internationale du travail; la tendance à la rigidité qui se manifeste dans divers domaines concourt au même résultat. Alors qu'aucun de ces glissements n'est apparu de façon soudaine, leurs conséquences n'ont été ressenties dans toute leur acuité que depuis cette dernière récession. L'industrialisation de quelques pays en voie de développement, appuyée par les pays déjà industrialisés, a conduit à une concurrence de prix plus serrée vu que, pour différentes catégories de biens, la capacité totale de production dans le monde excède la demande. A cette occasion, il est apparu que le prix de revient d'un certain nombre de biens, requérant une technologie assez peu poussée (notamment l'acier, le textile, les chaussures), se situait à un niveau trop élevé dans les principaux pays industrialisés. Par ailleurs, l'élimination des capacités de production excédentaires, donc des entreprises moins rentables, se trouve encore à un premier stade dans ces pays et la production de biens nouveaux à technologie avancée tarde à s'implanter.

Options
de politique
économique

Sans doute aucun, le glissement apparu dans la répartition des revenus en faveur des salariés et au détriment des entreprises s'est révélé d'une importance prépondérante pour les pays industrialisés. Il en résulte une hausse de la part de la consommation des ménages dans les dépenses nationales au détriment de celle des investissements productifs. En outre, la consommation privée reçoit des impulsions provenant de l'accroissement des transferts de revenus effectués par les autorités, alors même que les entreprises, dépassées par la concurrence, demandent des subsides auprès des pouvoirs publics. Ces transferts et

subventions de la part des pouvoirs publics représentent donc, à l'heure actuelle, un stimulant appréciable à la consommation privée — la composante principale des dépenses — dont la croissance constitue de loin le soutien le plus important de la conjoncture économique.

Toutefois, les autorités de la plupart des pays sont confrontées en même temps à des difficultés budgétaires considérables ce qui soulève un problème délicat en matière de politique gouvernementale. En effet, rétablir la part des entreprises dans la distribution des revenus afin de financer un volume plus grand d'investissements peut freiner la consommation des ménages sauf si la propension à l'épargne, très élevée en ce moment, se met à décroître.

Les déficits budgétaires élevés ont amené le gouvernement à aiguiller la majeure partie du volume de l'épargne d'abord vers le financement de la consommation (privée et publique) et, accessoirement, vers ses propres investissements.

Tous ces glissements ont exercé une influence inhibitrice sur les investissements et, indirectement donc, sur la croissance économique. Certains d'entre eux ont, de surcroît, favorisé le chômage : le coût relatif de la main-d'œuvre et du capital s'est modifié à la suite de la forte hausse des salaires. La main-d'œuvre en général est devenue plus onéreuse relativement au coût du capital et, plus particulièrement, la non-qualifiée; il s'en est suivi une substitution qui a conduit les entreprises à licencier en premier lieu les travailleurs non-qualifiés, ce qui avec la concurrence de certains pays à bas niveau salarial et l'évolution démographique explique le degré élevé du chômage dans les pays industrialisés.

*
* *

A l'heure actuelle, tous les pays industrialisés se trouvent confrontés aux mêmes problèmes qui, toutefois, ne se posent pas partout avec la même acuité : croissance médiocre, chômage élevé, déficit de la balance des paiements, inflation rapide et déficit important des finances publiques.

Problèmes actuels

Comme dit plus haut, la reprise en Europe suivant la récession de 1975, devait être de courte durée : elle s'essouffait en 1976 et, à partir du deuxième trimestre de 1977 n'était plus qu'un souvenir. Aussi la croissance en volume du P.N.B., estimée en 1976 à plus de 4,5 % pour la Communauté européenne est ramenée à moins de 2 % en 1977. Les Etats-Unis et le Japon ont enregistré, en 1976 et

surtout en 1977, un rythme de croissance nettement supérieur à celui de la Communauté, encore que aux Etats-Unis un ralentissement progressif se dessine. Cet écart entre les Etats-Unis et l'Europe est expliqué, en partie, par l'effet dépressif qu'a eu la dépréciation du dollar sur la production des pays à monnaie relativement forte.

La plupart du temps les mesures adoptées pour stimuler la croissance ont pris la forme, soit d'aides à l'investissement accordées aux entreprises, soit d'accroissement des investissements publics soit encore de diminution des impôts. Par ailleurs, les entreprises n'ont en général eu qu'un recours limité aux aides offertes vu que les capacités excédentaires, les difficultés financières et les prévisions pessimistes n'engageaient guère à investir.

En 1977, le chômage régressait légèrement aux Etats-Unis. En Europe, il a en général ralenti sa course et là où il diminue, ce recul résulte davantage de mesures prises pour réduire la population active ou créer temporairement des emplois supplémentaires à charge de l'Etat que d'opportunités nouvelles de travail dans les entreprises. Le licenciement de la main-d'œuvre du secteur secondaire se poursuit; même dans le secteur tertiaire, la croissance de l'emploi demeure modeste. De plus, le chômage touche surtout les pays méditerranéens, patrie des travailleurs étrangers occupés dans les pays industrialisés, et où l'emploi offert dans les entreprises autochtones décroît également.

Conséquence de la crise pétrolière, de nombreux pays ont dû faire face à de sérieux problèmes de balance des paiements qui, moins aigus en 1977, restent cependant présents. Aux Etats-Unis, le découvert du compte courant s'est à nouveau accru en 1977 surtout à cause de la hausse des importations de pétrole.

Seuls le Japon, la République fédérale allemande et la Suisse dégagent un surplus courant appréciable; dans les pays du Benelux, il est faible. Ce déséquilibre important des paiements dans le monde constitue la cause principale du climat permanent d'incertitude sur le marché des devises; la faiblesse du dollar a été préoccupante. Les balances de paiement excédentaires ont incité l'O.C.D.E. à recommander au Japon et surtout au Gouvernement fédéral allemand de procéder à une forte stimulation de la croissance. Ainsi, les experts de l'O.C.D.E. pensaient pouvoir diminuer ou éliminer les surplus, donc relancer les exportations des autres pays et, partant, leur production.

Les troubles sur les marchés monétaires rendaient incertains les investissements. Les cours flottants, en effet, ne corrigent pas automatiquement les déséquilibres; apparemment, dépréciation monétaire et inflation vont de pair, même aux Etats-Unis.

Les hausses de prix ont atteint leur paroxysme en 1974 et 1975, après quoi elles ont ralenti progressivement dans la plupart des pays. A l'origine, il semblait que ce ralentissement devait s'accentuer, mais en 1977, peu de pays ont pu confirmer cette expérience et certains tels les Etats-Unis ont connu une nouvelle poussée inflationniste, restreinte en Suisse et en Allemagne fédérale, mais dépassant 10 % en Italie et en Grande-Bretagne. Depuis longtemps déjà, la cause du maintien des hausses de prix ne réside plus dans une demande exagérée, ni même, dans une poussée salariale — dans certains pays, tels la Grande-Bretagne, le pouvoir d'achat des salaires a même décru —, mais doit davantage être recherchée ailleurs : les énormes besoins de financement des pouvoirs publics et la création de monnaie ainsi engendrée.

Durant la récession, le déficit des finances publiques s'est creusé, non pas à cause de mesures spécifiques destinées à raviver la demande, mais bien à cause des automatismes déjà en place. En effet, l'équilibre financier de la sécurité sociale a été profondément bouleversé; les pouvoirs publics ont, comme les entreprises, subi les retombées de la puissante poussée salariale et, dans la majeure partie des pays, l'Etat subventionne un nombre croissant d'entreprises déficitaires, sinon la totalité des entreprises, notamment par le biais de la sécurité sociale. D'un autre côté, la récession limite les recettes fiscales perçues par l'Etat. Aussi la situation financière des pouvoirs publics limite-t-elle leurs choix politiques. Au moyen de mesures onéreuses, certains gouvernements ont essayé de combattre les séquelles de la récession. Cette politique à court terme se heurte, toutefois, à un déficit budgétaire dont l'ampleur devient insoutenable, et qui en 1977 déjà engendrait dans ces pays, notamment la Suède, une nouvelle recrudescence du rythme inflationniste.

Dans la plupart des pays industrialisés, la politique gouvernementale présentait un caractère essentiellement défensif et se fondait visiblement sur la perspective d'une nouvelle période de croissance rapide succédant à une récession dont la durée ne serait pas trop étalée. Aussi, cette nouvelle reprise faciliterait-elle la résolution de nombreux problèmes. Même si elle est défendable à court terme, une pareille politique n'en reste pas moins insoutenable à long terme. L'argument le plus solide en sa faveur est la sauvegarde de l'emploi, mais souvent au détriment de la restructuration des entreprises. A long terme, elle aboutit à l'effet opposé. En outre, cette politique trahit en général des tendances protectionnistes et s'oppose par là même à l'esprit des mesures économiques prises durant les années soixante, lesquelles avaient engendré la croissance rapide caractérisant cette période. Le protectionnisme comporte en lui-même le danger que des mesures

de rétorsion soient prises ailleurs ce qui conduit alors à une véritable escalade.

*
* * *

La conjoncture
en Belgique

En Belgique, la conjoncture a suivi, ces dernières années, une évolution à peu près parallèle à celle des pays voisins. Le dernier sommet date du deuxième trimestre de 1974 et a été suivi par une dépression profonde. Le creux de la récession a été atteint cinq trimestres plus tard, au troisième trimestre de 1975, lorsque l'indice de la production industrielle (construction exclue et indice désaisonnalisé) (1) était inférieur de 13 % à la pointe conjoncturelle.

A la fin de 1975, l'on a observé un revirement de la conjoncture et la plupart des indicateurs ont connu une forte hausse, sans toutefois déboucher sur une reprise durable. L'indice de la production a progressé de 11 % par rapport au bas niveau de 1975 jusqu'au sommet du dernier trimestre de 1976, lequel restait inférieur de 3 % à celui de la dernière période de haute conjoncture (1). En fait, l'indice demeura à peu près inchangé pendant une année environ (du deuxième trimestre de 1976 au premier trimestre de 1977), puis recula ensuite et progressa légèrement au dernier trimestre de 1977.

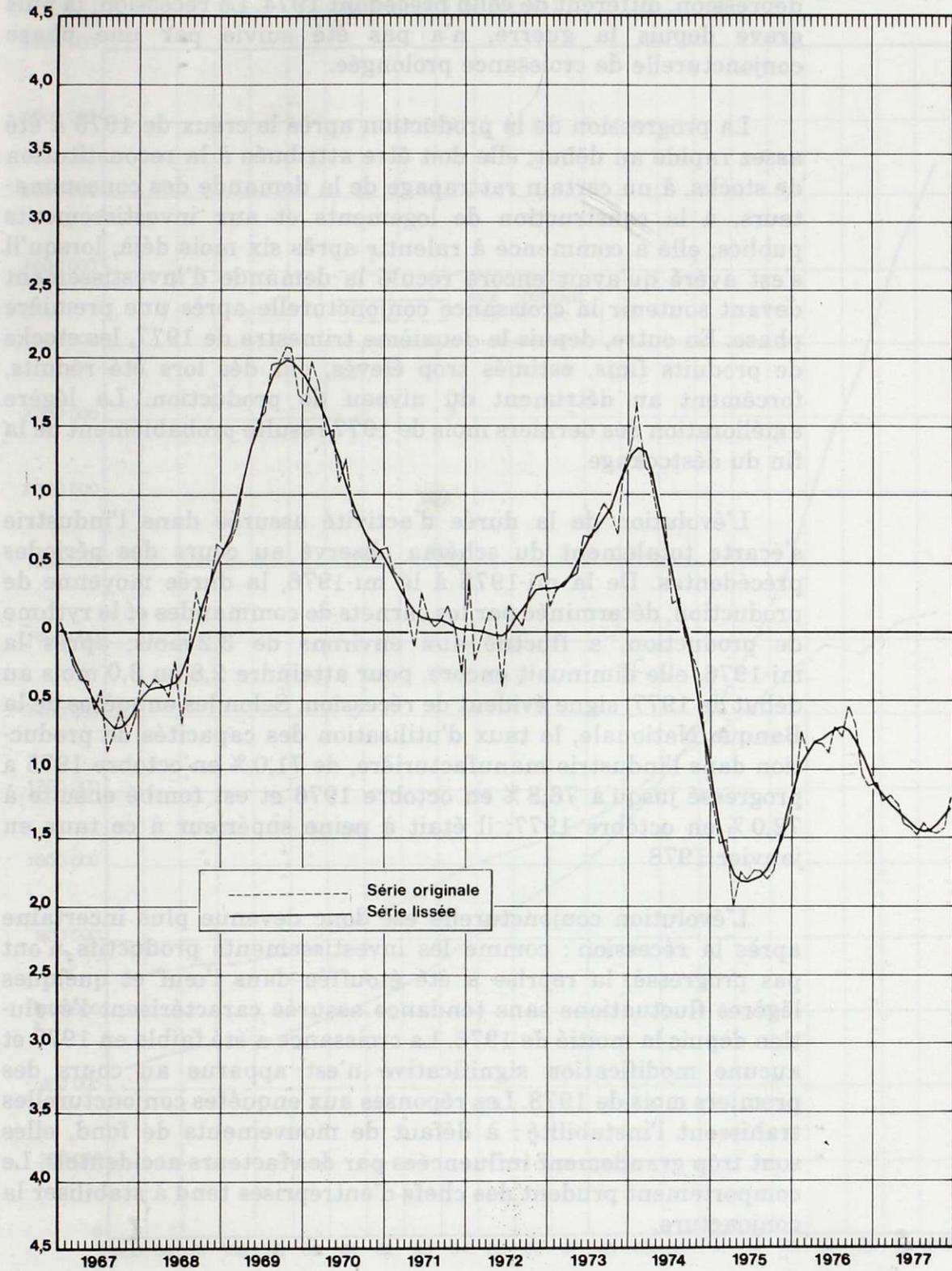
La courbe synthétique de la Banque Nationale, reflétant l'appréciation de la conjoncture par les chefs d'entreprise, a changé son orientation assez tôt en 1976 : depuis avril-mai de cette année la courbe a fléchi, avec quelques interruptions, jusqu'en août 1977, et a présenté ensuite une légère amélioration. L'indicateur synthétique du Département des Affaires économiques dont le fléchissement est plus tardif suit à peu près la même évolution que la courbe de la Banque.

Autre élément d'appréciation de l'évolution conjoncturelle, la croissance du produit national brut, pour lequel on ne dispose toutefois que de données annuelles : en 1975, le P.N.B. a reculé de 2 % en termes réels par rapport à 1974. Selon les comptes nationaux de l'I.N.S., la progression au cours de la première année suivant la récession a été très importante : 5,5 %. Les estimations généralement admises pour 1977 auguraient d'une hausse de 3,5 % mais sous-estimaient la progression de la consommation privée, la formation de stocks et les exportations. En 1977, la croissance attribuable pour une grande partie à celle entamée l'année précédente, s'est ralentie jusqu'à 1,8 % (2) selon les estimations.

(1) Désaisonnalisation effectuée par la Direction générale des Etudes et de la Documentation du Ministère des Affaires économiques.

(2) Toutes les données macro-économiques mentionnées dans le texte proviennent d'une estimation provisoire réalisée par l'I.N.S.

Indicateur de conjoncture



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Ainsi un nouveau profil conjoncturel apparaît depuis la dépression, différent de celui précédant 1974. La récession, la plus grave depuis la guerre, n'a pas été suivie par une phase conjoncturelle de croissance prolongée.

La progression de la production après le creux de 1975 a été assez rapide au début; elle doit être attribuée à la reconstitution de stocks, à un certain rattrapage de la demande des consommateurs, à la construction de logements et aux investissements publics; elle a commencé à ralentir après six mois déjà, lorsqu'il s'est avéré qu'avait encore reculé la demande d'investissement devant soutenir la croissance conjoncturelle après une première phase. En outre, depuis le deuxième trimestre de 1977, les stocks de produits finis, estimés trop élevés, ont dès lors été réduits, forcément au détriment du niveau de production. La légère amélioration des derniers mois de 1977 résulte probablement de la fin du déstockage.

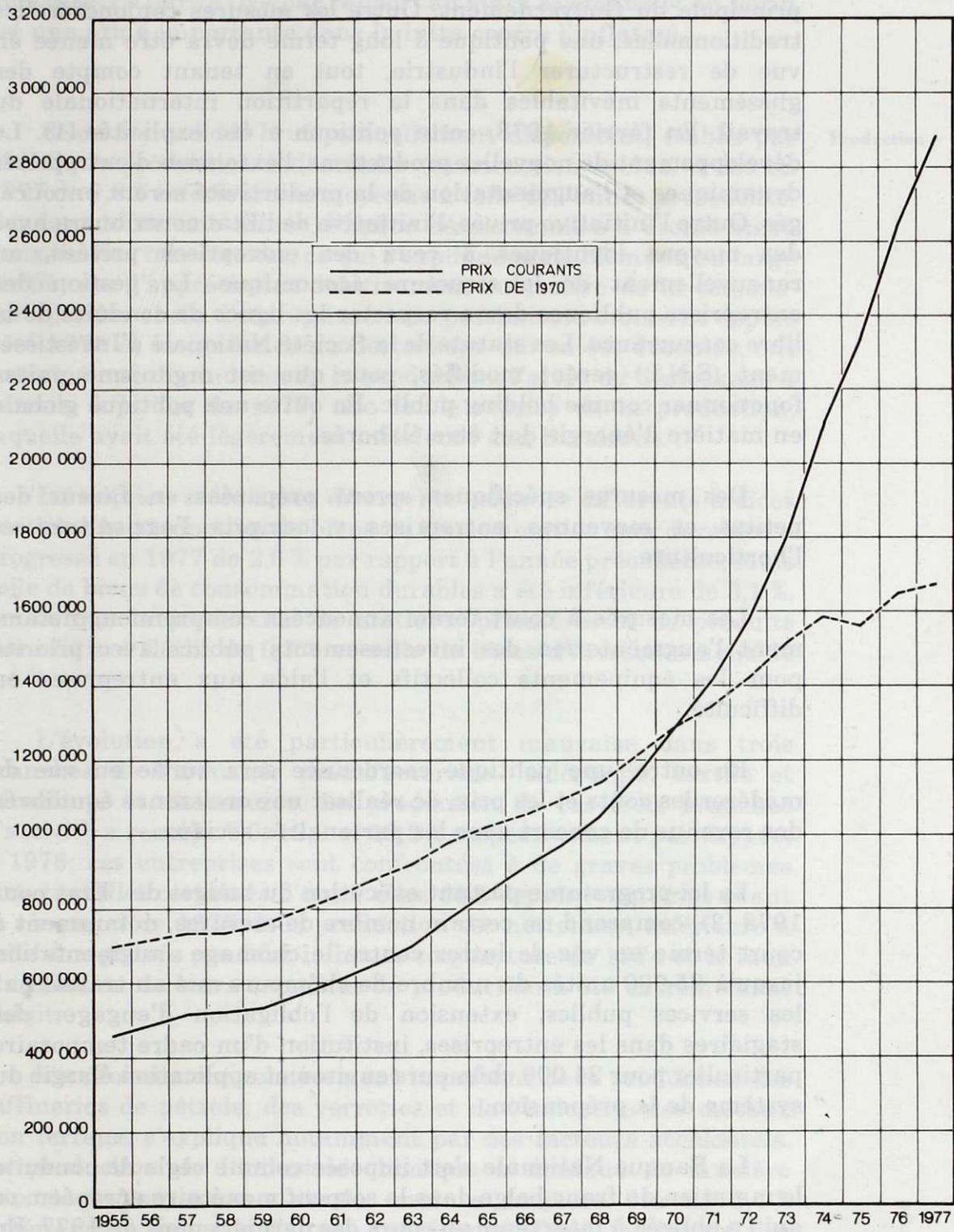
L'évolution de la durée d'activité assurée dans l'industrie s'écarte totalement du schéma observé au cours des périodes précédentes. De la mi-1975 à la mi-1976, la durée moyenne de production, déterminée par les carnets de commandes et le rythme de production, a fluctué aux environs de 3,2 mois; après la mi-1976, elle diminuait encore, pour atteindre 2,8 ou 3,0 mois au début de 1977, signe évident de récession. Selon les enquêtes de la Banque Nationale, le taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière, de 71,0 % en octobre 1975 a progressé jusqu'à 76,8 % en octobre 1976 et est tombé ensuite à 72,0 % en octobre 1977; il était à peine supérieur à ce taux en janvier 1978.

L'évolution conjoncturelle est donc devenue plus incertaine après la récession : comme les investissements productifs n'ont pas progressé, la reprise a été étouffée dans l'œuf et quelques légères fluctuations sans tendance assurée caractérisent l'évolution depuis la moitié de 1976. La croissance a été faible en 1977 et aucune modification significative n'est apparue au cours des premiers mois de 1978. Les réponses aux enquêtes conjoncturelles trahissent l'instabilité : à défaut de mouvements de fond, elles sont trop grandement influencées par des facteurs accidentels. Le comportement prudent des chefs d'entreprises tend à stabiliser la conjoncture.

Politique
économique

Le nouveau gouvernement installé en juin 1977, a été confronté à trois grands problèmes : l'adaptation de la structure des coûts industriels avec la conséquence immédiate d'un chômage élevé et toujours croissant, l'inflation persistante et un déficit financier excessif du Trésor.

Evolution du produit national brut (a)
(en millions de francs)



Source : Institut National de Statistique.

(a) Estimation provisoire pour 1977.

Dans la déclaration gouvernementale devant le Parlement, le Premier ministre a annoncé que l'emploi serait la préoccupation principale du Gouvernement. Outre les mesures conjoncturelles traditionnelles, une politique à long terme devra être menée en vue de restructurer l'industrie, tout en tenant compte des glissements inévitables dans la répartition internationale du travail. En février 1978, cette politique a été explicitée (1). Le développement de nouvelles productions, l'extension d'entreprises dynamiques et l'augmentation de la productivité seront encouragés. Outre l'initiative privée, l'initiative de l'Etat contribuera avec des moyens identiques à ceux des entreprises privées, au renouvellement de la structure économique. La gestion des entreprises publiques devra respecter les lignes de conduite de la libre concurrence. Les statuts de la Société Nationale d'Investissement (S.N.I.) seront modifiés, pour que cet organisme puisse fonctionner comme holding public. En outre une politique globale en matière d'énergie doit être élaborée.

Des mesures spécifiques seront préparées en faveur des petites et moyennes entreprises y compris l'agriculture et l'horticulture.

Les mesures à court terme annoncées comprennent notamment l'augmentation des investissements publics avec priorité pour les équipements collectifs et l'aide aux entreprises en difficulté.

En outre, une politique coordonnée sera suivie en vue de modérer les coûts et les prix, de réaliser une croissance équilibrée des revenus de concert avec les partenaires sociaux.

La loi-programme portant exécution du budget de l'Etat pour 1978 (2), comprend un certain nombre de mesures, notamment à court terme en vue de lutter contre le chômage : augmentation jusqu'à 25 000 unités du nombre de chômeurs mis au travail par les services publics, extension de l'obligation d'engager des stagiaires dans les entreprises, institution d'un cadre temporaire particulier pour 24 000 chômeurs environ et application élargie du système de la prépension.

La Banque Nationale s'est imposée comme règle de conduite le maintien du franc belge dans le serpent monétaire européen, ce qui l'a obligée à intervenir au cours des derniers mois de 1977. En vue d'alléger la pression sur le cours du franc, elle a relevé

(1) Communication du Gouvernement concernant « une nouvelle politique industrielle » (*Document parlementaire*, Chambre des Représentants, session 1977-1978, 22 février 1978, n° 301).

(2) Loi du 22 décembre 1977 (*Moniteur belge* du 24 décembre 1977).

temporairement son taux d'escompte à 9 %, de sorte que la baisse des taux d'intérêt a été interrompue et que le crédit est devenu plus rare. La parité fixe par rapport au mark allemand et au florin est une arme importante dans la lutte contre l'inflation.

Selon les indices bruts actuellement disponibles, établis par l'I.N.S., la production industrielle (construction exclue) a été en 1977 de 0,8 % inférieure en moyenne à celle de l'année précédente. Pendant toute une année, l'indice désaisonnalisé a oscillé entre deux limites très étroites, ce qui s'explique probablement, en large partie, par l'appréciation relativement subjective de la conjoncture par les chefs d'entreprise : leur pessimisme croissant depuis l'été 1976 et la tendance au déstockage qui en est découlée, ont entraîné une diminution de la production; l'arrêt du déstockage a permis, à la fin de 1977, une faible reprise de la production, laquelle avait été légèrement inférieure aux livraisons.

Production

L'évolution a été assez divergente selon les différents indices partiels : la production de biens de consommation non durables a progressé en 1977 de 2,6 % par rapport à l'année précédente, mais celle de biens de consommation durables a été inférieure de 3,1 %, tandis que la production de matières premières et de produits demi-finis a fléchi de 0,7 % et celle de biens d'investissement de 0,4 %.

L'évolution a été particulièrement mauvaise dans trois branches de l'industrie manufacturière : sidérurgie, textile et vêtements et chaussures. La production de ces trois branches d'activité a reculé : 7,0, 12,0 et 19,8 % respectivement par rapport à 1976; ces entreprises sont confrontées à de graves problèmes structurels et certaines d'entre elles déjà depuis longtemps avant la récession de 1975; leur production est nettement inférieure à celle enregistrée pendant la haute conjoncture de 1974 et le taux d'utilisation de leurs capacités de production a été extrêmement réduit.

L'accroissement relativement important de la production des raffineries de pétrole, des verreries et de l'industrie des métaux non ferreux, s'explique notamment par des facteurs accidentels. La production de l'industrie chimique a diminué de manière importante en cours d'année, mais a toujours été de 5,4 % supérieure à celle de l'année précédente. Dans l'industrie des fabrications métalliques, la production a également régressé en cours d'année, mais la moyenne annuelle de l'indice partiel est en fin de compte à peine inférieure à celle de l'année précédente. Contrairement au léger recul de la production de machines et appareils électrotechniques et de matériel de transport, une augmentation a été observée dans les autres branches.

L'évolution de la production dans les différentes branches d'activité reflète en quelque sorte leur capacité concurrentielle. L'activité industrielle globale subit toutefois l'influence déprimante des secteurs luttant contre une surcapacité structurelle importante.

Vu la structure industrielle divergente des régions, les indices régionaux de la production n'ont pas évolué de manière parallèle : en Flandre, la production industrielle a progressé en 1977 de 1,2 %, mais en Wallonie, elle a reculé de 3,7 % et à Bruxelles de 3,0 %.

La consommation totale d'électricité — dont 60 % sert à l'usage industriel — a progressé de 4,2 % en 1977, tandis que la consommation apparente d'énergie primaire s'est accrue de 0,6 %.

Selon les estimations, la valeur ajoutée brute dans l'industrie manufacturière a progressé, en termes réels, de 1,2 % par rapport à 1976, après un accroissement de 7,7 % en cette même année. De 1974 à 1977, la progression en volume se chiffre à 1,5 % environ.

L'indice brut de la production dans la construction, qui représente, en fait, le nombre d'heures de travail dans les grandes entreprises, a été inférieur de 1,7 % à celui de 1976. En raison de l'accroissement de la productivité, la valeur ajoutée brute dans l'industrie de la construction a progressé à prix constants de 0,4 %; la croissance en volume depuis 1974 est estimée à près de 7 %.

La croissance de la valeur ajoutée brute du secteur des services — secteur moins sensible aux fluctuations conjoncturelles que l'industrie manufacturière — est estimée, en termes réels, à 2,3 %, après avoir crû de 4,3 % en 1976. Le ralentissement semble quasi général, sauf dans les services financiers et les assurances, où l'on a enregistré, au contraire, une accélération en 1977.

Après une régression de près de 13 % en 1975 et en 1976, la valeur ajoutée brute de l'agriculture a augmenté en volume, selon les estimations, de 8,5 % en 1977, tout en demeurant nettement inférieure à celle de 1974.

Le produit intérieur brut à prix constants a été, selon les estimations, supérieur de 2,0 % à celui de 1976, en hausse de 5,3 % par rapport à 1975. La croissance depuis 1974 est estimée provisoirement à 5,1 %.

En 1976, la productivité du travail a été, dans toutes les branches d'activité, nettement supérieure à celle de l'année précédente, en raison d'un accroissement de la production qui ne s'est pas accompagné d'une hausse du volume de travail. En 1977, l'amélioration de la productivité a été indubitablement faible dans

la plupart des branches d'activité; elle a toujours été relativement importante dans l'industrie chimique, l'industrie des fabrications métalliques et celle des métaux non ferreux.

Le chômage a poursuivi sa progression en 1977. Après une certaine stabilisation en 1976, le nombre des chômeurs masculins à aptitude normale s'est accru en 1977 dénotant à cet égard une détérioration de l'emploi par rapport à l'année précédente, probablement due au ralentissement de la croissance ainsi qu'aux perspectives moins optimistes des chefs d'entreprise. L'augmentation du nombre des chômeuses s'est poursuivie à un rythme plus réduit qu'en 1976. La progression du chômage a été freinée par une série de mesures gouvernementales, notamment les stages de jeunes chômeurs, la prépension volontaire pour des travailleurs âgés et l'extension de l'emploi complémentaire dans les services publics.

Emploi

Outre l'accroissement du nombre de chômeurs complets en dépit des mesures prises pour le combattre, la progression du chômage partiel traduit également la détérioration de l'emploi.

La croissance des dépenses intérieures s'est clairement affaiblie en 1977; ce ralentissement a touché toutes les composantes de la demande intérieure et particulièrement la consommation privée.

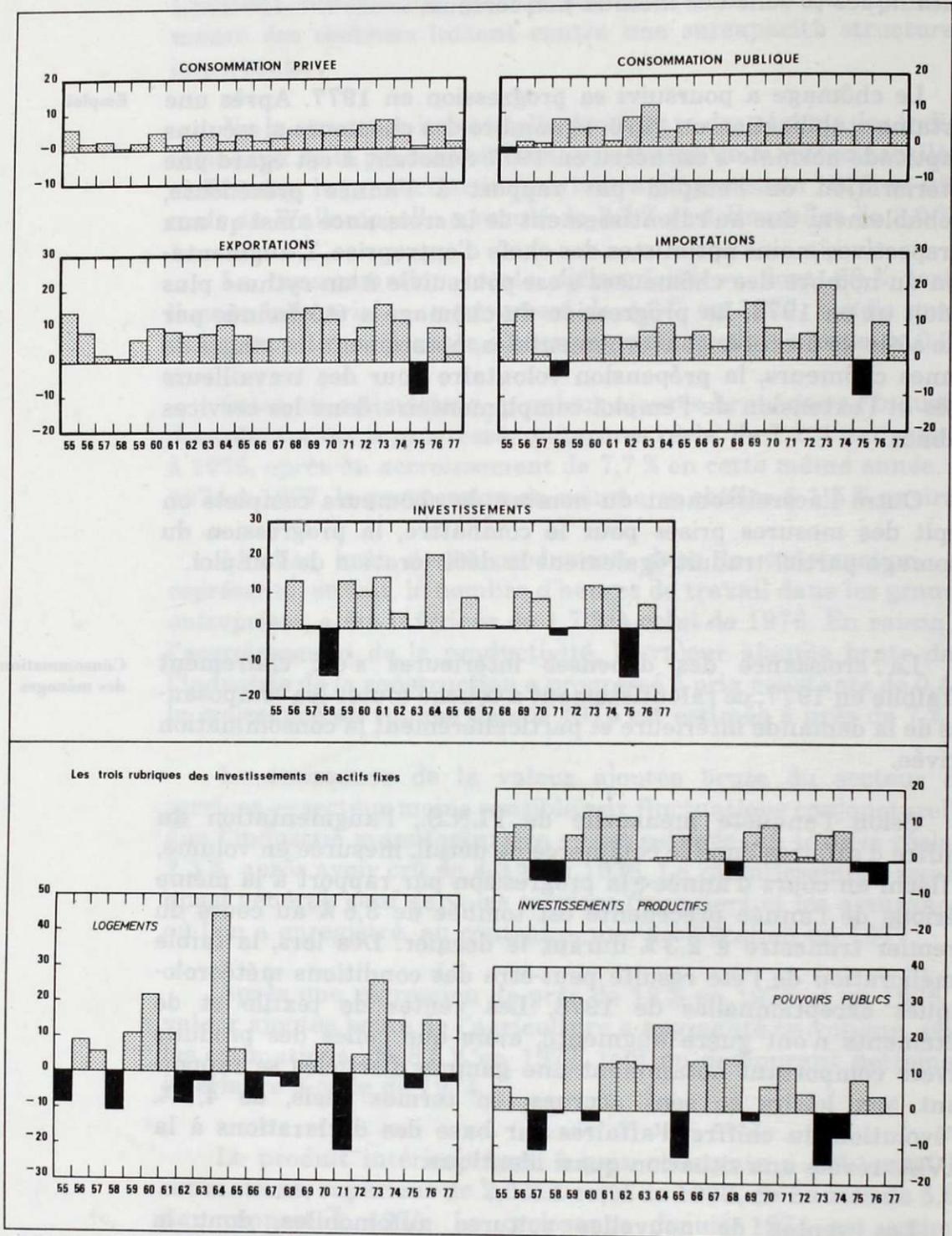
Consommation
des ménages

Selon l'enquête mensuelle de l'I.N.S., l'augmentation du chiffre d'affaires dans le commerce de détail, mesurée en volume, a fléchi en cours d'année : la progression par rapport à la même période de l'année précédente est tombée de 3,6 % au cours du premier trimestre à 2,3 % durant le dernier. Dès lors, la faible amélioration de l'été résulte peut-être des conditions météorologiques exceptionnelles de 1976. Les ventes de textile et de vêtements n'ont guère augmenté, alors que celles des produits divers comportant notamment une gamme d'articles se rapportant aux loisirs se sont accrues, en termes réels, de 4,1 %. L'évolution du chiffre d'affaires sur base des déclarations à la T.V.A. révèle une situation quasi identique.

Les ventes de nouvelles voitures automobiles, dont la progression en nombre s'était élevée à 15,4 % en 1976, n'ont été en 1977 supérieures que de 1,6 % à celles de l'année précédente. Au cours du second semestre, elles étaient nettement moins élevées qu'au semestre correspondant de 1976.

Une évolution identique se retrouve par ailleurs dans le mouvement des emprunts contractés par les particuliers auprès

Evolution en volume des composantes du produit national brut (a)
(en % par rapport à l'année précédente)



(a) Estimation provisoire pour 1977.

Source : Institut national de Statistique.

des intermédiaires financiers en Belgique, en vue du financement de biens durables. Leur encours a accusé, dans le courant de l'année, une nette décélération de son rythme de croissance.

Le faible accroissement de la consommation privée s'explique par la réserve dont font preuve les consommateurs — la propension à l'épargne s'est à nouveau accrue — et par l'augmentation assez restreinte du pouvoir d'achat des revenus disponibles.

Selon une estimation provisoire de l'I.N.S., la consommation des ménages n'aurait connu qu'une croissance à prix constants de 2,1 % contre 6,1 % en 1976 et 0,6 % durant la récession en 1975. La hausse des prix, quant à elle, est tombée de 7,7 % en 1976 à 6,6 % l'année suivante. D'une manière générale, il faut remarquer que l'augmentation en volume de la consommation des ménages en 1976 a été longtemps sous-estimée, alors que la majoration des prix a été surestimée.

La croissance réelle de la consommation publique est passée de 4,6 % en 1976 à 3,8 %, selon les estimations, l'année d'après. En termes nominaux toutefois, la progression s'est affaiblie de 13,3 % à 12,4 %.

Conséquence des mesures d'austérité qu'imposaient les difficultés financières du Trésor, les achats de biens et de services n'ont augmenté, en volume, que faiblement par rapport à l'année précédente.

La progression en volume des investissements publics est évaluée pour l'instant à 5 % environ. Alors que ceux de l'Etat ont augmenté assez sensiblement, les investissements des communes n'ont crû que modérément après leur remarquable hausse de l'année précédant les élections communales de 1976 et les fusions de communes au 1^{er} janvier 1977.

La hausse vigoureuse des prix des terrains et de la construction au cours de ces dernières années, l'intérêt toujours élevé des emprunts hypothécaires, l'incertitude des particuliers quant à leurs revenus futurs ainsi que la perspective d'une inflation en baisse, sont autant de facteurs ayant mené à une réduction de la demande de nouveaux logements. Cette diminution n'a certes guère influencé la construction en 1977, mais son impact se manifesterait progressivement dans le courant de 1978.

En 1977, les dettes à long terme des particuliers auprès des institutions financières belges ont accusé un accroissement

Consommation
publique

Investissements
publics

Construction
de logements

équivalent à celui de l'année précédente. Selon une estimation provisoire de l'I.N.S., la construction de logements a encore progressé de 7,4 % en termes nominaux en 1977 (26,3 % en 1976). En volume, toutefois, elle a diminué de 1,9 % après une augmentation de 15,5 % en 1976, année-record de l'après-guerre.

Investissements
productifs

Si les investissements productifs n'ont plus décliné en 1977, ceci résulte de leur progression dans le commerce et les services, deux branches d'activité qui en fait sont pour une bonne part protégées et qui ont pu, souvent sans grandes difficultés, répercuter les majorations de coûts sur leurs clients.

Par contre, les investissements industriels (secteur de la construction inclus) ont encore diminué. En volume, le recul dans l'industrie est estimé à 6,8 % alors qu'il avait atteint 15,6 % en 1976 et 3,1 % en 1975. A prix constants, les investissements industriels sont restés à 23,7 % en-dessous de leur sommet anormalement élevé de 1974, tout en se situant de 12 à 13 % en-dessous des niveaux de 1972 et 1973.

La faible utilisation des capacités dans l'industrie et les perspectives incertaines expliquent en partie la nouvelle baisse des investissements en 1977, par ailleurs presque exclusivement orientés vers la rationalisation de la production. Ce recul a surtout été observé dans l'industrie sidérurgique, la construction de machines, l'industrie chimique et les raffineries de pétrole. Dans quelques branches de l'industrie des fabrications métalliques, une progression a cependant été observée.

Stocks

Contrairement à 1976, lorsque leur formation dans les entreprises avait eu une incidence positive de 1 % sur la croissance du P.N.B., les stocks n'ont guère eu d'influence en 1977. S'ils se sont accrus au cours des premiers mois de l'année, ils ont été réduits ensuite après avoir été jugés excédentaires tant pour les matières premières que pour les produits finis.

Prix

La hausse des prix de gros des produits industriels s'est ralentie au cours de l'année 1977 et pour maints articles, elle s'est muée en baisse, celle du cours du dollar y contribuant. L'évolution des prix des produits industriels ne s'est guère écartée du profil classique caractérisant une conjoncture faible : dès la fin du premier trimestre, les prix des matières premières et des produits demi-finis ont fléchi, mais ceux des produits finis n'ont décliné que faiblement et vers la fin de l'année. Cette évolution est de toute évidence à mettre en rapport avec la tendance au déstockage durant l'été et l'automne. Aussi, la supériorité des moyennes annuelles des indices en 1977 par rapport à 1976 résulte-t-elle

avant tout du débordement de cette dernière année. L'indice partiel des prix des matières premières se situe en moyenne à 0,6 % seulement au-dessus de celui de 1976 et l'indice des produits demi-finis à 1,2 %. Toutefois, l'indice des produits finis s'est accru de 3,2 %.

Les prix des produits agricoles ont connu une évolution très divergente : à partir de l'été, les prix des produits végétaux ont notablement diminué, tandis que ceux des produits animaux ont continué à s'élever.

Au cours de l'année, le rythme de croissance des prix à la consommation s'est progressivement ralenti : la moyenne annuelle de l'indice est de 7,1 % supérieure à celle de l'année précédente, mais de décembre 1976 à décembre 1977, la hausse se chiffre tout au plus à 6,3 %. Le ralentissement a été le plus marqué pour les prix des denrées alimentaires. Par contre les prix des services n'ont cessé de croître.

Les statistiques désaisonnalisées du commerce extérieur de l'U.E.B.L. indiquent que les importations de biens ont progressivement augmenté à partir de la mi-75, pour atteindre un plafond au cours du premier trimestre de 1977. Ensuite, un léger fléchissement est intervenu, lui-même suivi à la fin de l'été, par une nouvelle reprise les ramenant à leur niveau élevé du début de l'année. Pour l'ensemble de 1977, la valeur des importations a dépassé de 5,4 % celle de l'année précédente, alors que de 1975 à 1976 la progression avait atteint 21,1 %.

Importations,
exportations,
compte-courant

Les importations en provenance des pays de la Communauté n'ont guère dépassé celles de 1976, exception faite pour le Royaume-Uni et l'Italie. Par contre, les achats de produits aux pays en voie de développement et à ceux à commerce d'Etat ont progressé. La ventilation par catégories de biens révèle que surtout le diamant et le matériel de transport ont haussé assez sensiblement.

Selon l'estimation macro-économique provisoire de l'I.N.S., les importations totales de la Belgique (biens, services, revenus de facteurs) ont augmenté en volume de 2,5 % en 1977 (10,4 % en 1976). La hausse des prix est évaluée à 3,8 % (7,3 % en 1976).

En 1975, les exportations de biens de l'U.E.B.L. ont connu un redressement un peu plus tardif que celui des importations et le sommet de 1977 a été atteint à quelques mois d'intervalle par rapport à celui des importations. Toutefois, au cours de cette dernière année, les exportations suivent une courbe sans amplitude. Les statistiques douanières révèlent que pour toute l'année

leur valeur a dépassé de 6,2 % celle de 1976, alors qu'elles s'étaient accrues de 19,8 % de 1975 à 1976. La hausse des prix a été minime (1,8 % en 1977, contre 5,7 % en 1976), mais, en volume, la progression a été nettement plus réduite qu'en 1976.

En valeur, les exportations de biens vers les pays de la Communauté ont dépassé de 2,6 % à peine celles de l'année précédente : la stagnation de la conjoncture dans les pays membres et l'appréciation du franc belge par rapport à certaines monnaies favorisant les producteurs nationaux des pays concernés, sont à l'origine de cette médiocre augmentation. Vers les Etats-Unis, où prévaut une amélioration de la situation économique, elles ont progressé de 25,0 % et vers les pays en voie de développement (y compris les pays exportateurs de pétrole) de 27,5 %.

Les ventes à l'étranger de diamant, de produits minéraux (parmi lesquels les produits des raffineries de pétrole) et de matières plastiques ont connu l'augmentation la plus marquée; celles de métaux communs et ouvrages ont par contre beaucoup diminué. Dans les autres catégories, les variations par rapport à 1976 ont été plutôt restreintes.

D'après les comptes nationaux provisoires de l'I.N.S., le total des exportations belges (biens, services, revenus de facteurs) a augmenté, en valeur réelle de 2,2 % alors qu'une année plus tôt l'accroissement avait atteint 9,3 %. La hausse des prix est tombée de 6,1 % en 1976 à 4,5 % en 1977.

Le solde excédentaire de la balance des paiements courants — tel qu'il est défini dans les comptes nationaux — qui avait atteint 11,4 milliards en 1976, est passé à 17,3 milliards de francs en 1977, surtout à cause de la réduction du solde négatif des biens et des services.

Revenus

L'accroissement de la masse salariale qui, en 1976, avait pour ainsi dire égalé en pourcent celui de 1975 (14,6 % et 14,8 % respectivement) est tombé à 10,6 % en 1977, principalement à cause du ralentissement considérable de sa progression dans les entreprises. Par contre dans les services publics, la décélération n'est guère importante. Ces évolutions divergentes s'expliquent par le recul de l'emploi dans les entreprises au moment même où les pouvoirs publics occupaient un nombre nettement plus élevé de travailleurs. Aussi, les augmentations salariales qui, en dehors de l'indexation normale, ont été plus importantes dans les entreprises que dans les services publics, n'ont pu compenser cet écart. En dépit de la différence existant entre leurs systèmes, l'indexation a produit à peu près le même effet dans les secteurs public et privé. Dans les services publics, l'incidence de l'échelle salariale mobile a entraîné une hausse de 9,8 % en 1976 et 7,7 % en 1977.

Après une augmentation très rapide en 1974 et 1975, la part de la masse salariale dans le revenu national continue à progresser : 69,9 % en 1975, 70,8 % en 1976 et 71,9 % en 1977.

L'accroissement des revenus des indépendants a été plus faible qu'en 1976, 4,5 % contre 8,7 %, mais l'évolution varie sensiblement selon les catégories.

En 1977, la hausse des autres revenus a ralenti. Les revenus de la propriété ont augmenté tout comme en 1976, mais la progression des bénéfices réservés des sociétés et de l'impôt direct des sociétés s'est ralentie à cause de la conjoncture économique défavorable.

La charge d'intérêt de la dette publique (Etat, O.N.S.S. et administrations subordonnées) s'est une fois encore accrue de manière considérable en raison de l'importante progression de la dette et de la hausse des taux d'intérêt au cours des années précédentes. En effet, de 98,9 milliards de francs en 1976, cette charge est passée à 121,8 milliards de francs en 1977. On estime que la hausse de la dette publique totale s'est élevée à 168 milliards de francs environ, c'est-à-dire 5,8 % du P.N.B. aux prix du marché (5,2 % en 1976 et 4,4 % en 1975). Cette augmentation doit être imputée dans sa presque totalité à l'Etat. Le déficit des opérations courantes des pouvoirs publics, y compris les intérêts de la dette publique, s'est élevé à 49 milliards de francs contre 29 milliards l'année précédente. La cause de cette progression réside dans l'affaiblissement de la conjoncture économique qui a entraîné une moindre progression des recettes courantes par rapport à celles de 1976 (surtout pour les impôts indirects et les cotisations à l'O.N.S.S.).

Comptes des
pouvoirs publics

La pression fiscale — y compris les cotisations à la sécurité sociale — rapportée au P.N.B. est passée de 40,0 % en 1976 à 40,9 % en 1977.

La constitution d'actifs financiers par les entreprises et les particuliers en 1977 n'a dépassé que légèrement le montant de 1976, ce qui met en évidence une réduction du taux de formation de l'épargne financière brute. La baisse des taux d'intérêt, minime pour les placements à long terme mais appréciable pour ceux à court terme, explique la forte croissance des encaisses monétaires et des actifs à plus d'un an alors que par ailleurs l'on constate une progression moindre des actifs non monétaires à un an au maximum. De plus, la perspective d'une persistance de la baisse des taux d'intérêt pour les placements à long terme est venue renforcer l'attrait immédiat de ces placements. Toutefois, la

Monnaie et crédit

tendance à la baisse de l'intérêt à long terme a été contrecarrée par les besoins croissants des pouvoirs publics en matière d'emprunts.

A la suite de la spéculation monétaire qui s'est manifestée au cours des deux derniers mois de l'année, la baisse des taux d'intérêt a été momentanément enrayée par le soutien de la Banque Nationale au cours du franc belge.

L'évolution décrite ci-dessus a provoqué un gonflement considérable des réserves monétaires aux mains des entreprises et des particuliers en même temps qu'une diminution de la vitesse de circulation de la monnaie, du moins au cours des trois premiers trimestres de 1977.

L'endettement des entreprises aussi bien que celui des particuliers a accusé un accroissement quelque peu supérieur à celui de 1976. En dépit d'une amélioration de la rentabilité dans un certain nombre d'entreprises au cours de cette année et du recul des investissements dans d'autres ainsi que d'une tendance au déstockage, le rythme de l'endettement des entreprises s'est accru par rapport à 1976. Surtout au premier semestre, la demande de crédit à long terme a fortement diminué en raison de l'écart des taux d'intérêt par rapport au crédit à court terme. Les dettes à court terme des particuliers ont augmenté à une allure plus modérée qu'un an auparavant, écart qu'il convient sans doute d'attribuer à l'évolution de la demande de biens durables. Par contre, l'endettement à long terme a continué à croître, comme l'année précédente, bien que la construction de logements n'ait progressé nominalement que dans une moindre mesure.

Conclusion

Depuis la profonde récession de 1975, un certain nombre de problèmes, dont l'évolution était en cours depuis plusieurs années, sont apparus dans toute leur acuité : l'inflation, la fragilité de l'approvisionnement énergétique, le vieillissement des structures industrielles, l'accroissement insoutenable des dépenses publiques. Ces difficultés ne sont certes pas propres à la Belgique; elles touchent à des degrés divers tous les pays industrialisés. La persistance de l'inflation et la structure surannée de certaines entreprises ont placé celles-ci — et pour certains secteurs, la majorité d'entre elles — devant des difficultés considérables. Dès lors, une politique industrielle rénovée visant à restructurer une partie de l'industrie par la production de biens à valeur ajoutée élevée et ne nécessitant qu'un input réduit, est la seule issue possible à l'impasse actuelle.

Elle permettrait de maintenir le niveau de vie élevé de la population et pourrait servir d'amorce à une nouvelle croissance

qui ferait reculer le chômage. Il conviendra, dans un même temps, d'améliorer la productivité énergétique de l'industrie.

Par ailleurs, l'accroissement des dépenses publiques, et plus particulièrement de la consommation publique, pose un deuxième problème d'envergure. En tout état de cause, cette progression a déjà été quelque peu freinée par les mesures faisant l'objet de la loi-programme, mais une approche plus fondamentale s'avère indispensable. De toute évidence, ces deux problèmes ne pourront être résolus qu'à échéance lointaine.

Le ralentissement de l'inflation, qui n'avait enregistré qu'un succès mitigé en 1977, semble s'accroître en 1978. Un succès plus rapide aurait, il est vrai, pu être atteint, mais au prix d'une politique déflationniste par trop rigide. Toujours est-il qu'une discipline soutenue est plus que jamais nécessaire.

POPULATION ET EMPLOI

*
* *

partir de la fin de la guerre mondiale, dans les années cinquante et soixante, la production industrielle de l'industrie belge a connu une croissance remarquable.

Par ailleurs, l'accroissement des dépenses publiques, et plus particulièrement de la consommation publique, pose un problème d'équilibre du budget de l'Etat. Les dépenses ont augmenté de façon considérable, mais des efforts plus substantiels seraient indispensables. De toute évidence, ces deux problèmes ne pourront être résolus qu'à condition d'adopter des mesures.

Le développement de l'industrie belge a été remarquable, mais il est évident que la Belgique ne peut pas continuer à croître à ce rythme. Il est donc nécessaire de trouver des solutions pour maintenir un développement durable.

Il est également important de noter que la Belgique a une population vieillissante, ce qui a des implications importantes pour le système de retraite et la santé publique. Ces défis doivent être pris en compte dans toute stratégie de développement économique.

Conclusion

Depuis la fin de la guerre, un certain nombre de problèmes ont été soulevés. L'industrie belge a connu une croissance remarquable, mais elle est confrontée à de nombreux défis. Le vieillissement de la population, l'augmentation des dépenses publiques et la nécessité de maintenir un développement durable sont des enjeux majeurs. Il est donc essentiel de trouver des solutions innovantes pour relever ces défis.

Elle permettra de maintenir un certain niveau de croissance et de garantir un avenir prospère à la population belge.

CHAPITRE PREMIER

POPULATION

PREMIERE PARTIE

POPULATION ET EMPLOI

PREMIERE PARTIE

POPULATION ET EMPLOI

CHAPITRE PREMIER

POPULATION

Le 1^{er} janvier 1978, la Belgique comptait 9 837 413 habitants, soit 14.111 unités de plus que l'année précédente (1) (2). L'accroissement total est de 1,44‰, soit une légère progression par rapport à la très faible croissance de 1976 (0,99‰), mais un recul par rapport à 1975 (5,42‰).

C'est surtout l'accroissement naturel qui a contribué à cette progression. En 1975, cette donnée, c'est-à-dire l'écart entre les naissances et les décès, était tombée à zéro. En 1977, elle marque pour la deuxième fois consécutive une progression. En effet, le nombre de naissances a été de 121 523, contre 120 472 à la fin de 1976. La légère progression de la natalité au cours de ces deux dernières années ne peut toutefois être surestimée, puisque le nombre de naissances à la fin de 1974 (123 155) n'a même pas été atteint, et encore moins celui de 1970 (141 119). Or, précisément, ce nombre est nécessaire pour que le taux de reproduction (3) soit égal à un et qu'un dépeuplement à long terme soit évité.

En 1977, le nombre de décès a été nettement inférieur à celui de 1976 (112 208 contre 118 765); ceci entraîne un accroissement naturel de la population de 9 315, contre 1 707 l'année précédente.

Comme le solde migratoire a été nettement inférieur à celui de 1976 (4 796 en 1977, contre 7 994 en 1976), la part de l'accroissement naturel dans le total s'est à

(1) Au 1^{er} janvier 1977, des modifications ont été introduites dans les limites communales et les limites des arrondissements à la suite des fusions de communes. Ainsi, on a enregistré, dans ces territoires, une différence entre l'évolution de la population au 31 décembre 1976 et celle au 1^{er} janvier 1977. Pour cette dernière date, les données relatives aux naissances et à la mortalité ont été recalculées; pour des raisons pratiques, les données relatives aux migrations, par contre, n'ont été adaptées que partiellement, de sorte que la comparaison de l'évolution des migrations au 1^{er} janvier 1978 avec celle au 1^{er} janvier 1977 n'est pas entièrement valable pour les communes et arrondissements. Lorsque, plus loin dans le texte, il est question encore de l'évolution de la population en 1977, il s'agit de la période 1^{er} janvier 1977 - 1^{er} janvier 1978.

(2) Les données chiffrées de l'évolution de la population au 31 décembre 1976, au 1^{er} janvier 1977 (après les fusions) et au 1^{er} janvier 1978 ont paru au *Moniteur belge* des 20 septembre 1977, 10 novembre 1977 et 9 mai 1978.

(3) Le taux brut de reproduction de Kuczynski exprime le nombre de naissances féminines pour 1 000 femmes, en supposant que durant toute leur période de fécondité celles-ci gardent les taux de fécondité par âge observés pendant l'année considérée. Le taux brut de reproduction ne tient pas compte de la probabilité de décès des nouveaux-nés pendant la période allant de la naissance jusqu'à l'âge de 15 ans et pas davantage de la probabilité de décès des femmes âgées de 15 à 49 ans. Le taux net de reproduction correspond au nombre global de filles nées d'une génération fictive de femmes qui parcourent le cycle complet de fécondité (15 à 49 ans) et qui, pendant toute cette période, sont soumises à la mortalité.

Voir également « Bulletin de statistique », Ministère des Affaires économiques, Institut national de Statistique, Bruxelles, n° 10, octobre 1975.

nouveau accrue. L'accroissement naturel a représenté 66 % et le solde migratoire 34 % de l'accroissement total de la population.

La part des composantes de la population dans l'évolution récente diffère évidemment d'une région linguistique à l'autre.

Au 1^{er} janvier 1978, la région flamande a, à nouveau, enregistré l'accroissement de la population le plus important par rapport au 31 décembre 1976, tant en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs (3,39‰). L'accroissement total a même été plus élevé que l'année précédente, ce qui découle surtout du chiffre plus élevé des naissances.

Le taux de natalité a légèrement progressé et a atteint 12,65‰ soit 70 627 enfants en 1977, contre 12,40‰ ou 69 047 enfants en 1976. Ainsi, elle excède non seulement celle des deux autres régions linguistiques, mais également la moyenne du pays (12,35‰). Bien que la natalité ne diffère guère dans les trois régions, il convient de remarquer que la structure de la population en Flandre est plus jeune, ce qui provient d'une natalité plus élevée et d'une mortalité plus réduite que dans les deux autres régions du pays.

En Flandre, la natalité la plus élevée a été constatée, comme toujours, dans les quatre arrondissements du nord-est du pays (Hasselt, Maaseik, Tongres et Turnhout). En 1977, les arrondissements d'Hasselt et de Maaseik ont à nouveau enregistré une natalité excédant les 15‰ (respectivement 15,63‰ et 15,86‰); dans les arrondissements de Tongres et de Turnhout, la natalité est demeurée au-dessous de celle de Hasselt et de Maaseik mais a dépassé également celle de l'année précédente.

Dans la région flamande, le taux de mortalité a légèrement diminué, tombant de 10,83‰ à 10,24‰ et demeure ainsi le plus faible du pays. L'accroissement naturel a atteint 13 452, soit 4 000 unités de plus que l'année précédente. En outre, la partie flamande du pays est la seule région enregistrant un accroissement naturel.

Nonobstant le fait que dans les différents arrondissements, l'immigration a été supérieure à l'émigration, le solde migratoire a continué à reculer et a atteint 5 404 au 1^{er} janvier 1978, contre 8 243 à la fin de décembre 1976. Mais, grâce à l'accroissement naturel on a enregistré, en Flandre, une légère progression de l'accroissement de la population : 18 856 ou 3,39‰; l'année précédente, ce nombre avait été de 17 024 ou 3,07‰.

Tout comme l'évolution la plus récente, en 1977, l'accroissement naturel reste positif dans toutes les provinces de la région flamande. En Flandre orientale, il a été très faible : 0,42‰, contre 0,27‰ en 1976. Dans les autres provinces de la région flamande, on a enregistré également un accroissement naturel plus élevé : au Limbourg, il a atteint 8,15‰, contre 7,29 en 1976; en Flandre occidentale, 2,28‰, contre 1,46‰; au Brabant flamand, 1,79‰, contre 0,82‰, et à Anvers, 1,74‰, contre 0,67‰.

Deux arrondissements ont enregistré une mortalité supérieure à la natalité : Audenaarde (-107) et Ostende (-14), tandis qu'un accroissement nul a été relevé

dans l'arrondissement de Eeklo. Les arrondissements d'Anvers, Malines, Gand et Furnes, qui avaient accusé un accroissement naturel négatif en 1976 ont marqué une légère progression en 1977.

Dans certains arrondissements flamands, notamment Alost, Ypres, Courtrai et Tielt, où s'est manifesté depuis plusieurs années, un solde migratoire négatif, l'émigration a à nouveau été supérieure à l'immigration. Il est frappant de constater que l'arrondissement d'Anvers, un des centres industriels les plus importants du pays, n'a pas accusé un solde migratoire positif au 1^{er} janvier 1978, le solde a même été négatif (—2 227), contre une croissance de 1 392 à la fin de 1976.

Globalement, le solde migratoire positif, par rapport à l'année antérieure n'a pas régressé uniquement en Flandre, mais dans le Royaume entier. Cette évolution s'explique probablement par la situation économique stagnante. Cependant, dans les arrondissements Hal-Vilvorde et Louvain, on a encore compté des excédents de respectivement 3 927 et 1 427.

Le nombre d'habitants, qui depuis dix années déjà, recule systématiquement dans les arrondissements d'Alost, Audenaarde, Dixmude, Ypres, Furnes et Tielt, a également fléchi, au début de 1978, dans l'arrondissement d'Anvers. La diminution de la population y est due principalement au solde migratoire négatif.

La province du Limbourg a vu son nombre d'habitants s'accroître de 6 392, ou 9,24‰, le Brabant flamand de 7 042, ou 7,76‰, la province d'Anvers de 1 520, ou 0,97‰, la Flandre occidentale de 2 401, ou 2,24‰ et la Flandre orientale de 1 501 ou 1,13‰.

Etant donné la balance négative de l'évolution des naissances et de la mortalité, la Wallonie n'a pu se baser, ces dernières années, que sur l'immigration. Au 1^{er} janvier 1978, l'accroissement de la population a été de 8 335 et est attribuable exclusivement aux migrations. Le solde migratoire positif a été le double de celui de la Flandre et a excédé celui de la fin de décembre 1976 (11 510 contre 6 416). Cette évolution, parallèle à l'accroissement naturel moins négatif à la fin de 1976, a entraîné un accroissement total de la population au Sud du pays plus important que celui de l'année précédente.

Contrairement à ce qui s'est produit dans la région flamande, la natalité a continué à régresser au Sud du pays : elle s'est élevée à 38 553 ou 11,96‰, contre 39 216 ou 12,20‰, à la fin de 1976.

Nonobstant le fait qu'en 1977, la natalité ait été plus faible en Wallonie qu'en Flandre, on a enregistré des taux plus favorables dans les provinces de Namur (12,81‰) et de Luxembourg (13,24‰) que dans celles d'Anvers (12,14‰), de Flandre orientale (12,35‰) et de Flandre occidentale (12,72‰). La natalité wallonne est donc réduite principalement à cause de la faible natalité dans les provinces de Liège, Hainaut et le Brabant wallon.

Il convient de souligner que l'influence des étrangers sur l'évolution des naissances en Wallonie semble progressivement reculer. Les ouvriers étrangers qui

comptent principalement parmi la jeune population, sont concentrés dans les agglomérations urbaines et industrielles. Ce sont ces dernières qui accusent non seulement une natalité réduite, mais également une natalité régressive. C'est notamment le cas des arrondissements de Charleroi, Soignies, Thuin et Tournai, en Hainaut, Nivelles dans le Brabant et de quatre arrondissements de la province de Liège.

En Wallonie, tout comme en Flandre et à Bruxelles, la mortalité a été inférieure à celle de l'année précédente (12,94‰, contre 13,75‰), mais a toujours largement excédé la moyenne du pays et celles des provinces de la région flamande. La structure d'âge plus vieille de la population au Sud du pays a indubitablement une incidence négative sur la mortalité. Dans deux arrondissements de la région wallonne seulement, la mortalité est demeurée au-dessous de la moyenne nationale de 11,41‰, à savoir à Nivelles et à Arlon, où elle s'est chiffrée à respectivement 10,70‰ et 11,33‰.

Tout comme au 1^{er} janvier 1977, on a relevé au 1^{er} janvier 1978, un solde négatif du mouvement naturel de la population en Wallonie : 3 175 de plus de décès que de naissances, soit malgré tout un résultat plus positif que le dernier (5 004). C'est uniquement au Brabant wallon (arrondissement de Nivelles) et au Luxembourg que s'est produit un accroissement naturel.

Outre dans l'arrondissement de Nivelles (+ 280), un accroissement naturel de la population a été enregistré dans celui d'Arlon (+ 39), celui de Bastogne (+ 17), celui de Neufchâteau (+ 37), de Virton (+ 20) et de Namur (+ 75). Les soldes les plus négatifs ont été observés dans la province de Liège, avec les arrondissements de Liège, Huy et Waremme, où le rapport naissances/décès revient à une diminution de la population de, respectivement 1 306, 444 et 295 unités.

L'importance du solde migratoire s'accroît dans une mesure importante lorsque l'accroissement naturel s'affaiblit ou devient négatif. Le recul permanent de l'évolution naturelle de la population en Wallonie a évidemment renforcé l'importance de l'immigration dans cette partie du pays. Après le recul de l'excédent migratoire à la fin de 1976 (6 416 contre 11 845 à la fin de 1975), il y a eu, au 1^{er} janvier 1978, une nouvelle et légère progression : 11 510.

Dans les arrondissements d'Arlon, de Mouscron et de Charleroi, on a enregistré un solde migratoire négatif. Dans ce dernier arrondissement, il avait été négatif depuis plusieurs années déjà et, au 1^{er} janvier 1978, il a même atteint -1 618 unités. Les soldes migratoires les plus élevés par contre, ont été relevés dans les arrondissements de Nivelles (+ 6 473) et de Mons (+ 1 624).

L'accroissement total le plus important (naissances-décès + solde migratoire) de la Wallonie et de l'ensemble du pays a été atteint, comme depuis plusieurs années déjà, à Nivelles (25,10‰, ou 6 753 personnes); ce taux favorable est dû principalement au solde migratoire important, puisque l'accroissement naturel n'a été que de 280 unités.

La population totale s'est accrue dans la plupart des arrondissements de la Wallonie, grâce au solde migratoire. Dans les arrondissements de Mouscron (-175),

Thuin (—96) et Tournai (—7), par contre, le nombre d'habitants a légèrement diminué alors que dans les arrondissements de Charleroi (—1 821) et de Liège (—975), cette diminution assez importante a lieu pour la deuxième fois consécutive.

La tendance au dépeuplement de Bruxelles-Capitale s'est poursuivie au cours de l'année 1977. Au 1^{er} janvier 1978, le recul s'est chiffré à 13 080 ou 12,55‰, il résulte principalement du solde migratoire négatif (—12 118), qui a été bien plus important que celui de la fin de 1976 (—6 665). Malgré l'évolution naturelle négative en 1977, on a enregistré, tout comme au Nord du pays, plus de naissances qu'en 1976 : 12 343 ou 12,0‰, contre 12 209 ou 11,72‰; la natalité à Bruxelles-Capitale a ainsi dépassé celle de la Wallonie, mais est demeurée inférieure à la moyenne du Royaume.

La forte concentration d'étrangers à Bruxelles-Capitale — un habitant sur cinq est de nationalité étrangère, — est déterminante pour l'évolution de la population. La diminution de la population enregistrée depuis 1968 à Bruxelles-Capitale est en effet freinée par la présence d'un nombre élevé d'étrangers. La majeure partie de ceux-ci sont jeunes et comptent parmi la population active à mortalité plus faible et à natalité plus élevée que la population autochtone. En outre, une étude du Conseil Economique Régional de Brabant (1) prouve que l'influence des étrangers sur l'évolution globale de la population de Bruxelles s'accroîtra encore dans un avenir rapproché. Selon les prévisions de cette étude, la part des étrangers dans la population totale de Bruxelles passera de 16 % en 1970 à environ 36 % en 2025.

*
* *

(1) Eco-Brabant-bulletin trimestriel - Conseil Economique Régional du Brabant, n° 17, mars 1978.

Mouvement de la population en 1977

RÉGION	Naissances (a)		Décès (a)		Accroissement naturel	Soldes		Situation au 1 ^{er} janvier 1978	
	Chiffres absolus	‰ (b)	chiffres absolus	‰ (b)		Solde migratoire	Accroissement total		
							Chiffres absolus		‰ (c)
Anvers	10 682	11,52	10 515	11,34	+ 167	- 2 227	- 2 060	927 177	
Malines	3 287	11,28	3 154	10,82	+ 133	+ 322	+ 455	291 459	
Turnhout	5 078	14,50	2 653	7,57	+ 2 425	+ 700	+ 3 125	350 313	
Anvers ...	19 047	12,14	16 322	10,40	+ 2 725	- 1 205	+ 1 520	1 568 949	
Bruxelles-Capitale	12 343	12,00	13 305	12,93	- 962	- 12 118	- 13 080	1 028 972	
Hal-Vilvorde	5 855	11,55	5 154	10,17	+ 701	+ 3 927	+ 4 628	507 004	
Louvain	4 984	12,01	4 042	9,74	+ 942	+ 1 472	+ 2 414	407 845	
Nivelles	3 222	11,72	2 942	10,70	+ 280	+ 6 473	+ 6 753	274 828	
Brabant ...	26 404	11,90	25 443	11,47	+ 961	- 246	+ 715	2 218 649	
Ath	871	11,15	1 121	14,35	- 250	+ 419	+ 169	78 107	
Charleroi	5 458	12,13	5 661	12,58	- 203	- 1 618	- 1 821	450 120	
Mons	3 273	12,47	3 468	13,22	- 195	+ 1 624	+ 1 429	262 388	
Mouscron	953	13,05	935	12,81	+ 18	- 193	- 175	73 006	
Soignies	2 028	12,11	2 204	13,17	- 176	+ 920	+ 744	167 403	
Thuin	1 552	11,00	1 818	12,88	- 266	+ 170	- 96	141 139	
Tournai	1 668	11,44	1 961	13,45	- 293	+ 286	- 7	145 852	
Hainaut ...	15 803	11,99	17 168	13,03	- 1 365	+ 1 608	+ 243	1 318 015	
Huy	966	10,99	1 410	16,04	- 444	+ 722	+ 278	87 880	
Liège	6 957	11,26	8 263	13,38	- 1 306	+ 331	- 975	617 590	
Verviers	2 911	11,92	2 998	12,28	- 87	+ 165	+ 78	244 223	
Wareme	642	10,70	937	15,62	- 295	+ 358	+ 63	59 988	
Liège ...	11 476	11,37	13 608	13,48	- 2 132	+ 1 576	+ 566	1 009 881	
Hasselt	9 869	15,86	1 104	6,12	+ 1 758	+ 2 000	+ 2 944	100 810	
Waremme	1 476	11,37	1 360	13,48	- 2 132	+ 1 576	+ 566	173 447	

Maaseik	2 430	14,01	1 485	8,56	+ 945	-	1	+ 944	+ 5,47	180 478
Tongres	10 678	15,29	4 986	7,14	+ 5 692	+	700	+ 6 392	+ 9,24	173 447
<i>Limbourg ...</i>										
Arlon	591	12,14	552	11,33	+	39	24	+	0,31	48 700
Bastogne	509	14,25	492	13,78	+	17	8	+	0,70	35 709
Marche-en-Famenne	531	13,09	549	13,54	-	18	392	+	9,31	40 552
Neufchâteau	718	13,92	681	13,20	+	37	2	+	0,76	51 596
Virton	574	12,99	554	12,53	+	20	27	+	1,06	44 202
<i>Luxembourg ...</i>										
Dinant	1 069	12,19	1 166	13,30	-	97	289	+	2,19	87 687
Namur	3 386	13,23	3 311	12,93	+	75	854	+	3,64	256 016
Philippeville	674	11,91	705	12,45	-	31	305	+	4,86	56 608
<i>Namur ...</i>										
Alost	3 072	11,66	2 927	11,11	+	145	387	-	0,92	263 571
Termonde	2 235	12,52	1 991	11,15	+	244	107	+	1,97	178 496
Eeklo	948	11,94	948	11,94	-	-	4	+	0,05	79 416
Gand	5 960	12,26	5 881	12,10	+	79	93	+	0,35	485 954
Audenarde	1 386	12,32	1 493	13,27	-	107	83	-	0,21	112 523
Saint-Nicolas	2 782	13,46	2 209	10,68	+	573	667	+	6,03	206 763
<i>Flandre orientale ...</i>										
Bruges	3 217	12,74	2 552	10,11	+	665	502	+	4,64	252 430
Dixmude	549	11,52	540	11,33	+	9	26	+	0,73	47 662
Ypres	1 286	12,34	1 200	11,51	+	86	597	-	4,88	104 230
Courtrai	3 730	13,77	2 813	10,38	+	917	269	+	2,40	270 888
Ostende	1 435	10,77	1 449	10,88	-	14	231	+	1,63	133 189
Roulers	1 813	13,37	1 252	9,23	+	561	227	+	5,84	135 650
Tielt	1 088	12,89	865	10,25	+	223	252	-	0,34	84 424
Furnes	562	11,87	551	11,64	+	11	75	+	1,82	47 334
<i>Flandre occidentale ...</i>										
Bruxelles-Capitale	12 343	12,00	13 305	12,93	-	962	12 118	-	12,55	1 028 972
Région flamande	70 627	12,65	57 175	10,24	+	13 452	5 404	+	3,39	5 584 847
Région wallonne	38 553	11,96	41 728	12,94	-	3 175	11 510	+	2,59	3 223 594
<i>dont : région de langue allemande</i>										
	(725)	(11,22)	(728)	(11,27)	(-)	3)	(-)	(-)	(-)	(64 613)
<i>Le Royaume ...</i>										
	121 523	12,35	112 208	11,41	+	9 315	4 796	+	1,44	9 837 413

Source : Institut National de Statistique.

(a) Non compris les mort-nés et les autres enfants présentés sans vie.
 (b) Calculé par rapport à la population totale au 1^{er} janvier 1978 par région.
 (c) Calculé par rapport à la population totale de chaque région recensée au 1^{er} janvier 1977.

Naissances, décès, accroissement démographique et population totale

PERIODE	Naissances	Décès	Accroissement de la population			Effectif de la population (a)
			Naturel	Migratoire	Total	
1968	141 242	121 275	19 967	6 342	26 309	9 631 910 (b)
1969	140 834	119 375	21 459	6 785	28 244	9 660 154 (b)
1970	141 119	118 888	22 231	8 606	30 837	9 690 991 (b) 9 650 944 (c)
1971	139 104	118 853	20 251	24 184	44 435	9 695 379 (d)
1972	134 437	116 743	17 694	13 777	31 471	9 726 850 (d)
1973	129 425	118 313	11 112	18 628	29 740	9 756 590 (d)
1974	123 155	116 039	7 116	24 542	31 658	9 788 248 (d)
1975	119 273	119 273	—	24 904	24 904	9 813 152 (d)
1976	120 472	118 765	1 707	8 443 (e)	10 150 (e)	9 823 302(d)(e)
1977	121 523	112 208	9 315	4 796	14 111	9 837 413(d)(f)

(a) Au 31 décembre jusqu'en 1976; au 1^{er} janvier à partir de 1977.

(b) Population calculée sur la base du recensement de 1961.

(c) Population recensée au 31 décembre 1970.

(d) Population calculée sur la base du recensement de 1970.

(e) Données corrigées.

(f) Au premier janvier 1978.

Source : Institut National de Statistique.

CHAPITRE II

EMPLOI ET CHOMAGE

SECTION I. - EMPLOI

Il ressort des données relatives à l'emploi par branche d'activité (1) que, durant la période allant de juin 1975 à juin 1976, le nombre total de travailleurs a régressé de pas moins de 11 353 unités. L'année précédente, le recul de l'emploi avait été de 36 000 unités.

Cette réduction moindre en 1976 qu'en 1975 par rapport à l'année précédente est surtout dû au maintien d'une activité relativement élevée dans les secteurs de la construction, du commerce et des hôtelleries, ainsi que les compagnies d'assurances, banques et institutions de crédit. En effet, ces trois secteurs ont même connu une croissance de leur personnel de respectivement 4 000, 2 000 et 4 000 unités. En outre, les pouvoirs publics inscrivent à leur compte une progression de quelque 25 000 unités du nombre de travailleurs.

Les mesures prises afin d'enrayer le chômage et de promouvoir l'emploi, notamment par la mise au travail de chômeurs par les administrations publiques (2), influencent certes l'accroissement de l'emploi au sein des services publics, en particulier, et empêchent l'emploi, en général, de connaître un recul encore plus marqué.

Si l'on compare la situation à la fin du mois de juin 1976 à celle de la fin du mois de juin 1975, il apparaît que, dans l'ensemble, le nombre d'employeurs s'est accru, en Flandres, de 1 618 unités et de 361 unités en Wallonie alors que, simultanément, dans le Sud du Pays, le nombre de travailleurs a diminué de 6 000 unités. A Bruxelles par contre, le nombre d'employeurs a régressé de 95 unités.

La régression de l'emploi durant la période susmentionnée a touché exclusivement, comme cela se passe depuis quelques années déjà, la catégorie des ouvriers : leur nombre a baissé de quelque 33 000 unités, soit 2,5 %, alors que l'année précédente, la diminution s'était chiffrée à 71 000 unités, soit 4,4 %. Par contre, du côté des employés, l'emploi a progressé de 21 635 unités, soit de 1,5 %, toujours pour la même période.

(1) Office National de la Sécurité Sociale. Rapport annuel, exercice 1976. Les données annuelles de l'O.N.S.S. pour 1977 ne sont pas encore disponibles.

(2) Voir Section II — Chômage.

Toutefois, lors de l'analyse de cette situation, il convient de tenir compte du passage systématique du travail manuel au travail intellectuel. Aussi, un nombre sans cesse croissant d'ouvriers recouvrent-ils, au sein d'une même entreprise, le statut d'employés. Dans le secteur du gaz et de l'électricité, par exemple, quelque 10 500 ouvriers ont vu leur statut d'ouvrier être muté en statut d'employé au cours du troisième trimestre de 1976.

La baisse du nombre d'ouvriers et la progression du nombre d'employés se sont produites en Flandres et en Wallonie, mais non à Bruxelles. Au centre du pays, le nombre total de travailleurs assujettis à la sécurité sociale a reculé, en l'espace d'un an, de 11 000 unités. Dès lors, la tendance à la baisse qu'accuse l'emploi à Bruxelles — tendance qui se manifeste déjà depuis le début de cette décennie — poursuit son cours.

La régression de l'emploi en 1976 a eu pour conséquence que, au 30 juin de cette même année, 25,3 % du nombre total de travailleurs assujettis à la sécurité sociale appartenait au sexe féminin, contre 25,6 % l'année précédente; dans la catégorie des employés, ces pourcentages étaient de 39,3 %, contre 39,0 %. La forte augmentation du chômage en 1976 explique la hausse plutôt faible du nombre d'employées et la diminution de la part d'ouvrières.

De plus, les données globales trimestrielles fournies par l'Office National de la Sécurité Sociale et ayant trait au nombre de travailleurs inscrits à la sécurité sociale, permettent de retracer l'évolution de l'emploi en 1976 et au cours du premier trimestre de 1977.

Du 30 septembre 1976 au 31 mars 1977, la régression de l'emploi s'est accentuée. Au cours de cette période, le nombre de travailleurs a diminué de 25 000 unités. Toujours est-il qu'à la date précitée, le taux d'emploi n'était pas inférieur à celui enregistré à la même époque, l'année précédente. Cette simple comparaison tenterait à prouver que le recul le plus prononcé de l'emploi s'est produit en 1974 et 1975 et que, depuis 1976, grâce notamment à l'application de certaines mesures gouvernementales, un effondrement plus dangereux encore du marché de l'emploi a pu être évité.

Pour apprécier le développement numérique de la population active totale (travailleurs+indépendants+aidants), il est non seulement fait usage des statistiques publiées par l'Office national de la Sécurité Sociale, mais aussi des données élaborées par le Ministère de l'Emploi et du Travail.

Ces dernières renseignent qu'entre le 30 juin 1975 et le 30 juin 1976, la population active totale s'est accrue d'environ 28 000 unités, contre 18 000 en 1975 et 58 000 en 1974.

Dans le secteur agricole, la population active continue à s'amenuiser à un rythme même légèrement supérieur à celui des années précédentes; au total, elle représente encore 3,2 % de la population active totale, contre 3,4 % l'année précédente, 3,5 % en 1974 et 3,7 % en 1973.

Comme l'indiquaient déjà les données relatives aux travailleurs inscrits à l'O.N.S.S., une augmentation des effectifs a été enregistrée, pour la période de la mi-75 à la mi-76, dans la construction, le commerce, l'hôtellerie, les entreprises de réparation, les compagnies d'assurance et les banques, ainsi que dans d'autres services. Ainsi, alors que l'économie belge ne parvient toujours pas à sortir de sa torpeur, le secteur des services a encore réussi à élargir ses effectifs de sorte que, au 30 juin 1976, 24,8 % du total des travailleurs, indépendants et aidants, travaillaient dans ce secteur, contre 24,3 % en 1975 et 23,8 % en 1974.

L'augmentation de la population active totale est due exclusivement au fait que deux catégories de chômeurs (1) ont été repris dans cette statistique du Ministère de l'Emploi et du Travail. En effet, en l'espace d'un an, 66 000 chômeurs sont venus s'ajouter à ces catégories.

Etant donné que ni l'O.N.S.S., ni le Ministère de l'Emploi et du Travail n'ont fourni des données relatives à l'emploi vers le milieu et la fin de 1977, un tableau statistique reprenant les fermetures d'entreprises peut être publié à titre indicatif. En outre, il convient de remarquer que le tableau ci-après ne renseigne que les entreprises occupant au moins 20 personnes.

Fermetures d'entreprises Ventilation par région

RÉGION	Nombre de fermetures			Nombre de travailleurs affectés		
	1975	1976	1977	1975	1976	1977
Flandre	365	409	568	11 730	15 880	15 975
Wallonie	146	229	299	5 640	10 682	11 263
Bruxelles	160	242	260	3 753	5 732	5 660
<i>Le Royaume...</i>	671	880	1 127	21 123	32 294	32 898

Source : Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés par suite de la fermeture d'entreprises.

Ces données font apparaître qu'en 1977, le nombre de fermetures s'est encore accru de 247 unités, soit 28 %, mais que, toutes autres choses restant égales, le nombre de travailleurs affectés par ces fermetures n'est guère supérieur à celui de l'année précédente : + 604 ou 1,9 %.

Cette évolution s'observe particulièrement en Flandre et à Bruxelles : en Flandre, le nombre de fermetures se situe à 38,9 % au-dessus de celui de 1976, alors que l'accroissement du nombre de travailleurs qu'elles ont affectés atteint tout au plus 0,6 %. A Bruxelles, 7,4 % d'entreprises de plus ont dû fermer leurs portes, mais le

(1) Il s'agit des chômeurs complets indemnisés et des demandeurs d'emploi libres inoccupés.

nombre de travailleurs affectés s'élève à 1,3 %, soit 72 de moins. On peut déduire de ces chiffres que, par rapport à l'année précédente, davantage de petites et moyennes entreprises se sont vues obligées de fermer en 1977. Pas plus que les autres entreprises, elles n'ont donc pu en définitive résister à la dépression engendrée par la baisse de la demande.

SECTION II. — CHOMAGE

Espéré en 1977, le stimulant vigoureux provenant des pays fortement industrialisés, a fait défaut. De ce fait, en Belgique comme presque partout ailleurs dans la C.E.E., les résultats de la plupart des indicateurs conjoncturels, et notamment du chômage, n'ont pas été plus favorables qu'au cours de l'année précédente. Pendant le premier semestre, un recul progressif a été enregistré principalement sous l'influence de facteurs saisonniers, il est vrai (—19 000 chômeurs complets); après les mois de vacances, le nombre des sans travail et surtout celui des jeunes, s'est accru à nouveau considérablement (en moyenne + 35 747 chômeurs complets par rapport à 1976).

A la fin de décembre 1977, le nombre de chômeurs complets indemnisés a atteint une nouvelle pointe : 296 359, contre 260 590 à la fin de décembre de l'année précédente. En ajoutant à cette catégorie les autres demandeurs d'emploi (1), on en dénombre même 358 391 au total.

Ce chômage élevé, inacceptable du point de vue social, économique-budgétaire et psychologique, présente toutefois quelques caractéristiques essentielles. L'influence de l'évolution conjoncturelle sur le chômage est certes notable, mais il y a également divers aspects structurels qui, ces dernières années, ont exercé une influence intense sur le marché de l'emploi et cette situation risque de se prolonger dans les années à venir.

Deux phénomènes ne peuvent être perdus de vue : l'explosion démographique de la population active, d'une part, et la modification du comportement sociologique en matière de l'activité professionnelle des femmes, d'autre part. La poussée démographique des générations de l'après-guerre entraîne une arrivée massive de nouveaux effectifs jeunes sur le marché; en outre, de plus en plus de femmes cherchent à s'intégrer dans le processus de l'emploi. Ces phénomènes ne sont toutefois pas uniquement belges, ils sont européens et nécessitent des mesures spécifiques à prendre, de préférence, sur le plan international.

La complexité du problème du chômage appert des différentes définitions, des réglementations en matière de chômage et des statistiques du chômage dans les différents pays. La simple compilation des données des pays voisins, par exemple, fait conclure que la réglementation, assez large en Belgique, mène à un nombre relativement élevé de chômeurs. Comparer exige, dès lors, une certaine circonspection et une étude plus approfondie des éléments spécifiques qui déterminent le

(1) Chômeurs occupés par les pouvoirs publics, autres demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement, demandeurs d'emploi libres occupés.

chômage dans les différents pays; c'est pour ces raisons qu'une comparaison complète n'est pas possible jusqu'à présent.

De plus, en ce qui concerne la Belgique, on a enregistré en 1977 une augmentation du *chômage partiel*, contrairement à l'évolution de 1976. La moyenne journalière s'est située, en effet, à 69 058, contre environ 58 000 un an plus tôt. Sans doute, les entreprises ont-elles préféré ne pas faire affluer définitivement toute la main-d'œuvre superflue.

L'augmentation du *chômage complet*, dont il a déjà été question ci-avant, s'est surtout rapportée à la catégorie des chômeurs complets à aptitude normale. Cela a été le cas dans chacune des trois années antérieures; en 1977, 98,8 % de la croissance avaient trait aux chômeurs de cette catégorie. La hausse s'est manifestée surtout chez les femmes, ce qui ressort également du taux de chômage désaisonnalisé : + 21 000 unités pour les femmes et + 19 000 pour les hommes. La forte dépendance structurelle du chômage plus spécialement pour les femmes, n'a pas manqué, en 1977 également, d'avoir une répercussion sur l'évolution du chômage. Le déséquilibre fondamental entre l'offre et la demande a donc pour effet que le nombre de demandeurs d'emploi excède largement celui des places vacantes.

Le nombre d'offres d'emploi a atteint, en moyenne, 3 416 unités à peine contre 4 071 l'année précédente, ce qui revient à un fléchissement de 16,1 %. De ce nombre très réduit, 24 % seulement étaient réservés aux femmes. Il convient de remarquer, à cet égard, que le marché accessible aux femmes demeure largement limité à certaines professions et branches d'activité. Certains secteurs comme l'industrie du vêtement et de la chaussure, dont 85 % du personnel occupé sont des femmes, ont en outre été confrontés depuis plusieurs années déjà avec une concurrence accrue entraînant une régression de l'emploi.

Exprimé en pour cent du nombre d'assurés contre le chômage, le nombre de chômeurs complets à aptitude normale s'est accru en 1977 dans les trois régions. La poussée du chômage a été plus importante en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles, mais le taux de chômage (1) demeure le plus élevé au sud du pays, où une moyenne de 9,8 % a été enregistrée, contre 8,4 % à Bruxelles-Capitale et 7,7 % en Flandre.

En distinguant selon le sexe, il est frappant de constater que c'est à Bruxelles-Capitale que le chômage féminin est le plus faible : le taux y a atteint en moyenne 11,4 % en 1977, contre 16,6 % en Flandre et 18,8 % en Wallonie. Par contre, pour les hommes, il y a été le plus élevé : 6,7 % contre 5,7 % en Wallonie et 3,5 % en Flandre.

Les richesses naturelles, l'équipement industriel, le nombre et l'importance des entreprises, la population active selon le sexe, l'âge et la qualification professionnelle sont autant de facteurs susceptibles d'influencer l'évolution économique et le marché de l'emploi d'une région. Il en est de même pour les sous-régions.

(1) Rapport entre le nombre de chômeurs complets à aptitude normale et le nombre de personnes assurées contre le chômage : les personnes assurées auprès de l'I.N.A.M.I., les chômeurs complets depuis plus de 3 mois et les frontaliers (situation au 30 juin 1976).

Les taux de chômage (1) relevés par les bureaux régionaux de Mons, Huy-Liège, Turnhout, Hasselt, Tongres et Ostende étaient, à la fin de décembre 1977, les plus élevés du pays, avec respectivement 15,9 %, 12,4 %, 13,5 %, 13,2 % et 12,4 %. Ces forts pourcentages sont dus principalement à l'importance du chômage féminin; le taux, pour les femmes, à Mons a atteint, en effet, 26,8 %, celui de Turnhout 31,7 %.

Le chômage des jeunes (moins de 25 ans) est demeuré important en 1977. En moyenne 89 618, soit 1 sur 3 chômeurs complets indemnisés étaient de cette catégorie d'âge. Leur nombre s'est accru par rapport à l'année précédente (+ 13,4 %), mais pas dans le même ordre de grandeur qu'en 1976 (+ 29,3 %).

L'accroissement moins rapide du chômage des jeunes doit être attribué pour une grande partie, à l'application de mesures prises en 1976 dans le cadre de la loi de redressement économique (2) : l'instauration de stage pour les jeunes de moins de 30 ans n'ayant pas encore eu d'activité professionnelle et la prépension volontaire des travailleurs d'au moins 60 ans et des travailleuses d'au moins 55 ans; en effet, les personnes ayant obtenu la prépension doivent être remplacées par des jeunes demandeurs d'emploi de moins de 30 ans.

A la fin de 1977, près de 17 000 jeunes avaient effectué un stage en application de la loi de redressement économique et ne comptaient dès lors plus parmi les demandeurs d'emploi; à la fin de 1976, ce nombre se chiffrait à 9 500. Le nombre de personnes qui ont obtenu la prépension en application de ladite loi a atteint, à la fin de décembre 1977, environ 18 000, contre 5 198 un an auparavant.

En décembre 1977, le gouvernement a pris de nouvelles mesures pour résorber le chômage (3). L'intervention de l'Etat en matière de mise au travail des chômeurs par les services publics est, par exemple, majorée et l'obligation d'engager des jeunes stagiaires est étendue aux employeurs occupant au moins 50 personnes; enfin, le pourcentage d'occupation de stagiaires est porté de 1 % à 2 %.

La même loi élargit la législation en matière de prépension et, grâce à elle, les chômeurs âgés indemnisés depuis plus d'un an peuvent obtenir la pension anticipée sans subir de préjudice au niveau de leur revenu. En outre, un cadre spécial temporaire est créé : des travailleurs sont recrutés parmi les chômeurs complets indemnisés et sont occupés à des tâches présentant un intérêt d'ordre collectif, proposées et exécutées par l'Etat, les provinces, les agglomérations, les fédérations de communes, les associations de communes, les communes, les établissements publics qui en dépendent et les organismes d'intérêt public. L'Etat prend à son compte les salaires et les charges sociales.

(1) Rapport entre le nombre de chômeurs complets à aptitude normale et le nombre de personnes assurées contre le chômage : les personnes assurées auprès de l'I.N.A.M.I., les chômeurs complets depuis plus de 3 mois et les frontaliers (situation au 30 juin 1976).

(2) Loi du 30 mars 1976 (*Moniteur belge* du 1^{er} avril 1976).

(3) Loi relative aux propositions budgétaires 1977-1978 du 22 décembre 1977 (*Moniteur belge* du 24 décembre 1977).

Toujours dans le cadre de ladite loi des mesures d'humanisation de travail ont été prises. Un « Fonds d'humanisation des conditions du Travail » a été institué à cet effet par le Ministre de l'Emploi et du Travail.

En ce qui concerne l'évolution par branche d'activité, il convient de remarquer qu'au cours de l'année écoulée, le chômage complet s'est accru dans la plupart de celles-ci. Les progressions les plus importantes ont été enregistrées néanmoins dans le secteur du textile et dans celui du vêtement, dans la construction de machines électriques, la construction, le commerce et les services et ce tant en pourcentage qu'en nombre absolu.

Le taux de chômage (1) le plus élevé a été enregistré dans les industries du tabac (21,1 %), du vêtement (25,9 %); de la chaussure (28,3 %), du cuir et des peaux (19,8 %) et dans le secteur horeca (14,7 %). Il est frappant de constater que les branches industrielles enregistrant les taux de chômage les plus élevés sont précisément celles qui occupent le plus de travailleuses; ce phénomène est d'ailleurs observé depuis la récession économique;

Les données par catégorie d'âge, durée et région linguistique font ressortir qu'au 30 juin 1977, — pour toutes les catégories d'âge et dans les trois régions —, c'est principalement le nombre de chômeurs sans emploi depuis plus de 2 ans qui s'est accru. Pour les femmes, l'aggravation a été la plus manifeste pour celles qui sont sans emploi depuis 1 à 2 ans et depuis plus de 2 ans. Ainsi le nombre de chômeurs, demandeurs d'emploi depuis plus de 2 ans, représente 26,7 % du nombre total, contre 21,6 % l'année précédente. Pour les femmes, ce pourcentage est passé de 21,8 % à 24,3 %. Le nombre croissant de personnes sans emploi depuis plusieurs années accentue le fait que des éléments structurels jouent dans l'aggravation du chômage.

Le chômage des étrangers a accusé en 1977, comme depuis plusieurs années déjà, à peu près la même évolution que celui des Belges. Les chômeurs de nationalité étrangère représentent en moyenne 14,6 % du total tout comme en 1976. Il convient de remarquer que leur nombre a connu une progression plus forte que le nombre total de chômeurs masculins en 1977, de sorte qu'en moyenne 19 % du nombre total étaient de nationalité étrangère. Pour les chômeuses de nationalité étrangère, l'inverse s'est produit : leur importance par rapport au nombre total de chômeuses, revient à 11,4 % (contre 11,6 %).

*

* *

(1) Rapport entre le nombre de chômeurs complets et le nombre de personnes assurées contre le chômage par branche d'activité : les personnes assurées auprès de l'O.N.S.S. + les chômeurs complets + les travailleurs frontaliers (situation au 30 juin 1976).

Population active civile salariée occupée en Belgique

DÉSIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Secteur primaire :</i>								
Agriculture, sylviculture, pêche	17 130	14 181	13 730	13 349	12 780	11 983	12 108	11 987
<i>Secteur secondaire :</i>								
Industries (sauf garages)	1 387 532	1 370 609	1 363 507	1 378 508	1 389 282	1 319 089	1 273 015	1 247 024
Bâtiment et construction	1 143 882	1 124 706	1 119 887	1 132 414	1 140 961	1 078 483	1 035 713	1 014 121
	243 650	245 903	243 620	246 094	248 321	240 606	237 302	232 903
<i>Secteur tertiaire :</i>								
Commerce, banques, assurances	1 535 641	1 596 236	1 635 211	1 686 383	1 733 246	1 759 203	1 784 332	1 816 502
Transports et communications								
Services	64 935	62 838	78 538	82 370	89 858	162 000	215 149	246 660
<i>Chômeurs complets indemnisés</i>								
Total général ...	3 005 238	3 043 864	3 090 986	3 160 610	3 225 166	3 252 275	3 284 604	3 322 173
Pouvoirs publics (non compris militaires de carrière)	484 186	508 553	502 438	514 487	528 252	547 247	578 667	610 837
Chômeurs partiels (a)	31 507	37 030	34 187	33 509	41 950	80 940	58 489	65 000

(a) Déjà inclus dans les divers secteurs (moyenne mensuelle).

Sources : Ministère de l'Emploi et du Travail.
 Services du Premier Ministre : Fonction publique.
 Ministère de l'Agriculture, Institut Economique Agricole.
 Ministère des Affaires économiques, Direction générale
 des Etudes et de la Documentation.

Ouvriers et heures-ouvriers dans certains secteurs (a)
(en milliers)

SECTEUR	Ouvriers occupés (moyennes mensuelles)					Heures-ouvriers			
	1974	1975	1976	1977	1974	1975	1976	1977	
Charbonnages (b)	20,4	20,0	18,3	17,4	40 510	39 229	36 407	33 300	
Cokeries	3,2	3,2	3,0	2,8	5 811	5 296	5 091	4 840	
Sidérurgie (c)	50,2	47,3	44,9	41,8	92 079	73 851	73 776	65 105	
Métaux non ferreux	16,2	15,2	14,4	13,3	28 087	24 299	23 504	21 443	
Fabrications métalliques	266,7	253,6	245,4	236,2	442 012	397 332	390 879	372 602	
Caoutchouc	6,4	6,0	5,5	5,3	10 818	9 228	8 917	8 711	
Papier (établissements producteurs)	8,3	7,8	6,5	6,2	14 309	12 161	11 034	10 218	
Papier (établissements transformateurs)	12,2	11,0	10,7	10,1	20 941	17 288	17 501	16 372	
Carrières	4,3	3,7	3,5	3,3	7 305	6 173	5 567	5 348	
Chaux, calcaires et dérivés	3,9	3,7	3,5	3,4	7 252	6 294	5 797	5 551	
Terre cuite	5,1	4,7	4,3	4,3	9 113	8 127	7 423	7 386	
Ciment	2,6	2,5	2,5	2,5	4 458	4 147	4 097	4 151	
Verre	19,5	16,9	16,1	15,7	33 255	25 889	26 156	23 302	
Bois	37,2	33,9	33,0	32,2	65 550	55 386	55 394	52 248	
Céramique	6,0	5,6	4,9	4,7	10 238	8 829	7 691	7 266	
Construction	119,0	121,2	120,7	118,5	216 761	213 986	210 130	205 328	
Filatures : coton, lin et chanvre (d)	9,1	7,9	7,2	6,4	
laine, jute, fibres dures	13,7	11,8	11,1	10,3	20 659	11 597	17 053	14 883	
Tissages	30,5	28,1	26,5	24,8	49 852	40 864	41 392	36 691	
Autres activités textiles	3,0	2,6	2,5	2,5	4 448	3 487	3 826	3 411	
Bonneterie	14,2	12,6	11,5	10,4	21 832	17 609	16 790	14 760	
Huiles végétales et animales	1,0	0,9	0,9	0,9	1 770	1 637	1 727	1 519	
Tabac	7,0	6,5	6,1	5,9	10 887	9 977	9 256	8 735	
Cuir	1,7	1,4	1,4	1,4	2 872	2 215	2 366	2 073	
Chaussures	4,7	4,0	3,2	2,7	7 393	5 711	4 476	3 681	
Pantoufles	0,6	0,5	0,5	0,4	1 040	798	708	619	
Distribution d'eau	4,9	4,8	4,7	4,7	9 612	9 240	8 643	8 676	
Port d'Anvers	12,0	12,5	12,0	11,5	

(a) De façon générale, les industries reprises dans ce tableau font l'objet d'une statistique de production et les données portent en principe, sur l'ensemble des établissements sans distinction du nombre d'ouvriers occupés.

(b) Nombre moyen de présences par jour ouvré des ouvriers du fond et de la surface.

(c) A l'exception des usines produisant uniquement des actes de moulage.

(d) Pour ces branches, nombre de broches-heures de 1974 à 1977 : 4 374, 2 649, 3 243 et 2 491 millions.

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de
Statistique et Administration des Mines.
Fédérations professionnelles.

Population active (a)
Répartition par branche d'activité

BRANCHES D'ACTIVITÉ	30 juin 1974		30 juin 1975		30 juin 1976	
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%
HOMMES						
<i>Occupée en Belgique</i>	2 596 460	98,7	2 595 463	98,8	2 592 700	98,8
Agriculture, sylviculture et pêche	109 957	4,2	106 009	4,0	100 600	3,8
Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et produits dérivés; industrie chimique	238 502	9,1	229 275	8,7	220 482	8,4
Industries transformatrices des métaux; mécanique de précision et autres industries manufacturières	617 130	23,5	584 121	22,2	566 838	21,6
Bâtiment et génie	282 200	10,7	282 738	10,8	286 459	10,9
Energie et eau	67 067	2,5	66 385	2,5	64 285	2,4
Commerce, restauration, hébergement, réparation, institutions de crédits, assurances, etc.	525 661	20,0	523 710	19,9	527 337	20,1
Transports et communications ...	233 847	8,9	236 131	9,0	232 547	8,9
Autres services (y compris militaires de carrière)	435 410	16,5	450 607	17,2	464 536	17,7
Demandeurs d'emploi (b)	44 413	1,7	81 113	3,1	96 053	3,7
Miliciens	40 731	1,5	32 973	1,3	31 110	1,2
Stagiaires en form. profes.	1 542	0,1	2 401	0,1	2 453	0,1
<i>Occupée à l'étranger</i> (c)	35 092	1,3	32 329	1,2	30 221	1,2
<i>Total</i> ...	2 631 552	100,0	2 627 792	100,0	2 622 921	100,0
FEMMES						
<i>Occupée en Belgique</i>	1 336 516	98,7	1 360 575	98,9	1 394 739	99,0
Agriculture, sylviculture et pêche	29 430	2,2	29 688	2,2	27 023	1,9
Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et produits dérivés; industrie chimique	30 169	2,2	28 476	2,1	26 722	1,9
Industries transformatrices des métaux; mécanique de précision et autres industries manufacturières	278 011	20,5	254 430	18,5	238 401	16,9
Bâtiment et génie	9 619	0,7	9 785	0,7	9 985	0,7
Energie et eau	2 562	0,2	2 584	0,2	2 613	0,2
Commerce, restauration, hébergement, réparation, institutions de crédits, assurances, etc.	389 906	28,8	391 297	28,4	393 448	27,9
Transports et communications ...	31 853	2,4	32 073	2,3	31 993	2,3
Autres services (y compris militaires de carrière)	514 818	38,0	523 689	38,1	535 191	38,0
Demandeurs d'emploi (b)	49 106	3,6	87 254	6,3	128 224	9,1
Stagiaires en form. profes.	1 042	0,1	1 299	0,1	1 139	0,1
<i>Occupée à l'étranger</i> (c)	17 010	1,3	14 767	1,1	13 823	1,0
<i>Total</i> ...	1 353 526	100,0	1 375 342	100,0	1 408 562	100,0

Sources : Ministère de l'Emploi et du Travail.
Institut National de Statistique.

- (a) Comprend : salariés et assimilés, indépendants et aidants.
Les données relatives à 1977 ne sont pas encore disponibles.
(b) Chômeurs complets indemnisés et demandeurs d'emploi inscrits volontairement.
(c) Frontaliers et personnel belge des organismes internationaux.

Population active (a)
Répartition par branche d'activité
(hommes et femmes)

BRANCHES D'ACTIVITÉ	30 juin 1974		30 juin 1975		30 juin 1976	
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%
<i>Occupée en Belgique</i>	3 932 976	98,7	3 956 038	98,8	3 987 439	98,9
Agriculture, sylviculture et pêche	139 387	3,5	135 697	3,4	127 623	3,2
Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et produits dérivés; industrie chimique	268 671	6,7	257 751	6,4	247 204	6,1
Industries transformatrices des métaux; mécanique de précision et autres industries manufacturières	895 141	22,5	838 551	21,0	805 239	20,0
Bâtiment et génie	291 819	7,3	292 523	7,3	296 444	7,3
Energie et eau	69 629	1,8	68 969	1,7	66 898	1,6
Commerce, restauration, hébergement, réparation, institutions de crédits, assurances, etc.	915 567	23,0	915 007	22,9	920 785	22,8
Transports et communications ...	265 700	6,7	268 204	6,7	264 540	6,6
Autres services (y compris militaires de carrière)	950 228	23,8	974 296	24,3	999 727	24,8
Demandeurs d'emploi (b)	93 519	2,3	168 367	4,2	224 277	5,6
Miliciens	40 731	1,0	32 973	0,8	31 110	0,8
Stagiaires en form. profes.	2 584	0,1	3 700	0,1	3 592	0,1
<i>Occupée à l'étranger (c)</i>	52 102	1,3	47 096	1,2	44 044	1,1
<i>Total ...</i>	3 985 078	100,0	4 003 134	100,0	4 031 483	100,0

Sources : Ministère de l'Emploi et du Travail.
Institut National de Statistique.

- (a) Comprend : salariés et assimilés, indépendants et aidants.
Les données pour 1977 ne sont pas encore disponibles.
(b) Chômeurs complets indemnisés et demandeurs d'emploi inscrits volontairement.
(c) Frontaliers et personnel belge des organismes internationaux.

Travailleurs assujettis à la sécurité sociale

DÉSIGNATION	Travailleurs manuels			Travailleurs intellectuels			Total général
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
31 mars 1976	1 111 154	378 744	1 489 898	893 155	579 564	1 472 719	2 962 617
30 juin 1976	1 120 760	378 638	1 499 398	893 018	578 969	1 471 987	2 971 385
30 septembre 1976	1 120 093	379 138	1 499 231	903 442	585 836	1 489 278	2 988 509
31 décembre 1976 ..	1 102 285	372 641	1 474 926	909 571	595 204	1 504 775	2 979 701
31 mars 1977	1 087 824	366 538	1 454 362	911 033	598 101	1 509 134	2 963 496

Source : Office National de Sécurité Sociale

**Répartition (N.A.C.E.) par branche d'activité des travailleurs
assujettis à la sécurité sociale au 30 juin (a)
(travailleurs manuels et intellectuels)**

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1973	1974	1975	1976
Agriculture, sylviculture et pêche	11 975	12 158	12 234	12 381
Energie et eau (b)	73 317	69 403	68 747	66 674
Minéraux non énergétiques et dérivés, industrie chimique	254 943	264 225	253 359	242 844
Industrie transformatrice des métaux, mécanique de précision	349 297	357 535	340 323	330 162
Autres industries manufacturières :	485 192	479 373	440 392	418 565
— produits alimentaires	81 612	82 013	78 699	77 102
— boissons	23 478	21 733	20 591	19 901
— tabac	8 733	8 758	8 147	7 596
— textile	107 792	104 497	94 685	89 994
— cuir	6 160	5 820	5 347	4 986
— chaussures et habillement	93 865	90 713	81 549	74 334
— bois et meubles en bois	53 387	54 317	49 289	48 476
— papier et articles en papier	26 708	27 076	24 789	23 055
— imprimerie et édition	40 776	41 092	38 151	34 758
— caoutchouc et matières plastiques	24 369	25 158	22 961	22 950
— divers	18 312	18 196	16 184	15 413
Bâtiment et génie civil	238 347	245 856	246 589	250 340
Commerce, hôtellerie, réparations	405 892	414 421	416 246	418 131
Transports et communications (c)	186 382	191 950	193 805	191 620
Institutions de crédit, assurances, location	178 248	188 636	187 880	191 229
Services publics, enseignement et autres	770 783	795 330	823 163	849 439
<i>Total général ...</i>	2 954 376	3 018 887	2 982 738	2 971 385

Source : Office National de Sécurité Sociale.

(a) Les données pour 1977 ne sont pas encore disponibles.

(b) Y compris les ouvriers mineurs et assimilés ressortissant du F.N.R.O.M.

(c) Y compris les marins de la marine marchande ressortissant de l'O.S.S.M.M., les agents temporaires de la S.N.C.B. et les agents de la S.N.C.V.

**Répartition des employeurs et des travailleurs assujettis à la sécurité sociale
au 30 juin 1976 en fonction de l'importance des établissements (a)**

DÉSIGNATION	Etablissements		Travailleurs manuels			Travailleurs intellectuels			Total des travailleurs	
	Nombre	%	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Nombre	%
Etablissements occupant :										
moins de 5 travailleurs	138 283	67,02	97 229	47 931	145 160	45 479	49 918	95 397	240 557	8,11
de 5 à 9 travailleurs	28 456	13,79	84 433	24 632	109 065	41 745	35 408	77 153	186 218	6,27
de 10 à 19 travailleurs	17 612	8,54	102 948	32 156	135 104	58 773	44 673	103 446	238 550	8,04
de 20 à 49 travailleurs	12 935	6,27	161 151	55 093	216 244	101 577	76 281	177 858	394 102	13,28
de 50 à 99 travailleurs	4 539	2,20	111 558	43 959	155 517	91 676	67 422	159 098	314 615	10,60
de 100 à 199 travailleurs	2 427	1,18	107 648	47 786	155 434	103 446	76 013	179 459	334 893	11,28
de 200 à 499 travailleurs	1 428	0,69	137 008	57 771	194 779	142 797	96 331	239 128	433 907	14,62
de 500 à 999 travailleurs	424	0,20	94 706	30 932	125 638	108 664	52 450	161 114	286 752	9,66
1 000 travailleurs et plus	222	0,11	220 956	38 233	259 189	198 861	80 473	279 334	538 523	18,14
Total ...	206 326	100,00	1 117 637	378 493	1 496 130	893 018	578 969	1 471 987	2 968 117	100,00

(a) Y compris les apprentis, les travailleurs domestiques, les fonctionnaires et les bateliers; à l'exclusion des marins de la marine marchande. Les données pour 1977 ne sont pas encore disponibles.

Source : Office National de Sécurité Sociale.

**Répartition par province et région linguistique des employeurs
et des travailleurs assujettis à la sécurité sociale du 30 juin 1976 (a)**

PROVINCE OU RÉGION	Etablis- sements	Ouvriers			Employés			Total des travail- leurs
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Anvers	31 022	212 504	59 127	271 631	149 442	86 382	235 824	507 455
Brabant	52 598	234 091	88 214	322 305	332 290	212 347	544 637	866 942
Flandre occidentale	25 451	128 804	52 613	181 417	72 273	45 603	117 876	299 293
Flandre orientale	24 998	134 829	60 625	195 454	80 349	55 721	136 070	331 524
Hainaut	23 115	146 858	42 765	189 623	85 550	65 007	150 557	340 180
Liège	22 164	121 974	34 887	156 861	85 261	60 499	145 760	302 621
Limbourg	11 756	85 768	25 769	111 537	45 149	25 113	70 262	181 799
Luxembourg	5 457	15 751	4 745	20 496	14 211	8 719	22 930	43 426
Namur	9 415	34 914	9 480	44 394	28 493	19 578	48 071	92 465
<i>Région flamande</i>	<i>107 763</i>	<i>643 544</i>	<i>224 337</i>	<i>867 881</i>	<i>415 733</i>	<i>251 860</i>	<i>667 593</i>	<i>1 535 474</i>
<i>Région wallonne</i>	<i>65 550</i>	<i>346 915</i>	<i>97 790</i>	<i>444 705</i>	<i>230 356</i>	<i>166 179</i>	<i>396 535</i>	<i>841 240</i>
<i>Bruxelles-Capitale</i>	<i>32 663</i>	<i>125 034</i>	<i>56 098</i>	<i>181 132</i>	<i>246 929</i>	<i>160 930</i>	<i>407 859</i>	<i>588 991</i>
<i>Le Royaume ...</i>	<i>205 976</i>	<i>1 115 493</i>	<i>378 225</i>	<i>1 493 718</i>	<i>893 018</i>	<i>578 969</i>	<i>1 471 987</i>	<i>2 965 705</i>

(a) Y compris les apprentis, les travailleurs domestiques et les fonctionnaires; à l'exclusion des marins de la marine marchande et des bateliers. Les données pour 1977 ne sont pas encore disponibles.

Source : Office National de Sécurité Sociale.

Evolution du chômage

ANNÉE	Chômage complet (a)			Chômage partiel (b) (c)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1966	43 306	18 192	61 498	28 090	7 639	35 729
1967	58 354	26 964	85 318	32 507	13 363	45 870
1968	68 664	34 066	102 730	31 854	9 478	41 332
1969	53 115	32 228	85 343	30 645	7 072	37 717
1970	42 387	28 874	71 261	24 997	8 715	33 712
1971	42 368	28 508	70 876	31 830	7 792	39 622
1972	51 855	34 967	86 822	27 405	9 175	36 580
1973	48 608	43 094	91 702	25 511	8 774	34 285
1974	49 841	54 879	104 720	28 790	13 160	41 950
1975	85 158	92 209	177 367	59 499	23 036	82 541
1976	98 304	130 233	228 537	42 934	15 554	58 488
1977	106 286	157 998	264 284	47 875	21 183	69 058

Source : Office National de l'Emploi.

- (a) Statistique des demandeurs d'emploi, chômeurs complets, à l'exclusion des chômeurs occupés par les pouvoirs publics. Situation en fin du mois et moyenne mensuelle pour l'année.
 (b) Moyennes journalières.
 (c) L'arrêté ministériel du 14 février 1975 (*Moniteur belge* du 8 avril 1975) dispense (depuis le 1^{er} mars 1975) les chômeurs partiels du contrôle communal.

Répartition par province et région linguistique des demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés (a) Hommes et femmes

PROVINCE OU RÉGION	1973	1974	1975	1976	1977
Anvers	12 240	13 858	26 918	34 711	39 670
Brabant	15 709	18 462	33 983	47 130	53 363
Flandre occidentale	6 860	7 338	14 387	18 481	22 258
Flandre orientale	10 886	12 270	22 685	28 108	33 052
Hainaut	13 418	15 628	25 997	34 123	39 237
Liège	19 896	21 467	28 864	34 327	38 784
Limbourg	8 435	10 675	17 075	21 881	26 390
Luxembourg	1 039	1 248	1 945	2 352	2 904
Namur	3 219	3 774	5 513	7 424	8 626
<i>Région flamande</i>	<i>44 671</i>	<i>51 494</i>	<i>94 168</i>	<i>120 898</i>	<i>141 837</i>
<i>Région wallonne</i>	<i>39 007</i>	<i>43 909</i>	<i>65 334</i>	<i>82 450</i>	<i>94 206</i>
<i>Bruxelles (b)</i>	<i>8 024</i>	<i>9 317</i>	<i>17 865</i>	<i>25 189</i>	<i>28 241</i>
<i>Le Royaume</i> ...	<i>91 702</i>	<i>104 720</i>	<i>177 367</i>	<i>228 537</i>	<i>261 284</i>

- (a) Situation moyenne en fin de mois.
 (b) Bruxelles-Capitale (19 communes).

Source : Office National de l'Emploi.

Répartition par province et région linguistique des demandeurs d'emploi,
chômeurs complets indemnisés (a)

PROVINCE OU RÉGION	1973	1974	1975	1976	1977
HOMMES					
Anvers	6 938	7 151	13 251	14 027	14 563
Brabant	7 861	8 383	16 494	21 333	22 715
Flandre occidentale	4 381	4 317	7 880	8 743	9 351
Flandre orientale	6 048	6 171	11 186	12 157	13 502
Hainaut	6 338	6 346	11 622	14 794	16 341
Liège	10 637	10 571	14 269	15 596	16 761
Limbourg	4 376	4 701	6 994	7 118	7 718
Luxembourg	541	572	898	1 006	1 371
Namur	1 488	1 629	2 564	3 530	3 965
<i>Région flamande</i>	<i>24 945</i>	<i>25 626</i>	<i>45 060</i>	<i>48 974</i>	<i>52 423</i>
<i>Région wallonne</i>	<i>19 691</i>	<i>19 908</i>	<i>30 726</i>	<i>36 705</i>	<i>40 280</i>
<i>Bruxelles (b)</i>	<i>3 972</i>	<i>4 307</i>	<i>9 372</i>	<i>12 625</i>	<i>13 584</i>
<i>Le Royaume ...</i>	<i>48 608</i>	<i>49 841</i>	<i>85 158</i>	<i>98 304</i>	<i>106 287</i>
FEMMES					
Anvers	5 302	6 707	13 667	20 684	25 107
Brabant	7 848	10 079	17 489	25 797	30 648
Flandre occidentale	2 479	3 021	6 507	9 738	12 907
Flandre orientale	4 838	6 099	11 499	15 951	19 550
Hainaut	7 080	9 282	14 375	19 329	22 896
Liège	9 259	10 896	14 596	18 731	22 023
Limbourg	4 059	5 974	10 081	14 763	18 672
Luxembourg	498	676	1 046	1 346	1 533
Namur	1 731	2 145	2 949	3 894	4 661
<i>Région flamande</i>	<i>19 726</i>	<i>25 868</i>	<i>49 108</i>	<i>71 924</i>	<i>89 414</i>
<i>Région wallonne</i>	<i>19 316</i>	<i>24 001</i>	<i>34 608</i>	<i>45 746</i>	<i>53 926</i>
<i>Bruxelles (b)</i>	<i>4 052</i>	<i>5 010</i>	<i>8 493</i>	<i>12 563</i>	<i>14 657</i>
<i>Le Royaume ...</i>	<i>43 094</i>	<i>54 879</i>	<i>92 209</i>	<i>130 233</i>	<i>157 997</i>

(a) Situation moyenne en fin de mois.

(b) Il s'agit de Bruxelles-Capitale (19 communes).

Source : Office National de l'Emploi.

**Répartition par province et région linguistique des demandeurs d'emploi,
chômeurs complets indemnisés, aptitude normale (a)**

PROVINCE OU RÉGION	1973	1974	1975	1976	1977
HOMMES					
Anvers	2 110	2 345	7 706	8 635	9 558
Brabant	3 798	4 283	12 036	16 947	18 569
Flandre occidentale	1 471	1 530	4 486	5 224	5 908
Flandre orientale	1 471	1 676	5 816	6 885	8 247
Hainaut	2 691	2 812	7 936	11 278	13 013
Liège	2 716	2 648	6 391	8 757	10 319
Limbourg	1 371	1 701	3 900	4 071	4 786
Luxembourg	250	283	602	720	1 076
Namur	564	652	1 514	2 518	2 949
<i>Région flamande</i>	<i>7 556</i>	<i>8 565</i>	<i>25 556</i>	<i>29 753</i>	<i>33 907</i>
<i>Région wallonne</i>	<i>6 562</i>	<i>2 551</i>	<i>17 402</i>	<i>24 628</i>	<i>28 807</i>
<i>Bruxelles (b)</i>	<i>2 324</i>	<i>6 814</i>	<i>7 429</i>	<i>10 654</i>	<i>11 711</i>
<i>Le Royaume ...</i>	<i>16 442</i>	<i>17 930</i>	<i>50 387</i>	<i>65 035</i>	<i>74 425</i>
FEMMES					
Anvers	3 049	4 211	10 622	17 206	21 470
Brabant	5 102	7 116	14 061	21 912	26 630
Flandre occidentale	1 627	2 120	5 181	7 974	10 780
Flandre orientale	2 528	3 550	8 393	12 125	15 175
Hainaut	5 072	7 088	11 880	16 512	19 883
Liège	5 430	6 713	10 022	13 778	16 737
Limbourg	2 689	4 356	8 213	12 665	16 529
Luxembourg	410	572	920	1 173	1 341
Namur	1 189	1 535	2 213	3 092	3 832
<i>Région flamande</i>	<i>11 869</i>	<i>15 127</i>	<i>38 351</i>	<i>59 141</i>	<i>75 461</i>
<i>Région wallonne</i>	<i>12 585</i>	<i>16 612</i>	<i>26 332</i>	<i>36 607</i>	<i>44 195</i>
<i>Bruxelles (b)</i>	<i>2 642</i>	<i>3 522</i>	<i>6 822</i>	<i>10 689</i>	<i>12 721</i>
<i>Le Royaume ...</i>	<i>27 096</i>	<i>37 261</i>	<i>71 505</i>	<i>105 437</i>	<i>132 377</i>

(a) Situation moyenne en fin de mois.

(b) Il s'agit de Bruxelles-Capitale (19 communes).

Source : Office National de l'Emploi.

**Répartition par province et région linguistique des demandeurs d'emploi,
chômeurs complets indemnisés, aptitude normale (a)
Hommes et femmes**

PROVINCE OU RÉGION	1973	1974	1975	1976	1977
Anvers	5 159	6 556	18 328	25 841	31 028
Brabant	8 900	11 399	26 097	38 859	45 199
Flandre occidentale	3 098	3 650	4 667	13 198	16 688
Flandre orientale	3 999	5 226	14 200	19 010	23 422
Hainaut	7 763	9 900	19 816	27 790	32 896
Liège	8 146	9 361	16 413	22 535	27 056
Limbourg	4 060	6 057	12 113	16 736	21 315
Luxembourg	660	855	1 522	1 893	2 417
Namur	1 753	2 187	3 727	5 610	6 781
<i>Région flamande</i>	<i>19 425</i>	<i>25 692</i>	<i>63 907</i>	<i>88 894</i>	<i>109 368</i>
<i>Région wallonne</i>	<i>19 147</i>	<i>23 426</i>	<i>43 734</i>	<i>61 235</i>	<i>73 002</i>
<i>Bruxelles (b)</i>	<i>4 966</i>	<i>6 073</i>	<i>14 251</i>	<i>21 343</i>	<i>24 432</i>
<i>Le Royaume ...</i>	<i>43 538</i>	<i>55 191</i>	<i>121 892</i>	<i>171 472</i>	<i>206 802</i>

(a) Situation moyenne en fin de mois.

(b) Il s'agit de Bruxelles-Capitale (19 communes).

Source : Office National de l'Emploi.

Répartition par branche d'activité et région linguistique des chômeurs complets en 1977 (a)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	HOMMES				FEMMES				TOTAL			
	Fla-	Wal-	Bruxel-	Total	Fla-	Wal-	Bruxel-	Total	Fla-	Wal-	Bruxel-	Total
	mande	lonne	les (b)		mande	lonne	les (b)		mande	lonne	les (b)	
Agriculture	586	305	36	927	214	79	5	298	800	384	41	1 225
Forêt, Chasse	36	83	7	126	6	11	3	20	42	94	10	146
Pêche	187	2	—	189	2	2	—	4	189	4	—	193
Mines	1 197	1 739	49	2 985	20	79	6	105	1 217	1 818	55	3 090
Pierre	86	385	6	477	25	48	2	75	111	433	8	552
Alimentation	3 130	1 589	673	5 392	6 437	2 672	761	9 870	9 567	4 261	1 434	15 262
Tabac	61	19	14	94	1 887	202	61	2 145	1 943	221	75	2 239
Textile	2 685	1 057	154	3 896	6 924	2 775	324	10 023	9 609	3 832	478	13 919
Vêtement	528	225	221	974	15 239	5 294	1 159	21 692	15 767	5 519	1 380	22 666
Chaussure	217	33	22	272	1 539	116	32	1 687	1 756	149	54	1 959
Bois	2 045	480	244	2 769	1 863	230	52	2 145	3 908	710	296	4 914
Papier	468	393	159	1 020	1 133	786	273	2 192	1 601	1 179	432	3 212
Livre	921	386	496	1 803	1 003	740	416	2 159	1 924	1 126	912	3 962
Cuirs et Peaux	180	81	102	363	580	182	212	974	760	263	314	1 337
Caoutchouc	190	208	39	437	319	241	23	583	509	449	62	1 020
Chimie	1 415	871	394	2 680	2 290	1 281	872	4 443	3 705	2 152	1 266	7 123
Céramique, Briqueterie, Ciment	667	576	72	1 315	686	566	52	1 304	1 353	1 142	124	2 619
Verre	221	545	14	780	225	1 112	18	1 355	446	1 657	32	2 135
Métallurgie	626	2 331	72	3 029	223	368	28	619	849	2 699	100	3 648
Construction métallique	3 813	5 122	1 088	10 023	2 231	2 852	449	5 532	6 044	7 974	1 537	15 555
Construction mécanique	556	515	118	1 189	349	268	33	650	905	783	151	1 839
Construction électrique	1 034	886	253	2 173	5 683	2 253	394	8 330	6 717	3 139	647	10 503
Construction de matériel de transport	2 654	859	496	4 009	1 278	266	48	1 592	3 932	1 125	544	5 601
Diamant	585	5	4	594	373	5	4	382	958	10	8	976
Industries manuf. diverses	311	278	140	729	761	560	249	1 570	1 072	838	389	2 299
Construction	11 659	9 931	2 918	24 508	740	536	179	1 455	12 399	10 467	3 097	25 963
Electricité, Eau, Gaz	69	120	19	208	26	32	9	67	95	152	28	275
Commerce	2 936	2 803	1 813	7 552	9 427	11 032	3 045	23 504	12 363	13 835	4 858	31 056
Banques, Assurances	338	230	191	759	835	558	289	1 682	1 173	788	480	2 441
Transport et Communications	2 130	1 381	696	4 207	1 042	506	183	1 731	3 172	1 887	879	5 938
Hôtels, Restaurants	1 200	649	579	2 428	2 867	1 637	693	5 197	4 067	2 286	1 272	7 625
Services	4 735	3 177	1 956	9 868	14 832	11 087	4 177	30 096	19 567	14 264	6 133	39 964
Activités mal désignées ou non connues (c)	4 957	3 016	539	8 512	8 360	5 550	606	14 516	13 317	8 566	1 145	23 028
<i>Total général</i>	52 423	40 280	13 584	106 287	89 414	53 926	14 657	157 997	141 837	94 206	28 241	264 284

Source : Office National de l'Emploi.

(a) Demandeurs d'emploi, chômeurs complets en demeris. Situation moyenne en fin de mois.
Les chômeurs repris au présent tableau sont répartis selon la branche d'activité dans laquelle ils étaient occupés, quelle que soit leur profession.

(b) Il s'agit Bruxelles-Capitale (19 communes).

(c) Catégorie qui comprend principalement les jeunes gens, n'ayant pas encore eu d'activité professionnelle quelconque.

Répartition des chômeurs complets par groupes, d

GROUPE D'AGES	DUREE D'UN MOIS									
	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 ans et plus	Total	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans
	REGION FLAMANDE						REGION WALLONNE			
HOMMES										
Moins de 25 ans :										
1974	1 216	359	344	71	25	2 065	1 035	344	359	10 36
1975	4 925	2 510	2 233	214	46	9 928	3 421	1 821	1 542	21 61
1976	4 078	1 901	3 300	1 089	92	10 460	3 199	1 856	2 959	1 26 132
1977	5 134	1 965	2 667	862	279	10 907	3 529	2 035	2 741	1 35 500
De 25 à moins de 40 ans :										
1974	989	278	330	244	426	2 267	850	324	344	26 341
1975	3 376	1 821	1 353	452	492	7 494	2 387	1 289	1 143	43 429
1976	3 209	1 549	2 043	1 656	673	9 130	2 756	1 485	2 008	1 60 674
1977	3 712	1 759	2 059	1 571	1 281	10 382	2 830	1 640	1 948	1 92 377
De 40 à moins de 50 ans :										
1974	540	221	278	373	1 270	2 682	731	236	331	42 435
1975	1 465	897	789	426	1 341	4 918	1 089	711	733	47 405
1976	1 534	852	1 219	1 318	1 456	6 379	1 474	652	1 114	1 23 473
1977	1 570	845	1 221	1 430	2 099	7 165	1 135	644	972	1 32 208
De 50 à 65 ans :										
1974	1 163	893	1 487	2 579	7 829	13 951	969	580	1 136	2 08 023
1975	2 541	1 974	2 543	2 504	8 392	17 954	1 175	1 097	1 338	1 85 162
1976	1 816	1 494	2 709	4 087	8 197	18 303	1 275	740	1 349	2 28 631
1977	1 652	1 227	2 053	3 710	9 616	18 258	962	691	1 248	2 28 300
<i>Total en 1974 ...</i>	3 908	1 751	2 489	3 267	9 550	20 965	3 585	1 484	2 170	2 88 835
<i>Total en 1975 ...</i>	12 307	7 202	6 918	3 596	10 271	40 294	8 072	4 918	4 756	2 95 057
<i>Total en 1976 ...</i>	10 637	5 796	9 271	8 150	10 418	44 272	8 704	4 733	7 430	6 38 910
<i>Total en 1977 ...</i>	12 608	5 796	8 000	7 573	13 275	46 712	8 456	5 010	6 909	6 89 205
FEMMES										
Moins de 25 ans :										
1974	2 963	1 207	1 568	734	203	6 675	2 080	1 290	1 725	1 23 58
1975	6 340	4 057	5 648	1 961	486	18 492	2 921	2 189	3 419	2 16 02
1976	5 886	4 324	9 102	6 576	1 405	27 293	3 029	2 324	4 820	4 17 210
1977	4 246	4 469	8 907	8 202	4 467	32 291	2 949	2 399	4 900	4 84 390
De 25 à moins de 40 ans :										
1974	1 665	865	1 112	1 230	998	5 870	1 302	770	1 125	1 40 200
1975	3 582	2 661	3 246	2 249	1 932	13 570	1 766	1 405	1 922	2 01 308
1976	3 821	3 661	6 102	6 597	3 720	23 901	2 181	1 523	2 660	3 60 484
1977	3 929	3 265	5 973	10 441	8 834	32 442	1 975	1 580	2 655	4 50 752
De 40 à 60 ans :										
1974	1 037	732	1 206	1 586	3 514	8 075	832	609	934	1 49 455
1975	1 679	1 626	2 045	2 041	4 429	11 820	995	892	1 329	1 70 535
1976	1 622	1 479	2 687	4 115	5 821	15 724	1 250	887	1 579	2 51 661
1977	1 420	1 284	2 497	4 772	9 123	19 096	935	738	1 469	2 87 820
<i>Total en 1974 ...</i>	5 665	2 804	3 886	3 550	4 715	20 620	4 214	2 669	3 784	4 14 72
<i>Total en 1975 ...</i>	11 501	8 344	10 939	6 251	6 847	43 882	5 682	4 486	6 670	5 88 95
<i>Total en 1976 ...</i>	11 329	9 464	17 891	17 288	10 946	66 918	6 460	4 734	9 059	10 30 185
<i>Total en 1977 ...</i>	11 595	9 018	17 377	23 415	22 424	83 829	5 859	4 717	9 024	12 22 196

(a) Recensement à la date du 30 juin.

(b) Il s'agit de Bruxelles-Capitale (19 communes).

igs, durée et région linguistique (a)

IMAGE													
D	Total	Moins	De	De	De	De	Total	Moins	De	De	De	De	Total
as		de 3	3 à 6	6 à 12	1 à 2	2 ans		de 3	3 à 6	6 à 12	1 à 2	2 ans	
plus		mois	mois	mois	ans	et plus		mois	mois	mois	ans	et plus	
A LONNE		BRUXELLES (b)						LE ROYAUME					
36	1 878	240	63	50	15	2	370	2 491	766	803	190	63	4 313
31	7 063	1 009	530	317	46	3	1 905	9 355	4 861	4 092	478	110	18 896
32	9 411	1 041	622	702	339	24	2 728	8 318	4 379	6 961	2 693	248	22 599
00	10 162	1 041	571	581	296	92	2 581	9 704	4 571	5 989	2 515	871	23 650
41	2 126	401	129	164	86	55	835	2 240	731	838	597	822	5 228
29	5 678	1 162	746	558	193	82	2 741	6 925	3 856	3 054	1 075	1 003	15 913
74	8 523	1 247	765	971	771	195	3 949	7 212	3 799	5 022	4 027	1 542	21 602
1 77	9 716	1 243	833	913	809	466	4 264	7 785	4 232	4 920	4 301	3 124	24 362
1 35	3 161	221	98	114	103	138	674	1 492	555	723	904	2 843	6 517
1 05	4 409	576	390	356	160	166	1 648	3 130	1 998	1 878	1 057	2 912	10 975
1 73	5 947	561	364	540	562	258	2 285	3 569	1 868	2 873	3 114	3 187	14 611
2 08	6 103	546	367	462	568	571	2 514	3 251	1 856	2 655	3 322	4 698	15 782
6 23	10 796	267	188	261	365	764	1 845	2 399	1 661	2 884	5 032	14 616	26 592
6 62	11 605	500	415	419	409	875	2 618	4 216	3 486	4 300	4 746	15 429	32 177
5 31	11 277	506	413	659	839	1 007	3 424	3 597	2 647	4 717	7 208	14 835	33 004
6 00	11 490	415	380	557	949	1 414	3 715	3 029	2 298	3 858	6 948	17 330	33 463
7 35	17 961	1 129	478	589	569	959	3 724	8 622	3 713	5 248	6 723	18 344	42 650
8 57	28 755	3 247	2 081	1 650	808	1 126	8 912	23 626	14 201	13 324	7 356	19 454	77 961
7 10	35 158	3 355	2 164	2 872	2 511	1 484	12 386	22 696	12 693	19 573	17 042	19 812	91 816
10 05	37 471	3 245	2 151	2 513	2 622	2 543	13 074	23 769	12 957	17 422	17 086	26 023	97 257
5 87	6 921	290	140	143	66	16	655	5 333	2 637	3 436	2 039	806	14 251
10 26	11 718	707	489	462	183	40	1 881	9 968	6 735	9 529	4 307	1 552	32 091
1 02	16 454	872	646	894	668	143	3 223	9 787	7 294	14 816	11 423	3 650	46 970
9 08	19 000	823	518	798	816	380	3 335	10 018	7 386	14 605	13 862	8 755	54 626
0 07	6 671	387	223	279	242	122	1 253	3 354	1 858	2 516	2 879	3 187	13 794
0 88	10 196	719	539	624	414	285	2 581	5 967	4 605	5 792	4 678	5 305	26 347
3 46	14 818	801	681	1 032	1 175	595	4 344	6 863	5 865	9 794	11 380	9 161	43 063
5 22	18 236	817	619	945	1 475	1 340	5 196	6 721	5 464	9 573	16 420	17 696	55 874
5 90	8 464	435	295	378	558	958	2 624	2 304	1 636	2 518	3 643	9 062	19 163
3 92	10 315	553	424	617	666	1 206	3 466	3 227	2 942	3 991	4 414	11 027	25 601
6 11	12 844	599	530	803	1 112	1 688	4 732	3 471	2 896	5 069	7 744	14 120	32 300
2 62	14 279	514	421	748	1 367	2 478	5 528	2 869	2 443	4 714	9 014	19 863	38 903
2 44	22 056	1 112	658	800	866	1 096	4 532	10 991	6 131	8 470	8 561	13 055	47 208
5 06	32 229	1 979	1 452	1 703	1 263	1 531	7 928	19 162	14 282	19 312	13 399	17 884	84 039
1 559	44 116	2 332	1 857	2 729	2 955	2 426	12 299	20 121	16 055	29 679	30 547	26 931	123 333
1 692	51 515	2 154	1 558	2 491	3 658	4 198	14 059	19 608	15 293	28 892	39 296	36 314	149 403

Source : Office National de l'Emploi.

Chômeurs complets (toutes catégories) au 31 décembre 1977 (a)
Par groupe d'âges, sexe et région linguistique

DÉSIGNATION	Région flamande			Région wallonne			Bruxelles (b)			Le Royaume		
	Chiffres absolus	Im-portance en %	Evolu-tion en % par rapport au 31 déc. 1976	Taux de chô-mage (c)	Chiffres absolus	Im-portance en %	Evolu-tion en % par rapport au 31 déc. 1976	Taux de chô-mage (c)	Chiffres absolus	Im-portance en %	Evolu-tion en % par rapport au 31 déc. 1976	Taux de chô-mage (c)
Moins de 25 ans												
Hommes	26 805	34,2	+25,5	..	20 172	35,4	+21,6	..	4 578	25,5	+12,3	..
Femmes	51 437	44,8	+15,0	..	31 106	43,5	+17,1	..	5 653	30,5	+10,1	..
<i>Total ...</i>	<i>78 242</i>	<i>40,5</i>	<i>+18,4</i>	<i>..</i>	<i>51 278</i>	<i>39,9</i>	<i>+18,8</i>	<i>..</i>	<i>10 231</i>	<i>28,1</i>	<i>+11,1</i>	<i>..</i>
De 25 à 50 ans												
Hommes	28 316	36,1	+22,8	..	22 937	40,2	+21,5	..	8 799	49,1	+13,8	..
Femmes	53 497	46,5	+24,3	..	32 816	45,9	+16,5	..	9 562	51,6	+13,3	..
<i>Total ...</i>	<i>81 813</i>	<i>42,3</i>	<i>+23,8</i>	<i>..</i>	<i>55 753</i>	<i>43,4</i>	<i>+18,5</i>	<i>..</i>	<i>18 361</i>	<i>50,4</i>	<i>+13,5</i>	<i>..</i>
Plus de 50 ans												
Hommes	23 301	29,7	+1,1	..	13 940	24,4	+7,9	..	4 545	25,4	+2,8	..
Femmes	10 007	8,7	+14,5	..	7 611	10,6	+12,0	..	3 309	17,9	+12,6	..
<i>Total ...</i>	<i>33 308</i>	<i>17,2</i>	<i>+4,8</i>	<i>..</i>	<i>21 551</i>	<i>16,7</i>	<i>+9,3</i>	<i>..</i>	<i>7 854</i>	<i>21,5</i>	<i>+6,7</i>	<i>..</i>
<i>Total (hommes) ..</i>	<i>78 422</i>	<i>40,6</i>	<i>+16,3</i>	<i>8,2</i>	<i>57 049</i>	<i>41,1</i>	<i>+17,9</i>	<i>11,1</i>	<i>17 922</i>	<i>19,2</i>	<i>+10,4</i>	<i>10,5</i>
<i>Total (femmes) ...</i>	<i>114 941</i>	<i>59,4</i>	<i>+19,1</i>	<i>24,1</i>	<i>71 533</i>	<i>55,6</i>	<i>+16,2</i>	<i>29,3</i>	<i>18 524</i>	<i>50,8</i>	<i>+12,2</i>	<i>15,9</i>
<i>Total général ...</i>	<i>193 363</i>	<i>100,0</i>	<i>+17,9</i>	<i>13,5</i>	<i>128 582</i>	<i>100,0</i>	<i>+17,0</i>	<i>17,2</i>	<i>36 446</i>	<i>100,0</i>	<i>+11,3</i>	<i>12,7</i>
												<i>11,5</i>

(a) Chômeurs complets indemnisés, ceux occupés par les pouvoirs publics, autres chômeurs inscrits obligatoirement et demandeurs d'emploi libres inoccupés.
 (b) Bruxelles-Capitale (19 communes).
 (c) Sur base des assurés contre le chômage (I.N.A.M.I.) au 30 juin 1976.

Sources : Office National de l'Emploi.
 Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Chômeurs complets indemnisés, occupés par les pouvoirs publics en 1976 et 1977
 Par province et région linguistique
 (hommes et femmes)

PROVINCE OU RÉGION	1976		1977		Evolution en % de 1976 à 1977	Chômeurs complets indemnisés au 31 déc. 1977	
	Situation au 31 déc. 1976	En % du total	Situation au 31 déc. 1977	En % du total		Total	Occupés par les pouvoirs publics (en % du total)
Anvers	2 527	15,0	3 351	13,8	44 445	7,5	
Brabant	4 238	25,1	5 630	23,3	58 746	9,6	
Flandre occidentale	1 356	8,0	1 882	7,8	27 079	6,9	
Flandre orientale	2 414	14,3	3 626	15,0	38 142	9,5	
Hainaut (a)	2 181	12,9	3 763	15,5	44 710	8,4	
Liège	1 905	11,3	2 714	11,2	41 844	6,5	
Limbourg	1 519	9,0	1 929	8,0	29 066	6,6	
Luxembourg	244	1,4	404	1,7	4 364	9,3	
Namur (a)	511	3,0	902	3,7	7 963	11,3	
<i>Région flamande</i>	9 423	55,8	13 035	53,8	162 194	8,0	
<i>Région wallonne</i>	5 308	31,4	8 513	35,2	104 230	8,2	
<i>Bruxelles (b)</i>	2 164	12,8	2 653	11,0	29 935	8,9	
<i>Le Royaume ...</i>	16 895	100,0	24 201	100,0	296 359	8,2	

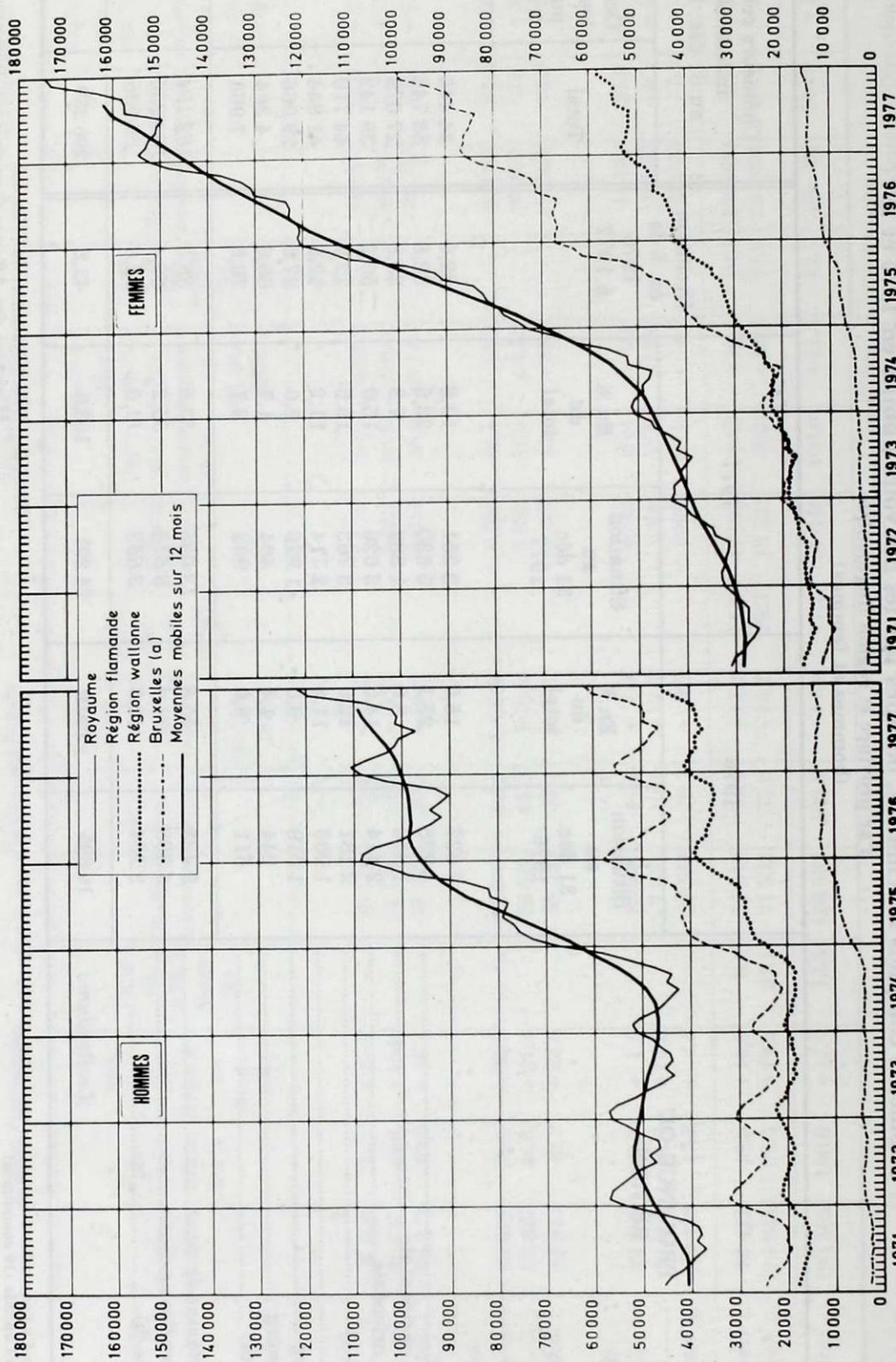
(a) Correspond à l'ensemble des bureaux régionaux de l'O.N.E.M. et non à la province.

(b) Bruxelles-Capitale (19 communes).

Sources : Office National de l'Emploi.
 Ministère des Affaires économiques, Direction générale
 des Etudes et de la Documentation.

Demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés en fin de mois

Toutes catégories

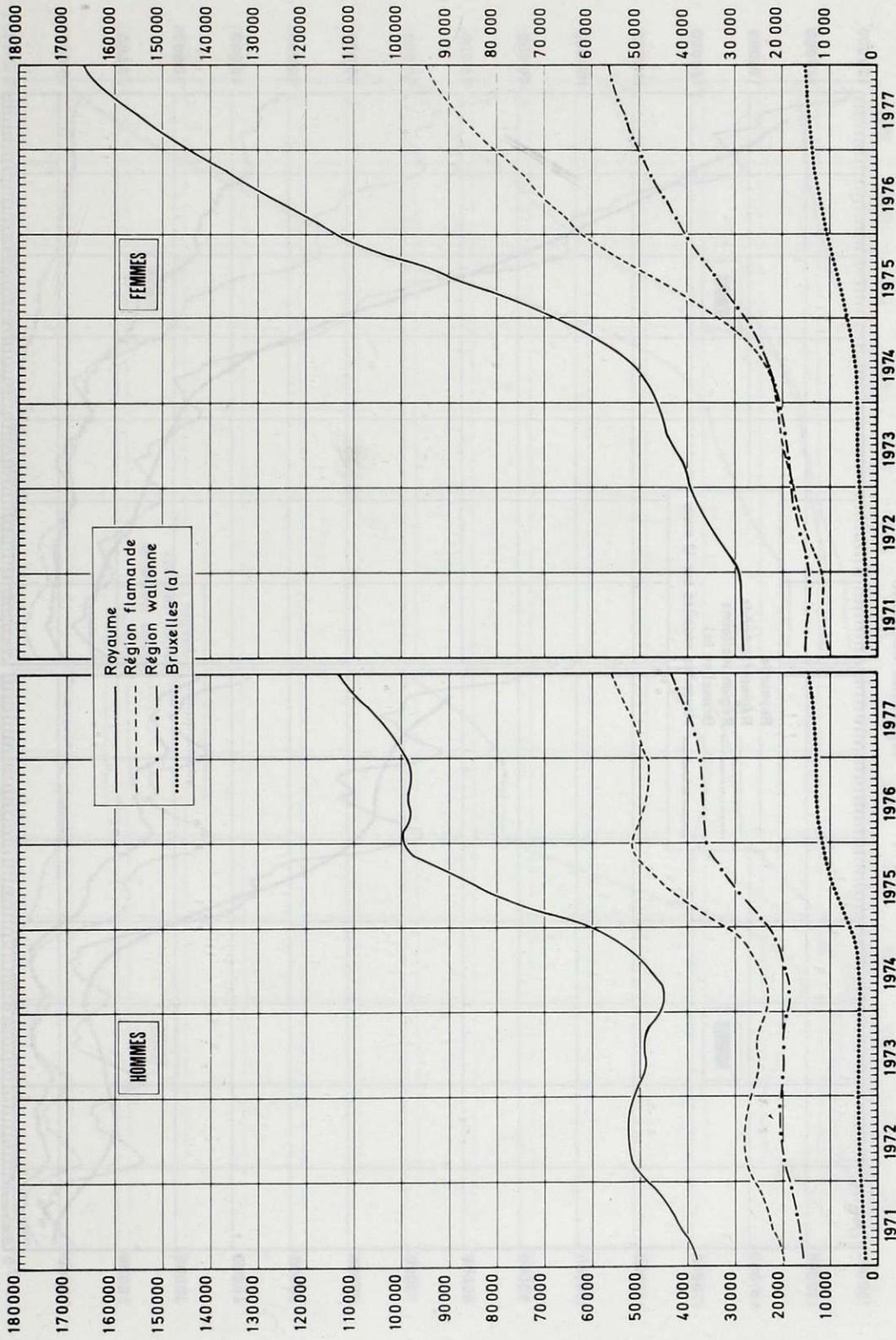


Sources : Office National de l'Emploi.
Ministère des Affaires économiques, Direction générale des
Etudes et de la Documentation.

(a) Il s'agit de Bruxelles-Capitale (19 communes).

Demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés en fin de mois

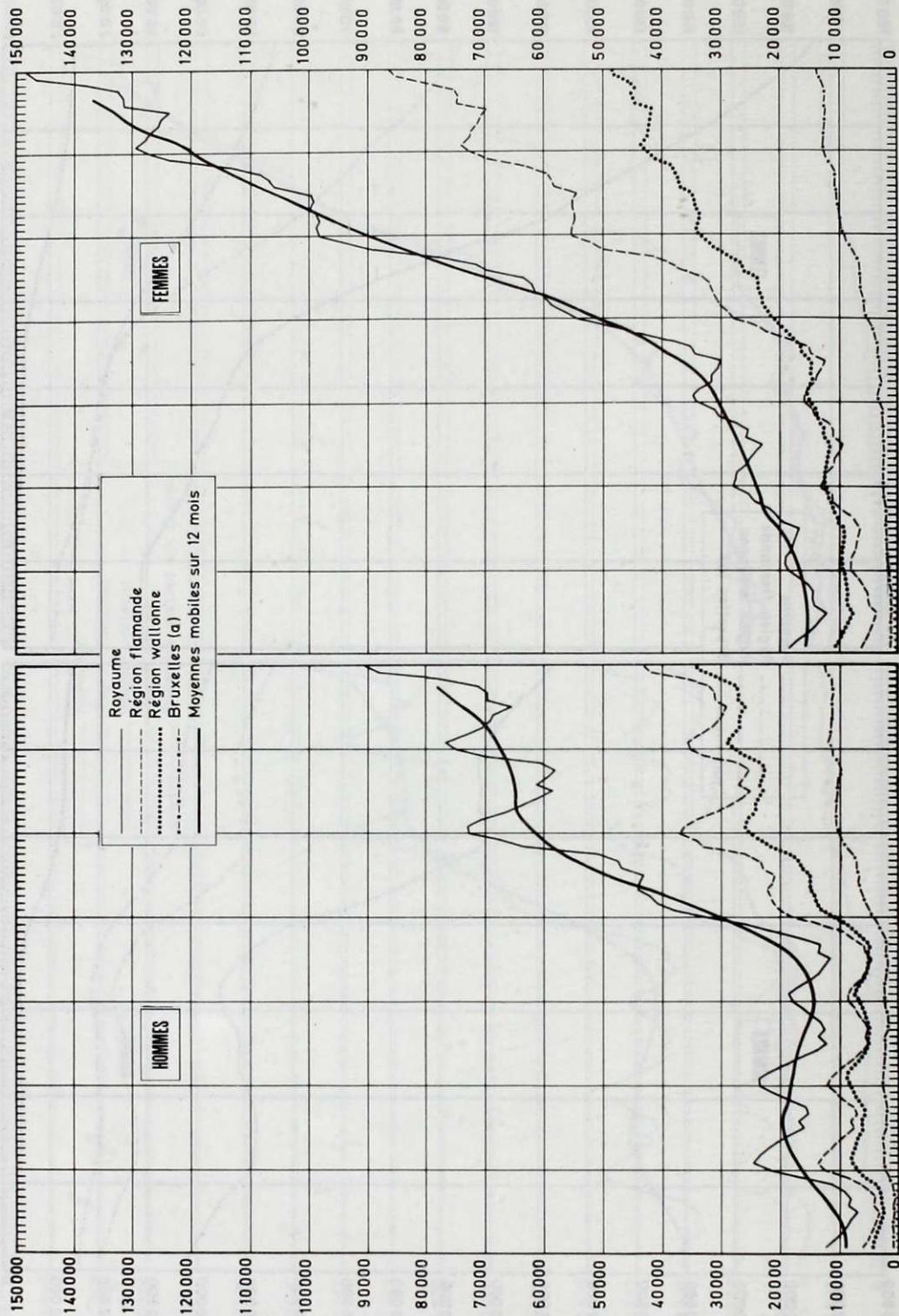
Toutes catégories
(série désaisonnalisée et lissée)



(a) Il s'agit de Bruxelles-Capitale (19 communes).
Sources : Office National de l'Emploi.
Ministère des Affaires économiques, Direction générale des
Etudes et de la Documentation.

Demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés en fin de mois

Aptitude normale

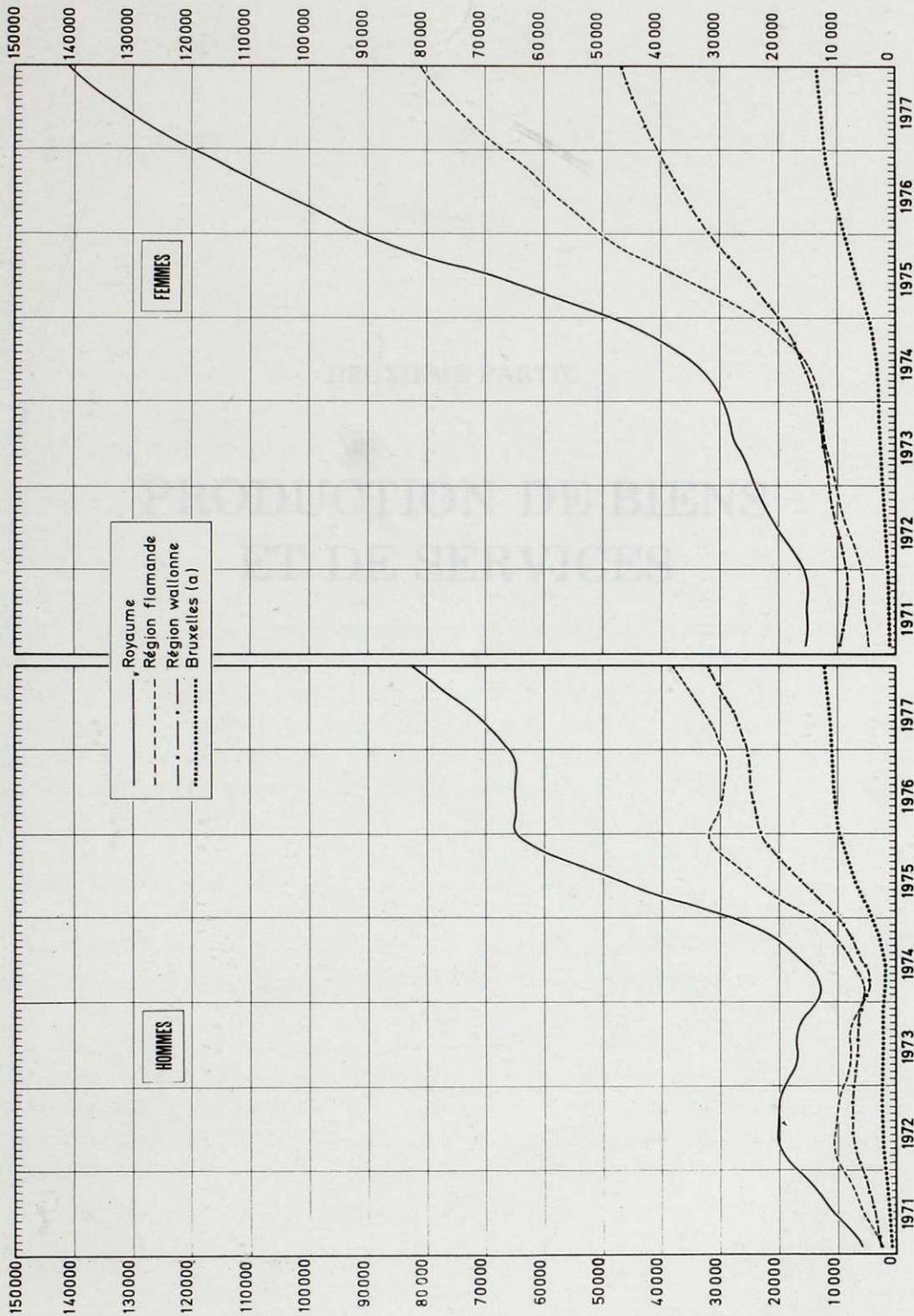


Sources : Office National de l'Emploi.
Ministère des Affaires économiques, Direction générale des
Etudes et de la Documentation.

(a) Il s'agit de Bruxelles-Capitale (19 communes).

Demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés en fin de mois

Aptitude normale
(série désaisonnalisée et lissée)



(a) Il s'agit de Bruxelles-Capitale (19 communes).

Sources : Office National de l'Emploi.
Ministère des Affaires économiques, Direction générale des
Etudes et de la Documentation.

Figure 1. Dynamics of the population of the *Chironomus tentaculatus* in the reservoirs of the Krasnodar Territory.

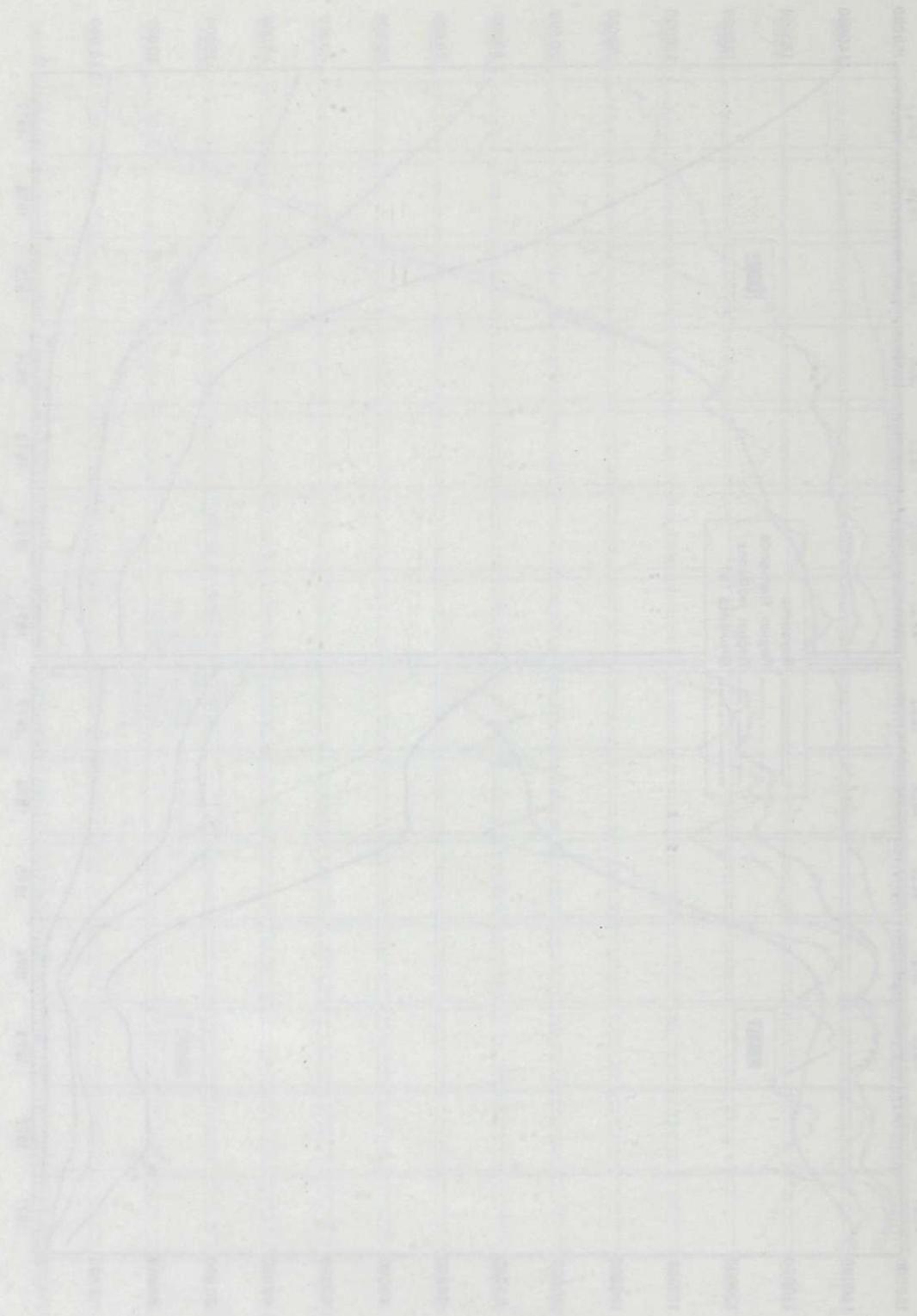


Figure 1. Dynamics of the population of the *Chironomus tentaculatus* in the reservoirs of the Krasnodar Territory. The boxes indicate the reservoirs of the Krasnodar Territory.

AGRICULTURE ET PÊCHE MARITIME

SECTION I. — AGRICULTURE

DEUXIÈME PARTIE

PRODUCTION DE BIENS ET DE SERVICES

1. — Conditions atmosphériques

Après une automne et un hiver exceptionnels, l'été 1978 a été marqué par les conditions météorologiques les plus défavorables. Les températures moyennes des mois d'été ont été en dessous de la normale, compromettant ainsi les récoltes de céréales d'hiver et de maïs. Le rendement de l'ensemble des récoltes a été en dessous de la normale, notamment en raison de l'insuffisance de l'irrigation par le séchage qui devait durer jusqu'en octobre 1978 et par les pluies abondantes en novembre 1978. De plus, le nombre exceptionnellement élevé d'heures de sécheresse a eu un effet très défavorable sur le rendement de bon nombre de cultures.

2. — Superficie cultivée

En 1977, le total de la superficie cultivée a atteint 10 572 ha ou 87,4 pourcentage à peu près équivalent à celui de l'année précédente.

La superficie des prairies et pâturages est restée à 727 500 ha, soit une réduction de 1,1% qui s'explique à 40% à la part de ces terres dans la superficie totale cultivée. Parmi les fourrages, les pommes de terre et les cultures maraîchères, c'est sur la plupart des autres cultures que sont intervenus les changements de superficie.

1.2. — SITUATION PAR CULTURE

1. — Céréales

a) Céréales

Bien que les conditions météorologiques aient été défavorables en 1977, le rendement par hectare des cultures de céréales d'hiver a été satisfaisant. Les rendements ont été suffisants à cause des conditions climatiques qui ont permis d'obtenir

DEUXIÈME PARTIE

PRODUCTION DE BIENS
ET DE SERVICES

CHAPITRE PREMIER

AGRICULTURE ET PECHE MARITIME

SECTION I. — AGRICULTURE

§ 1. — ETAT DES CULTURES

1. — *Conditions atmosphériques.*

Après avoir connu deux années difficiles au point de vue météorologique (1975, et son hiver anormalement humide suivi d'une sécheresse extrême au cours de la première moitié de l'été, et l'été extrêmement sec de 1976), l'agriculture n'a pas été éprouvée par les conditions atmosphériques en 1977. Toutefois, la température moyenne des mois d'été s'est située au-dessous de la normale, compromettant ainsi les récoltes de betteraves sucrières et de maïs; le rendement du froment d'hiver lui-aussi, est resté en-dessous de la normale notamment en raison de l'ensemencement tardif imposé par la sécheresse qui devait durer jusqu'en octobre 1976 et par les pluies abondantes en novembre 1976. De même, le nombre anormalement réduit d'heures de soleil n'a pas eu un effet très heureux sur le rendement de bon nombre de cultures.

2. — *Superficie cultivée.*

En 1977, le recul de la superficie cultivée a atteint 10 372 ha ou 0,7 %, pourcentage a peu près équivalent à celui de l'année précédente.

La superficie des prairies et pâturages est tombée à 727 837 ha, soit une réduction de 1,0 % qui ramène à 49,9 % la part de ces terres dans la superficie globale cultivée. Hormis les fourragères, les pommes de terre et la culture maraîchère en plein air, la plupart des autres cultures ont aussi accusé une réduction de leur superficie.

§ 2. — SITUATION PAR SECTEUR

1. — *Cultures.*

a) *Céréales.*

Bien que les conditions atmosphériques aient été plus normales en 1977, le rendement par hectare des cultures de céréales est resté, pour la plupart des céréales, nettement inférieur à celui des meilleures récoltes des années précédentes.

C'est surtout la production, par hectare, du froment d'hiver qui s'est située nettement en deçà de la moyenne des années précédentes — évolution essentiellement due, comme il est dit plus haut, aux conditions atmosphériques défavorables. Le rapport à l'hectare de la plupart des céréales d'été (froment, orge, avoine) avait été fortement réduit en 1976 en raison de la sécheresse; l'amélioration de ces récoltes en 1977 n'a pas suffi à les ramener au niveau record de 1973 et 1974. Le rendement du seigle et de l'escourgeon est resté relativement stable au cours des cinq dernières années, et ne s'est guère écarté, en 1977, de la moyenne de cette période.

La surface ensemencée de céréales a diminué, en 1977, de 3,3 %, c'est-à-dire une diminution de 7,0 % des céréales panifiables et une progression de 0,7 % des céréales non panifiables. Exprimé en pourcents, le recul des céréales panifiables a été plus marqué pour le froment d'été qui, en raison du rendement plus réduit par hectare, est devenu d'une importance secondaire; en chiffres absolus, le recul a été le plus important pour le froment d'hiver. Par contre, les cultures traditionnelles de seigle et d'épeautre, mieux adaptées aux mauvaises conditions atmosphériques, semblent regagner de l'importance. Quant aux céréales non panifiables, seule la surface ensemencée d'escourgeon a augmenté, en raison des récoltes importantes et régulières qu'offre cette culture; les ensemencements de céréales secondaires ont nettement diminué, sauf ceux de maïs, culture peu importante en chiffres absolus.

Compte tenu du rendement plutôt réduit par hectare et de la diminution de la superficie ensemencée, la production totale de la plupart des céréales a fléchi; trois céréales ont toutefois enregistré une progression de leur surface cultivée et n'ont guère subi les incidences néfastes des fluctuations de rendements; il s'agit de l'escourgeon, du seigle et de l'épeautre.

b) *Légumes à cosse récoltés secs, plantes industrielles, plantes à racines et tuberculifères.*

Pour la seconde fois consécutive, la surface destinée aux légumes à cosse récoltés secs, a fléchi notablement en 1977. A l'hectare, toutefois, le rendement a été nettement plus élevé qu'en 1976, année de sécheresse, de sorte que la production totale a légèrement excédé celle de l'année précédente.

Toujours en 1977, la superficie de culture de plantes industrielles a accusé un léger recul par rapport à l'année précédente, surtout en raison de la diminution de la culture la plus importante, celle des betteraves sucrières. La progression de la superficie consacrée au lin n'a pas pu compenser ce recul, ni celui de la plupart des plantes industrielles de moindre importance.

Le rendement des betteraves sucrières a été anormalement réduit en raison du peu de soleil et par là même de la température peu élevée pendant la période de croissance. Si l'on ajoute à ce facteur météorologique, la légère régression de la surface cultivée, on obtient un recul du rapport total de plus de 13 %. Le produit par hectare du lin a nettement excédé celui des deux années précédentes; étant donné que l'ensemencement a également crû, la production totale a progressé de plus d'un tiers.

La surface des terres consacrées aux plantes à racines et tuberculifères destinées à l'alimentation du bétail — presque exclusivement les betteraves fourragères — a diminué de 6,1 % mais comme le rendement par hectare a augmenté dans la même proportion, la production totale a pratiquement égalé celle de l'année précédente.

La superficie consacrée aux pommes de terre a progressé de 8,8 % en raison des prix extrêmement élevés atteints l'année précédente à la suite de la forte diminution de la production occasionnée par la sécheresse. Comme le rendement à l'hectare est remonté lui aussi au niveau normal — surtout important pour les pommes de terre mi-hâtives et tardives — la production totale a pour ainsi dire doublé (+ 91,9 %), provoquant de la sorte une chute vertigineuse des prix obtenus par les agriculteurs.

c) *Fourrages verts et herbages.*

En 1977, la superficie des herbages a diminué de 1,0 % alors que celle des fourrages verts a augmenté de manière appréciable (+ 14,6 %); tout comme les années précédentes, cette dernière progression a été principalement due à l'intensification de la culture de maïs à ensiler qui, en quelques années, de culture secondaire est devenue une des sources les plus importantes de fourrages grossiers pour l'alimentation de bétail.

Le produit par hectare, tant pour le maïs à ensiler que pour les fourrages verts traditionnels, est redevenu normal après la réduction catastrophique que la sécheresse de 1976 avait infligée; aussi les éleveurs de bétail n'ont-ils plus eu à craindre de problèmes d'approvisionnement en 1977.

2. — *Elevage.*

a) *Importance du cheptel.*

Les données du recensement effectué le 1^{er} décembre 1977 n'étaient pas encore disponibles lors de la rédaction de cet aperçu.

Les résultats du recensement du 15 mai 1977 révèlent notamment que le nombre de chevaux agricoles a continué à régresser et que le nombre de bovidés ainsi que celui de porcs est demeuré à peu près au même niveau qu'au 15 mai 1976.

En ce qui concerne les bovidés, le nombre des vaches laitières a légèrement reculé (—0,8 %), tandis que celui des génisses destinées à la production laitière a fortement augmenté (+ 8,3 %). De même le nombre de vaches destinées à la spéculation du veau au pis a poursuivi sa tendance à la progression (+ 14,6 %) de sorte que l'extension du cheptel des bovidés semble s'accroître. En ce qui concerne les porcs, le cheptel des reproducteurs n'a pas accusé pareille augmentation.

b) *Production et consommation de viande.*

Pour la deuxième fois consécutive, l'abattage de bovidés (grand bétail) a diminué en 1977 de 6,0 % en nombre et de 4,3 % en poids abattu par rapport à l'année

précédente. La diminution a été particulièrement forte pour les bœufs et les génisses; l'abattage de vaches et de taureaux s'est à peu près maintenu au niveau de l'année précédente. Par contre, l'abattage de veaux a augmenté de 8,9 % en nombre et de 11,0 % en poids.

L'abattage de porcs s'est accru de 1,8 % en nombre, le niveau record de 1974 n'a toutefois pas encore été à nouveau atteint.

L'abattage total (y compris celui de moutons, de chèvres et de chevaux) a augmenté en poids abattu de 0,6 %, atteignant ainsi 842 318 t.

Les données relatives à la production nette de viande en 1977 n'étaient pas encore disponibles lors de la rédaction de cet aperçu. Les estimations feraient toutefois apparaître qu'aucune modification importante ne s'est produite.

c) *Production laitière.*

Les livraisons de lait aux laiteries ont atteint 2 663 millions de litres en 1977, soit 2,0 % de plus qu'en 1976. Tout comme les années précédentes, la croissance n'a guère été importante pour le lait ordinaire (+ 0,4 %), alors que pour le lait de qualité (AA et A : + 10,6 %) elle a été particulièrement forte. La part de cette dernière catégorie dans les livraisons totales atteint dès lors 17 %. Les livraisons de crème continuent à accuser une régression trendcyclique.

3. — *Horticulture.*

La sécheresse de 1976 et les mauvaises récoltes qu'elle a causées ont sensiblement accéléré, en 1977, la réduction des cultures fruitières moins rentables. En effet, selon le recensement du 15 mai, la superficie de culture fruitière de plein air destinée à la vente a diminué de 13,1 %, alors qu'au cours des cinq années précédentes cette diminution se chiffrait à environ 5 % seulement par an.

Le recul le plus notable demeure celui enregistré pour les vergers à hautes tiges (31,4 %) et les cultures fruitières — composées essentiellement de hautes tiges — destinées à la consommation des producteurs. Ces deux cultures connaissent, depuis plusieurs années déjà, une réduction systématique de leur superficie. La culture des fraises en plein air a également diminué sensiblement; enfin, pour les vergers à basses tiges et les petits fruits, le recul est demeuré restreint.

En ce qui concerne la culture fruitière sous verre, une légère progression a été enregistrée pour les fraises, la culture des raisins quant à elle, continue à reculer (—9,1 %).

La superficie consacrée à la culture maraîchère de plein air destinée à la vente a augmenté de 6,1 % par rapport à 1976, surtout en raison de l'extension des trois principales cultures réservées à l'industrie des conserves : les pois, les haricots et les salsifis. Cette évolution est due, en partie, aux besoins accrus de cette industrie transformatrice, dont la production en 1976 avait été fortement compromise par la

sécheresse. Dès lors, la majeure partie des stocks put-elle être vendue, stocks qu'il s'agissait de renouveler en 1977.

La superficie consacrée à la chicorée witloof, elle aussi, a légèrement augmenté; tandis que celle des autres cultures traditionnelles (tomates, asperges, choux fleurs) a reculé.

La culture des légumes sous verre continue également à s'effriter en raison des coûts élevés des investissements et du chauffage et des prix de vente peu élevés de ces dernières années. Celle des tomates s'est maintenue à peu près au même niveau; en effet, la diminution de la culture non chauffée a été pratiquement compensée par une progression de la culture chauffée. Toutes les cultures sous verre ont, en moyenne, diminué de près de 7 %, sauf celle du concombre.

§ 3. — ECONOMIE AGRICOLE GLOBALE

1. — *Emploi.*

Selon le recensement du 15 mai 1977, le nombre total des personnes occupées de manière permanente dans l'agriculture a fléchi de 4,2 % par rapport à l'année précédente, de sorte que ce nombre atteint actuellement 117.496 unités, dont 87.302 chefs d'entreprise.

La diminution du nombre de chefs d'entreprise a été moins prononcée que pendant les années précédentes (—1,9 %); par contre elle a été particulièrement forte pour les aidants non-salariés (—13,2 %), ce qui souligne l'importance accrue des entreprises unifamiliales.

Le nombre de personnes occupées d'une manière non permanente a accusé un recul plus notable (—8,0 %) de sorte qu'il se chiffre à 83 040 unités. Pour cette catégorie également, la diminution a été la plus importante pour les aidants (—11,2 %), mais le nombre des chefs d'entreprise a également accusé un recul notable (—6,4 %), tombant à 44 057 unités.

2. — *Commerce extérieur.*

En 1977, les importations de produits agricoles ont progressé, en valeur, de 3,9 % et les exportations de 6,3 %, de sorte que, contrairement à la tendance des années précédentes, le solde des importations a reculé de 2,8 %, jusqu'à 22 416,1 millions de francs. Ce résultat global est principalement dû au recul important des importations de produits de grandes cultures, résultant surtout de la diminution non négligeable de la demande de pommes de terre étrangères et de blé de fourrage, demande qui à la suite de la sécheresse de 1976 avait été supérieure à la normale.

3. — *Evolution des prix.*

La hausse exceptionnelle des prix des pommes de terre en 1976, résultant de la pénurie causée par la sécheresse, a influencé de manière anormale l'indice des

produits de grandes cultures pour cette même année. En 1977, les retombées de ce phénomène devaient encore se faire ressentir étant donné que les prix du premier semestre de l'année étaient encore toujours déterminés par les résultats de la culture de l'année précédente. Pendant le second semestre, le prix des pommes de terre a fortement baissé à la suite de la récolte abondante (en décembre ils étaient tombés à 55 % du niveau de 1962-1964), de sorte que l'indice général lui-aussi a fortement regressé. Aussi, la moyenne annuelle des prix des produits de grande culture a-t-elle été inférieure de 31,7 % à celle de 1976. Comme l'indice des prix des produits de l'élevage n'a progressé que de 2,5 %, l'indice général des prix obtenus par les agriculteurs a diminué de 7,1 %. Les prix payés par les agriculteurs n'ont progressé que de 5,4 % par rapport aux données définitives de 1976, qui étaient de 10,2 % supérieures à celles de 1975. Les chiffres définitifs pour 1977 ne différeront guère du résultat précédent, étant donné que pour deux rubriques moins importantes seulement (prix du fermage, des semences et des plants), les valeurs de l'année précédente sont reprises, alors que pour les salaires, une estimation, basée sur les conventions collectives de travail et ne s'écartant guère des données définitives est actuellement appliquée. Selon cette estimation, la hausse salariale de 10,7 % aurait exercé l'influence la plus importante sur la progression des coûts en 1977. Les coûts généraux et les prix du matériel ont, eux aussi, accusé une hausse sensible (respectivement + 6,2 % et + 6,5 %); ceux des engrais, par contre, ont reculé (-2,2 %) en raison des difficultés dans l'industrie chimique.

SECTION II. — PECHE MARITIME

En 1977, la diminution de l'arrivage de poissons s'est limitée à 1,4 % en volume, représentant ainsi le recul le plus réduit depuis 1972. Les arrivages de poisson de fond ont même progressé de 6,5 %, mais ceux de poissons pélagiques ont pratiquement été nuls en raison des limitations rigoureuses de la pêche du hareng au sein de la C.E.E. L'apport de crustacés et de mollusques a également diminué de 25 % en volume.

Compte tenu de l'évolution plutôt défavorable des prix, les arrivages de poissons de fond ont accusé une progression moins rapide en valeur qu'en volume, par contre, pour les crustacés et les mollusques l'évolution contraire a été observée. La valeur de la pêche totale a dès lors dépassé de 3,0 % celle de 1976.

Tant les importations que les exportations de poissons, crustacés et mollusques ont reculé en volume. En valeur, les importations ont progressé de 6 %, tandis que les exportations ont diminué de 3,5 %.

*

* *

Superficies cultivées
Superficies totales recensées
(en milliers d'hectares)

DÉSIGNATION	1973	1974	1975	1976	1977	Différence en % de 1976 à 1977
Céréales	447,7	435,8	401,5	420,6	406,6	— 3,3
Légumes à cosse récoltés secs	2,9	3,9	4,5	3,5	2,6	—25,7
Plantes industrielles	114,6	117,2	132,5	108,6	106,8	— 1,7
Plantes racines et tuberculifères	70,2	67,1	63,2	62,3	64,1	+ 2,9
Fourrages verts	55,7	63,1	78,0	84,4	96,7	+14,6
Prés et prairies	761,1	752,2	742,0	734,8	727,8	— 1,0
Cultures maraîchères	28,3	30,2	30,7	28,3	30,0	+ 6,0
Cultures fruitières	17,8	16,9	16,4	15,6	13,6	—12,8
Autres cultures	11,9	10,3	11,0	10,9	10,5	— 3,7
<i>Total général des cultures ...</i>	1 510,2	1 496,7	1 479,7	1 469,0	1 458,7	— 0,7

Source : Institut National de Statistique.

Céréales
Superficies totales recensées
(en milliers d'hectares)

DÉSIGNATION	1973	1974	1975	1976	1977	Différence en % de 1976 à 1977
<i>Céréales panifiables</i>	217,3	211,7	190,7	218,5	203,1	— 7,0
Froment	193,3	190,4	176,4	195,4	177,0	— 9,4
dont : Froment d'hiver et alternatif	161,6	166,6	98,6	175,4	164,0	— 6,5
Froment de printemps	31,7	23,8	77,8	20,0	13,0	— 35,0
Seigle	16,2	13,2	9,0	15,5	17,5	+ 12,9
Epeautre	7,8	8,1	5,3	7,6	8,6	+ 13,2
<i>Céréales non panifiables</i>	230,4	224,1	210,8	202,2	203,6	+ 0,7
Orge	155,7	149,3	122,6	139,4	151,7	+ 8,8
dont : Escourgeon	97,3	101,4	36,0	100,7	116,6	+ 15,7
Orge d'été	58,4	48,0	86,6	38,7	35,1	— 9,3
Avoine	61,0	59,7	70,5	48,4	38,7	— 20,0
Mais pour la graine	4,2	4,8	6,4	5,8	5,8	0,0
Autres	9,5	10,3	11,3	8,6	7,4	— 14,0
<i>Total des céréales...</i>	447,7	435,8	401,5	420,6	406,6	— 3,3

Source : Institut National de Statistique.

Plantes industrielles
Superficies totales recensées

DÉSIGNATION	1973	1974	1975	1976	1977	Diffé- rence en % de 1976 à 1977	
<i>Plantes industrielles de grande cul- ture :</i>	En milliers d'hectares						
	Betteraves sucrières	104,4	105,0	119,7	96,2	93,6	- 2,7
	Lin	6,7	9,2	9,3	9,0	9,9	+10,0
<i>Plantes industrielles de moyenne et petite culture :</i>	En hectares						
	Chicorée à café	754	818	1 518	1 569	1 592	- 1,4
	Tabac	560	495	489	462	469	+ 1,5
	Houblon	1 183	1 158	1 061	1 012	957	- 5,4
	Colza	897	458	331	281	242	- 13,9
	Autres cultures industrielles	74	83	100	93	62	33,3

Source : Institut National de Statistique.

Plantes racines et tuberculifères
Superficies totales recensées
(en milliers d'hectares)

DÉSIGNATION	1973	1974	1975	1976	1977	Diffé- rence en % de 1976 à 1977
Pommes de terre hâtives	4,5	4,0	3,6	3,6	4,1	+13,9
Pommes de terre mi-hâtives	25,2	23,2	21,3	20,7	22,2	+ 7,2
Pommes de terre tardives	12,9	13,0	11,2	13,3	14,7	+10,5
Betteraves fourragères et mi-sucr.	27,2	26,6	26,8	24,3	22,8	- 6,2
Autres	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0
<i>Total ...</i>	70,2	67,1	63,2	62,3	64,1	+ 2,9

Source : Institut National de Statistique.

Cultures fruitières
Superficies totales recensées
(en hectares)

DÉSIGNATION	1973	1974	1975	1976 (a)	1977	Diffé- rence en % de 1976 à 1977
<i>Cultures fruitières de plein air</i>	17 802	16 891	16 435	15 710	13 650	— 13,1
Pour la vente	16 868	16 207	15 848	15 211	13 220	— 13,1
Vergers à hautes tiges	6 215	5 666	5 233	4 536	3 113	— 31,4
Vergers à basses tiges	9 604	9 620	9 691	9 785	9 360	— 4,3
Fraises	912	787	788	763	623	— 18,3
Fruits à baies et framboises	137	134	136	127	124	— 2,4
Pour consommation familiale	934	684	587	499	430	— 13,8
<i>Cultures fruitières sous verre pour la vente</i>	495	499	389	370	354	— 4,3
Pêches	2	2	1	2	1	
Fraises	182	202	139	138	144	+ 4,3
Raisins	301	284	249	230	209	— 9,1

(a) Données rectifiées.

Source : Institut National de Statistique.

Cultures maraîchères
Superficies totales recensées
(en hectares)

DÉSIGNATION	1973	1974	1975	1976 (a)	1977	Diffé- rence en % de 1976 à 1977
<i>Cultures maraîchères de plein air</i>	28 272	30 173	30 700	28 525	30 124	+ 5,6
Pour la vente	26 858	29 014	29 591	27 440	29 123	+ 6,1
Pois verts	11 845	13 194	12 824	11 389	11 949	+ 4,9
Haricots verts	2 824	2 871	4 167	2 362	2 941	+ 24,5
Tomates	129	118	110	89	73	— 18,0
Chicorées (witloof)	3 682	3 609	3 439	3 506	3 573	+ 1,9
Asperges	191	180	171	148	134	— 9,5
Choux-fleurs	696	673	697	702	677	— 3,5
Scorsonères	2 396	2 773	2 613	2 928	3 331	+ 13,8
Autres légumes	5 095	5 596	5 570	6 316	6 445	+ 2,0
Jardins potagers (consommation familiale)	1 414	1 159	1 109	1 085	1 001	— 7,7
<i>Cultures maraîchères sous verre pour la vente</i>	965	961	931	923	904	— 2,1
Tomates	713	707	705	729	723	— 0,8
Autres légumes	252	254	226	194	181	— 6,7

(a) Données rectifiées.

Source : Institut National de Statistique.

Evolution des rendements de certaines cultures
Production moyenne par hectare
(en quintaux métriques)

CULTURE	1973	1974	1975	1976	1977	Diffé- rence en % de 1976 à 1977
Froment d'hiver	52,2	54,5	41,7	47,3	42,6	— 9,9
Froment de printemps	41,6	40,4	34,1	30,8	33,3	+ 8,1
Seigle	36,6	35,0	31,3	30,5	34,8	+14,1
Escourgeon	49,7	51,8	40,2	48,8	48,1	— 1,4
Orge	39,7	36,3	32,4	30,6	32,7	+ 6,9
Avoine	40,4	37,4	32,4	26,6	29,7	+11,7
Maïs cultivé pour la graine	62,9	50,1	58,8	52,3	51,4	— 1,7
Pois secs	32,0	35,7	36,8	27,5	35,2	+28,0
Betteraves sucrières	491,8	424,9	410,7	520,8	464,0	—10,9
Lin (paille)	69,9	69,0	58,1	52,8	65,1	+23,3
Chicorée à café	408,1	387,5	407,5	358,2	279,0	+ 5,8
Pommes de terre tardives	304,5	367,8	317,4	214,8	367,5	+71,1
Pommes de terre mi-hâtives ...	283,7	390,2	298,7	185,7	345,8	+86,2
Pommes de terre hâtives	209,4	200,0	161,8	118,8	152,5	+28,4
Betteraves fourragères	925,6	873,6	929,8	903,3	969,7	+ 7,4
Trèfle ordinaire (foin)	53,9	47,1	41,8	36,5	53,0	+45,2
Luzerne (foin)	62,3	56,3	48,3	47,8	55,5	+16,1
Foin de prairies permanentes .	57,1	49,4	45,6	35,8	55,5	+55,0

Source : Institut National de Statistique.

Production agricole
(en milliers de quintaux métriques)

CULTURE	1973	1974	1975	1976	1977
Froment d'hiver	8 437,7	9 090,2	4 125,4	8 295,7	6 985,0
Froment de printemps	1 318,8	951,0	2 641,1	616,4	432,1
Seigle	591,6	463,0	285,5	472,3	608,5
Escourgeon	4 836,6	5 246,1	1 456,6	4 911,7	5 608,6
Orge	2 318,0	1 744,2	2 804,7	1 183,5	1 147,0
Avoine	2 463,3	2 223,7	2 277,6	1 288,0	1 148,5
Maïs cultivé pour la graine	265,6	244,5	374,5	301,6	297,4
Pois secs	44,6	67,1	90,9	46,8	46,8
Betteraves sucrières	51 356,5	44 653,2	49 131,9	50 100,0	43 431,8
Lin (paille)	464,4	625,5	539,9	475,2	641,6
Chicorée à café	309,6	317,9	615,3	562,0	603,4
Pommes de terre tardives	3 905,7	4 727,2	3 548,7	2 863,5	5 398,2
Pommes de terre mi-hâtives	7 152,8	9 029,7	6 356,2	3 849,9	7 679,2
Pommes de terre hâtives	946,7	841,4	587,1	428,8	626,2
Betteraves fourragères	25 210,0	23 252,3	24 934,6	21 952,9	22 116,0

Source : Institut National de Statistique.

Institut National du Crédit Agricole (a)

Opérations ordinaires
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1972	1973	1974	1975	1976
Achat de terres et de fermes	452,0	674,3	481,6	424,9	759,7
Achat de matériel	315,4	394,2	202,3	258,6	296,3
Reprise d'exploitations agricoles	396,3	500,7	447,0	388,3	604,6
Construction de bâtiments ruraux	461,4	775,2	640,7	440,4	644,7
Travaux d'amélioration et d'équipement ..	87,4	104,9	60,9	31,6	36,6
Drainage	15,0	14,7	24,7	14,0	6,1
Autres	1 099,5	1 711,7	1 742,8	4 480,3	7 118,8
<i>Total ...</i>	2 826,5	4 175,7	3 600,0	6 038,1	9 466,8

(a) Les données pour 1977 ne sont pas encore disponibles.

Source : Institut National de Crédit Agricole.

Cheptel

(en milliers d'unités)

CATÉGORIE D'ANIMAUX	1 décembre 1974 Total	1 décembre 1975 Total	1 décembre 1976 Total	1 décembre 1977 (a) Total
Chevaux	53,5	52,0	49,5	48,0
Bovidés :				
Vaches laitières	1 064,6	1 052,4	1 063,4	1 065,0
Autres bovidés	1 824,4	1 752,7	1 759,3	1 754,8
<i>Total des bovidés ...</i>	2 889,0	2 805,1	2 822,8	2 819,8
Porcs	4 666,3	4 678,5	4 813,3	4 982,4

(a) Estimation.

Source : Institut National de Statistique.

Production nette de viande indigène (a)

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Production de viande							Abats comestibles (b)	Total général
	Viande bovine	Viande de veau	Viande porcine (b)	Viande chevaline	Viande ovine et caprine (b)	Autre viande (c)	Total		
1971	221,5	26,0	483,9	4,2	3,2	122,8	861,6	55,9	917,5
1972	188,1	24,6	519,8	2,6	0,4	116,0	851,5	53,3	904,8
1973	199,0	21,4	566,7	2,5	0,9	115,4	905,9	55,7	961,6
1974	260,8	26,1	604,2	2,3	0,5	110,3	1 004,2	64,9	1 069,1
1975	250,0	24,1	552,4	2,6	-3,0	106,0	932,1	60,7	992,8
1976	235,2	23,2	550,3	3,4	-2,9	109,3	919,1	59,2	978,3
1977	228,7	24,7	560,8	3,6	-3,6	107,2	921,4	58,6	980,0

Source : Ministère de l'Agriculture, Institut économique agricole.

(a) Compte tenu des coefficients correcteurs établis par le Ministère de l'Agriculture et qui modifie les données des années antérieures.

(b) Y compris les abattages à la ferme.

(c) Autre viande : volailles, lapins, gibiers, pigeons.

Consommation de viande (a)
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Consommation de viande							Abats comestibles (b)	Total général
	Viande bovine	Viande de veau	Viande porcine (b)	Viande chevaline	Viande ovine et caprine (b)	Autre viande (c)	Total		
1971 .	237,0	26,4	336,6	32,2	10,8	104,5	747,5	67,5	815,0
1972 .	239,0	22,9	350,0	34,3	10,2	104,1	760,5	68,1	828,6
1973 .	242,5	17,8	377,8	35,3	10,7	109,9	800,0	63,3	863,3
1974 .	277,6	24,3	384,9	34,1	11,5	108,9	841,3	71,4	912,7
1975 .	274,1	26,0	363,3	35,4	13,3	115,1	827,2	68,1	895,3
1976 .	258,8	27,3	369,7	32,9	15,4	123,0	834,1	68,8	902,9
1977 .	254,3	30,2	369,8	40,1	17,2	123,1	834,7	73,3	908,0

Source : Ministère de l'Agriculture, Institut Economique Agricole.

- (a) Compte tenu de coefficients correcteurs établis par le Ministère de l'Agriculture ce qui modifie les données des années antérieures.
 (b) Y compris les abattages à la ferme.
 (c) Autre viande : volailles, lapins, gibiers, pigeons.

Solde d'importations et d'exportations de viande (a)
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Viande							Abats comestibles	Total général
	bovine	de veau	porcine	chevaline	ovine et caprine	Autre (b)	Total		
1971 .	-15,5	-0,4	+147,3	-28,0	- 7,6	+18,3	+114,1	-11,6	+102,5
1972 .	-50,9	+1,7	+169,8	-31,7	- 9,8	+11,9	+ 91,0	-14,8	+ 76,2
1973 .	-49,5	+3,6	+188,9	-32,8	- 9,8	+ 5,5	+105,9	- 7,6	+ 98,3
1974 .	-16,8	+1,8	+219,3	-31,8	-11,0	+ 1,4	+162,9	- 6,5	+156,4
1975 .	-24,1	-1,9	+189,1	-32,8	-16,3	- 9,1	+104,9	- 7,4	+ 97,5
1976 .	-23,6	-3,5	+180,6	-36,5	-18,3	-13,7	+85,0	- 9,6	+ 75,4
1977 .	-25,6	-5,5	+191,0	-36,5	-20,8	-15,9	+ 86,7	-14,7	+ 72,0

Source : Ministère de l'Agriculture, Institut Economique Agricole.

- (a) Y compris les animaux sur pied en poids abattu.
 Importations (-); exportations (+).
 (b) Autre viande : volailles, lapins, gibiers, pigeons.

Beurre
(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Production	84,7	91,6	87,9	91,6	93,0	90,5	83,6
Beurre de laiterie	62,3	72,2	67,2	70,2	72,2	70,1	64,3
Beurre de ferme	22,4	19,4	20,7	21,4	20,8	20,4	19,3
Solde d'importations ou d'exportations (U.E.B.L.) (a)	+13,7	+ 2,1	+ 2,7	-3,0	-5,9	-20,1	-12,8

- (a) Importations (-); exportations (+). Sources : Ministère de l'Agriculture, Institut Economique Agricole. Institut National de Statistique.

Importations et exportations de produits agricoles (a)

ANNÉE	Produits animaux		Produits de grandes cultures		Produits horticoles		Total	
	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)
	IMPORTATIONS							
1971	346,7	13 703,0	4 374,3	20 377,1	934,7	8 103,3	5 655,7	42 183,4
1972	456,5	17 586,3	4 548,6	21 228,5	1 115,9	9 011,3	6 120,5	47 826,1
1973	559,6	22 281,5	4 847,8	25 685,2	1 106,9	10 288,2	6 514,3	58 254,9
1974	465,5	21 471,2	5 083,2	31 066,7	1 219,8	11 671,8	6 768,5	64 209,7
1975	491,9	25 662,4	5 596,0	35 374,6	1 286,1	13 923,4	7 374,0	74 960,4
1976	551,2	32 304,5	6 047,2	39 579,7	1 548,6	16 637,2	8 147,0	88 521,4
1977	588,7	36 871,4	5 909,6	34 627,0	1 784,5	20 488,0	8 282,8	91 986,4
EXPORTATIONS								
1971	622,3	23 057,3	816,7	4 199,3	391,7	6 115,0	1 830,7	33 371,6
1972	695,9	26 908,1	1 354,4	6 562,9	444,1	6 627,7	2 494,4	40 098,7
1973	859,5	34 655,8	1 104,1	5 928,4	491,8	8 032,7	2 455,4	48 616,9
1974	831,3	35 066,9	1 063,6	7 019,0	491,7	8 837,9	2 386,6	50 923,8
1975	782,1	35 268,6	2 267,3	14 553,0	510,7	9 680,5	3 560,1	59 502,1
1976	823,0	39 275,6	2 097,1	15 027,0	585,0	11 157,7	3 505,1	65 460,3
1977	893,0	42 742,0	1 936,5	14 695,7	723,2	12 132,6	3 552,7	69 570,3

(a) Le tableau ci-dessus comprend les chapitres 1, 2 et 4 de la section I et les chapitres 6, 7, 8, 10 ainsi qu'une partie du chapitre 12 de la section II du tarif Benelux. Il comprend en outre le n° 5401.102+5401.109 (lim brut). Sont donc exclus de ce tableau les poissons, ainsi que les produits exotiques qui n'entrent pas en concurrence avec une production belge similaire.

Source : Institut National de Statistique.

Importations et exportations de produits horticoles

ANNEE	Légumes (a)		Fruits comestibles		Plantes vivantes et produits de la floriculture	
	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)
IMPORTATIONS						
1970	397,7	2 164,0	464,7	4 386,7	15,1	425,8
1971	444,6	2 376,5	475,1	5 221,4	15,0	505,3
1972	541,5	2 569,5	555,7	5 823,9	18,7	617,9
1973	498,3	2 797,3	586,9	6 744,5	21,6	746,4
1974	673,4	3 962,5	524,1	6 789,1	22,3	920,2
1975	713,2	4 654,4	546,7	8 166,8	26,2	1 102,2
1976	938,2	6 604,4	577,7	8 583,6	32,7	1 449,1
1977	1 136,2	7 775,6	608,9	10 868,1	39,4	1 844,3
EXPORTATIONS						
1970	209,5	2 560,5	106,4	1 231,6	40,0	1 391,4
1971	244,5	3 063,7	106,7	1 566,3	40,5	1 485,0
1972	267,3	3 054,7	131,2	1 812,3	45,6	1 760,7
1973	314,5	4 058,1	128,3	2 010,5	49,0	1 964,1
1974	307,4	4 578,8	134,5	2 174,9	49,8	2 084,2
1975	340,5	4 997,9	117,0	2 267,1	53,2	2 415,5
1976	402,0	6 029,3	129,1	2 419,2	54,0	2 709,2
1977	553,7	6 597,1	118,0	2 722,1	51,5	2 813,4

(a) A l'exclusion des légumes à cosse secs.

Source : Institut National de Statistique.

Arrivages de poissons
Quantité
(en milliers de tonnes)

ANNEE	Poissons de fond	Poissons pélagiques	Crustacés et mollusques	Total
1971	47,3	0,9	2,0	50,2
1972	43,6	1,5	2,1	47,2
1973	37,0	2,3	2,9	42,2
1974	34,5	0,8	2,9	38,2
1975	30,4	2,3	3,4	36,1
1976	29,3	1,5	3,6	34,5
1977	31,2	—	2,7	34,0

Source : Institut National de Statistique.

Arrivages de poissons
Valeur
(en millions de francs)

ANNEE	Poissons de fond	Poissons pélagiques	Crustacés et mollusques	Total
1971	919,1	7,0	73,6	999,7
1972	926,9	11,9	77,7	1 016,4
1973	1 043,0	22,7	116,5	1 182,2
1974	1 066,2	10,6	123,2	1 200,0
1975	1 013,4	22,8	152,1	1 188,3
1976	1 209,8	16,2	147,7	1 373,7
1977	1 356,7	1,0	157,8	1 415,5

Source : Institut National de Statistique.

Importations et exportations de poissons, crustacés et mollusques (a)

ANNEE	Importations		Exportations	
	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)
1971	84,6	2 262	30,8	966
1972	85,9	2 611	27,8	987
1973	79,0	2 880	24,5	1 091
1974	85,0	3 535	20,5	1 072
1975	78,3	3 545	18,4	985
1976	85,1	4 948	19,1	1 235
1977	83,9	5 238	18,7	1 192

Source : Institut National de Statistique.

(a) Ce tableau comprend le chapitre 3 de la section I du tarif Benelux.

Importations et exportations de poissons

(en millions de francs)

Année	Importations		Exportations	
	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité
1971	1 200	100	1 100	90
1972	1 300	110	1 200	100
1973	1 400	120	1 300	110
1974	1 500	130	1 400	120
1975	1 600	140	1 500	130
1976	1 700	150	1 600	140
1977	1 800	160	1 700	150

Importations et exportations de produits

(en millions de francs)

Année	Importations		Exportations	
	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité
1971	1 200	100	1 100	90
1972	1 300	110	1 200	100
1973	1 400	120	1 300	110
1974	1 500	130	1 400	120
1975	1 600	140	1 500	130
1976	1 700	150	1 600	140
1977	1 800	160	1 700	150

Importations et exportations de poissons, crustacés et mollusques

Année	Importations		Exportations	
	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité
1971	1 200	100	1 100	90
1972	1 300	110	1 200	100
1973	1 400	120	1 300	110
1974	1 500	130	1 400	120
1975	1 600	140	1 500	130
1976	1 700	150	1 600	140
1977	1 800	160	1 700	150

Source : Direction Générale de la Pêche et de l'Élevage Piscicole

CHAPITRE II

INDUSTRIE

SECTION I. — APERÇU GENERAL DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE

Alors qu'au cours du premier semestre de 1976 la conjoncture industrielle était caractérisée par une reprise relativement forte, après le creux profond de 1975, et par une certaine stagnation pendant le second semestre, l'inverse s'est produit en 1977. En effet, pendant le premier trimestre, la production s'est maintenue plus ou moins au niveau de la fin de 1976 pour ensuite s'effriter progressivement tout au long des six mois suivants. Durant le quatrième trimestre, ce recul se serait arrêté, si l'on en croit l'indice provisoire basé sur des données très incomplètes.

Il convient toutefois de remarquer que la diminution de la production en 1977 n'a pas été de la même importance qu'en 1975. Cela ressort notamment de la moyenne annuelle de l'indice brut de la production industrielle qui n'a régressé que de 0,6 % par rapport à l'année précédente, alors qu'en 1975, cet écart s'est chiffré à près de 10 %.

Il n'en reste pas moins, que cela n'implique nullement une évolution satisfaisante de la conjoncture. En effet, entre 1958 et 1975, l'économie n'est demeurée saine qu'en raison de l'important accroissement annuel de la production; les périodes de conjoncture faible ont été caractérisées par un fléchissement de cette croissance et non par un recul de la production. Contrairement à l'évolution de cette période antérieure, la production des trois dernières années se situe au-dessous du niveau de 1974, l'amélioration apparue en 1976 n'ayant pas été suffisante pour neutraliser l'écart de 1975 et un léger ralentissement s'étant produit en 1977.

L'indicateur général de la conjoncture établi par la Banque nationale de Belgique reflète, lui aussi, l'évolution de la conjoncture industrielle au cours de la période sous revue. L'affaiblissement au cours du second semestre de 1976 avait été annoncé déjà par un revirement en mai, avant-coureur d'un recul qui s'est poursuivi jusqu'en novembre. De décembre 1976 à juin 1977, cette donnée a subi une fluctuation irrégulière autour d'une tendance quasiment monotone, pour marquer, par la suite, un fléchissement en juillet, août et septembre; au cours des trois derniers mois de l'année, une légère reprise s'est manifestée.

Il est assez malaisé de déterminer quels sont les indicateurs particuliers ayant exercé une incidence importante sur l'indicateur général de la conjoncture, puisque la plupart d'entre eux ont accusé une évolution relativement irrégulière.

L'appréciation de la formation de stocks est un des indicateurs particuliers à évolution plus ou moins claire. Depuis le début de l'année, cette évolution a été nettement moins favorable qu'en 1976; en mai, la situation s'est aggravée soudainement, restant inchangée pendant les cinq mois suivants. Depuis octobre, une légère amélioration a pu être observée. Il en ressort que le niveau de la demande est demeuré si faible que la stagnation de la production au cours du second semestre de 1976 et du premier semestre de 1977 a encore donné lieu à une surproduction et un stockage trop important, entraînant une nouvelle récession au cours du second semestre de l'année.

Malgré son niveau déjà très bas, la durée d'activité assurée n'a accusé, pour l'ensemble de l'année, que peu de modifications.

L'absence d'une reprise fondamentale en 1977 est attribuable en grande partie à la base étroite de la reprise de 1976. En effet, celle-ci n'était due qu'à la reconstitution des stocks, sans qu'une reprise des investissements s'ensuive, ceux-ci constituant l'élément fondamental d'un redressement normal de la conjoncture. En fait, la reprise fut déjà interrompue en 1976 et fut suivie d'une période de stagnation de la production d'une durée de 12 mois entraînant une formation exagérée de stocks; ainsi la production a régressé encore davantage au cours du second semestre de 1977.

Le manque de propension à investir s'explique en grande partie par la faible utilisation des capacités de production. Selon les enquêtes quadrimestrielles de la Banque nationale de Belgique, son taux n'a atteint, en janvier, que 73,5 % et en mai 73,7 %. Il a quelque peu régressé pendant les mois d'été sous l'influence de l'affaiblissement général de la conjoncture industrielle pour ne plus atteindre que 72 % en octobre. Au cours des derniers mois de l'année, cette donnée est demeurée quasiment inchangée, comme il ressort de l'enquête de janvier 1978.

Comme il fallait s'y attendre, le plus faible taux d'utilisation de la capacité de production a été enregistré surtout dans les secteurs les plus affectés par la crise (textile, sidérurgie). Par rapport à l'année précédente, une amélioration a été observée pour les matériaux de construction et les biens de consommation de l'industrie des fabrications métalliques. Seule la faiblesse de la demande explique ce taux trop bas.

Les indices calculés selon la destination des biens font apparaître qu'une seule catégorie de biens, à savoir celle des biens de consommation non durables, a accusé une augmentation de la production par rapport à l'année précédente, mais celle-ci n'a atteint que 3 % environ. Apparemment, après la liquidation des stocks, l'industrie s'est adaptée à la demande réelle relativement stable pour ces produits.

La production des biens de consommation durables qui, en 1976, avait nettement repris, a fléchi en 1977 de quelques pourcents, notamment en raison des difficultés

dans la production textile et des faibles résultats dans l'industrie des fabrications métalliques. Pour les biens d'équipement, construction exclue, l'indice est demeuré à peu près au niveau de l'année précédente, tandis que celui des matières premières et des produits demi-finis n'a fléchi que de 0,9 %. Pour cette dernière catégorie de biens, le résultat a été déterminé par des évolutions très divergentes selon les secteurs : un recul notable dans la métallurgie de base et l'industrie textile, une nette amélioration dans l'industrie chimique et l'industrie des minéraux non métalliques.

Du point de vue régional également, des écarts ont été enregistrés. En effet, en Flandre la croissance de la production industrielle (construction exclue) s'est inscrite encore à 1,5 %. A Bruxelles, par contre, la production a diminuée de 2,7 % et en Wallonie ce recul se chiffre même à 3,4 %. Ce résultat moins favorable en Wallonie est dû à la grande part de l'industrie sidérurgique dans la production de cette région, en contraste avec la production plus diversifiée de la Flandre.

*
* * *

D'un point de vue sectoriel, on constate que, dans le secteur énergétique, la production charbonnière a accusé une nouvelle réduction. Le recul de 1977 (près de 8 %) a été un peu plus important que pendant l'année précédente, mais a été moins considérable qu'en 1974 et 1975.

La production pétrolière a dépassé de près de 25 % celle de 1976, diminuée notamment en raison des grèves du premier trimestre de cette année.

La production d'électricité a régressé de 0,6 %, tandis que la consommation brute a augmenté de près de 4 %. Cette progression est due presque exclusivement à la hausse de la consommation domestique, tandis que la diminution de la production s'explique par le recul des exportations. Celles-ci ont été, en effet, particulièrement importantes au second semestre de 1976, lorsque les centrales thermiques belges ont dû compenser une grande partie de la diminution de la production des centrales hydrauliques françaises, qui enregistraient des résultats nettement au-dessous de la capacité normale en raison de la sécheresse anormale.

Dans l'industrie de la construction, l'indice de la production de l'I.N.S., qui ne représente que le nombre d'heures de travail prestées dans les grandes entreprises (représentant globalement un peu plus de la moitié de l'emploi total), a été inférieur de quelques deux pourcents à celui de 1976. Compte tenu de l'accroissement de la productivité, cela reviendrait, en volume, à une légère amélioration par rapport à l'année précédente. Au cours du dernier trimestre, cet indice désaisonnalisé a été nettement inférieur à celui des neuf premiers mois. L'activité est demeurée élevée dans les travaux publics, mais restreinte dans la construction non résidentielle, en raison des investissements réduits des entreprises. Dans la construction résidentielle, le nombre de logements mis en chantier a été nettement plus faible qu'en 1976, mais l'activité s'est maintenue par l'achèvement des habitations commencées cette année là.

La production des carrières (la pierre calcaire incluse) a été supérieure de près de 4 % à celle de 1976. Pour les carrières de petit granit et de marbre (pierres de construction), on a enregistré un recul; tout comme pour les carrières de porphyre les données relatives à la production de tuiles ne sont plus publiées, en raison du nombre trop réduit de producteurs. Les carrières de sable semblent plutôt stagner, tandis que la production de grès et de pierre calcaire a notablement progressé.

La production de l'industrie des minéraux non métalliques s'est accrue de près de 5 % par rapport à 1976. Cependant, l'année n'a pas été considérée comme entièrement satisfaisante, étant donné que la production a continué à progresser au cours des neuf premiers mois de l'année, mais a accusé un creux important pendant le dernier trimestre. Une amélioration importante a été observée dans l'industrie du verre plat et dans l'industrie de la terre cuite. Dans l'industrie du verre creux et du ciment, l'augmentation de la production a été plutôt réduite et l'affaiblissement au cours du dernier trimestre a été moins prononcé, tandis que la production de céramique et de chaux semble reculer pour la troisième année consécutive.

En 1977, les activités de la production et la première transformation de métaux (métallurgie de base) a régressé de près de 3 % en raison de l'évolution très divergente des production et première transformation du fer et de l'acier et de la production des métaux non ferreux.

En effet, la sidérurgie a été confrontée avec une crise mondiale qui, pour l'industrie belge, a encore été plus dure que pour la plupart des autres pays, puisque cette industrie est largement tributaire des ventes à l'étranger, tandis que, Japon et Luxembourg exceptés, seule une part marginale de la production des autres pays est destinée à l'étranger. Il y a, en outre, des problèmes de structures liés au vieillissement de bon nombre d'installations belges.

Dès lors, l'indice de l'industrie sidérurgique a été inférieur de 8 % à celui de 1976 et excède à peine le niveau critique de 1975. Pour la première transformation, la réduction n'a atteint que quelques pourcents.

La production de métaux non ferreux, par contre, a accusé une progression aussi importante que l'année précédente (19,0 %). La croissance a été très forte pour les métaux bruts (à peu près 25 %, selon les estimations), bien que pour les produits demi-finis, elle a également atteint plus de 10 %, taux extrêmement élevé par rapport aux faibles résultats de pratiquement tous les autres secteurs.

Dans l'industrie des fabrications métalliques, la production s'est accrue, pendant le premier semestre de 1977, de près de 4 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente, mais un recul de près de 5 % a été observé au cours du second semestre. L'année s'est terminée au même niveau que l'année précédente (— 0,2 %). Il convient toutefois de remarquer qu'il s'agit d'indices provisoires, susceptibles d'adaptations considérables surtout au niveau des sous-secteurs.

En ce qui concerne les branches les plus importantes du secteur, une légère augmentation de la production a été enregistrée pour les ouvrages non-mécaniques en métal et pour la construction des machines (machines non-électriques). Les

progressions les plus importantes ont été relevées dans le travail de la tôle, les armes et munitions, les appareils de levage et de pesage et la mécanique fine; un recul considérable a été enregistré pour les machines-outils, tandis que pour les autres sous-secteurs l'écart par rapport à l'année précédente est demeuré limité à une progression ou une diminution de 1 à 2 %. Pour la construction électrique, la production a régressé de près de 2 %, tout comme pour le matériel de transport. Le recul de cette dernière catégorie est dû surtout à la nouvelle diminution dans la construction navale et aux problèmes dans la construction aéronautique; la production de matériel ferroviaire n'a guère diminué, tandis que celle des automobiles s'est à peine modifiée par rapport à 1976.

Dans l'industrie de l'alimentation et des boissons, les fluctuations d'année en année demeurent faibles. En 1975, on a enregistré un recul tandis que des augmentations de production étaient relevées en 1976 et 1977 chaque fois de près de 2 %. En 1977, cette progression est attribuable à une augmentation de la production de près de 4 % dans l'industrie des produits alimentaires, tandis que la production des boissons a régressé de 3 %. Ces pourcentages ont toutefois été influencés par l'évolution de la production au cours de l'année précédente, lorsque l'activité dans certains sous-secteurs de l'industrie des produits alimentaires avait été freinée et celle des brasseries avait été stimulée par la sécheresse.

Le secteur le plus touché par la récession de 1977 est indubitablement l'industrie textile, dont l'indice a diminué de près de 13 % par rapport à l'année précédente et a même été inférieur au creux de 1975. Les sous-secteurs les plus affectés sont ceux qui doivent faire face à une forte concurrence des pays à faible revenu, tels les filatures et tissages de cotons, l'industrie du jute et l'industrie de la bonnetterie; mais des sous-secteurs qui, jusqu'à présent, avaient pu maintenir leur position, tels les filatures et tissages de laine, sont, eux aussi, en butte aux difficultés. Seul le tissage de tissus synthétiques a été épargné par la forte régression de la production, du moins selon les données disponibles.

Dans l'industrie de la confection et de la chaussure, la production a également continué à fléchir de près de 4 %, notamment sous l'influence d'une concurrence étrangère similaire à celle qui s'est dessinée dans l'industrie textile. L'industrie de la chaussure est devenue un secteur en voie de disparition : la production a fléchi, pour la troisième fois consécutive, de près de 20 %, ramenant la production à 30 % à peine de celle de 1970. Dans l'industrie de la confection, le recul s'est chiffré à 5,4 % également, mais au cours des derniers mois de l'année une certaine amélioration s'est produite.

L'industrie chimique et celle du caoutchouc ont accusé une amélioration importante de la production au cours du premier semestre, tandis qu'au second l'indice stagnait au niveau de la période correspondante de l'année précédente, de sorte que l'année 1977 s'est terminée sur une augmentation de près de 5 %. Les résultats ont été inférieurs à ceux de 1976 en ce qui concerne la production d'azote, de rayonne et de caoutchouc tandis que la chimie de base, la transformation du plastique et la savonnerie ont accusé une nette amélioration.

En ce qui concerne les autres secteurs, l'indice de l'industrie du papier et du carton a fléchi de 1 %; le recul a été un peu plus important dans la transformation que pour la production. Pour l'industrie du bois, la progression de l'indice s'est limitée à 3 % environ. Dans celle du cuir, on a observé un creux important (— 12,3 %), celle du tabac a accusé une amélioration très minime (0,6 %).

*
* *

Moyennes trimestrielles de l'indice mensuel désaisonnalisé de la production industrielle
(1970 = 100)

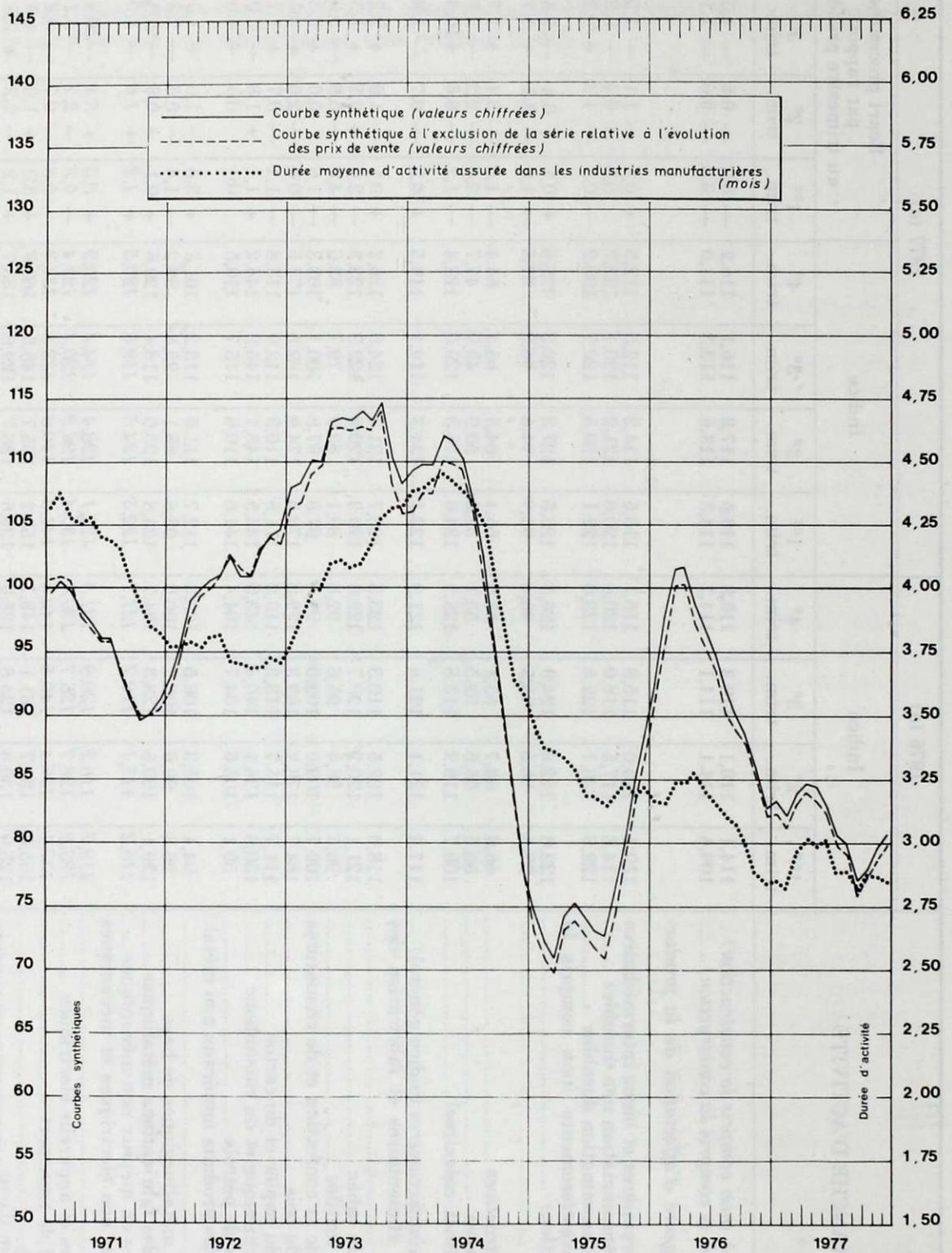
BRANCHE D'ACTIVITÉ	1976 (a)				1977 (a)				Ecart procentuel par rapport au trimestre précédent
	Indice				Indice				
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	
Indice général (non compris la construction) ..	114,1	118,1	118,3	118,8	118,6	117,8	116,1	116,2	- 0,2
Indice général (y compris la construction)	109,4	114,1	114,1	114,7	114,3	113,6	112,3	111,0	- 0,3
<i>Indices par genre d'affectation de la production :</i>									
Matières premières et biens intermédiaires	110,1	115,0	115,8	115,1	115,5	114,2	112,5	112,5	+ 0,4
Biens de consommation non durables	114,6	117,5	118,0	120,8	120,8	121,2	120,1	123,7	+ 0,4
Biens de consommation durables	122,9	126,1	122,5	123,0	122,1	120,5	120,7	120,2	- 0,7
Biens d'investissements (non compris la construction)	122,8	122,6	124,9	126,5	126,6	127,2	120,3	122,6	+ 0,1
Construction	87,4	96,6	93,5	96,4	94,9	94,6	96,2	87,5	- 1,6
<i>Industries extractives</i>									
Charbonnages	66,8	68,7	65,1	67,6	66,4	64,3	65,4	64,4	+ 1,8
Carrières (incl. calcaires)	55,5	55,5	52,5	53,1	52,0	50,9	49,9	47,7	- 2,0
	109,7	119,2	113,8	126,1	124,6	116,3	129,0	123,4	- 1,2
<i>Industries manufacturières (indice général) ..</i>	117,2	121,1	121,6	121,9	122,1	121,3	119,1	119,5	+ 0,2
Industries alimentaires et fabrication des boissons	118,6	122,5	119,3	123,5	123,7	121,3	124,0	126,2	+ 0,1
Industrie du tabac	121,1	120,2	120,7	122,8	120,3	120,5	122,3	123,3	- 2,0
Industries textiles	96,5	98,4	95,6	92,8	89,1	83,9	79,7	83,6	- 4,0
Industrie de la confection et de chaussures	109,7	109,0	102,0	99,4	97,8	97,8	100,1	103,3	- 1,6
Industrie du bois	164,7	178,2	169,3	179,3	178,5	174,9	182,5	177,5	- 0,4
Industrie du papier et du carton	111,7	115,7	113,3	113,2	111,8	110,9	112,9	113,8	- 1,2
Industrie chimique et du caoutchouc	130,6	136,1	140,4	143,9	145,5	148,1	145,2	144,2	+ 1,1
Raffineries de pétrole	59,1	103,6	104,7	104,4	144,6	110,6	115,7	110,5	(b)
Industrie des produits minéraux non métalliques	94,1	105,3	106,5	109,3	112,7	111,5	113,2	101,5	+ 3,0
Industries métallurgiques de base	95,3	99,6	102,7	100,0	98,6	98,1	95,8	96,2	- 1,4
Industrie des fabrications métalliques	120,1	120,5	123,3	124,7	124,8	125,6	118,4	120,6	+ 0,1
Ouvrages en métaux non mécaniques	115,2	117,1	119,7	121,1	122,5	124,5	119,6	120,5	+ 1,2
Machines non électriques et mécaniques fines	119,7	116,2	120,9	121,5	122,1	128,4	114,4	120,9	+ 0,5
Machines et appareils électriques	123,2	126,7	126,7	130,6	130,4	126,9	120,4	123,4	- 0,2
Matériel de transport	137,1	137,4	140,5	142,5	141,6	140,6	133,3	134,4	- 0,6
Electricité	155,0	154,7	161,1	148,7	153,2	155,7	148,5	160,9	+ 3,0
Distribution d'eau	125,0	130,8	128,8	128,0	129,6	126,7	129,6	133,7	+ 1,2

(a) Données provisoires.

(b) Données non comparables à cause de grève en 1976.

Source : Ministère des Affaires Economiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale et durée moyenne d'activité assurée dans les industries manufacturières



Source : Banque Nationale de Belgique.

Comparaison internationale de l'évolution de la production industrielle
(1970 = 100)

ANNÉE	Belgique	Allemagne	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Royaume-Uni	C.E.E.	Etats-Unis	O.C.D.E. (total)
INDICES										
1974	120	111	123	119	119	125	109	115	120	120
1975	109	105	114	108	93	119	103	108	109	110
1976	118	113	124	121	99	126	104	115	120	120
1977	118	116	..	121	99	126	106	118	127	125
1976 (a) 1 ^{er} trimestre	114	111	122	117	97	124	103	113	118	117
2 ^e trimestre	119	113	123	121	104	126	104	115	120	120
3 ^e trimestre	118	114	125	123	97	127	104	116	121	121
4 ^e trimestre	119	115	125	128	98	129	106	118	122	122
1977 (a) 1 ^{er} trimestre	120	117	129	131	100	127	107	120	124	124
2 ^e trimestre	119	116	125	122	103	128	105	117	127	125
3 ^e trimestre	114	116	125	120	94	124	106	117	128	125
4 ^e trimestre	116	117	..	118	99	126	104	117	129	126
VARIATIONS EN POUR-CENT (b)										
1974	+ 3	- 2	+ 3	+ 3	+ 3	+ 5	- 2	-	-	+ 1
1975	- 9	- 5	- 7	- 9	-22	- 5	- 6	- 6	- 9	- 8
1976	+ 8	+ 8	+ 9	+12	+ 6	+ 6	+ 1	+ 6	+10	+ 9
1977	-	+ 3	..	-	-	-	+ 2	+ 3	+ 6	+ 4
1976 (a) 1 ^{er} trimestre	+ 4	+ 3	+ 7	+ 5	+ 3	+ 2	+ 1	+ 4	+ 4	+ 4
2 ^e trimestre	+ 4	+ 2	+ 1	+ 3	+ 7	+ 2	+ 1	+ 2	+ 2	+ 3
3 ^e trimestre	- 1	+ 1	+ 2	+ 2	- 7	+ 1	-	+ 1	+ 1	+ 1
4 ^e trimestre	+ 1	+ 1	-	+ 4	+ 1	+ 2	+ 2	+ 2	+ 1	+ 1
1977 (a) 1 ^{er} trimestre	+ 1	+ 2	+ 3	+ 2	+ 2	- 2	+ 1	+ 2	+ 2	+ 2
2 ^e trimestre	- 1	- 1	- 3	- 7	+ 3	+ 1	- 2	- 2	+ 2	+ 1
3 ^e trimestre	- 4	-	-	- 2	- 9	- 3	+ 1	-	+ 1	-
4 ^e trimestre	+ 2	+ 1	..	- 2	+ 5	+ 2	- 2	-	+ 1	+ 1

Source : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

(a) Corrigées des données saisonnières.

(b) Pour les années : en comparaison avec l'année précédente;
pour les trimestres : en comparaison avec le trimestre précédent.

Indices bruts de la production industrielle

(1970 = 100)

DÉSIGNATION	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 (a)	1977 (a)			
								1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
<i>Indice général de la production industrielle (à l'exclusion de la construction)</i>	102,6	108,9	115,7	120,0	108,5	118,0	117,1	122,4	121,0	106,1	118,9
<i>Indice général de la production industrielle (y compris la construction)</i>	102,2 (a)	107,2 (a)	111,3 (a)	115,9 (a)	106,5 (a)	113,7 (a)	112,7	115,8	118,4	103,1	113,6
<i>Indices par genre d'affectation de la production :</i>											
Matières premières et biens intermédiaires	102,1	108,4	114,7	118,7	103,5	114,5	113,7	119,0	117,7	102,2	115,8
Biens de consommation non durables	103,4	108,3	116,5	119,4	112,4	118,4	121,5	120,5	124,3	116,0	125,3
Biens de consommation durables	107,1	115,3	120,4	122,7	116,4	124,7	120,8	130,9	123,0	109,0	120,5
Biens d'investissements (à l'exclusion de la construction)	97,5	104,0	113,3	122,5	118,5	124,9	124,4	131,1	127,8	111,4	127,2
Biens d'investissements (y compris la construction)	99,8 (a)	100,5 (a)	98,7 (a)	105,6 (a)	102,9 (a)	103,1 (a)	101,7	99,7	112,1	95,0	100,1
<i>Construction</i>	100,7 (a)	98,9 (a)	93,2 (a)	98,6 (a)	97,0 (a)	94,9 (a)	93,3	88,3	106,1	88,9	89,8

(a) Données provisoires.

Source : Institut National de Statistique.

Indices bruts annuels et trimestriels de l'activité industrielle (1970 = 100)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1976					1977						
	Coeff.de pondé-ration	1 ^{er} tri-mestre	2 ^e tri-mestre	3 ^e tri-mestre	4 ^e tri-mestre	Moyen-ne annuelle	Coeff.de pondé-ration	1 ^{er} tri-mestre	2 ^e tri-mestre	3 ^e tri-mestre	4 ^e tri-mestre	Moyen-ne annuelle
Indice général (y compris la construction) (a)	100,0	111,4	118,6	106,2	118,7	113,7	100,0	115,8	118,4	103,1	113,6	112,7
Indice général (non compris la construction) (b)	82,2	118,1	120,9	110,1	122,9	118,0	82,2	122,4	121,0	106,1	118,9	117,1
Industries extractives	3,0	70,3	72,4	56,4	71,0	67,5	3,0	68,9	68,2	54,3	63,7	63,5
Charbonnages	2,1	62,0	57,4	42,2	56,2	54,4	2,1	57,4	53,1	39,6	50,6	49,9
Autres industries extractives	0,9	100,9	131,4	113,5	129,7	118,9	0,9	112,6	128,6	114,9	115,2	117,8
Carrières		101,8	134,5	114,8	135,4	121,5		104,5	124,6	119,6	118,3	116,8
de porphyre		65,3	92,0	77,3	101,8	84,1		45,2	80,9	85,9	94,2	76,5
de petit granit		145,9	173,0	163,0	183,0	166,3		170,8	144,0	155,2	144,9	153,7
de marbre		57,4	61,0	40,6	53,4	53,5		57,9	53,3	38,6	55,4	51,4
de grès		82,4	159,1	133,9	133,4	127,3		84,3	174,2	152,3	146,1	139,1
de sable		116,6	131,8	114,4	132,1	123,7		108,4	131,7	130,5	102,5	118,3
Calcaires et carbonates naturels		99,9	125,8	111,7	118,4	114,0		128,9	136,8	106,0	109,3	120,3
Industries manufacturières (b)	79,2	121,1	123,9	113,5	126,2	121,2	79,2	125,8	124,4	109,3	122,4	120,5
Industries alimentaires et fabricat, des boissons	7,5	112,2	123,0	119,3	132,7	121,9	7,5	117,1	122,1	122,3	136,8	124,6
Industries alimentaires	5,1	116,9	121,3	116,0	145,1	124,8	5,1	121,3	120,6	127,9	152,1	130,4
Confitures et produits connexes		109,3	121,9	174,7	103,2	127,3		91,6	97,2	139,3	117,1	111,3
Meuneries		101,8	102,7	95,6	115,5	103,9		109,5	98,0	103,8	119,7	107,7
Sucre		33,0	23,6	21,8	37,2	112,9		35,8	28,9	20,6	388,7	118,5
Huiles végétales et animales		216,4	197,8	174,5	206,6	198,9		211,2	184,7	147,8	209,3	188,2
Margarine		110,3	105,2	98,2	114,5	107,0		106,5	104,4	94,1	113,0	104,4
Fabrication des boissons	2,4	102,7	125,5	124,6	108,5	115,4	2,4	108,2	124,3	110,3	105,5	112,2
Brasseries		99,8	125,7	126,9	106,9	114,9		105,4	122,6	111,0	102,1	110,3
Alcool		135,3	122,8	97,6	125,7	120,3		139,0	143,4	102,0	144,2	132,2
Industrie du tabac	0,6	129,5	126,2	108,6	123,6	122,0	0,6	128,9	126,9	112,5	124,0	123,1
Industries textiles	6,0	104,9	104,6	81,1	95,6	96,8	6,0	97,0	89,1	68,4	85,9	85,1
Filature et tissage		108,9	107,0	84,1	101,3	100,5		100,9	91,6	70,5	91,1	88,5
Préparation des fibres textiles		101,0	103,1	87,0	95,9	96,7		102,3	98,8	68,3	84,6	88,6
Filatures		85,9	88,1	70,1	79,0	80,8		81,1	71,9	54,8	70,8	69,6
Coton fin		74,1	81,7	66,1	67,2	72,3		67,6	53,2	43,5	55,0	54,9
Cardes fileuses		100,9	101,3	90,0	101,3	98,4		113,8	85,9	51,5	82,7	83,4
Cocons		63,5	41,9	26,0	32,2	40,9		52,4	30,4	35,2	34,9	38,2
Laine cardée		140,0	139,1	101,5	130,5	128,0		132,4	131,3	97,6	130,1	122,8
Laine peignée		95,4	93,4	75,1	89,3	88,3		94,5	87,7	64,7	85,5	83,1
Lin et chanvre		89,6	93,4	74,9	92,9	87,7		85,3	84,3	58,8	71,6	75,0
Jute		53,1	52,8	41,8	45,4	48,2		44,8	40,0	30,9	38,3	38,5
Tissage		131,2	125,0	95,9	122,5	118,8		119,2	109,2	85,6	111,1	106,3
Tissus de coton		97,6	98,2	73,7	89,3	89,7		83,4	69,1	54,4	69,9	69,2
Tissus de lin		72,5	64,1	53,7	67,4	64,5		62,4	62,4	41,3	56,3	55,6
Tissus de laine		94,3	91,8	67,5	93,9	86,9		74,8	72,3	55,3	77,5	70,0
Tissus de rayonne et fibres de rayonne		322,8	291,5	227,4	288,9	282,6		326,7	302,7	247,4	312,3	297,3
Tissus de jute		21,2	17,6	13,8	15,6	17,0		17,4	16,1	12,0	15,1	15,1
Bonneterie		92,8	94,3	71,6	76,5	83,9		83,9	79,2	62,0	70,5	73,9
Filatures et corderies de fibres dures		73,7	87,6	52,9	54,6	67,2		57,7	72,4	33,6	32,9	49,2
Fabrication d'articles non dénom. ailleurs		116,0	113,5	82,4	112,0	106,0		107,5	103,3	73,2	94,4	94,7

Indices bruts annuels et trimestriels de l'activité industrielle (1970 = 100) (suite)

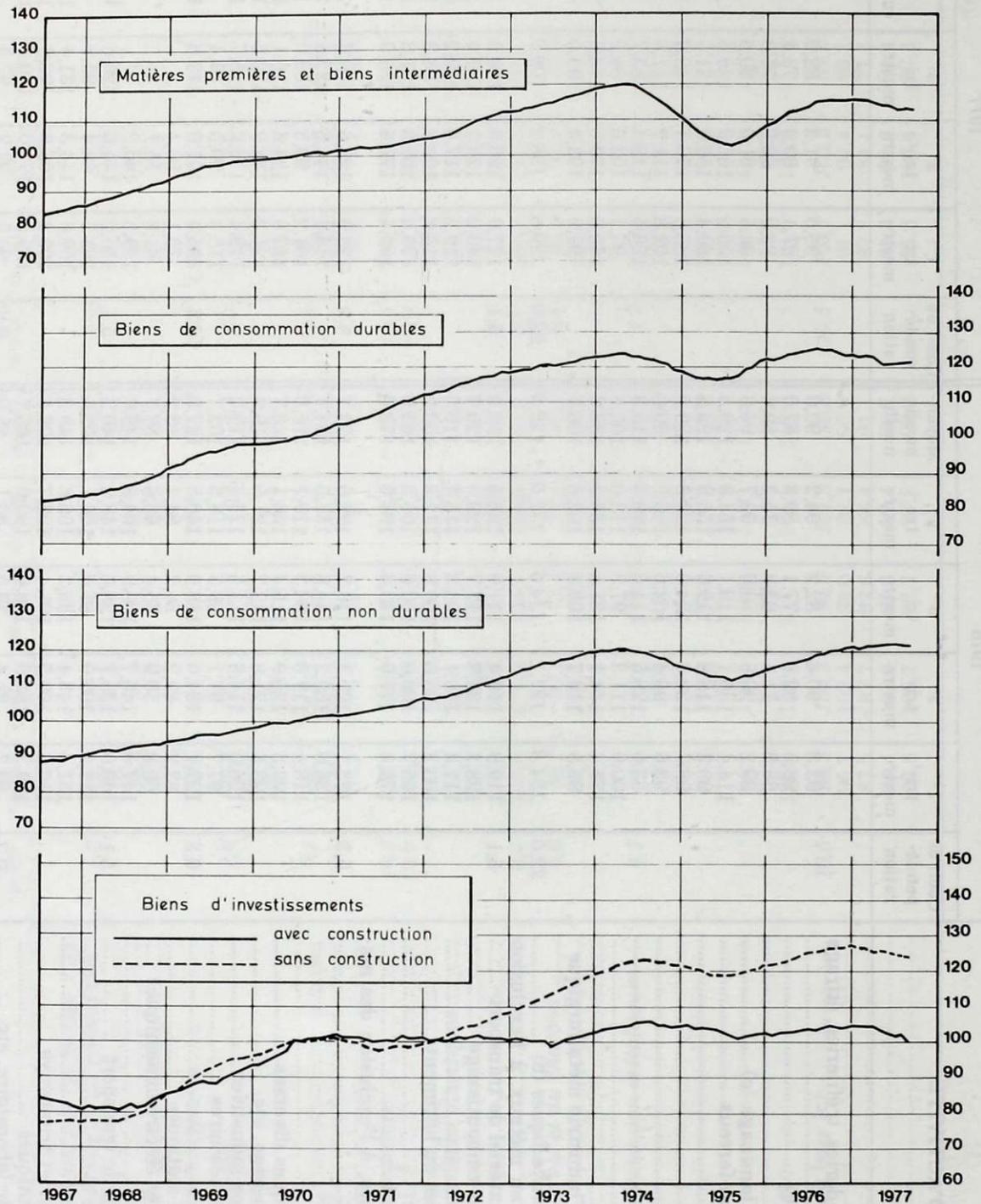
BRANCHE D'ACTIVITÉ	1976					1977					Moyenne annuelle	
	Coeff. de pondération	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Moyenne annuelle	Coeff. de pondération	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre		4 ^e trimestre
<i>Fabrication d'articles d'habillement; confection d'ouvrages divers en tissu; fabrication de chaussures ...</i>	4,0	120,9	109,1	98,6	97,1	106,4	4,0	108,2	97,8	94,9	97,5	99,6
Articles d'habillement		143,7	130,0	117,8	114,9	126,6		128,6	117,5	115,9	117,0	119,7
Autres ouvrages en tissu		36,3	36,2	30,2	36,0	34,7		36,1	35,8	29,1	32,7	33,4
Chaussures et pantoufles		46,1	38,5	34,7	35,7	38,8		39,4	31,0	27,1	26,8	31,1
<i>Industrie du bois et industries connexes</i>	4,4	173,6	185,1	151,4	190,4	175,3	4,4	187,5	181,3	155,6	183,9	177,1
<i>Industrie du papier et du carton</i>	2,0	116,8	120,3	105,2	114,5	114,3	2,0	116,3	116,0	103,7	111,2	111,8
Production		103,2	102,5	93,8	97,5	99,3		101,8	98,2	98,2	96,7	98,7
Transformation		127,8	135,1	114,2	128,5	126,5		128,2	130,5	108,0	127,2	123,5
<i>Industrie du cuir</i>	0,2	83,7	81,2	64,8	77,7	76,5	0,2	72,0	72,8	57,6	64,3	66,7
Cuirs lourds		109,8	112,1	80,0	110,5	103,0		105,9	101,9	95,8	95,5	99,8
Cuirs légers		81,2	78,4	61,8	74,7	74,0		69,0	72,1	54,3	61,6	64,2
<i>Industrie chimique et du caoutchouc</i>	10,7	136,3	140,8	131,2	145,2	138,0	10,7	151,7	152,5	131,8	145,9	145,5
Industrie chimique	10,0	133,2	138,2	130,0	141,9	135,7	10,0	149,1	150,6	131,4	143,9	143,8
Chimie de base		119,1	122,9	121,8	131,5	123,8		136,1	139,9	122,8	133,6	133,1
Transformation des matières plastiques		215,2	227,6	196,6	221,4	215,2		241,1	240,2	200,0	215,0	224,1
Savon		139,1	159,9	147,5	149,5	149,0		163,8	172,2	148,0	162,7	161,7
Azote		114,6	107,6	98,2	104,0	106,1		117,3	111,8	103,9	107,5	110,1
Industrie du caoutchouc	0,7	170,5	171,3	134,7	180,9	164,2	0,7	181,9	170,7	127,1	165,3	161,6
<i>Industrie des dérivés du pétrole et du charbon</i>	0,6	40,7	70,1	73,4	73,1	64,3	0,6	80,5	71,4	78,9	65,7	74,1
Raffineries de pétrole		54,3	105,3	112,6	109,6	95,5		124,6	111,0	125,3	111,3	118,1
Agglomérés de houille		29,3	23,3	11,7	25,3	22,4		22,0	16,1	10,2	19,8	17,0
<i>Industrie des produits minéraux non-métalliques</i>	4,7	91,2	115,5	103,2	108,1	104,5	4,7	107,8	121,0	109,7	111,2	112,4
Terre cuite		74,3	98,4	100,0	110,2	95,8		99,3	110,1	101,0	111,5	105,5
Verre		98,9	114,1	102,3	106,8	105,5		120,5	123,8	118,0	119,6	120,5
Verre plat		86,1	104,1	93,2	92,0	93,8		113,6	110,2	109,4	116,8	112,5
Verre creux		119,5	122,7	110,7	131,7	121,2		122,6	141,9	124,5	111,5	125,1
Ciment		84,1	129,5	113,9	117,1	111,4		102,6	131,9	116,6	109,9	115,3
Produits céramiques		87,6	87,8	74,5	84,7	83,7		83,8	86,5	69,0	80,1	79,9
Chaux, dolomie, plâtre, etc.		122,8	132,4	114,1	108,1	119,3		121,5	128,3	111,2	134,3	123,8
<i>Industries métallurgiques de base (c)</i>	10,5	98,3	104,3	94,9	101,8	99,8	10,5	109,7	103,2	87,0	97,6	97,1
Sidérurgie		95,7	102,4	93,0	92,7	95,9		91,1	94,4	83,2	88,1	89,2
Fonte		87,5	97,7	92,6	86,4	91,1		87,3	84,1	77,3	80,4	82,3
Acier brut		94,4	102,6	97,6	92,4	96,7		95,3	92,8	84,2	86,6	89,7
Produits finis		102,8	105,7	87,7	97,8	98,9		91,3	103,4	87,3	93,7	93,9

Indices bruts annuels et trimestriels de l'activité industrielle (1970 = 100) (suite)

	1976					1977						
	Coeff. de pondération	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Moyenne annuelle	Coeff. de pondération	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Moyenne annuelle
BRANCHE D'ACTIVITÉ												
Aciéries de moulage, fonderies, tréfileries, étréage et laminage (c)		93,3	90,4	82,2	94,2	90,0		95,5	91,3	82,0	87,9	89,2
Aciéries de moulage (c)		98,5	82,8	77,1	89,3	87,0		87,1	89,3	78,4	80,1	83,7
Fonderies (c)		68,3	71,1	63,8	75,3	69,6		83,0	82,6	77,3	80,3	80,8
Tréfileries, étréage et laminage (c)		99,2	96,8	88,0	99,7	96,0		98,5	91,0	80,5	90,5	90,1
Industrie des métaux non-ferreux		114,4	130,1	119,1	154,9	129,5		155,0	166,3	128,5	146,2	149,0
Produits bruts		99,3	118,6	119,6	155,9	123,2		160,4	156,6	131,5	134,5	145,8
Cuivre		98,7	122,6	124,3	173,8	129,9		185,8	176,7	142,2	147,4	163,0
Zinc		93,6	95,4	102,6	106,8	99,6		102,8	111,2	111,8	104,2	107,5
Plomb		83,6	128,5	111,5	129,3	113,3		126,4	118,4	88,7	125,6	114,8
Étain		100,9	111,3	97,3	113,0	105,6		95,1	102,6	86,2	69,3	88,3
Demi-produits		131,4	144,1	121,8	158,2	138,8		153,6	179,8	128,8	161,1	155,8
Cokeries dépendant de l'industrie métallurgique		99,5	116,7	108,1	102,6	106,7		99,9	102,4	93,0
Industrie des fabrications métalliques (b)	22,0	124,8	121,1	114,6	131,0	122,9	22,0	129,6	126,2	109,2	124,5	122,4
Fabrication d'ouvrages en métaux, à l'exclusion des machines et du matériel de transport	5,1	119,9	118,4	111,9	125,5	119,0	5,1	127,6	120,6	116,0	122,5	121,7
Forge, estampage, gros emboutissage		128,3	131,2	117,7	129,0	126,7		140,2	129,1	107,4	115,8	123,1
Travail de la tôle		111,4	110,1	104,3	115,4	110,3		119,2	117,6	112,2	129,3	119,6
Accessoires métalliques du bâtiment		103,3	98,6	100,8	112,5	103,9		113,8	102,7	98,3	102,9	104,4
Ponts, charpentes, etc.		108,7	109,0	100,6	105,3	105,9		105,3	105,5	101,3	103,6	103,9
Armes et munitions		173,8	177,9	143,4	194,0	172,6		192,4	172,5	156,0	171,7	173,2
Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques	5,3	123,1	120,4	116,2	128,5	122,1	5,3	123,5	128,6	109,8	125,2	121,8
Machines motrices, etc.		136,0	138,2	144,8	157,5	144,1		148,4	144,3	125,5	146,5	141,2
Machines-outils, etc.		118,4	119,6	108,3	119,1	116,3		104,2	99,3	103,0	112,4	104,7
Constructions mécaniques diverses		123,8	125,9	115,4	130,1	123,7		127,6	124,8	110,1	127,2	122,4
Appareils de levage, pesage, etc.		123,5	121,8	112,7	121,0	119,8		121,3	142,9	132,6	130,2	131,7
Appareils pour diverses industries		126,0	114,6	111,5	123,5	119,0		119,4	116,2	115,7	124,8	119,1
Machines textiles et accessoires		97,7	97,1	99,3	116,5	102,7		115,4	99,5	88,4	99,0	100,6
Construction électrique	6,3	127,1	124,0	118,9	140,5	127,6	6,3	135,4	121,9	113,8	130,8	125,5
Machines rotatives et statiques		83,2	80,2	84,2	84,4	83,2		79,1	88,4
Appareils industriels et électrodomestiques		60,8	50,9	55,4	63,6	57,7		61,0	55,1
Autres produits		147,0	145,7	136,9	164,6	148,6		159,3	140,3
Construction de matériel de transport	5,1	146,0	138,1	128,6	148,2	140,2	5,1	150,2	144,6	120,6	137,8	138,3
Construction navale		111,3	103,0	87,4	108,1	102,5		103,7	88,4	95,1	99,6	96,7
Automobiles, cycles, etc.		151,4	143,4	135,2	155,2	146,3		159,6	144,8	131,4	144,5	145,1
Matériel chemin de fer et tramways		116,6	109,5	101,4	106,7	108,5		105,2	108,9	92,6	110,2	104,2
Constructions aéronautiques		164,7	163,9	158,6	180,0	166,7		189,5	173,0	110,4	147,1	155,0
Appareils de mesures, de laboratoire, etc.	0,2	98,7	91,4	79,0	86,1	88,9	0,2	90,5	92,2	97,5	98,5	94,7
Electricité	5,0	163,9	150,2	148,2	159,7	155,5	5,0	161,6	151,9	135,0	170,1	154,6
Distribution d'eau	1,0	124,8	134,7	131,3	125,0	128,9	1,0	129,3	130,6	129,6	128,1	129,4
Construction (a)	17,8	82,8	107,9	88,8	100,0	94,9	17,8	88,3	106,1	88,9	89,8	93,3

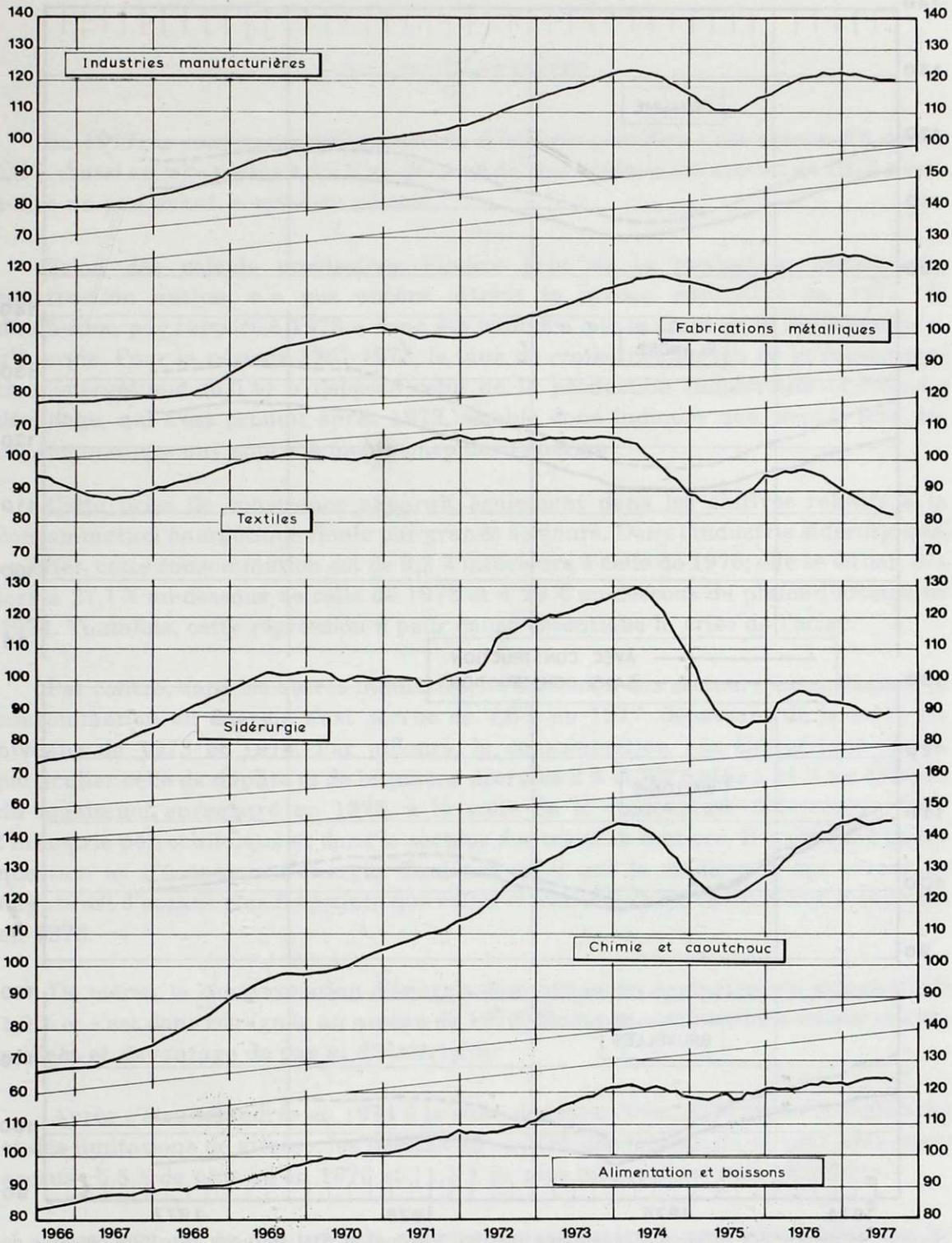
(a) Les données pour 1976 et 1977 sont provisoires.
 (b) Les données sont provisoires à partir du 2^e trimestre 1977.
 (c) Les données du 4^e trimestre 1977 sont provisoires.

Evolution de la production industrielle par catégorie de bien
 Moyennes mobiles 12 mois centrées au milieu de la période
 (indices bruts 1970 = 100)



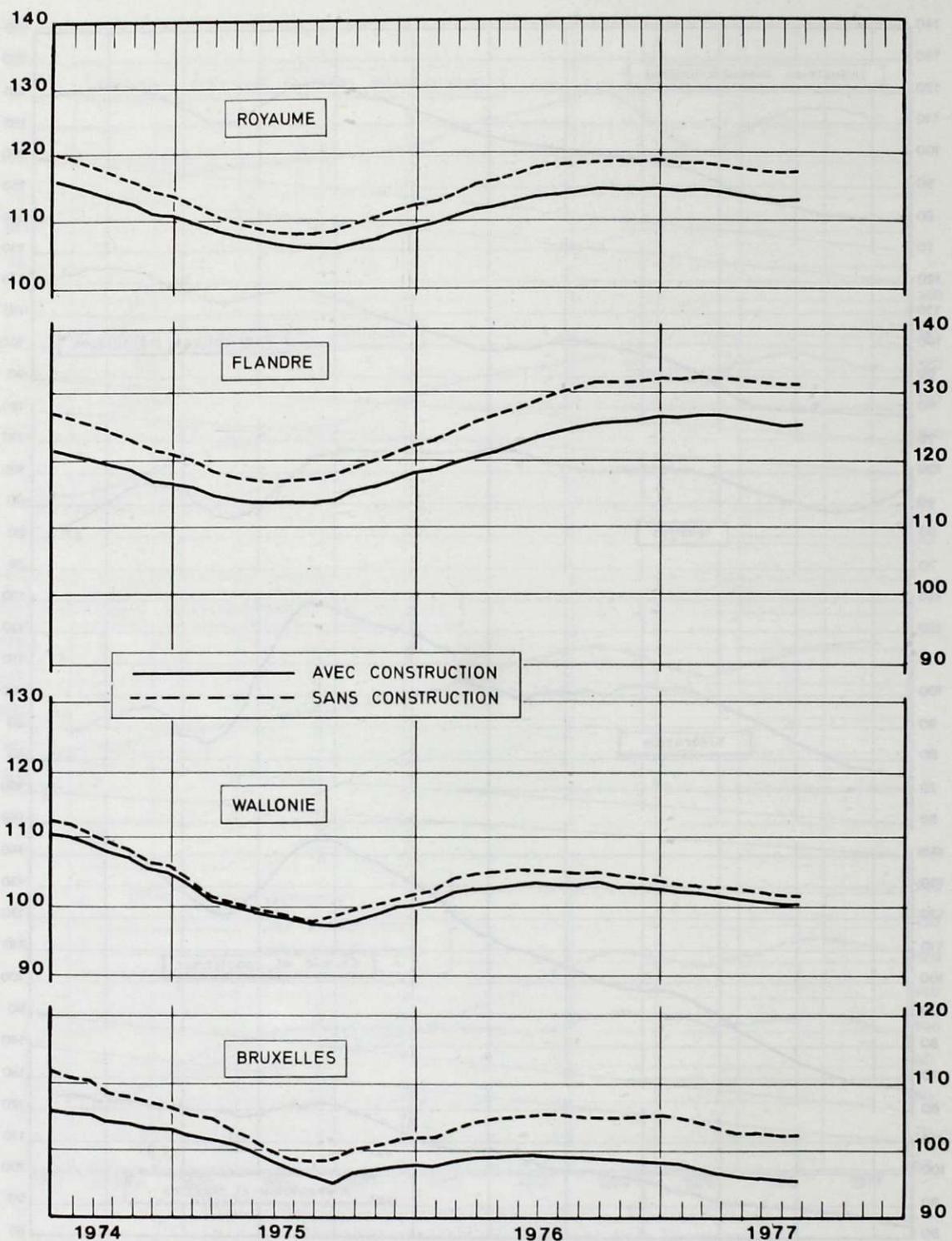
Source : Ministère des Affaires Economiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Evolution de la production industrielle de 1966 à 1977
Moyennes mobiles 12 mois centrées au milieu de la période
(indices bruts 1970 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Evolution de la production industrielle par région linguistique
 Moyennes mobiles 12 mois centrées au milieu de la période
 (indices bruts 1970 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

SECTION II. — EVOLUTION DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE

§ 1. — GENERALITES

En 1977, la consommation apparente d'énergie primaire s'est accrue d'à peine 0,6 %. Aussi est-elle restée à 3,7 % au-dessous du point culminant atteint en 1973 c'est-à-dire un peu avant la crise du pétrole.

Selon des calculs provisoires, l'indice brut de la production industrielle, construction exclue, n'a pas encore atteint le niveau enregistré en 1973; la diminution par rapport à 1973 a donc été moindre que le recul de la consommation d'énergie. Pour la période 1957-1973, le taux de croissance moyen de la consommation énergétique (5,0 %) a dépassé celui de la production industrielle (4,7 %). Le décalage, qui s'est produit après 1973, semble donc indiquer que, depuis lors, les consommateurs ont appris à moins gaspiller l'énergie.

Cette prise de conscience apparaît également dans les chiffres relatifs à la consommation énergétique finale par grands secteurs. Dans l'industrie sidérurgique, en effet, cette consommation est de 9,2 % inférieure à celle de 1976; elle se situait dès lors à 27,1 % au-dessous de celle de 1973 et à 29 % au-dessous du plafond atteint en 1974. Toutefois, cette régression a pour cause essentielle la crise de l'acier.

Par contre, dans les autres industries, à l'exclusion des secteurs énergétiques, la consommation en énergie s'est accrue de 4,6 % en 1977, dépassant de la sorte les niveaux de 1973 et 1974. Par ailleurs, la consommation non-énergétique et, en particulier celle de naphte et de bitume, a décliné de 2 % et est restée à 21 % au-dessous du maximum enregistré en 1973, à la suite de la conjoncture défavorable dans l'industrie pétrochimique et dans le secteur des travaux routiers. Il n'est donc guère question ici d'économie d'énergie. Toujours est-il que la médiocrité des ventes de naphte est d'autant plus frappante que celles-ci avaient connu une poussée étonnante en 1973.

De même, la consommation d'énergie domestique ou équivalente a progressé de 1,9 % et s'est donc réalignée au niveau de 1973. Moins de combustibles solides ont été utilisés et davantage de gaz et d'électricité.

Après s'être effondrés en 1974 à la suite des interdictions de rouler le dimanche et des limitations de vitesse, les besoins du secteur des transports se sont sans cesse accrus : 5,5 % de plus qu'en 1976 et 11,3 % de plus qu'avant la crise pétrolière.

Il ressort de ce qui précède que les consommateurs ont utilisé l'énergie de manière plus rationnelle pour satisfaire leurs besoins industriels, domestiques ou équivalents. En 1977, le niveau de 1973 n'a pour ainsi dire pas été dépassé, alors que de 1957 à 1973 le taux de croissance moyen de la consommation énergétique dans ces secteurs atteignait, par an et dans l'ordre, 6,7 % et 4,5 %. Dans le secteur des transports, dissipateur incorrigible d'énergie, il semble que malgré le maintien des

limitations de vitesse, tous les efforts fournis en vue d'économiser l'énergie ne soient plus devenus qu'un vague souvenir après le coup de frein de 1974. Seuls les carburants pour avions sont loin d'atteindre le plafond de 1973, mais il se peut qu'ici d'autres facteurs aient joué.

Toutefois, ni la documentation statistique disponible, ni les méthodes de calcul ne permettent d'avancer une estimation plus précise des économies réelles d'énergie quelle qu'en ait été l'utilisation. Des études sont actuellement en cours pour répondre à cette question.

Considéré par source d'énergie, le léger accroissement de la consommation apparente d'énergie primaire a pour seule origine l'importance accrue de l'électricité primaire qui a vu passer sa part dans la balance énergétique globale de 3,4 à 5,4 %.

La production d'énergie nucléaire est montée de 19,3 % à 25,3 % de la production électrique totale et celle de l'électricité hydraulique, à l'exclusion des stations de pompage, a plus que doublé après l'été très sec de 1976. Le solde des exportations d'électricité a décliné de manière sensible en raison notamment d'une meilleure exploitation hydraulique dans les pays voisins.

Par contre, la consommation de produits pétroliers est restée inchangée. Il y a toutefois lieu de signaler davantage de pertes lors de la transformation, pertes dues à l'accroissement de 24 % du raffinage qui résulte d'une part, de la mise au service d'une nouvelle raffinerie, et d'autre part, du phénomène de compensation découlant de l'arrêt prolongé qu'une grève avait provoquée en 1976.

La consommation de gaz naturel a été quelque peu inférieure à celle de 1976. Les centrales électriques ont consommé beaucoup moins de ce gaz; la demande accrue de l'industrie, sidérurgie non comprise et surtout des secteurs domestiques et équivalents — où une augmentation de 10 % a été notée — n'a pu entièrement compenser cette diminution.

Dans l'ensemble, la régression de la consommation de combustibles solides s'est poursuivie. La baisse non-négligeable de la demande de la part de la sidérurgie et, dans une moindre mesure, du secteur domestique, n'a été qu'en partie contrebalancée par la croissance pour la deuxième année consécutive, de la demande provenant des centrales électriques — accroissement de 18 % — et, fait nouveau, par la consommation fortement accrue de l'industrie du ciment. Cette dernière, en effet, a utilisé 275.636 t, soit une progression de 123 %, de combustibles solides pour la plupart d'importation.

Le solde net des importations d'énergie inscrites dans la balance commerciale de l'U.E.B.L., à l'exclusion de l'électricité et des matières fissiles nucléaires, est tombé de 134,1 milliards de francs en 1976 à 129,8 en 1977; il est vrai qu'en 1973, ce solde n'atteignait que 49,5 milliards de francs. La quantité de combustibles solides et de gaz naturel importés a décliné. Les importations de pétrole brut ont augmenté, mais le solde net des exportations de produits raffinés a accusé une poussée encore plus forte à la suite de l'accroissement de la production et du statu-quo de la demande nationale. La dévaluation du dollar américain a comprimé les prix nets à l'importation des

combustibles solides et du pétrole. De ce fait, la hausse des prix, exprimée en dollars, auxquels le pétrole était tarifé au début de 1977, a été pour ainsi dire intégralement compensée. Par contre, les prix à l'importation du gaz naturel ont subi une nouvelle majoration au 1^{er} octobre 1977; de même, le gaz plus onéreux provenant de la mer du Nord arrive depuis le mois de septembre. La conséquence en a été que le prix moyen, selon les statistiques de la douane, est passé de 1,57 F/m³ en 1976 à 1,89 en 1977 et que la valeur des importations de l'U.E.B.L. est passée, malgré la légère baisse quantitative, de 18,8 à 22,3 milliards de francs, dont 21,4 milliards pour le compte de la Belgique seule.

§ 2. — SECTEURS ÉNERGETIQUES

1. — *Combustibles solides.*

Suite à des fermetures de charbonnages dans le bassin du Sud, la production totale de charbon a continué à décroître. Dans le bassin campinois, elle a augmenté légèrement pour la deuxième fois consécutive et se chiffre à 6,3 millions de tonnes. Ces évolutions contradictoires se situent dans le cadre du programme 1975/1985 relatif aux exploitations charbonnières. Celui-ci, en effet, vise à supprimer progressivement pour 1982 la production des mines wallonnes et à accroître l'exploitation en Campine de 6 à 7 millions de tonnes.

La production moyenne par tâche journalière et par ouvrier a poursuivi sa régression dans le bassin du Sud, tandis qu'en Campine, elle s'est accrue pour la deuxième année consécutive, tout en n'ayant pas encore atteint le niveau des années 1970/1972. Dans chacun des bassins, toutefois, le nombre d'ouvriers mineurs continue à décroître de sorte que, pour le travail au fond et à la surface, il ne reste plus que 22 700 ouvriers, contre 154 000 en 1956.

La demande intérieure totale a, une fois de plus, diminué après sa légère hausse en 1976. Cette évolution est due à l'amenuisement considérable des livraisons aux cokeries, à la suite de la crise de l'acier, et à la régression ininterrompue des ventes au secteur domestique, tous deux n'étant qu'en partie compensés par la consommation accrue de charbon dans les centrales électriques et dans les cimenteries, celles-ci, en effet, ont répondu à l'appel du gouvernement et d'organismes internationaux, telles la Communauté européenne et l'Agence Internationale de l'Energie, qui demandaient, depuis la crise du pétrole, d'utiliser le plus possible des combustibles solides. Aussi, pour les centrales et les « autres branches industrielles », le niveau le plus élevé depuis 1970 a-t-il été atteint.

Les importations de charbon, composées pour 56 % de coke, ont diminué de 10 % à la suite de la crise de l'acier.

Contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des autres pays du Marché commun, les stocks de charbon sur le carreau des mines ont sensiblement diminué.

Suite à la conjoncture peu brillante dans l'industrie de l'acier, se répercutant sur les prix du coke calculés en dollars, et de la dévaluation du dollar, les prix nets du coke

importé ont baissé ainsi que ceux du coke belge dont le prix est adapté chaque semestre à celui du coke importé. Par ailleurs, simultanément, les coûts de production ont continué à augmenter en Campine et ce, malgré l'amélioration de la productivité. Par conséquent, les pertes sont passées de 4,4 à 6,0 milliards de francs, soit de 714 à 963 F/t. Par contre, dans les bassins du Sud, un prix plus élevé a pu être obtenu; mais les coûts de production s'étant encore davantage accrus, la perte est passée de 2 529 à 3 090 F/t, à savoir 4 980 F/t de coût de production, contre 1 890 F/t de valeur nette de la production. Toutefois, suite aux fermetures de charbonnages, la perte totale a été ramenée de 2,8 à 2,5 milliards de francs. En fin de compte, la perte d'exploitation totale à couvrir par des subventions a augmenté de 7,2 à 8,5 milliards de francs. Cette aide financière, sans cesse accrue, devient à ce point un fardeau que la raison d'être des exploitations charbonnières campinoises est remise en question, malgré les avantages qu'elles présentent, comme la sauvegarde de l'emploi et la diminution de la dépendance de la Belgique à l'égard des pays exportateurs de charbon et d'autres combustibles destinés à la sidérurgie et aux centrales électriques. Le programme énergétique pour 1990, qui en est au stade de l'élaboration, devra trancher dans le vif : — soit confirmer le programme charbonnier pour 1985, qui avait été mis au point en 1975 et qui porte l'exploitation du coke de Campine de 6 à 7 millions de tonnes, afin de couvrir à peu près la moitié des besoins belges en coke; — soit, étendre l'exploitation charbonnière campinoise par des veines de charbon propre à la production de vapeur, ceci allant de paire avec la construction d'une centrale à charbon composée d'une unité de production de 600 MW ou de deux unités de 300 MW chacune; — soit supprimer la production campinoise, compte tenu du fait, que les inconvénients l'emportent sur les avantages. Ce choix dépendra dans une large mesure de la restructuration du secteur de l'acier et du programme de l'énergie nucléaire.

*
* * *

La production de coke a décliné de 9 % et se chiffre à 5,7 millions de tonnes, soit le niveau le plus bas depuis 1950. De même, les importations et exportations se sont amenuisées. Cette évolution peu réjouissante résulte de la crise de l'acier qui a amplifié l'impact de la régression structurelle de la consommation de coke par tonne de fonte produite, au moment même où, le restant de la consommation de coke connaissait une diminution structurelle.

La moitié des 7,2 millions de tonnes de coke consommées provient de l'étranger et plus spécialement en ordre décroissant, de la République fédérale allemande, des U.S.A., de la Pologne, de l'Australie, de l'Afrique du Sud et du Canada. Dans tous les pays précités, à l'exception de l'Allemagne Fédérale, l'exploitation de coke ainsi que de charbon propre à la production de vapeur est fortement encouragée afin de réduire la dépendance à l'égard des pays exportateurs de pétrole et afin de compenser la diminution de la production de coke en Europe occidentale.

2. — *Gaz.*

La crise de l'acier a entraîné une diminution de la production de gaz de cokerie et de gaz de haut fourneau. Toutefois, la production de gaz de pétrole liquéfié, elle, s'est accrue.

La consommation de gaz a décliné dans la sidérurgie, alors que dans les autres branches de l'industrie elle a légèrement augmenté; cependant elle ne s'est guère écartée du niveau qu'elle avait atteint au terme de la période 1967-1974, durant laquelle elle était devenue dix fois plus importante. La hausse considérable de la consommation domestique et équivalente s'est poursuivie et s'est montée à 11 % en 1977.

Les centrales électriques avaient, dans un passé récent, fortement accru leur demande de gaz naturel acheté au moyen de contrats révocables. Le gaz était, en effet, peu onéreux et non-polluant. De plus, en agissant ainsi, les centrales répondaient au désir de garantir un minimum d'importation — qui est déterminé par contrat et au-dessous duquel un supplément doit être payé — et de parvenir à une utilisation optimale des gazoducs. En outre, à la fin de 1973 et dans le courant de 1974, leur consommation de gaz a été relevée afin de remplacer le fuel lourd. Etant donné que les possibilités d'importation demeurent limitées et que les besoins prioritaires de la distribution publique s'accroissent, les centrales ont réduit de 22 % leur consommation par rapport à 1976 et de 35 % par rapport à 1974.

Les importations nettes de gaz naturel, exprimées en joules ont finalement diminué de 1 % en 1977. La formidable poussée qui s'est produite en 1966 et en 1974 s'est depuis lors presque complètement apaisée.

Depuis le mois de septembre, du gaz « humide » de la Mer du Nord est importé via les Pays-Bas. La puissance calorifique de ce type de gaz est d'environ 12 % supérieure à celle du gaz de Slochteren et, à l'opposé de ce dernier, il ne contient pas d'azote.

L'usage de cet autre type de gaz pose d'ailleurs des problèmes d'adaptation. En décembre, 8,9 %, des importations nettes de gaz naturel, converties en joules, provenaient déjà du gisement d'EKOFISK; pour toute l'année, ce pourcentage a été de 5,9 %.

Les importations de gaz naturel en provenance d'Algérie ont été remises à 1982, faute de pouvoir terminer plus tôt l'infrastructure de Zeebrugge et les installations de liquéfaction en Algérie.

Le prix à la frontière du gaz naturel néerlandais a été majoré au 1^{er} octobre 1977, dans le cadre d'un ajustement progressif avec les prix plus élevés du pétrole. Cependant, le gaz d'EKOFISK est encore plus onéreux. Distrigaz a progressivement fait intervenir les hausses de prix limites dans les tarifs qu'elle applique aux consommateurs industriels recevant le gaz en ligne directe. Par contre, les compagnies de distribution de gaz ont continué à payer l'ancien prix en vertu de la formule d'indexation des prix qui, elle, ne prévoit pas d'ajustement automatique à des modifications de prix à l'importation. Aussi, le prix qui leur est tarifé n'est-il pas supérieur au prix limite; donc, Distrigaz leur vend du gaz à perte. Toutefois, le prix payé par le consommateur raccordé au réseau public de distribution a été adapté aux coûts accrus de distribution, selon les formules d'indexation des prix, et n'est donc plus comparativement inférieur au prix net du fuel, à pouvoir calorifique utile égal.

3. — *Pétrole.*

Le raffinage du pétrole doit faire face, en Europe, à de sérieuses difficultés. Depuis la crise du pétrole à la fin de 1973, la consommation de produits pétroliers se trouve réduite. Cette diminution est due tantôt à une réaction spontanée à la hausse des prix, tantôt à des mesures prises par les pouvoirs centraux afin de limiter la dépendance à l'égard des pays exportateurs de pétrole, en ayant recours à des sources d'énergie jugées plus fiables ou en proposant ou imposant des économies d'énergie. Dans toute l'Europe occidentale, un potentiel de raffinage reste inutilisé. En effet, la consommation plafonne à un niveau nettement inférieur à celui de 1973, alors que depuis, la capacité de raffinage a encore été élargie de manière considérable en exécution de décisions prises avant la crise du pétrole, à une époque où la consommation augmentait à vive allure.

Compte tenu de cette capacité excédentaire, les prix des produits raffinés ne sont guère élevés par rapport aux prix du pétrole brut. Cette différence pèse lourdement sur les réalisations financières des compagnies pétrolières européennes et des filiales européennes d'entreprises multinationales. En outre, elle compromet le financement aisé des amortissements des investissements placés à une date antérieure dans des raffineries et ne facilite aucunement l'appel fait aux capitaux considérables requis pour le financement de la prospection et de l'exploitation du pétrole et du gaz en Mer du Nord. Aux U.S.A., par contre, la situation est plus encourageante étant donné que la consommation de pétrole et surtout les importations de pétrole brut, y connaissent encore toujours un accroissement non négligeable.

En Belgique, la consommation totale de produits pétroliers ne s'est pas modifiée par rapport à 1976; en 1977 également, elle s'est élevée à 22,2 millions de tonnes, soit 13,6 % de moins qu'en 1973 — année où elle a atteint 25,7 millions de tonnes — alors que pour la période 1948/1973 cette consommation s'est accrue en moyenne de 12,5 % par an.

En 1977, par contre, la production a augmenté de 22,9 % pour atteindre 34,7 millions de tonnes. Toutefois, cette progression due notamment à la mise en service d'une nouvelle raffinerie, n'a pas été suffisante pour ramener la production au niveau de 1973, soit 33,5 millions de tonnes. Simultanément, la capacité de raffinage est passée de 42,3 à 55,9 millions de tonnes, de sorte qu'en 1977, 62 % à peine de cette capacité a été utilisée, contre 88 % en 1973; pour les Communautés européennes, ces pourcentages s'élèvent à respectivement 74 et 92 %. Aussi cherche-t-on, à l'échelle des Communautés, à trouver un moyen de réduire cette capacité de raffinage excédentaire en s'engageant, entre autres, à ne plus accroître cette capacité dans un proche avenir.

Depuis 1968, la Belgique a enregistré un boni net à l'exportation qui, en raison de l'accroissement de la production et du statu-quo simultané de la demande intérieure, est passé de 3,7 à 9,5 millions de tonnes en 1977, ce qui correspond à 27,5 % de la production et 43 % de la consommation nationale non comprises les soutes maritimes. Depuis maintes années déjà, les fournitures à la navigation de haute mer varient aux environs de 2,7 millions de tonnes.

Après la crise du pétrole, l'évolution de la structure de la consommation intérieure s'est renversée. Avant la dite crise, la consommation de fuels et, depuis 1968, de naphte à l'usage de la pétrochimie avaient augmenté dans une mesure bien plus importante que les carburants.

Après cette crise, par contre, la demande de fuels a fortement fléchi et ne s'est plus située, en 1977, qu'à 83,4 % du point culminant atteint à cette époque, cette régression étant due aux économies d'énergie réalisées en premier lieu dans la consommation industrielle et domestique, à la conjoncture moins favorable, à la concurrence du gaz naturel, au développement de l'énergie nucléaire et à la reconversion au charbon des centrales thermiques traditionnelles et des cimenteries.

Par contre, la consommation de carburants, qui avait décliné en 1974 à la suite des dimanches sans voitures et des limitations de vitesse, a, depuis lors, repris son cours ascensionnel pour se situer déjà, en 1977, à 4,7 % au-dessus de celle de 1973. Il semblerait donc que dans ce secteur, les économies d'énergie n'ont guère d'effet.

La consommation non énergétique de produits pétroliers, surtout de naphte, bitumes, lubrifiants a, une fois de plus, reculé à la suite de l'évolution conjoncturelle. Il est frappant de noter à ce propos que la consommation de naphte, que le développement de l'industrie pétrochimique avait fortement stimulée jusqu'en 1973, n'a plus atteint que 81 % du niveau enregistré en 1973 et 1974. De toute évidence, il existe dans l'Europe entière une surcapacité dans cette industrie de pointe, dont les débouchés ont sans conteste été surestimés.

4. — *Electricité.*

Au cours des dix à quinze années qui ont précédé 1975, la consommation totale d'électricité s'est accrue de quelque 7,7 % par an, en d'autres termes, elle doublait tous les dix ans. La consommation en basse tension a même progressé de plus de 10 % par an.

Toutefois, en 1975, et pour la première fois depuis la guerre, la consommation totale d'électricité avait fléchi de pas moins de 5,7 % à la suite du recul de la conjoncture et, par là même, de la consommation industrielle. Depuis lors, la consommation s'est remise à croître : 9,6 % en 1976 et 4,2 % en 1977.

Dans le secteur domestique et équivalent, l'augmentation de la consommation se chiffre à 8,5 % en 1977. Le secteur des services qui, depuis des années déjà, enregistre un progrès spectaculaire, a lui aussi été touché par la crise économique; la hausse y est restée limitée à 6,6 %. Alors qu'en 1957, la part des secteurs domestiques et tertiaire dans la consommation énergétique totale ne se chiffrait qu'à 18 %, en 1977, ce pourcentage s'est élevé jusqu'à 38,2 %. Il convient de remarquer que, dans ces deux secteurs, l'électricité trouve des applications thermiques sans cesse plus nombreuses (chauffage, conditionnement d'air, certains appareils ménagers et appareils analogues dans le secteur des services).

A cause de la conjoncture peu brillante, la consommation industrielle ne s'est accrue que de 1,9 %; l'augmentation du premier semestre a pour ainsi dire été complètement annihilée par l'évolution au cours du second semestre. Sur l'ensemble

de l'année, une régression a été enregistrée pour l'industrie de l'azote, la sidérurgie, le secteur du textile et du vêtement, les usines de papier et les mines.

Dans le secteur des transports, la consommation a augmenté de 4,4 % en raison du retournement intervenu dans la consommation électrique du transport urbain. Celle-ci était, jusqu'en 1971, orientée à la baisse à la suite du remplacement de certaines lignes de tramways par des autobus; mais, depuis lors, cette consommation grandit sans cesse, de 13,1 % en 1977, grâce au développement du réseau électrique souterrain (pré-métro et métro).

A l'encontre de la consommation, la production d'électricité a décliné de 0,5 % en 1977, en raison de la diminution du solde des exportations que la sécheresse de 1976 avait fait monter à un niveau anormalement élevé. Les retombées de la conjoncture défavorable dans l'industrie apparaissent dans la baisse de 6,3 % de la production des producteurs industriels autonomes.

Les centrales nucléaires, à elles seules, ont assuré 25,3 % de la production nationale, la part peut-être la plus élevée du monde. De ce fait, 2,6 millions de tonnes équivalent pétrole d'autres combustibles ont pu être épargnées.

Dans les centrales thermiques classiques, la reconversion aux combustibles solides se poursuit depuis la crise du pétrole de 1973. En 1977, la production d'électricité obtenue de la sorte est passée de 19,8 % à 27,8 % du total de la production de ces centrales, alors qu'en 1973 ce pourcentage était de 13,2 % seulement. La production d'électricité à partir de combustibles gazeux a régressé de 15,9 %, voire même de 20,8 % pour le gaz naturel qui, de plus en plus, est utilisé pour l'alimentation du réseau public, après l'énorme expansion de son utilisation jusqu'en 1974. La part de tous les combustibles gazeux dans la production thermique classique est tombée de 35,2 % en 1974 — année où les difficultés d'approvisionnement en pétrole ont obligé les centrales à avoir le plus possible recours au gaz naturel — à 29,0 % en 1977. Depuis la crise du pétrole, la demande de produits pétroliers a fortement reculé et ce tant pour des raisons industrielles et économiques — notamment hausses de prix et, en 1974, difficultés d'approvisionnement — que pour des raisons de politiques énergétiques nationales et internationales, lesquelles ont pour but de réduire la dépendance en matière de pétrole. Par rapport à 1973, la production d'électricité obtenue à partir de combustibles liquides a diminué de 30,2 % et leur part dans le total de la production thermique classique est passée de 52,8 à 43,0 %; dans la production totale d'électricité, énergie nucléaire y comprise, leur part est même passée de 52,0 % en 1973 à 31,7 % en 1977.

De ce qui précède ressortent l'importance et la possibilité de la fonction régulatrice que remplit le secteur de l'électricité sur les marchés, dans le cadre de la politique énergétique générale. En 1977, ce secteur a encore consommé 4,4 millions de tonnes de combustibles solides, dont la valeur calorifique accuse encore des différences assez considérables, 3,4 millions de tonnes de combustibles liquides, 2,1 milliards de m³ de gaz naturel et une grande quantité d'autres types de gaz. Le prix de revient réel moyen de la calorie fossile s'est accru de 10 %.

Les investissements sont augmentés de 12,8 % et ont atteint 26,4 milliards de francs, dont 60 % ont été affectés aux installations de production.

Main-d'œuvre dans les mines de houille

ANNÉE	Nombre d'ouvriers inscrits (en milliers) (a)			Ouvriers présents par jour ouvré (moyenne mensuelle, en milliers)					
	Sud	Campine	Le Royaume	Sud		Campine		Le Royaume	
				Fond	Fond et surface	Fond	Fond et surface	Fond	Fond et surface
1967	29,9	25,4	55,4	18,4	25,9	16,8	21,8	35,1	47,6
1968	25,5	23,6	49,2	14,9	20,7	15,2	20,1	30,1	40,8
1969	19,5	21,5	41,0	11,9	17,1	13,4	18,0	25,3	35,1
1970	17,4	20,0	37,4	9,4	13,7	12,1	16,5	21,5	30,2
1971	14,9	20,1	35,0	8,0	11,8	11,6	16,0	19,6	27,8
1972	13,6	19,1	32,8	7,2	10,5	11,5	15,7	18,7	26,2
1973	10,9	17,5	28,5	6,1	8,8	10,2	14,2	16,3	23,0
1974	9,0	18,8	27,9	4,6	6,8	9,9	13,7	14,6	20,5
1975	7,7	19,0	26,7	3,6	5,3	11,0	14,6	14,6	19,9
1976	5,8	18,9	24,7	2,7	4,1	10,7	14,2	13,4	18,3
1977 (b)	4,1	18,6	22,7	1,8	2,7	10,1	14,0	11,9	16,7

(a) Fin de la période.

(b) Données provisoires.

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

Rendement dans les mines de houille

ANNÉE	Production par poste et par ouvrier (moyenne mensuelle en kilogrammes) (a)					
	Sud		Campine		Le Royaume	
	Fond	Fond et surface	Fond	Fond et surface	Fond	Fond et surface
1968	1 704	1 164	2 243	1 693	1 976	1 418
1969	1 743	1 188	2 447	1 822	2 112	1 506
1970	1 811	1 220	2 710	1 966	2 284	1 599
1971	1 820	1 214	2 612	1 883	2 282	1 591
1972	1 767	1 187	2 643	1 917	2 298	1 616
1973	1 715	1 162	2 522	1 806	2 219	1 555
1974	1 736	1 168	2 505	1 809	2 254	1 590
1975	1 696	1 122	2 254	1 677	2 114	1 525
1976	1 641	1 069	2 335	1 747	2 191	1 590
1977 (b) ..	1 589	1 010	2 465	1 858	2 321	1 697

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

(a) Y compris le personnel de cadre et de surveillance.

(b) Données provisoires.

Balance charbonnière
(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 (f)
Production nette	10 956	10 500	8 842	8 111	7 479	7 238	7 068
Campine	7 309	7 323	6 272	6 073	5 972	6 112	6 272
Sud	3 647	3 176	2 570	2 038	1 507	1 126	796
Importations (a)	5 283	6 204	7 179	9 486	6 229	7 274	6 468
Stocks sur le carreau des mines et chez les importateurs au 1 ^{er} janvier	241	410	508	189	261	806	1 120
<i>Charbon disponible ...</i>	16 480	17 114	16 529	17 786	13 969	15 318	14 656
Consommation des mines (b)	133	126	103	75	32	16	12
Fabriques d'agglomérés	530	417	383	346	240	153	116
Cokeries et usines à gaz	8 495	9 363	9 875	10 468	7 401	8 468	7 251
Centrales électriques (c)	2 821	2 772	2 431	3 049	2 714	3 037	4 014
Sidérurgie (d)	217	213	208	195	152	194	146
Autres industries	402	301	241	226	147	289	555
Usages domestiques et équivalent	3 114	3 042	2 756	2 785	2 027	1 703	1 611
<i>Écoulement intérieur ...</i>	15 712	16 233	15 997	17 144	12 713	13 860	13 705
Exportations (e)	378	372	359	450	398	351	330
<i>Écoulement total ...</i>	16 090	16 605	16 356	17 594	13 111	14 211	14 035
Stocks sur le carreau des mines et chez les importateurs au 31 décembre	410	508	189	244	830	1 120	719
Erreurs et omissions	- 20	+ 1	- 16	- 52	+ 28	- 13	- 98

(a) Non compris les importations du Grand-Duché de Luxembourg.

(b) Uniquement consommation des mines. La consommation de leurs centrales électriques est reportée sous « Centrales électriques ». Données corrigées.

(c) Non compris les autoproductions individuels, sauf les centrales des charbonnages.

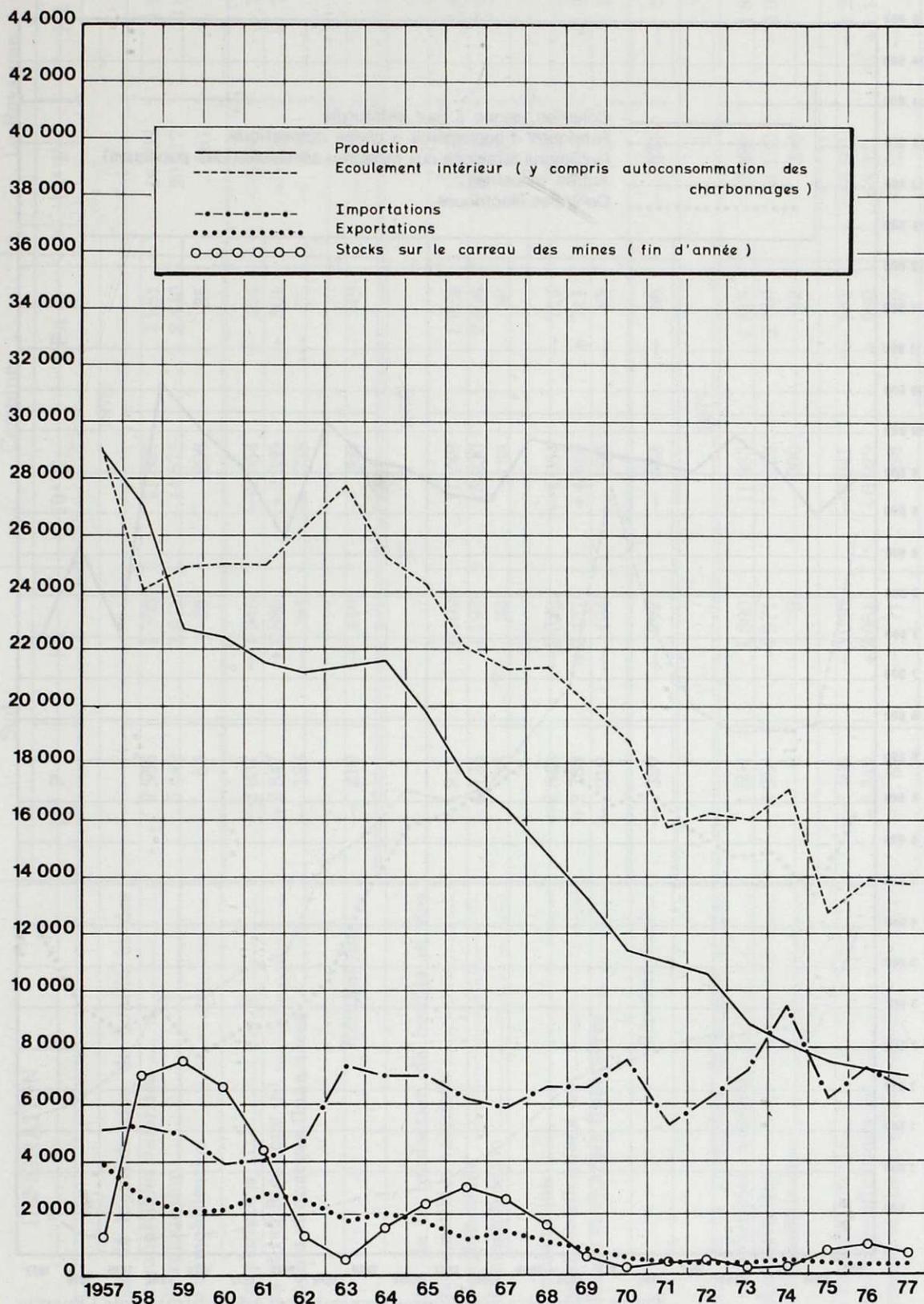
(d) Pour d'autres usages que la cokéfaction.

(e) Y compris les exportations vers le Grand-Duché de Luxembourg.

(f) Données provisoires.

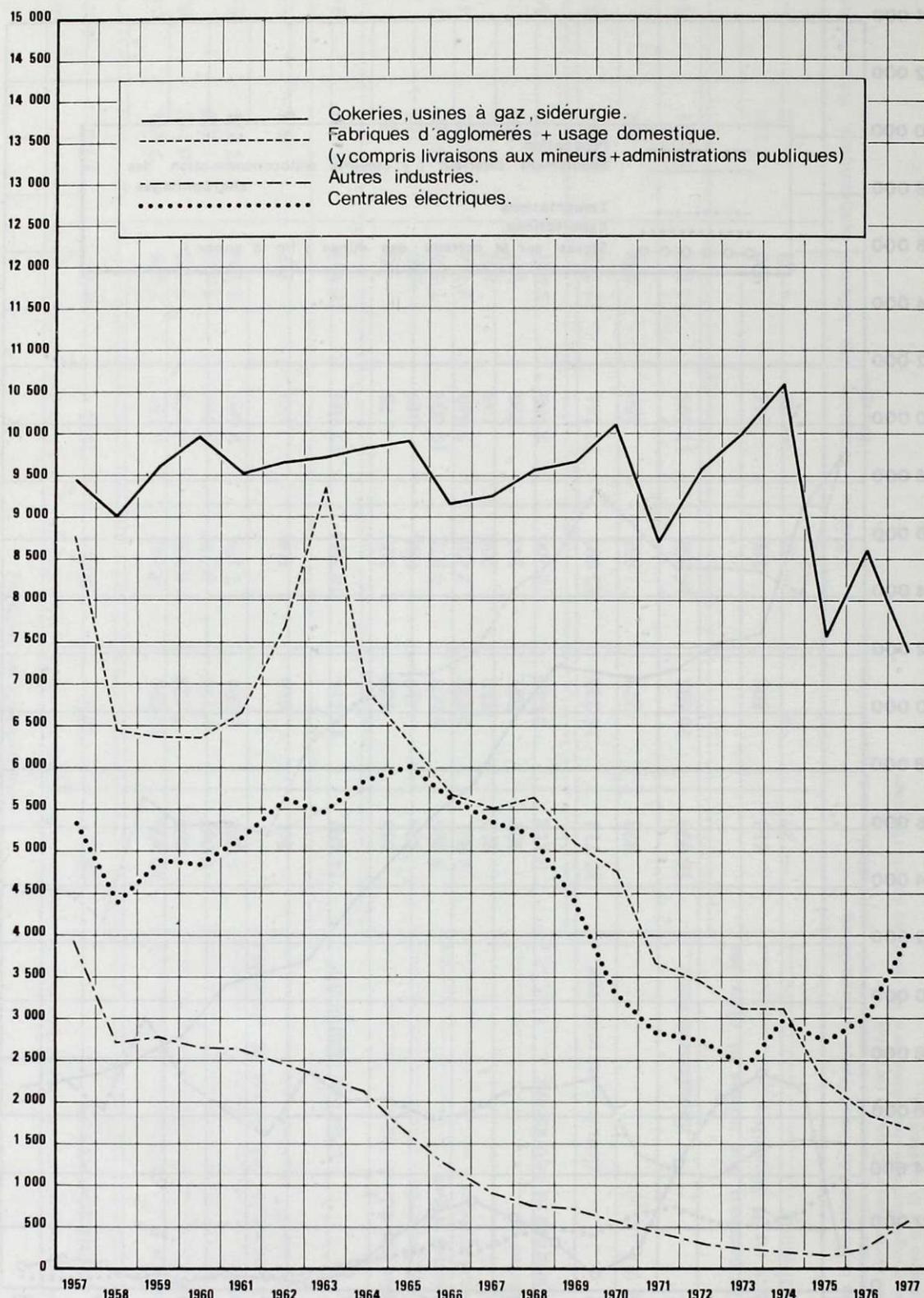
Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Énergie.

Balance charbonnière (en milliers de tonnes)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Énergie.

Livraisons de charbons aux grands secteurs de consommation intérieure (en milliers de tonnes)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

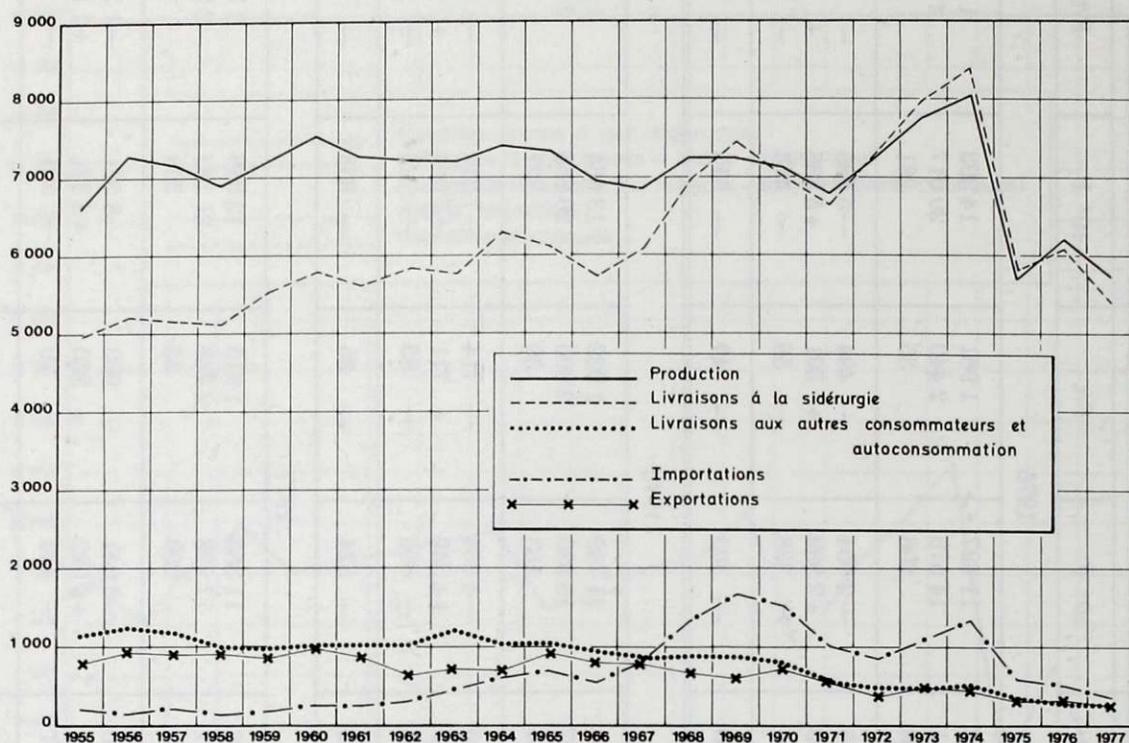
Résultats comptables de l'exploitation des mines de houille de 1975 à 1977

DÉSIGNATION	Sud		Campine		Le Royaume	
	10 ⁶ F	F/t	10 ⁶ F	F/t	10 ⁶ F	F/t
	1975					
Valeur nette de la production de houille et des schistes combustibles valorisés	2 566	1 702	11 827	1 981	14 393	1 924
Dépenses d'exploitation	5 442	3 611	14 575	2 440	20 017	2 676
Dépenses d'immobilisation	55	36	206	35	261	35
Résultat d'exploitation	-2 931	-1 945	-2 954	- 494	-5 885	- 787
Subventions et rectifications (a)	+2 847	+1 889	+2 989	+ 501	+5 836	+ 780
Amortissements et charges financières	- 126	- 84	- 338	- 56	- 464	- 62
<i>Résultat final ...</i>	- 210	- 140	- 303	- 49	- 513	- 69
	1976					
Valeur nette de la production de houille et des schistes combustibles valorisés	1 915	1 702	11 749	1 922	13 664	1 888
Dépenses d'exploitations	4 725	4 197	15 930	2 606	20 655	2 854
Dépenses d'immobilisation	38	34	183	30	221	31
Résultat d'exploitation	-2 848	-2 529	-4 364	- 714	-7 212	- 997
Subventions et rectifications (a)	+2 738	+2 431	+4 346	+ 711	+7 084	+ 978
Amortissements et charges financières	- 219	- 194	- 506	- 83	- 725	- 100
<i>Résultat final ...</i>	- 329	- 292	- 524	- 86	- 853	- 119
	1977					
Valeur nette de la production de houille et des schistes combustibles valorisés	1 504	1 890	11 385	1 815	12 889	1 824
Dépenses d'exploitation	3 956	4 971	17 226	2 746	21 182	2 997
Dépenses d'immobilisation	8	9	200	32	208	29
Résultat d'exploitation	-2 460	-3 090	-6 041	- 963	-8 501	-1 202
Subventions et rectifications (a)	+2 349	+2 951	+6 022	+ 960	+8 371	+1 184
Amortissements et charges financières	- 56	- 71	- 498	- 79	- 554	- 78
<i>Résultat final ...</i>	- 167	- 210	- 517	- 82	- 684	- 96

(a) Le solde éventuel de l'ancien Fonds de Solidarité, les différences d'estimation des matières consommées et les autres subventions provenant de l'Etat et de la C.E.C.A.

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

Coke de four (en milliers de tonnes)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

Balance du coke (a) (en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 (c)
Production	6 783	7 239	7 774	8 050	5 728	6 216	5 569
Importations	1 007	864	1 111	1 354	601	521	312
<i>Apport total ...</i>	7 790	8 103	8 885	9 404	6 329	6 737	5 881
Livraisons à la sidérurgie	6 657	7 294	7 993	8 405	5 820	6 108	5 360
Autres livraisons intérieures (b)	567	478	470	507	331	306	254
<i>Livraisons intérieures totales ...</i>	7 224	7 772	8 478	8 912	6 151	6 414	5 614
Exportations	530	375	484	464	320	344	245
<i>Écoulement total ...</i>	7 754	8 147	8 962	9 376	6 471	6 758	5 859

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Énergie.

- (a) Coke de four, semi-coke de houille.
 (b) Y compris l'autoconsommation.
 (c) Données provisoires.

Energie électrique disponible
(en millions de kWh)

DÉSIGNATION	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 (f)
<i>Production nette</i>	31 597,4	35 663,6	39 121,0	40 764,3	39 019,9	45 000,6	44 773,8
Production thermique conventionnelle	31 442,9	35 080,0	38 438,2	39 948,1	32 185,8	35 184,8	33 012,2
a partir de : combustibles solides (a)	6 019,0	5 726,5	5 083,9	7 142,3	6 268,9	7 732,6	9 241,6
combustibles liquides (b)	16 663,7	18 298,6	20 345,4	18 754,0	14 946,1	16 096,7	14 197,6
combustibles gazeux (c)	8 760,2	11 054,9	13 008,9	14 051,8	10 970,8	11 355,5	9 573,0
Energie nucléaire (d)	— 1,2	8,7	68,1	136,8	6 408,4	9 485,1	11 313,5
Hydraulique	131,8	177,4	167,2	236,8	180,1	107,7	221,8
Centrales de pompages	23,9	397,5	447,5	442,6	245,6	223,0	226,3
<i>Importations (e)</i>	1 069,6	1 360,2	1 649,8	2 557,5	4 215,4	3 240,2	5 202,9
<i>Exportations</i>	— 1 563,7	— 2 095,8	— 2 404,5	— 2 882,2	— 5 067,5	— 6 602,5	— 6 587,0
<i>Consommation d'énergie par les pompes de centrales de pompages</i>	— 36,6	— 562,3	— 639,5	— 631,4	— 355,3	— 317,4	— 305,5
<i>Energie appelée en Belgique</i>	31 066,7	34 565,7	37 726,8	39 808,2	37 812,5	41 320,9	43 084,2
<i>Pertes sur les réseaux</i>	— 1 671,7	— 1 829,3	— 1 914,7	— 2 035,3	— 2 199,9	— 2 284,5	— 2 410,7
<i>Consommation nette</i>	29 395,0	32 736,4	35 812,1	37 772,9	35 612,6	39 036,4	40 673,5
dont : Haute tension	22 863,2	25 428,5	27 752,7	28 976,9	25 832,2	28 339,9	29 066,7
Basse tension	6 531,8	7 307,9	8 059,4	8 796,0	9 780,4	10 696,5	11 606,8

Sources : Fédération professionnelle des Producteurs et Distributeurs d'Electricité de Belgique.
Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

(a) Y compris l'électricité produite à partir de vapeur achetée et de chaleur récupérée.

(b) Y compris la production à partir de gaz de raffinerie.

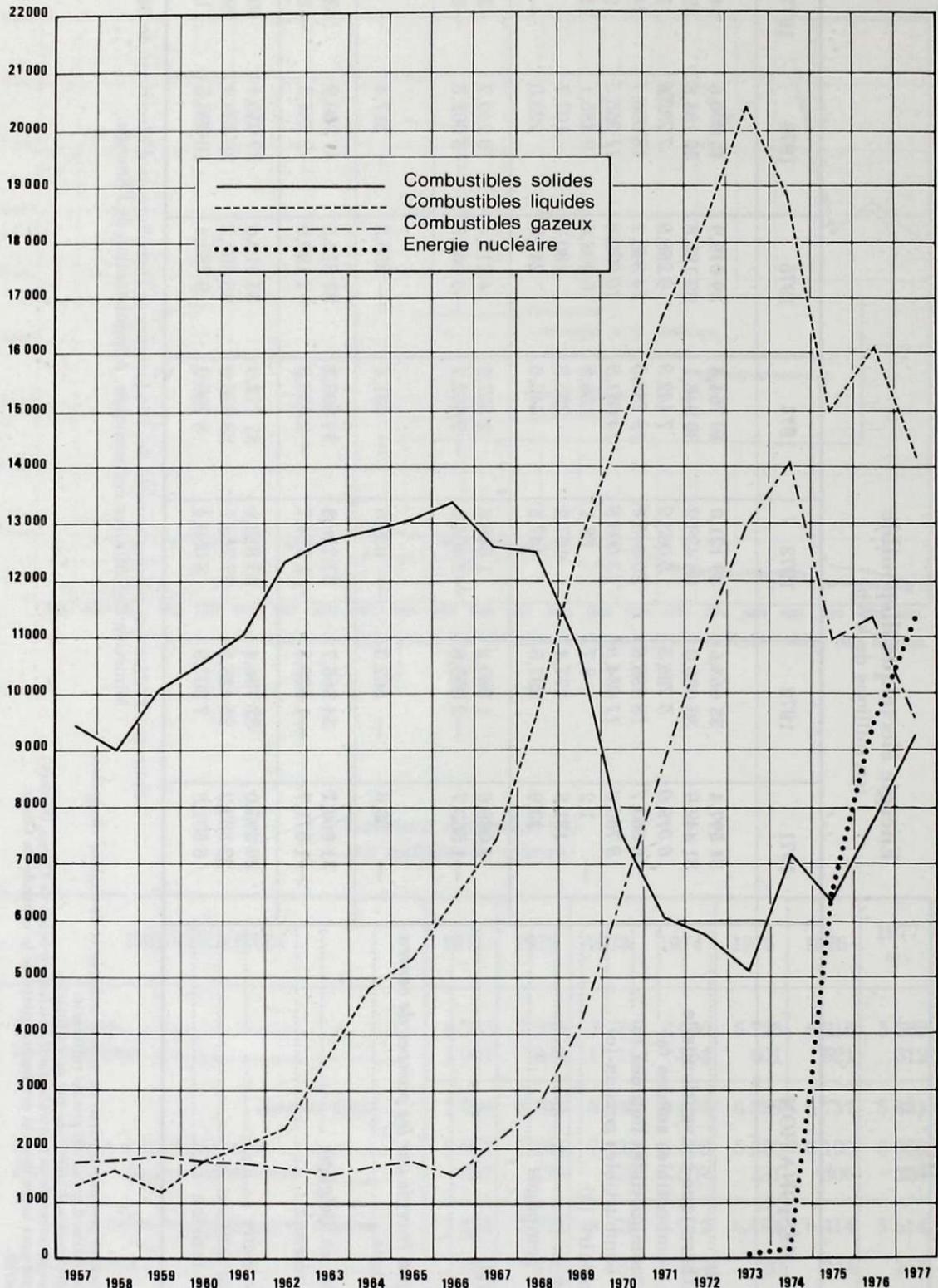
(c) Non compris la production à partir de gaz de raffinerie.

(d) Non compris la production de la centrale nucléaire franco-belge de Chooz (France).

(e) Y compris la quote-part belge dans la production nette de la centrale de Chooz.

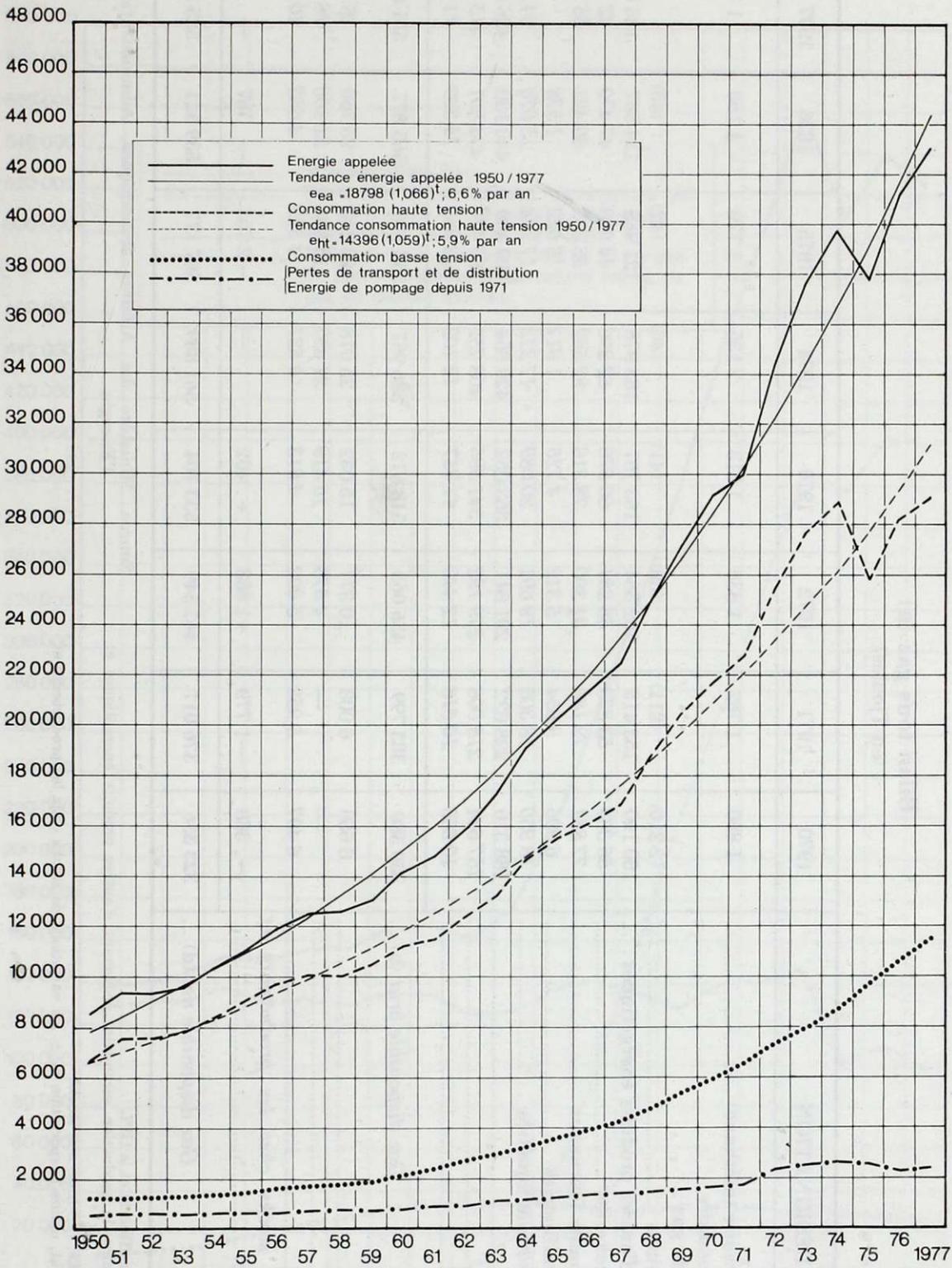
(f) Données provisoires.

Production nette d'électricité par source d'énergie (en millions de kWh)



Source : Fédération Professionnelle des Producteurs et Distributeurs d'Electricité de Belgique.

Consommation d'électricité (en millions de kWh)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

Bilan tous gaz (a)
(en Tjoules)

DÉSIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 (e)
1. <i>Production primaire</i> (méthane)	1 880	1 762	1 838	1 913	2 135	1 779	1 180	1 344
2. <i>Production secondaire</i> :								
a) Provenant du gaz :								
— Gaz d'usines	(2 210)	(211)	(39)	(41)	(40)	(42)	(45)	(50)
b) Provenant d'autres produits énergétiques : ...	160 190	153 415	162 584	163 707	163 978	121 988	124 567	123 634
— Gaz de cokeries	56 364	53 873	56 281	60 576	62 296	44 903	47 490	42 760
— Gaz de hauts fourneaux	77 881	72 183	81 300	78 316	82 552	56 339	60 421	55 134
— Gaz de raffineries	6 995	9 054	5 312	4 726	1 917	3 022	1 578	875
— Gaz de pétrole liquéfiés	18 950	18 305	19 691	20 089	17 213	17 724	15 078	24 865
3. <i>Importations</i>	168 310	228 622	291 641	353 052	420 854	409 409	440 130	426 916
Gaz naturel	157 644	218 006	279 192	341 595	408 752	396 424	424 801	415 798
G.P.L.	10 666	10 616	12 449	11 457	12 102	12 985	15 329	11 118
<i>Gaz disponible brut</i> (b) ...	330 380	383 799	456 063	518 672	586 967	533 176	565 877	551 894
4. <i>Exportations</i>	6 656	6 003	10 377	15 032	25 078	23 245	25 769	26 175
Gaz naturel	—	—	4 575	10 419	21 457	18 933	21 106	16 170
G.P.L.	6 497	5 952	5 802	4 613	3 621	4 312	4 663	10 005
5. <i>Variations de stocks chez les producteurs et importateurs</i> (c)	— 368	— 1 779	+ 1 863	+ 402	—	— 2 754	— 787	— 192
<i>Gaz disponible net</i> (d) ...	323 356	376 017	447 549	533 704	561 889	507 177	539 321	525 527

(a) Y compris le gaz de raffinerie et le GPL.

(b) La production primaire, la production secondaire provenant d'autres produits énergétiques et l'importation.

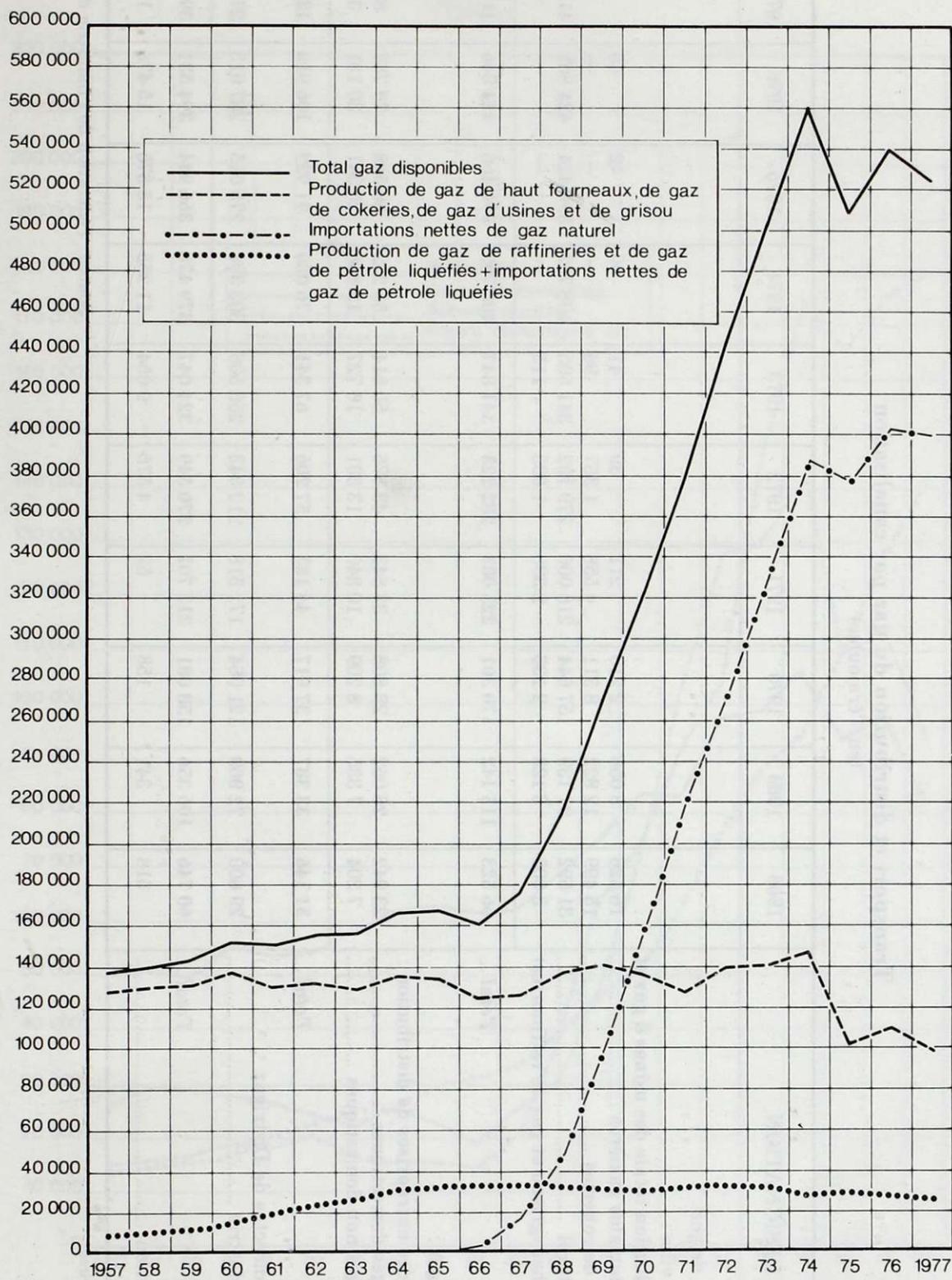
(c) (+) Reprise aux stocks; (—) mise aux stocks.

(d) Le gaz disponible brut, moins l'exportation et ± les variations de stocks chez les producteurs et importateurs.

(e) Données provisoires.

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

Gaz disponibles (Tjoules)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Énergie.

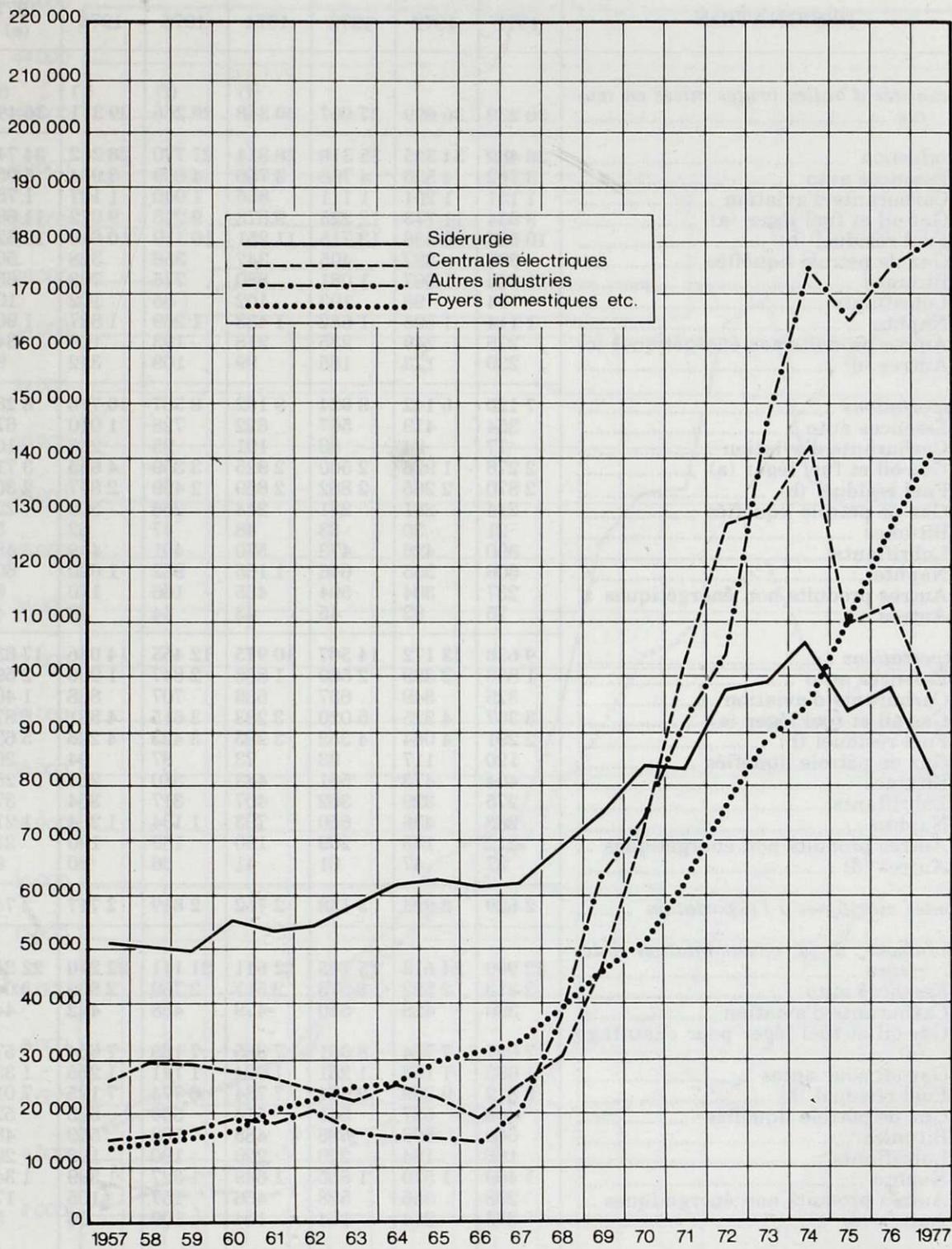
Transport et distribution du gaz par canalisation
(en Térajoules)

DÉSIGNATION	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 (a)
A. Emissions de gaz :										
1. Gaz de ville :										
— Production totale des usines à gaz et centrales gazières	16 426	8 058	2 210	211	39	41	40	42	45	50
— Gaz de cokeries	15 499	12 822	8 311	4 558	1 357	96	—	—	—	—
2. Gaz naturel	31 592	91 139	157 644	218 006	279 192	341 595	408 752	396 424	424 801	415 798
3. Gaz riches (grisou et gaz de raffineries)	3 006	3 123	2 136	2 308	1 635	1 115	—	—	—	—
<i>Total ...</i>	66 523	115 142	170 301	225 083	282 223	341 847	408 792	396 466	424 846	415 848
B. Ventes de gaz :										
1. Ventes des entreprises de distribution :										
— Usages domestiques	23 942	26 052	28 808	33 843	43 875	50 814	56 222	66 588	76 787	85 109
— Usages non-domestiques	7 204	7 335	8 209	10 340	13 331	16 727	19 858	25 341	30 131	35 169
<i>Total ...</i>	31 146	33 387	37 017	44 183	57 206	67 541	76 080	91 929	106 918	120 278
2. Ventes directes de Distrigaz à l'industrie	29 600	72 969	121 064	171 518	213 343	256 506	303 398	275 015	287 613	271 117
<i>Total ...</i>	60 746	106 356	158 081	215 701	270 549	324 047	379 478	366 944	394 531	391 395
3. Exportation	518	341	158	52	4 575	9 054	11 255	13 375	15 478	16 170

(a) Données provisoires.

Source : Fédération de l'Industrie du Gaz.

Consommation nette de gaz
Tous gaz, y compris GPL et gaz de raffinerie
(Tjoules)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Énergie.

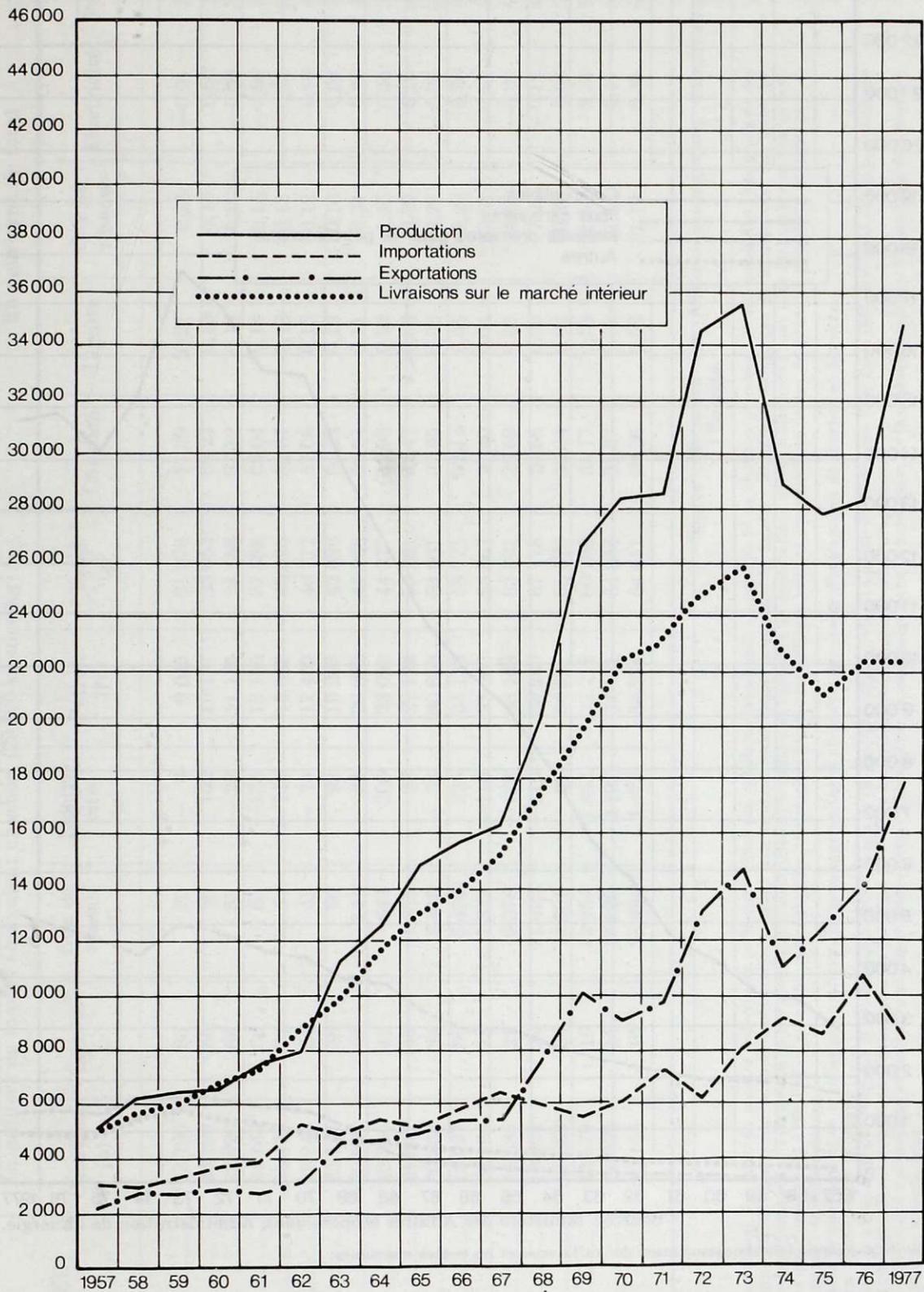
Production et consommation de produits pétroliers
(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 (e)
<i>Quantités d'huiles brutes mises en œuvre</i>	30 239	36 099	37 007	(f) 30 348	(f) 29 266	(f) 29 371	(f) 36 499
<i>Production</i>	28 489	34 525	35 510	28 814	27 770	28 262	34 741
Essences auto	3 762	4 536	4 768	3 756	4 609	3 934	5 058
Carburants d'aviation	1 131	1 201	1 111	855	1 040	1 107	1 753
Gas-oil et fuel léger (a)	9 934	11 773	12 225	9 873	9 215	9 072	11 689
Fuel résiduel (b)	10 523	13 436	13 715	11 251	10 119	10 648	12 625
Gaz de pétrole liquéfiés	368	397	405	347	356	328	507
Bitumes	1 054	1 067	1 081	880	775	763	657
Lubrifiants	94	98	103	102	85	102	101
Naphta	1 114	1 595	1 682	1 433	1 269	1 827	1 907
Autres produits non énergétiques (c)	278	249	235	218	193	169	348
Autres (d)	230	173	185	99	109	312	96
<i>Importations</i>	7 120	6 142	8 024	9 102	8 587	10 716	8 288
Essences auto	354	419	567	622	728	1 010	679
Carburants d'aviation	77	84	83	191	95	216	101
Gas-oil et fuel léger (a)	2 276	1 926	2 560	2 925	3 359	4 645	3 717
Fuel résiduel (b)	2 870	2 265	2 882	2 859	2 499	2 847	2 306
Gaz de pétrole liquéfiés	214	251	231	244	266	309	227
Bitumes	21	30	33	48	47	62	58
Lubrifiants	390	426	473	570	401	449	488
Naphta	606	355	646	1 165	982	1 020	603
Autres produits non énergétiques ...	237	304	504	435	166	110	66
Autres	75	82	45	43	44	48	43
<i>Exportations</i>	9 638	13 172	14 507	10 915	12 465	14 046	17 835
Essences auto	1 853	2 339	2 560	1 856	2 647	1 906	2 596
Carburants d'aviation	826	849	637	536	707	838	1 404
Gas-oil et fuel léger (a)	3 357	4 325	5 020	3 283	3 615	4 891	5 875
Fuel résiduel (b)	2 291	4 064	4 352	3 293	3 423	4 226	5 632
Gaz de pétrole liquéfiés	120	117	93	73	87	94	205
Bitumes	404	473	561	443	310	263	256
Lubrifiants	275	329	362	407	317	354	372
Naphta	263	436	650	793	1 134	1 204	1 211
Autres produits non énergétiques ...	212	193	209	190	189	190	215
Autres (d)	37	47	61	41	36	80	69
<i>Soutes maritimes à l'exportation</i>	2 629	2 923	3 138	2 762	2 819	2 717	2 746
<i>Livraisons à la consommation intérieure</i>	22 909	24 612	25 705	22 611	21 111	22 210	22 210
Essences auto	2 313	2 522	2 573	2 511	2 769	2 869	3 044
Carburants d'aviation	399	428	510	479	438	442	446
Gas-oil et fuel léger pour chauffage (a)	7 027	7 784	8 061	7 385	7 168	7 654	7 575
Gas-oil pour autos	1 063	1 163	1 251	1 024	1 141	1 255	1 334
Fuel résiduel (b)	8 812	9 269	9 664	7 784	6 774	7 125	7 019
Gaz de pétrole liquéfiés	469	527	541	514	530	525	527
Bitumes	660	596	538	485	508	550	484
Lubrifiants	186	184	220	220	190	196	202
Naphta	1 409	1 570	1 655	1 649	1 327	1 399	1 342
Autres produits non énergétiques ...	298	355	528	456	157	105	178
Autres (d)	273	214	164	104	109	90	59

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Énergie.

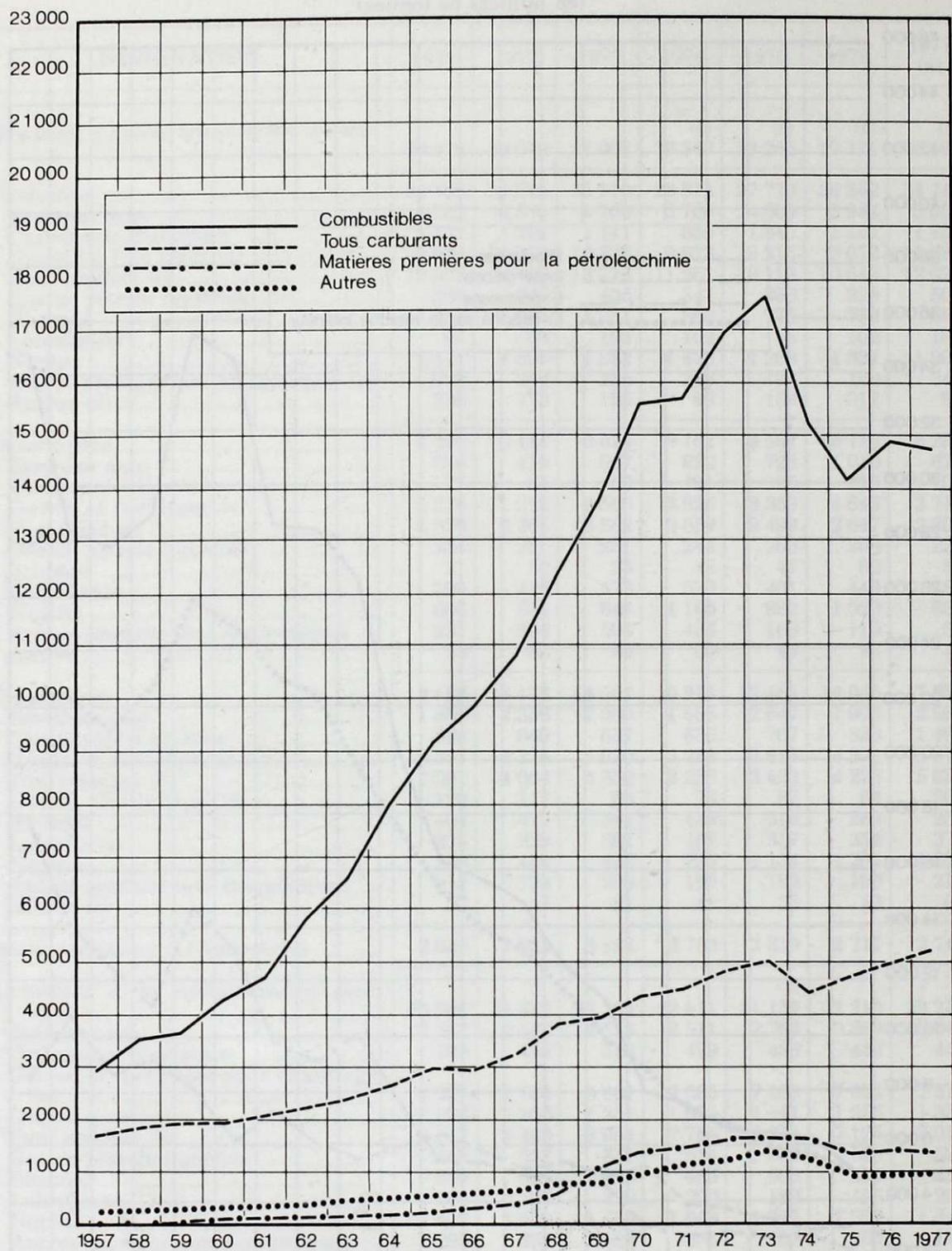
- (a) Y compris pétrole lampant et pétrole tracteur.
 (b) Y compris le brai de pétrole résiduel.
 (c) Principalement white spirit et essences spéciales.
 (d) Y compris le gaz incondensable.
 (e) Données provisoires.
 (f) Y compris la mise en œuvre de produits intermédiaires.

Production, importations, exportations et livraisons de produits pétroliers sur le marché intérieur
(en milliers de tonnes)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Énergie.

Livraisons de produits pétroliers sur le marché intérieur (a)
(en milliers de tonnes)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Énergie.

(a) Non compris l'autoconsommation des raffineries et les soutes maritimes.

Consommation apparente brute d'énergie primaire

ANNÉE	En milliers de tonnes équivalent charbon (29 300 kJoules/kg) (a)					En pour-cent du total					
	Charbon (b)	Lignite (c)	Gaz de réseau (d)	Electricité (e)	Pétrole (f)	Total (g)	Charbon	Lignite	Gaz de réseau	Electricité	Pétrole
1959	22 796	66	70	— 4	9 045	31 973	71,29	0,21	0,22	—0,01	28,28
1960	23 299	65	50	102	10 137	33 653	69,23	0,19	0,15	0,30	30,12
1961	22 926	66	53	— 22	11 135	34 158	67,12	0,19	0,16	—0,06	32,60
1962	24 454	68	55	—135	13 156	37 598	65,04	0,18	0,15	—0,36	34,99
1963	25 479	74	54	—144	15 062	40 525	62,87	0,18	0,13	—0,36	37,17
1964	23 240	54	51	— 78	17 450	40 717	57,08	0,13	0,12	—0,19	42,86
1965	23 121	56	66	92	19 293	42 628	54,23	0,13	0,16	0,22	45,25
1966	20 997	47	141	84	20 689	41 958	50,04	0,11	0,34	0,20	49,31
1967	20 395	42	643	206	23 092	44 377	45,96	0,09	1,45	0,46	52,04
1968	21 347	40	1 655	95	27 124	50 261	42,47	0,08	3,29	0,19	53,97
1969	20 856	34	3 448	— 36	30 659	54 961	37,95	0,06	6,27	—0,06	55,78
1970	18 927	30	5 456	225	34 133	58 771	32,14	0,05	9,29	0,38	58,14
1971	16 124	24	7 572	—116	35 263	58 867	27,40	0,04	12,86	—0,21	59,91
1972	16 395	21	9 378	—129	38 156	63 821	25,69	0,03	14,69	—0,20	59,79
1973	16 554	20	11 423	—119	39 240	67 118	24,66	0,03	17,02	—0,18	58,47
1974	17 653	24	13 301	21	34 527	65 526	26,94	0,04	20,30	0,03	52,69
1975	13 119	16	12 954	1 953	32 218	60 260	21,77	0,03	21,50	3,24	53,46
1976	14 050	15	13 829	2 192	34 171	64 255	21,87	0,02	21,52	3,41	53,18
1977 (h)	13 155	16	13 691	3 475	34 274	64 611	20,36	0,02	21,19	5,38	53,05

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Énergie.

(a) Taux de conversion sur base du pouvoir calorifique inférieur : charbons (produits marchands), agglomérés de charbon et cokés : 29.300 kJoules/kg; bas-produits des charbonnages : 20.930 kJoules/kg; schistes combustibles : selon leur contenu calorifique; briquettes de lignite : 20.930 kJoules/kg; gaz de distribution : sur base des statistiques préalablement converties en 35.169 kJoules/m³; électricité hydraulique et nucléaire et importations nettes d'électricité : sur base du nombre moyen de kcal consommées pour produire 1 kWh dans l'ensemble des centrales thermiques classiques; pétrole brut et importations nettes de produits pétroliers énergétiques et non-énergétiques : 41.860 kJoules/kg.

(b) Consommation de charbons et de schistes combustibles, importations nettes et réduction des stocks d'agglomérés de charbon et de cokés.

(c) Importations de briquettes de lignite.

(d) Consommation de grisou capté en Belgique et importations nettes de gaz de réseau, dont de gaz naturel à partir du 10 octobre 1966. Pour 1967, le volume des importations de gaz naturel néerlandais est extrait des Statistiques de l'énergie de l'Office statistique des Communautés européennes.

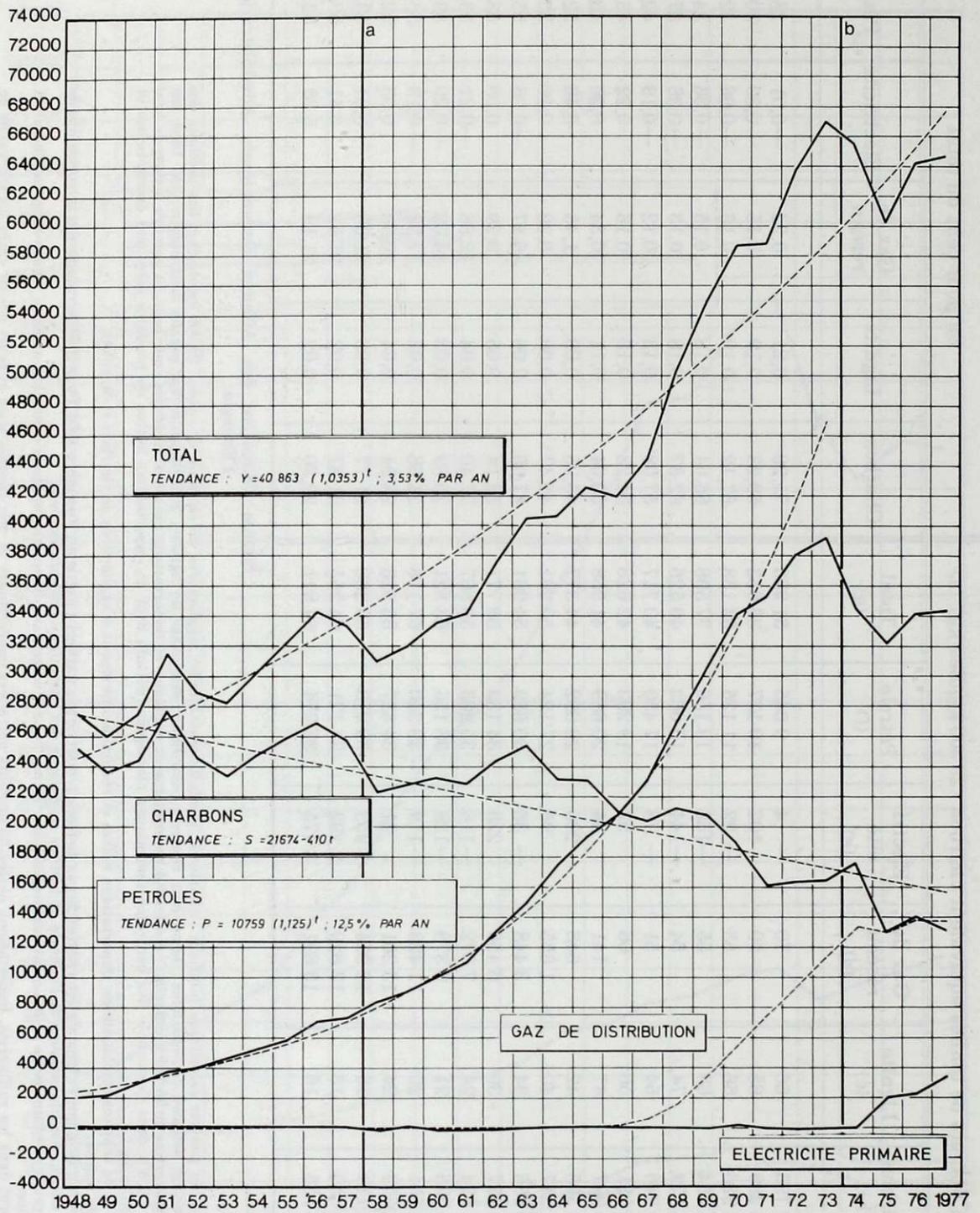
(e) Production d'électricité hydraulique et nucléaire et importations nettes d'électricité; la part belge dans la production de la centrale nucléaire franco-belge de Chooz est comptée parmi les importations.

(f) Mise en œuvre de pétrole brut dans les raffineries, importations nettes de produits pétroliers énergétiques et non-énergétiques et écart positif entre les livraisons de produits raffinés sur le marché intérieur, d'une part, la somme des quantités produites et l'importation nette de ces produits, d'autre part.

(g) Le total doit correspondre à la somme des postes « Consommation des producteurs d'énergie primaire, pertes de transformation et de distribution » et « Livraisons à la consommation finale » (en tenant compte des mouvements des stocks connus) du tableau « Bilan global de l'Énergie ».

(h) Données provisoires.

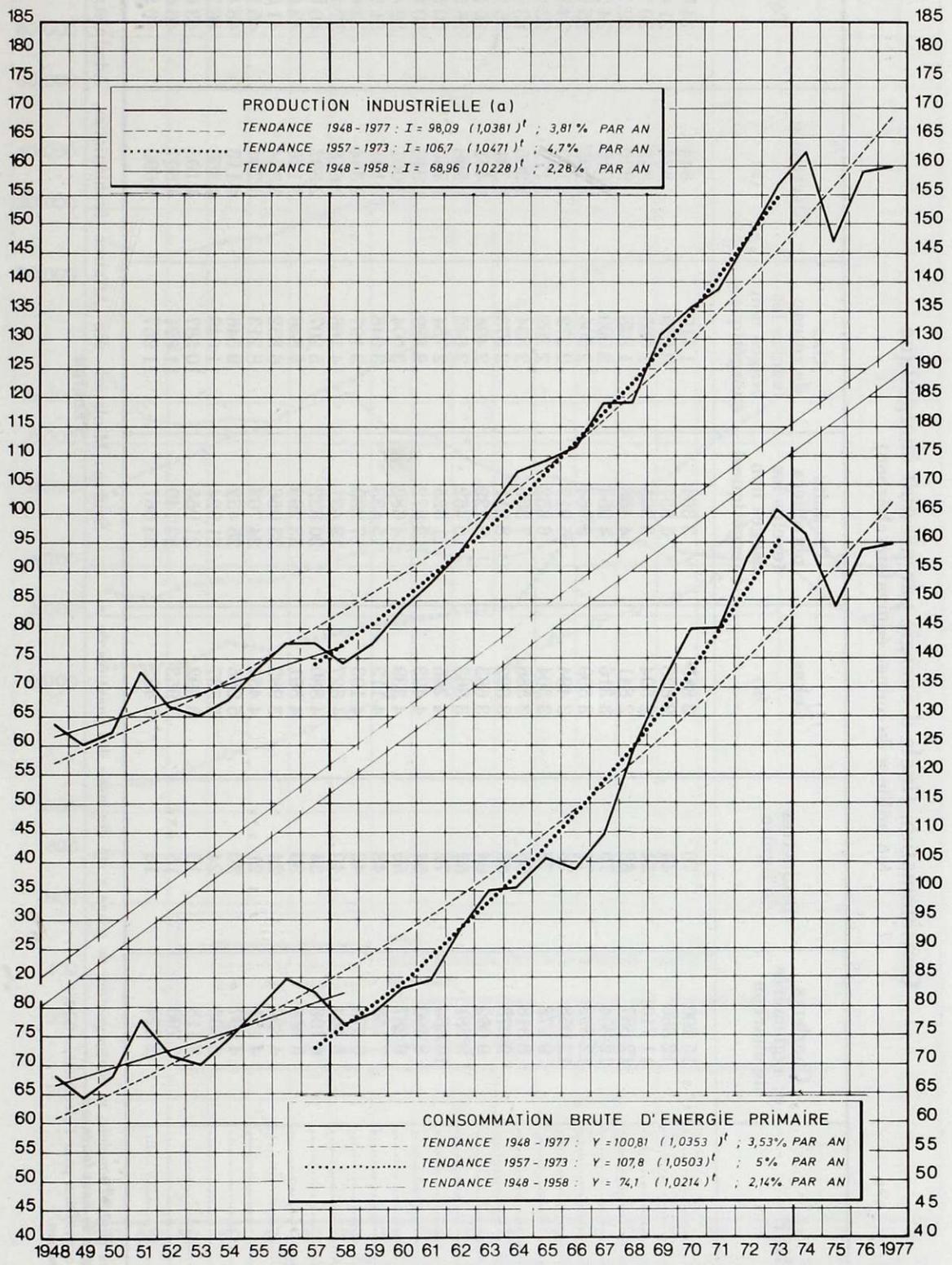
Consommation apparente d'énergie primaire (en milliers de tonnes équivalent charbon)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Énergie.

- (a) 1956-1957 : première fermeture du canal de Suez.
1958 : Communauté Economique Européenne.
(b) Fin 1973 : crise pétrolière — nouvelle politique énergétique.

Comparaison de l'évolution des indices de la production industrielle et de la consommation brute d'énergie primaire (1963 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Énergie.

(a) De 1949 à 1953, sur base de l'indice I.R.E.S.P., Louvain, 1936-1938 = 100, à partir de 1953, indice I.N.S., 1963 = 100, sans construction.

Consommation finale d'énergie par produit énergétique (en milliers de tonnes équivalent charbon)

ANNÉE	Charbons et agglomérés de charbon	Briquettes de lignite	Cokes (a)	Produits pétroliers (exclus les usages non énergétiques)	Gaz de réseau (exclus les usages non énergétiques)	Electricité (b)	Total
1951	15 206	70	2 875	3 364	1 710	844	24 069
1952	12 360	44	2 838	3 537	2 079	824	21 672
1953	11 710	54	2 594	3 905	1 685	849	20 797
1954	12 587	63	2 841	4 458	1 828	930	22 707
1955	12 804	70	3 316	4 954	2 098	1 010	24 252
1956	12 893	71	3 599	5 964	2 306	1 105	25 938
1957	12 058	76	3 494	5 917	2 272	1 163	24 980
1958	9 178	73	3 304	6 852	2 262	1 179	22 848
1959	8 818	65	3 588	7 366	2 334	1 265	23 436
1960	9 278	68	3 692	8 211	2 573	1 391	25 213
1961	9 062	64	3 663	8 722	2 494	1 451	25 516
1962	9 881	69	3 863	10 462	2 642	1 588	28 505
1963	10 664	72	4 265	11 325	2 754	1 730	30 810
1964	8 490	54	4 423	12 872	2 889	1 946	30 674
1965	8 287	56	4 339	14 683	3 004	2 061	32 430
1966	7 156	48	4 113	15 433	3 048	2 191	31 989
1967	6 575	42	4 193	17 290	3 197	2 334	33 631
1968	6 484	40	4 627	19 431	4 166	2 618	37 366
1969	6 196	34	4 880	20 822	5 207	2 893	40 032
1970	5 958	30	4 591	23 293	5 846	3 126	42 844
1971	4 325	24	3 982	23 056	6 852	3 334	41 573
1972	4 171	21	4 454	24 703	8 213	3 734	45 296
1973	4 097	20	5 285	25 432	9 546	4 113	48 493
1974	3 830	24	5 537	21 924	11 048	4 356	46 719
1975	3 115	16	3 892	21 955	10 587	4 103	43 668
1976	2 790	15	3 953	23 140	11 691	4 507	46 096
1977 (c)	2 824	16	3 462	23 867	11 957	4 699	46 825

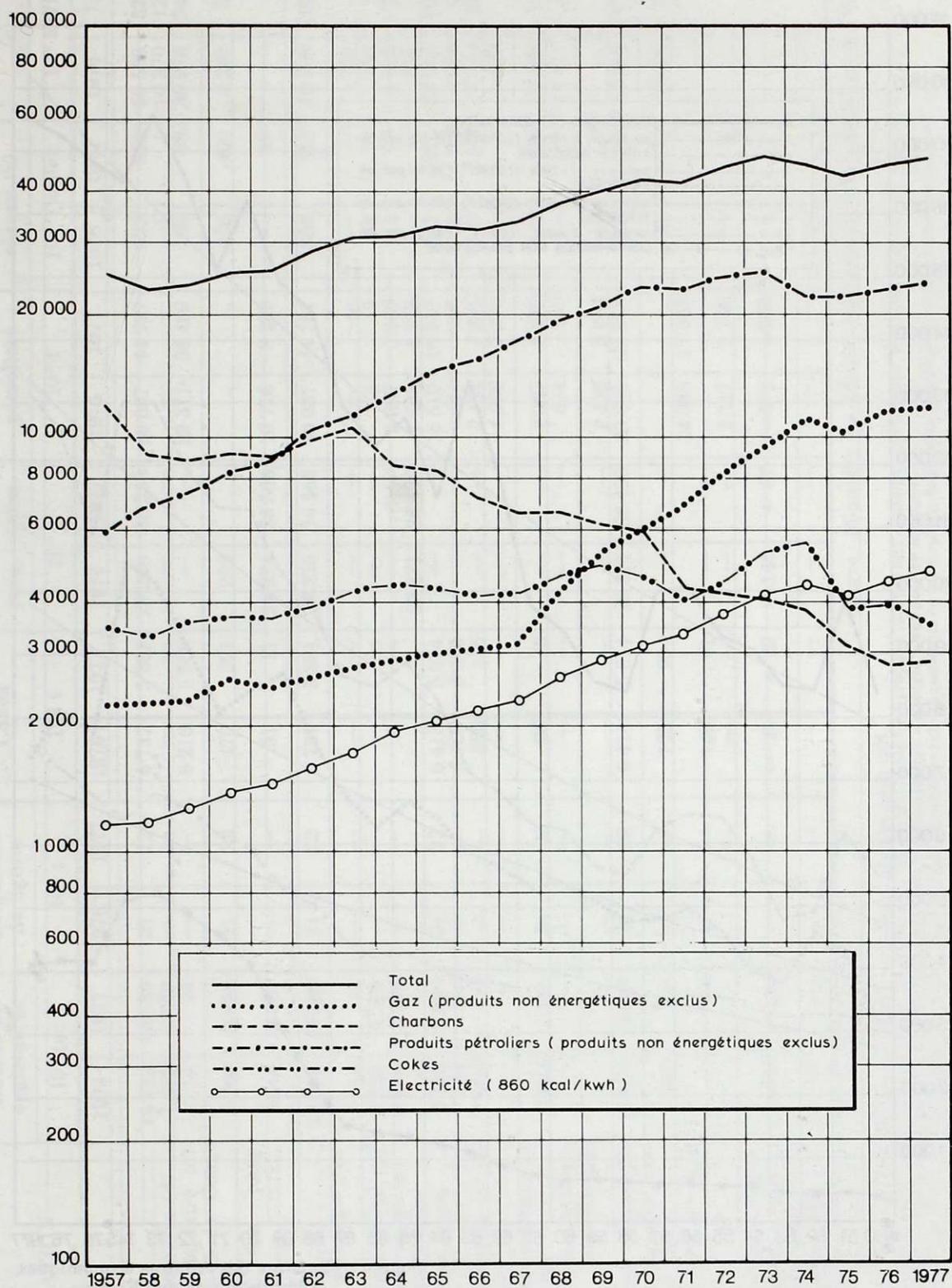
(a) Pour éviter des doubles emplois, la consommation de cokes a été diminuée des quantités de la production de gaz de haut fourneau.

(b) Coefficient de conversion pour l'électricité : 0,12.

(c) Données provisoires.

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Énergie.

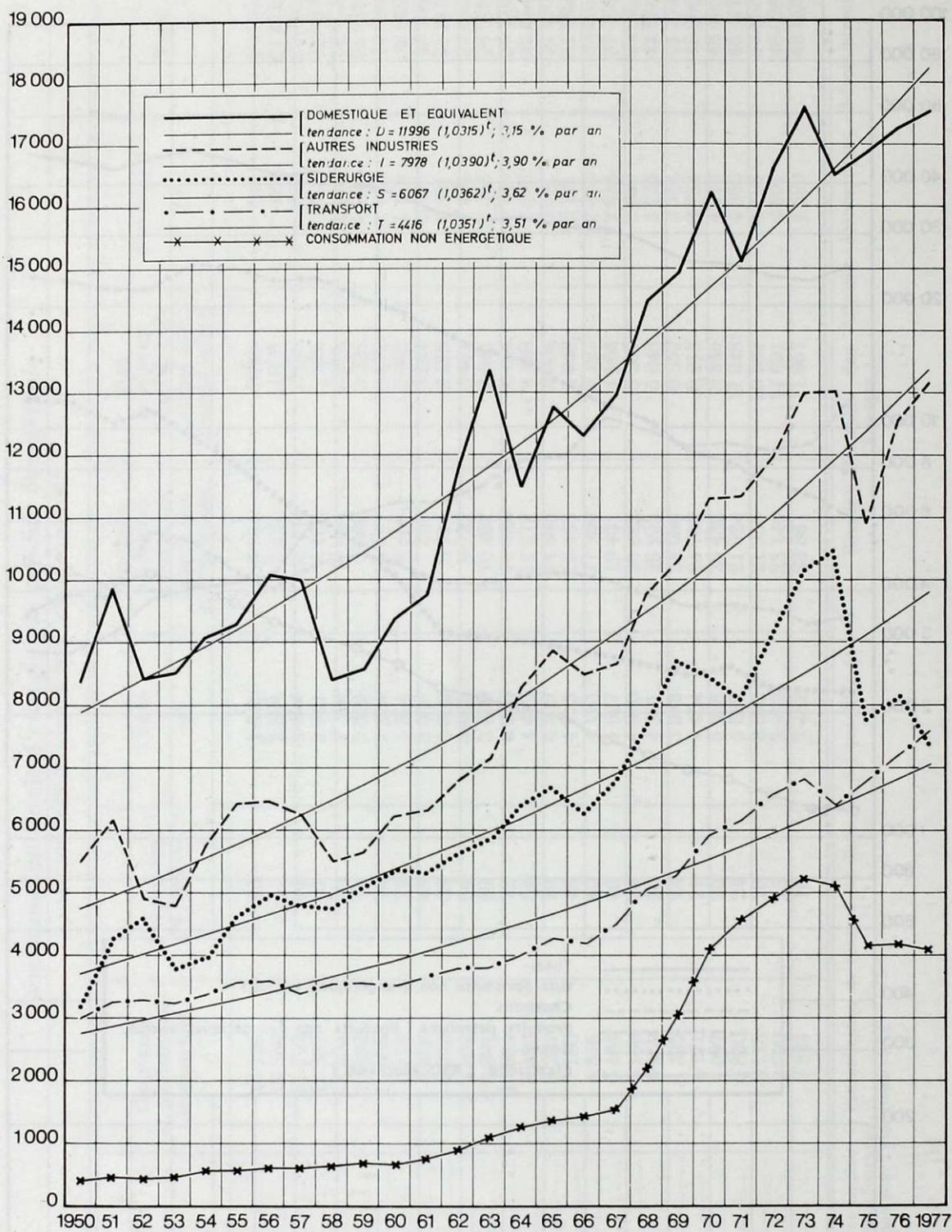
Consommation finale d'énergie (a) par forme d'énergie (en milliers de tonnes équivalent charbon)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

(a) N'ayant pas servi à produire une autre forme d'énergie; utilisations non énergétiques et pertes de distribution exclues.
Pour 1977 données provisoires.

Consommation finale d'énergie par secteur (en milliers de tonnes équivalent charbon)



Source : Ministère des Affaires économiques,
Administration de l'Énergie.

Bilan résumé par forme d'énergie (a)

DÉSIGNATION	Houille et agglomérés		Briquettes de lignite		Cokes		Pétrole brut et prod. interm.		Produits pétroliers		Gaz de réseau (b)		Electricité (c)	
	10 ³ tec		10 ³ t		10 ³ t		10 ³ t		10 ³ t		10 ³ Tjoules		10 ⁶ kWh	
	1976	1977	1976	1977	1976	1977	1976	1977	1976	1977	1976	1977	1976	1977
<i>Ressources</i>														
Production primaire (d) ...	14 732	13 380	21	22	6 737	5 881	29 226	36 566	40 087	44 787	535	515	50 588	52 298
Production secondaire (e) ...	7 462	7 019	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	10 370	12 392
Importations de la Communauté (f) ...	14	10	—	—	6 216	5 569	—	—	29 371	36 499	108	98	36 978	34 703
Importations des pays tiers	3 708	3 194	21	22	470	301	252	426	406	3 240	5 203
	3 548	3 157	—	—	51	11	28 974	36 566	10 716	8 288	—	10	—	—
<i>Emplois</i>														
Producteurs d'énergie primaire	14 732	13 380	21	22	6 737	5 881	29 226	36 566	40 087	44 787	535	515	50 588	52 298
Cokeries, usines à gaz (g)	18	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	739	664
Centrales électriques (h)	8 225	7 324	—	—	—	—	—	—	3	3	34	31	155	140
Raffineries de pétrole	2 840	2 926	—	—	1	—	—	—	3 697	3 260	112	93	4 950	5 042
Consommateurs finals	2 790	2 824	21	22	6 413	5 614	29 371	36 499	1 686	1 758	—	—	578	706
Sidérurgie (i)	176	169	—	—	6 108	5 360	—	—	18 510	18 947	367	375	37 563	39 159
Autres industries (d) (j)	600	810	—	—	280	236	—	—	511	465	89	82	4 604	4 506
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	3 194	3 395	147	148	17 744	18 247
Secteurs domestiques et équivalents	2 014	1 845	21	22	25	18	—	—	4 956	5 230	—	—	832	869
Autres et non ventilés	—	—	—	—	—	—	—	—	7 007	6 950	107	120	12 966	14 074
Produits non-énergétiques	—	—	—	—	—	—	—	—	514	650	—	—	1 417	1 463
Consommation intérieure	13 873	13 088	21	22	6 414	5 614	29 371	36 499	2 328	2 257	24	25	—	—
Exportations vers la Communauté (f) (k)	402	328	—	—	—	—	—	—	23 896	23 968	513	499	43 985	45 711
Exportations vers les pays tiers	17	16	—	—	175	204	—	—	14 046	17 835	21	16	6 603	6 587
Soutes	—	—	—	—	169	41	—	—	—	—	—	—	—	—
Variation stocks producteurs et importateurs (l)	+395	-456	—	—	-23	+22	-145	+67	-572	+238	+1	—	—	—
Variat. stocks commerce et consommateurs (m)	+70	+362	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Énergie.

- (a) Bilan basé sur des statistiques rapidement disponibles. Données provisoires pour 1976.
 (b) Tous les gaz fournis ou à être fournis en état gazeux; donc non compris les gaz butane ou propane fournis aux consommateurs finals sous forme liquide (en récipients).
 (c) Certains doubles emplois entre la consommation d'électricité et celle d'autres formes d'énergie n'ont pu être éliminés.
 (d) Houille : les produits marchands ont été comptés tonne pour tonne et les bas produits ont été convertis en tec à raison de 20,930 kjoules/kg; les schistes combustibles ont été calculés d'après leur contenu calorifique.
 (e) Electricité : y compris l'énergie nucléaire. La part belge dans la centrale nucléaire franco-belge de Chooz est comptée parmi les importations.
 (f) Houille et agglomérés : consommation de brai par les usines d'agglomérés. Gaz de distribution : production des usines à gaz et des cokeries, achats de gaz à l'industrie pétrolière, consommation globale de gaz de haut fourneau.
 (g) Non compris le transit de gaz naturel vers la France. Neuf membres pour la Communauté à partir de 1973.
 (h) Gaz de réseau : besoins propres des cokeries et usines à gaz et pertes de distribution.
 (i) Y compris la consommation des autoproduiteurs. Electricité : y compris la différence entre la production brute et la production nette, ainsi que les pertes du transport et de la distribution et énergie utilisée pour le pompage d'eau dans les centrales de pompage.
 (j) Gaz de réseau : y compris le gaz de haut fourneau.
 (k) Non compris la consommation en vue de la production d'électricité.
 (l) Pétrole brut : différence entre les importations et la mise en œuvre dans les raffineries; produits pétroliers : différence entre la production et l'importation, d'une part, les livraisons d'autre part.
 (m) Commerce, cokeries, sidérurgie, chemins de fer, centrales électriques des producteurs-distributeurs et centrales communes.

Bilan global de l'énergie
(en milliers de tonnes équivalent charbon)

DÉSIGNATION	Coefficient de conversion	1971	1972	1973	1974	1975	1976 (a)	1977 (b)
<i>Ressources</i>		78 279	87 904	94 328	90 351	86 232	91 268	97 476
Production primaire		10 670	10 241	8 769	8 130	9 949	10 777	10 838
— Houille	1,00	10 558	10 118	8 622	7 928	7 663	7 462	7 019
— Grisou		60	62	65	73	61	40	46
— Hydro-électricité	(i)	52	57	57	80	58	35	70
— Energie nucléaire (c)	(i)	—	4	25	49	2 167	3 240	3 703
Importations		68 609	77 663	85 559	82 221	76 283	80 491	86 638
— Houille et agglomérés	1,00	5 459	6 384	7 341	9 441	6 269	7 256	6 351
— Coke	1,00	1 006	864	1 110	1 351	601	521	312
— Briquettes de lignite	0,71	24	21	20	24	22	15	16
— Pétrole brut	1,43	44 062	51 607	53 411	43 575	42 132	41 793	52 289
— Produits pétroliers	1,43	10 182	8 783	11 474	13 016	12 279	15 324	11 852
— Gaz de réseau (d)		7 514	9 472	11 653	13 961	13 634	14 536	14 204
— Electricité (c)	(i)	362	532	550	853	1 346	1 046	1 614
<i>Emplois intérieurs</i> (e)		59 118	63 660	67 217	67 795	60 391	63 489	65 192
Consommation des producteurs d'énergie primaire, pertes de transformation et de distribution (f)		12 674	13 441	13 376	13 609	12 562	13 974	13 548

Sidérurgie	46 149	0 000	0 213	23 123	51 849	41 043	50 200	50 972
— Autres industries	11 351	11 969	12 997	13 017	10 908	12 587	13 168	
— Transports	6 126	6 551	6 814	6 422	6 807	7 187	7 583	
— Secteurs domestiques et équival.	15 120	16 633	17 593	16 539	16 886	17 282	17 615	
— Produits non-énergétiques	4 573	4 917	5 231	5 126	4 155	4 167	4 085	
— Non ventilés	920	948	959	334	1 296	905	1 105	
Variations stocks consommateurs (h)	— 36	— 15	— 170	+	— 52	— 50	— 14	
<i>Ventes extérieures</i>								
Exportations	19 154	24 790	27 333	22 256	25 035	27 587	32 615	
— Houille et agglomérés	15 395	20 610	22 846	18 306	21 004	23 702	28 688	
— Coke	481	528	521	524	500	419	344	
— Produits pétroliers	530	375	469	480	329	344	245	
— Gaz de réseau	13 852	18 836	20 745	15 608	17 909	20 086	25 504	
— Electricité	2	156	309	733	647	721	552	
Soutes	530	715	802	961	1 619	2 132	2 043	
— Houille	3 759	4 180	4 487	3 950	4 031	3 885	3 927	
— Produits pétroliers	3 759	4 180	4 487	—	—	—	—	
<i>Variations stocks producteurs et importateurs</i>								
— Houille et coke	+ 1 007	— 546	— 222	+	+ 806	+ 192	— 331	
— Pétrole brut	+ 257	+ 43	— 325	+	+ 516	+ 372	— 434	
— Gaz de réseau	+ 750	— 589	+ 103	+	+ 196	— 207	+ 96	
	—	—	—	—	+	+ 27	+ 7	

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

- (a) Données corrigées.
- (b) Données provisoires.
- (c) L'énergie électrique livrée à la Belgique par la centrale nucléaire franco-belge de Chooz est comptée parmi les importations d'électricité.
- (d) Y compris le gaz naturel à partir du 10 octobre 1966.
- (e) Coefficient de conversion pour l'électricité : 0,12. Il n'a pas été possible d'éliminer tous les doubles emplois.
- (f) Calcul par différence.
- (g) Centrales électriques (charbon), cokeries (charbon), raffineries de pétrole (différence entre la production et l'importation d'une part, les livraisons d'autre part).
- (h) Sidérurgie, chemins de fer, commerce.
- (i) Estimation sur base de la consommation spécifique de l'ensemble des centrales thermiques classiques.

Commerce Extérieur de l'U.E.B.I.
(pour la valeur)

DESIGNATION (a)	Unité de quantité	1974					Import	
		Import		Export		Solde	Import	
		Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Valeur	Quantité	Valeur
<i>Combustibles solides</i>	10 ³ t	14 684	29 119	997	1 846	-27 273	10 014	25 674
— charbon et lignite	10 ³ t	9 977	17 650	527	719	-16 931	6 792	15 700
— cokes	10 ³ t	4 533	11 170	409	1 040	-10 130	3 000	9 460
— agglomérés de charbons et de lignites	10 ³ t	174	299	61	87	- 212	222	510
<i>Pétrole et produits pétroliers</i>	10 ³ t	38 451	120 355	11 236	28 016	-92 339	34 881	113 830
— pétrole brut et semi-raffiné	10 ³ t	29 302	89 516	59	148	-89 368	26 168	83 600
— produits dérivés de pétrole	10 ³ t	9 149	30 839	11 177	27 868	- 2 971	8 713	30 230
— huiles légères	10 ³ t	1 708	8 209	2 793	11 002	+ 2 793	2 151	9 230
— huiles moyennes	10 ⁶ l	6 728		3 851			3 000	
— huiles moyennes	10 ³ t	222	886	310	952	+ 66	60	250
— huiles lourdes gasoil	10 ⁶ l	10 208		392			76	
— huiles lourdes gasoil	10 ³ t	2 377	8 875	3 213	6 731	- 2 144	2 564	9 200
— huiles lourdes fuel-oils	10 ⁶ l	2 885		3 600			3 752	
— huiles lourdes fuel-oils	10 ³ t	4 619	12 029	4 799	8 964	- 3 065	3 691	10 450
— gaz de pétrole liquéfié	10 ³ t	223	840	62	219	- 621	247	1 080
<i>Gaz de distribution autres que le gaz naturel</i>	10 ⁶ m ³	20	26	—	—	— 26	12	100
<i>Gaz naturel</i>	10 ⁶ m ³	11 486	8 275	..	8	- 8 267	17 813	13 370
<i>Total ...</i>			157 775		29 870	-127 905		152 890

(a) Composition du tableau pour 1977. — Charbon et lignite : T.D. 2701.110 + T.D. 2701.190; cokes : T.D. 2704.110 + T.D. 2704.190; agglomérés de charbon et de lignite : T.D. 2701.900 + T.D. 2702.300; pétrole brut et semi-raffiné : T.D. 2709.000; huiles légères : T.D. 2710.110 + T.D. 2710.130 + T.D. 2710.150 + T.D. 2710.170 + T.D. 2710.210 + T.D. 2710.250 + T.D. 2710.290; huiles moyennes : T.D. 2710.310 + T.D. 2710.330 + T.D. 2710.340 + T.D. 2710.380 + T.D. 2710.390; huiles lourdes gasoil : T.D. 2710.510 + T.D. 2710.530 + T.D. 2710.590; huiles lourdes fuel-oils : T.D. 2710.610 + T.D. 2710.630 + T.D. 2710.690; gaz de pétrole liquéfié : T.D. 2711.030 + T.D. 2711.050 + T.D. 2711.110 + T.D. 2711.130 + T.D. 2711.190; gaz de distribution autre que le gaz naturel : T.D. 2718.000; gaz naturel : T.D. 2711.910. — Données correspondantes pour les années antérieures.

SECTION III — ÉVOLUTION DE LA
PRODUCTION DANS LES INDUSTRIES
MANUFACTURIÈRES

Annexe 1 — Bilan relatif aux principales formes d'énergie
(en millions de francs)

1975			1976					1977				
Export		Solde	Import		Export		Solde	Import		Export		Solde
Quan- tité	Va- leur	Va- leur	Quan- tité	Va- leur	Quan- tité	Va- leur	Va- leur	Quan- tité	Va- leur	Quan- tité	Va- leur	Va- leur
880	2 082	-23 592	10 720	26 619	702	1 753	-24 866	9 234	22 125	512	1 309	-20 816
542	959	-14 742	7 850	17 194	378	826	-16 368	6 935	14 310	357	753	-13 557
318	1 067	- 8 396	2 713	9 050	311	881	- 8 169	2 101	7 346	145	530	- 6 816
20	56	- 454	157	375	13	46	- 329	198	469	10	26	- 443
1 045	43 104	-70 733	38 534	141 933	13 037	51 553	-90 380	41 284	150 007	16 323	63 366	-86 641
82	229	-83 371	28 811	102 602	—	1	-102 601	34 998	125 447	1	—	-125 447
2 963	42 875	+ 12 638	9 723	39 331	13 037	51 552	+ 12 221	6 286	24 560	16 322	63 366	+ 38 806
3 921	17 090	+ 7 856	2 256	12 536	3 307	17 881	+ 5 345	1 664	8 342	4 154	20 400	+12 058
5 457			3 059		4 557			2 413		6 031		
651	2 571	+ 2 315	101	494	752	3 405	+ 2 911	96	465	1 451	6 770	+ 6 305
816			122		954			121		1 830		
3 064	10 800	+ 1 594	3 529	14 910	3 499	14 783	- 127	1 652	7 022	3 454	14 725	+ 7 703
3 689			4 075		4 195			1 979		4 138		
5 252	12 098	+ 1 640	3 520	9 750	5 394	15 083	+ 5 333	2 642	7 571	7 073	20 554	+12 983
75	316	- 767	317	1 641	85	400	- 1 241	232	1 160	190	917	- 243
—	—	- 12	7	16	—	—	- 16	22	57	—	—	- 57
12	8	-13 365	12 034	18 876	10	42	-18 834	11 875	22 453	2 467	191	-22 262
..	45 194	-107 702	..	187 444	..	53 348	-134 096	..	194 642	..	64 866	-129 776

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Administration de l'Énergie.

SECTION III. — EVOLUTION DE LA PRODUCTION DANS LES INDUSTRIES MANUFACTURIERES

§ 1. — METALLURGIE

1. — Sidérurgie.

Parmi les secteurs de l'activité industrielle, la sidérurgie avait été le plus affectée par la récession économique en 1975 : l'indice de la production avait fléchi de 31 %. La reprise en 1976 avait été très faible, puisque l'amélioration de la production avait atteint, sur base annuelle, 10 % environ. Enfin, en 1977, le secteur a, de plus, été touché par une nouvelle réduction de la production de 7,0 %.

La profonde dépression de 1975 observée dans presque tous les pays industrialisés occidentaux, bien qu'à un degré différent, doit être attribuée à la très forte sensibilité de ce secteur aux fluctuations conjoncturelles. En effet, il se situe au début de la chaîne de production et, dès lors, la demande y subit l'influence de l'effet cumulé des modifications de stocks intervenues dans les diverses phases de production situées en aval.

En Belgique, la faiblesse de la reprise en 1976 et la nouvelle réduction de la production en 1977 peuvent s'expliquer par la crise persistante sur le marché mondial, celle-ci a été ressentie d'une manière plus intense en Belgique que dans la plupart des autres pays, étant donné qu'une très grande partie de la production est destinée à l'exportation. En outre, la sidérurgie belge doit faire face à des problèmes structurels en raison du vieillissement de maintes installations importantes.

Par rapport à l'année précédente, l'indice de la production de fonte a fléchi de 9,6 %, celui de la production d'acier brut de 7,3 % et celui des produits finis de 4,6 %.

La diminution de la production d'acier brut a été plus importante que dans la plupart des pays de la C.E.E., exception faite pour la République Fédérale Allemande et le Royaume-Uni, où le recul a atteint respectivement 8,1 % et 9,0 %. Ce fléchissement se retrouve dans pratiquement tous les autres pays industrialisés de l'Occident : il est par exemple de 2,7 % aux Etats-Unis et de 4,0 % au Japon. Des augmentations importantes ont toutefois été enregistrées dans la plupart des pays en voie de développement producteurs d'acier.

Pour ce qui est du commerce extérieur, les diminutions en valeur des importations et exportations reflètent plutôt les baisses de prix qu'une réduction des volumes vendus. En ce qui concerne les exportations en volume, on n'a enregistré un recul important que pour les lingots (-9,1 %). Pour les deux produits les plus importants quant à l'exportation, les barres et profilés en fer ou en acier et les tôles, on a enregistré une légère progression et les exportations se sont quelque peu améliorées par rapport aux importations. Globalement, le commerce extérieur a stagné dans ce secteur, sous l'influence de la très grande faiblesse de la demande, qui va en s'accroissant sur le marché mondial.

2. — *Industrie des métaux non ferreux.*

La très forte progression de la production observée pendant le second semestre de 1976 dans le secteur des métaux non ferreux, s'est poursuivie au cours du premier semestre de 1977. Toutefois, la croissance de la production s'est affaiblie considérablement au troisième trimestre et, au dernier trimestre de l'année, on a même enregistré un recul de 5,6 %. L'indice moyen de la production de 1977 excède néanmoins toujours de 14,9 % celui de l'année précédente.

Selon les indices, l'augmentation de la production a été plus importante pour les métaux bruts (+ 18,2 %) que pour les produits intermédiaires (+ 12,2 %).

La production en chiffres absolus fait apparaître que le résultat favorable pour les métaux bruts est attribuable principalement à une augmentation de la production de cuivre de l'ordre de 16,9 %. Puisque ce produit représentant plus de la moitié de la production totale, cette croissance a été suffisante pour neutraliser les résultats plus défavorables des autres métaux.

Quant aux produits intermédiaires, l'évolution relativement favorable est déterminée pour ainsi dire exclusivement par une augmentation de 23,5 % de la fabrication des produits en cuivre qui, dans ce sous-secteur également, représentent un peu plus de la moitié de la production totale. La fabrication de produits en aluminium qui représente presque 40 % du total, n'a guère changé par rapport à l'année précédente (—0,3 %); les autres produits moins importants n'ont guère influencé le résultat total.

Les résultats en valeur du commerce extérieur ont été déterminés en grande partie par les baisses de prix au cours de l'année 1977, surtout pour les minerais, la ferraille et le cuivre brut. Ainsi, tant les importations que les exportations de cuivre brut, — la rubrique la plus importante de cette statistique, — ont haussé en volume et fléchi en valeur. Un élément favorable pour le commerce extérieur des métaux non-ferreux est la poursuite, en 1977, de la reprise des exportations de produits intermédiaires en aluminium et en cuivre, entamée en 1976.

3. — *Industrie des fabrications métalliques.*

En 1975 déjà, l'industrie des fabrications métalliques avait moins souffert de la crise que la plupart des autres branches industrielles; en effet, la diminution de la production (la première transformation exclue) s'y était limitée à 4,0 %. En 1976 également, les résultats se sont révélés plus favorables que dans les autres secteurs, comme le laisse apparaître la progression de 8,3 % de l'indice de production. En 1977, toutefois, aucune nouvelle amélioration n'a été enregistrée, l'indice provisoire de production n'ayant progressé que de 0,9 %. Comme cette donnée excède toujours le résultat définitif de 1 à 2 %, cela revient à une stagnation, voire même probablement une certaine régression de la production.

Les meilleurs résultats ont été atteints dans la construction non mécanique (+ 2,7 %); le travail de la tôle y a accusé une amélioration de 8,4 %, tandis que, parmi les autres sous-secteurs, les accessoires métalliques du bâtiment et les armes et

munitions n'ont que très peu augmenté et même la forge, la construction de ponts, le travail artisanal et la chaudronnerie ont accusé un recul de près de 2 %. Pour les machines non-électriques, la production est demeurée quasiment inchangée (-0,2 %). Il en va de même pour la plupart des sous-secteurs, sauf pour les machines-outils qui ont accusé un recul de 10 % et les appareils de levage et de mesurage, où l'indice a progressé du même pourcentage. L'indice de la production du matériel de transport a fléchi de près de 2 %, en raison de la légère diminution dans le sous-secteur le plus important, celui des voitures automobiles (-0,8 %), et une diminution de près de 5 % dans la construction navale et le matériel ferroviaire. La construction de machines et appareils électriques a régressé de près de 2 %, aucun détail par sous-secteur n'est toutefois disponible.

L'indice de première transformation qui n'est pas compris dans celui de l'industrie des fabrications métalliques, est demeuré à peu près au niveau de 1976 (-0,9 %). Cela est dû à l'évolution très divergente par sous-secteur, puisque la production s'est accrue de 16,1 % dans les fonderies de fonte, mais a fléchi de 3,7 % dans les aciéries de moulage et même de 6,1 % dans les tréfileries et le laminage à froid.

Les commandes totales du secteur, la première transformation incluse, ont augmenté, selon les données provisoires, de 1,6 % en valeur atteignant environ 548 milliards de francs. Puisque la hausse de prix a atteint environ 3,5 %, cela veut dire qu'en volume, les commandes ont été inférieures de quelques pourcents à celle de 1976. Pour les livraisons, on a enregistré une évolution analogue. En valeur, elles ont progressé de 2,7 %, atteignant 537 milliards de francs; en volume elles ont reculé de 1 % environ.

Quant aux commandes, les résultats les moins favorables ont été enregistrés pour les produits de première transformation. Les fonderies de fonte exceptées, elles ont régressé en valeur dans tous les sous-secteurs; globalement cela revenait à une diminution en valeur de 3,5 %. Pour les biens d'équipement, également, l'évolution des commandes a été peu satisfaisante, l'accroissement de 1 % en valeur implique en effet un recul de plus de 2 % en volume. Quelques sous-secteurs ont enregistré néanmoins une croissance importante, tant en valeur qu'en volume, notamment les constructions mécaniques diverses, le matériel de levage, l'équipement industriel et les machines agricoles. Celle-ci a toutefois été neutralisée par une diminution des commandes en valeur et a fortiori en volume de la construction mécanique et des machines outils, les machines textiles et surtout les biens d'équipement électriques. Les commandes de matériel de transport ont haussé de 7,4 %, surtout en raison de la forte progression des commandes dans la construction navale et le matériel ferroviaire; pour l'industrie automobile elles n'ont progressé en valeur que de 3,5 % ce qui revient à un quasi statu quo en volume. Pour les biens de consommation durables, on a enregistré une augmentation importante des commandes (+ 5,8 %); celles d'appareils ménagers électriques, radios, appareils TV ont accusé une progression modérée en valeur et ont régressé quelque peu en volume, tandis que les commandes des autres produits de cette catégorie ont accusé une nette amélioration.

Pour les livraisons également le résultat le moins satisfaisant a été enregistré, en 1977, pour les produits de première transformation qui ont accusé une légère

diminution en valeur. Les fonderies de fonte ont également constitué une exception, les livraisons de ce sous-secteur augmentant de 10,8 %, tandis qu'elles régressaient dans les autres secteurs, jusqu'à 7,4 % dans les aciéries de moulage. Les biens d'équipement ont augmenté globalement de 2,5 %. Les différences par sous-secteur n'ont pas été aussi importantes que pour les commandes; seuls les biens d'équipement industriels, les machines agricoles et la petite branche d'activité des appareils de mesurage ont accusé une croissance des livraisons excédant nettement la moyenne et un recul important ne s'est fait jour que pour les machines-outils. En ce qui concerne le matériel de transport, les livraisons ont régressé en valeur pour le matériel ferroviaire et la construction navale, les livraisons de voitures automobiles ont légèrement progressé en valeur, mais ont reculé en volume. La croissance la plus importante a été enregistrée pour les biens de consommation (+ 7,2 % en valeur), surtout pour les biens en tôle et les accessoires métalliques du bâtiment. Pour les appareils ménagers électriques, la croissance en valeur a été très limitée enregistrant même un léger recul en volume.

En ce qui concerne le commerce extérieur, les importations se sont accrues un peu plus rapidement que les exportations, de sorte que le déficit de la balance commerciale s'est amplifié. La progression en valeur des exportations a été beaucoup plus faible que pendant les années précédentes. Ceci doit être attribué principalement à des hausses de prix moins importantes. C'est surtout le cas pour les produits de première transformation, où les prix des plus importants d'entr'eux ont même fléchi. Pour les biens d'équipements électriques, les exportations ont aussi faibli alors que la croissance a été minime dans la construction mécanique. Les livraisons à l'étranger de constructions métalliques non-mécaniques, de biens de consommation électriques et de voitures automobiles ont marqué l'évolution la plus favorable.

*
* * *

Production d'acier brut dans la Communauté et dans le monde

PAYS	Production d'acier brut (en milliers de tonnes)							Part de la production mondiale (en %)								
	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 (a)	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 (a)
Allemagne Féd.	45 041	40 313	43 705	49 521	53 232	40 415	42 415	38 980	7,8	7,2	7,2	7,4	7,8	6,5	6,5	..
France	23 774	22 843	24 054	25 270	27 020	21 530	23 221	22 103	4,1	4,1	4,0	3,8	4,0	3,5	3,5	..
Italie	17 277	17 452	19 813	20 995	23 798	21 837	23 446	23 336	3,0	3,1	3,3	3,1	3,5	3,5	3,6	..
Pays-Bas	5 042	5 083	5 585	5 623	5 840	4 826	5 186	4 927	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	..
Belgique	12 607	12 445	14 532	15 522	16 225	11 584	12 145	11 257	2,2	2,2	2,4	2,3	2,4	1,9	1,9	..
Luxembourg	5 462	5 241	5 457	5 924	6 448	4 624	4 566	4 329	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,7	0,6	..
Europe-6	109 203	103 376	113 147	122 855	132 563	104 816	110 980	104 933	18,9	18,4	18,7	18,3	19,4	16,9	16,9	..
Royaume-Uni	28 314	24 209	25 387	26 649	22 379	19 780	22 396	20 474	4,9	4,3	4,2	4,0	3,3	3,2	3,4	..
Irlande	80	80	77	116	110	81	58	48	—	—	—	—	—	—	—	..
Danemark	473	471	498	453	535	558	722	685	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	..
Europe-9	138 070	128 136	139 109	150 073	155 587	125 235	134 156	126 140	23,9	22,8	23,0	22,4	22,8	20,1	20,4	..
U.S.A.	122 120	111 780	123 770	139 870	135 290	109 120	118 960	..	21,1	19,9	20,4	20,9	19,8	17,6	18,1	..
U.R.S.S.	115 873	120 637	125 589	131 459	136 206	141 325	145 200	..	20,0	21,5	20,7	19,6	20,0	22,7	22,1	..
Japon	93 322	88 558	96 900	119 322	117 131	102 210	107 383	102 401	16,1	15,8	16,0	17,8	17,1	16,4	16,4	..
Autres pays (b)	109 715	112 889	123 232	131 076	139 486	143 710	150 101	..	18,9	20,0	19,9	19,4	20,3	23,2	23,0	..
MONDE (b)	579 100	562 000	608 600	671 800	683 700	621 600	655 800	..	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	..

(a) Données provisoires.

(b) Estimation; non compris la République populaire de Chine.

Source : Office statistique des Communautés européennes : Sidérurgie.

Evolution comparée, par pays, de la production maximum possible de fonte brute et d'acier brut en cours d'année, et de la production effectivement réalisée

ANNÉE	Fonte brute (a)						Acier brut (b)							
	Républ. Fédér. d'Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.		C.E.C.A.	Républ. Fédér. d'Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.		C.E.C.A.
					Belgique	Luxembourg						Belgique	Luxembourg	
A. — Production maximum possible en cours d'année (en 1 000 t)														
1973	44 310	22 750	13 920	5 500	14 100	5 500	106 080	58 800	28 040	6 110	16 850	6 490	144 370	
1974	46 095	25 160	13 755	5 000	14 390	5 730	110 130	60 415	28 860	6 105	17 795	6 720	150 420	
1975	47 313	27 484	16 793	5 000	15 530	6 280	118 400	62 859	32 780	6 339	19 024	7 520	162 154	
1976 (c)	49 765	27 665	17 133	6 250	16 070	6 830	123 713	66 177	34 360	7 739	19 169	8 220	169 721	
1977	
B. — Production annuelle effectivement réalisée (en 1 000 t)														
1973	36 828	20 302	10 098	4 707	12 767	5 089	89 792	49 521	25 270	20 995	5 623	5 924	122 855	
1974	40 221	22 517	11 761	4 804	13 152	5 468	97 924	53 232	27 020	23 798	5 840	6 448	132 563	
1975	30 074	17 921	11 412	3 970	9 180	3 889	76 444	40 415	21 530	21 837	4 826	4 624	104 816	
1976	31 849	19 024	11 696	4 265	9 961	3 756	80 551	42 415	23 221	23 446	5 186	4 566	110 954	
1977 (d)	28 963	18 250	11 480	3 922	8 977	3 568	75 160	38 980	22 103	23 336	4 927	4 329	104 933	
C. — Rapport en % entre la production réelle et la production maximum possible														
1973	83,1	89,2	72,5	85,6	90,5	92,5	84,6	84,2	90,0	74,9	92,0	92,1	85,1	
1974	87,3	89,5	85,5	96,1	91,4	95,4	88,9	88,1	88,5	82,5	95,7	91,2	88,1	
1975	63,6	65,2	68,0	79,4	59,1	61,9	64,6	64,3	64,0	66,6	76,1	60,9	64,5	
1976 (d)	64,0	68,8	68,3	68,2	62,0	55,0	65,1	64,1	68,2	68,1	67,0	63,4	65,4	
1977	

Source : Office Statistique des Communautés européennes : Sidur-gie.

- (a) Y compris Spiegel et ferro-manganèse carburé.
 (b) Lingots et acier liquide pour moulage, y compris la production des fonderies d'acier indépendantes.
 (c) Données prévisionnelles établies en début d'année. Pour les autres années chiffres rectifiés d'après l'enquête annuelle sur les investissements pour tenir compte des dates réelles d'entrée en fonctionnement des nouveaux appareils de production ou d'arrêt des anciennes installations définitivement arrêtées.
 (d) Données provisoires.

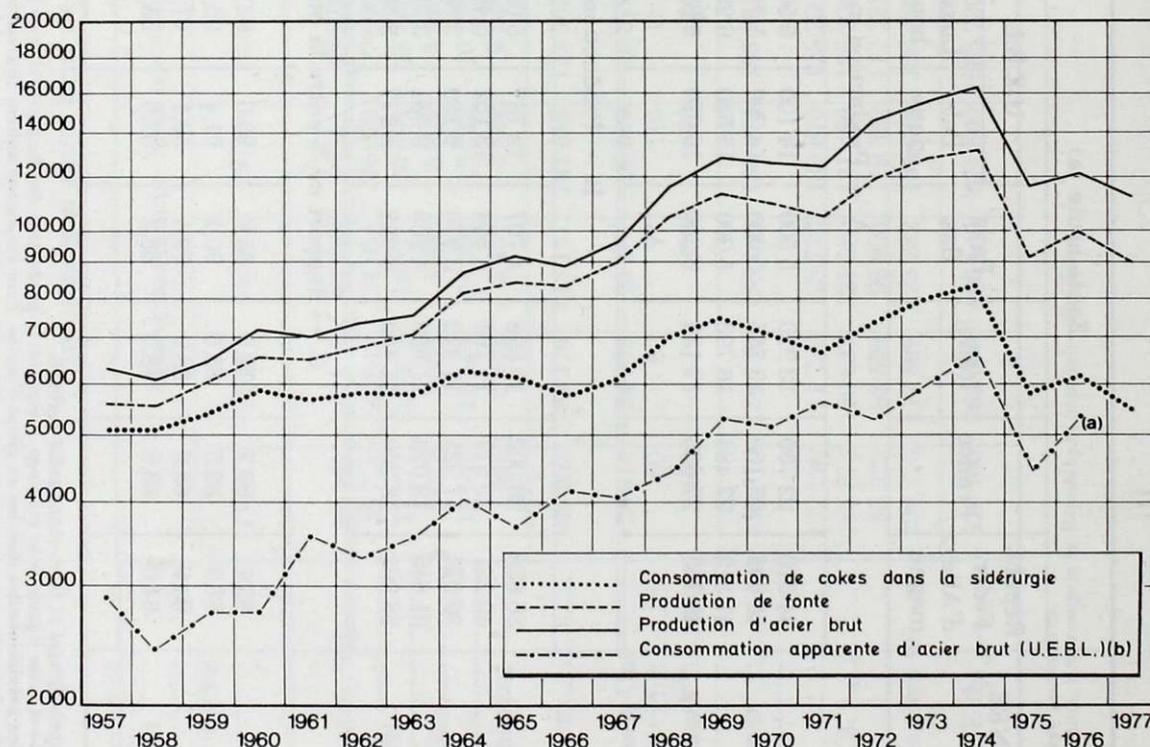
Production de fonte brute dans les pays de la C.E.E. (a)
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Bel- gique	Luxem- bourg	Alle- magne (Rép. F.)	France	Italie	Pays- Bas	EUR.-6	EUR.-9 (b)
1967	8 994	3 960	27 366	15 692	7 312	2 579	65 902	..
1968	10 448	4 308	30 305	16 414	7 842	2 821	72 139	..
1969	11 313	4 865	33 764	18 128	7 795	3 461	79 326	..
1970	10 955	4 810	33 627	19 128	8 354	3 594	80 467	..
1971	10 525	4 588	29 990	18 323	8 554	3 759	75 740	91 388
1972	11 895	4 670	32 003	18 988	9 446	4 289	81 293	96 861
1973	12 767	5 089	36 828	20 302	10 098	4 707	89 792	106 858
1974	13 152	5 468	40 221	22 517	11 761	4 804	97 924	112 079
1975	9 180	3 889	30 074	17 921	11 412	3 970	76 444	88 582
1976	9 961	3 756	31 849	19 024	11 696	4 265	80 551	94 650
1977 (c)	8 977	3 568	28 963	18 250	11 480	3 922	75 160	87 501

Source : Office Statistique des Communautés européennes : Sidérurgie.

- (a) Production nette, sans fonte repassée; y compris fonte Spiegel et ferro-manganèse carburé au haut fourneau et au four électrique à fonte et, pour Allemagne (R.F.), ferro-silicium au haut fourneau.
 (b) Données ajustées au mois et à l'année calendaires pour le Royaume-Uni.
 (c) Données provisoires.

Quelques éléments de l'économie sidérurgique
(en milliers de tonnes)



Source : Office statistique des Communautés européennes : Sidérurgie.

- (a) Non disponibles pour 1977.
 (b) En considérant seulement dans le commerce extérieur les produits du Traité de Paris instituant la C.E.C.A.

Commerce extérieur des produits sidérurgiques

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
	VALEUR (en millions de francs)									
Minerais de fer	9 925	13 065	10 549	13 208	8 928	28	36	71	16	42
Mitrailles	1 980	4 325	2 702	2 817	1 953	1 532	3 527	1 934	1 815	1 354
Fonte brute	799	1 390	1 098	1 198	863	79	78	85	205	303
Ferro-alliages	2 069	3 433	3 473	3 747	2 604	1 736	3 270	2 277	3 438	3 257
Lingots et autres formes primaires	6 997	10 035	6 664	9 221	7 702	13 755	19 656	19 297	18 440	16 736
Barres et profilés en fer ou en acier	6 929	10 863	8 685	10 529	10 254	48 347	69 110	44 420	45 186	37 348
dont : fil machine	(1 863)	(4 246)	(1 568)	(3 219)	(2 582)	(3 769)	(5 919)	(4 536)	(4 766)	(4 186)
barres	(2 118)	(3 406)	(3 347)	(3 002)	(3 258)	(17 346)	(25 725)	(12 645)	(12 460)	(8 514)
Larges plats et tôles	7 037	9 734	7 578	11 447	10 296	50 285	74 574	52 894	56 861	56 511
Feuillards	1 530	1 920	1 479	1 853	2 275	8 459	10 648	7 664	9 268	9 069
Fils de fer ou d'acier, fil machine exclus	693	1 231	911	1 132	1 151	7 006	10 321	8 574	9 933	9 121
Rails et autres éléments	97	357	225	440	514	791	1 313	1 459	928	845
QUANTITE (en tonnes)										
Minerais de fer	32 416 546	33 427 241	25 520 025	26 981 243	21 522 153	76 730	69 154	70 731	26 710	148 185
Mitrailles	697 836	871 331	708 232	587 583	493 421	559 078	747 264	531 826	528 761	501 336
Fonte brute	234 630	233 091	161 584	203 482	167 291	18 560	11 640	12 816	33 036	56 878
Ferro-alliages	201 617	223 670	153 907	198 836	155 382	88 178	75 921	58 753	94 975	86 983
Lingots et autres formes primaires	1 232 143	1 271 404	825 511	1 151 755	1 036 928	2 423 243	2 569 437	2 407 338	2 259 034	2 074 904
Barres et profilés en fer ou en acier	764 215	858 434	738 789	926 154	939 893	6 466 049	6 519 816	4 532 335	4 407 569	4 518 639
dont : fil machine	(237 987)	(383 399)	(148 207)	(321 771)	(264 360)	(507 545)	(542 973)	(500 484)	(474 101)	(481 049)
barres	(252 428)	(267 901)	(325 067)	(276 562)	(332 039)	(2 314 399)	(2 375 632)	(1 313 821)	(1 262 662)	(932 571)
Larges plats et tôles	669 147	709 764	605 930	911 505	755 806	5 334 967	5 906 852	4 375 188	4 601 226	4 762 224
Feuillards	126 811	116 978	100 770	114 819	150 983	921 684	849 156	597 638	672 534	675 021
Fils de fer ou d'acier, fil machine exclus	44 975	60 043	41 320	55 636	58 071	450 075	449 750	343 635	436 909	420 566
Rails et autres éléments	6 725	32 547	12 042	30 642	31 522	102 168	119 188	95 467	63 688	67 136

(a) Composition du tableau pour 1977. — Minerais de fer : C.T.C.I. 281.3; mitrailles : C.T.C.I. 282; fonte brute : C.T.C.I. 671.1 + 671.2; ferro-alliages : C.T.C.I. 671.4 + 671.5; lingots et autres... : C.T.C.I. 671.3 + 672; barres et profilés... : C.T.C.I. 673; fil machine : C.T.C.I. 673.11 + 673.13; barres : C.T.C.I. 673.21 + 673.22; larges plats... : C.T.C.I. 674; feuillards : C.T.C.I. 675; fils de fer... : C.T.C.I. 677; rails... : C.T.C.I. 676. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Commerce extérieur de métaux non ferreux
Valeur
(en millions de francs)

DESIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
Minerais et mitrailles :										
Minerais :										
— de cuivre	593	766	613	416	268	2	50	49	32	53
— de plomb	803	1 197	1 155	2 102	790	—	25	—	—	—
— de zinc	3 190	4 889	5 393	5 131	3 827	328	683	235	247	238
— de manganèse	513	742	663	780	467	9	36	62	71	40
— d'étain	696	930	1 175	1 134	1 519	29	169	103	2	—
— autres	881	2 432	1 229	1 192	839	272	204	330	576	887
mitrailles	7 049	13 025	7 625	8 483	7 523	2 612	3 808	2 085	2 962	2 985
Métaux bruts et raffinés :										
— aluminium	5 553	7 569	5 546	8 920	9 684	490	659	287	456	465
— cuivre	25 020	32 758	19 797	28 054	26 750	21 458	25 718	12 051	17 296	16 365
— étain	282	934	444	733	804	350	557	484	973	987
— plomb	235	618	358	726	1 384	1 218	1 413	1 059	1 332	1 822
— zinc	1 437	2 352	680	807	661	4 673	6 622	5 477	5 669	4 784
— autres	5 862	6 404	1 309	1 445	1 093	4 889	5 559	505	586	736
Demi-produits :										
— en aluminium	2 827	3 928	3 179	4 612	5 035	6 952	8 988	7 656	10 682	12 968
— en cuivre	1 980	2 921	2 066	2 825	2 948	11 338	14 711	8 598	13 257	16 050
— en étain	44	66	69	62	88	37	30	21	24	9
— en plomb	60	130	122	107	130	114	171	130	146	189
— en zinc	275	409	346	382	359	241	330	232	284	264
— autres	533	980	978	1 281	1 054	75	260	504	363	404

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Composition du tableau pour 1977. — Minerais de cuivre : C.T.C.I. 283.11; de plomb : C.T.C.I. 283.4; de zinc : C.T.C.I. 283.5; de manganèse : C.T.C.I. 283.7; d'étain : C.T.C.I. 283.6; autres : C.T.C.I. 283.22 + 283.3 + 283.91 + 283.92 + 283.99 + 285.02 + 286.0; mitrailles : C.T.C.I. 284. Métaux bruts : aluminium : C.T.C.I. 684.1; cuivre : C.T.C.I. 682.12 + 682.13 + 682.19; étain : C.T.C.I. 687.1; plomb : C.T.C.I. 685.1; zinc : C.T.C.I. 686.1; autres : C.T.C.I. 683.1 + 688 + 689.31 + 689.5. Demi-produits en aluminium : C.T.C.I. 684.21 + 684.22 + 684.23 + 684.24 + 684.25 + 684.26; en cuivre : C.T.C.I. 682.21 + 682.22 + 682.23 + 682.24 + 682.25 + 682.26; en étain : C.T.C.I. 687.21 + 687.22 + 687.23 + 687.24; en plomb : C.T.C.I. 685.21 + 685.22 + 685.23 + 685.24; en zinc : C.T.C.I. 686.21 + 686.22 + 686.23 + 691.3; autres : C.T.C.I. 683.21 + 683.22 + 683.23 + 683.24 + 689.32 + 689.33 + 689.41 + 689.42. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Commerce extérieur de métaux non ferreux

Quantité
(en tonnes)

DESIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
Minerais et mitrailles :										
Minerais :										
— de cuivre	30 990	32 406	46 651	24 053	21 283	42	1 004	4 399	772	1 539
— de plomb	105 161	88 030	90 268	131 149	52 912	526	4 866	2	7	15
— de zinc	636 923	644 850	610 984	594 982	544 917	50 579	68 950	22 669	28 200	27 585
— de manganèse	423 991	400 246	313 263	328 969	206 726	2 846	7 634	8 886	9 507	9 888
— d'étain	5 688	5 281	7 210	5 173	5 299	224	749	632	11	—
— autres (b)	34 109	45 343	30 354	34 735	33 932	1 340	1 440	907	1 022	1 735
mitrailles	346 325	387 070	310 578	311 238	292 593	180 892	176 091	154 517	177 837	188 100
Métaux bruts et raffinés :										
— aluminium	234 740	253 005	188 175	258 378	238 410	20 220	20 297	9 972	14 247	13 076
— cuivre	443 098	393 191	405 126	537 720	585 081	328 376	301 230	255 891	317 443	328 734
— étain	1 568	2 960	1 755	2 507	2 152	1 941	1 849	1 906	3 355	2 615
— plomb	13 614	24 786	20 336	33 382	54 700	68 016	52 868	60 488	73 197	76 930
— zinc	67 021	69 592	23 885	29 177	28 854	221 678	193 632	180 211	188 138	188 824
— autres	28 241	29 145	8 464	8 845	5 981	19 680	18 860	1 951	1 825	1 689
Demi-produits :										
— en aluminium	60 939	70 110	52 139	76 458	73 259	182 045	195 969	164 884	206 556	216 391
— en cuivre	22 913	25 468	25 767	36 649	38 621	158 076	151 188	146 003	202 878	271 052
— en étain	280	259	299	243	343	377	511	118	137	39
— en plomb	1 631	2 936	2 074	1 548	1 679	4 915	4 406	4 368	4 971	5 893
— en zinc	10 482	10 903	9 755	10 754	11 049	8 797	7 879	5 973	6 793	6 670
— autres	2 262	3 912	3 775	5 359	3 280	165	245	301	193	345

(a) Composition du tableau : voir note (a) page 116.

(b) A l'exclusion la crasse, les résidus et déchets d'argent, de platine et des métaux apparentés au platine.

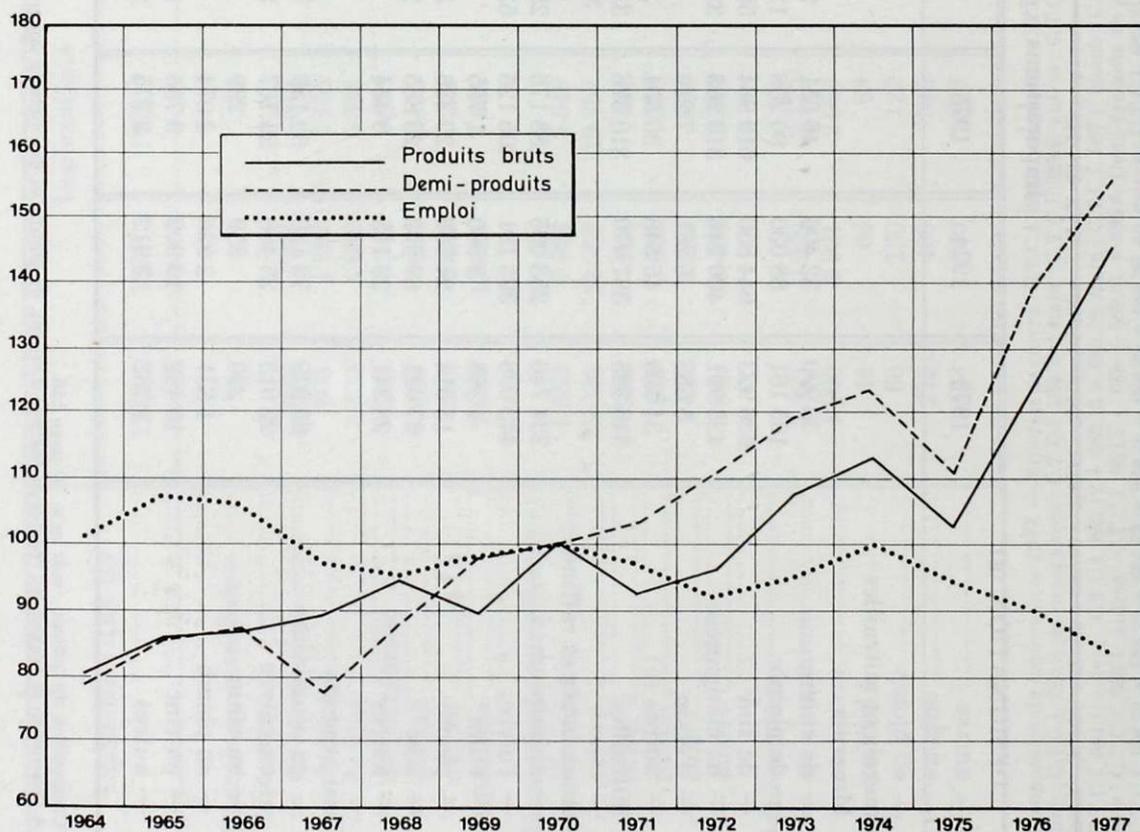
Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de
Statistique et Direction générale des Etudes et de la
Documentation.

Production et métaux non ferreux
(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Métaux (1^{re} et 2^e fusions) :</i>								
Zinc	234,8	212,7	259,7	281,1	293,6	225,0	241,2	258,2
Cuivre	353,1	328,1	325,8	378,0	388,3	357,0	481,8	563,3
Plomb	104,1	93,9	106,6	113,7	109,6	114,9	121,5	122,8
Etain	5,7	6,2	5,8	5,4	4,2	5,5	6,1	5,0
Cadmium	1,1	0,9	1,2	1,1	1,0	1,0	1,2	1,4
Aluminium et divers	5,9	4,9	5,9	11,8	11,1	8,2	8,6	7,0
Poussières de zinc	44,5	46,3	44,6	44,8	54,0	46,3	42,4	43,6
<i>Total ...</i>	749,1	693,0	749,6	835,9	861,9	757,9	902,8	1001,4
<i>Demi-produits :</i>								
Cuivre	190,2	191,4	200,7	212,0	226,4	217,7	274,2	338,5
Plomb	19,6	20,2	20,7	19,7	17,9	15,7	15,8	18,1
Aluminium	181,8	202,5	222,8	267,4	255,8	208,1	262,5	261,8
Zinc	43,4	37,9	41,1	47,6	50,4	29,6	36,7	34,1
Autres	1,0	1,1	1,2	1,3	1,2	1,1	1,5	0,7
<i>Total ...</i>	436,0	453,0	486,6	548,0	551,7	472,3	590,7	653,2

Source : Institut National de Statistique.

Industrie des métaux non ferreux
Production et emploi
(1970 = 100)



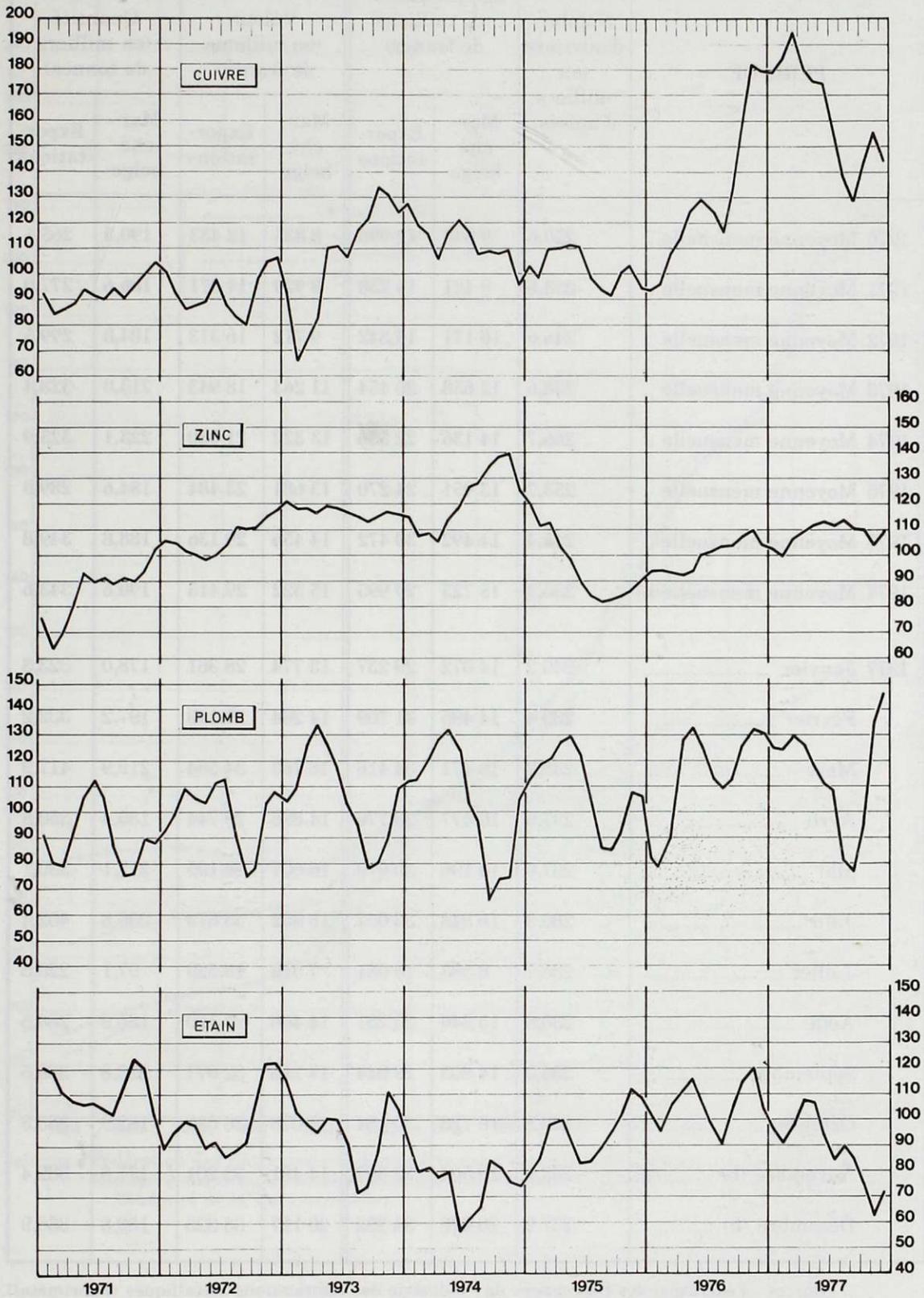
Source : Institut National de Statistique.

Industrie des métaux non ferreux

Produits bruts

Moyennes mobiles trimestrielles

(1970 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

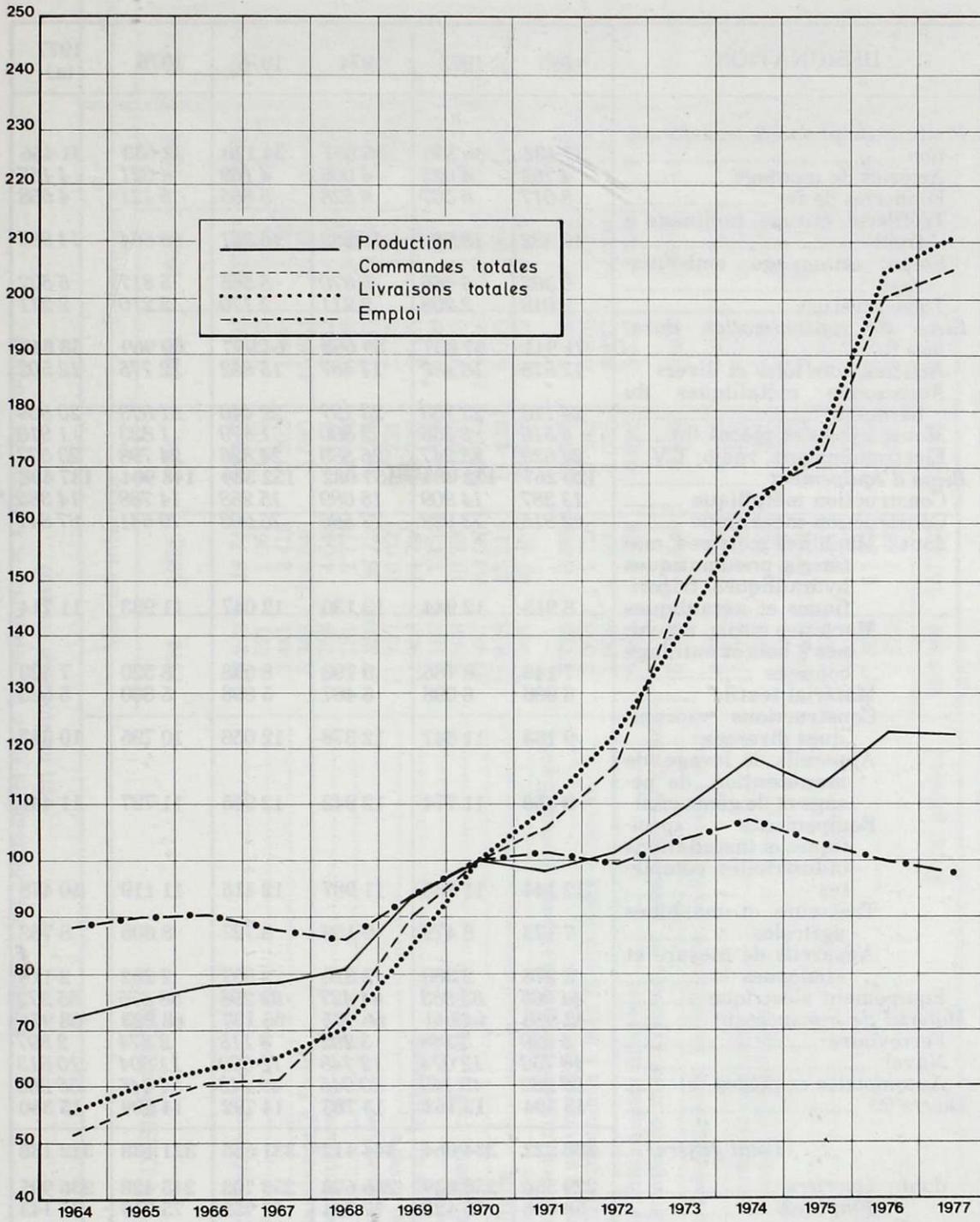
Industrie des fabrications métalliques (a)
Commandes et expéditions

PÉRIODE	Nombre d'ouvriers (en milliers d'unités)	Commandes (en millions de francs)		Expéditions			
				Valeur (en millions de francs)		Quantité (en milliers de tonnes)	
		Mar- ché belge	Expor- tations	Mar- ché belge	Expor- tations	Mar- ché belge	Expor- tations
1970 Moyenne mensuelle ..	250,6	9 348	12 998	8 835	12 435	190,3	265,4
1971 Moyenne mensuelle ..	253,6	9 421	14 238	8 929	14 371	186,6	277,0
1972 Moyenne mensuelle ..	246,6	10 171	15 842	9 712	16 313	184,8	299,5
1973 Moyenne mensuelle ..	258,6	12 658	20 454	11 263	18 943	213,0	328,4
1974 Moyenne mensuelle ..	266,7	14 136	22 536	13 322	21 080	223,1	325,9
1975 Moyenne mensuelle ..	253,7	13 951	24 270	13 681	23 484	184,6	289,8
1976 Moyenne mensuelle ..	245,4	14 492	30 472	14 456	29 136	188,8	349,8
1977 Moyenne mensuelle(b)	236,3	15 725	29 995	15 322	29 415	190,6	343,6
1977 Janvier	240,2	14 072	29 237	13 774	28 361	178,0	323,3
Février	239,4	14 495	31 709	14 264	29 143	197,2	332,2
Mars	238,2	18 471	34 416	16 783	34 584	219,9	417,9
Avril	237,6	16 477	29 776	14 895	29 744	186,4	350,8
Mai	237,0	14 196	30 679	16 007	28 195	212,1	330,1
Juin	236,9	18 548	33 067	18 952	33 673	236,8	402,4
Juillet	235,7	8 593	18 581	7 916	18 529	97,1	223,5
Août	235,8	15 346	25 251	14 466	23 120	185,9	268,5
Septembre	235,0	14 803	29 944	17 115	32 077	223,8	389,5
Octobre	233,8	19 726	30 184	15 078	30 030	182,9	355,8
Novembre (b)	233,8	13 504	32 807	14 481	32 201	177,6	362,4
Décembre (b)	231,9	20 470	34 292	20 127	33 325	189,8	366,9

Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).
Institut National de Statistique.

- (a) Entreprises occupant au moins 5 ouvriers.
(b) Données provisoires.

Industrie des fabrications métalliques
Production, commandes, livraisons totales et emploi
 (1970 = 100)



Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).
 Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des
 Etudes et de la Documentation.

Industrie des fabrications métalliques
Evolution de l'emploi total selon les catégories et secteurs de produits
(moyennes mensuelles en unités)

DÉSIGNATION	1965	1973	1974	1975	1976	1977 (a)
<i>Produits de première transforma- tion</i>	37 482	36 350	36 897	34 120	32 633	31 456
Aciéries de moulage	4 762	4 025	4 006	4 169	4 021	4 157
Fonderies de fer	8 017	6 567	6 528	5 865	5 121	4 568
Tréfilerie, étirage, laminage à froid	16 322	18 084	18 282	16 351	15 664	14 988
Forge, estampage, emboutis- sage	6 362	5 466	5 870	5 565	5 617	5 532
Tôles revêtues	2 019	2 208	2 211	2 170	2 210	2 211
<i>Biens de consommation dura- bles</i> (b)	71 941	67 837	69 663	64 997	60 969	58 848
Articles hors tôles et divers ...	17 678	16 482	17 487	15 852	12 775	12 502
Accessoires métalliques du bâtiment	24 118	23 753	23 197	22 440	21 573	20 859
Motos, cycles et pièces (b)	5 516	2 355	2 390	1 879	1 823	1 910
Electroménagers, radio, T.V. ...	24 629	25 247	26 589	24 826	24 798	23 577
<i>Biens d'équipement</i>	120 267	152 084	157 082	152 589	143 904	137 498
Construction métallique	13 287	14 909	15 089	15 288	14 788	14 385
Construction mécanique	62 915	73 922	77 566	75 003	70 641	67 841
dont : Machines motrices, ma- tériels pneumatiques hydrauliques, frigori- fiques et aérauliques	8 913	12 944	13 130	12 047	11 933	11 714
Machines outils, machi- nes à bois et outillage connexe	7 140	8 785	9 193	8 598	8 520	7 423
Matériel textile	6 986	6 098	6 467	5 898	5 660	5 523
Constructions mécani- ques diverses	9 133	11 647	12 378	12 056	10 795	10 383
Appareils de levage, de manutention, de pe- sage et de génie civil	9 150	11 774	12 942	12 955	11 727	11 442
Equipements spéci- fiques et installations industrielles complè- tes	12 144	11 835	11 987	12 415	11 119	10 478
Tracteurs et machines agricoles	7 173	8 479	9 156	8 727	8 605	8 763
Appareils de mesure et analogues	2 276	2 360	2 313	2 307	2 282	2 115
Equipement électrique	44 065	63 253	64 427	62 298	58 475	55 272
<i>Matériel de transport</i> (b)	42 938	64 641	66 985	65 157	68 823	68 976
Ferroviaire	5 920	3 148	3 292	3 115	2 874	2 897
Naval	10 756	12 074	12 748	12 600	11 604	10 813
Automobiles et pièces (b)	26 262	49 149	50 945	49 442	54 345	55 266
<i>Divers</i> (c)	15 594	13 152	13 785	14 792	14 809	15 360
<i>Total général</i> ...	288 222	334 064	344 412	331 655	321 138	312 138
dont : <i>Ouvriers</i>	229 556	258 639	266 698	253 703	245 428	236 995
<i>Employés</i>	58 666	75 425	77 714	77 952	75 710	75 143

Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).
Institut National de Statistique.

(a) Données provisoires.

(b) En raison d'une révision de la définition dans les sous-secteurs des motos, cycles et pièces, ainsi que les automobiles et pièces, les données de ces séries jusqu'à 1972 inclusivement, ne sont pas comparables avec celles de 1973, 1974 et 1975.

(c) A partir de 1977, y compris les fonderies de métaux non ferreux.

Industrie des fabrications métalliques
Evolution des commandes selon les catégories et secteurs de produits
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Marché intérieur			Exportations			Total	
	1974	1975	1976	1974	1975	1976	1976	1977 (a)
	<i>Produits de première transformation</i>	19 245	15 743	20 342	35 003	32 638	40 651	60 993
Acieries de moulage	1 521	1 361	1 102	3 003	3 441	2 596	3 698	3 495
Fonderies de fonte	3 441	2 419	3 202	1 538	1 152	1 512	4 714	4 912
Tréfilerie, étrépage, laminage à froid	5 343	4 540	5 590	15 654	15 254	20 922	26 512	25 827
Forge, estampage, emboutissage	5 759	4 648	6 414	6 422	4 773	6 268	12 682	12 039
Tôles revêtues	3 181	2 775	4 034	8 386	8 038	9 353	13 387	12 577
<i>Biens de consommation durables</i>	37 360	36 128	39 356	31 652	33 786	39 315	78 671	83 219
Articles hors tôles et divers	11 737	10 029	11 231	5 575	4 503	6 464	17 695	19 160
Accessoires métalliques du bâtiment	14 650	14 747	16 735	6 053	6 229	7 726	24 461	26 368
Motos, cycles et pièces	1 167	1 122	1 320	709	627	753	2 073	2 332
Appareils électroménagers, radio, télévision	9 806	10 230	10 070	19 315	22 427	24 372	34 442	35 359
<i>Biens d'équipement</i>	82 487	83 062	80 354	111 816	120 544	127 841	208 195	210 288
Construction métallique	15 928	15 214	14 426	5 025	5 966	7 906	22 332	21 631
Construction mécanique	33 044	31 451	32 622	71 519	70 716	75 149	107 771	115 835
dont : Machines motrices, matériels pneumatiques, hydrauliques, frigorigènes et aéronautiques	7 725	8 566	8 275	17 122	20 282	17 421	25 696	27 111
Machines-outils, machines à bois et outillage connexe	2 068	1 726	2 242	6 876	5 427	6 089	8 331	8 078
Matériel textile	1 096	823	1 070	6 227	4 999	7 433	8 503	7 738
Constructions mécaniques diverses	6 483	6 364	6 629	5 512	3 524	4 400	11 029	12 368
Matériel de levage, de manutention, de pesage et de génie civil	6 715	6 540	6 555	10 456	13 070	12 537	19 092	20 427
Equipements spécifiques et installations industrielles complètes	6 334	5 087	5 115	7 487	6 918	6 912	12 027	14 873
Tracteurs et machines agricoles	1 784	1 521	1 825	15 994	14 740	18 488	20 313	22 371
Appareils de mesure et analogues	839	824	911	1 845	1 756	1 869	2 780	2 869
Equipement électrique	33 515	36 397	33 306	35 272	43 862	44 786	78 092	72 822
<i>Matériel de transport</i>	22 445	30 835	30 708	79 433	95 158	133 176	163 884	176 067
Ferroviaire	2 529	5 347	2 336	1 024	1 069	925	3 261	6 616
Naval	8 517	8 118	6 409	4 081	3 522	3 194	9 603	13 213
Automobiles et pièces	17 399	17 370	21 963	74 328	90 567	129 057	151 020	156 238
Divers (b)	1 823	1 657	2 405	12 566	9 149	24 686	27 091	19 204
Total général	169 360	167 425	173 165	270 470	291 295	365 669	538 834	547 628

(a) Données provisoires.

(b) A partir de 1977, y compris les fonderies de métaux non ferreux.

Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).
Institut National de Statistique.

Industrie des fabrications métalliques
Evolution des livraisons selon les catégories et secteurs de produits
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Marché intérieur			Exportations			Total	
	1974	1975	1976	1974	1975	1976	1976	1977 (a)
	<i>Produits de première transformation</i>	19 994	16 915	19 811	40 579	33 663	39 758	59 569
Acieries de moulage	1 417	1 613	1 381	2 379	3 286	3 405	4 786	4 433
Fonderies de fonte	3 343	2 884	2 770	1 322	1 310	1 221	3 991	4 423
Tréfilerie, étréage, laminage à froid	6 174	4 580	5 357	21 857	15 920	20 057	25 414	25 192
Forge, estampage, emboutissage	5 540	4 745	6 121	6 056	5 030	5 942	12 063	12 027
Tôles revêtues	3 520	3 093	4 182	8 965	8 117	9 133	13 315	13 257
<i>Biens de consommation durables</i>	37 933	37 162	39 832	31 924	32 204	38 644	78 476	84 164
Articles hors tôles et divers	11 063	10 363	11 102	5 183	4 797	5 853	16 955	19 039
Accessoires métalliques du bâtiment	15 285	15 345	16 948	6 115	6 310	7 988	24 936	27 497
Motos, cycles et pièces	1 365	1 330	1 549	911	668	820	2 369	2 486
Appareils électroménagers, radio, télévision	10 220	10 124	10 233	19 715	20 429	23 983	34 216	35 142
<i>Biens d'équipement</i>	76 610	78 902	78 256	93 676	108 052	123 398	201 654	206 620
Construction métallique	13 820	14 575	13 747	3 239	4 574	6 636	20 383	20 265
Construction mécanique	31 723	31 884	32 244	60 913	71 202	77 062	109 306	113 801
dont : Machines motrices, matériels pneumatiques, hydrauliques, frigorigènes et aéronautiques	7 540	7 015	7 878	13 496	15 852	18 426	26 304	27 268
Machines-outils, machines à bois et outillage connexe	2 127	1 914	2 366	6 274	6 615	7 022	9 388	8 776
Matériel textile	1 119	866	928	5 266	5 949	5 910	6 838	7 084
Constructions mécaniques diverses	6 298	7 028	6 888	4 081	4 830	5 201	12 089	12 575
Matériel de levage, de manutention, de pesage et de genie civil	6 668	6 863	6 604	10 130	13 458	13 101	19 705	20 038
Equipements spécifiques et installations industrielles complètes	5 584	5 710	4 835	6 764	7 052	6 801	11 636	13 188
Tracteurs et machines agricoles	1 674	1 699	1 890	13 442	16 069	19 239	21 129	22 473
Appareils de mesure et analogues	713	789	855	1 460	1 377	1 326	2 217	2 399
Equipement électrique	31 067	32 443	32 265	29 524	32 276	39 700	71 965	72 554
<i>Matériel de transport</i>	25 874	29 380	33 542	80 014	97 868	136 095	169 637	170 670
Ferroviaire	2 787	3 715	4 387	855	1 061	696	5 083	5 001
Naval	5 657	7 836	7 046	4 536	5 307	5 793	12 839	9 754
Automobiles et pièces	17 430	17 829	22 109	74 623	91 500	129 606	151 715	155 915
Divers (b)	1 387	1 830	2 035	6 768	10 076	11 738	13 773	16 437
<i>Total général</i>	161 798	164 189	173 476	252 961	281 863	349 633	523 109	537 223

(a) Données provisoires.

(b) A partir de 1977, y compris les fonderies de métaux non ferreux.

Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).
Institut National de Statistique.

Commerce extérieur de nouveaux véhicules automobiles et de cycles avec ou sans moteur
(unités)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Véhicules automobiles pour le transport de personnes :</i>										
— pour transport en commun	192	174	137	213	396	1 599	1 789	1 910	2 535	5 021
— autres	271 338	276 870	311 826	385 109	377 291	838 582	689 802	740 636	954 472	969 512
<i>Véhicules automobiles pour le transport de marchandises</i>	20 633	24 719	23 869	27 646	32 559	79 878	79 400	62 219	88 990	89 103
<i>Motocyclettes</i>	25 181	30 332	20 176	25 024	21 866	6 136	2 874	473	568	565
<i>Bicyclettes à moteur</i>	60 670	72 744	56 971	46 523	47 875	52 301	48 544	49 989	52 677	72 263
<i>Scooters à moteur</i>	191	244	229	334	237	10	7	148	2	3
<i>Bicyclettes sans moteur</i>	106 568	137 834	126 414	158 852	186 842	101 382	97 940	42 293	31 541	31 110

(a) Composition du tableau pour 1977. — Transport en commun : T.D. 8702.030 + 8702.120; autres : 8702.210 + 8702.230 + 8702.250; véhicules automobiles pour le transport de marchandises : T.D. 8702.600 + 8702.720 + 8702.760 + 8702.810 + 8702.850 + 8702.860; motocyclettes : T.D. 8709.590; bicyclettes à moteur : T.D. 8709.100; scooters à moteur : T.D. 8709.510; bicyclettes sans moteur : T.D. 8710.000. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Commerce extérieur des principales fabrications métalliques
Valeur

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Articles non-mécaniques</i>	25 271	37 219	36 082	38 499	42 572	29 222	38 172	37 913	43 960	43 371
Fils métalliques et tréfilés	2 517	3 635	3 288	3 653	4 271	8 332	11 406	9 464	10 981	7 520
Articles en métal, principalement à usage domestique	3 474	4 080	4 366	5 237	5 465	1 498	1 773	1 557	1 557	1 699
Constructions métalliques	2 962	4 671	5 503	5 014	5 052	3 552	4 281	4 952	6 848	7 837
Tuyaux et récipients	5 351	7 955	8 741	7 632	8 420	6 057	8 819	8 992	9 222	9 879
Outils	2 824	3 647	3 597	3 768	4 503	1 814	2 256	2 430	2 710	3 200
Autres articles manufacturés	8 143	13 231	10 587	13 195	14 861	7 969	9 637	10 518	12 642	13 236
<i>Machines et appareils électriques</i>	46 299	56 750	60 799	69 496	71 436	37 468	45 889	51 999	62 920	64 501
Fils tressés, câbles, bandes, etc., isolés pour l'électricité	2 356	3 142	2 362	2 645	2 844	1 666	2 514	2 858	3 394	3 202
Isolateurs, pièces isolantes, tubes isolateurs ...	446	597	140	600	716	181	189	196	156	147
Génératrices, moteurs, convertisseurs, transformateurs, redresseurs	4 437	5 338	5 828	5 795	5 882	4 052	4 841	5 794	6 743	5 855
Piles et accumulateurs électriques	1 001	1 166	1 094	1 671	1 786	1 460	1 755	1 739	2 374	2 495
Lampes et tubes d'éclairage	1 195	1 330	1 417	2 028	1 932	1 332	1 643	1 738	1 884	2 493
Lampes, tubes et valves électroniques, tubes cathodiques, transistors, etc.	4 586	5 678	7 102	6 652	6 791	2 608	3 126	2 474	3 026	3 548
Equipements électriques pour véhicules	1 299	1 664	1 836	2 349	2 753	607	824	1 313	2 131	2 343
Appareils électro-ménagers	7 072	9 902	10 085	11 645	11 425	1 032	1 272	1 426	1 850	2 143
Appareils pour radio et télévision	3 212	4 355	5 060	6 553	7 128	6 828	8 978	10 119	10 401	11 616
Appareils pour télégraphie, téléphonie, radar	7 850	7 714	8 771	9 842	9 564	9 692	10 537	13 067	17 837	16 037
Appareils électriques de mesure, de contrôle, etc.	2 196	3 131	3 396	4 171	4 033	638	960	1 234	1 837	1 834
Appareils d'électricité médicale et de radiogr.	895	1 091	1 146	2 013	2 640	835	1 030	1 397	1 823	2 295
Appareillage pour coupure et connexion des circuits électriques	5 898	7 796	7 744	8 235	8 341	4 576	5 291	5 178	5 837	6 686

Machines-outils pour le travail des métaux	2 909	3 591	3 549	2 668	2 741	1 383	630	1 067	1 211	1 228
Machines et tracteurs agricoles	2 852	3 572	4 133	5 129	6 242	2 251	2 796	3 463	3 821	3 227
Machines de bureau	7 597	8 684	9 711	10 186	4 098	6 242	9 473	11 194	14 244	15 201
Machines pour la métallurgie	2 132	3 261	3 864	3 477	2 214	4 098	4 898	5 426	5 403	5 388
Machines pour l'industrie textile et du cuir ..	3 861	4 947	3 836	4 324	1 760	1 760	1 429	1 943	1 776	1 598
Machines à coudre	659	829	799	856	4 343	4 343	5 636	6 367	6 660	7 088
Machines pour la fabrication du papier et pour l'impression, le brochage et la reliure	2 590	2 921	2 481	3 027	923	923	1 236	1 153	1 454	1 307
Machines d'excavation et de terrassement	4 424	6 720	7 130	5 691	5 611	5 611	7 666	12 240	12 341	13 774
Machines pour autres industries	2 378	2 858	2 784	2 675	3 140	2 189	2 466	2 840	4 031	3 852
Machines et appareils pour le chauffage et la production du froid	4 726	6 517	7 449	8 046	7 232	3 740	4 543	6 002	6 442	7 846
Pompes et centrifugeuses, sauf écrémeuses	5 674	7 023	7 448	7 921	8 752	3 893	4 468	4 735	6 071	6 670
Machines, appareils, chariots de levage et de manutention	6 511	8 555	8 860	8 908	9 090	3 387	4 991	5 098	4 555	4 982
Autres machines-outils et outils	2 421	3 069	2 833	2 690	3 194	1 650	2 077	2 292	2 325	2 486
Articles de robinetterie et autres organes similaires	3 583	4 556	4 433	4 585	4 849	1 330	1 606	1 768	1 925	2 206
Roulements de tous genres	1 212	1 524	1 560	1 581	2 031	139	190	170	165	355
Autres pièces et accessoires	3 453	4 341	4 694	5 279	5 118	2 860	4 402	5 025	4 788	4 977
Autres machines et appareils non-électriques	8 780	10 597	9 623	10 871	11 375	4 497	5 844	6 288	8 138	8 529

(suite à la page 130)

(a) Composition du tableau pour 1977. — Fils métalliques... : C.T.C.I. 693 + 694 + 698.51 + 698.52 + 698.53; articles en métal... : C.T.C.I. 696 + 697.11 + 697.12 + 697.21 + 697.22 + 697.23 + 812.3; constructions métalliques : C.T.C.I. 691.1 + 691.2; tuyaux... : C.T.C.I. 678 + 692; outils : C.T.C.I. 695; autres... : C.T.C.I. 679 + 697.92 + 697.93 + 698 — 698.51 — 698.52 — 698.53 + 812.1 + 821.02; fils tressés... : C.T.C.I. 723.1; isolateurs... : C.T.C.I. 723.21 + 723.22 + 723.23; génératrices... : C.T.C.I. 722.1; piles... : C.T.C.I. 729.11 + 729.12; lampes et tubes d'éclairage : C.T.C.I. 729.2; lampes, tubes... : C.T.C.I. 729.3; équipements... : C.T.C.I. 729.41 + 729.42; appareils électro-ménagers : C.T.C.I. 725; appareils pour radio... : C.T.C.I. 724.1 + 724.2; appareils pour télégraphie... : C.T.C.I. 724.91 + 724.92 + 724.99; appareils électriques de mesure... : C.T.C.I. 729.51 + 729.52; appareils d'électricité médicale... : C.T.C.I. 726; appareillage pour... : C.T.C.I. 722.2; autres appareils... : C.T.C.I. 729.6 + 729.7 + 729.91 + 729.92 + 729.93 + 729.94 + 729.95 + 729.96 + 729.98 + 729.99; appareillage naufferie : C.T.C.I. 711.1 + 711.2 + 711.31 + 711.32; machines-outils... : C.T.C.I. 715.1; machines et tracteurs agricoles : C.T.C.I. 712; machines de bureau : C.T.C.I. 714; machines pour la métallurgie : C.T.C.I. 715.21 + 15.22 + 715.23; machines pour l'industrie... : C.T.C.I. 717.11 + 717.12 + 717.13 + 717.14 + 717.15 + 717.2; machines à coudre : C.T.C.I. 717.3; machines pour la fabrication... : C.T.C.I. 718.11 + 718.12 + 718.21 + 718.22 + 718.29; machines d'excavation... : C.T.C.I. 718.41 + 718.42; machines pour autres industries : C.T.C.I. 718.31 + 718.39 + 718.51 + 718.52; machines et appareils... : C.T.C.I. 719.11 + 719.12 + 719.13 + 719.14 + 719.15 + 719.19; pompes... : C.T.C.I. 719.21 + 719.22 + 719.23; machines, appareils, chariots... : C.T.C.I. 719.31 + 719.32; autres machines-outils et outils : C.T.C.I. 719.51 + 719.52 + 719.53 + 719.54; articles de robinetterie... : C.T.C.I. 719.92; roulements de... : C.T.C.I. 719.7; autres pièces et accessoires : C.T.C.I. 719.91 + 719.93 + 719.94 + 719.99; autres machines... : C.T.C.I. 711.7 + 711.81 + 711.89 + 719.41 + 719.43 + 719.61 + 719.62 + 719.63 + 719.64 + 719.65 + 719.66 + 719.8.

— Données correspondantes pour les années antérieures.

Commerce extérieur des principales fabrications métalliques

Quantité
(en tonnes)

DESIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Articles non-mécaniques</i>	592 175	707 404	659 669	676 820	756 138	1 155 489	1 161 245	976 797	1 079 085	1 070 687
Fils métalliques et tréfilés	55 709	67 819	60 147	73 540	95 442	378 843	354 378	256 181	278 618	225 745
Articles en métal, principalement à usage domestique	38 366	42 263	37 986	42 768	44 598	25 708	27 329	17 586	15 694	15 649
Constructions métalliques	108 142	146 168	146 523	121 520	126 411	119 678	120 504	113 651	140 075	176 842
Tuyaux et récipients	223 494	263 860	249 432	231 758	263 865	396 413	416 676	356 937	378 507	390 045
Outils	14 401	16 263	14 756	15 405	17 917	4 096	5 163	6 114	6 566	6 965
Autres articles manufacturés	152 063	171 031	150 825	191 829	207 905	230 751	237 195	226 328	259 625	255 441
<i>Machines et appareils électriques</i>	238 326	276 343	251 983	269 236	269 550	156 698	179 291	187 950	216 652	206 942
Fils tressés, câbles, bandes, etc., isolés pour l'électricité	30 227	32 248	26 097	27 508	31 597	19 126	24 035	33 836	40 310	33 620
Isolateurs, pièces isolantes, tubes isolateurs ..	4 187	4 584	1 337	4 097	4 873	1 598	1 790	1 645	1 197	1 141
Génératrices, moteurs, convertisseurs, transformateurs, redresseurs	30 892	34 434	31 631	29 163	28 855	32 487	36 281	33 812	39 112	34 905
Piles et accumulateurs électriques	17 914	17 450	15 262	21 321	21 506	22 839	24 148	23 056	29 752	27 241
Lampes et tubes d'éclairage	5 599	5 946	9 453	8 805	6 985	3 746	4 381	4 337	3 833	4 472
Lampes, tubes et valves électroniques, tubes cathodiques, transistors, etc.	16 525	14 008	16 142	15 891	15 401	6 733	7 672	6 657	8 288	8 877
Équipements électriques pour véhicules	5 470	6 950	7 136	9 469	11 003	3 379	4 808	6 151	9 460	10 300
Appareils électro-ménagers	66 458	88 797	79 500	85 686	81 970	8 437	9 980	10 316	12 702	12 750
Appareils pour radio et télévision	7 159	8 935	10 740	12 805	13 725	20 654	23 033	21 554	21 065	22 520
Appareils pour télégraphie, téléphonie, radar	19 984	19 964	19 043	18 596	18 268	23 811	21 703	21 401	23 678	23 268
Appareils électriques de mesure, de contrôle, etc.	1 618	2 187	1 936	2 000	2 079	487	760	820	1 128	863
Appareils d'électricité médicale et de radiogr.	873	961	975	1 562	1 591	988	1 124	1 448	1 936	2 062
Appareillage pour coupure et connexion des circuits électriques	15 668	18 220	16 102	16 297	16 630	7 270	7 347	7 849	6 503	7 459
<i>Autres machines</i>	7 652	7 019	6 619	7 070	6 558	5 167	5 422	7 428	8 254	1 885
						13 844	16 618	17 351	19 598	15 291
										1 885

Appareillage de cuisine	19 123	20 412	17 084	12 732	12 723	13 844	16 618	17 351	19 598	15 291
Machines-outils pour le travail des métaux ...	37 840	41 916	43 928	49 937	59 404	83 983	111 094	111 866	129 699	132 472
Machines et tracteurs agricoles	5 832	6 426	6 165	6 453	7 534	3 436	3 960	4 273	3 778	3 496
Machines de bureau	151 775	199 204	137 850	102 439	59 117	42 065	38 076	37 169	37 093	28 921
Machines pour la métallurgie	20 408	23 790	17 405	19 690	16 969	36 001	43 193	39 778	38 305	35 225
Machines pour l'industrie textile et du cuir ...	1 944	2 153	1 751	2 002	2 021	437	457	562	604	665
Machines à coudre										
Machines pour la fabrication du papier et pour l'impression, le brochage et la reliure	12 595	13 719	8 834	10 873	10 864	6 371	7 826	5 695	8 772	6 901
Machines d'excavation et de terrassement	66 628	97 824	88 895	58 828	64 082	69 488	92 419	104 604	99 509	110 185
Machines pour autres industries	17 359	22 312	18 216	15 931	19 489	21 626	20 464	22 055	30 919	27 672
Machines et appareils pour le chauffage et la production du froid	37 101	51 065	50 136	40 278	40 573	32 139	30 906	38 157	36 279	48 162
Pompes et centrifugeuses, sauf écrémeuses	37 404	42 834	37 362	39 387	43 256	24 015	25 213	20 741	24 079	26 153
Machines, appareils, chariots de levage et de manutention	83 434	98 021	90 286	81 400	85 406	50 010	49 640	47 722	41 147	45 451
Autres machines-outils et outils	13 203	16 118	13 330	11 860	13 805	11 681	13 478	13 149	12 258	10 939
Articles de robinetterie et autres organes similaires	17 317	20 795	18 205	16 834	17 137	7 370	8 277	8 227	8 109	8 482
Roulements de tous genres	6 785	7 724	6 659	6 474	8 833	3 230	3 509	1 547	946	2 464
Autres pièces et accessoires	30 033	34 700	34 712	32 297	31 268	25 568	30 189	28 700	24 818	24 316
Autres machines et appareils non-électriques	43 116	47 510	41 181	43 754	45 562	20 663	24 172	23 677	22 498	30 417

(a) Composition du tableau : voir note (a) page 127.

(suite à la page 131.)

Commerce extérieur des principales fabrications métalliques (suite de la page 127)

Valeur
(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Matériel de transport</i>	118 499	116 767	140 187	185 557	199 695	97 722	95 124	116 519	162 506	169 526
Moteurs non électriques	13 750	13 997	17 051	21 285	22 547	2 569	2 916	3 520	3 250	2 845
Automobiles, autobus, camions et tracteurs non agricoles	31 453	34 463	39 125	55 442	61 034	75 136	70 144	85 423	124 562	135 156
Parties d'automobiles, autobus, camions et tracteurs non agricoles	60 434	53 875	65 381	94 905	98 434	10 298	12 652	15 565	18 818	20 835
Motocycles et bicyclettes avec moteur	811	1 034	1 044	1 393	1 599	419	372	391	460	679
Vélocipèdes sans moteur	703	845	753	1 060	1 284	475	533	330	389	455
Autres véhicules routiers et remorques	2 462	3 237	3 119	4 126	4 131	2 050	2 333	3 013	3 924	3 814
Aéronefs	6 181	6 711	10 228	5 030	6 688	2 175	2 191	3 362	3 779	2 820
Navires et bateaux	1 352	783	1 493	1 013	2 774	3 751	2 754	3 288	6 003	1 925
Matériel roulant pour chemins de fer	1 353	1 822	1 993	1 303	1 204	849	1 229	1 623	1 321	997
<i>Instruments scientifiques et horlogerie</i>	8 023	8 339	10 848	13 135	14 655	2 743	3 765	5 035	9 705	11 244
Instruments scientifiques	6 604	6 599	8 944	10 907	12 355	2 560	3 523	4 778	5 677	6 523
dont : instruments scientifiques de mesure, contrôle, régularisation, etc.	(2 504)	(3 155)	(3 239)	(3 503)	(3 696)	(817)	(1 024)	(1 656)	(1 626)	(1 909)
appareils et matériels photo- et cinématographiques	(2 109)	(2 667)	(2 820)	(3 758)	(4 193)	(581)	(790)	(1 089)	(1 547)	(1 636)
instruments d'optique	(890)	(1 126)	(1 245)	(1 485)	(1 805)	(244)	(354)	(445)	(489)	(778)
Horlogerie	1 419	1 740	1 904	2 228	2 300	183	242	257	366	398
<i>Total</i>	264 814	303 926	334 241	395 914	422 258	216 789	247 518	288 787	364 718	379 764

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) *Composition du tableau pour 1977* — Moteurs non électriques : C.T.C.I. 711.41 + 711.42 + 711.5 + 711.6. — T.D. 8408.710; automobiles... : C.T.C.I. 732.1 + 732.2 + 732.3 + 732.4 + 732.5; parties d'automobiles... : C.T.C.I. 732.6 + 732.7 + 732.8 + 732.9; motocycles... : C.T.C.I. 732.91 + 732.92; vélocipèdes... : C.T.C.I. 733.11 + 733.12; autres véhicules... : C.T.C.I. 733.31 + 733.32 + 733.33 + 733.4; aéronefs : C.T.C.I. 734; navires et bateaux : C.T.C.I. 735; matériel roulant... : C.T.C.I. 731; instruments scientifiques : C.T.C.I. 861; instruments scientifiques de mesure... : C.T.C.I. 861.91 + 861.92 + 861.93 + 861.94 + 861.95 + 861.96 + 861.97 + 861.98 + 861.99; appareils et matériels... : C.T.C.I. 861.4 + 861.51 + 861.52 + 861.61 + 861.69; instruments d'optique : C.T.C.I. 861.11 + 861.12 + 861.21 + 861.22 + 861.31 + 861.32 + 861.33 + 861.34 + 861.39; horlogerie : C.T.C.I. 864. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Commerce extérieur des principales fabrications métalliques (suite de la page 129)
Quantité
(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Matériel de transport</i>	1 750 848	1 479 997	1 582 077	1 926 223	1 548 818	1 186 756	1 023 022	1 105 903	1 391 816	1 389 303
Moteurs non électriques	118 262	106 742	108 693	135 444	140 749	14 194	15 936	18 345	15 967	13 044
Automobiles, autobus, camions et tracteurs non agricoles	363 234	368 270	377 755	467 942	48 596	843 590	713 099	780 382	1 018 875	1 048 516
Parties d'automobiles, autobus, camions et tracteurs non agricoles	1 087 688	822 110	896 673	1 155 709	1 186 377	155 577	171 184	173 731	200 523	229 021
Motocycles et bicyclettes avec moteur	5 885	6 470	5 598	6 911	7 222	3 332	2 738	2 568	2 757	4 098
Vélocipèdes sans moteur	6 599	7 410	5 614	7 070	7 727	4 628	4 834	2 784	3 030	3 090
Autres véhicules routiers et remorques	47 519	57 131	48 395	60 203	56 406	32 573	33 856	36 347	43 440	40 371
Aéronefs	2 041	1 662	2 474	1 491	1 672	759	992	1 171	1 321	1 271
Navires et bateaux	82 727	63 383	99 679	68 175	78 479	110 120	57 790	64 069	85 076	36 145
Matériel roulant pour chemins de fer	36 893	46 819	37 196	23 278	21 590	21 983	22 593	26 506	20 827	13 747
<i>Instruments scientifiques et horlogerie</i>	12 602	15 415	13 678	15 208	16 142	7 041	10 438	10 371	12 376	13 287
Instruments scientifiques	11 183	13 840	12 224	13 635	14 548	6 858	10 144	10 101	12 000	12 924
dont : instruments scientifiques de mesure, contrôle, régularisation, etc.	(4 577)	(5 037)	(4 233)	(4 393)	(4 356)	(3 476)	(4 151)	(3 838)	(4 086)	(4 198)
appareils et matériels photo- et cinématographiques	(3 797)	(4 587)	(4 144)	(5 088)	(5 502)	(1 033)	(2 280)	(2 702)	(3 028)	(3 160)
instruments d'optique	(631)	(792)	(1 038)	(755)	(830)	(475)	(522)	(458)	(556)	(556)
Horlogerie	1 419	1 575	1 454	1 573	1 594	183	294	270	376	363
<i>Total</i>	3 203 500	3 232 701	3 146 025	3 445 726	3 135 249	2 963 078	2 898 909	2 773 944	3 246 604	3 245 316

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Composition du tableau : voir note (a) page 130.

§ 2. — INDUSTRIE CHIMIQUE

L'amélioration, observée en 1976, de l'activité dans l'industrie chimique, s'est poursuivie durant les premiers mois de 1977, mais au cours du deuxième semestre de 1977, elle a accusé un fléchissement. Celui-ci, toutefois, n'a pas empêché ce secteur, à l'exclusion de l'industrie du caoutchouc, de réaliser une hausse moyenne de sa production de 6 %. Dans l'industrie du caoutchouc, l'activité a suivi une évolution favorable au cours de la récession de 1975, mais s'est affaïssée en 1976 et 1977.

Actuellement, l'industrie chimique semble avoir atteint une certaine maturité, dans la mesure où elle se caractérise par une croissance plus modérée, par une sensibilité accrue à l'évolution générale de la conjoncture et par une concurrence plus serrée, comprimant les prix de vente.

Dans cette branche d'activité, l'emploi n'augmente presque plus. Selon l'enquête menée le 30 juin par la Fédération de l'Industrie chimique auprès de ses affiliés, le nombre de travailleurs a augmenté de 500 unités par rapport au 30 juin 1976 et se chiffre à 91 700 unités (50 232 ouvriers et 41 468 employés).

Bien que le commerce extérieur en produits chimiques ait encore progressé en 1977, un ralentissement sensible est apparu dans le courant du deuxième semestre. Cette même année, la valeur des exportations s'est accrue de 7,5 %, pour atteindre 193 milliards de francs, alors que la valeur des importations a augmenté de 2,5 % et se situe, dès lors, à 146 milliards. Etant donné que les prix à l'exportation ont accusé une augmentation plus marquée que les prix à l'importation, les exportations ont crû, en volume, de 2,5 % à peine, tandis que les importations ont progressé de 8 %, toujours en volume. Par conséquent, la part du secteur chimique dans l'ensemble des exportations se chiffre à 12,3 % et à 8,3 % dans le total de la valeur des importations.

Les exportations de produits chimiques organiques ne se sont accrues, en valeur, que dans une faible mesure, mais, en volume, étant donné la forte hausse des prix à l'exportation elles ont reculé de 5 %. Par contre, les prix à l'importation de ce groupe important de produits (plus de 20 % de la valeur des importations) ont baissé, alors que le volume des importations a augmenté de 5 %.

En 1977, les exportations d'engrais chimiques ont encore progressé en valeur et en volume, mais, en l'espace de quatre ans, les importations ont doublé. Pour cette même année, les importations d'engrais chimiques ont augmenté de 22 % en volume. Au cours de ces dernières années, cette branche d'activité doit surtout faire face à la concurrence des pays de l'Est, du Moyen-Orient et du Mexique.

Les exportations de produits pharmaceutiques ont connu une évolution assez favorable en 1977, alors que les importations de médicaments ont été en légère régression. Cette branche particulière de l'industrie chimique, tributaire d'une recherche scientifique de haut niveau, est confrontée, depuis quelques années déjà, à une certaine résistance psychologique née de la surconsommation de médicaments et doit tenir compte, pour le calcul de ses prix, des décisions du Ministère des Affaires Economiques.

Production de quelques secteurs de l'industrie chimique (en milliers de tonnes)

PÉRIODE	Industrie de l'azote		Acide sulfurique et oléum (c)	Goudron brut	Caoutchouc (d)
	Azote primaire (a)	Engrais composés (b)			
1970 Moyenne mensuelle	43,8	128,0	149,5	19,4	5,9
1971 Moyenne mensuelle	46,0	136,7	161,0	20,1	6,9
1972 Moyenne mensuelle	48,0	133,1	205,0	21,3	7,5
1973 Moyenne mensuelle	45,5	137,5	216,3	22,7	7,9
1974 Moyenne mensuelle	48,5	140,8	215,8	23,7	8,4
1975 Moyenne mensuelle	43,9	120,3	153,7	18,1	12,8
1976 Moyenne mensuelle	44,9	105,0	157,6	19,2	10,9
1977 Moyenne mensuelle	48,6	117,0	167,5	17,4	10,0
1977 Janvier	52,6	115,3	191,6	16,8	10,7
Février	46,3	113,0	171,5	17,4	10,6
Mars	54,9	124,4	188,8	17,9	12,6
Avril	51,5	113,2	158,8	18,0	10,0
Mai	43,8	120,4	185,3	19,4	9,9
Juin	52,7	118,3	150,6	18,1	11,3
Juillet	55,6	69,0	140,9	17,0	3,2
Août	51,4	111,9	157,3	16,8	9,0
Septembre	27,6	121,7	140,6	16,7	11,1
Octobre	41,6	132,2	171,7	16,4	10,5
Novembre	50,5	128,5	180,9	16,7	10,5
Décembre	55,0	136,0	172,6	18,0	10,2

(a) En 1 000 t N.

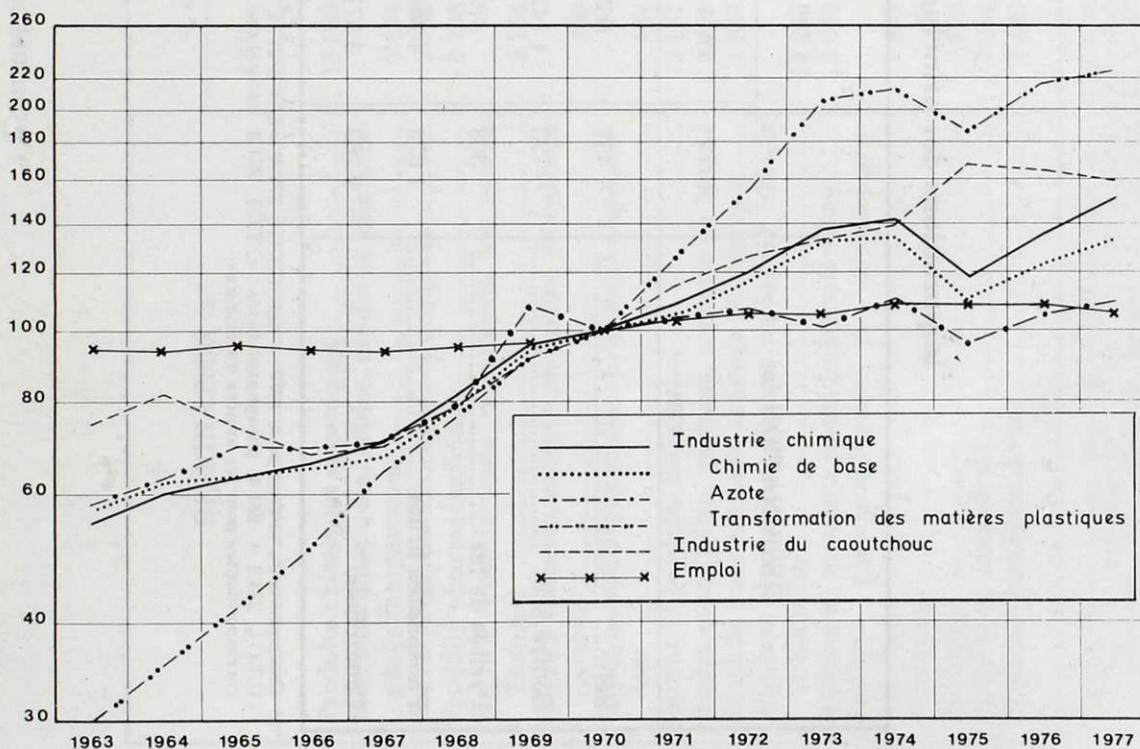
(b) En 1 000 t marchandises.

(c) Ramenés à 100 % monohydratés.

(d) Non compris la production de chaussures, mais y compris la production de pneumatiques pour vélos.

Sources : Institut National de Statistique.
Distigoudron.

Industrie chimique et industrie du caoutchouc Production et emploi (1970 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Importations des principales matières premières destinées à l'industrie chimique

DÉSIGNATION (a)	Valeur (en millions de francs)					Quantité (en tonnes)				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
Sel	457	565	568	727	776	865 906	1 144 021	796 035	992 366	906 665
Soufre brut	723	1 142	1 188	1 209	1 006	673 436	936 170	440 100	458 776	451 692
Pyrites de fer	308	379	265	282	264	816 242	754 655	421 444	453 899	464 847
Phosphates bruts	1 672	4 944	4 597	3 137	2 974	2 286 695	2 406 599	1 771 440	1 583 148	1 926 116
Caoutchouc	2 263	3 571	2 861	3 360	3 457	140 545	143 932	120 287	145 348	150 239

(a) Composition du tableau pour 1977. — Sel : C.T.C.I. 276.3; soufre brut : C.T.C.I. 274.1; pyrites de fer : C.T.C.I. 274.2 + 281.4; phosphates bruts : C.T.C.I. 271.3; caoutchouc : C.T.C.I. 23. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Commerce extérieur de produits chimiques
Valeur
(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
	Produits chimiques organiques	15 089	37 320	27 181	35 529	35 414	21 039	38 045	31 407	32 750
Éléments chimiques; acides, oxydes et sels halogénés inorganiques	3 174	3 961	3 367	4 061	3 973	9 025	13 011	11 107	12 900	13 308
Autres éléments chimiques et composés	2 795	5 031	4 637	6 206	7 107	2 204	3 212	2 618	2 792	2 822
Produits pharmaceutiques	9 708	12 835	12 798	14 688	14 299	7 787	11 000	11 493	12 711	14 502
Engrais manufacturés (y compris les scories Thomas)	3 154	4 357	4 758	5 106	6 395	10 279	16 812	16 784	15 181	16 817
Engrais naturels, excepté phosphate de calcium naturel	139	172	193	213	243	15	18	22	48	114
Goudrons minéraux et dérivés bruts de combustibles	144	477	364	420	484	390	889	880	1 211	1 121
Savons et produits d'entretien	2 131	3 354	3 032	3 711	3 713	2 258	3 384	3 463	4 377	4 817
Huiles essentielles, parfums, produits de beauté	2 059	2 576	2 512	3 226	3 524	1 555	1 851	2 035	2 345	2 533
Produits pour teinture, tannage et colorants	4 857	5 863	4 924	6 733	6 648	3 699	5 264	4 352	6 238	7 192
Matières plastiques, cellulose régénérée, résines artificielles	14 257	21 731	18 508	25 892	25 935	23 088	35 623	30 534	41 809	45 108
Articles en matières plastiques artificielles	6 059	8 191	7 579	9 860	11 035	4 910	6 620	6 319	7 639	8 343
Produits photographiques et cinématographiques	1 927	2 559	2 621	2 972	3 286	9 113	11 030	10 502	13 203	14 320
Allumettes	6	18	14	16	18	155	151	145	162	176
Explosifs	179	314	332	369	430	399	444	702	722	862
Articles en caoutchouc	7 054	9 270	10 098	10 950	11 247	6 718	9 277	10 199	10 799	12 126
Produits chimiques divers	7 440	10 419	9 914	11 765	12 445	8 419	12 796	11 579	14 437	15 264

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Composition du tableau pour 1977. — Produits chimiques... : C.T.C.I. 512; éléments chimiques... : C.T.C.I. 513; autres éléments... : C.T.C.I. 514 + 515; produits pharmaceutiques : C.T.C.I. 54; engrais manufacturés... : C.T.C.I. 56; engrais naturels... : C.T.C.I. 271.1 + 271.2 + 271.4; goudron... : C.T.C.I. 52; savons... : C.T.C.I. 554; huiles essentielles... : C.T.C.I. 551 + 553; produits pour... : C.T.C.I. 53; matières plastiques... : C.T.C.I. 581; articles... : C.T.C.I. 893 + T.D. 4202.120 + 4202.140 + 4202.160 + 4202.170 + 4202.180; produits photographiques... : C.T.C.I. 862; allumettes : C.T.C.I. 899.32; explosifs : C.T.C.I. 571; articles en caoutchouc : C.T.C.I. 62 + 841.6; produits chimiques divers : C.T.C.I. 599. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Commerce extérieur de produits chimiques
Quantité
(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
Produits chimiques organiques	1 670 916	2 340 686	1 710 448	2 100 224	2 203 294	2 009 517	1 925 912	1 646 574	1 517 038	1 440 958
Éléments chimiques; acides, oxydes et sels halogénés inorganiques	638 308	683 693	591 022	571 125	623 764	1 993 568	2 235 174	1 615 017	1 695 352	1 776 538
Autres éléments chimiques et composés	282 726	319 306	231 520	286 690	268 330	496 755	521 107	467 267	466 445	422 798
Produits pharmaceutiques	13 467	16 554	14 396	16 748	17 138	9 401	11 662	10 807	11 914	12 849
Engrais manufacturés (y compris les scories Thomas)	1 588 722	1 608 092	1 443 563	1 657 668	2 028 409	5 310 974	5 548 825	4 588 438	4 756 710	5 070 195
Engrais naturels, excepté phosphate de calcium naturel	105 179	102 374	114 569	145 939	150 403	10 787	8 625	14 835	22 814	35 760
Goudrons minéraux et dérivés bruts de combustibles	81 540	125 165	112 800	96 744	113 365	223 997	229 724	211 204	253 820	228 135
Savons et produits d'entretien	101 169	121 327	106 542	125 656	128 128	111 515	130 542	125 650	169 483	184 103
Huiles essentielles, parfums, produits de beauté	17 274	19 741	19 650	22 113	23 368	18 401	22 276	19 510	22 567	23 366
Produits pour teinture, tannage et colorants	90 203	99 213	80 766	97 990	135 038	98 228	113 968	89 589	120 996	143 107
Matières plastiques, cellulose régénérée, résines artificielles	672 528	718 254	664 933	872 118	853 943	1 026 976	1 033 357	948 041	1 178 369	1 410 380
Articles en matières plastiques artificielles	76 280	86 405	75 001	96 049	109 525	68 052	73 229	65 109	79 723	87 153
Produits photographiques et cinématographiques	10 238	12 594	10 680	12 635	13 805	41 354	46 618	41 423	49 968	52 433
Allumettes	72	216	78	111	186	3 960	3 279	2 640	2 896	2 912
Explosifs	2 505	3 415	3 317	3 472	4 263	3 864	3 647	4 237	4 407	5 434
Articles en caoutchouc	133 408	142 014	146 768	148 144	155 566	107 997	126 076	137 993	135 754	146 918
Produits chimiques divers	482 840	476 110	444 995	514 581	505 112	1 304 013	1 160 854	1 185 958	1 569 228	1 371 110

(a) Composition du tableau : voir note (a) page 135.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

§ 3. — INDUSTRIE TEXTILE

En 1977, la production de l'industrie textile a diminué de 13 % par rapport à 1976 et retombe ainsi au niveau très bas de l'année de crise 1975. L'affaiblissement de l'activité s'est poursuivi après une reprise de courte durée pendant le dernier trimestre de 1975 et le premier semestre de 1976. La plupart des sous-secteurs ont accusé un recul; seule l'industrie du tapis et des tissus d'ameublement a enregistré un progrès. L'activité de l'industrie de la confection, qui n'avait guère accusé d'amélioration au début de 1976, a enregistré une légère reprise au cours du second semestre de 1977.

La demande intérieure de produits textiles n'a accusé, en 1977, qu'une faible augmentation. Les ventes au détail de textile et de vêtements ont haussé de 6,4 % en 1977, tandis que les prix de détail des articles de textile ont augmenté de près de 5 %.

Selon l'IRES, les prix de gros ont été relevés en 1977 de 1,5 % en moyenne. La tendance haussière des prix de gros en 1976 et au début de 1977 a marqué un revirement complet depuis le mois d'avril 1977. Le fléchissement des prix des matières premières a contribué à cette évolution.

Le rythme de croissance du commerce extérieur des produits textiles s'est sensiblement ralenti en 1977. La valeur des exportations a progressé, en moyenne, de 2,3 %, tandis que celle des importations a augmenté de 1,3 % par rapport à 1976. Exprimées en tonnes, les exportations ont reculé de 1,5 % et les importations de 8,1 %. Le solde positif de la balance commerciale s'est dès lors légèrement amélioré : de 11 milliards de francs en 1976 à 13,1 milliards en 1977. La part du textile atteint en 1977 encore 9 % de la valeur totale des exportations et 7,6 % de celle des importations.

La légère progression du solde favorable de la balance commerciale résulte d'évolutions divergentes. Tant pour les matières premières que pour les filés, le solde négatif a diminué en raison du recul des importations plus important que celui des exportations. Les importations de tissus, par contre, ont continué à augmenter, tandis que les exportations ont stagné. Le déficit des articles de bonneterie a augmenté dans la balance commerciale, tandis que le solde positif pour les tapis et tapisseries s'est accentué.

L'emploi dans l'industrie textile accuse, depuis plusieurs années déjà, une tendance à la baisse. La conjoncture économique défavorable a encore accéléré cette évolution : de 1974 à 1977, le nombre de personnes occupées dans ce secteur a diminué d'un quart. Dans l'industrie du vêtement et de la confection, l'emploi a également fort régressé. L'arrêté royal du 20 décembre 1977 organise l'octroi de crédits, dont les intérêts sont pris en charge par l'Etat, en faveur des entreprises du secteur textile, de certaines entreprises du secteur du vêtement et de la confection et du secteur de la bonneterie, ainsi que des entreprises relevant du Comité Paritaire des fibres de lin, et ce en vue de pouvoir maintenir l'emploi et l'appareil de production. Les entreprises de ces secteurs peuvent obtenir un crédit de 20 000 F au maximum par personne occupée à temps plein à compter de la neuvième personne inscrite, pour autant que la viabilité de l'entreprise ne soit pas compromise de façon irrémédiable et

qu'elles s'engagent à maintenir en service, pendant une année entière, au minimum 90 % du nombre de personnes occupées. Le crédit est remboursable en huit paiements trimestriels égaux, dont le premier aura lieu un an après la date d'allocation du crédit.

*
* *

Stocks de tissus
Situation au 31 décembre
(en tonnes)

NATURE DES TISSUS	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Coton	12 508	13 321	12 052	13 111	13 676	13 885	15 208
Lin	1 372	1 201	1 137	1 163	1 031	880	813
Laine	7 727	7 401	8 302	6 630	6 187	6 498	6 113
Rayonne et fibres de rayonne	3 203	4 032	4 342	4 505	4 863	4 610	4 732
Fibres synthétiques	9 344	10 381	15 051	16 664	17 624	19 493	22 546
Jute	3 033	2 711	2 260	1 638	1 068	637	567
Tapis de fibres dures .	685	677	616	552	585	580	812

Source : Institut National de Statistique.

Production d'articles de bonneterie

DÉSIGNATION	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Tissus à mailles (en tonnes) :</i>							
Sous-vêtements	5 223	4 858	4 840	4 690	4 211	3 800	3 414
Vêtements de dessus et autres	8 418	8 598	9 355	8 286	7 891	8 563	5 914
<i>Articles finis :</i>							
Sous-vêtements (1.000 douz.)	3 281	2 881	3 050	2 939	2 349	2 312	2 165
Bas pour dames en fils synthétiques (1.000 douz. de paires)	892	533	471	506	293	296	243
Bas culottes (panties) (1.000 douz. pièces)	2 504	2 275	2 495	1 977	1 628	1 184	1 141
Chaussettes, bas 3/4, soc- quettes (1.000 douz. de paires)	2 401	2 306	2 179	2 234	1 837	1 964	1 666
Articles de vêtements de dessus (1.000 pièces)	22 689	22 735	21 040	20 158	18 119	18 510	16 237

Source : Institut National de Statistique.

Production textile
Filatures, tissages, préparation de la laine
(en tonnes)

DESIGNATION	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Préparation de la laine :</i>							
Lavage et carbonisage de la laine (a)	14 986	15 066	13 226	10 493	9 840	12 852	10 256
Peignage de laine	31 711	27 638	30 258	28 495	24 586	37 639	35 913
<i>Filatures :</i>							
Coton	92 490	90 760	90 703	86 671	54 947	68 810	52 980
dont : coton fin et filés mixtes	(60 857)	(58 285)	(57 127)	(56 632)	(38 476)	(47 142)	(35 080)
fibres de rayonne	(22 758)	(23 944)	(25 323)	(21 946)	(10 642)	(15 263)	(12 277)
Laine cardée	27 287	30 471	30 480	27 728	25 474	30 850	29 599
Laine peignée	62 999	58 640	53 472	50 959	45 682	50 278	47 319
Lin	11 455	10 338	10 334	11 033	8 980	10 560	8 964
Jute	69 557	64 074	58 011	51 130	37 068	37 188	29 692
Fibres dures	56 299	60 221	55 512	54 564	41 539	38 561	27 215
dont : fils simples	(47 801)	(51 438)	(47 545)	(48 747)	(36 981)	(33 697)	(22 535)
ficellerie et cordages	(8 498)	(8 783)	(7 967)	(5 818)	(4 558)	(4 864)	(4 680)
Fils et fibres artificiels	39 748
dont : fils viscosse	(4 246)	(4 673)	(4 614)	(4 923)	(3 055)	(4 043)	(3 210)
fils acétate	(9 043)
fibres	(26 459)	(28 282)	(27 650)	(24 114)	(10 308)	(21 402)	(23 025)
<i>Tissages :</i>							
Coton (b)	71 712	73 836	72 473	67 685	55 050	63 073	48 670
Lin	6 523	7 562	7 019	6 855	4 631	5 033	4 338
Laine (b)	41 662	43 887	37 302	30 518	30 140	33 972	27 367
Rayonne et fibres de rayonne (b)	29 442	32 923	34 321	32 622	27 640	30 823	32 017
Fibres synthétiques (b)	57 934	67 048	101 126	117 174	125 301	160 720	169 450
Jute (c)	30 335	26 753	19 324	14 991	8 343	5 826	5 171
<i>Tapis :</i>							
Coton	5 711	4 776	4 265	2 873	2 384	2 736	1 921
Laine	30 552	32 544	28 382	22 086	23 044	26 894	22 841
Jute	4 916	5 727	3 914	2 947	2 263	1 536	2 391
<i>Couvertures (coton et laine) (d)</i>							
Coton	5 436	5 345	4 805	5 052	3 616	4 020	3 098
<i>Tissus, velours et peluches d'ameublement (e)</i>							
dont : coton	37 533	42 096	42 864	40 870	35 550	43 107	39 343
autres	(14 947)	(17 589)	(16 890)	(15 881)	(13 292)	(15 284)	(9 324)

Source : Institut National de Statistique.

(a) Nouvelle série : y compris laines et polis, fibres synthétiques et artificielles et blouses.

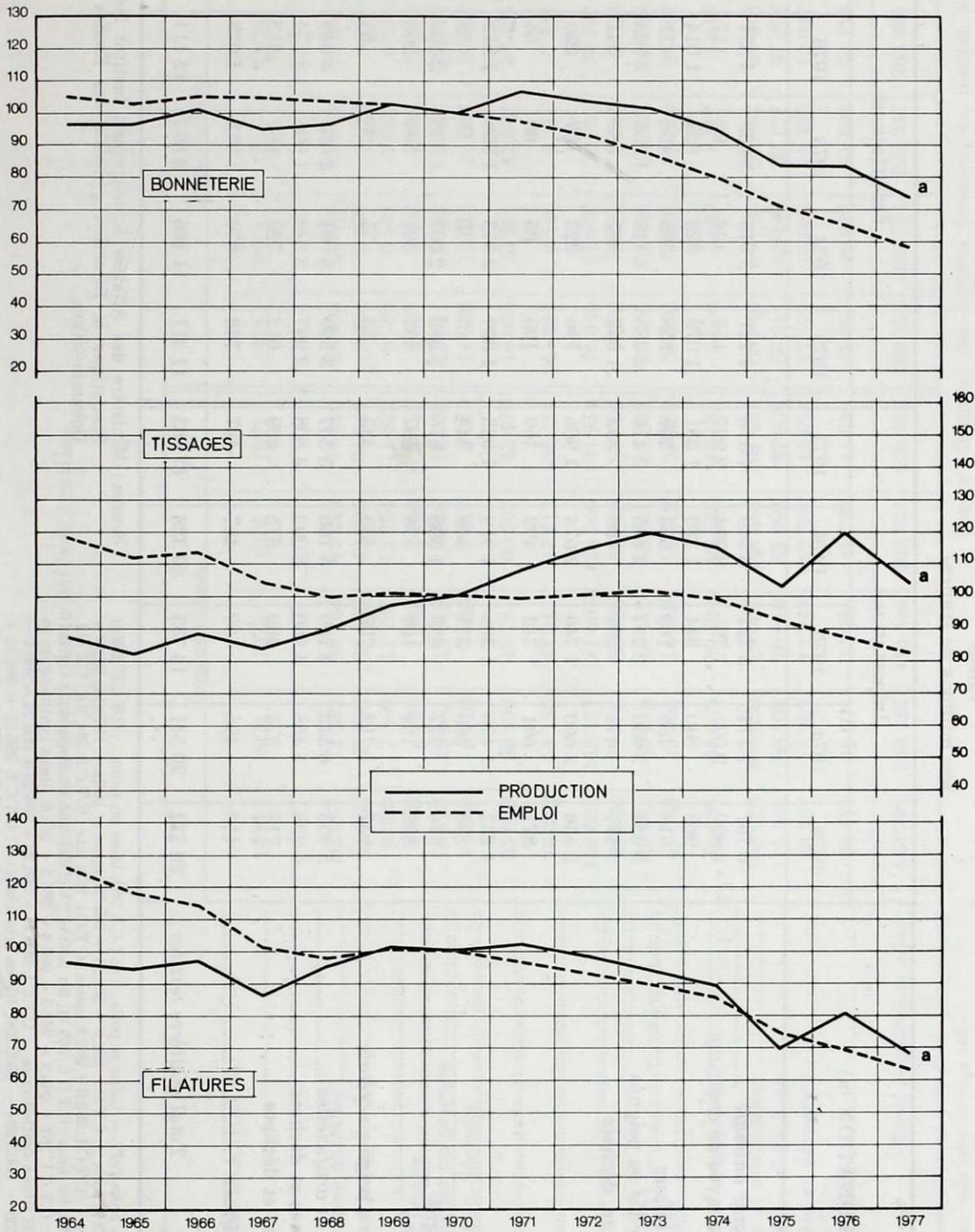
(b) Y compris tapis et couvertures.

(c) Y compris les tapis.

(d) Y compris les couvertures en fibres de rayonne et fibres synthétiques.

(e) Y compris les tissus, velours et peluches d'ameublement en fibres de rayonne et synthétiques.

Industrie textile Production et emploi (1970 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Données provisoires pour 1977.

Commerce extérieur des matières textiles

Valeur
(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Laine et poils d'origine animale</i>	8 787	7 174	5 321	8 549	7 576	4 721	3 615	3 030	4 551	4 205
Laine en suint ou lavée de dos	3 899	3 027	1 791	3 794	2 927	157	198	63	117	123
Laine lavée	965	840	844	1 289	1 331	1 079	829	625	1 014	847
Poils d'autres animaux	318	186	183	353	508	358	308	498	411	537
Laine et poils cardés ou peignés	3 034	2 650	2 212	2 645	2 418	2 085	1 418	1 255	2 168	1 930
Laine d'effilochage, déchets	571	471	291	468	392	1 042	862	589	841	768
<i>Coton</i>	2 630	2 660	1 740	2 674	1 986	196	223	189	226	196
<i>Jute</i>	871	691	342	492	369	100	85	80	64	77
<i>Lin</i>	1 232	1 476	1 306	1 919	1 623	1 889	2 313	1 859	2 512	2 795
Lin brut	336	390	377	348	348	10	10	17	59	64
Lin teillé et épeigné	570	977	825	1 395	678	1 382	2 002	1 538	2 160	1 801
Étoupes et déchets	326	109	104	176	597	497	301	304	293	930
<i>Soie et autres fibres d'origine végétale</i>	637	1 712	788	459	335	58	75	98	84	74
<i>Fibres synthétiques et artificielles</i>	5 955	6 332	4 769	5 768	5 307	3 599	4 001	2 685	3 649	3 533
Fibres synthétiques et déchets	5 238	5 458	4 280	5 093	4 808	2 987	3 248	1 996	3 134	2 809
Fibres artificielles et déchets	717	874	489	675	499	612	753	689	515	724
<i>Friperie, drilles, chiffons</i>	410	496	469	467	487	748	874	912	1 028	1 049
Total matières textiles ...	20 522	20 541	14 735	20 328	17 683	11 311	11 186	8 853	12 111	11 929

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Composition du tableau pour 1977. — Laine et poils... : C.T.C.I. 262; laine en suint... : C.T.C.I. 262.1; laine lavée : C.T.C.I. 262.2; poils... : C.T.C.I. 262.3 + 262.51 + 262.59; coton : C.T.C.I. 262.7 + 262.8; laine d'effilochage... : C.T.C.I. 262.6 + 262.9; coton : C.T.C.I. 263; jute : C.T.C.I. 264; lin : C.T.C.I. 265.11 + 265.12 + 265.13; lin brut : C.T.C.I. 265.11; lin teillé... : C.T.C.I. 265.12; étoupes... : C.T.C.I. 265.13; soie et autres... : C.T.C.I. 261 + 265.2 + 265.3 + 265.4 + 265.5 + 265.8; fibres synthétiques et artificielles : C.T.C.I. 266; fibres synthétiques... : C.T.C.I. 266.21 + 266.22 + 266.23 + 266.24 + 266.4 — T.D. 5603.210 — 5603.230 — 5603.250 — 5603.290; fibres artificielles... : C.T.C.I. 266.31 + 266.32 + 266.33 + T.D. 5603.210 + 5603.230 + 5603.250 + 5603.290; friperie... : C.T.C.I. 267. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Commerce extérieur des matières textiles
Quantité
(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Laine et poils d'origine animale</i>	85 557	72 382	72 763	93 215	74 216	39 445	30 876	28 904	37 207	33 017
Laine en suint ou lavée de dos	43 668	35 260	33 493	49 995	34 842	2 394	2 178	1 073	1 598	1 607
Laine lavée	9 309	7 860	11 797	12 954	11 822	8 784	6 652	6 620	8 858	6 567
Poils d'autres animaux	4 088	4 021	1 845	2 163	2 752	2 567	1 906	1 985	1 229	1 575
Laine et poils cardés ou peignés	18 223	16 531	18 619	18 656	16 039	11 011	7 129	8 360	12 771	11 012
Laine d'effilochage, déchets	10 269	8 710	7 009	9 447	8 761	14 689	13 011	10 866	12 751	12 256
<i>Coton</i>	83 060	58 206	49 731	60 302	43 470	16 036	13 711	12 324	14 325	15 065
<i>Jute</i>	78 342	63 155	31 811	47 217	35 134	11 015	9 126	7 911	7 051	8 602
<i>Lin</i>	160 801	145 157	124 665	123 266	107 954	76 646	84 638	72 931	76 707	66 587
Lin brut	98 324	75 736	65 028	51 843	54 765	1 060	1 024	1 048	2 099	1 953
Lin teillé et épeigné	20 841	50 116	45 179	53 311	13 803	37 130	51 429	42 573	50 666	28 300
Etoupes et déchets	41 636	19 305	14 458	18 112	39 386	38 456	32 185	29 310	23 942	36 334
<i>Soie et autres fibres d'origine végétale</i>	46 689	54 035	30 724	28 535	19 131	3 808	3 629	4 117	4 413	3 950
<i>Fibres synthétiques et artificielles</i>	135 679	106 830	89 685	105 548	101 487	83 340	69 496	50 767	69 443	68 353
Fibres synthétiques et déchets	112 342	88 103	76 918	87 997	87 609	66 211	53 410	37 177	57 396	50 696
Fibres artificielles et déchets	23 337	18 727	12 767	17 551	13 878	17 129	16 086	13 590	12 047	17 657
<i>Friperie, drilles, chiffons</i>	50 471	49 677	47 085	46 738	44 839	51 865	49 298	51 893	54 158	54 090
<i>Total matières textiles</i>	640 599	549 442	446 464	504 821	426 231	282 155	260 774	228 847	263 305	249 664

(a) Composition du tableau : voir note (a) page 142.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Commerce extérieur des produits textiles

Valeur
(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Filés</i>	15 403	18 358	16 811	21 485	20 130	15 651	17 086	14 930	18 525	18 494
— en laine et poils	1 354	1 430	1 538	2 334	2 829	4 223	3 937	3 482	4 395	4 926
— en coton	2 763	3 849	3 021	4 207	3 737	1 640	2 425	1 636	2 460	2 455
— en lin	200	214	150	205	183	374	504	419	492	511
— en soie	25	27	27	17	17	18	12	11	16	19
— en jute	121	114	122	233	384	586	516	484	481	492
— en fibres synthétiques	8 507	9 843	9 582	11 341	10 332	7 412	8 144	7 597	9 216	8 730
— en fibres artificielles	2 348	2 805	2 297	3 100	2 592	1 355	1 500	1 242	1 370	1 277
— en autres fils n.d.a.	85	76	74	48	56	43	48	59	95	84
<i>Tissus du type standard</i>	13 056	15 925	15 033	16 993	17 901	21 843	24 660	22 548	24 614	24 504
— en laine et poils	1 700	1 495	1 591	1 707	1 411	1 282	1 171	1 035	1 045	900
— en coton	4 132	5 914	5 146	6 898	7 912	4 524	5 692	4 671	6 483	6 942
dont : écrus non mercerisés	(524)	(780)	(504)	(676)	(793)	(701)	(840)	(581)	(750)	(685)
mercerisés, blanchis, teints, imprimés, etc.	(3 608)	(5 134)	(4 641)	(6 222)	(7 119)	(3 823)	(4 852)	(4 095)	(5 733)	(6 257)
— en lin, chanvre et ramie	92	76	89	120	106	692	765	686	830	841
— en soie	124	110	101	93	103	18	68	16	30	16
— en jute	291	196	207	257	321	363	340	253	244	329
— en fibres synthétiques	5 448	6 371	6 324	6 374	6 508	7 466	8 158	8 308	7 545	7 576
— en fibres artificielles	1 208	1 697	1 517	1 496	1 473	7 021	7 911	7 114	7 860	7 441
— autres tissus n.d.a.	61	66	58	48	67	477	555	465	577	459
<i>Autres produits textiles</i>	31 430	38 636	40 804	49 292	53 834	48 438	56 756	56 407	62 848	65 713
Etoffes de bonneterie, non élastique, ni caoutchoutée, en pièces	2 944	3 093	2 857	3 225	2 904	2 221	2 631	2 235	2 268	1 814
Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets, autres que de bonneterie	5 239	6 626	7 541	9 693	11 053	8 373	10 359	9 789	11 342	13 489
Vêtements de dessus pour femmes, fillettes et jeunes enfants, autres que la bonneterie	5 358	6 531	7 771	9 695	10 552	5 605	6 739	7 247	7 416	6 101

rie

Accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	1 132	1 339	1 458	1 725	1 711	1 072	1 196	1 039	983	771
Vêtements et accessoires du vêtement en bonneterie	7 740	9 086	10 416	12 113	13 017	4 915	4 869	4 462	4 422	4 102
Cloches pour chapeaux, chapeaux et feutres de coiffures	199	282	255	385	326	166	189	158	162	131
Couverture et couvre-pieds	150	239	301	284	285	364	411	311	341	323
— de laine	(23)	(32)	(32)	(39)	(36)	(164)	(225)	(138)	(144)	(131)
— de coton	(9)	(14)	(14)	(13)	(8)	(37)	(14)	(26)	(66)	(73)
— d'autres	(118)	(193)	(255)	(232)	(241)	(163)	(172)	(147)	(131)	(119)
Couvre-parquets, tapis, tapisseries	2 278	3 243	2 261	3 261	3 645	15 040	17 227	17 262	20 386	22 682
dont : tapis en laine ou poils fins	(884)	(1 152)	(635)	(1 487)	(1 703)	(5 349)	(5 288)	(5 341)	(6 319)	(6 428)
tapis en autres matières textiles	(79)	(67)	(39)	(93)	(91)	(709)	(560)	(512)	(464)	(348)
autres	(1 315)	(2 024)	(1 586)	(1 681)	(1 851)	(8 982)	(11 379)	(11 410)	(13 603)	(15 906)
Linoléum et couvre-parquets similaires	356	468	403	425	574	359	385	329	403	374
Linge de lit, de table, etc., rideaux, articles d'ameublement	650	1 035	1 124	1 459	1 652	1 904	2 363	2 557	3 075	3 020
Tulles, dentelles, broderie, rubans, articles de passementerie	666	770	615	629	664	532	621	593	752	759
Articles en corde et ficelle	146	247	209	254	379	976	1 782	1 595	953	867
Sacs, sachets d'emballage, bâches, tentes, stores d'extérieur	418	524	524	697	962	709	746	670	677	901
Ouates, mêches et articles en textile pour usages techniques	597	833	694	782	799	537	763	724	701	831
Tissus et feutres caoutchoutés ou imprégnés	1 557	2 081	1 916	2 072	2 385	3 126	4 046	4 428	6 003	6 389
Autres articles en textile	1 023	914	968	757	901	1 720	1 642	2 225	2 029	2 141
Total produits textiles ...	59 889	72 919	72 648	87 770	91 865	85 932	98 502	93 885	105 987	108 711

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Composition du tableau pour 1977. — Filés : C.T.C.I. 651 — 651.8; en laine... : C.T.C.I. 651.21 + 651.22 + 651.23 + 651.24 + 651.25; en coton : C.T.C.I. 651.3 + 651.41 + 651.42; en lin : C.T.C.I. 651.51 + 651.52 + 651.53; en soie : C.T.C.I. 651.11 + 651.12 + 651.13 + 651.14 + 651.15; en jute : C.T.C.I. 651.92; en fibres synthétiques : C.T.C.I. 651.61 + 651.62 + 651.63 + 651.64 + 651.65; en fibres artificielles : C.T.C.I. 651.71 + 651.72 + 651.73 + 651.74 + 651.75; en autres... : C.T.C.I. 651.91 + 651.93 + 651.94; tissus du type standard : C.T.C.I. 652 + 653 — 653.8; en laine : 653.21 + 653.22; en coton : C.T.C.I. 652; écus... : C.T.C.I. 652.11 + 652.12 + 652.13; mercerisés... : C.T.C.I. 652.21 + 652.22 + 652.23 + 652.29; en lin... : C.T.C.I. 653.31 + 653.32; en soie : C.T.C.I. 653.11 + 653.12 + 653.13; en jute : C.T.C.I. 653.4; en fibres synthétiques : C.T.C.I. 653.51 + 653.52 + 653.53; en fibres artificielles : C.T.C.I. 653.61 + 653.62 + 653.63; autres... : C.T.C.I. 653.91 + 652.92 + 653.93 + 653.94 + 653.95 + 653.96; étoffes... : C.T.C.I. 653.7; vêtements de dessus pour hommes... : 841.11; vêtements de dessous pour femmes... : C.T.C.I. 841.12; linge de corps : C.T.C.I. 841.13 + 841.14; accessoires... : C.T.C.I. 841.21 + 841.22 + 841.23 + 841.24 + 841.25 + 841.26 + 841.29; vêtements et accessoires... : C.T.C.I. 841.41 + 841.42 + 841.43 + 841.44 + 841.45; cloches... : C.T.C.I. 655.71 + 655.72 + 841.51 + 841.53 + 841.54 + 841.59; couvertures... : C.T.C.I. 656.6; de laine : C.T.C.I. 656.6; autres : C.T.C.I. 656.69; couvre-parquets : C.T.C.I. 657.51 + 657.52 + 657.6 + 657.7; tapis en laine... : C.T.C.I. 657.51 + T.D. 5802.120 + 5802.180 + 5802.190; tapis en autres... : C.T.C.I. 657.52 + T.D. 5802.200 + 5802.500; autres : C.T.C.I. 657.6 + 657.7 — T.D. 5802.120 — 5802.180 — 5802.190 — 5802.200 — 5802.500; linoléum... : C.T.C.I. 657.41 + 657.42; linge de lit... : C.T.C.I. 656.91; tulles... : C.T.C.I. 654; articles en corde... : C.T.C.I. 655.61 + 655.62 + 655.63; sacs... : C.T.C.I. 655.81 + 655.82 + 655.83 + 655.91 + 655.92; tissus... : C.T.C.I. 655.41 + 655.42 + 655.43 + 655.44 + 655.45 + 655.46; autres... : C.T.C.I. 655.5 + T.D. 4202.250 + 4202.510 + 4202.590 + 4202.890. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Commerce extérieur des produits textiles
Quantité
(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Filés</i>	176 774	165 670	168 254	205 675	187 874	130 909	121 095	110 045	129 157	122 711
— en laine et poils	7 846	7 102	8 402	11 190	12 875	19 386	16 171	17 166	19 395	19 693
— en coton	38 171	36 045	37 564	46 714	35 599	16 335	17 598	13 380	18 772	15 615
— en lin	1 739	1 293	1 079	1 382	1 216	5 770	6 140	4 394	5 003	4 558
— en soie	27	45	41	25	36	58	28	19	39	75
— en jute	4 765	4 209	4 085	8 542	12 649	19 313	16 269	13 696	13 127	12 765
— en fibres synthétiques	90 209	82 926	88 200	101 834	96 597	55 908	51 299	51 152	61 397	59 767
— en fibres artificielles	31 565	32 346	27 099	35 025	28 000	13 599	13 052	9 870	10 843	9 745
— en autres fils n.d.a.	2 452	1 704	1 784	963	902	540	538	368	581	493
<i>Tissus du type standard</i>	78 879	78 811	75 673	86 562	88 128	126 831	121 742	102 452	104 753	99 645
— en laine et poils	5 147	4 381	4 413	4 557	3 479	3 537	3 002	2 398	2 404	1 932
— en coton	24 650	29 956	27 305	34 701	35 634	27 513	28 222	22 850	30 891	29 909
dont : écрус non mercerisés	(4 920)	(5 611)	(4 089)	(5 183)	(5 664)	(6 155)	(5 564)	(3 895)	(5 034)	(4 034)
mercerisés, blanchis, teints, imprimés, etc.	(19 730)	(24 345)	(23 216)	(29 518)	(29 970)	(21 358)	(22 658)	(18 954)	(25 857)	(25 875)
— en lin, chanvre et ramie	908	587	607	782	631	4 602	4 297	3 465	4 037	3 592
— en soie	68	59	46	40	39	56	282	55	95	38
— en jute	12 159	6 983	6 141	8 816	9 834	8 485	7 296	4 859	4 679	5 171
— en fibres synthétiques	29 036	27 892	29 809	29 900	30 603	38 978	36 093	34 652	26 113	25 531
— en fibres artificielles	6 700	8 753	7 169	7 607	7 711	41 915	40 493	32 968	34 961	31 959
— autres tissus n.d.a.	211	200	183	159	197	1 745	2 057	1 205	1 573	1 513
<i>Autres produits textiles</i>	129 581	143 725	128 894	151 647	169 969	363 860	365 242	356 168	409 928	420 806
Etoffes de bonneterie, non élastique, ni caoutchoutée, en pièces	13 561	13 141	10 852	14 356	12 740	11 002	11 348	9 336	9 743	7 738
Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets, autres que de bonneterie	11 325	13 026	13 035	17 632	20 491	20 180	21 241	19 648	22 709	25 937
Vêtements de dessus pour femmes, fillettes et jeunes enfants, autres que de bonneterie										

	2 166	2 242	2 882	3 186	3 280	1 410	1 414	1 000	1 400	1 200
rie										
Accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	1 711	1 789	1 561	1 745	1 650	1 541	1 450	1 172	1 037	770
Vêtements et accessoires du vêtement en bonneterie	13 958	15 042	15 670	18 002	17 287	9 219	8 427	6 711	6 402	5 586
Cloches pour chapeaux, chapeaux et feutres de coiffures	417	578	465	796	564	258	353	217	194	149
Couvertures et couvre-pieds	1 024	1 418	1 721	1 610	1 536	2 606	2 368	1 598	2 025	1 997
— de laine	(100)	(103)	(101)	(120)	(96)	(702)	(1 122)	(484)	(438)	(417)
— de coton	(72)	(97)	(81)	(73)	(40)	(628)	(186)	(250)	(817)	(863)
— d'autres	(852)	(1 218)	(1 539)	(1 417)	(1 400)	(1 276)	(1 060)	(864)	(770)	(717)
Couvre-parquets, tapis, tapisseries ... dont : tapis en laine ou poils fins	18 055 (2 516)	24 482 (2 433)	18 562 (2 694)	21 745 (4 135)	25 652 (4 059)	157 093 (27 659)	164 616 (25 012)	171 702 (26 863)	207 439 (29 914)	222 547 (27 492)
tapis en autres matières texti- les	(504)	(182)	(102)	(151)	(130)	(7 815)	(5 363)	(4 622)	(3 867)	(2 770)
autres	(15 035)	(21 867)	(15 767)	(17 459)	(21 463)	(121 619)	(134 241)	(140 217)	(173 658)	(192 285)
Linoleum et couvre-parquets similai- res	12 497	12 097	8 983	8 642	10 461	15 385	13 763	11 457	14 199	10 832
Linge de lit, de table, etc., rideaux, articles d'ameublement	2 615	3 471	3 765	4 673	5 270	8 715	8 734	9 054	10 812	10 080
Tulles, dentelles, broderie, rubans, articles de passementerie	1 876	2 134	1 450	1 364	1 343	2 450	2 208	2 028	2 444	2 398
Articles en corde et ficelle	3 809	3 811	3 765	6 530	8 617	44 907	43 944	35 142	29 656	23 430
Sacs, sachets d'emballage, bâches, tentés, stores d'extérieur	10 120	11 252	10 385	14 687	21 628	19 957	17 889	14 143	16 252	21 239
Ouates, méches et articles en textile pour usages techniques	3 241	3 964	3 025	3 311	3 485	2 729	3 128	2 982	2 637	3 348
Tissus et feutres caoutchoutés ou imprégnés	14 483	17 489	15 604	16 388	18 598	26 444	27 326	30 188	44 130	47 716
Autres articles en textile	11 220	9 280	8 606	6 851	7 681	29 910	26 766	29 461	29 191	28 572
Total produits textiles ...	385 234	388 206	372 821	443 884	445 971	621 600	608 079	568 665	643 838	643 162

(a) Composition du tableau : voir note (a) page 145.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de
Statistique et Direction générale des Etudes et de la
Documentation.

§ 4. — INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET FABRICATIONS CONNEXES

L'indice de production de l'industrie des produits alimentaires et des boissons qui avait progressé en 1976 de 2,0 %, a encore accusé un accroissement en 1977, du même ordre environ (+1,7 %). Il convient toutefois de remarquer qu'il y a eu recul pour les boissons (—3,7 %), en raison de la diminution de l'activité des brasseries; mais, dans l'industrie des produits alimentaires proprement dite, l'indice a progressé de 4,0 %.

Cet état des choses est dû à l'évolution assez divergente des différentes branches d'activité. En examinant les données annuelles par sous-secteur, l'on constate que dans la plupart des cas, on a enregistré une réduction modérée de la production, compensée par une nette amélioration dans certains autres.

La croissance la plus forte a été notée pour les conserves de légumes, dont la fabrication avait été considérablement freinée en 1976 par des problèmes d'approvisionnement dus aux récoltes de légumes frais, très réduites en raison de la sécheresse. La progression de 25,4 % en 1977 n'a cependant pas été suffisante pour compenser le recul de l'année précédente; dans ce sous-secteur et par rapport à 1975, il existe toujours un écart de 11,5 %.

La forte hausse de la production des biscuits, biscottes et pains d'épice (+ 12,5 %) contraste avec les reculs notés les deux années précédentes. Dans les meuneries, l'amélioration constatée en 1976 se poursuit, bien qu'à un rythme plus faible (+ 3,7 %). La fabrication de sucre a également augmenté de 5,1 %.

Dans pratiquement tous les autres sous-secteurs de l'industrie des produits alimentaires, il y a eu un certain recul. Il a été très important dans la confiserie (—14,9 %), d'ailleurs nettement en régression depuis quelques années. La torréfaction du café a fort diminué (—26,1 %), notamment en raison des importantes fluctuations de prix sur le marché mondial.

Dans le secteur laitier, les livraisons de lait ont progressé de 2,0 %. La transformation du lait destiné à la consommation a diminué au total de 0,6 % en raison de la baisse de la consommation de lait entier et de lait battu. La production de la plupart des produits laitiers a également reculé dans une plus ou moins grande mesure (beurre, glace, yoghourt); seule la fabrication de fromage et celle de poudre de lait (pratiquement un produit résiduaire de la production du beurre), ont accusé une nette progression.

La diminution de l'indice de la production de boissons est due au recul de 4,0 % des brasseries, partiellement attribuable, il est vrai, au stimulant exceptionnel de la production, qu'a constitué l'été sec et chaud en 1976. La production d'alcool qui n'intervient que pour une part minime dans le total, s'est accrue de presque 10 %.

Les importations de préparations alimentaires et de boissons ont accusé, pour les produits mentionnés au tableau suivant, une progression à un rythme plus faible que celui des exportations, (respectivement + 13,5 % et + 14,7 %). En outre, la valeur des importations a encore été influencée dans une mesure importante par la forte hausse des prix du cacao.

Les exportations ont augmenté plus que les importations pour les produits laitiers, les fourrages, le sucre, le chocolat et les conserves de poissons. Pour la plupart des autres produits alimentaires, l'évolution des unes et des autres a été équivalente. Par contre, pour les viandes de conserves et graisses animales, l'évolution des exportations a été plus défavorable que celle des importations. En ce qui concerne les boissons, les achats de bière à l'étranger ont nettement fléchi, tandis que les ventes vers l'extérieur ont accusé une légère amélioration. Les jus de fruits ont également enregistré des résultats favorables, puisque le taux d'accroissement des exportations a excédé celui des importations.

Description des produits	1970		1971		1972		1973		1974		Totaux
	Importations	Exportations									
Produits alimentaires	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4
Produits laitiers	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4
Fourrages	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4
Sucre	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4
Chocolat	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4
Conserves de poissons	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4
Viandes de conserves	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4
Graisses animales	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4
Boissons	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4
Jus de fruits	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4
Totaux	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4

Activité dans quelques branches de l'industrie alimentaire

DESIGNATION	Unité	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Production de farine	10 ³ t	705,0	688,1	777,0	795,2	701,2	748,9	776,4
Matières premières déclarées par les brasseries (a) ...	10 ⁶ hl.	58,5	59,2	63,9	63,4	62,8	66,4	63,7
Production d'alcool (alcool à 50°, temp. 15 °C)	10 ⁶ lit.	41,8	43,3	47,7	49,5	45,3	48,8	53,7
Production de sucre :								
a) dans les fabriques	10 ³ t	798,3	628,8	733,9	501,2	752,8	674,0	707,3
b) par transformation dans les raffineries	10 ³ t	232,4	245,8	238,9	234,0	204,3	214,9	226,5
Production de margarine (apte à la consommation) ...	10 ³ t	141,9	150,3	146,7	154,3	147,8	145,3	141,9
Production des huiles végétales et animales :								
a) huile de lin brute	10 ³ t	15,8	15,7	9,6	7,5	6,0	4,1	3,5
b) autres huiles brutes	10 ³ t	77,9	85,7	94,8	140,8	133,9	181,3	154,7
c) huiles raffinées ou autrement transformées	10 ³ t	264,5	282,5	296,5	276,7	280,4	312,4	307,9
d) tourteaux et schroots	10 ³ t	309,4	302,6	383,0	603,3	562,4	754,0	703,0
Production de confitures, fruits confits, etc.	10 ³ t	47,4	50,7	66,7	62,9	53,9	54,3	50,0
Conserves de légumes	10 ³ t	144,4	144,5	174,4	210,3	206,4	145,6	182,6
Conserves de viande	10 ³ t	18,3	18,6	20,5	19,6	19,2	19,1	19,5
Production de biscuits, biscottes, pains d'épice	10 ³ t	106,0	113,4	123,7	128,1	120,5	113,2	127,3
Production de chocolat et autres produits à base de chocolat	10 ³ t	83,2	87,1	88,6	96,3	93,0	103,5	99,9
Produits de la confiserie, sans chocolat	10 ³ t	45,7	46,1	44,2	50,1	39,6	39,2	33,4
Production de pâtes alimentaires	10 ³ t	18,1	17,6	18,1	19,4	19,4	20,9	19,5
Production de chicorée	10 ³ t	11,5	11,0	10,5	11,2	9,7	9,2	9,0
Production de café torréfié	10 ³ t	40,6	40,8	43,0	58,8	59,6	61,1	45,2
Production de vinaigre (ramené à 8°)	10 ⁶ lit.	13,4	13,7	15,0	14,8	15,0	14,6	13,6

(a) Les données concernent le nombre d'hectolitres-degré déclarés.

Source : Institut National de Statistique.

Activité des laiteries et fromageries

DÉSIGNATION	Unités (a)	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Réception :</i>								
Lait	10 ³ lit.	2 338 730	2 509 911	2 479 715	2 580 621	2 579 364	2 610 873	2 663 267
Crème	tonnes	21 150	20 504	17 174	16 177	12 499	10 649	9 783
<i>Préparation pour la consommation :</i>								
Lait :								
a) Lait de laiterie avec marque de contrôle (b)	10 ³ lit.	39 544	39 676	41 454	45 510	52 949	63 770	73 447
b) Lait ordinaire	10 ³ lit.	457 240	448 253	470 155	454 088	449 132	460 370	434 480
c) Lait partiellement écrémé	10 ³ lit.	15 401	34 344	66 433	53 080	52 416	61 896	74 255
d) Lait écrémé	10 ³ lit.	27 656	34 995	52 091	51 210	59 395	71 606	76 645
e) Lait battu	10 ³ lit	31 424	29 552	30 338	27 811	28 199	30 989	25 810
Crème	10 ³ lit.	8 424	8 689	8 460	9 181	10 019	9 888	11 114
<i>Fabrications :</i>								
Beurre	tonnes	62 299	72 213	67 183	70 163	72 158	70 129	63 990
Fromages :								
a) Frais	tonnes	16 721	17 982	17 733	18 337	18 443	19 908	22 880
b) Autres (c)	tonnes	22 904	21 229	18 933	22 603	19 923	19 423	21 060
Poudre de lait	tonnes	126 325	140 355	135 082	141 712	137 866	136 292	146 142
Glace de consommation	10 ³ lit.	44 296	48 762	60 007	55 780	59 170	65 797	65 515
dont : Crème glacée	10 ³ lit.	23 318	24 495	29 336	34 392	34 659	34 097	33 213
Yoghourt	10 ³ lit.	31 020	39 344	36 276	34 550	35 606	34 944	33 303

Source : Institut National de Statistique.

(a) Toutes teneurs d'eau ou de graisse.
 (b) Lait à 32 g/l de matière grasse.
 (c) Non compris le fromage de Herve et le fromage fondu.

Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes

Valeur

(en millions de francs)

DESIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
	Boissons non alcooliques	1 301	1 415	1 712	2 288	2 340	789	981	1 377	1 621
dont : jus de fruits ou de légumes	(584)	(600)	(712)	(950)	(1 071)	(462)	(593)	(713)	(836)	(997)
Boissons alcooliques	7 040	7 622	9 337	9 614	11 231	1 787	2 048	2 208	2 408	2 509
dont : bière	(797)	(935)	(1 105)	(1 335)	(1 203)	(1 228)	(1 439)	(1 630)	(1 791)	(1 677)
vins	(4 644)	(4 795)	(6 083)	(6 094)	(7 471)	(419)	(414)	(386)	(410)	(608)
Préparations et conserves de viande	934	1 213	1 326	1 649	1 865	4 295	4 578	5 216	5 358	5 226
Préparations et conserves de poissons, crustacés	2 011	2 483	2 236	2 864	3 071	215	267	269	288	428
Préparations et conserves de fruits et de légumes	3 318	4 299	4 449	5 912	5 728	3 027	3 774	4 268	4 669	4 407
Sucre et miel	635	670	1 384	2 379	2 556	3 512	4 362	4 139	5 833	7 460
Préparation à base de sucre	706	861	1 091	1 302	1 273	774	949	1 033	991	966
Cacao, y compris coques, pelures et pellicules	1 498	2 894	2 606	2 808	4 549	31	20	115	133	115
Chocolat et préparations au cacao	1 124	1 404	1 737	2 209	2 552	1 955	2 557	2 854	3 289	4 283
Margarine et graisses alimentaires	572	875	879	673	995	884	1 744	1 855	1 496	2 259
Aliments pour animaux	11 241	10 560	10 029	13 889	15 176	3 682	4 416	3 806	6 010	7 182
Produits laitiers	9 949	11 357	12 262	16 561	19 562	8 233	10 256	9 354	9 890	13 355
Produits à base de céréales, de farines, de féculés	2 597	3 260	3 806	3 995	4 378	6 199	8 086	3 268	9 925	10 302
Huiles et graisses d'origine animale	1 066	1 849	1 372	1 506	1 691	477	834	843	847	656
Huiles d'origine végétale	3 087	4 989	4 071	4 023	4 516	2 089	4 336	4 049	3 611	3 902
Extraits de café et autres produits préparés	2 639	3 292	3 623	4 227	4 681	1 829	2 166	2 240	2 570	2 775
n.d.a.										

(a) *Composition du tableau pour 1977* — Boissons non... : C.T.C.I. 053.5 + 111; jus de fruits... : C.T.C.I. 053.5; boissons alcooliques : C.T.C.I. 112.3; vins : C.T.C.I. 112.11 + 112.12 + 112.13; préparations et conserves de viande : C.T.C.I. 013; préparations et conserves... : C.T.C.I. 032; préparations et conserves de fruits... : C.T.C.I. 053 — 053.5 + 055; sucre et miel : C.T.C.I. 061; préparation à base de sucre : C.T.C.I. 062; cacao... : C.T.C.I. 072; chocolat... : C.T.C.I. 073; margarine... : C.T.C.I. 091; aliments... : C.T.C.I. 08 — 081.11 — 081.12 — 081.19; produits laitiers : C.T.C.I. 02 — 025; produits à base... : C.T.C.I. 046 + 047 + 048; huiles et graisses... : C.T.C.I. 411 — 411.31; huiles d'origine végétale : C.T.C.I. 42; extraits de café... : C.T.C.I. 071.3 + 099. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes

Quantité
(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
	Boissons non alcooliques	550 603	790 787	343 763	376 655	294 523	80 656	96 454	142 088	238 897
dont : jus de fruits ou de légumes	(33 858)	(31 444)	(39 035)	(50 545)	(52 754)	(37 705)	(47 138)	(59 608)	(71 767)	(78 178)
Boissons alcooliques	277 833	296 410	322 468	313 004	323 515	195 031	228 894	235 733	243 635	230 721
dont : bière	(100 783)	(111 785)	(120 089)	(128 015)	(104 453)	(178 944)	(212 743)	(221 014)	(229 748)	(207 275)
vins	(150 755)	(154 285)	(170 743)	(153 805)	(184 255)	(12 229)	(11 070)	(10 444)	(9 701)	(19 053)
Préparations et conserves de viande	15 900	18 324	18 406	22 170	23 253	52 981	58 756	62 124	59 153	59 834
Préparations et conserves de poissons, crustacés	26 690	27 889	23 275	29 423	28 257	3 938	3 136	3 078	2 932	3 633
Préparations et conserves de fruits et de légumes	148 451	159 513	160 494	209 653	183 831	203 916	221 749	237 723	247 707	202 369
Sucre et miel	161 781	132 098	246 480	427 913	444 125	310 508	336 986	229 680	487 631	687 379
Préparation à base de sucre	17 552	19 062	19 534	22 712	21 571	21 682	23 757	22 467	18 744	16 695
Cacao, y compris coques, pelures et pellicules	32 651	33 037	33 615	34 971	32 493	908	351	2 415	1 847	950
Chocolat et préparations au cacao	22 519	23 632	25 685	33 097	33 710	43 759	44 095	42 866	47 948	49 251
Margarine et graisses alimentaires	37 106	42 382	48 739	34 704	49 328	59 717	69 180	83 125	73 048	99 842
Aliments pour animaux	1 824 324	1 674 827	1 179 410	2 237 874	2 340 708	575 151	538 450	530 834	757 478	856 742
Produits laitiers	308 360	252 917	226 300	270 627	305 303	356 199	315 348	282 274	314 314	387 015
Produits à base de céréales, de farines, de féculés	196 560	190 607	229 320	196 260	220 484	557 262	591 084	518 542	684 278	672 757
Huiles et graisses d'origine animale	101 002	107 043	104 948	105 148	110 526	37 422	45 398	55 746	53 783	39 211
Huiles d'origine végétale	187 550	157 905	158 638	192 420	188 853	108 991	128 391	133 301	161 053	154 151
Extraits de café et autres produits préparés	92 730	102 936	106 986	120 809	128 189	63 942	63 432	53 554	61 069	65 460
n.d.a.										

(a) Composition du tableau : voir note (a) page 152.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

§ 5. — INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION,
DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET SECTEURS CONNEXES

1. — *Industrie de la construction.*

Contrairement à l'évolution ressentie dans la plupart des autres pays industrialisés, où la récession dans la construction s'est présentée plus tôt et d'une manière plus prononcée que dans les autres branches industrielles, en Belgique, les années 1974 à 1976 n'ont pas été caractérisées par un recul de la conjoncture favorable dans l'industrie de la construction. Ce n'est qu'à partir de 1977 qu'une certaine régression, bien que toujours très limitée, a été enregistrée.

En effet, l'indice de l'I.N.S. a reculé de 1,7 %, mais cette donnée sousestime l'évolution réelle, puisque la croissance de la productivité n'est pas prise en considération étant donné qu'il s'agit d'un indice des heures de travail prestées. En volume, il indiquerait une légère croissance de la production.

La diminution du nombre d'heures de travail prestées a été la plus importante pour les travaux publics (—3,4 %) et relativement réduite pour les travaux privés (—1,5 %). Dans les deux cas, on a enregistré un recul à la suite d'une activité moindre dans le gros œuvre. Par contre, l'achèvement des projets entamés antérieurement a accusé une accélération tant pour les travaux publics que pour les travaux privés. Tout ceci témoigne d'un affaiblissement de la conjoncture, obligeant les entreprises à activer l'achèvement des projets entamés à défaut de nouveaux projets.

Dans la construction de logements qui, pour une part importante, n'est pas reprise dans la statistique de l'I.N.S. précitée, laquelle n'a trait qu'aux grandes entreprises, l'activité a commencé à régresser, comme il ressort des statistiques des logements mis en chantier. Leur nombre a toujours été nettement au-dessus de la moyenne des années 1969 à 1975, qui excédait à peine les 50 000, mais a reculé de 5,0 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 72 382 unités. En Flandre, la diminution s'est limitée à 3,9 % et en Wallonie à 5,8 %, mais à Bruxelles le recul a atteint 10,7 %. En chiffres absolus, cela revient à 47 505 logements en Flandre, 19 337 en Wallonie et 5 540 à Bruxelles.

Selon les évaluations de l'ABEX (Association belge des experts), la hausse des prix dans la construction résidentielle a été quelque peu inférieure à celle de l'année précédente : 10,5 %, contre 13,5 % en 1976, de sorte qu'elle se situe au-dessous de la moyenne des cinq dernières années et nettement au-dessous de l'augmentation explosive de 1974 (27,0 %).

Dans la construction non-résidentielle, la diminution de l'activité a été beaucoup plus importante que dans la construction résidentielle. Le nombre de constructions mises en chantier a progressé de 1,8 %, mais il s'agissait principalement de petits travaux, le nombre de constructions non-résidentielles mises en chantier ayant reculé en volume (m³) de 12,5 % par rapport au niveau déjà faible de l'année précédente. Pour ce secteur, le volume constituant un critère beaucoup plus adéquat que le nombre de constructions, c'est uniquement cette donnée qui a été utilisée pour la répartition régionale. La diminution a été frappante à Bruxelles, où le volume avait

déjà reculé d'un tiers en 1976, pour fléchir encore de 57,2 % en 1977, à la suite de l'arrêt des investissements dans les immeubles de bureaux. En Wallonie également, la construction non-résidentielle a diminué de 21,5 %, principalement en raison du bas niveau des investissements dans le secteur industriel. Ce n'est qu'en Flandre que l'activité de ce sous-secteur est demeurée à peu près au même niveau qu'en 1976, puisque l'écart s'est limité à 3,4 %.

2. — *Industrie des matériaux de construction.*

En 1977, comparée à celle de la plupart des autres secteurs, l'activité des carrières et de l'industrie des minéraux non métalliques, qui fournissent principalement des matériaux de construction, a été assez importante.

L'indice de la production des carrières (calcaire y compris) a progressé pour la troisième fois consécutive en 1977, mais à un rythme plutôt modéré (près de 3 %). Ce n'est que pour le grès et le calcaire que la production s'est notablement accrue; celle de sable et de marbre a régressé de quelques pourcents, tandis que celle de porphyre et de pierre de taille a accusé une réduction importante. Globalement, tant les importations que les exportations des produits des carrières sont demeurées pratiquement inchangées en valeur, si bien que le commerce extérieur n'a guère influencé l'activité de l'ensemble du secteur.

En ce qui concerne les minéraux non-métalliques la production s'est accrue de 6,0 %, soit un taux un peu plus bas qu'en 1976 (9,7 %). Ce résultat s'explique par la forte reprise dans l'industrie de la terre cuite et du verre plat, la légère amélioration dans le ciment et le verre creux et le fléchissement dans la céramique.

L'industrie de la terre cuite qui, en 1975 et contrairement à la plupart des autres secteurs, avait pu maintenir sa production, mais avait accusé un recul de 4,2 % en 1976 a également fait exception à la règle en 1977, en enregistrant une progression de l'indice de près de 10 %. C'est uniquement la fabrication de tuyaux de drainage et de protège-câbles qui a enregistré à nouveau un recul sensible en raison de la forte concurrence des produits de substitution en matière plastique, d'un emploi plus facile. La production de briques pleines pour la maçonnerie ordinaire a légèrement diminué (-2,7 %), mais celle de la brique creuse et perforée a augmenté de 14 % environ. Celles de briques de parement a également progressé du même pourcentage environ. Il convient de remarquer que c'est surtout la brique faite à la main qui est en vogue.

Dans l'industrie du verre, la reprise observée depuis 1976 s'est poursuivie en 1977. L'indice de la production a augmenté de 14,1 %, contre 18,8 % en 1976. L'amélioration la plus forte a été notée dans l'industrie du verre plat, où l'indice a progressé de 19,9 %. Dans celle du verre creux l'avance s'est réduite à 3,3 %, surtout en raison des résultats très faibles au quatrième trimestre. La forte hausse des exportations de verre à glace et le léger recul de celles des bouteilles expliquent en partie l'évolution divergente des deux sous-secteurs de l'industrie du verre.

En 1977, la production de ciment a progressé de 3,5 %, mais les livraisons totales ont diminué de 0,7 %. Les livraisons extérieures ont augmenté de 7,4 %, atteignant 1,36 million de tonnes, surtout en raison des exportations accrues vers les Pays-Bas.

Les livraisons intérieures, par contre, qui représentent plus de quatre cinquièmes des livraisons totales, ont diminué de 144 000 t soit de 2,4 %.

Dans l'industrie de la céramique, qui avait enregistré, en 1975, un recul important, cette évolution s'est poursuivie en 1976 et en 1977. Sur base des résultats des onze premiers mois, on constate pour certains produits une croissance importante (notamment pour la vaisselle et la porcelaine, les carreaux et la céramique de construction), mais pour la plupart des autres produits, on a enregistré une nette diminution.

Dans l'industrie de la chaux, la production de dolomies (cruées et frittées) et le plâtre a sensiblement régressé. Celle de la chaux est demeurée quasiment inchangée, tandis que celle de calcaire, d'agglomérés de plâtre et de carbonates naturels a accusé une augmentation importante. Ainsi, l'indice global du secteur a augmenté de 3,8 % par rapport à 1976.

Les exportations de produits minéraux non métalliques se sont accrues, en 1977, de 11,1 % en valeur. Ce sont surtout les ventes à l'étranger de briques et tuiles, de ciment, de verre à glaces non-travaillé et d'articles en matières céramiques qui ont marqué une forte avance, celles de verre à vitre, par contre, ont diminué de 12,5 % et celles de bouteilles de 1,5 %. Les importations ont progressé à un taux un peu plus élevé : 14,2 % en valeur; surtout en raison de l'accroissement plus rapide dans le secteur le plus important, l'industrie du verre et plus particulièrement du verre travaillé, du verre spécial et du verre creux.

*

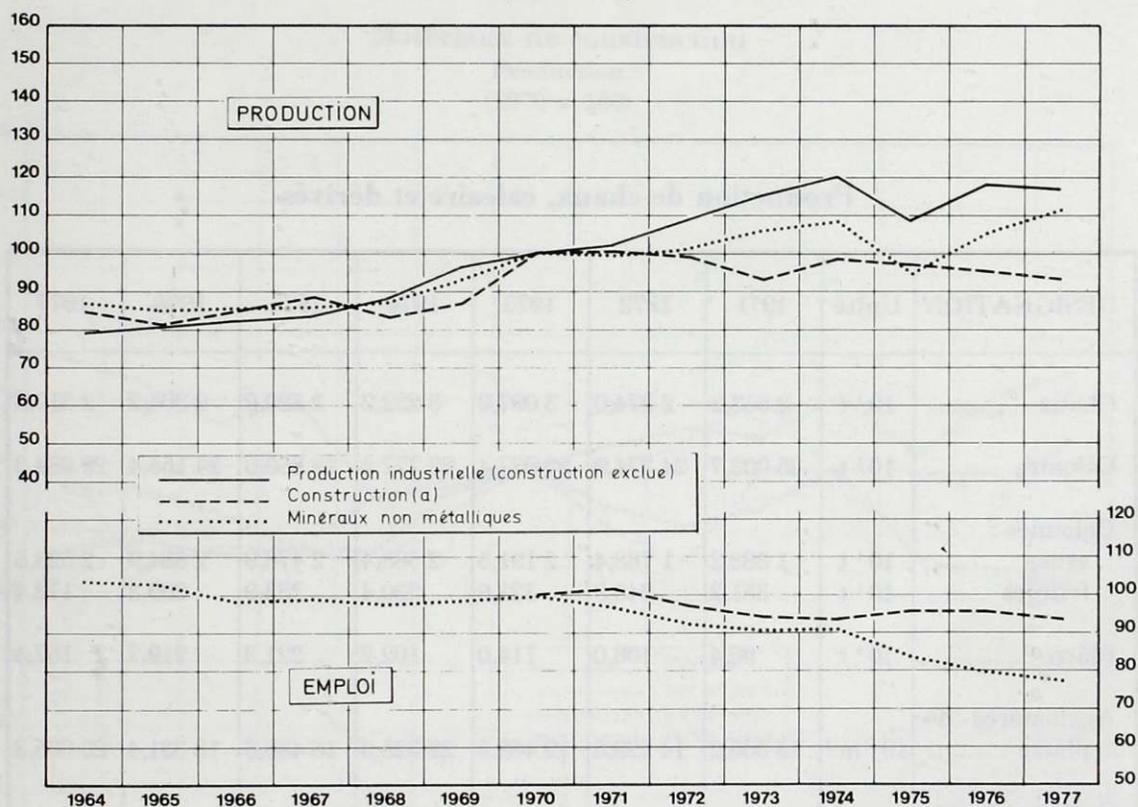
* *

Production de ciment
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Production
1965	5 904,9
1966	5 794,4
1967	5 820,3
1968	5 740,3
1969	6 269,4
1970	6 729,5
1971	6 931,2
1972	7 093,1
1973	7 042,7
1974	7 466,7
1975	6 883,7
1976	7 503,7
1977	7 764,5

Source : Institut National de Statistique.

Industrie de la construction et des minéraux non métalliques
Production et emploi
(1970=100)



Source : Institut National de Statistique.

(a) Pour l'emploi : entreprises occupant 20 ouvriers ou plus en ce qui concerne les gros-œuvre (génie civil, travaux routiers et travaux de bâtiment) et 10 ouvriers ou plus pour le parachèvement. L'indice de l'emploi n'est disponible qu'à partir de 1970.

Production de l'industrie de la terre cuite

DÉSIGNATION	Unité	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Briques pour maçonnerie ordinaire	m ³	1 912 799	2 332 307	2 342 006	2 187 250	2 057 667	2 239 135
Briques de parement	m ³	319 495	393 847	414 933	458 591	500 245	568 756
Tuyaux de drainage et protège-câbles	t	35 105	28 673	30 271	24 394	13 782	9 081
Briques creuses pour hourdis	m ²	1 116 990	1 221 210	1 442 930	1 684 517	1 527 851	1 838 160
Autres produits en terre cuite (a)	t	11 669	12 401	12 194	12 109	7 771	8 470

Source : Institut National de Statistique.

(a) Autres que tuiles, céramique architecturale, poterie à fleurs, poterie colombophile, ménagère et artistique.

Production de chaux, calcaire et dérivés

DÉSIGNATION	Unité	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Chaux	10 ³ t	2 653,2	2 874,0	3 097,0	3 232,2	2 520,0	2 304,2	2 310,8
Calcaire	10 ³ t	25 003,7	24 374,9	23 937,4	23 777,4	22 860,0	24 155,4	29 084,3
Dolomies :								
crues	10 ³ t	1 583,2	1 788,4	2 191,5	2 588,4	2 476,9	2 684,9	2 523,5
frittées	10 ³ t	351,2	348,9	321,6	330,4	233,9	209,3	172,4
Plâtre	10 ³ t	96,4	106,0	114,0	102,2	221,3	219,7	167,4
Agglomérés de plâtre	10 ³ m ²	14 505,2	14 229,5	19 469,5	22 325,3	18 488,6	18 331,4	23 065,3
Carbonates naturels	10 ³ t	456,6	432,9	398,7	359,1	367,0	351,5	441,4

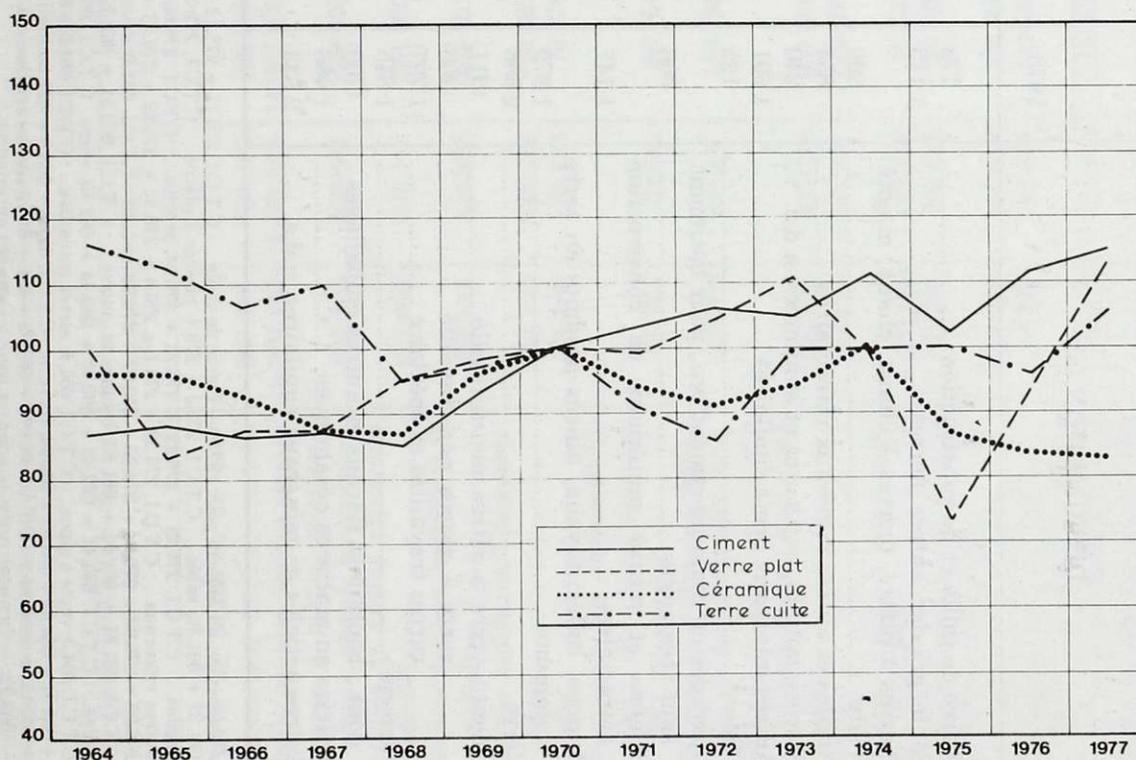
Source : Institut National de Statistique.

Production de l'industrie céramique

DÉSIGNATION	Unité	1975	1976	1977
Vaisselle de faïence et de porcelaine, porcelaine électro-technique, grès artistique et divers	t	9 875	9 412	10 058
Carreaux de revêtement en faïence et en grès, carreaux de parement en demi-grès	m ²	1 441 588	1 431 617	1 702 807
Produits silico-alumineux, produits siliceux et autres	t	166 477	167 692	149 796
Dalles d'usines	t	3 470	3 456	3 811
Tuiles et accessoires	t	70 352	72 318	69 377
Meules abrasives	t	1 654	1 391	1 248
Céramique architecturale	t	23 904	18 993	20 771
Poterie	t	34 097	30 593	30 378
Argiles	t	115 540	105 745	108 758
Quartz et quartzites	t	372 294	312 442	283 744
Silex (broyé et pavé)	t	2 549	1 891	2 237

Source : Institut National de Statistique.

Matériaux de construction Production (1970 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non-métalliques connexes

Valeur
(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
Pierre de taille et de construction	778	1 075	1 046	1 141	1 385	444	479	437	449	520
Sable, gravier, autres pierres	1 115	1 413	1 467	1 818	1 793	1 649	1 980	1 994	2 298	2 352
Pierres à plâtre, pierres à chaux, chaux, magnésite	396	491	409	585	453	618	714	846	851	882
Argiles et autres minéraux réfractaires	854	1 183	1 059	1 103	1 139	459	621	591	656	585
Scories, laitiers, battitures et similaires, n.d.a.	240	320	213	259	216	321	517	570	414	370
Autres minéraux bruts similaires	1 691	1 897	1 840	2 455	2 226	367	444	386	488	468
Ciment	125	207	160	190	278	1 334	1 656	1 329	1 716	2 585
Ouvrages en amiante-ciment etc., pour bâtiment, sauf céramique	306	443	458	528	622	2 305	2 551	2 514	3 020	3 108
Briques et autres matériaux de construction réfractaires	1 147	2 174	1 801	1 677	1 638	502	626	622	764	739
Briques, tuiles, tuyaux, autres produits en terre commune	1 879	2 954	2 786	3 554	4 165	861	894	933	1 188	1 440
Verre	2 556	2 727	2 702	3 350	4 065	11 448	11 342	8 960	11 771	12 700
dont : verre à vitres non-travaillé	(211)	(211)	(186)	(238)	(219)	(2 787)	(2 838)	(1 542)	(1 800)	(1 575)
verre à glaces non-travaillé	(206)	(247)	(227)	(326)	(448)	(1 971)	(1 865)	(1 615)	(2 931)	(3 740)
verres travaillés et spéciaux	(1 797)	(1 884)	(1 968)	(2 430)	(3 041)	(6 465)	(6 443)	(5 593)	(6 816)	(7 120)
Verrerie	1 845	2 173	2 595	3 349	3 785	3 081	3 190	4 069	5 353	5 644
dont : bouteilles, flacons et autres emballages	(709)	(913)	(1 085)	(1 403)	(1 626)	(1 683)	(2 140)	(2 093)	(2 610)	(2 578)
Articles en matières céramiques	1 466	2 004	2 048	2 347	2 752	854	955	992	1 079	1 654
Autres articles en minéraux similaires, n.d.a.	2 533	3 575	3 489	3 864	4 237	3 077	3 524	3 472	3 894	4 156

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Composition du tableau pour 1977. — Pierre de taille... : C.T.C.I. 273.11 + 273.12 + 273.13 + 661.31 + 661.32 + 661.33; sable... : C.T.C.I. 273.3 + 273.4; pierres à plâtre... : C.T.C.I. 273.21 + 273.22 + 661.1; argiles... : C.T.C.I. 276.21 + 276.22 + 276.23 + 276.24; scories... : C.T.C.I. 276.62 + 276.68 + 276.69; autres minéraux... : C.T.C.I. 275.22 + 276.1 + 276.4 + 276.51 + 276.52 + 276.53 + 276.54 + 276.91 + 276.92 + 276.93 + 276.94 + 276.95 + 276.97 + 276.99; ciment : C.T.C.I. 661.2; ouvrages en amianté... : C.T.C.I. 661.81 + 661.82 + 661.83; briques et autres... : C.T.C.I. 662.31 + 662.32 + 662.33; briques, tuiles... : C.T.C.I. 662.41 + 662.42 + 662.43 + 662.44 + 662.45; verre : C.T.C.I. 664; verre à vitres... : C.T.C.I. 664.3; verre à glace... : C.T.C.I. 664.4; verres travaillés... : C.T.C.I. 664.5 + 664.6 + 664.7 + 664.8 + 664.91 + 664.92 + 664.93 + 664.94; verrerie : C.T.C.I. 651.8 + 653.8 + 665; bouteilles... : C.T.C.I. 665.11 + 665.12; articles en... : C.T.C.I. 663.91 + 663.92 + 666 + 812.2; autres articles... : C.T.C.I. 663 — 663.91 — 663.92. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non métalliques connexes

Quantité
(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
Pierre de taille et de construction	237 225	264 262	222 949	242 917	233 582	1 114 412	1 142 742	934 530	893 747	777 303
Sable, gravier, autres pierres	13 889 575	14 479 325	14 207 309	17 372 843	16 260 793	11 826 840	12 976 529	12 655 902	13 869 409	14 194 406
Pierres à plâtre, pierres à chaux, chaux, magnésite .	852 868	955 862	859 836	993 685	870 124	1 292 792	1 344 898	1 403 086	1 305 964	1 305 600
Argiles et autres minéraux réfractaires	627 062	692 741	561 560	630 404	601 612	1 568 455	1 852 476	1 664 731	1 602 979	1 491 093
Scories, laitiers, battitures et similaires, n.d.a.	222 133	346 879	468 751	732 752	1 100 090	2 903 454	2 846 649	2 903 266	2 547 521	2 068 331
Autres minéraux bruts similaires	713 502	736 428	752 827	845 982	1 151 396	1 680 475	910 751	448 555	269 253	370 691
Ciment	78 499	150 319	76 328	95 413	164 667	1 652 458	1 593 111	1 232 106	1 585 078	2 398 626
Ouvrages en amiante-ciment, etc., pour bâtiment sauf céramique	61 471	72 838	60 764	70 534	75 911	344 685	339 800	276 401	292 833	272 931
Briques et autres matériaux de construction réfract. ...	155 762	227 361	153 796	140 002	138 167	102 130	99 458	82 084	100 628	86 306
Briques, tuiles, tuyaux, autres produits en terre commune	340 043	497 785	501 496	581 201	606 054	236 467	178 411	160 676	186 356	269 856
Verre	185 225	147 994	123 289	167 693	179 465	701 328	653 626	481 370	653 645	693 391
dont : verre à vitres non travaillé	(20 193)	(20 394)	(15 448)	(19 218)	(17 274)	(270 991)	(252 280)	(132 185)	(138 344)	(109 952)
verre à glaces non-travail.	(21 250)	(24 614)	(25 738)	(42 262)	(56 285)	(175 968)	(148 276)	(133 511)	(263 418)	(346 800)
verres travaillés et spéciaux	(57 946)	(55 252)	(57 338)	(70 484)	(80 296)	(246 002)	(235 704)	(181 327)	(209 038)	(201 257)
Verrerie	119 422	127 640	142 496	183 781	204 027	183 537	194 465	189 642	259 295	250 430
dont : bouteilles, flacons et autres emballages	(96 210)	(101 310)	(115 932)	(147 062)	(166 820)	(161 004)	(176 525)	(155 855)	(213 374)	(200 360)
Articles en matières céramiques	30 869	37 778	36 206	39 635	42 102	27 398	28 728	29 678	29 764	32 786
Autres articles en minéraux, n.d.a.	608 403	819 003	822 088	899 281	937 432	915 629	800 522	684 671	734 250	831 446

(a) Composition du tableau : voir note (a) page 160.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

1. — *Industrie du papier et du carton.*

En 1975, l'industrie du papier et du carton était un des secteurs le plus touché par la récession : l'indice de la production avait, en effet, reculé de près de 15 %. Dès lors, la reprise de 1976 n'a pas été suffisante pour rattraper le niveau de 1974, l'indice n'ayant progressé que de 10,5 % par rapport à l'année précédente. En 1977, cette branche d'activité a dû une nouvelle fois faire face à une diminution de la production, diminution qui s'est toutefois limitée à 1,5 %.

Les indices désaisonnalisés font apparaître que le recul se situe au premier semestre. En effet, pendant cette période, une diminution de 2 % environ de la production a été enregistrée par rapport au second semestre de 1976. Par contre, au cours du second semestre de 1977, une légère amélioration par rapport aux six mois précédents a été notée.

Tout comme en 1976, les résultats ont été plus favorables pour la production de papier que pour la transformation. En effet, le sous-secteur de la production a accusé un progrès global de 1,5 %, tandis que celui de la transformation a connu une diminution de 8,5 %. Dans les entreprises spécialisées dans la transformation, ce recul s'est limité à un peu plus de 7 %, mais chez les producteurs de papier il a atteint plus de 15 %. A ce propos, c'est en premier lieu la production de papier et de cartons imprégnés qui a été touchée par cette régression; en effet, cette production a fléchi de près d'un quart par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne le commerce extérieur, peu de modifications ont été enregistrées quant aux importations et exportations des papier et carton, tant en volume qu'en valeur, étant donné que la progression par rapport à l'année précédente s'étant limitée, pour chacune de ces variables, à 1 ou 2 %.

Le commerce extérieur en produits finis a accusé une progression plus marquée. Les importations comme les exportations ont augmenté, en valeur, dans la même mesure (respectivement 6,2 % et 6,9 %).

2. — *Industrie du cuir.*

La production de cuir, qui depuis plusieurs années déjà s'est amenuisée systématiquement, a accusé en 1975 et 1976 une évolution analogue à celle de l'industrie du papier et du carton : un recul important en 1975 (—11,5 %) qui n'a pas pu être neutralisé entièrement par l'augmentation de 7,5 % en 1976. La tendance des années précédentes s'est poursuivie en 1977 de manière accélérée, l'indice reculant de nouveau de près de 13 %. La production de cuir lourd n'a toutefois diminué que de 3 % environ, mais celle de cuir léger, constituant la majeure partie de la fabrication totale, a régressé de près de 15 %.

L'industrie des chaussures et des pantoufles représente une branche d'activité qui, depuis plusieurs années déjà, disparaît systématiquement. La diminution par rapport à l'année précédente atteignait 23,8 % en 1975, 19,2 % en 1976 et près de 20 %

en 1977. En 1977, la production de cette branche d'activité ne s'élevait plus qu'à un tiers à peine de celle de 1970. La production des chaussures a diminué de 18,5 % en 1977 et celles des pantoufles de 11,2 %.

Les importations et exportations de cuir travaillé et de chaussures en cuir ont accusé une évolution semblable. Par contre, pour les autres produits en cuir, les chaussures en caoutchouc et en plastic et les pelleteries préparées, les exportations ont fléchi assez fortement en valeur, tandis que les importations accusaient encore une légère progression.

3. — *Industrie transformatrice du bois.*

En 1975, la diminution de la production dans l'industrie transformatrice du bois s'est limitée à 5,1 %, et en 1976 la reprise y a été plus forte que dans la plupart des autres secteurs (+ 13,7 %). En 1977, la croissance a été très faible (+ 1,1 %), la production ayant surtout fléchi au cours des mois d'été.

Les données statistiques relatives aux ventes facturées (qui ne portent que sur les onze premiers mois) révèlent qu'une nette diminution en volume a été notée pour les contreplaqués, panneaux blocs et panneaux lanellés, fabrications de sièges et dans une moindre mesure pour la boissellerie. La hausse en volume a été insignifiante dans l'industrie du meuble (qui représente à peu près la moitié de la production totale en valeur du secteur), les panneaux comprimés, les cadres et saboteries. Seuls certains sous-secteurs d'importance secondaire ont enregistré, pour 1977, une progression des ventes nettement supérieure à la hausse des prix.

En ce qui concerne le commerce extérieur, deux postes sont importants, à savoir les meubles et les panneaux plaqués ou comprimés. Pour ce dernier produit, les importations et exportations se sont accrues en valeur (les exportations un peu plus que les importations). Les importations de meubles ont progressé, en valeur, de près d'un tiers (+ 32,5 %), tandis que les exportations ont reculé, toujours en valeur, de 1,6 %. Ces chiffres montrent la rapide dégradation de la position de l'industrie belge du meuble sur ses marchés traditionnels.

4. — *Industrie du tabac.*

L'indice de la production de l'industrie du tabac a accusé des écarts moins larges que la plupart des autres branches industrielles. En 1975, il est demeuré à peu près inchangé (+ 0,2 %); en 1976 il a enregistré un léger recul de 2,1 % et en 1977 il a accusé une augmentation, minime, de 0,6 %.

L'évolution de la production en 1977 a été déterminée par une intensification de l'activité dans la production de cigares (+ 8,2 %) et du tabac à fumer (+ 16,8 %) par le statu quo de la fabrication de cigarettes (—0,3 %) et par la diminution relativement forte de la production de cigarillos.

En valeur, les exportations de cigarettes ont progressé beaucoup plus rapidement que les importations (respectivement + 29,2 % et + 19,2 %). Pour les autres produits du tabac, l'évolution des exportations a été moins favorable que celle des

importations, surtout pour les cigares. L'étonnante rapidité avec laquelle les importations (et la production) du tabac à fumer se sont accrues s'explique indubitablement par la pression fiscale croissante à laquelle les cigarettes ont été soumises.

5. — *Industrie diamantaire.*

En 1977, l'industrie diamantaire a été très active, comme le montrent les relatives au commerce extérieur. En effet, tant les importations que les exportations se sont accrues en valeur de près de 40 % atteignant respectivement 72,7 et 71,0 milliards de francs. Cet accroissement a été en partie dû à la hausse des prix sur le marché international, provoquée en grande partie par une demande spéculative. Etant donné que cette spéculation avait pour objet non seulement les pierres travaillées, mais aussi le diamant brut, ce secteur a été confronté avec des problèmes d'approvisionnement.

*
* *
*

Industrie du papier et du carton

Production et transformation

(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Production :</i>					
Papier journal	96,9	91,1	77,1	84,8	82,6
Papier d'écriture et d'impression (a) ...	378,3	411,5	309,3	375,4	(c)
Papier kraft, d'emballage, papier parchemin et parcheminé (a)	161,6	154,5	124,9	124,6	(c)
Autres papiers (a, b)	104,0	105,9	76,4	87,4	(c)
Carton	87,9	91,7	67,9	79,0	(c)
<i>Total ...</i>	828,6	854,8	655,7	751,1	762,0
<i>Transformation :</i>					
Par les producteurs	150,4	168,4	144,1	130,0	109,9
Par les industries transformatrices	646,3	707,3	604,4	664,9	617,6
dont : Emballages	(427,1)	(453,7)	(385,4)	(401,1)	(378,5)
Papiers et cartons imprégnés	(208,7)	(252,7)	(214,7)	(242,8)	(183,4)
<i>Total ...</i>	796,7	875,6	748,5	795,0	727,5

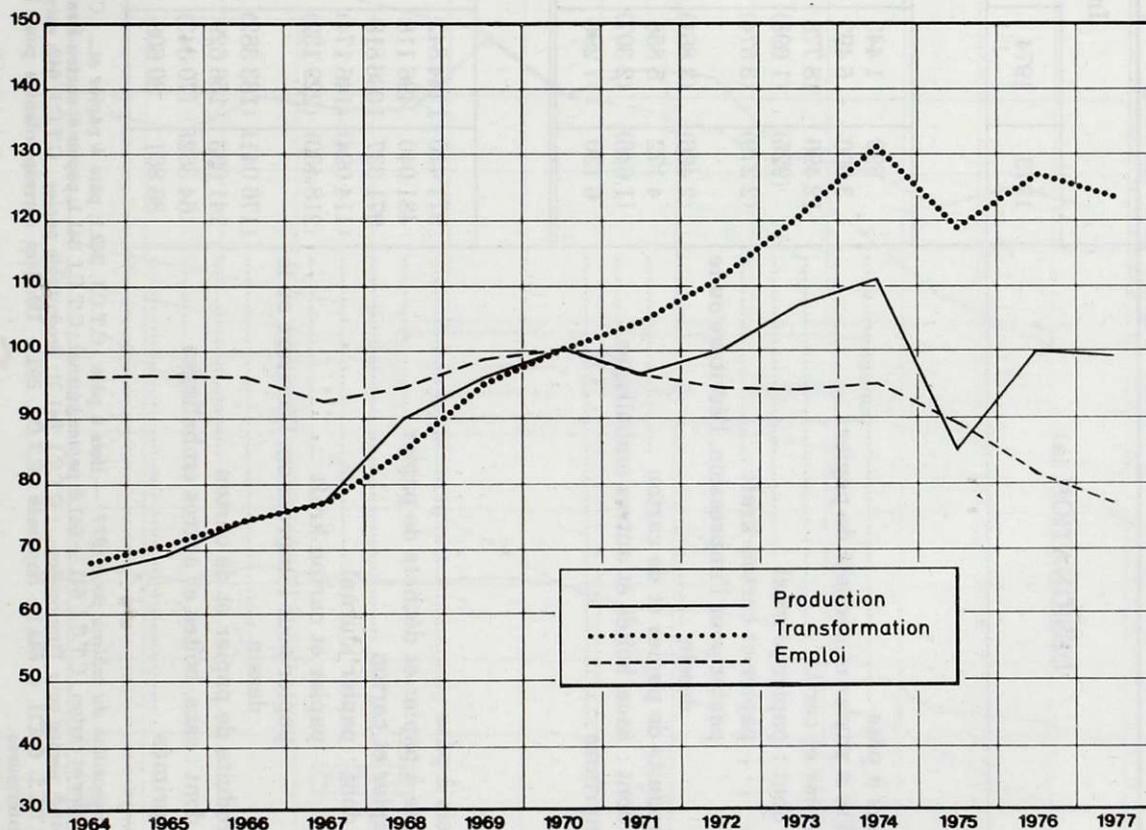
(a) Y compris le carton à partir de janvier 1973.

(b) La rubrique « autres papiers » comprend le papier blanc à autre usage que le papier d'écriture et d'impression, le papier cellulose et les papiers spéciaux.

(c) Par suite du changement de définitions le détail des données de la production n'est plus comparable avec celui des années antérieures.

Production, transformation et emploi

(1970 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Commerce extérieur de l'industrie du papier

DÉSIGNATION (a)	Importation					Exportation				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
	VALEUR (en millions de francs)									
Bois à pâte	890	1 443	862	1 048	1 033	15	17	37	26	16
Pâte à papier et déchets de papier	3 500	5 497	4 927	5 924	5 132	1 988	3 232	1 714	2 803	2 474
Papier et carton	12 496	18 778	13 700	17 637	17 914	10 934	12 371	10 437	11 963	12 135
dont : papier journal	(925)	(1 698)	(1 570)	(1 652)	(2 004)	(211)	(269)	(315)	(391)	(345)
papier et carton kraft	(2 279)	(3 574)	(2 363)	(2 872)	(2 557)	(472)	(708)	(418)	(408)	(403)
papier pour l'impression, l'écriture ou le dessin	(2 466)	(3 861)	(2 239)	(2 998)	(3 039)	(1 434)	(2 204)	(1 675)	(2 063)	(2 251)
Produits de papier et de carton	4 172	5 858	5 666	7 145	7 591	3 661	4 857	5 009	6 337	6 786
dont : sacs, boîtes et autres emballages	(1 646)	(2 307)	(2 087)	(2 721)	(2 741)	(990)	(1 356)	(1 283)	(1 610)	(1 776)
Imprimés	6 130	7 296	7 771	9 014	10 158	5 429	6 709	7 278	8 166	8 439
	QUANTITE (en tonnes)									
Bois à pâte	971 410	1 144 842	726 309	728 486	805 368	10 705	9 907	18 527	12 290	7 602
Pâte à papier et déchets de papier	481 040	496 118	361 519	426 955	418 151	418 187	432 464	281 760	424 632	420 131
Papier et carton	971 337	1 036 818	678 054	910 654	926 998	538 933	478 437	381 823	465 894	467 522
dont : papier journal	(114 094)	(146 174)	(105 357)	(110 785)	(129 066)	(26 913)	(21 445)	(20 502)	(26 591)	(22 890)
papier et carton kraft	(218 430)	(229 132)	(133 748)	(181 482)	(174 841)	(38 969)	(35 458)	(20 767)	(22 367)	(26 055)
papier pour l'impression, l'écriture ou le dessin	(176 041)	(183 382)	(99 070)	(141 489)	(150 348)	(130 959)	(123 368)	(91 605)	(117 803)	(123 785)
Produits de papier et de carton	141 093	156 629	136 306	177 611	191 828	121 700	126 373	116 392	149 122	157 958
dont : sacs, boîtes et autres emballages	(64 362)	(70 343)	(58 701)	(80 845)	(85 280)	(51 486)	(49 651)	(43 706)	(57 952)	(62 054)
Imprimés	86 801	80 608	74 435	83 424	91 878	96 130	93 859	86 578	93 024	92 503

(a) Composition du tableau pour 1977. — Bois à pâte : C.T.C.I. 242.1; pâte à papier et... : C.T.C.I. 251; papier et carton : C.T.C.I. 641 — 641.6; papier-journal : C.T.C.I. 641.1; papier et carton Kraft : C.T.C.I. 641.3; papier pour l'impression... : C.T.C.I. 641.21; produits de papier : C.T.C.I. 642; sacs, boîtes... : C.T.C.I. 642.11 + 642.12; imprimés : C.T.C.I. 892. - Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

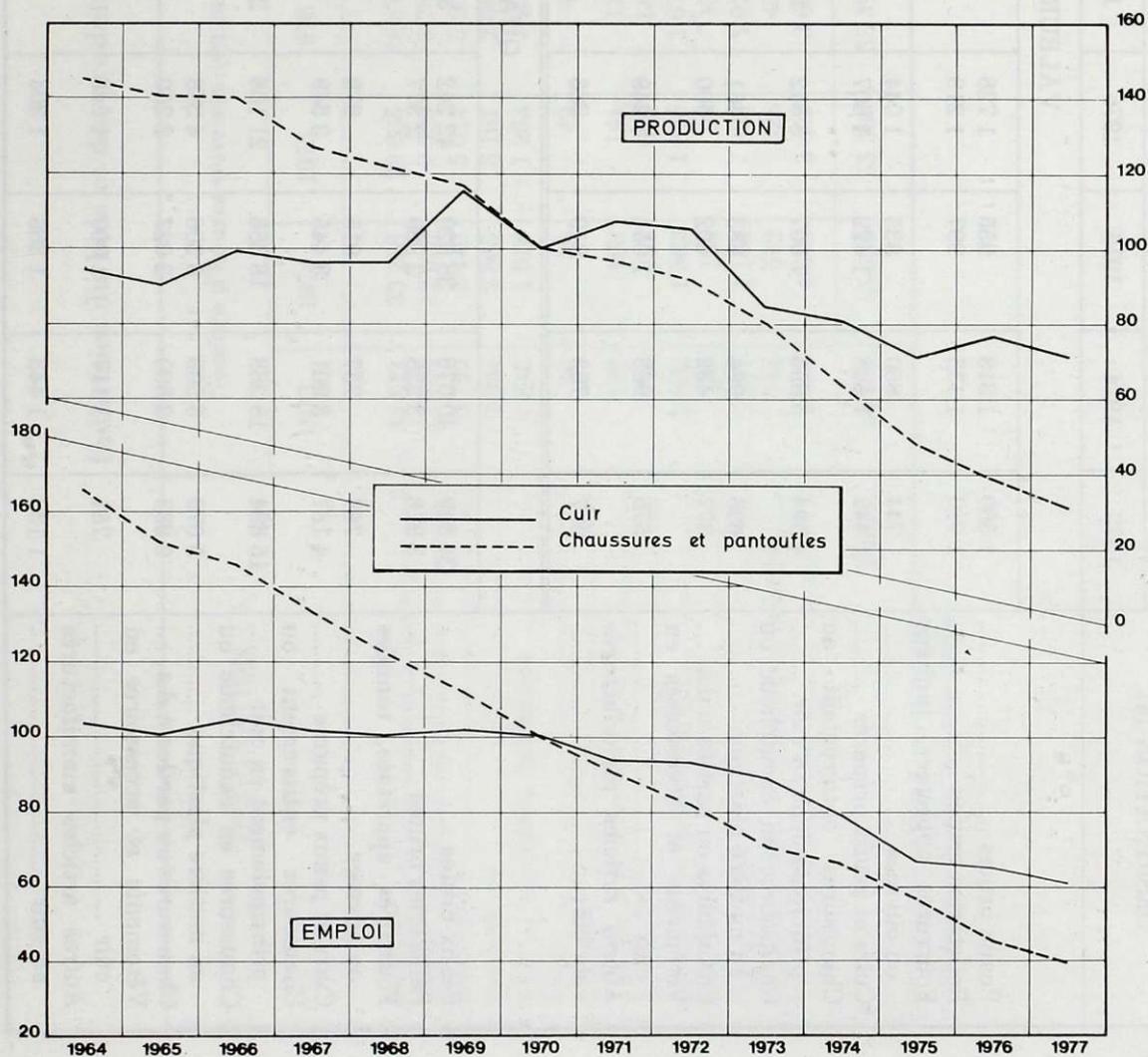
Production de cuirs, chaussures et pantoufles

ANNEE	Cuirs lourds de bovins (en tonnes)	Cuirs légers (en milliers de pieds carrés)	Chaussures (en milliers de paires)	Pantoufles (en milliers de paires)
1968	2 283	59 952	13 074	8 860
1969	2 472	64 750	12 664	7 527
1970	2 172	56 101	11 035	6 003
1971	2 086	60 515	10 556	6 483
1972	1 857	59 736	9 914	6 707
1973	1 862	46 758	8 686	5 294
1974	1 788	44 820	8 324	5 036
1975	1 807	39 158	6 300	4 065
1976	2 014	41 716	5 064	3 485
1977	1 956	35 687	4 125	3 094

Source : Institut National de Statistique.

Industrie du cuir, de chaussures et pantoufles

Production et emploi
(1970 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Commerce extérieur de peaux, cuirs et articles en cuir

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
VALEUR (en millions de francs)										
Peaux brutes	1 560	1 313	955	1 728	1 798	1 264	1 010	896	1 669	1 747
Pelletteries brutes	1 010	1 135	997	1 219	1 272	1 04	191	147	301	329
Fourrures apprêtées, tannées ou ouvrées	744	850	835	1 044	1 277	1 211	1 232	1 199	1 420	1 372
Cuirs et peaux préparés	1 442	1 588	1 422	1 607	1 566	1 536	1 649	1 587	1 996	1 969
Chaussures entièrement ou principalement en cuir	4 594	5 895	7 007	8 542	10 346	1 210	1 509	1 022	1 000	1 191
Chaussures en caoutchouc ou en matière plastique	698	984	883	661	666	85	100	104	52	82
Chaussures ou parties n.d.a.	377	432	402	500	511	445	418	416	388	358
Vêtements et accessoires en cuir	575	963	1 054	1 249	1 310	1 059	1 238	957	769	600
Autres articles manufacturés en cuir	597	793	919	886	989	216	252	192	194	172
QUANTITE (en tonnes)										
Peaux brutes	34 849	40 078	38 620	42 242	38 965	33 595	37 002	42 484	44 850	42 527
Pelletteries brutes	3 978	3 228	2 989	2 377	3 421	920	1 222	862	1 384	1 602
Fourrures apprêtées, tannées ou ouvrées	788	737	915	979	1 125	1 078	901	1 038	1 124	1 009
Cuirs et peaux préparés	4 181	3 901	3 445	3 549	3 735	5 160	6 718	5 756	5 052	4 522
Chaussures entièrement ou principalement en cuir	15 894	18 268	18 388	21 168	23 037	3 881	4 670	2 834	2 865	3 080
Chaussures en caoutchouc ou en matière plastique	5 079	6 509	5 306	4 358	4 450	783	696	722	383	681
Chaussures ou parties n.d.a.	2 238	2 800	2 023	2 250	2 165	2 610	2 977	2 711	2 367	2 353
Vêtements et accessoires en cuir	781	1 117	1 000	1 248	1 277	758	871	479	455	340
Autres articles manufacturés en cuir	1 138	1 443	1 366	1 304	1 330	566	547	419	290	236

(a) Composition du tableau pour 1977. — Peaux brutes : C.T.C.I. 211; pelletteries brutes : C.T.C.I. 212; fourrures... : C.T.C.I. 613 + 842; cuirs et peaux préparés : C.T.C.I. 611 — T.D. 4102.412 — 4102.419; chaussures entièrement... : C.T.C.I. 851.02; chaussures en caoutchouc... : C.T.C.I. 851.01; chaussures ou parties n.d.a. : C.T.C.I. 851 + 612.3 — C.T.C.I. 851.01 — 851.02; vêtements... : C.T.C.I. 841.3 + T.D. 6506.100 + 6506.900; autres articles... : C.T.C.I. 612.1 + 612.2 + 612.9 + T.D. 4202.210 + 4202.310 + 4202.410. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Industries du bois et des produits connexes (a)

DÉSIGNATION	Nombre d'heures-ouvriers (en milliers)					Valeur des ventes facturées (en millions de francs)				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
Meubles	33 822	33 268	28 666	28 877	27 401	17 533	20 754	19 532	23 578	24 535
Sièges	12 784	12 019	9 580	9 784	8 718	6 944	7 735	7 128	8 862	8 507
Menuiserie	5 716	5 440	5 014	5 207	5 774	3 309	3 925	4 017	5 142	6 058
Boissellerie	3 964	3 865	3 161	2 664	2 336	1 608	1 901	1 786	1 728	1 714
Cadres, moulures, raboteries	1 845	1 618	1 263	1 204	1 098	741	861	770	863	905
Liège	76	59	49	49	45	66	68	55	58	63
Saboterie	189	160	141	134	195	105	128	126	203	271
Vannerie et rotin	758	737	619	585	538	432	504	468	489	536
Broserie	1 822	1 862	1 645	1 675	1 494	945	1 347	1 182	1 584	1 766
Caisserie et tonnellerie	136	125	98	104	96	78	85	87	93	110
Parquets	1 297	1 158	923	1 022	562	792	832	761	914	706
Contre plaqué	744	572	328	404	395	560	512	324	439	428
Panneaux blocs ou panneaux lamellés	4 996	4 668	3 899	3 681	3 596	6 387	6 994	6 690	8 009	8 204
Panneaux comprimés										
Total ...	68 149	65 550	55 386	55 390	52 248	39 500	45 646	42 927	51 961	53 802

(a) Entreprises occupant 5 ouvriers et plus.

Source : Institut National de Statistique.

Commerce extérieur de bois, liège et autres matières utilisées pour la broserie, la vannerie, etc., ainsi que leurs produits finis

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
	VALEUR (en millions de francs)									
Bois ronds, bruts, ou simplement équarris (b) ...	2 126	2 446	1 918	2 484	2 711	711	787	837	884	1 151
Bois façonnés ou simplement travaillés	6 264	7 530	5 988	9 091	10 034	795	678	906	1 198	1 313
Bois de placage, artificiels, autres bois travaillés, n.d.a.	2 559	3 091	2 604	3 544	3 618	4 856	6 083	5 231	6 503	6 784
Articles manufacturés en bois, n.d.a.	1 654	2 378	2 596	3 415	4 368	1 228	1 283	1 123	1 429	1 453
Liège brut et déchets	6	10	9	11	13	1	—	—	1	1
Articles manufacturés en liège	119	167	128	139	157	6	8	7	8	10
Matières animales ou végétales pour la broserie et la vannerie	118	161	100	134	143	117	133	86	82	100
Articles de vannerie et de broserie	608	788	800	986	1 133	266	288	292	291	335
Meubles en bois, en bambou ou produits similaires	4 334	6 053	6 871	8 980	11 107	10 867	12 057	11 484	13 668	13 444
	QUANTITE (en tonnes)									
Bois ronds, bruts, ou simplement équarris (b) ...	847 310	845 976	671 806	802 365	813 655	303 763	288 806	308 516	301 788	366 820
Bois façonnés ou simplement travaillés	901 132	814 303	665 937	973 822	1 076 653	99 106	70 660	99 692	109 145	105 952
Bois de placage, artificiels, autres bois travaillés, n.d.a.	303 450	301 680	283 890	338 288	346 278	750 114	709 386	709 106	786 125	760 656
Articles manufacturés en bois, n.d.a.	66 750	84 126	79 111	99 942	124 902	46 543	39 504	28 571	37 696	37 558
Liège brut et déchets	426	418	462	518	581	6	3	2	2	2
Articles manufacturés en liège	2 377	2 454	1 720	1 798	1 746	79	93	55	51	45
Matières animales ou végétales pour la broserie et la vannerie	6 203	5 845	3 627	3 830	3 855	4 794	4 970	3 073	3 644	3 954
Articles de vannerie et de broserie	6 218	6 852	7 648	8 990	8 858	11 313	10 465	2 899	2 887	3 063
Meubles en bois, en bambou et produits similaires	69 966	86 121	95 982	118 970	130 938	131 629	130 114	112 205	133 312	110 328

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Composition du tableau pour 1977. — Bois ronds... : C.T.C.I. 242 — 242.1; bois façonnés... : C.T.C.I. 243; bois de placage... : C.T.C.I. 631 + T.D. 4809.100 + 4809.200; articles... : C.T.C.I. 632 + T.D. 4413.100 + 6403.000 + 6403.100; liège... : C.T.C.I. 244; articles manufacturés... : C.T.C.I. 633; matières animales... : C.T.C.I. 291.92 + 292.3 + 292.93; articles de vannerie... : C.T.C.I. 657.8 + 841.52 + 899.21 + 899.22 + 899.23 + 899.24 + 899.25 + 899.26 + 899.27 + T.D. 4202.810; meubles en bois... : T.D. 9401.419 + 9401.450 + 9401.509 + 9401.600 + 9401.700 + 9401.930 + 9403.510 + 9403.550 + 9403.572 + 9403.579 + 9403.610 + 9403.620 + 9403.642 + 9403.644 + 9403.649 + 9403.650 + 9403.700. — Données correspondantes pour les années antérieures.

(b) Sauf bois à pâtes.

Commerce extérieur en tabacs et tabacs manufacturés

DESIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
	VALEUR (en millions de francs)									
Tabacs bruts	2 625	3 042	3 270	3 907	3 685	203	195	221	726	581
Cigares	297	377	422	530	598	1 313	1 419	1 330	1 240	1 128
Cigarillos	401	332	326	415	437	823	941	1 053	965	985
Cigarettes	406	499	540	655	781	1 017	1 562	1 845	1 707	2 206
Tabacs à fumer	171	194	141	200	271	100	150	81	68	97
Autres produits de tabac (y compris les extraits de tabac en poudres)	56	76	85	90	94	8	3	6	3	11
QUANTITE (en tonnes)										
Tabacs bruts	37 965	39 720	39 426	41 670	39 285	3 425	2 864	3 640	6 863	5 763
Cigares	1 195	1 543	1 497	1 544	1 659	2 666	3 064	5 957	2 774	2 397
Cigarillos	1 302	1 291	1 425	1 744	1 349	1 509	1 702	1 727	1 851	1 765
Cigarettes	2 659	2 709	2 565	2 892	3 072	5 493	8 550	9 340	8 458	10 162
Tabacs à fumer	2 187	2 111	1 257	1 584	2 052	926	1 381	637	494	714
Autres produits de tabac (y compris les extraits de tabac en poudres)	837	1 219	1 371	1 409	1 566	58	106	41	31	109

(a) Composition du tableau pour 1977. — Tabacs bruts : C.T.C.I. 121; cigares : T.D. 2402.202; cigarillos : T.D. 2402.209; cigarettes : C.T.C.I. 122.2; tabacs à fumer : T.D. 2402.302 + 2402.309; autres produits... : T.D. 2402.100 + 2402.910 + 2402.910 + 2402.990. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Industrie du tabac
Quantités mises en œuvre
(en tonnes)

DÉSIGNATION	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Cigares	2 165	3 377	4 647	4 519	4 637	3 550	3 840
Cigarillos	2 811	3 458	3 784	4 199	4 659	5 189	4 451
Cigarettes	20 812	22 525	24 680	26 514	25 636	25 184	25 102
Tabac à fumer	5 382	5 289	5 102	4 831	5 055	5 225	6 102
Autres tabacs	49	40	37	26	29	22	18
<i>Total ...</i>	31 219	34 690	38 249	40 090	40 017	39 170	39 513

Source : Institut National de Statistique.

Importations et exportations de diamants (a)
(en millions de francs)

ANNÉE	Importations		Exportations	
	Diamants bruts	Diamants de joaillerie taillés	Diamants bruts	Diamants de joaillerie taillés
1970	9 948	8 199	4 751	14 500
1971	12 484	7 696	5 475	15 163
1972	16 873	8 664	8 526	18 227
1973	23 837	12 956	10 189	22 964
1974	22 711	15 409	9 974	23 713
1975	20 324	13 905	13 511	21 016
1976	31 883	17 881	19 680	28 018
1977	42 848	27 142	28 582	39 377

Source : Ministère des Affaires économiques, Office Central des Contingents et Licences (Anvers).

(a) Trafic de consignation inclus; sans diamants industriels.

SECTION IV APPROVISIONNEMENT EN EAU

En 1976, l'indice de la distribution d'eau a progressé de 6,3 %. En 1974 et 1975 on avait enregistré une hausse de respectivement 2,9 % et 2,2 %. En 1976, la progression a été imputable principalement à la consommation accrue d'eau en raison de la chaleur et de la sécheresse exceptionnelles pendant l'été. A la suite des conditions atmosphériques normales en 1977, la progression de la production d'eau potable a été limitée à 0,3 % par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à peu près à la tendance à la hausse de ces dernières années.

La répartition plus normale des pluies a entraîné une nette amélioration des réserves d'eau, de sorte que les mesures de restriction de la consommation, prises en vue de remédier à la situation critique de 1976, ont pu être supprimées au cours de l'année.

*
* * *

Utilisation et consommation de l'eau dans l'industrie (a)
(en 1 000 m³)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1974			1975		
	Utilisation (1)	Eau rejetée (2)	Consom- mation (1) — (2) (3)	Utilisation (4)	Eau rejetée (5)	Consom- mation (4) — (5) (6)
Mines de houille	142 173	136 964	5 209	124 364	119 364	5 000
Carrières et industries connexes	44 941	43 975	966	43 930	42 883	1 047
Industries alimentaires (y compris la fabrication de la margarine, des huiles et des boissons)	131 694	114 985	16 709	125 321	109 188	16 133
Industrie de la préparation du lin et de la laine, fabrication de fibres artificielles et synthétiques, achèvement (à façon et pour compte propre)	52 199	48 364	3 835	43 355	40 706	2 649
Industrie du bois	1 649	1 274	375	1 449	1 082	367
Industrie du papier (établissements producteurs)	93 488	86 951	6 537	72 080	67 461	4 619
Tanneries	3 742	3 281	461	3 371	2 827	544
Industrie chimique	889 243	838 809	50 434	764 313	728 132	36 181
Industrie du caoutchouc	6 204	5 689	515	5 343	4 985	358
Raffineries de pétrole	300 954	299 786	1 168	322 638	321 379	1 259
Cokeries	64 830	59 452	5 378	63 835	57 955	5 880
Industrie de la terre cuite	2 055	780	1 275	1 609	697	912
Industrie du verre (établissements producteurs)	14 215	12 813	1 402	11 411	10 719	692
Industrie de la céramique	1 050	699	351	1 052	719	333
Industrie du ciment (y compris agglomérés de ciment)	21 787	16 783	5 004	19 496	14 892	4 604
Industrie sidérurgique	1 099 205	1 038 434	60 771	857 046	813 156	43 890
Industrie des métaux non ferreux	114 479	97 259	17 220	96 064	82 955	13 109
Industrie des fabrications métalliques	66 244	61 882	4 362	60 930	56 713	4 217
Centrales électriques thermiques	4 455 151	4 437 971	17 180	4 740 480	4 726 703	13 777
<i>Total ...</i>	7 505 303	7 306 151	199 152	7 358 087	7 202 516	155 571
Centrales électriques hydrauliques	15 600 931	15 600 931	—	12 872 025	12 848 564	23 461
<i>Total général ...</i>	23 106 234	22 907 082	199 152	20 230 112	20 051 080	179 032

(a) Estimations fournies par les établissements occupant 5 ouvriers ou plus, sauf pour les secteurs suivants : industries alimentaires, industries des métaux non-ferreux et du bois, cimenteries, raffineries de pétrole (20 ouvriers ou plus) et fabrications métalliques (100 ouvriers et plus). Les données relatives à 1976 et 1977 ne sont pas encore disponibles.

Source : Institut National de Statistique.

Répartition des quantités d'eau utilisées par province et par origine (a)
(en 1 000 m³)

PRO- VINCE	Origine de l'eau utilisée				Eau rejetée			Con- som- mation nette (5) - (8) (9)	Destination				
	Puits (1)	Cours d'eau ou canaux (2)	Distri- bution pu- blique (3)	Autres (4)	Total (5)	Aux cours d'eau (6)	Aux égouts (7)		Total (8)	Produ- ction (10)	Refroi- disse- ment (11)	Autres usages (12)	Total (13)
1974													
Anvers	32 602	1 428 772	46 762	7 225	1 515 361	1 364 237	110 115	1 474 352	41 009	46 456	1 436 114	32 791	1 515 361
Brabant	25 750	597 643	8 734	1 025	633 152	570 759	45 424	616 183	16 969	53 743	554 529	24 880	633 152
Hainaut	16 991	1 056 451	7 057	19 410	1 099 909	1 035 849	17 490	1 053 339	46 570	29 296	1 005 833	64 780	1 099 909
Liège	16 324	17 043 533	12 079	3 187	17 075 123	16 922 186	130 888	17 053 074	22 049	110 839	1 366 426	15 597 858	17 075 123
Limbourg	23 282	163 967	2 416	4 883	194 548	148 442	34 178	182 620	11 928	33 390	141 021	20 137	194 548
Luxembourg	7	56 341	155	113	56 616	52 440	153	52 593	4 023	18 558	30 314	7 744	56 616
Namur	8 600	132 139	943	416	142 098	132 760	4 114	136 874	5 224	31 092	104 180	6 826	142 098
Flandre orientale	16 555	2 129 542	11 816	2 000	2 159 913	1 853 347	259 665	2 113 012	46 901	42 683	2 089 803	27 427	2 159 913
Flandre occidentale	9 383	214 744	4 886	501	229 514	205 023	20 012	225 035	4 479	10 961	208 652	9 901	229 514
<i>Le Royaume ..</i>	149 494	22 823 132	94 848	38 760	23 106 234	22 285 043	622 039	22 907 082	199 152	377 018	6 936 872	15 792 344	23 106 234
1975													
Anvers	29 293	1 177 198	44 396	7 129	1 258 016	1 096 173	126 385	1 222 558	35 458	40 447	1 185 088	32 481	1 258 016
Brabant	22 648	447 767	7 424	799	478 638	422 795	40 790	463 585	15 053	35 939	419 004	23 695	478 638
Hainaut	15 711	1 041 031	6 114	19 889	1 082 745	1 017 690	14 830	1 032 520	50 225	36 386	970 800	75 559	1 082 745
Liège	15 186	14 795 244	10 814	2 629	14 823 873	13 749 056	1 038 481	14 787 537	36 336	82 293	1 864 945	12 876 635	14 823 873
Limbourg	22 482	145 160	1 218	4 594	173 454	131 912	30 145	162 057	11 397	30 502	123 122	19 830	173 454
Luxembourg	9	41 322	382	61	41 774	38 639	505	39 144	2 630	20 115	16 045	5 614	41 774
Namur	7 573	88 984	866	443	97 866	88 259	4 659	92 918	4 948	29 538	62 720	5 608	97 866
Flandre orientale	16 127	2 041 004	10 066	2 069	2 069 266	1 864 504	185 889	2 050 393	18 873	31 979	2 009 855	27 432	2 069 266
Flandre occidentale	8 174	191 173	4 661	472	204 480	139 457	60 911	200 368	4 112	10 412	189 485	4 583	204 480
<i>Le Royaume ..</i>	137 203	19 968 883	85 941	38 085	20 230 112	18 548 485	1 502 595	20 051 080	179 032	317 611	6 841 064	13 071 437	20 230 112

(a) Les données pour 1976 et 1977 ne sont pas encore disponibles.

Source : Institut National de Statistique.

Lors de l'établissement du plan décennal de modernisation 1970-1979 de la S.N.C.B., dans lequel il a été largement tenu compte des avis des Conseils économiques régionaux et qui a été révisé et complété conformément au IV^e plan 1976-1980, un montant de 40 647 millions de francs a été prévu pour les chemins de fer, pour des travaux d'infrastructure, dont l'électrification de certaines lignes, la suppression de plusieurs passages à niveau, l'amélioration des liaisons entre les grandes agglomérations, l'adaptation des installations ferroviaires à l'extension et l'évolution des ports et la modernisation des gares d'autobus.

En outre, dans les années à venir, un effort sera poursuivi pour promouvoir la complémentarité entre le transport individuel et les transports en commun, par la création de possibilités de parking aux gares.

En ce qui concerne le transport des marchandises, la S.N.C.B. a entrepris de s'orienter davantage vers le transport international et portuaire.

Pour les voyageurs, elle tente d'en arriver, grâce à l'adaptation de l'infrastructure et du matériel roulant, à une capacité de transport permettant de faire face au trafic des heures de pointe, dans des conditions de confort, de vitesse et de sécurité leur donnant entière satisfaction.

§ 2. — TRANSPORT PAR ROUTE

Malgré les difficultés économiques au cours de l'année passée, le nombre de *véhicules personnels* a progressé de 109 000, ou près de 1,0 % par rapport à l'année précédente.

Toutefois, le transport professionnel de marchandises par route a, en 1977, souffert de la stagnation économique. Le trafic national et, en une moindre mesure, le trafic international, ont subi l'influence de la demande fléchissante de capacité de transport, en raison de la tendance régressive de la production industrielle, pour le transport national, ainsi que de la baisse de volume pour le transport international des importations et exportations.

La rentabilité de plusieurs entreprises de transport s'est également effritée en 1977 à la suite de la hausse des prix de revient totaux (carburants, personnel, amortissement, réparations, révisions, assurances) et du fait que ces coûts ne sont pas suffisamment pris en considération lors de la fixation des prix de transport. A cela s'ajoute encore la forte concurrence entre les différents modes de transport. Dès lors, il ne faut pas s'étonner du faible nombre de transporteurs professionnels disposés à faire des investissements au cours de l'année précédente.

§ 3. — TRANSPORT PAR EAU

1. — *Navigation intérieure.*

Au 31 décembre 1977, la flotte intérieure belge comptait 3 292 unités, avec une capacité totale de transport de 1 818 139 t, contre 3 805 unités et 2 070 551 t le 31 décembre 1976. Elle est caractérisée par le nombre élevé d'anciens navires et le trop

grand nombre de navires à tonnage réduit. Ces deux facteurs sont néfastes pour la rentabilité des entreprises. Alors que le réseau des voies navigables est modernisé systématiquement en vue de promouvoir l'exploitation de navires de plus grand tonnage, la flotte intérieure belge compte toujours à peu près 52 % de navires construits avant 1940, dont 60 % ont un tonnage de moins de 400 t.

On a tenté de résoudre ces problèmes par les arrêtés royaux des 18 mai 1976 (*Moniteur belge* du 16 juin 1976) et 8 avril 1977 (*Moniteur belge* du 2 juin 1977) qui visent, en tant que mesure d'assainissement, à résorber la surcapacité de la flotte au moyen d'un programme d'octroi de primes de démolition étalé sur trois ans et dont le but est de réduire le tonnage de 120 000 t, ce qui correspond à 250 navires.

Jusqu'à présent des primes ont été accordées pour la démolition de 200 bateaux d'une capacité globale de 99 907 t dont 150 sont d'un tonnage inférieur à 400 t.

En réalité, seulement 59 bateaux, soit 36 127 t, ont été démolis. Les travaux de déchirage subissent, en effet, un retard important en raison des prix défavorables de la ferraille.

Néanmoins il semble que le programme aboutira à l'assainissement visé, puisqu'à l'heure actuelle 116 demandes de déchirage ont déjà été examinées.

Parmi les navires en exploitation, on compte encore 390 bateaux citernes, d'une capacité totale de 260 970 t, ce qui revient à une progression de 9 unités, ou 10 154 t.

En 1976, le transport total par eau en Belgique s'est chiffré à 100 276 000 t et 6 072 181 000 t/km. Les tonnages transportés ont été, certes, plus élevés qu'en 1975 (83 733 000 t et 5 123 635 000 t/km), mais cette année avait été caractérisée par de longues grèves des bateliers. Une comparaison avec 1974 (106 879 000 t et 6 853 386 000 t/km) fait apparaître un recul notable de la navigation intérieure en Belgique, lequel est dû exclusivement à la crise économique actuelle.

Le transport, en 1976, s'est élevé à 21 935 000 t et 1 738 607 000 t/km pour le trafic intérieur avec point de chargement et de déchargement en Belgique (transport par l'O.R.N.I., propre transport et transport par bateaux citernes) et à 78 341 000 t et 4 333 574 000 t/km de transports internationaux (importations, exportations et transit).

Sur le plan international, également, l'assainissement de la navigation intérieure est à l'ordre du jour. Ainsi, les certificats de navigation délivrés dans la C.E.E. seront, après approbation par le Conseil des Communautés Européennes, reconnus par les autres Etats membres. Cette mesure tend à éliminer les navires vétustes qui, jusqu'à présent, pouvaient encore être mis en service pour certains transports. (Un certificat de navigation européen, délivré sur base de normes techniques uniformes, est désormais à l'étude dans la Communauté).

D'autres projets, toujours à l'étude auprès de la commission de la C.E.E., ont trait à l'accès à la profession et au marché, au fonctionnement du marché et à l'harmonisation des conditions de travail dans la navigation intérieure.

Le parachèvement de la liaison Escaut-Rhin et du trajet entre le port de Gent et le Rhin dépend de l'installation d'un barrage tempête sur l'Escaut oriental. On prévoit que la liaison entre le port de Gent et le Rhin sera complétée pour 1985.

2. — Ports de mer.

Alors que les retombées de la situation économique générale entravent encore toujours le commerce mondial et, par conséquent, le trafic portuaire international, les ports d'Antwerpen et de Zeebrugge ont réussi à enregistrer un progrès. Les seules activités portuaires à avoir connu un léger recul en 1977 sont celles de Gent.

Pour les onze premiers mois de 1977, le tonnage de navires entrés au port d'Antwerpen a atteint un nouveau record : 1,9 million de tonnes de plus que l'année précédente. La ventilation des différentes composantes fait apparaître un certain nombre de fluctuations dans le mouvement des marchandises en 1977. Le nombre des arrivages a diminué de 9,3 %, tandis que les exportations ont progressé de 22,1 %.

Exclusion faite du pétrole, les entrées ont régressé de 12,5 %, tandis que les exportations ont progressé de 15,6 %; le solde négatif est dès lors de 1,8 % plus élevé par rapport à 1976.

Le recul des importations maritimes globales est dû, selon l'administration portuaire, à la diminution des importations de marchandises en vrac (—12,5 %), telles les minerais et le charbon ainsi que le blé au cours des mois d'été. En outre, en 1976, le port d'Antwerpen avait tiré avantage des achats importants de blé de l'Union Soviétique aux Etats-Unis. Les données provisoires présentent un caractère nettement plus favorables grâce aux exportations de chargements secs (+ 15,6 %). Les résultats estimés font apparaître une croissance quasi-générale des exportations de marchandises de détail, ce qui était plus particulièrement le cas des produits sidérurgiques.

Le trafic « Ro/Ro » a progressé de 27 % grâce aux nouvelles liaisons fixes de la navigation au cours réduit avec la Scandinavie et de la navigation au long cours avec l'Afrique occidentale et le Golfe Persique. Le trafic pour « container » s'est accru de la même façon. Ce trafic spécialisé de « unitloads » (1) a augmenté de 71 859 unités (24,5 %), atteignant de la sorte 365 150 unités, les containers vides (60 854) y compris.

Si l'on omet les containers vides, la progression se chiffre encore à 23 %. Le volume des marchandises transportées par container est passé de 3 723 224 t en 1976 à 4 878 466 t (+ 31 %). Le taux d'accroissement des chargements (+ 42,2 %) a excédé celui des déchargements (+ 18,6 %). Près de 42 % des marchandises transportées par container avaient comme lieu de destination ou de provenance l'Amérique du Nord. Sur cette route de mer, le trafic « anversois » de containers a progressé de 13,3 %.

Les transports de marchandises par bateau de navigation fluviale sont restés légèrement en-dessous des chiffres records de 1974. Ce trafic atteint 42 574 t

(1) Charges unitaires.

(+ 10,4 % par rapport à 1976). A Antwerpen, les sorties par bateau de navigation fluviale n'ont jamais été aussi importantes : 27 648 t (ou + 12 %), ce qui est surtout dû aux expéditions de produits pétroliers.

Toutefois le trafic du Rhin a constitué le stimulant le plus puissant : en effet, en un an, le volume est passé de 15 à 22,5 millions de tonnes. A elles seules, ces données témoignent déjà du succès considérable de la nouvelle liaison Escaut-Rhin. Aux écluses Kreekrak, 67 589 (62 873) bateaux de navigation fluviale et barges de poussage ont été recensés alors qu'initialement, une densité annuelle de 50 000 unités environ avait été avancée pour cette nouvelle voie navigable.

L'année passée, le transport ferroviaire vers Antwerpen n'a pas été bien intense. Les entrées accrues de produits métalliques en provenance de la France et du Luxembourg ont fait passer le trafic en direction d'Antwerpen de 4 350 000 à 5 580 000 t (+ 28,2 %). Par contre, les sorties par chemin de fer de minerais vers la région wallonne et l'hinterland luxembourgeois ont régressé, de sorte que les sorties par chemin de fer ne représentent plus que 15 920 000 t (-9,6 %).

En ce qui concerne le transport routier, seules les données relatives aux neuf premiers mois de 1977 sont disponibles. Celles-ci révèlent néanmoins un accroissement notable de 4 979 000 t à 6 345 000 t (+ 27,4 %).

En 1977, le nombre de navires ayant pénétré dans le port de Bruges-Zeebrugge a atteint 8 373 unités, soit une progression de 10,3 %. Le tonnage total net a progressé de 7,5 % et excédé les 25 millions NRT. Cette augmentation assez inégale est due au nombre plus élevé de bateaux transbordeurs entre Zeebrugge et les divers ports britanniques.

Le trafic de marchandises a crû de 3 %, atteignant 12 911 t. Il est toutefois étonnant que les arrivages ont régressé de 1 %, alors que les sorties ont progressé de 17,9 %; aussi le rapport entre ces deux facteurs se chiffre-t-il à peu près à 75 contre 25 %. Au cours des années précédentes, l'importance des entrées a toujours été plus grandes, ce recul étant dû à la diminution du transport de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés. La progression de 3 % du trafic global, quant à elle, est attribuable à l'expansion des trafics « Ro/Ro » et des trafics par container (+ 15 % et + 28 %).

Le transport des voyageurs a, de nouveau, fortement progressé (+ 19,5 %) et se monte à 1 605 927 unités réparties de manière pratiquement égale entre les embarquements et les débarquements. Cet accroissement est dû presque entièrement aux services des bateaux transbordeurs vers et en provenance des îles britanniques.

L'évolution du *transport mixte* (marchandises et voyageurs) se traduit par la hausse du nombre de véhicules, tant de camions que d'automobiles (+ 16,5 % ou 671 828 unités).

L'analyse de l'année écoulée fait apparaître que le trafic de Zeebrugge s'oriente principalement vers les formes modernes de transport de marchandises de détail, à savoir le trafic « Ro/Ro » et par container. Depuis plusieurs années déjà, les

traversées de la Manche ont augmenté de 10 % par an. Les armateurs concernés ont augmenté le nombre de traversées et ont introduit des bateaux à capacité de transport plus élevée. Toutefois, à l'heure actuelle, ce développement est entravé par le nombre insuffisant de postes d'accostage pour de tels bateaux.

Quant au service du « jet fail » vers Londres, ouvert le 1^{er} juin 1977, et jusqu'à ce jour couronné de succès, on peut s'attendre à ce qu'un deuxième appareil soit mis en service en 1978, de sorte que deux voyages seront offerts par jour.

Après que Zeebrugge ait été désigné, en 1976, comme port d'amenée du gaz naturel de l'Algérie, des plans pour les travaux d'infrastructure nécessaires à l'accostage de méthaniers et à la construction d'une unité de stockage et de régazéification furent tracés. D'autres travaux pour l'extension du port sont : l'installation d'un port de travail, une nouvelle digue orientale et l'achèvement des travaux en cours, (réalisation du dock du nord dans l'arrière-port, l'achèvement des docks adaptés à la navigation à grand tirant d'eau dans l'avant-port et de la nouvelle écluse de mer, qui servira de lien entre les deux).

En 1977, les entrées de navires dans le port de Gent ont été inférieures à celles de 1976 (2 927 contre 3 259, soit une réduction de 332 unités), ce qui revient à une diminution du tonnage de 426 644 NRT. Les causes de cette évolution sont : l'évolution conjoncturelle moins favorable, l'accroissement des importations et la stagnation des exportations.

Par ailleurs les problèmes auxquels sont confrontées les industries textile, sidérurgique et transformatrice du plastic de la zone portuaire sont, eux aussi, à l'origine de cette situation. L'an passé, néanmoins, on a encore toujours cherché avec ardeur à accroître le nombre de navires de plus de 60 000 t. (Pour le port de Gent on indique généralement 60 000 t parce que ce tonnage correspond le mieux avec la cargaison effective). En 1977, le nombre d'accostage de navires d'une capacité de plus de 60 000 t s'est chiffré à 96 (en 1975 : 47; en 1970 : 81). Ces navires ont été mis en service afin de contrebalancer la diminution des marchandises de détail par une intensification des arrivées par bull-carriers de minerais, de blé, de charbon, de scories de titane et de soufre.

3. — *Marine marchande belge.*

Que la Belgique, en tant que pays industrialisé, doit pouvoir disposer d'une flotte marchande assez importante est incontestable : une flotte marchande nationale garantit l'indépendance économique, la protection et la sécurité pour nos ports et des emplois à bon nombre de personnes spécialisées.

Au 31 décembre, la flotte marchande belge se composait de 100 navires jaugeant 1 562 650 t, soit un navire de plus et 125 308 t de plus que l'année précédente.

En dehors de la flotte diversifiée existante, les armateurs belges ont encore 21 navires d'un tonnage de 650 925 t en construction ou en commande.

L'expansion et la modernisation de notre flotte sont possibles grâce aux crédits de la S.N.C.I. et du Fonds de l'armement et des constructions maritimes, garantis par l'Etat.

Jusqu'au 31 décembre 1977, les armateurs ont fait largement appel à ces possibilités. En effet, en 1977, des crédits ont été accordés pour un montant de 9 444 006 820 F, dont 2 657 923 910 F par la S.N.C.I. et 6 786 082 910 F par le Fonds de l'armement et des constructions maritimes.

§ 4. — TRAFIC AERIEN

Le bureau spécialisé chargé, en 1975, de l'étude visant à déterminer les travaux à exécuter dans les années à venir, afin de réaliser une infrastructure optimale des ports aériens en Belgique, a terminé ses travaux.

Cette étude prouve qu'en 1990, le trafic aérien pourrait atteindre, en Belgique, 10,4 millions de passagers et 300 000 t de chargement. Compte tenu des travaux en cours en matière de réception des passagers, manutention des bagages, extension des parkings, manutention des marchandises et sécurité, la capacité des aéroports belges sera largement suffisante pour satisfaire aux besoins jusqu'en 1990.

La modernisation de la flotte s'est poursuivie au cours de l'année passée et la Sabena dispose désormais de 2 Boeings 747/291; 3 Douglas DC 10; 4 Boeings 707/329; 6 Boeings 707/329 C; 16 Boeings 737/229 et 229 C; 1 Caravelle SE 210 et 18 avions d'écologie.

Malgré la hausse des tonnes/kilomètre offertes et des tonnes/kilomètre transportées, de 10 % environ par rapport à 1976, le taux d'occupation a régressé de près de 1 % en 1977.

Le nombre de voyageurs transportés (1 954 700) a progressé par rapport à l'année précédente de 10 %. Le transport de marchandises et le trafic postal ont accusé un accroissement de 1,3 % et un recul de 1 % respectivement.

De tout cela ressort que le trafic régulier de la Sabena augmente par rapport à 1976, mais qu'un recul est enregistré dans le volume. Ce recul est dû principalement à l'évolution de la circulation sur les lignes Bruxelles-New-York et sur le réseau Sud-Est asiatique (concurrence des prix et obstacles tarifaires).

*
* *

Société Nationale des Chemins de Fer Belges
Trafic global des marchandises par wagons complets

ANNÉE	Quantité (en milliers de tonnes)					Volume total du transport (en millions de tkm)
	Trafic intérieur	Trafic à l'importation	Trafic à l'exportation	Trafic de transit	Trafic total	
1970	21 757	24 176	13 722	11 516	71 171	7 816
1971 (a)	22 213	19 973	13 106	11 126	66 418	7 328
1972	23 258	21 335	13 638	11 102	69 333	7 490
1973	23 263	24 433	15 350	12 478	75 524	8 183
1974	23 221	26 460	16 371	16 040	82 092	9 146
1975	16 629	18 333	12 044	12 195	59 201	6 757
1976	17 064	19 268	12 241	11 441	60 014	6 648
1977	16 861	16 859	12 036	12 576	58 332	6 485

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) A partir du 1^{er} janvier 1971, le trafic des produits pétroliers au départ des raffineries belges, antérieurement considéré comme de l'importation maritime, est repris dans le trafic au départ de gares belges, et ceci influence de manière sensible les chiffres des courants de trafic.

Société Nationale des Chemins de Fer Belges
Trafic des marchandises par wagons complets :
répartition du trafic suivant la nature des marchandises
(en millions de tonnes-kilomètre)

NATURE DES MARCHANDISES	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Produits agricoles et alimentaires	283	286	323	342	236	263	306
Combustibles solides	1 344	1 344	1 442	1 730	1 255	1 230	1 205
Minerais	2 062	2 050	2 386	2 700	1 923	1 868	1 522
Produits métallurgiques	1 852	2 015	2 134	2 380	1 718	1 653	1 582
Matériaux de construction et produits de carrières	618	593	582	593	454	446	401
Produits textiles	37	38	30	36	28	33	22
Produits chimiques	620	630	662	716	565	595	570
Huiles industrielles, pétrole, brais et goudrons	276	305	385	398	389	370	476
Divers	236	229	239	251	189	190	401
<i>Total ...</i>	7 328	7 490	8 183	9 146	6 757	6 648	6 485

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

Trafic des voyageurs
(en millions d'unités)

ANNÉE	Nombre de voyageurs	Nombre de voyageurs-kilomètre			
		Total	Avec billets	Avec abonnements sociaux	Avec tout autre abonnement (a)
1970	247	8 260	2 973	3 778	1 509
1971	245	8 425	3 097	3 821	1 507
1972	240	8 168	2 966	3 675	1 527
1973	237	8 093	2 951	3 490	1 652
1974	237	8 279	3 104	3 479	1 696
1975	232	8 258	3 190	3 436	1 632
1976	227	8 190	3 234	3 333	1 623
1977 (b)	200	7 667	3 118	3 065	1 484

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) Abonnements ordinaires, abonnements scolaires, abonnements réseau, abonnements de commerce, abonnements de 5, 10 et 15 jours.

(b) Prise en charge de la circulation des autobus par la S.N.C.F.V. au 1^{er} juillet 1977.

Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux

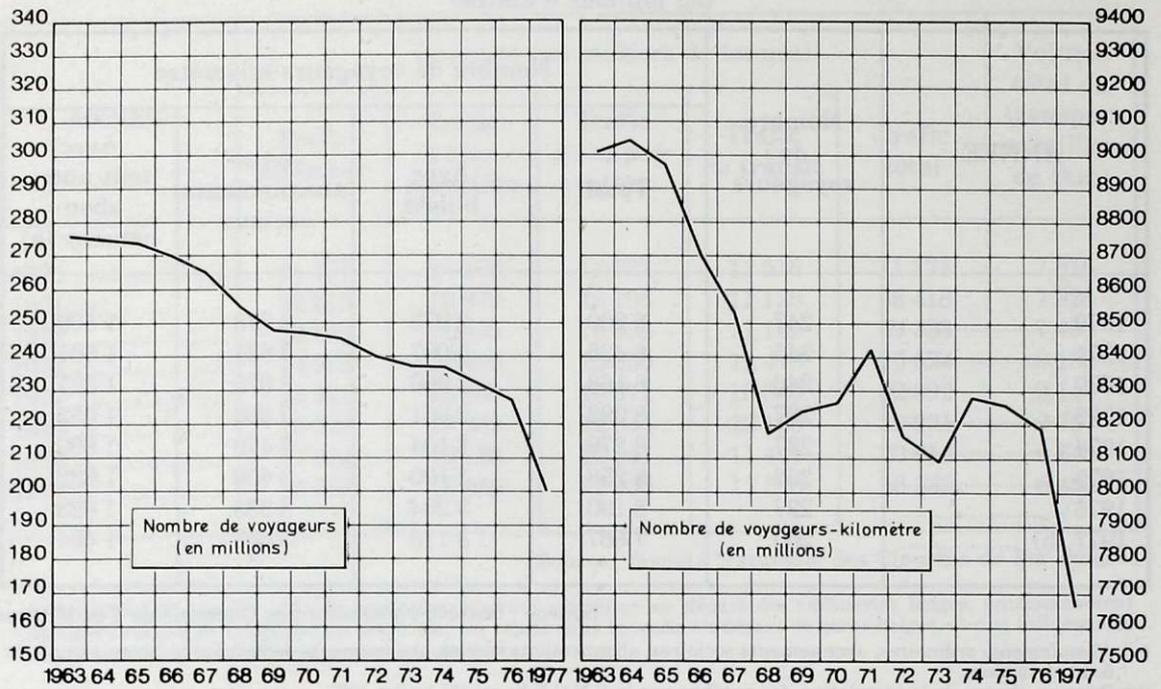
Nombre de voyageurs
(en milliers)

ANNÉE	Total	Services électriques	Services d'auto-motrices	Services d'autobus
1970	252 281	34 034	193	218 054
1971	251 078	31 029	225	219 824
1972	240 601	27 190	236	205 057
1973	241 102	25 892	272	214 938
1974	238 317	22 857	253	215 205
1975	240 114	22 767	301	246 114
1976	234 836	21 769	327	212 740
1977 (a)	257 072	20 335	333	236 514

(a) Estimation.

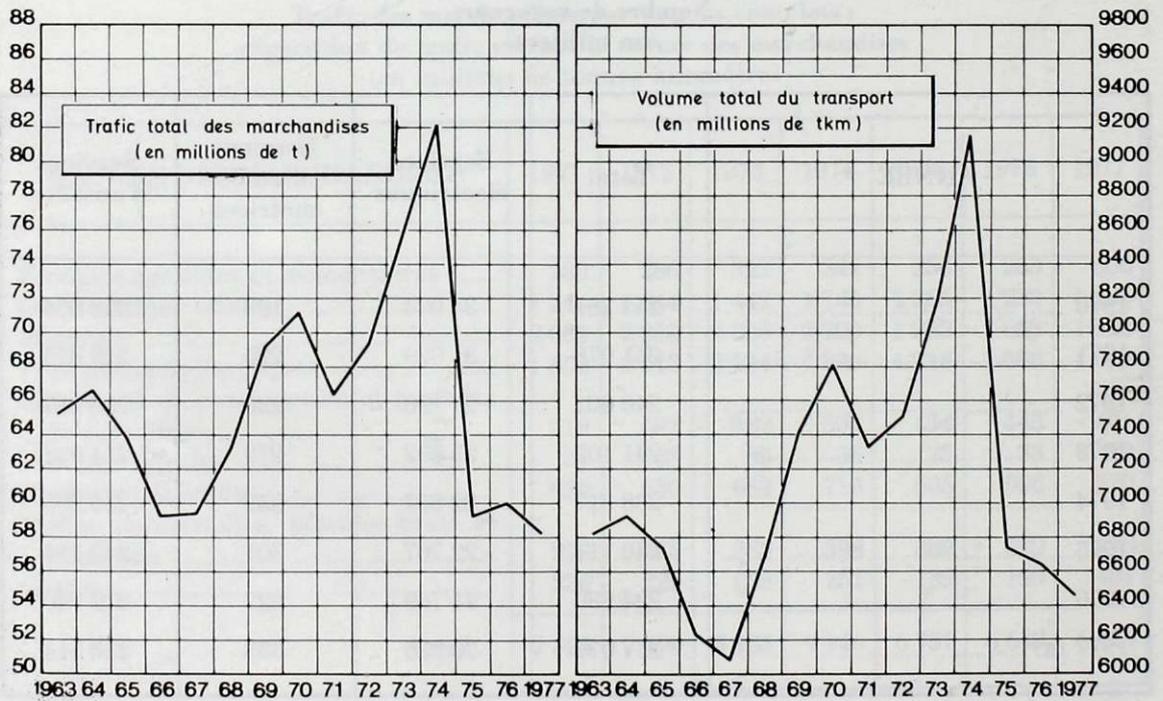
Source : Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

Société Nationale des Chemins de Fer Belges
Trafic des voyageurs



Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

Société Nationale des Chemins de Fer Belges
Trafic global des marchandises par wagons complets



Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

Parc de véhicules routiers
(en milliers d'unités)

ANNEE	Voitures automobiles	Autobus et autocars	Véhicules utilitaires	Motocycles	Bicyclettes à moteur	Bicyclettes
	(a)	(a)	(a) (b)	(a)		
1970	2 060	16	251	..	397	2 741
1971	2 154	17	254	..	403	2 743
1972	2 273	18	258	65	415	2 880
1973	2 390	19	262	91	439	2 931
1974	2 502	19	268	94	493	3 049
1975	2 614	20	272	95	532	2 948
1976	2 738	20	274	100	554	3 076
1977	2 871	20	277	106

Source : Institut National de Statistique.

(a) Situation au 1^{er} août.

(b) Comprend camions, camionnettes et tracteurs (véhicules spéciaux et tracteurs agricoles exclus).

Transport fluviaux
Marchandises transportées (a)

ANNEE	Quantité (en milliers de tonnes)					Volume total du transport (en millions de tkm)
	Trafic intérieur	Trafic à l'importation	Trafic à l'exportation	Trafic de transit	Trafic total	
1969	29 213	36 926	20 916	5 602	92 657	6 870
1970	31 237	35 638	20 272	4 418	91 565	6 734
1971	29 413	39 096	21 456	5 401	95 366	6 729
1972	28 092	39 615	22 995	5 713	96 410	6 758
1973	24 925	42 610	29 038	5 212	101 785	6 494
1974	26 133	46 486	28 800	5 459	106 878	6 853
1975	18 477	36 986	24 091	4 179	83 733	5 123
1976	21 934	42 571	31 124	4 645	100 274	6 072

(a) Les données pour 1977 ne sont pas encore disponibles.

Source : Institut National de Statistique.

Transports fluviaux
Répartition du trafic suivant la nature des marchandises (a)
(en millions de tonnes-kilomètre)

NATURE DES MARCHANDISES (nomenclature N.S.T.)	1973	1974	1975	1976
Produits agricoles et animaux vivants	765	752	617	560
Denrées alimentaires et fourrages	309	350	292	330
Combustibles minéraux solides	612	731	447	470
Produits pétroliers	889	796	696	710
Minerais et déchets pour la métallurgie ...	322	412	282	270
Produits métallurgiques	752	820	481	550
Minéraux bruts ou manufacturés et maté- riels de construction	2 110	2 202	1 726	1 630
Engrais	208	238	167	120
Produits chimiques	474	504	378	400
Machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales	53	48	35	40
<i>Total ...</i>	6 494	6 853	5 123	5 060

(a) Les données pour 1977 ne sont pas encore disponibles.

Source : Institut National de Statistique.

Transports fluviaux
Trafic par bassin (a)
(en millions de tonnes-kilomètre)

BASSIN	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Escaut maritime	1 267	1 271	1 252	1 242	1 435	1 461	1 186	1 230
Canaux de la Campine	2 621	2 632	2 570	2 603	2 269	2 470	1 804	1 760
Canaux brabançons	535	561	503	467	477	528	405	350
Meuse et Sambre	916	844	923	956	885	912	635	630
Haut-Escaut	1 380	1 279	1 355	1 368	1 297	1 364	1 004	1 000
Centre et Borinage	119	121	103	99	110	96	73	70
Yser et Côte	31	26	23	24	22	22	16	20
<i>Total ...</i>	6 870	6 734	6 731	6 758	6 494	6 853	5 123	5 060

(a) Les données pour 1977 ne sont pas encore disponibles.

Source : Institut National de Statistique.

Composition de la flotte fluviale belge
Situation au 31 décembre

ANNÉE	Bateaux automoteurs		Bateaux sans moteur		Barges de poussage		Total	
	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes
1968	4 772	2 170 453	569	441 334	25	27 100	5 366	2 638 887
1969	4 660	2 142 052	499	393 540	22	25 782	5 181	2 561 374
1970	4 442	2 060 187	438	357 604	31	38 653	4 911	2 456 444
1971	4 310	2 026 050	408	318 237	37	48 280	4 755	2 392 567
1972	4 545	2 166 778	349	260 913	45	58 146	4 939	2 485 837
1973	4 460	2 167 697	331	247 883	52	66 591	4 843	2 482 171
1974	4 278	2 149 380	278	209 068	59	85 901	4 615	2 444 349
1975	3 929	2 065 251	206	177 497	51	78 619	4 186	2 321 367
1976	3 548	1 814 435	206	177 497	51	78 619	3 805	2 070 551
1977	3 025	1 609 605	138	107 588	59	100 946	3 292	1 818 139

Sources : Ministère des Communications.

Marine marchande belge (a)
Situation au 31 décembre

DÉSIGNATION	Année	Navires à vapeur	Navires à moteur	Allèges de mer	Total
Nombre de navires	1972	9	86	3	98
	1973	8	80	1	89
	1974	8	82	3	93
	1975	5	89	6	100
	1976	2	89	8	99
	1977	2	90	8	100
Tonnage brut belge	1972	161 480	930 191	19 662	1 111 333
	1973	136 033	954 425	1 526	1 091 984
	1974	136 033	1 114 505	7 753	1 258 291
	1975	82 376	1 274 275	17 353	1 374 004
	1976	37 412	1 372 991	26 939	1 437 342
	1977	37 412	1 498 299	26 939	1 562 650

(a) Non compris les navires de l'Etat.

Sources : Ministère des Communications.

Situation de la marine marchande belge

DÉSIGNATION	1 ^{er} janvier 1977		1 ^{er} janvier 1978	
	Nombre	Tonnage brut	Nombre	Tonnage brut
Bull-carriers	18	548 836	18	587 741
Cargos	25	216 975	27	247 762
Navires polyvalents	4	50 860	4	50 860
Paquebots et cargos	1	13 303	1	13 303
Bateaux citernes pour produits chimiques	1	14 588	—	—
Pétroliers	11	312 327	13	370 534
Bateaux citernes pour produits résiduaires	1	1 178	1	1 178
Navires de combinaison	2	45 046	2	45 046
Containers	1	30 826	2	57 565
Navires frigorifiques	8	42 351	5	26 886
Minéraliers	2	70 929	2	70 929
Allèges de mer	8	26 939	8	26 939
Paquebots	5	17 880	5	17 880
Car-ferries	7	30 879	7	31 602
Bateaux citernes pour le gaz	2	1 627	2	1 627
Plateformes de forage	1	10 372	1	10 372
Bateaux d'approvisionnement « off-shore »	2	2 426	2	2 426
<i>Total ...</i>	99	1 437 342	100	1 562 650

Sources : Ministère des Communications, Administration de la Marine et de la Navigation intérieure.

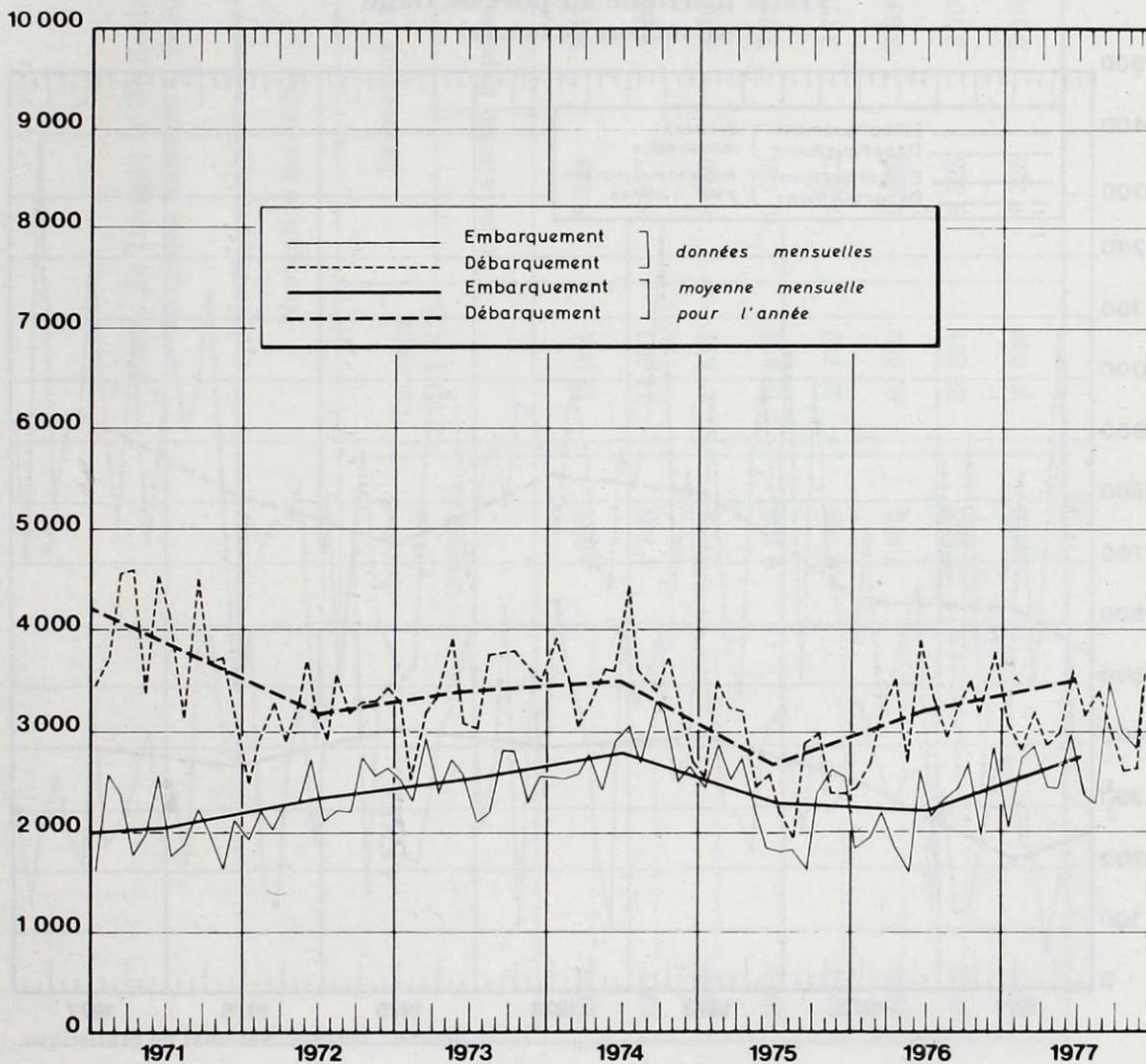
Port d'Anvers
Navigation maritime

ANNÉE	Navires entrés		Embarquer (1000 T.N.B.)		
	Nombre	Tonnage (1000 T.N.B.)	Importations	Exportations	Total
1970	19 150	67 894	57 107	23 615	80 722
1971	18 654	64 804	48 337	24 914	73 251
1972	18 631	64 388	39 054	28 161	67 215
1973	18 708	63 660	41 303	30 234	71 537
1974	18 755	63 861	42 550	33 307	75 857
1975	17 376	60 986	32 747	27 734	60 481
1976	17 711	66 344	39 113	26 933	66 046
1977	17 703	68 265	33 962 (a)	29 777 (a)	63 739 (a)

(a) 11 mois de 1977.

Source : Institut National de Statistique.

Trafic maritime au port d'Anvers
(en milliers de tonnes)



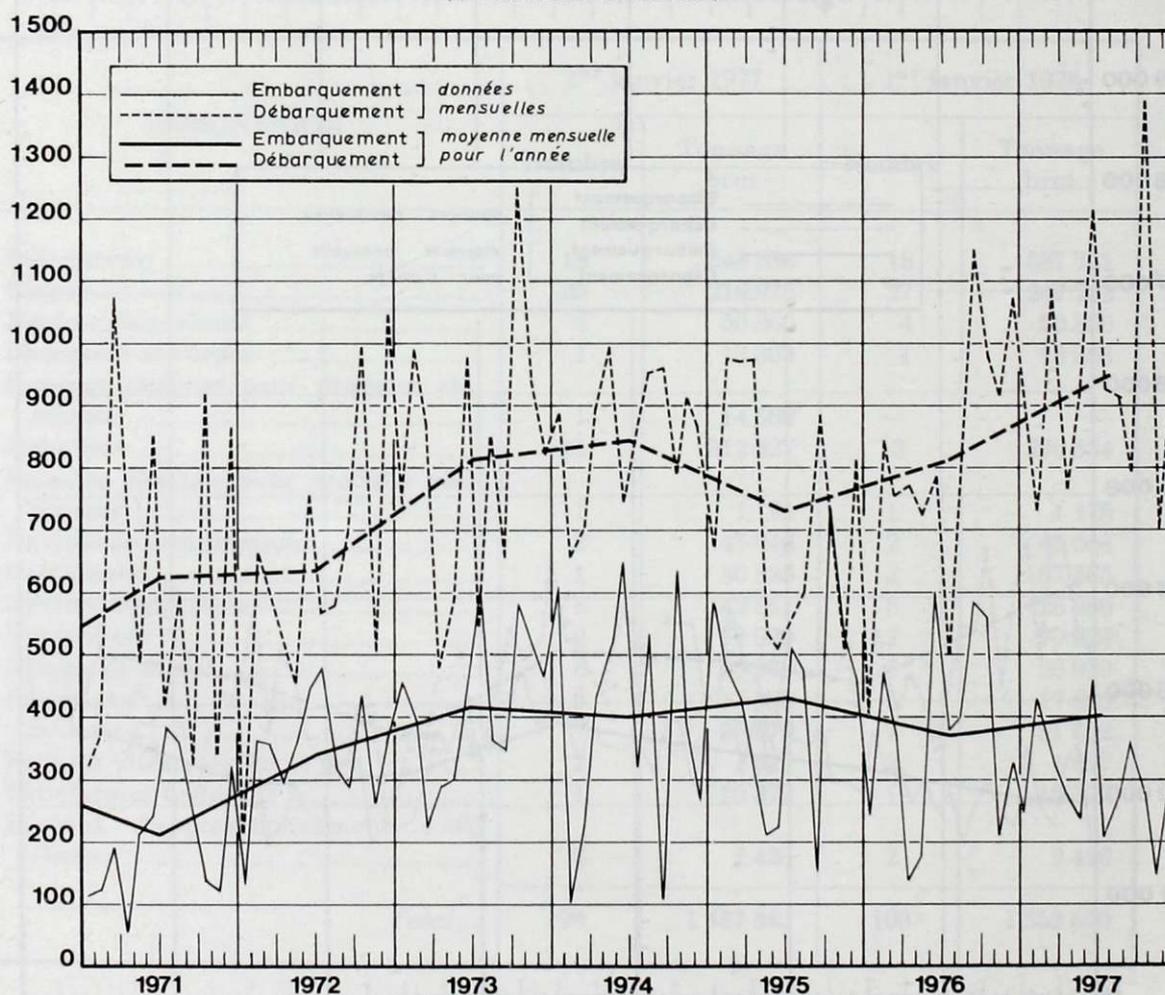
Source : Institut National de Statistique.

Port de Gand Navigation maritime

ANNÉE	Navires entrés		Embarquer (1000 T.N.B.)		
	Nombre	Tonnage (1000 T.N.B.)	Importations	Exportations	Total
1970	3 634	5 844	6 180	4 217	10 397
1971	3 813	6 862	7 875	3 872	11 747
1972	4 093	8 261	9 129	4 614	13 743
1973	3 789	8 114	9 715	4 980	14 695
1974	4 093	9 175	10 286	5 564	15 850
1975	3 398	7 881	8 875	4 656	13 531
1976	3 259	9 274	11 156	4 180	15 336
1977	2 927	8 847	11 108	3 520	14 628

Source : Institut National de Statistique.

Trafic maritime au port de Gand (en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique.

Ports de Bruges et de Zeebrugge
Navigation maritime et fluviaux

ANNÉE	Navigation maritime					Navigation fluviaux		Total général (1000 T.N.B.)
	Navires entrés (nombre)	Tonnage (1000 T.N.B.)	Embarquer (1000 T.N.B.)			Navires entrés (nombre)	Tonnage (1000 T.N.B.)	
			Importations	Exportations	Total			
1970	4 691	12 064	8 333	1 177	9 510	1 776	592	10 102
1971	4 746	14 673	8 817	1 285	10 102	1 546	493	10 595
1972	5 658	17 817	8 769	1 767	10 536	1 497	471	11 007
1973	6 105	19 649	10 478	2 217	12 695	1 626	544	13 239
1974	6 796	21 772	11 272	2 772	14 044	1 748	592	14 636
1975	7 452	23 552	9 466	2 639	12 105	1 244	415	12 520
1976	7 593	23 321	9 828	2 700	12 528	1 835	623	13 151
1977	8 373	25 080	9 728	3 183	12 911	1 531	502	13 413

Source : « Maatschappij der Brugse Zeevaartinrichtingen ».

Trafic commercial des aéroports belges (a)

DÉSIGNATION	Trafic		
	Régulier	Irrégulier	Total
<i>Vols (unités)</i>			
1968	63 585	10 083	73 668
1969	72 236	7 333	79 569
1970	78 839	7 529	86 368
1971	83 235	7 778	91 013
1972	82 480	8 845	91 325
1973	81 935	13 498	95 433
1974	74 163	13 911	88 074
1975	71 281	14 821	86 102
1976	75 231	15 476	90 707
<i>Passagers (unités)</i>			
1968	2 368 653	207 968	2 576 621
1969	2 597 032	315 442	2 912 474
1970	2 949 704	343 937	3 293 641
1971	3 104 965	385 734	3 490 699
1972	3 245 524	502 385	3 747 909
1973	3 394 030	836 695	4 232 625
1974	3 343 348	895 996	4 239 344
1975	3 387 404	962 311	4 349 715
1976	3 556 862	1 032 189	4 589 051
<i>Fret (tonnes)</i>			
1968	96 861	4 150	101 011
1969	118 540	6 316	124 856
1970	128 966	7 052	136 018
1971	125 365	4 421	129 786
1972	116 148	7 394	123 542
1973	111 899	7 205	119 104
1974	113 110	6 639	119 749
1975	119 171	10 182	129 353
1976	128 106	22 880	150 986
<i>Courrier (tonnes)</i>			
1968	5 762	54	5 816
1969	7 116	71	7 187
1970	6 594	26	6 620
1971	7 335	78	7 413
1972	6 572	62	6 634
1973	6 173	130	6 303
1974	5 459	50	5 509
1975	5 818	60	5 878
1976	6 679	218	6 897

Source : Régie des Voies Aériennes.

(a) Ensemble du trafic : arrivées et départs, vols locaux non compris. Les données pour 1977 ne sont pas encore disponibles.

Trafic de la SABENA

ANNÉE	Tonnes-kilomètre offertes (milliers)	Voyageurs transportés (milliers)	Voyageurs-kilomètre (milliers)	Fret (en milliers de tonnes-kilomètre)	Courrier (en milliers de tonnes-kilomètre)	Tonnes-kilomètre transportées (milliers)	Coefficient de chargement (en pourcent)
1968	581 121,8	1 257,5	2 314 712,5	130 277,6	6 268,0	347 441,8	59,8
1969	682 148,9	1 375,0	2 448 762,0	176 777,6	7 797,0	406 632,1	59,6
1970	742 261,5	1 470,6	2 759 084,1	186 956,0	8 130,5	447 280,6	60,3
1971	898 462,5	1 510,8	3 201 132,5	208 412,5	8 838,0	512 978,3	57,1
1972	907 651,8	1 484,8	3 276 713,7	234 350,1	8 616,7	540 093,3	59,5
1973	946 589,6	1 649,9	4 211 882,3	240 270,8	8 972,2	635 486,7	67,1
1974	1 137 619,8	1 693,4	4 535 822,0	287 073,7	8 589,9	711 832,9	62,6
1975	1 197 424,5	1 680,6	4 581 058,5	286 764,4	7 953,1	719 162,4	60,1
1976	1 280 271,1	1 764,0	4 453 289,5	366 673,4	9 130,7	784 257,0	61,3
1977	1 306 366,8	1 954,7	4 495 721,5	371 389,2	8 551,4	789 656,5	60,4

Source : SABENA.

CHAPITRE IV

DISTRIBUTION

D'après les données disponibles de la comptabilité nationale, la valeur ajoutée du commerce — y compris la distribution de produits pétroliers — aurait diminué, à prix constants, de 0,6 % en 1975 et se serait accrue de 5,6 % en 1976. De récentes estimations donnent une croissance de 2,2 % pour l'année 1977. Demande de rattrapage, reprise avortée et stagnation désignent l'évolution de ces deux dernières années. Les revenus des artisans et commerçants auraient augmenté respectivement de 7,7 et 5,1 % en 1975 et 1976; 1977 n'est pas connu mais, pour la catégorie globale dans laquelle ils sont inclus (« entrepreneurs individuels et sociétés de personne ») la croissance est estimée à 4,5 % en 1977. Ceux des sociétés de distribution, autre composante du revenu du commerce, se seraient fort accrus en 1977, notamment dans le secteur performant des entreprises à succursales multiples.

La population active salariée du secteur du commerce (gros et détail, récupération et intermédiaires commerciaux), recensée par l'O.N.S.S. au 31 mars, s'élevait à 336 861 en 1975, 333 376 en 1976, et 336 074 en 1977. Du côté des indépendants, l'I.N.A.S.T.I. relevait, pour le secteur défini de la même manière, 140 096 assujettis en 1975, 141 129 en 1976 et 140 421 en 1977 dont, respectivement, 26 077, 26 056 et 26 855 intermédiaires de commerce. Le chômage s'est aggravé dans la distribution pendant l'année 1977 : il s'est accru de 20 % et il s'est élevé, en moyenne mensuelle, à 31 056 unités soit un taux de chômage d'environ 9 %.

L'examen des ventes au détail, en 1977, révèle naturellement des différences entre les secteurs de la distribution. Rappelons d'abord que l'indice général du chiffre d'affaires du commerce de détail relevé par l'I.N.S. a progressé, en 1977, de 7,7 % en valeur et 2,2 % en quantité; ce dernier résultat, pour des raisons expliquées au chapitre « consommation » sous-estime sans doute quelque peu la réalité et devrait s'approcher des 3 %. Pour chacun des secteurs de la distribution envisagé, des résultats en valeur sont disponibles pour le total et selon les quatre catégories d'articles vendus (1).

On tiendra donc compte, pour arriver à une évaluation plus réelle des résultats, des hausses de prix relatives à ces catégories d'articles (2) et du poids relatif de ces catégories dans les ventes du secteur envisagé. L'ensemble de ces résultats est représenté dans le tableau de la p. 205.

(1) Alimentation, textiles et habillement, articles d'ameublement et de ménage, autres articles. Pour plus de détails, voir « Statistiques du Commerce », n° 3, mars 1974, I.N.S.

(2) Hausse moyenne des prix : 5,2 % dans la première catégorie, 6,2 % dans la seconde, 5,1 % dans la troisième et 4,3 % dans la quatrième.

Le petit commerce de détail voit la croissance de ses ventes globales se dégrader légèrement. Rappelons que ces résultats étant tirés d'un échantillon, l'évolution structurelle du chiffre d'affaires (due au solde des fermetures et ouvertures) n'y est pas prise en compte. Les ventes sont en recul net dans l'alimentation et le textile, et affaibles dans les « autres articles » alors que c'est notamment grâce à ce type de biens que les résultats restaient honorables l'an passé. Faut-il voir une contrepartie ou un transfert dans la forte croissance que connaît la grande distribution pour ce type d'article (+ 10,6 % en quantités, dans les grands magasins et + 6,8 % dans les entreprises à succursales) ? Toujours est-il que c'est grâce à elle que les grands magasins maintiennent une croissance de leur résultat global conforme à la moyenne, tandis que s'accroît leur recul en matière de biens durables (1).

Les résultats des coopératives de consommation ont continué à se détériorer. On a déjà vu l'an passé qu'elles étaient en restructuration. La récente modernisation d'une série de leurs points de vente, avec le passage au libre service, devrait probablement commencer à produire, dès l'an prochain, des résultats qui permettront une meilleure appréciation de leur situation.

C'est le secteur des « entreprises à succursales multiples » qui continue à se montrer le plus performant (2). L'alimentation y constitue toujours la part prépondérante, mais la croissance des ventes en « autres articles » n'y est pas négligeable non plus.

L'évolution des résultats des supermarchés d'indépendants (petites et moyennes entreprises) est plus étonnante; alors que la croissance de leurs ventes, essentiellement alimentaires, égalait auparavant, pendant plusieurs années, celle des supermarchés équivalents de la grande distribution, elle s'est mise, depuis deux ans, à s'en éloigner et se situe actuellement fort en dessous. La grande distribution compense probablement les aspects restrictifs de la législation actuelle relative aux implantations commerciales par des gains obtenus du côté de la productivité (du travail et de l'espace), du côté de l'organisation de sa fonction de grossiste et par une politique des prix plus offensive, notamment en matière alimentaire. Il est possible qu'ainsi des conditions plus âpres de concurrence handicapent non seulement le petit commerce de détail alimentaire mais aussi les supermarchés d'indépendants, présents sur le même segment de marché. Sous réserve de problèmes inhérents à la statistique, la redistribution des parts de marché se poursuit donc, sauf peut-être dans le secteur des biens durables.

Les données de la T.V.A. montrent une assez faible croissance du chiffre d'affaires des plus petits commerçants au détail, que l'on retrouve surtout chez les déclarants trimestriels. La croissance de 13,1 % des déclarants mensuels est surévaluée par les résultats du premier trimestre et devrait plus approcher les 11 %. Cette rubrique rassemble les commerçants de taille moyenne et la grande distribution. Comme l'on connaît par ailleurs les résultats de la grande distribution, assez performante, et qu'ils varient de 15 à 20 %, on peut en déduire que ceux des

(1) Il peut certes y avoir un biais quand on déflate les ventes en biens durables par une même hausse des prix dans tous les secteurs, alors qu'elle fut peut être moins forte dans un secteur que dans un autre. Mais ce biais reste limité.

(2) Rappelons qu'y sont inclus les supermarchés de la grande distribution, tel GB-INNO-BM par exemple.

commerçants désignés ici comme « moyens » devraient au contraire se situer en dessous de la moyenne approximative des 11 %.

A se fier aux apparences, la concentration dans le commerce de détail resterait faible en Belgique. Mais il faut remarquer d'abord la concentration dans la fonction de gros, ensuite la confusion de plus en plus répandue des fonctions de gros et de détail, rendant plus ardu l'examen des statistiques, et enfin l'extension du système de la franchise. La concentration pourrait donc être plus forte qu'il n'y paraît.

Le lecteur trouvera dans les tableaux un bilan, à fin décembre 1977, de l'application de la loi relative aux implantations commerciales. A ce sujet, on remarquera que ce sont toujours les supermarchés et les implantations autonomes qui constituent l'essentiel des autorisations accordées.

(Tableau des données statistiques relatives au commerce de détail et à l'application de la loi sur les implantations commerciales, fin décembre 1977. Le tableau est très flou et les données ne sont pas lisibles.)

Commerce ambulant
Répartition des commerçants ambulants suivant la nature du commerce (a)

DATE ET RÉSIDENTE DU COMMERÇANT	Marché public		Voie publique		De porte en porte		Marché public et voie publique		Marché public et de porte en porte		Voie publique et de porte en porte		Marché public, voie publique et de porte en porte		Ensemble		
	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Total
1 ^{er} janvier 1976 :																	
Anvers	2 677	57	433	9	2 189	57	791	35	205	11	274	13	2 332	73	8 901	255	9 156
Brabant	3 319	294	687	81	2 952	162	1 466	140	243	23	386	10	2 007	148	11 060	858	11 918
Hainaut	971	75	86	11	2 132	278	530	106	154	39	86	13	959	248	4 918	770	5 688
Liège	524	53	100	22	1 521	147	355	64	139	29	136	6	738	149	3 513	470	3 983
Limbourg	422	18	41	—	1 079	86	177	12	115	5	205	15	1 093	55	3 132	191	3 323
Luxembourg	23	—	5	—	273	5	37	2	18	—	18	—	109	1	483	8	491
Namur	55	4	19	—	576	20	66	5	34	2	28	7	212	12	990	50	1 040
Fl. Orientale	3 223	19	442	7	2 366	15	1 016	11	330	9	562	8	2 672	40	10 611	109	10 720
Fl. Occidentale	931	4	195	—	1 870	8	362	5	183	—	329	3	1 477	5	5 347	25	5 372
Pays étrangers	3	59	3	6	14	144	1	17	2	3	2	10	26	77	48	316	364
<i>Le Royaume ...</i>	12 148	583	2 008	136	14 972	922	4 801	397	1 423	121	2 026	85	11 625	808	49 003	3 052	52 055
1 ^{er} janvier 1972 :																	
<i>Le Royaume ...</i>	11 257	393	1 408	90	9 880	394	3 551	302	1 122	81	1 972	83	9 757	609	38 947	1 952	40 899
1 ^{er} janvier 1974 :																	
<i>Le Royaume ...</i>	10 886	718	2 094	118	27 074	1 400	4 840	437	1 331	134	2 001	95	11 358	842	59 584	3 744	63 328

(a) Le recensement ne se fait que tous les 2 ans. Les données au 1^{er} janvier 1978 ne sont pas encore disponibles.

Source : Institut National de Statistique

Sociétés commerciales belges ayant leur principale exploitation en Belgique (a)

DESIGNATION	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital	Dissolutions de sociétés par liquidation et fusion	
	Anonymes et en commandite par actions		De personnes à responsabilité limitée		Ensemble				Ensemble
	Nombre	Capital nominal (en milliers de francs)	Nombre	Capital nominal (en milliers de francs)	Nombre	Capital nominal (en milliers de francs)	Montant nominal net (en milliers de francs)	Nombre	Capital (en milliers de francs)
<i>Comm. de détail:</i>									
1970	129	164 622	733	304 433	862	469 055	238	93 418	
1971	117	90 300	719	320 757	836	411 057	227	545 864	
1972	112	64 333	716	281 671	828	346 004	226	67 320	
1973	116	81 530	798	308 002	974	389 532	216	77 076	
1974	163	221 044	950	382 580	1 113	603 624	216	1 735 108	
1975	177	168 275	1 017	406 845	1 194	575 120	233	193 582	
<i>Commerce de gros et comm. extérieur:</i>									
1970	352	787 463	370	338 510	722	1 125 973	426	806 645	
1971	297	470 108	367	221 118	664	691 226	347	885 986	
1972	333	622 268	563	329 458	896	951 726	326	457 195	
1973	338	782 051	542	310 108	880	1 092 159	294	524 445	
1974	460	1 361 934	567	330 156	1 027	1 692 090	360	802 867	
1975	465	1 218 989	708	348 006	1 173	1 566 995	336	679 950	

(a) Les données pour 1976 et 1977 ne sont pas encore disponibles.

Source : Institut National de Statistique.

Immatriculations et radiations au Registre du Commerce

DÉSIGNATION	1974		1975			1976			1977 (b)		
	Total	Commerçants isolés	Sociétés	Total	Commerçants isolés	Sociétés	Total	Commerçants isolés	Sociétés	Total	
<i>Immatriculations principales</i>											
(a) :											
Cour d'Appel de :											
Bruxelles	21 877	17 216	4 877	22 093	17 902	5 695	23 597	8 491	2 965	11 456	
Anvers	—	—	—	—	—	—	—	7 289	2 622	9 911	
Mons	—	—	—	—	—	—	—	4 617	832	5 449	
Liège	10 530	7 866	1 319	9 185	8 284	1 590	9 874	6 138	1 226	7 364	
Gand	9 861	8 352	1 544	9 896	8 023	2 070	10 093	7 916	2 172	10 088	
<i>Total ...</i>	42 268	33 434	7 740	41 174	34 209	9 355	43 564	34 451	9 817	44 268	
<i>Radiations par suite de cessation, cession, transfert ou décès :</i>											
Cour d'Appel de :											
Bruxelles	17 242	15 547	1 107	16 654	14 681	1 073	15 754	6 322	625	6 947	
Anvers	—	—	—	—	—	—	—	7 107	505	7 612	
Mons	—	—	—	—	—	—	—	3 960	130	4 090	
Liège	8 096	7 274	416	7 690	7 431	301	7 732	4 972	211	5 183	
Gand	9 524	8 954	343	9 297	8 474	399	8 873	7 998	378	8 376	
<i>Total ...</i>	34 862	31 775	1 866	33 641	30 586	1 773	32 359	30 359	1 849	32 208	
Différence	+ 7 406	+ 1 659	+ 5 874	+ 7 533	+ 3 623	+ 7 582	+ 11 205	+ 4 092	+ 7 968	+ 12 060	

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) Y compris les immatriculations principales par reprise d'une affaire radiée ou transportée, comme suite à une cession, un transport, un décès, etc.
 (b) La ventilation en 5 Cours d'Appel débute en 1977.

Déclarations de faillite et demandes de concordats judiciaires (a)

DÉSIGNATION	Déclarations de faillite (b)				Demandes de concordats judiciaires			
	1973 (c)	1974 (c)	1975 (c, d)	1976 (c)	1973 (c)	1974 (c)	1975 (c, d)	1976 (c)
Cour d'Appel de :								
Anvers	528	530	27	28
Bruxelles	1 161	1 212	824	879	100	132	56	79
Mons	205	250	59	59
Gand	278	284	327	410	21	31	51	37
Liège	371	387	352	372	41	47	47	48
<i>Le Royaume ...</i>	1 810	1 883	2 236	2 441	162	210	240	251

Source : Institut National de Statistique.

- (a) Les données pour 1977 ne sont pas encore disponibles.
 (b) Faillites déclarées pendant l'année, y compris les faillites rouvertes.
 (c) Données provisoires.
 (d) A partir de 1975, nouvelles Cours d'Appel : Anvers et Mons.

Evolution des magasins en libre service au 1^{er} janvier

DÉSIGNATION	1974		1975		1976		1977	
	Nom- bre	En % du total	Nom- bre	En % du total	Nom- bre	En % du total	Nom- bre	En % du total
Répartition par forme de distribution								
Indépendants	2 840	72	2 915	72	2 733	71	2 802	68
Coopératives de consommation ..	389	10	403	10	352	9	499	12
Grands magasins et maisons à succursales	697	18	725	18	754	20	841	20
<i>Total ...</i>	3 926	100	4 043	100	3 839	100	4 142	100
Répartition selon la surface de vente (m ²)								
1 - 99	1 285	33	1 308	32	1 191	31	1 308	32
100 - 199	1 086	27	1 113	27	1 022	27	1 030	25
200 - 399	687	17	716	18	704	18	731	18
400 et plus sans viande fraîche	115	3	127	3	138	4	165	4
400 - 799	380	10	387	10	380	10	438	10
800 - 999	80	2	84	2	84	2	105	2
1 000 - 2 499	226	6	238	6	248	6	289	7
2 500 et plus	67	2	70	2	72	2	76	2
<i>Total ...</i>	3 926	100	4 043	100	3 939	100	4 142	100

Source : Comité Belge de la Distribution.

**Bilan de l'application de la loi du 29 juin 1975
relative aux implantations commerciales**
(arrêté à fin décembre 1977)

RÉGIONS	Super-marchés	Hyper-marchés	Shopping centers	Complexes commerciaux	Implantations autonomes	Autres	Total
Demandes acceptées							
Flandre	17	1	—	11	33	—	62
(a)	21 003	1 750	—	55 591	54 900	—	133 244
(b)							
Wallonie	20	—	—	6	7	2	35
(a)	21 237	—	—	19 248	14 010	5 870	60 365
(b)							
Bruxelles	1	—	1	4	—	—	6
(a)	973	—	25 000	18 870	—	—	44 843
(b)							
<i>Total</i> (a)	38	1	1	21	40	2	103
(b)	43 213	1 750	25 000	93 709	68 918	5 870	238 460
Demandes refusées							
Flandre	12	4	2	5	10	1	34
(a)	18 226	15 039	39 990	30 421	33 533	2 683	139 882
(b)							
Wallonie	4	1	2	8	4	—	19
(a)	5 808	12 908	25 708	37 600	18 637	—	100 661
(b)							
Bruxelles	—	—	1	3	—	1	5
(a)	—	—	31 000	49 404	—	4 000	84 404
(b)							
<i>Total</i> (a)	16	5	5	16	14	2	58
(b)	24 034	27 947	96 698	117 425	52 160	6 683	324 947

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) Nombre de dossiers terminés.

(b) Surface nette de vente faisant l'objet de la demande (m²).

**Evolution, en valeur, des chiffres d'affaires dans le commerce,
d'après les données T.V.A. et par type de déclarants**
(en % par rapport à l'année précédente)

ANNÉE	Commerce de détail			Services (a)		
	Déclarants mensuels	Déclarants trimest.	Ensemble	Déclarants mensuels	Déclarants trimest.	Ensemble
1977 — 1 ^{er} trimestre..	21,7 (b)	3,0	14,3	21,4	11,0	14,7
2 ^e trimestre....	11,4	5,7	9,3	17,4	9,5	11,8
3 ^e trimestre....	11,0	2,7	7,9	17,0	9,6	17,6
4 ^e trimestre....	9,8	4,3	7,8	19,3	2,2	12,0
<i>L'année...</i>	13,1	4,0	9,7 (8,2) (b)	18,6	7,8	13,3

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Calculés sur l'addition des services récréatifs et culturels et des services personnels.

(b) Pour des raisons statistico-administratives, le résultat du premier trimestre de 1977 est surévalué. Si l'on tente une correction approximative, on ramène la croissance globale à un peu plus de 8%.

Evolution des ventes au détail par type de distribution
(indices des quantités, en % par rapport à l'année précédente)

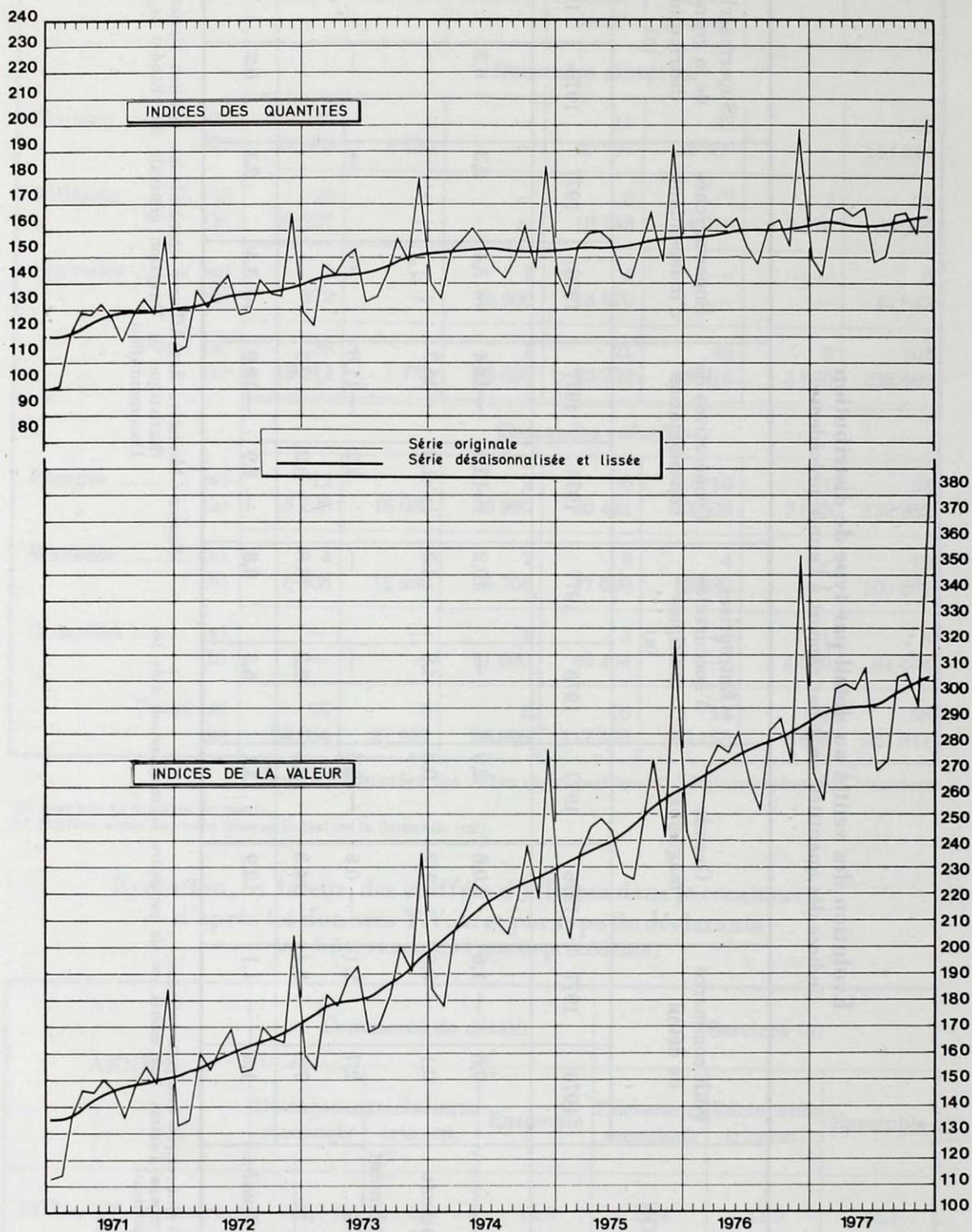
DÉSIGNATION	Petit commerce de détail		Grands magasins		Entreprises à succursales multiples (a)		Coopératives de consommation		Supermarchés d'indépendants		Supermarchés de la grande distribution (b)	
	1976	1977	1976	1977	1976	1977	1976	1977	1976	1977	1976	1977
Alimentation	- 0,6	- 1,6	0,6	2,9	-	10,2	-15,0	-12,4	- 3,4	2,3	6,2	11,4
Textiles et habillement ..	- 0,1	- 0,8	- 1,2	0,3	- 4,9	4,3	1,6	-15,7	-	-	-	-
Articles d'ameublement et de ménage	2,7	2,1	- 0,6	- 2,6	-	-	2,2	-11,8	-	-	-	-
Autres articles	7,3	3,4	14,3	10,6	5,3	6,8	- 0,2	- 2,3	-	-	-	-
<i>Total ...</i>	1,6	1,1	2,9	3,1	6,5	8,8	- 9,9	-10,0	- 3,4	2,3	6,2	11,4

(a) Les supermarchés GB sont compris dans cette rubrique.

(b) Cette rubrique en recoupe d'autres. Son intérêt est de permettre la comparaison avec les supermarchés d'indépendants.

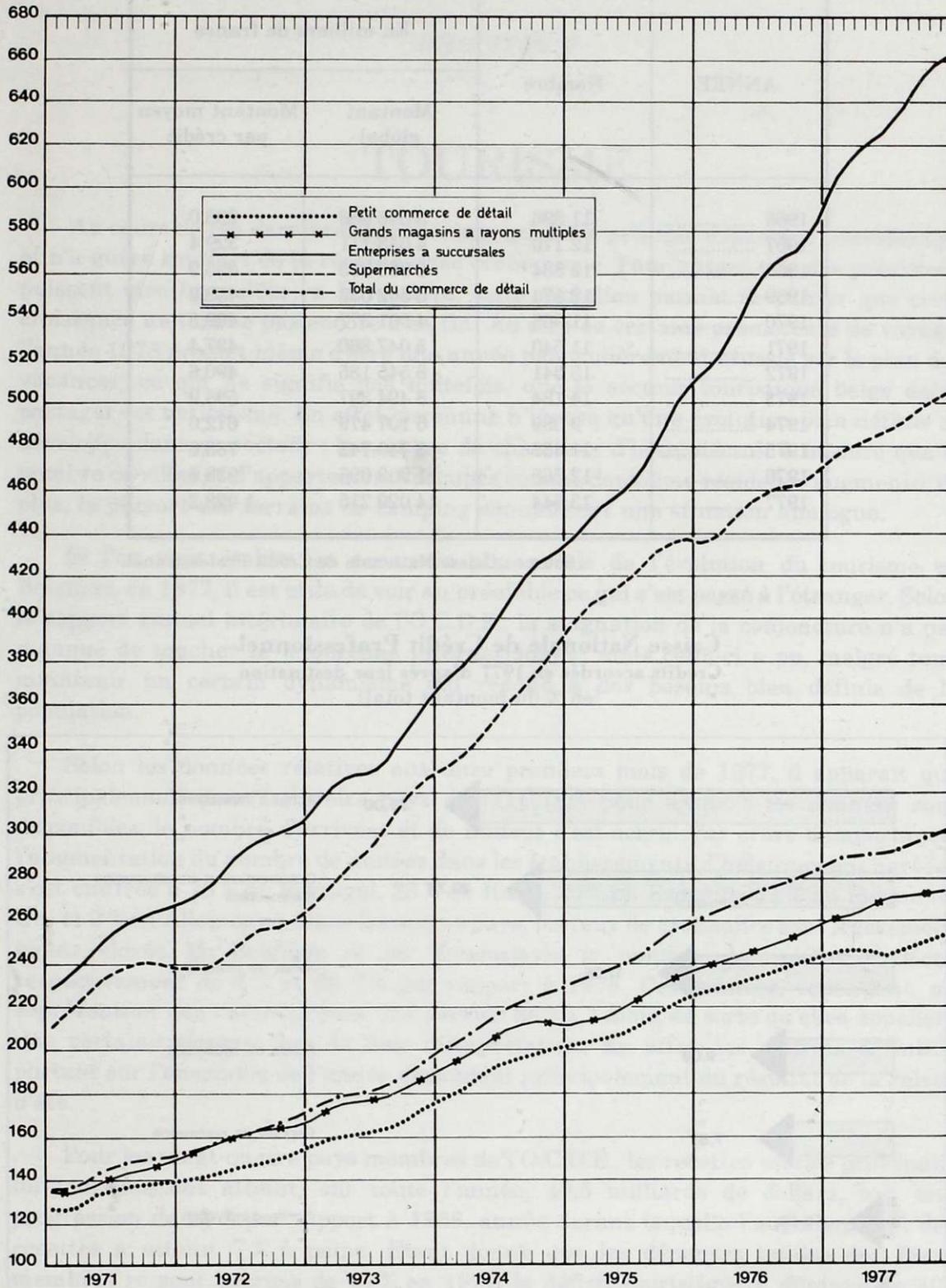
Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Evolution du chiffre d'affaires dans le commerce de détail (1966 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Evolution des indices du chiffre d'affaires
dans le commerce de détail**
(données désaisonnalisées et lissées — 1966=100)



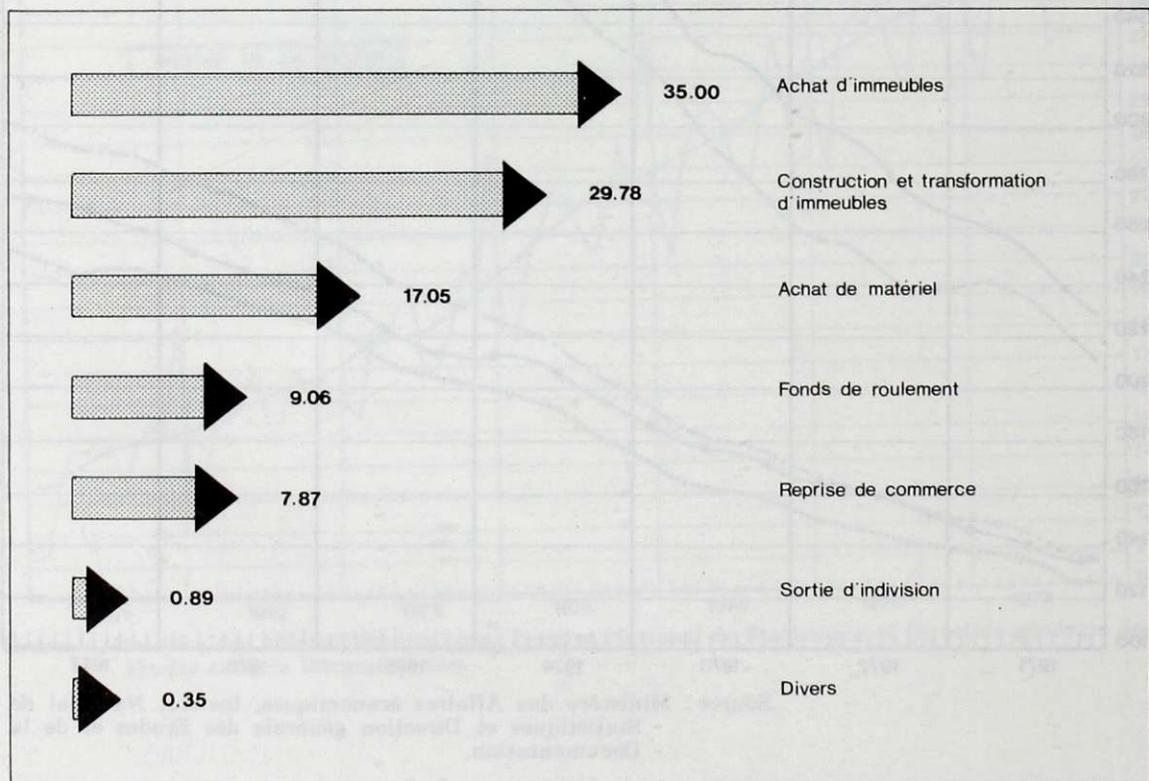
Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistiques et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Caisse Nationale de Crédit Professionnel
Crédits accordés

ANNÉE	Nombre	En milliers de francs	
		Montant global	Montant moyen par crédit
1966	11 896	3 546 056	298,0
1967	12 170	4 043 111	329,4
1968	12 834	5 080 953	395,9
1969	12 174	5 592 032	459,3
1970	11 968	4 901 377	409,5
1971	11 540	5 047 860	437,4
1972	13 341	6 545 185	490,6
1973	14 184	8 494 397	598,9
1974	9 089	6 107 479	672,0
1975	11 458	8 749 742	763,6
1976	12 668	11 903 095	939,6
1977	13 644	14 029 215	1 028,2

Source : Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

Caisse Nationale de Crédit Professionnel
Crédits accordés en 1977 d'après leur destination
(en % du montant total)



Source : Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

CHAPITRE V

TOURISME

Au cours de ces dernières années, le tourisme a pris une expansion considérable et n'a guère souffert de la récente crise économique. Pour autant que des prévisions puissent être formulées en la matière, cette évolution permet de penser que cette croissance ne touche pas encore à sa fin. Au dire de certains promoteurs de voyage, l'année 1978 promet même d'être une année particulièrement réussie sur le plan des vacances; ce qui ne signifie pas toutefois, que le secteur touristique belge doive partager cet optimisme. En effet, personne n'ignore qu'une évolution bien définie se développe dans ce secteur : le nombre de chambres d'hôtel décroît à mesure que le nombre de villas et d'appartements occupés comme deuxième résidence augmente; de plus, la plupart des terrains de camping connaissent une situation analogue.

Si l'on veut établir un pronostic plus précis de l'évolution du tourisme en Belgique, en 1977, il est utile de voir au préalable ce qui s'est passé à l'étranger. Selon le rapport annuel intérimaire de l'O.C.D.E., la stagnation de la conjoncture n'a pas manqué de toucher le « tourisme international »; mais celui-ci a pu, malgré tout, maintenir un certain dynamisme qui répond à des besoins bien définis de la population.

Selon les données relatives aux onze premiers mois de 1977, il apparaît que principalement pour les treize pays de l'O.C.D.E. pour lesquels les données sont disponibles, le nombre d'arrivées et de nuitées s'est accru. Par ordre d'importance, l'augmentation du nombre de nuitées dans les établissements d'hébergement agréés s'est chiffrée à 78 % au Portugal, 23 % en Italie, 20 % en Espagne, 11 % au Royaume-Uni et 9 % en Allemagne. Dans les autres pays, les taux de croissance sont légèrement moins élevés. En Belgique et en Yougoslavie le nombre de nuitées a décliné respectivement de 1 % et de 7 % par rapport à 1976. Ces données, cependant, ne représentent que l'activité pour une période de 3 à 7 mois, de sorte qu'elles appellent une certaine réserve lors de leur interprétation. En effet, les chiffres définitifs portant sur l'ensemble de l'année dépendent principalement du résultat de la saison d'été.

Pour les vingt-quatre pays membres de l'O.C.D.E., les recettes totales provenant du tourisme ont atteint, sur toute l'année, 40,5 milliards de dollars, soit une progression de 20 % par rapport à 1966, année durant laquelle l'augmentation des recettes a atteint 7 % à peine. Etant donné que les dépenses totales des Etats membres se sont accrues de 17 % en 1977, le déficit touristique a diminué de 400 millions et s'est situé de la sorte à 2,2 milliards de dollars. Quant aux touristes américains, ils ont retrouvé la route des pays de l'O.C.D.E. En effet, leur nombre qui s'était accru en 1976, a encore progressé au début de 1977. Aussi le nombre de touristes a-t-il augmenté plus rapidement en Europe qu'aux Etats-Unis (7 % et 2 %).

En Belgique, les recettes provenant du tourisme ont atteint, en 1977, 36,5 milliards de francs, contre 33,0 milliards l'année précédente; il s'agit ici de données provisoires qui peuvent encore subir quelques modifications. Par ailleurs, les dépenses ont évolué dans le même sens et sont passées de 55,7 à 60,1 milliards de francs. En termes nominaux, le déficit de la balance touristique s'est creusé d'année en année, mais, compte tenu de la dévaluation monétaire, l'amplification de ce découvert reste raisonnable. En outre, environ le tiers des pays de l'O.C.D.E. dispose d'un bilan touristique déficitaire.

Le nombre total de Belges partant en vacances varie autour de 3 700 000, dont les deux tiers à peu près, se rendent à l'étranger. La moitié de ce total sont flamands, 30 % wallons et 20 % bruxellois. Il convient de remarquer à ce propos qu'à l'étranger, le nombre de nuitées a décliné d'environ 1 % au cours des huit premiers mois de l'année. Toutefois, la répartition géographique du nombre de nuitées accusait de très fortes variations selon la région touristique. La baisse la plus importante (-2 %) a été enregistrée pour la région côtière, qui représente à elle seule la moitié du nombre total de nuitées; en Campine, la régression a été considérable, à savoir de 17 %, mais dans les Ardennes et la région de la Meuse, ainsi que dans les villes à caractère historique, les nuitées ont augmenté respectivement de 5 et 3 %. Bien qu'il s'agisse de données couvrant huit mois seulement, celles-ci ne subiront plus guère de modifications étant donné qu'elles reprennent déjà les résultats de la haute saison.

Pour le tourisme social, c'est-à-dire l'activité des homes de vacances et des auberges de jeunesse, 1977 n'a pas été une année record. Dans les premiers établissements cités ci-dessus, le nombre de nuitées a diminué de 4 %, alors qu'en 1976 il avait augmenté de 2,5 %. La cause principale de ce décalage est, en toute vraisemblance, l'été exceptionnellement chaud de 1976, qui avait incité un plus grand nombre de personnes à passer leurs vacances en Belgique. Le nombre de homes de vacances est tombé de 35 à 34 en 1977; par contre le nombre de lits, en Flandre comme en Wallonie, est monté de 2 à 3 %. Le taux d'occupation moyen, quant à lui, a légèrement diminué : 23 % en Flandre et 19 % dans la partie wallonne du pays. Il convient, toutefois, de remarquer qu'un taux d'occupation de 100 % n'est, pour ainsi dire, jamais réalisable, même dans des conditions idéales; le taux le plus élevé des trois dernières années a été enregistré par l'A.S.B.L. « Gezinsvakantie » au cours de l'année 1975 et s'élevait alors à 88 %. Par contre, le taux d'occupation se situe à un niveau très bas au cours des mois d'hiver et pour beaucoup de homes de vacances, il est même nul. Ce taux peut également accuser une très forte différence selon les homes considérés : ceux, par exemple, du groupe « Vakantievreugde », concentrés dans la région côtière, affichaient, pour 1977, une occupation moyenne de 17,37 à peine alors que « Zomerzon », situé également au littoral, a atteint un degré d'occupation de 35,32 %. La cause en est que « Zomerzon » n'exploite qu'un seul établissement (avec 196 lits), alors que « Vakantievreugde » compte plus de 6 000 lits répartis dans 8 établissements.

Comparé à 1976, le nombre de nuitées dans les campings a fortement décliné. Cette régression s'explique, très vraisemblablement, par les mauvaises conditions climatiques de 1977. Les étrangers surtout sont allés dresser leurs tentes sur des terrains de camping autres que belges. Des sept nationalités retenues lors de l'enregistrement des nuitées, les néerlandais occupent la première place, avec près de

70 % du nombre total. L'été plutôt humide de 1977 se trouve probablement à l'origine du nombre restreint de nuitées dans les auberges de jeunes, où le taux d'occupation ne s'est élevé qu'à 18 % en Flandre et 25 % en Wallonie.

Cette évolution négative n'a pas échappé à l'attention des Pouvoirs publics. Toutefois, ceux-ci demeurent convaincus de l'utilité et des potentialités énormes que recèle le tourisme social. Par conséquent, les subventions aux établissements de tourisme social sont passées, en l'espace de cinq ans, de 110 à 185 millions de francs. Quelque 90 % de ce montant est destiné à la création de homes de vacances familiaux; les 10 % restant vont aux auberges de jeunesse et établissements pour le tourisme d'étape.

Toutefois, depuis plusieurs années, le tourisme social connaît une nouvelle évolution qui se trouve surtout influencée par la rapidité accrue des moyens de transport, l'amélioration du niveau de vie et le progrès qu'accomplissent la science et la technique; cette forme de tourisme n'est plus confinée aux seules frontières nationales, elle s'est internationalisée, notamment par la réalisation de homes de vacances à l'étranger et par la généralisation des moyens sociaux de communication.

*
* *

Répartition des nuitées par pays de provenance (a)

PAYS DE PROVENANCE	1970		1971		1972		1973		1974		1975		1976		1977	
	En mil- liers d'uni- tés	In- dice (b)														
<i>Etranger :</i>																
Grande-Bretagne	1 198	224	1 084	203	1 048	196	1 089	204	952	178	1 100	206	1 003	187	877	164
France	1 010	203	1 106	223	976	196	995	200	945	190	976	196	934	188	892	179
Pays-Bas	673	200	685	204	685	204	662	197	730	217	786	234	829	247	941	280
Allemagne (Occident.)	976	581	1 102	656	1 052	626	1 167	695	1 216	724	1 279	761	1 233	734	1 246	742
Italie	179	242	175	236	179	242	176	238	185	250	190	257	177	239	182	246
Grand-Duché de Luxembourg	179	373	175	365	140	292	155	323	154	321	156	325	149	310	126	262
Suisse	76	138	68	124	71	129	75	136	81	147	81	147	78	142	77	140
U.S.A.	502	266	511	270	489	259	508	269	569	301	490	259	511	270	543	287
Autres pays	833	272	893	292	908	297	1 049	343	1 098	359	1 127	368	1 063	347	1 114	364
<i>Total ...</i>	5 625	255	5 779	263	5 548	251	5 876	266	5 931	269	6 185	280	5 977	271	5 998	272
<i>Belgique</i>	15 773	228	15 687	226	15 472	223	14 351	207	14 197	205	14 395	208	14 251	206	14 503	209
<i>Total général ...</i>	21 398	234	21 486	235	21 019	230	20 227	221	20 128	220	20 580	225	20 228	221	20 501	224

(a) Sont seulement reprises dans la statistique, les personnes ayant logé en Belgique moyennant paiement, ailleurs qu'en maisons de cure et à l'exclusion du camping.

(b) Sur base 1953 = 100.

Source : Institut National de Statistique.

**Répartition des nuitées par région touristique
et suivant le pays de résidence des touristes en 1977**
(en pour-cent)

RÉGION TOURISTIQUE	Selon le pays de résidence		En fonction du total des nuitées		
	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Total
Littoral	67,3	27,9	87,2	12,8	100,0
Villes d'art	2,1	40,5	12,4	87,6	100,0
Ardennes-Meuse	18,0	11,5	81,6	18,4	100,0
Campine	5,1	9,9	59,3	40,7	100,0
Autres régions	7,5	10,2	67,6	32,4	100,0
<i>Le Royaume ...</i>	100,0	100,0	73,9	26,1	100,0

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Répartition des nuitées par saison
(en pour-cent)

PÉRIODE	Belges		Etrangers		Total	
	Hors saison (a)	Saison (b)	Hors saison (a)	Saison (b)	Hors saison (a)	Saison (b)
1966	22,3	77,7	36,7	63,3	26,2	73,8
1967	22,4	77,6	38,3	61,7	26,7	73,3
1968	22,0	78,0	38,2	61,8	26,1	73,9
1969	23,9	76,1	40,1	59,9	28,0	72,0
1970	24,6	75,4	40,4	59,6	28,8	71,2
1971	25,0	75,0	40,1	59,9	29,1	70,9
1972	25,2	74,8	42,6	57,4	29,8	70,2
1973	20,2	79,8	35,2	64,8	24,2	75,8
1974	19,0	81,0	36,3	63,7	26,9	73,1
1975	22,5	77,5	37,5	62,5	26,6	73,4
1976	21,3	78,7	36,4	63,6	25,3	74,7
1977	22,6	77,4	38,1	61,9	26,6	73,4

Source : Institut National de Statistique.

- (a) Il s'agit principalement de « week-ends » et d'événements touristiques situés en dehors de la saison proprement dite.
(b) Du 1^{er} juin au 30 septembre.

Nombre des nuitées de camping par saison et par pays de provenance (a)

PAYS	Saison 1973	Saison 1974	Saison 1975	Saison 1976	Saison 1977	Ecart en pour-cent	
						de 1976 par rapport à 1975	de 1977 par rapport à 1976
<i>Pays étrangers :</i>							
Grande-Bretagne	125 179	130 602	167 699	171 955	140 919	+ 2,5	-18,0
France	100 253	101 486	107 939	103 533	84 005	- 4,1	-18,9
Pays-Bas	1 040 021	1 019 873	1 193 089	1 237 323	987 444	+ 3,7	-20,2
Allemagne (Occidentale)	106 292	106 281	137 068	157 782	141 054	+15,1	-10,6
Italie	16 298	18 412	20 458	20 977	19 294	+ 2,5	- 8,0
Grand-Duché de Luxembourg	12 657	11 004	10 261	11 584	8 796	+12,9	-24,1
Etats-Unis d'Amérique	11 988	8 674	6 190	6 730	6 932	+ 8,7	+ 3,0
Autres pays	68 708	49 354	59 631	58 557	65 753	- 1,8	+12,3
<i>Total ...</i>	1 481 396	1 445 686	1 702 335	1 768 441	1 454 197	+ 3,9	-17,8
<i>Belgique</i>	4 913 072	4 981 500	5 737 767	6 319 737	5 692 743	+10,1	- 9,9
<i>Total général ...</i>	6 394 468	6 427 186	7 440 102	8 088 178	7 146 940	+ 8,7	-11,6

(a) La saison va de juin à septembre inclus.

Source : Institut National de Statistique.

Recettes et dépenses du tourisme et des voyageurs
(en milliards de francs)

ANNÉE	Tourisme et voyageurs			Total des transactions sur services		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
1969	15,8	22,7	— 6,9	117,1	116,7	+ 0,4
1970	17,4	24,6	— 7,2	152,8	147,9	+ 4,9
1971	18,5	28,7	—10,2	165,5	159,4	+ 8,1
1972	19,5	31,9	—12,4	177,7	164,1	+13,6
1973	25,1	41,7	—16,6	226,9	218,1	+ 8,8
1974	27,8	45,7	—17,9	344,4	328,8	+15,6
1975	31,8	51,9	—20,1	365,1	337,0	+28,1
1976	33,0	55,7	—22,7	397,5	354,4	+43,1
1977 (a)	36,5	60,1	—23,6	451,5	399,5	+52,0

(a) Données provisoires.

Source : Banque Nationale de Belgique.

Mouvement et recettes du trafic voyageurs (a)
Société Nationale des Chemins de Fer Belges
(moyenne mensuelle)

ANNÉE	Voyageurs			Voyageurs/km			Recettes		
	Période non touristique (b) (en milliers d'unités)	Période touristique (c)		Période non touristique (b) (en millions d'unités)	Période touristique (c)		Période non touristique (b) (en milliers de francs)	Période touristique (c)	
		En milliers d'unités	En % de la période non touristique		En millions d'unités	En % de la période non touristique		En milliers de francs	En % de la période non touristique
1969	5 771	6 296	109	207	277	134	213 810	280 438	131
1970	5 752	6 350	110	213	280	131	228 654	294 643	129
1971	5 717	6 263	110	223	292	131	229 054	290 387	127
1972	5 307	6 041	114	211	281	133	238 969	310 963	130
1973	5 296	5 681	107	213	270	127	259 879	313 461	121
1974	5 396	5 995	111	220	295	134	266 588	335 458	126
1975	5 410	6 161	114	226	305	135	280 109	358 517	128
1976	5 570	5 751	103	237	292	123	294 135	360 483	123
1977 (d) ...	4 892	5 070	104	230	279	121	306 150	352 511	115

(a) A l'exclusion des voyageurs avec abonnement.

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(b) L'année, période juin-septembre exclue.

(c) Période juin-septembre.

(d) Non compris le trafic autobus repris par la S.N.C.V. au 1 juillet 1977.

Etablissements de tourisme social
Maisons et centres de vacances

DÉSIGNATION	Année	Région flamande	Région wallonne	Total
Nombre d'installations	1973	20	11	31
	1974	22	10	32
	1975	19	11	30
	1976	23	12	35
	1977	22	12	34
Nombre de lits	1973	12 870	4 297	17 167
	1974	12 578	4 919	17 497
	1975	13 662	4 918	18 580
	1976	13 980	4 932	18 912
	1977	14 262	5 078	19 340
Nombre de nuitées	1973	1 150 000	327 574	1 477 574
	1974	1 195 830	349 733	1 545 563
	1975	1 195 570	364 285	1 559 855
	1976	1 201 778	352 060	1 553 838
	1977	1 196 654	345 371	1 442 025
Nombre de nuitées	1973	77,8	22,2	100
	1974	77,4	22,6	100
	1975	76,6	23,4	100
	1976	77,3	22,7	100
	1977	83,0	17,0	100

Source : Commissariat général du Tourisme.

APERÇU GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE

TROISIÈME PARTIE

FINANCES, MONNAIE ET CRÉDIT

CHAPITRE PREMIER

APERÇU GENERAL DE LA POLITIQUE MONETAIRE ET FINANCIERE

Au cours de la majeure partie de l'année, les autorités monétaires ont favorisé la baisse des taux d'intérêts qu'imposait l'évolution conjoncturelle. Durant le premier semestre, le taux d'escompte officiel a progressivement pu être ramené au niveau de janvier 1976. Par après, ce niveau est resté inchangé jusqu'au mois de décembre. Cette politique a pu être réalisée grâce, notamment, à la protection, durant plus d'un an, du franc belge contre les tensions monétaires. Toutefois, à partir du mois de novembre, la Banque nationale a dû intervenir sur le marché des changes, afin de maintenir le cours du franc belge à l'intérieur du serpent monétaire européen.

Par ailleurs, les finances publiques ont joué un rôle capital dans l'élaboration de la politique financière et monétaire. Certaines dépenses ont contribué plus particulièrement à une stimulation de la demande. Le programme d'investissement des autorités centrales, en effet, s'est élevé à quelque 120 milliards tandis que le total « ajusté » des allocations de chômage et les dépenses au titre de prépension à charge du Trésor ont atteint environ 43,0 milliards. En effet, les conséquences financières du budget national ont pris une importance considérable compte tenu de l'ampleur qu'ont enregistrée tant les dépenses que les recettes. Quoiqu'il en soit, les conséquences économiques du dit budget constituent un point litigieux. Il n'est pas exclu cependant, que la perception des recettes fiscales et parafiscales exerce, dans l'état actuel des choses, une influence déflationniste sur la vie économique (en effet une part des transferts des pouvoirs publics et les paiements d'intérêt sur la dette publique peuvent, dans certains cas, donner lieu à une épargne plus élevée) alors que simultanément celle-ci subit l'inflation par les coûts.

Au cours de la période considérée, les autorités centrales ont eu un large recours au marché des capitaux et au marché monétaire. Les emprunts à long terme de l'Etat ont produit quelque 200 milliards et la dette publique s'est accrue de 21 milliards. En outre, durant toute l'année, le Trésor a conservé une position débitrice à l'égard de la Banque Nationale. Après avoir augmenté de 13,7 milliards au cours de la période de fin décembre à fin mai, les obligations du Trésor à l'égard de la BNB diminuèrent de 29,4 milliards durant la période comprise entre fin mai et fin octobre pour s'accroître une nouvelle fois de 33,6 milliards au cours des deux derniers mois. Cette dernière évolution peut s'expliquer par le solde à peine excédentaire des réalisations prévues au budget. De plus, le marché monétaire s'est resserré à la suite de l'exportation de capitaux provoquée par les remous sur le marché des changes; le contrecoup de ce

resserrement n'a pas manqué de toucher le Trésor : les intermédiaires financiers avaient, en effet, compensé celui-ci en réduisant leurs portefeuilles d'effets publics à court terme. Aussi la Banque Nationale s'est-elle même vue obligée de freiner un mécanisme régulateur dont le fonctionnement normal aurait entraîné la compression du volume des liquidités internes.

Toutefois, jusqu'au mois de novembre, le recours de l'Etat au marché des capitaux s'est effectué dans un climat de détente des taux d'intérêt. En effet, les liquidités des banques ont été influencées par la reconstitution des réserves de devises de la Banque Nationale. En outre, la demande de crédits des entreprises et des particuliers est restée modérée. Par ailleurs, l'évolution du marché des devises a permis à la Banque Nationale de poursuivre son action visant à rabaisser le taux d'intérêt à court terme, action qui, sans conteste, trouve sa place dans le contexte économique actuel. Les taux d'escompte et d'avance sont passés, dans l'ordre, de 9 et 10 % à la fin du mois de décembre 1976 à 6 % à la fin du mois de juin, baisse qui engendra une diminution générale du coût de l'argent; il reste que les crédits à long terme, qui en 1976 déjà, avaient enregistré une modification négligeable de leur prix, montrent une grande baisse de prix que ceux à court terme.

La demande intense de capital de la part du Trésor était cependant de nature à contrecarrer la baisse des taux surtout à long terme. En octobre, le grossissement de la dette publique se trouve à l'origine de l'accroissement de la charge d'intérêt au budget courant réduisant par là même, la marge de liberté dont le Gouvernement dispose pour l'élaboration de budgets ultérieurs. Lorsque les besoins de financement du Trésor ont atteint des proportions telles que les marchés des capitaux et de l'argent ne peuvent plus fournir tous les financements indispensables, sinon durant de très brèves périodes, la Banque Nationale demeure la seule institution à laquelle il puisse être fait appel. Cette dernière est alors obligée d'accepter des échéances anormalement longues pour la marge de crédit qu'elle met à la disposition de l'Etat, alors que ces facilités ne devraient servir, aux termes des conventions, qu'à combler des découverts de caisse temporaires. Dans certains cas, toutefois, ce devoir d'assistance au Trésor s'oppose, dans une large mesure, à la régulation de la création de liquidités pour le marché monétaire, tâche qui incombe à la Banque Nationale.

En vertu de la convention du 15 juillet, la marge de crédit direct que la Banque Nationale accorde à l'Etat est passée de 20,6 milliards à 37 milliards, comprenant 6 milliards à titre de compensation des ressources que le Trésor perdit simultanément en annulant, dans sa totalité, l'encours des certificats de trésorerie de la « tranche B » qui se trouvaient alors aux mains du Fonds des Rentes.

Le Ministre des Finances, le Fonds des Rentes et la Banque Nationale ont signé un protocole stipulant que celle-ci est autorisée, par le biais du Fonds des Rentes, à pourvoir l'Etat des fonds complémentaires momentanés destinés à couvrir ses déficits saisonniers et fortuits. Pour ce faire, le Fonds des Rentes souscritra des certificats de trésorerie. Au cas où ses ressources habituelles, qui doivent d'abord servir à la régulation du marché des effets publics à long terme et du marché de l'argent au jour le jour, s'avèraient insuffisantes pour effectuer cette opération, le Fonds des Rentes peut, dans les limites prévues par la convention, avoir recours à des avances spéciales

auprès de la Banque Nationale. Aussi longtemps que le Fonds des Rentes n'aura pas remboursé la totalité de ces avances particulières, la Banque Nationale peut, à concurrence d'un montant égal à ces avances, lancer une offre lors de l'adjudication hebdomadaire des certificats du Fonds des Rentes. Le revenu des certificats revenant à la Banque serait alors en priorité affecté au remboursement des avances spéciales.

En outre, la convention du 15 juillet prévoit que le montant cumulé des avances spéciales réellement utilisées et des certificats du Fonds des Rentes en mains de la Banque Nationale doit être explicitement repris sous un poste de la situation hebdomadaire de la B.N.B. paraissant au Moniteur belge.

Compte tenu de la détente qu'a connu le marché monétaire durant la majeure partie de l'année, la Banque Nationale a élargi les possibilités de mobilisation des institutions financières et a, en particulier, relevé les plafonds de réescompte cherchant de la sorte à exercer une pression baissière supplémentaire sur les taux d'intérêt débiteurs. En janvier, les plafonds de réescompte des banques ont été portés à 59 milliards par un accroissement du taux appliqué sur les ressources.

En février, ce montant passa à 60 milliards à la suite de l'action conjuguée de l'adaptation trimestrielle des plafonds à l'évolution des moyens d'action des banques, d'une augmentation du coefficient appliqué à ces moyens et d'une diminution (25 %) de la hausse sélective des plafonds telle qu'elle fut autorisée en 1975. En mai et août, les plafonds de réescompte ont accusé de légères baisses résultant surtout de nouveaux abaissements des plafonds relatifs non compensés par les effets de l'adaptation trimestrielle à l'évolution des moyens de travail.

Le 2 novembre, le régime des plafonds de réescompte auprès de la B.N.B. a été réformé. A partir de cette date, une seule formule reste d'usage pour le calcul des plafonds des banques, des caisses d'épargne privées comme des institutions publiques de crédit. Aussi, chaque intermédiaire financier dispose-t-il d'un plafond de réescompte pour faire face aux besoins de liquidités saisonniers et fortuits ainsi qu'aux besoins créés par l'utilisation des crédits octroyés aux entreprises et aux particuliers. La fixation des plafonds s'effectue sur base de taux différents — adaptés aux nécessités de la politique monétaire — appliqués aux dépôts à un an au maximum, aux encours non utilisés des crédits à court terme accordés aux entreprises et aux particuliers ainsi qu'aux encours utilisés des crédits aux entreprises et particuliers. Le nouveau système n'a, en principe, rien changé au montant total des plafonds de réescompte des banques bien que les plafonds individuels, eux, aient légèrement été modifiés. Pour les banques dont le plafond a été abaissé, l'adaptation est répartie sur un an; le tout eut pour conséquence que les plafonds de réescompte des banques ont augmenté de 5 milliards.

Au cours de la période considérée, la politique monétaire a joué un rôle d'avant-plan dans le maintien de l'équilibre monétaire extérieur. Au moment où régna une forte demande en DM, les variations de cours des devises du serpent par rapport aux autres monnaies ont engendré une réévaluation du franc belge. Toutefois le FB a parfois occupé une position faible à l'intérieur du « serpent ».

A partir du mois de septembre, cette évolution s'est surtout traduite dans la position du DM, dont le cours a connu une poussée haussière notamment à la suite des mouvements de capitaux par rapport au dollar américain. Bien que des réserves officielles de devises aient été perdues, cette perte put en 1977 être limitée grâce notamment à l'achat de dollars par les autorités allemandes et à leur politique monétaire qui a arrêté les importations de capitaux.

Les tensions sur les marchés des changes (à partir du mois de novembre) ont amené la B.N.B. également à prendre des mesures afin de maintenir la position officielle du FB par rapport aux autres devises du serpent. Aussi deux augmentations du taux officiel d'escompte et du taux des avances ont-elles porté ces tarifs à 9 % à la mi-décembre.

En outre, afin d'entraver la pression baissière que subissait l'unité monétaire belge, les banques ont, à la requête de la Banque Nationale, décidé de commun accord d'appliquer pour les crédits postaux en compte convertible accordé aux correspondants bancaires étrangers et ce à partir du 7 décembre, des taux d'intérêt débiteurs correspondant au cours réel du franc belge sur les marchés internationaux. Cette disposition a permis d'éviter que certains correspondants étrangers n'abusent, dans une période de crise monétaire, des crédits postaux afin de prendre position contre le franc belge.

Aussi les autorités ont-elles confirmé leur politique axée sur le maintien du cours du FB par rapport aux devises du serpent. Dès lors, la réévaluation progressive de la devise belge est apparue dans le cours de change effectif du franc belge.

Il s'agit maintenant, pour la Belgique, de poursuivre cette tendance évolutive au risque de voir, dans le cas contraire, une hausse consécutive des prix à l'importation qui à son tour entraînerait, probablement à brève échéance, une majoration des prix et des coûts nationaux; celle-ci pourrait entre autre être amplifiée par l'indexation des salaires. Aussi peut-on prétendre que l'évolution du cours de change effectif du FB en 1977 a apporté un frein non négligeable à l'inflation intérieure.

De plus, il convient de remarquer, sur le plan de la collaboration monétaire internationale, que le Fonds monétaire International a, en exécution de décisions antérieures, à nouveau vendu une partie de ses réserves en or en vue de financer le « Trust Fund » qui a commencé à accorder des crédits à des pays en voie de développement. De plus, une fraction de la partie des quotas versés en or a été restituée aux membres. Toujours dans le cadre du Fonds, un accord a été conclu au sujet des « facilités Witteveen », destinées à alimenter momentanément le F.M.I. en ressources complémentaires qui doivent lui permettre d'accorder son appui financier à des pays membres en proie à de sérieux déséquilibres de leur balance des paiements. Cet instrument ne deviendra toutefois opérationnel qu'au moment où un certain nombre de pays auront officiellement accepté de verser un minimum de moyens de financement.

Outre la hausse des marges de crédit mutuelles respectées dans le cadre de l'appui à court terme et de l'assistance à moyen terme, il convient encore de citer,

dans le contexte européen, quelques conventions se rapportant à des questions d'ordre technique telles que le fondement de la taxe sur la valeur ajoutée, la réglementation ayant trait aux institutions financières, le contrôle des contributions et la méthode de calcul des quote-parts de chaque Etat-membre dans le budget communautaire.

FINANCES PUBLIQUES

*
* *

SECTION I. — FINANCES DE L'ETAT.

Les grands problèmes économiques, les dépenses publiques ont été caractérisées, en 1977, par la nécessité d'un budget global fortement basé sur le crédit public et la dévaluation. Les efforts budgétaires en vue de rétablir la croissance économique et de pallier, autant que possible, les séquelles sociales de la crise ont conduit à une expansion des dépenses au moment même où la faible activité économique, le déficit élevé de chômage et la dévaluation de la livre ont entraîné l'accroissement des recettes fiscales de l'Etat.

Concernant l'évolution financière de l'épargne, 20,2 % de découvert global a pu être couvert par des emprunts à long terme. Le financement à court terme, réduit de la moitié à 19,8 %, a été effectué par un recours direct de Trésor à la Banque Nationale et par un endettement à court terme auprès de la Société Nationale du Logement et du Crédit (Société) de Belgique.

Ensemble, les recettes courantes ont atteint 200,7 milliards de francs belges (19,2 milliards de francs français) de recettes effectives et 202,5 milliards de francs belges (19,4 milliards de francs français) de recettes effectives. Les dépenses ont été de 202,5 milliards de francs belges (19,4 milliards de francs français) de dépenses effectives et 202,5 milliards de francs belges (19,4 milliards de francs français) de dépenses effectives. Les dépenses ont été de 202,5 milliards de francs belges (19,4 milliards de francs français) de dépenses effectives et 202,5 milliards de francs belges (19,4 milliards de francs français) de dépenses effectives.

Les dépenses totales des dépenses directes ont atteint 202,5 milliards de francs belges (19,4 milliards de francs français) de dépenses effectives et 202,5 milliards de francs belges (19,4 milliards de francs français) de dépenses effectives. Les dépenses ont été de 202,5 milliards de francs belges (19,4 milliards de francs français) de dépenses effectives et 202,5 milliards de francs belges (19,4 milliards de francs français) de dépenses effectives.

Les dépenses totales des dépenses directes ont atteint 202,5 milliards de francs belges (19,4 milliards de francs français) de dépenses effectives et 202,5 milliards de francs belges (19,4 milliards de francs français) de dépenses effectives. Les dépenses ont été de 202,5 milliards de francs belges (19,4 milliards de francs français) de dépenses effectives et 202,5 milliards de francs belges (19,4 milliards de francs français) de dépenses effectives.

Les dépenses totales des dépenses directes ont atteint 202,5 milliards de francs belges (19,4 milliards de francs français) de dépenses effectives et 202,5 milliards de francs belges (19,4 milliards de francs français) de dépenses effectives. Les dépenses ont été de 202,5 milliards de francs belges (19,4 milliards de francs français) de dépenses effectives et 202,5 milliards de francs belges (19,4 milliards de francs français) de dépenses effectives.

Il est évident que la situation économique mondiale est en train de changer. Les pays développés ont connu une croissance soutenue, mais les pays en développement ont subi une stagnation. Les tensions géopolitiques ont également contribué à cette situation. Il est donc urgent de trouver des solutions pour promouvoir le développement économique mondial.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies est de promouvoir la coopération internationale et de faciliter le développement économique. Elle doit continuer à travailler avec les États membres pour résoudre les problèmes mondiaux.

Il est également important de promouvoir la stabilité financière internationale. Les crises financières ont un impact négatif sur l'économie mondiale. Les pays doivent donc travailler ensemble pour prévenir de telles crises et promouvoir la confiance dans le système financier international.

Enfin, il est essentiel de promouvoir la coopération entre les pays développés et les pays en développement. Cette coopération est nécessaire pour promouvoir le développement économique mondial et pour résoudre les problèmes mondiaux.

Il est donc urgent de promouvoir la coopération internationale et de faciliter le développement économique. Les tensions géopolitiques ont également contribué à cette situation. Il est donc urgent de trouver des solutions pour promouvoir le développement économique mondial.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies est de promouvoir la coopération internationale et de faciliter le développement économique. Elle doit continuer à travailler avec les États membres pour résoudre les problèmes mondiaux.

Il est également important de promouvoir la stabilité financière internationale. Les crises financières ont un impact négatif sur l'économie mondiale. Les pays doivent donc travailler ensemble pour prévenir de telles crises et promouvoir la confiance dans le système financier international.

CHAPITRE II

FINANCES PUBLIQUES

SECTION I. — FINANCES DE L'ETAT

Tout comme les années précédentes, les finances publiques ont été caractérisées, en 1977, par le déficit considérable d'un budget global fortement biaisé par le climat conjoncturel défavorable. Les efforts budgétaires en vue de rétablir la croissance économique et de pallier, autant que possible, les séquelles sociales de la crise ont donné lieu à une expansion des dépenses au moment même où la faible activité économique, le degré élevé de chômage et la limitation de la hausse des revenus ont freiné l'accroissement des recettes fiscales de l'Etat.

Grâce à l'évolution favorable de l'épargne, 80,2 % du découvert global a pu être couvert par des emprunts à long terme. Le financement à court terme, réduit de la sorte à 19,8 %, a été effectué par un recours direct du Trésor à la Banque Nationale et par un endettement à court terme auprès de la Société Nationale du Logement et du Crédit Communal de Belgique.

Initialement, les *recettes courantes* avaient été estimées à 836,7 milliards, dont 812,9 milliards de rentrées fiscales (y compris 42,5 milliards de recettes affectées) et 23,8 milliards de recettes non-fiscales. Toutefois, le total des perceptions réelles a atteint 785,5 milliards, à savoir 757 milliards de recettes fiscales (y compris 37,7 milliards de recettes affectées) et 28,5 milliards de produit non-fiscal. Aussi les recettes dépassaient-elles de 12,8 % les perceptions de 1976 tout en restant de 6,1 % inférieures aux estimations.

Les recettes totales des impôts directs se sont chiffrées à 448,2 milliards, ce qui représente 60,2 milliards ou 15,5 % de plus qu'en 1976. Cette progression résulte de l'expansion de l'assiette imposable, de la lutte contre la fraude fiscale et de la répercussion directe des modifications d'impôts (1).

Les réalisations en matière d'impôts directs sont restées en-dessous du niveau escompté. Cette évolution est due, d'une part, à la non réalisation des hypothèses de

(1) Incidence relative aux impôts directs de la loi-programme du 23 décembre 1974; incidence de la loi-programme du 5 janvier 1976 (diverses adaptations de l'impôt des personnes physiques, y compris l'indexation des barèmes pour l'exercice d'imposition 1976); adaptation du précompte professionnel sur le pécule de vacances; corrections en vertu de la loi du 29 juin 1975 (exonération pour des investissements complémentaires) et de la loi du 30 mars 1976 (prorogation de l'exonération pour des investissements complémentaires); indexation des barèmes d'impôts pour l'exercice d'imposition 1977 et de la loi du 30 mars 1976 (blocage de la liaison à l'index de certains salaires et traitements en 1977).

croissance économique qui se trouvent à la base des estimations de recettes — non réalisation causée par la détérioration de la conjoncture — et d'autre part, à la médiocrité des recettes de 1976 par rapport aux réestimations des recettes de 1976 ayant servi de point de départ pour les estimations de 1977. Les modifications apportées à la législation fiscale après la présentation des propositions budgétaires n'ont en fin de compte exercé qu'une influence dérisoire sur les recettes. Les modifications ont trait aux mesures relatives au précompte mobilier, au précompte professionnel, à l'impôt perçu par rôle à charge des personnes physiques et des sociétés (1). La moins-value s'est élevée à 51,7 milliards et se ventile dans les grandes lignes, comme suit : précompte professionnel (—28,4 milliards), paiements anticipés versés par les non-salariés (—16,4 milliards) et impôts perçus par rôle à charge des personnes physiques (—5,7 milliards) et des sociétés (—2,2 milliards). Le précompte mobilier a enregistré une plus-value de 1 milliard par rapport aux estimations.

Les recettes totales des impôts indirects ont atteint 308,8 milliards, soit 24,9 milliards ou 8,8 % de plus qu'en 1976. Cette augmentation s'explique en partie, par l'incidence, en 1977, des majorations, prévues à partir du 1^{er} avril 1977 dans le cadre des décisions gouvernementales des 12 et 13 février, des taux de la T.V.A. sur certains biens et services tels que les boissons et aliments du secteur Horeca, les vins, les motos, l'essence et les services de soins corporels (arrêté royal du 25 mars 1977). Le produit des impôts indirects s'est révélé inférieur aux prévisions, ce décalage ayant pour unique cause le rapport moins élevé des perceptions au titre de la T.V.A., des droits de timbres et droits y assimilés (—7,1 milliards). Les droits à l'importation, les accises et taxes diverses, dont la taxe à la consommation, ont rapporté 1,2 milliard de plus que prévu; pour les droits d'enregistrement, la plus-value s'est chiffrée à 1,7 milliard.

Les recettes courantes non-fiscales, quant à elles, ont rapporté 28,5 milliards, soit 4,1 milliards ou 16,8 % de plus qu'en 1976. Quelque 60 % de ces recettes ont été perçus par le Ministère des Finances et proviennent d'abord de la part de l'Etat dans le bénéfice réalisé par la Banque nationale ou dans le produit de certaines opérations conclues par cette même institution, ensuite du remboursement, par les Communautés européennes, des frais de perception inhérents aux recettes réalisées pour leur compte, enfin des intérêts, des commissions et des fluctuations des changes dus à l'Etat en exécution des accords monétaires internationaux. Un peu plus de 30 % ont été perçus par la Régie des Postes, Télégraphes et Téléphones au titre de redevances radio et télévision.

Le budget présenté initialement pour les *dépenses courantes* s'élevait à 836,1 milliards, à savoir 793,6 de crédits d'ordonnancement inscrits au budget proprement dit et 42,5 milliards pour des recettes fiscales affectées, ce qui revient à dire que par rapport au budget ajusté de 1976, la hausse des dépenses courantes en 1977 peut être évaluée à 12,1 %. Bien que les dépenses sur des recettes fiscales affectées ont été réduites à 37,8 milliards, le budget ajusté prévoyait 860,6 milliards, soit 15,4 % de plus que la somme inscrite au budget ajusté de 1976, y compris les dépenses sur recettes fiscales affectées.

(1) Voir « faits principaux » : par exemple l'arrêté royal du 16 mars 1977 se rapportant à l'élargissement du système d'amortissement dégressif.

Les crédits supplémentaires qui se montaient à 10,7 milliards les années précédentes, atteignent 24,6 milliards en 1977. Ce dernier montant résulte, d'une part, de l'augmentation de 39,1 milliards des crédits, augmentation qui, mis à part les ajustements qu'il est coutume d'introduire lors de la réalisation du budget, témoigne dans une large mesure de la situation économique peu souriante et, d'autre part, de la diminution de 14,5 milliards des crédits découlant d'une application stricte des décisions gouvernementales visant à restreindre, en particulier, les dépenses et les allocations de consommation et d'équipement. La loi du 18 février 1977, relative à certaines dispositions touchant le service public de la radio et de la télévision, supprime l'Institut des Services Communs et instaure une institution des services de langue allemande; il convient de remarquer que son application se traduit, dans le feuillet pour 1977, par une diminution de plus de 2,5 milliards des crédits pour les affaires culturelles communes et par une majoration correspondante des dotations culturelles.

Classés selon leur importance, les crédits supplémentaires nets ont, en grande partie, été répartis entre les rubriques budgétaires suivantes: Emploi et travail (+ 17,6 milliards), Prévoyance sociale (+ 4,2 milliards), Communications (+ 2,3 milliards), Dette publique (+ 1,4 milliard), Education nationale (+ 1,6 milliard), Santé publique (+ 1 milliard), Finances (+ 1 milliard), Affaires économiques (+ 0,9 milliard) et Postes, Télégraphes et Téléphones (+ 0,6 milliard). Ces crédits supplémentaires ont trait au chômage, au déficit de l'assurance maladie-invalidité, aux sociétés de transport public (chemins de fer, trafic urbain et chemins de fer vicinaux), au déficit des hôpitaux, aux subventions allouées aux mines de charbon, aux transferts aux postes et se rapportent également à une provision spéciale à répartir par le Ministère des Finances et destinée à couvrir, entre autres, les effets financiers de la liaison à l'index des allocations familiales du personnel de l'Etat et la répercussion de la convention signée entre le gouvernement et les délégués du personnel de la Fonction publique.

Pour 1977, les possibilités d'engagements en matière d'investissements ont atteint initialement 200,8 milliards, dont 34,7 milliards étaient destinés aux dépenses financières et 166,1 milliards (1) aux programmes d'investissements. Divers amendements ont fait passer le programme autorisé à 164,3 milliards. Compte tenu du total des suppléments qui correspondaient pour les deux tiers aux transferts de la partie non réalisées de programmes antérieurs, le programme total autorisé a atteint 176,5 milliards en 1977. Les engagements pour le secteur budgétaire se sont montés à 98,1 milliards, à 30,9 milliards pour le secteur débudgétisé et à 47,5 milliards pour le secteur des institutions d'intérêt public. Afin de stimuler l'économie, il a été décidé de prêter une attention toute particulière à l'exécution des programmes. Là tranche globale janvier-juin a été libérée d'une manière sélective. Lors de la libération, ont été prises en considération les recommandations de la Commission pour l'orientation et la coordination des programmes d'Etat. Pour les mois de juillet et août, un tiers du solde des programmes a été libéré, de sorte qu'à la fin d'août la plus grande partie du programme était déjà exécutée. Depuis le 31 juillet la dernière tranche a été libérée intégralement, de sorte qu'en 1977 le programme d'investissement a pu être réalisé à 100 % tout comme en 1976.

(1) Y compris les programmes d'engagement en matière de Culture et des régions et les crédits parallèles à la Wallonie, à répartir entre divers départements.

L'ensemble des programmes régionaux autorisés s'élève à 60,6 milliards (1) soit 13 milliards ou 27,3 % de plus qu'en 1976. Compte tenu du fait que les programmes du Fonds de Logement et de la Ligue des Familles nombreuses ne sont pas repris dans les autorisations d'engagement corrélatives, le programme s'élève à 66 milliards. Les engagements du secteur budgétaire ont atteint 21,7 milliards, ceux du secteur débudgétisé 14,2 milliards et ceux du secteur des institutions d'utilité publique 24,7 milliards. Ces secteurs ont représenté respectivement 22,3, 45,8 et 52 % des programmes nationaux.

Les engagements prévus s'élèvent à 27,8 milliards d'investissements autorisés pour la Flandre, dont 8,5 milliards au secteur budgétaire et 6,9 milliards au secteur débudgétisé; 12,4 milliards sont destinés au secteur des institutions d'intérêt public. Pour la Wallonie, le programme d'investissement s'est chiffré à 25,9 milliards, dont 10,3 milliards étaient prévus au secteur budgétaire et 5,5 milliards au secteur débudgétisé. Quant au secteur des institutions d'intérêt public, la somme s'est élevée à 10,1 milliards. Pour Bruxelles, une somme de 6,9 milliards avait été prévue, à savoir 2,2 milliards pour le secteur budgétaire, 1,8 milliard pour le secteur débudgétisé et 2,9 milliards pour le secteur des institutions d'intérêt public.

A la fin de 1977, les *opérations budgétaires* sur base de caisse (2) se sont soldées par un déficit de 161,7 milliards, contre 131,6 milliards en 1976 et 113,8 milliards en 1975. Si depuis 1975 le rythme de croissance des dépenses courantes a davantage ralenti que celui des recettes courantes, le niveau des dépenses est à ce point resté supérieur à celui des recettes que le déficit du Trésor sur les opérations courantes s'est accru de trois quarts.

Pour toute l'année, la progression des dépenses courantes s'est chiffrée à 14,7 %, contre 15,1 % en 1976 et 27,1 % en 1975. Une croissance particulièrement frappante a été enregistrée pour certaines catégories de dépenses. Cette hausse se rapporte principalement aux dépenses destinées, d'une part, à alléger l'endettement et les pertes d'exploitation des sociétés de transports urbains ainsi qu'à compenser l'alourdissement de la charge de la dette publique résultant de son augmentation de la hausse des intérêts au cours de ces dernières années et effectuées, d'autre part, au titre de transferts de revenus à l'intérieur du secteur public, en particulier les transferts au ministre de la Prévoyance sociale, du Travail et de l'Emploi et des Affaires intérieures. Bien entendu il n'est question, ici, que des dépenses ayant subi le contrecoup direct de la crise économique. Les dépenses liées en majeure partie à l'évolution du niveau des prix se sont accrues à une allure plus modérée; parmi celles-ci figurent les dépenses pour salaires et charges sociales, les pensions et les transferts au Ministère de l'Education nationale et de la Culture. Les dépenses des fonds repris au budget — ne représentant que le solde des opérations réalisées par ces fonds —, ont progressé plus rapidement que l'ensemble des dépenses courantes. Ce décalage est dû aux transactions du Fonds d'Expansion Economique et de

(1) Répartit proportionnellement selon une clef de répartition obtenue à partir des trois critères suivants : population, superficie et rendement de l'impôt des personnes physiques.

(2) Il s'agit des recettes et des dépenses budgétaires du Trésor qui résultent des opérations budgétaires des Pouvoirs centraux; compte tenu des recettes fiscales transférées à divers fonds et institutions ainsi que des dépenses financées par ces affectations.

Reconversion régionale, du Fonds Spécial des Communes, du Fonds des routes et des fonds d'assistances.

L'augmentation de 11,5 % des dépenses en capital, sur toute l'année, a très fidèlement traduit au niveau des décaissements, l'impact des programmes d'investissements considérables auxquels l'Autorité Centrale s'est engagée en 1975 et 1976 et la hausse des dépenses financières. Ces dépenses, donc, sont passées de 85,5 milliards en 1976 à 95,3 milliards en 1977. Enfin, les recettes en capital, provenant presque exclusivement des droits de succession, ont rapporté 8,7 milliards de sorte que le bilan des opérations en capital a été clôturé en 1977 par un mali de 86,6 milliards, contre -77,3 milliards en 1976.

A l'encontre du mouvement des encaisses et des opérations de trésorerie, qui ont rapporté 1,2 milliard, les opérations effectuées par le Trésor en tant que dépositaire de *fonds de tiers* dont ressortent les fonds de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, de l'Administration des Postes, du Fonds monétaire, des Communautés européennes, du Fonds européen de Garantie et d'Orientation agricole ainsi que les taxes perçues par l'Etat au profit des administrations locales et les opérations au profit des intercommunales pour autoroutes — ont mené à un boni de 2,7 milliards tandis que les encaisses connaissent un boni de 1,2 milliard. Les ajustements résultant des variations de la dette publique, et comprenant les corrections de la dette indirecte et les différences d'émission et d'amortissement ont nécessité 4,2 milliards de sorte que les opérations de trésorerie, en fin de compte, ont représenté une dépense de 5,7 milliards.

Le *découvert net à financer*, qui depuis quelque temps déjà est loin d'être négligeable, est grimpé à 167,4 milliards à la fin de 1977, contredisant ainsi à la fois les estimations initiales qui le situait à 110 milliards et la version revue qui avançait la somme de 159 milliards exprimé. En pourcentage du Produit National Brut, le besoin net de financement a grandi de 5 % en 1976 à 5,8 % en 1977. Si l'on tient compte des amortissements contractuels de la dette publique et des amortissements hors budget, le déficit total à financer par le Trésor s'est élevé à 230, 8 milliards de francs. De ce fait, le recours brut au marché des capitaux a été de 13,7 % supérieur à celui de 1976.

Les besoins du secteur débudgétisé à charge de l'Etat, pour le préfinancement des investissements, se sont élevés à 18,6 milliards et ont trait principalement à l'aménagement d'autoroutes (12,9 milliards), à la réalisation de certains travaux du secteur local (6,6 milliards), aux primes à l'achat et à la construction (0,8 milliard), aux travaux effectués au canal Bruxelles-Rupel (0,4 milliard) et à la construction de bâtiments (0,4 milliard). Pour la construction de métros et les pensions de guerre le besoin net a diminué, dans l'ordre, de 1 et de 0,7 milliard.

Au cours de l'année 1977, la *dette réelle de l'Etat* (1) est passée de 1 057,2 milliards à 1 224,6 milliards; aussi a-t-elle plus que doublé par rapport à 1969 et plus que

(1) Les certificats de trésorerie en portefeuille du Fonds Monétaire international (FMI) ne sont pas repris dans la dette « réelle » de l'Etat. Les certificats cédés au titre de versement partiel de la quote-part belge de participation ne représente qu'un engagement à concurrence duquel la Belgique est tenu de mettre éventuellement des francs belges à la disposition du FMI et n'influence en rien la situation du

(voir suite à la page suivante)

quadruplé par rapport à 1954. La croissance annuelle s'est élevée à 167,4 milliards, soit 15,8 % en 1977, contre 109,3 milliards (+ 13,4 %) en 1975 et 63 milliards (+ 9,8 %) en 1972. Comparée aux autres grandeurs économiques, la dette publique s'est accrue, durant une période assez longue, à une cadence moins élevée. Le rapport entre dette publique et P.N.B., calculé au prix du marché et en prix réels, a durant tout un temps, été orienté à la baisse : en 1964, la part de la dette était inférieure à 60 %, en 1970 à 50 % et en 1974 elle était tombée en-dessous du plancher de 40 % (1); depuis lors la part dans le P.N.B. a sans cesse augmenté. En 1977, ce rapport a atteint non moins de 42,5 %. Il convient de noter à ce propos, que durant la période 1953-1977, la dette publique a quadruplé tandis que le P.N.B. est devenu sept fois plus important.

Tout comme les années précédentes, l'amortissement de la dette consolidée en devises étrangères et de la dette congolaise garantie s'est réduit. Au total, les amortissements ont réduit la dette extérieure en cours de 0,5 milliard. Aussi la hausse de la dette réelle de l'Etat a-t-elle été intégralement financée par des prélèvements de capitaux en francs belges. Quelque 80 % du gonflement de la dette — soit 134,7 milliards — ont été couverts par des emprunts consolidés en francs belges aux taux respectifs de 61 et 86,2 % (c'est-à-dire 82,3 et 94,4 milliards) en 1976 et 1975. L'endettement consolidé contracté pour couvrir les besoins propres à l'Etat a augmenté de 112,1 milliards. Le rapport des emprunts consolidés s'est élevé à 167,8 milliards et a été affecté, à raison de 55,7 milliards, aux remboursements hors budgets des échéances anticipées et aux amortissements contractuels. Les émissions indirectes se sont chiffrées à 30,2 milliards et ont été consacrées à concurrence de 7,6 milliards aux amortissements. La progression de la dette indirecte comportait, en fin de compte 22,5 milliards.

Quelque 20 % — soit 33,2 milliards — de l'accroissement de la dette réelle de l'Etat se composait de dette flottante. Alors que la dette à moyen terme a été amortie à concurrence de 6,7 milliards en francs belges, la dette à court et à très court terme s'est accrue de 39,9 milliards. Cette hausse de l'endettement à court terme comprend 3,1 milliards en avoirs des particuliers auprès de l'Office des compte-chèques postaux et 16,4 milliards en avances versées au Trésor par le biais de sa marge conventionnelle de crédit auprès de la Banque nationale (2). La majeure partie de la

(suite de la page précédente)

Trésor. Selon un accord entre le Trésor et la Banque Nationale, c'est cette dernière, et non le Trésor, qui fournit des francs belges lorsque le FMI met en circulation les certificats du Trésor qu'il possède. Dans le cas contraire, lorsque le FMI rembourse des francs belges, la créance que la Banque Nationale possède sur le FMI diminue. Le FMI reçoit de nouveaux certificats de trésorerie. La dette publique augmente sans que le Trésor ait perçu de nouveaux fonds. Les causes de variations vers le bas de la valeur des certificats de trésorerie du FMI (+ 2,6 milliards en 1977, contre -3,1 milliards en 1976) résultent soit des tirages en francs belges par les Etats membres du Fonds, soit des remboursements en francs belges par ces Etats, soit d'une modification de la participation belge au FMI.

- (1) La régression de ce pourcentage était due d'une part à la hausse générale des prix et d'autre part à la diminution de l'importance de la dette publique par rapport au niveau de production. Dans le total de l'endettement de l'économie belge, la part de la dette publique est tombée de 24 % en 1953 à 9 %, tout au plus, en 1975; ce qui prouve que la dette des autres secteurs s'est accrue.
- (2) Le 15 juillet, l'Etat belge et la B.N. ont conclu une nouvelle convention en vertu de laquelle la marge de crédit direct de l'Etat auprès de la B.N. est portée de 20,6 milliards à 37 milliards, en ce compris 6 milliards en guise de compensation pour la perte de moyens de financement résultant pour le Trésor de l'annulation d'un montant équivalent de certificats de trésorerie dits de la « tranche B », lesquels étaient détenus pour leur totalité par le Fonds des Rentes. En relation avec cette convention, le

(voir suite à la page suivante)

hausse de la dette, notamment 20,9 milliards, se composait essentiellement de certificats de trésorerie à un an au maximum détenus par les intermédiaires financiers.

En 1977, seuls les intermédiaires parastataux ont prélevé des certificats. Leur portefeuille total de valeurs de trésorerie est monté de 44,4 milliards à la fin de 1976 à 92,1 milliards fin 1977. Chez les titulaires de certificats, la situation se présente comme suit : + 16,6 milliards pour le portefeuille du Crédit communal de Belgique, + 12 milliards pour la Société nationale du Logement, + 6,7 milliards pour la Société nationale du Crédit à l'Industrie, + 4,1 milliards pour la Société nationale Terrienne et + 3,5 milliards pour la Caisse nationale du Crédit professionnel, + 1 milliard pour la C.G.E.R., + 2,8 milliards pour le Fonds des Rentes et + 2,3 milliards pour le Fonds des Routes.

La dette du secteur débudgétisé à charge de l'Etat s'élevait, à la fin de l'année, à 207,4 milliards et a été contractée pour financer l'aménagement d'autoroutes et de métros ainsi que les travaux effectués au canal Bruxelles-Rupel (119,4 milliards), pour financer les subventions couvrant certains travaux du secteur local (47,4 milliards), pour financer les pensions de guerre (13 milliards) (1), les primes d'achats et de construction (11,2 milliards) et d'autres réalisations (9,8 milliards).

(suite de la page précédente)

ministre des Finances, le Fonds des Rentes et la B.N. ont signé un protocole où sont fixées avec précision les modalités suivant lesquelles la B.N., par l'intermédiaire du Fonds des Rentes, peut apporter temporairement à l'Etat, au-delà de la marge de crédit octroyée à celui-ci, un concours supplémentaire pour la couverture de déficits saisonniers et imprévus. En pareil cas, le Fonds des Rentes souscrit des certificats de trésorerie. Si ces ressources ordinaires, qui servent par priorité à régulariser le marché des fonds publics à long terme et le marché de l'argent au jour le jour, ne suffisent pas à cette fin, le Fonds des Rentes peut, dans les limites d'un plafond convenu, recourir à une ligne spéciale d'avances auprès de la B.N. Aussi longtemps que le Fonds des Rentes n'a pas remboursé entièrement ces avances spéciales, la B.N. peut, à concurrence de leur montant, remettre une offre aux adjudications hebdomadaires de certificats du Fonds des Rentes. Le produit des certificats adjugés à la B.N. sera affecté par priorité au remboursement des avances spéciales. La convention du 15 juillet dispose en outre que le montant cumulé des avances spéciales effectivement prélevées et des certificats du Fonds des Rentes détenus par la B.N. figurera explicitement sous une rubrique distincte de la situation hebdomadaire de la B.N. qui est publiée au « Moniteur belge ».

(1) Estimation au 31 décembre 1977.

Situation de caisse de Trésorerie et Financement des besoins
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1974	1975	1976	1977
A. — Opérations budgétaires				
I. Opérations courantes (a)	— 0,6	— 42,8	— 54,3	— 75,1
Recettes	512,8	609,4	696,3	785,5
Dépenses	513,4	652,3	750,6	860,6
II. Opérations de capital	— 57,2	— 71,0	— 77,3	— 86,6
Recettes	5,7	7,6	8,2	8,7
Dépenses	62,9	78,6	85,5	95,3
III. Résultat budgétaire	— 57,8	—113,8	—131,6	—161,7
B. — Opérations de trésorerie	+ 0,5	+ 4,5	— 1,5	— 5,7
C. — Solde net à financer (= évolution nette de la dette (b)	— 57,3	—109,3	—133,1	—167,4
D. — Remboursements de la dette	— 58,2	— 71,0	— 69,9	— 63,4
Amortissements contractuels (c)	— 39,8	— 35,0	— 47,4	— 48,6
Remboursements hors budget (d)	— 18,9	— 36,0	— 22,5	— 14,8
E. — Solde net à financer (= appel brut à l'emprunt)	—115,5	—180,3	—203,0	—230,8
F. — Le solde net à financer a été couvert par :				
I. Variations de l'encours des emprunts consolidés (c)	+ 49,4	+ 92,9	+ 81,2	+ 134,2
Produit net d'emprunts consolidés	+ 103,8	+ 158,8	+ 149,2	+ 193,4
Remboursements hors budget (d)	— 18,9	— 36,0	— 22,5	— 14,8
Amortissements contractuels (c)	— 39,3	— 35,0	— 47,5	— 48,6
Ajustements (g)	+ 3,7	+ 5,1	+ 2,0	+ 4,2
II. Variations des engagements à moyen et à court terme (b)	+ 7,9	+ 16,4	+ 51,9	+ 33,2
Prélèvement sur la marge auprès de la Banque Nationale	+ 4,7	— 0,9	+ 16,4	+ 16,4
Portefeuille des banques et des caisses d'épargne privées	— 3,6	+ 0,8	+ 25,6	— 21,2
Portefeuille des institutions parastatales	+ 0,4	+ 14,3	+ 2,0	+ 47,3
Comptes de chèques postaux des particuliers	+ 2,3	+ 3,7	+ 7,4	+ 3,1
Divers (f)	+ 4,2	— 1,6	+ 0,5	— 12,0
Total des variations de la dette de l'Etat réelle (b)	+ 57,3	+ 109,3	+ 133,1	+ 167,4

Source : Ministère des Finances.

- (a) Y compris les recettes affectées et un montant équivalent en dépenses; non compris les recettes cédées aux Communautés Européennes.
 (b) Les certificats repris par le F.M.I non compris.
 (c) Amortissements à charge du Trésor et du Fonds des Routes; effectués par tirage au sort ou par rachat en Bourse durant le terme de l'emprunt.
 (d) Il s'agit des remboursements à échéance intermédiaire ou à échéance finale.
 (e) Il s'agit des variations de l'encours de la dette consolidée directe et indirecte, en francs belges et en monnaie étrangère.
 (f) Il s'agit notamment des variations du portefeuille de certificats de trésorerie des institutions non-monétaires du secteur public et des modifications du portefeuille de certificats de la tranche B du Fonds des Rentes.
 (g) Comprenant, entre autres, les différences d'émissions et d'amortissements.

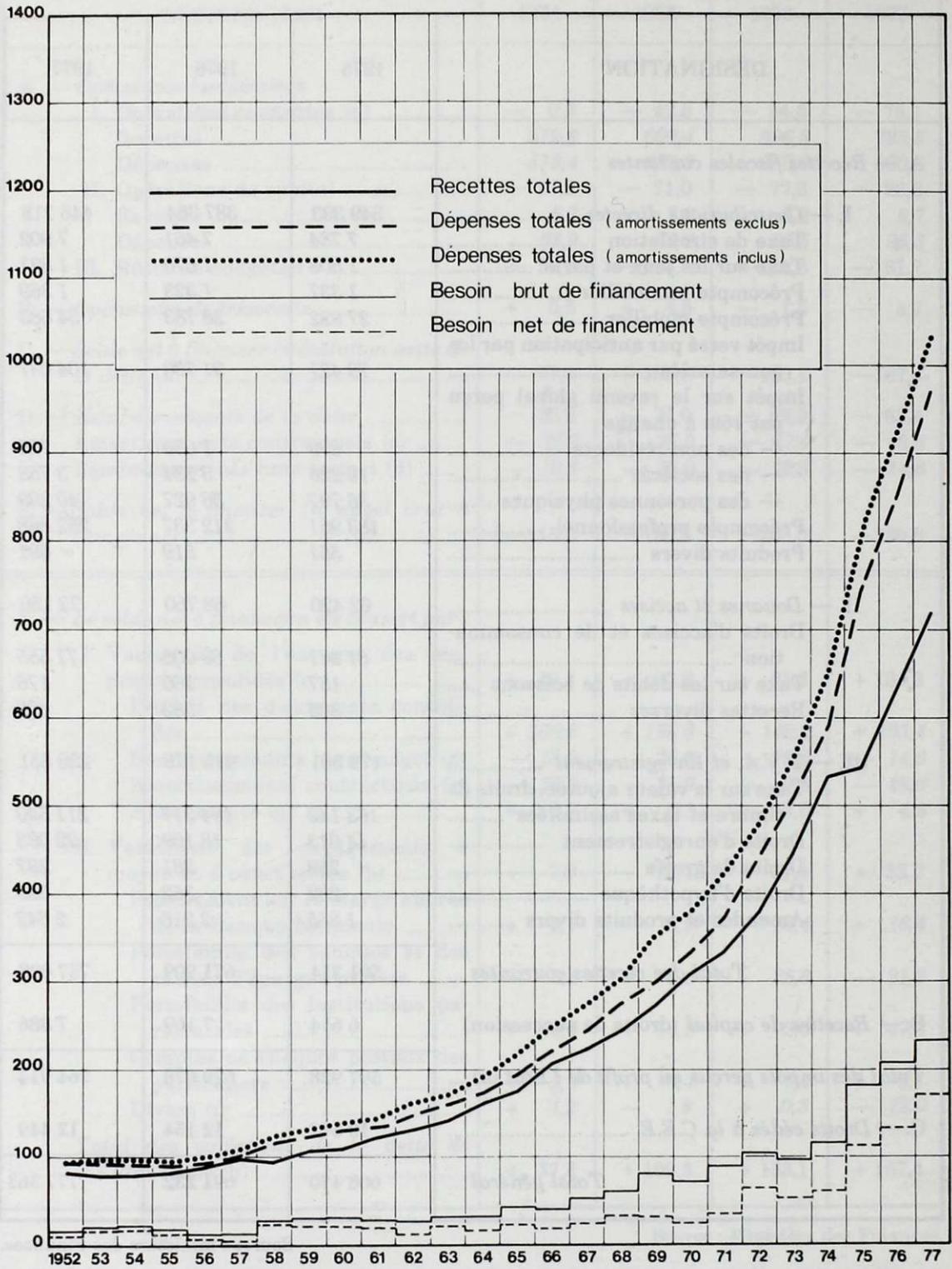
Situation en matière des recettes fiscales
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1975	1976	1977
<i>A. — Recettes fiscales courantes :</i>			
I. — <i>Contributions directes</i>			
Taxe de circulation	349 393	387 984	448 218
Taxe sur les jeux et paris	7 784	7 461	7 902
Précompte immobilier	1 506	1 670	1 831
Précompte mobilier	1 337	1 323	1 369
Précompte mobilier	27 922	28 783	34 683
Impôt versé par anticipation par les non-salariés	78 421	91 700	104 037
Impôt sur le revenu global perçu par rôle à change :			
— des non-résidents	899	1 030	760
— des sociétés	10 225	6 234	3 758
— des personnes physiques	36 797	36 927	40 299
Précompte professionnel	183 951	212 337	252 888
Produits divers	551	519	691
II. — <i>Douanes et accises</i>			
Droits d'accises et de consomma- tion	62 420	68 750	72 159
Taxe sur les débits de boissons	61 941	68 008	71 555
Recettes diverses	157	160	176
Recettes diverses	322	582	428
III. — <i>T.V.A. et Enregistrement</i>			
Taxe sur la valeur ajoutée, droits de timbre et taxes assimilées	179 501	215 175	236 651
Droits d'enregistrement	163 142	194 217	211 540
Droits de greffe	14 013	18 109	22 083
Droits d'hypothèque	259	281	297
Droits d'hypothèque	232	352	389
Amendes et produits divers	1 855	2 216	2 342
<i>Total des recettes courantes ...</i>	591 314	671 909	757 028
B. — <i>Recettes de capital (droits de succession)</i>			
<i>Total des impôts perçus au profit de l'Etat (a) ...</i>	6 614	7 169	7 886
C. — <i>Droits cédés à la C.E.E.</i>			
<i>Total général ...</i>	10 542	12 154	12 449
<i>Total général ...</i>	608 470	691 232	777 363

Source : Ministère des Finances.

(a) Y compris les recettes affectées.

Situation du Trésor (en milliards de francs)



Source : Ministère des Finances.

Exécution des budgets de 1968 à 1974

Système de gestion (a)
(en millions de francs)

ANNÉES	Budget ordinaire						Budget extraordinaire				Résultats	
	Recettes			Total	Dépenses	Solde	Recettes		Dépenses	Solde		
	Contributions directes	Douanes et Accises	Enregistrement				Non fiscales	Emprunts consolidés (b)				Autres
1968	95 770	38 596	92 421	12 793	239 580	247 860	- 8 280	29 206	605	35 583	- 5 772	-14 052
1969	109 699	42 792	100 971	14 166	267 628	268 207	- 579	28 084	391	36 633	- 8 158	- 8 737
1970	131 490	46 015	105 902	16 938	300 345	295 411	+ 4 934	27 260	607	49 147	-21 280	-16 346
1971	151 397	46 543	118 830	9 218	326 285	323 293	+ 2 992	77 052	667	50 926	+26 793	+29 785
1972	175 115	49 432	132 112	9 374	366 033	371 102	- 5 069	80 179	493	65 714	+14 958	+ 9 889
1973	211 609	47 247	140 673	11 147	410 676	422 924	-12 248	91 189	783	67 977	+23 995	+11 747
1974	267 150	45 083	160 084	17 748	490 065	497 504	- 7 439	85 724	696	78 695	+ 7 725	+ 286

(a) Le système de gestion a été introduit par la loi du 28 juin 1963 (*Moniteur belge* du 31 juillet 1963) et mis en application à partir du 1^{er} janvier 1967.

(b) Produit net des émissions.

Source : Ministère des Finances.

Exécution du budget depuis 1975

Budget unique (a)
(en millions de francs)

ANNÉES	Opérations courantes (b)			Opérations en capital (b)			Dettes (b)			Résultat
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Produit net (c)	Amortissement	Solde	
1976	657 100	716 470	-59 370	8 207	77 175	-68 968	110 356	42 319	+68 037	-60 301 (d)
1977	747 820	816 965	-69 145	8 692	87 237	-78 545	150 809	49 980	+100 829	-46 861 (d)

(a) La technique de budget unique a été mise en application à partir du 1^{er} janvier 1975.

(b) Résultats provisoires.

(c) Il s'agit des montants nominaux des emprunts émis (non compris les remboursements du Fonds des Routes) moins les différences d'émissions et d'amortissements et moins les remboursements à une échéance intercalaire ou à l'échéance finale d'emprunts.

(d) Fin février.

Source : Ministère des Finances.

Recettes budgétaires courantes
Recouvrements effectués
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1975 (a)	1976 (a)	1977 (a)
A. — Recettes fiscales :			
I. Contributions directes	336 409	371 203	432 566
Taxe de circulation	—	—	—
Taxe sur jeux et paris	1 937	2 060	2 351
Précompte immobilier	1 337	1 323	1 369
Précompte mobilier	27 922	28 783	34 683
Impôt versé par anticipation par les non-salariés	76 221	88 380	101 087
Impôt sur le revenu global perçu par rôles à charge :			
— des non-résidents	899	1 030	760
— des sociétés	10 225	6 234	3 758
— des personnes physiques	35 297	35 427	37 899
Précompte professionnel	182 451	210 837	250 488
Produits divers	120	129	171
II. Douanes et Accises	58 420	62 050	64 359
Droits d'entrée	202	348	288
Droits d'accise	55 101	57 762	59 940
a) Bières	3 608	3 833	3 795
b) Boissons fermentées	1 215	2 111	2 372
c) Alcools	1 679	1 696	1 820
d) Eaux minérales	1 575	1 757	1 619
e) Huiles minérales, benzol et gaz ..	33 622	33 110	32 825
f) Sucres et sirops de raffinage	208	217	202
g) Tabacs	13 194	15 038	17 307
Taxes de consommation (alcools et eaux-de-vie)	2 840	3 546	3 810
Taxes sur les débits de boissons	157	160	321
Taxes et produits divers	120	234	
III. Enregistrement et domaines	164 502	196 483	222 388
Droits d'enregistrement	12 897	16 636	20 307
Droits de greffe	259	281	297
Droits d'hypothèque	232	352	389
Droits de succession	—	—	—
Droits de timbres et taxes assimilées au timbre	149 259	176 998	199 054
Amendes et divers	1 855	2 216	2 341
<i>Total des recettes fiscales ...</i>	559 331	632 736	719 313
B. — Recettes non fiscales	21 934	21 364	28 507
<i>Total des recettes ordinaires ...</i>	581 265	657 100	747 820

(a) Résultats provisoires.

Source : Ministère des Finances.

Dépenses budgétaires par budget
(en millions de francs)

BUDGETS	Dépenses courantes		Dépenses en capital		Amortissement de la dette		
	1975 (a)	1977 (a)	1975 (a)	1976 (a)	1975 (a)	1976 (a)	1977 (a)
Dettes publiques	50 926	71 472	274	412	33 007	42 319	49 980
Pensions	77 825	97 065	—	61	—	—	—
Dotations	2 033	2 584	1	4	—	—	—
Dotations culturelles	—	—	—	1 872	—	—	—
Premier Ministre	1 669	1 519	834	1 100	—	—	—
Justice	13 503	17 675	41	136	—	—	—
Intérieur	38 617	54 434	120	285	—	—	—
Affaires étrangères et Commerce extérieur	8 931	10 794	1 651	2 577	—	—	—
Défense nationale	50 064	61 205	1 228	1 250	—	—	—
Gendarmerie	8 125	10 278	193	329	—	—	—
Agriculture	4 876	4 681	1 060	971	—	—	—
Affaires économiques	11 731	16 910	2 185	2 615	—	—	—
Classes Moyennes	4 937	5 207	—	606	—	—	—
Communications	45 704	56 546	9 019	13 709	—	—	—
P.T.T.	12 864	17 096	—	—	—	—	—
Travaux publics	14 141	16 056	20 999	19 170	—	—	—
Emploi et Travail	25 902	42 619	9	21	—	—	—
Prévoyance sociale	62 318	85 156	37	27	—	—	—
Education nationale	139 387	169 206	11 503	13 773	—	—	—
Culture	10 971	13 466	1 227	205	—	—	—
Santé publique et Famille	24 622	27 263	5 896	4 162	—	—	—
Finances	16 477	18 233	12 661	6 263	—	—	—
Affaires régionales flamandes	970	8 525	2 226	3 679	—	—	—
Affaires régionales wallonnes	223	2 977	1 641	3 317	—	—	—
Affaires régionales bruxelloises	90	751	269	631	—	—	—
Affaires régionales allemandes	2	30	—	—	—	—	—
<i>Total ...</i>	626 908	816 965	73 074	77 175	33 007	42 319	49 980

(a) Résultats provisoires.

Source : Ministère des Finances.

Répartition des dépenses budgétaires par nature des dépenses
(en millions de francs)

CHAPITRES	Opérations courantes			Opérations de capital			Amortissement de la dette		
	1975 (a)	1976 (a)	1977 (a)	1975 (a)	1976 (a)	1977 (a)	1975 (a)	1976 (a)	1977 (a)
	Dette publique	—	—	—	—	—	—	33 007	42 319
Salaires	117 704	135 440	148 774	—	—	—	—	—	—
Services	31 985	35 605	40 399	—	—	—	—	—	—
Matériel	13 348	15 143	16 775	—	—	—	—	—	—
Intérêts-pertes	57 565	68 516	80 713	—	—	—	—	—	—
Transferts de revenus (30)	86 765	93 096	106 353	—	—	—	—	—	—
(40)	296 104	342 345	396 036	—	—	—	—	—	—
Transferts de capitaux (50)	—	—	—	13 058	7 590	8 006	—	—	—
(60)	—	—	—	34 222	38 747	43 959	—	—	—
Investissements	—	—	—	12 833	13 699	16 281	—	—	—
Avances-participations	—	—	—	12 010	15 917	17 344	—	—	—
Divers	22 067	26 325	27 915	951	1 222	1 647	—	—	—
Reports	1 370	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Total ...</i>	626 908	716 470	816 965	73 074	77 175	87 237	33 007	42 319	49 980

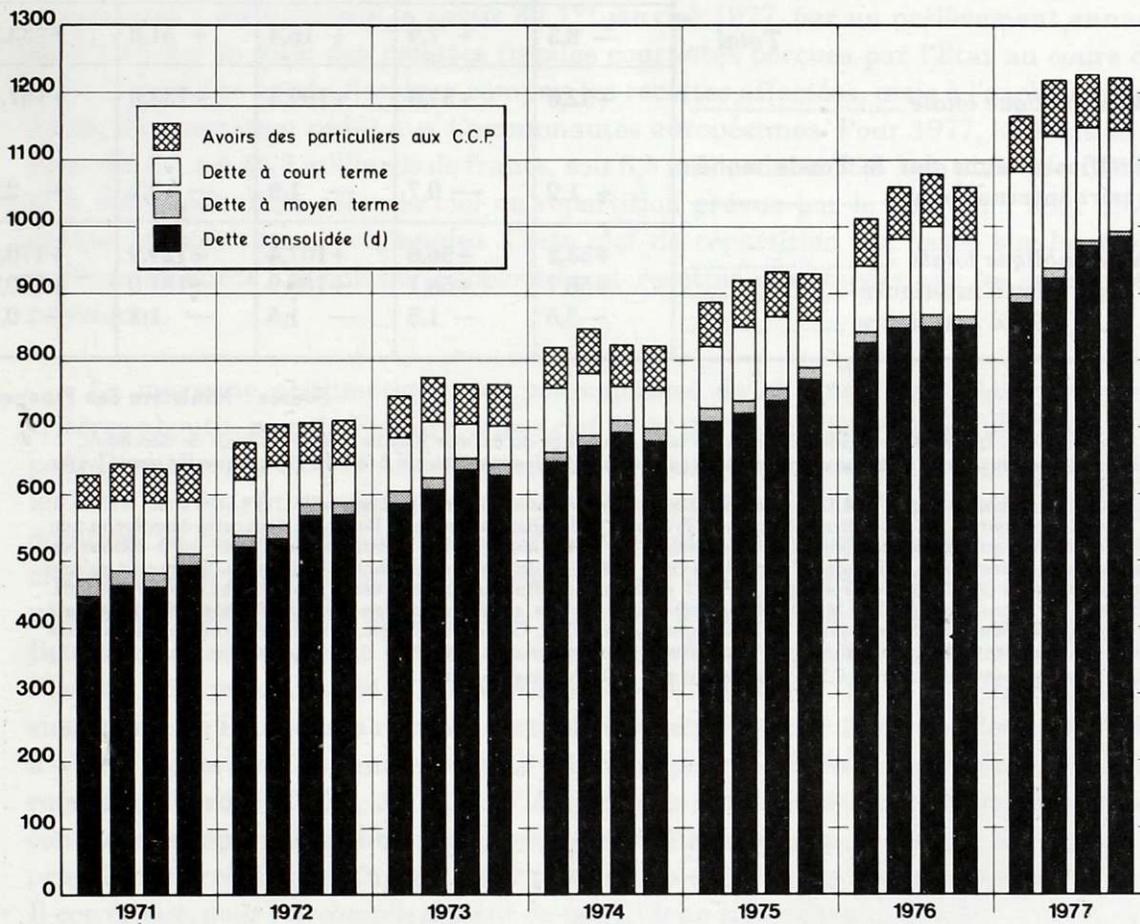
(a) Résultats provisoires.

Source : Ministère des Finances.

Dette publique (a)
Situation à fin d'année
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Dette en francs belges</i>	749,5	808,3	919,1	1 053,3	1 221,2
<i>Dette consolidée</i>	620,8	671,7	766,1	848,4	983,1
<i>Dette à moyen terme</i>	16,0	19,7	17,3	13,0	6,3
<i>Dette à court terme (b)</i>	49,3	51,2	66,3	115,1	151,9
<i>Avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux</i>	63,4	65,7	69,4	76,8	79,9
<i>Dette en monnaies étrangères</i>	8,0	6,5	5,0	3,9	3,4
<i>Dette consolidée</i>	6,9	5,7	4,6	3,8	3,4
<i>Dette Congolaise garantie (c)</i>	1,1	0,8	0,4	0,1	—
<i>Total ...</i>	757,5	814,8	924,1	1 057,2	1 224,6
<i>Certificats de trésorerie détenus par le F.M.I.</i>	7,3	6,6	4,7	1,5	4,1
<i>Total général ...</i>	764,8	821,4	928,8	1 058,7	1 228,7

Situation à fin de trimestre
(en milliards de francs)



Source : Ministère des Finances.

- (a) Non compris les dettes interalliées résultant de la guerre 1914-1918, soit 21,1 milliards de francs au 31 décembre 1965.
 (b) Les certificats repris par le F.M.I. non compris.
 (c) Les données représentant uniquement les emprunts repris par la Belgique suite à la convention belgo-congolaise du 5 février 1965 approuvée par la loi du 23 avril 1965 (*Moniteur belge* du 27 mai 1965).
 (d) Y compris la dette garantie suite à la Convention belgo-congolaise du 5 février 1965.

Evolution de la dette publique
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Dette consolidée :</i>					
Dette consolidée intérieure	+62,0	+50,9	+ 94,4	+ 82,3	+134,7
Directe	+64,4	+54,3	+ 68,3	+ 70,6	+112,1
Indirecte	- 2,4	- 3,4	+ 26,1	+ 11,7	+ 22,6
Dette consolidée extérieure (a)	- 1,5	- 1,5	- 1,5	- 1,1	- 0,5
Directe	- 1,1	- 0,9	- 0,8	- 0,7	- 0,4
Indirecte	- 0,1	- 0,3	- 0,3	- 0,1	-
Dette congolaise indirecte garan- tie (b)	- 0,3	- 0,3	- 0,4	- 0,3	- 0,1
<i>Total ...</i>	+60,5	+49,4	+ 92,9	+ 81,2	+134,2
<i>Dette flottante :</i>					
Dette intérieur directe	- 6,6	+ 7,9	+ 16,4	+ 51,8	+ 33,2
A moyen terme	- 1,8	+ 3,8	- 2,4	- 4,3	- 6,7
A court ou à très court terme (c) ...	- 4,8	+ 4,1	+ 18,8	+ 56,1	+ 39,9
Dette extérieure directe	- 1,9	-	-	-	-
A moyen terme	-	-	-	-	-
A court ou à très court terme	- 1,9	-	-	-	-
<i>Total ...</i>	- 8,5	+ 7,9	+ 16,4	+ 51,8	+ 33,2
<i>Dette publique totale</i>	+52,0	+57,3	+109,3	+133,0	+167,4
Certificats tenus par le Fonds moné- taire international	+ 1,2	- 0,7	- 1,9	- 3,1	+ 2,6
<i>Dette publique totale</i>	+53,2	+56,6	+107,4	+129,9	+170,0
dont : dette intérieure	+56,7	+58,1	+108,9	+131,0	+170,5
dette extérieure	-3,5	- 1,5	- 1,5	- 1,1	- 0,5

Source : Ministère des Finances.

- (a) L'équivalent en francs belges, calculés selon les taux de change du dernier jour de bourse du mois de décembre.
 (b) Emprunts repris pour la Belgique en raison de la convention Belgo-congolaise du 6 février 1965, approuvée par la loi du 23 avril 1965.
 (c) Les certificats repris par le F.M.I. non compris; la dotation des combattants y compris.
 Depuis la convention du 14 octobre 1959 entre le Trésor et la Banque Nationale de Belgique, c'est cette dernière et non pas le Trésor qui fournit les francs belges lorsque le F.M.I. mobilise les certificats du Trésor qu'il détient en portefeuille. Dans ce cas, la Banque Nationale devient créditrice du F.M.I. des francs belges versés. Il s'en suit qu'une mobilisation de certificats du Trésor par le F.M.I. entraîne une diminution de la dette publique sans sortie de fonds. Dans le cas opposé, lorsque le F.M.I. rembourse des francs belges, ceux-ci n'entrent pas dans la Caisse de l'Etat mais viennent en déduction de la créance de la Banque sur le F.M.I. Ce dernier reçoit de nouveaux certificats; la dette publique augmente donc sans qu'il y ait des rentrées de fonds pour le Trésor.
 Dès lors, les opérations avec le F.M.I. n'affectent pas la Trésorerie de l'Etat.

SECTION II. — FINANCES PROVINCIALES ET COMMUNALES

En 1977, les finances communales ont, dans une large mesure, été influencées par deux événements : la fusion de communes et la réforme du Fonds des Communes. Les dispositions financières régissant ces deux opérations sont contenues dans la loi du 5 janvier 1976 ayant trait aux propositions budgétaires 1975-1976. Sous l'angle budgétaire, en effet, elles consistent à inscrire les crédits appropriés aux différents budgets.

Les crédits destinés aux dépenses courantes, qui reviennent directement ou indirectement aux provinces, aux communes et aux agglomérations et fédérations, sont prévus, pour un peu plus de la moitié, au budget du Ministère de l'Intérieur sur lequel ils représentent 95 % des crédits, soit 21 % de plus qu'en 1976. Les autres interventions sont réparties entre les divers budgets ou sont reprises sous la forme de crédits régionaux.

L'aide accordée par le Ministère de l'Intérieur par le biais du Fonds des Communes est, en ordre de grandeur, de loin la plus importante : elle s'élève à 84 % du total des transferts du département aux communes et provinces. En vertu de la loi du 5 janvier 1976 relative aux propositions budgétaires 1975-1976 (1), le Fonds des Communes a été alimenté, à partir du 1^{er} janvier 1977, par un prélèvement annuel de 7,65 % sur le total des recettes fiscales courantes perçues par l'Etat au cours de l'avant-dernière année fiscale, y compris les recettes affectées, mais à l'exclusion des droits d'importation cédés aux Communautés européennes. Pour 1977, la dotation a donc été fixée à 45,2 milliards de francs, soit 6,5 milliards ou 16,8 % de plus qu'en 1976 et a été régionalisée selon la clef de répartition prévue par la loi du 1^{er} août 1974 créant les institutions régionales. Cette clef de répartition est basée sur les trois critères suivants : population, superficie et recettes des impôts sur les personnes physiques.

La moyenne arithmétique des pourcentages de chaque région dans les trois critères aboutit, pour la Flandre, à une clef de 51,35 %, pour la Wallonie, de 39,29 % et pour Bruxelles, de 9,36 %. Afin de ménager un passage progressif à la régionalisation, les clefs de répartition régionales n'ont été appliquées qu'à concurrence de 50 % de la dotation. Le reste a été réparti au prorata du total des parts que chaque commune de chaque région s'est vue attribuée dans le Fonds des communes de 1975. Selon cette répartition, 50,25 % est revenu à la Flandre, 29,39 % à la Wallonie et 20,36 % à Bruxelles, de sorte que, de la dotation totale, 23 milliards (50,8 %) furent accordés à la Flandre, 15,5 milliards (34,4 %) à la Wallonie et 6,7 milliards (14,86 %) à Bruxelles. En sus, la ville de Bruxelles a reçu, en vertu de la loi du 5 janvier 1971, une dotation égale à 4 % du Fonds des Communes, soit 1,8 milliards pour 1977. Aussi les régions ont-elles reçu dans l'ordre 17,2 %, 38,7 % et 7,4 % de plus que l'année précédente. En ce qui concerne la répartition entre les communes de chaque région, la loi du 5 janvier 1976 prévoit des arrêtés royaux signés sur proposition des comités ministériels régionaux. Il convenait, pour l'accomplissement de cette tâche très délicate, de tenir compte des

(1) *Moniteur belge* du 6 janvier 1976.

nouvelles communes issues des fusions et de l'affectation, stipulée dans la loi du 8 juillet 1976 relative aux centres publics d'aide sociale, d'une part de la dotation régionale à un Fonds spécial d'aide sociale. Ce fonds sera directement réparti entre les centres publics d'aide sociale de la région concernée. Les arrêtés du 28 janvier 1977 déterminaient des critères variables selon les régions et les catégories de communes, de sorte qu'au total il existe vingt-deux clefs de répartition différentes; de plus, un fonds d'aide est prévu dans chaque région.

Afin de permettre aux communes issues des fusions d'assainir leur situation financière, un crédit a été prévu pour couvrir les besoins du Fonds de consolidation des déficits des communes fusionnées. Ce crédit, fixé à 0,7 milliard, est destiné, par l'article 77 de la loi du 5 janvier 1976 relative aux propositions budgétaires, à rembourser les charges d'intérêt des emprunts de consolidation contractés en vue d'apurer le déficit du service ordinaire de leur compte pour l'année 1975 et les années précédentes; il est calculé sur base du taux d'intérêt que le Crédit communal de Belgique appliquait à ce moment-là pour la réalisation d'opérations semblables et est payable, soit aux communes fusionnées, autorisées à contracter des emprunts, soit aux communes qui leur succèdent.

Le crédit spécial prévu pour couvrir les besoins des agglomérations et des fédérations de communes se montait à 0,1 milliard, tout comme le crédit pour le complément de recettes à attribuer aux communes créées par la fusion de communes. Compte tenu du transfert du solde de l'année 1976, le Fonds au profit des agglomérations, des fédérations de communes et des communes engendrées par les fusions disposait de 0,2 milliard de francs. La loi du 5 janvier 1976 relative aux propositions budgétaires 1975-1976 annule, à dater du 1^{er} janvier 1977, les articles 5, 6 et 7 de la loi du 23 juillet 1971 relative à la fusion de communes et à la modification de leurs limites; cependant les communes ayant déjà fait l'objet d'une fusion ou d'une modification de limites et qui, de surcroît, ont joui de l'aide complémentaire prévue à l'article 5 de la loi précitée, conservent, aux termes de l'article 81 de la loi du 5 janvier 1976, le droit à cette aide complémentaire pour un délai de 10 ans, sauf si elles ont été l'objet d'une nouvelle fusion en exécution de la loi du 23 juillet 1971. Les communes bénéficiant de la mesure stipulée par l'article 81 de la loi du 5 janvier 1976, ont reçu, durant 5 ans, des compléments de recettes à concurrence de 15 % et recevront encore ces compléments jusqu'en 1981, mais cette fois à concurrence de 10 %.

Outre ces crédits intéressant le Fonds des Communes et les communes fusionnées, les mesures suivantes ont été prises au profit des administrations régionales et locales.

En vertu de l'article 74 de la loi du 5 janvier 1976, une dotation de 5,5 milliards de francs (16,9 % de plus qu'en 1976) a été prévue au budget pour compte du Fonds des Provinces. A partir du 1^{er} janvier 1977, celle-ci sera alimentée par un prélèvement annuel de 0,933 % du total des recettes fiscales courantes prévues par l'Etat au cours de l'avant dernière année budgétaire, y compris les recettes affectées, mais à l'exclusion des droits d'importation cédés aux Communautés européennes.

Les subventions accordées aux intercommunales et aux communes pour couvrir les dépenses de démergement se sont élevées à 0,1 milliard. Les autres interventions financières à charge du budget du département de l'Intérieur se rapportaient à la contribution de l'Etat dans les frais occasionnés à la Ville de Bruxelles par la cérémonie de commémoration organisée sur la Place des Martyrs, aux subventions accordées aux écoles de la police, à la participation à des expositions mises sur pied par la police, à des manifestations sportives et à d'autres activités destinées l'intérieur et à l'extérieur du pays, au remboursement aux communes des frais de fonctionnement des centres de secours du 900, aux subventions versées aux communes pour la démolition d'abris publics qui se trouvent sur leur territoire et à la subvention au bénéfice de l'Institut Administration-Université.

Les crédits destinés aux provinces et aux communes, inscrits aux budgets des dépenses courantes des autres départements se sont chiffrés à 40,7 milliards. De ce montant, 34,6 milliards ont été réservés aux pensions, suppléments de salaires et de fonctionnement du personnel enseignant des écoles provinciales et communales (Budget des Pensions et de l'Education nationale), 3,5 milliards ont été dégagés pour les charges d'intérêt des emprunts contractés auprès du Crédit Communal de Belgique (Budget des Travaux Publics et de la Santé publique et de la Famille et 2,3 milliards pour le Fonds Spécial des Communes. Sur le budget de la Culture, 2,1 milliards de francs de crédits ont été prévus. Les crédits inscrits aux budgets des affaires régionales (0,5 milliard) étaient, pour la plupart, destinés aux centres de formation pour assistantes familiales et, dans une moindre mesure, au remboursement de l'intérêt des emprunts souscrits auprès du Crédit communal de Belgique. Il convient de rappeler ici que les transferts de revenus ou de capitaux au profit des provinces et des communes — au titre d'intérêts ou d'amortissements d'emprunts contractés auprès du Crédit communal de Belgique ou de tout autre organisme similaire — ont trait principalement aux charges résultant de subsides accordés à une date antérieure. Le montant des nouvelles interventions financées au moyen d'emprunts souscrits auprès des intermédiaires financiers publics et dont les charges d'intérêt et d'amortissement sont au compte de l'Etat, est en majeure partie déterminé par des dispositions particulières contenues dans les lois budgétaires. Ceci vaut tout spécialement pour les travaux subsidiés par le Ministère de la Santé et celui des Travaux publics (à charge du budget régional correspondant).

Les crédits prévus aux budgets des dépenses en capital au profit des provinces et des communes se sont chiffrés à 11,6 milliards et étaient destinés aux travaux publics (3 milliards pour des ports, pour des travaux de démergement et pour l'exécution de la loi Brunfaut), aux bâtiments scolaires, provinciaux et communaux (1,8 milliard), aux centres du 900 et au matériel de pompiers (0,1 milliard). Environ 1 milliard a été consacré aux affaires culturelles; 4,2 milliards provenant des budgets pour les affaires régionales sont allés aux travaux publics (entre autres espaces verts et rénovation urbaine), à la politique du logement, au département de la Santé publique et de la Famille et aux subventions aux administrations publiques.

Selon les statistiques élaborées par le Crédit communal de Belgique, le total des recettes communales pour l'exercice 1977 s'est chiffré à 138,8 milliards, contre 120,6 milliards en 1976. Les dépenses, quant à elles, se sont montées à 152,9 mil-

liards, contre 136,9 milliards en 1976. Compte tenu des soldes des exercices précédents, le déficit s'est élevé à 24,7 milliards, contre 21,4 milliards en 1976. Un aperçu des rubriques économiques inscrites aux budgets communaux révèle qu'un peu moins de la moitié (49,2 %) du total des dépenses a été consacré aux dépenses se rapportant au personnel et que la charge d'intérêt a requis le quart (24,7 %) de ce même total. Les dépenses de fonctionnement se sont chiffrées à 13,6 % et les transferts à 9,8 %.

Selon les budgets des provinces approuvés pour l'exercice 1977, le total des recettes a atteint 24,2 milliards. Une part importante des recettes proviennent de transferts, se composant en grande partie du Fonds des Provinces et de la taxe provinciale perçue au titre de centimes additionnels sur le précompte immobilier et au titre d'impôts directs et indirects levés par l'Etat au profit des provinces.

*
* * *

Aperçu général des finances provinciales
Service ordinaire - Ensemble des provinces
(en millions de francs)

EXERCICES	Total propre à l'exercice			Total général		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
1968 (a, c)	6 943	5 825	+1 118	7 640	6 468	+1 172
1969 (a, c)	7 320	6 811	+ 509	8 496	7 159	+1 337
1970 (a, c)	7 716	7 764	— 48	9 158	8 090	+1 068
1971 (b, c)	9 197	9 066	+ 131	10 705	9 851	+ 854
1972 (b, c)	10 879	10 456	+ 423	12 172	11 215	+ 957
1973 (d)	14 018	14 425	— 407	14 859	14 910	— 51
1974 (e)	14 661	15 013	— 352	15 329	15 426	— 97
1975 (e)	16 949	16 402	+ 547	17 441	17 203	+ 237
1976 (e)	21 220	21 234	— 14	21 888	22 590	— 702
1977 (e)	23 850	24 054	— 204	24 895	25 207	— 312

(a) Comptes définitifs.

(b) Comptes provisoires.

(c) Recettes : droits constatés; dépenses : créances liquidées et ordonnées.

(d) Evaluations budgétaires approuvées par arrêté royal, y compris les modifications intervenues en cours d'exercice.

(e) Evaluations budgétaires approuvées par arrêté royal, non compris les modifications intervenues en cours d'exercice.

Source : Institut National de Statistique.

Finances provinciales. Service ordinaire. Recettes
Principales subdivisions du chapitre « Fonds des provinces et impositions provinciales »
(en millions de francs)

SECTIONS	1973 (b)	1974 (b)	1975 (c)	1976 (c)	1977 (c)
Quotes-parts dans le Fonds des Provinces	2 953	3 249	3 769	4 523	5 288
Centimes additionn. au précompte immobilier	2 709	3 105	3 790	5 207	5 777
Impositions directes et indirectes ..	1 359	1 439	1 815	2 052	2 071
Autres recettes	94	99	(d)	(d)	(a)
<i>Total ...</i>	7 115	7 892	9 374	11 782	13 136

(a) Comptes provisoires, droits constatés.

(b) Evaluations budgétaires approuvées par arrêté royal, y compris les modifications intervenues en cours d'exercice.

(c) Evaluations budgétaires approuvées par arrêté royal, non compris les modifications intervenues en cours d'exercice.

(d) Dans la nouvelle classification économique-fonctionnelle, les « autres recettes » sont intégrées dans la fonction « opérations non imputables ».

Source : Institut National de Statistique.

Répartition géographique des finances provinciales
Service ordinaire
(en millions de francs)

PROVINCES	Exercices (a)	Total propre à l'exercice			Total général		
		Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
Anvers	1972	1 457	1 330	+ 127	1 887	1 540	+ 347
	1973	1 710	1 857	- 147	1 943	1 943	—
	1974	1 932	2 094	- 162	2 177	2 550	+ 35
	1975	2 414	2 285	+ 129	2 585	3 379	+ 1
	1976	2 936	2 880	+ 56	3 380	3 707	—
	1977	3 263	3 225	+ 38	3 707	3 707	—
	1972	2 143	1 942	+ 201	2 328	1 977	+ 351
Brabant	1973	2 299	2 474	- 175	2 490	2 490	—
	1974	2 644	2 703	- 59	2 718	2 718	—
	1975	2 855	2 897	- 42	3 000	2 982	+ 18
	1976	3 977	3 934	+ 43	4 009	4 039	- 30
	1977	4 811	4 344	+ 467	4 914	4 428	+ 486
	1972	2 041	1 969	+ 72	2 041	2 287	- 246
	Hainaut	1973	2 599	2 507	+ 92	2 628	2 642
1974		2 844	2 853	- 9	2 932	2 963	- 31
1975		3 645	3 536	+ 109	3 674	3 565	+ 109
1976		4 794	5 153	- 359	4 794	5 483	- 689
1977		5 052	5 867	- 815	5 052	5 868	- 816
1972		1 748	1 788	- 40	2 008	1 822	+ 186
Liège		1973	2 242	2 323	- 81	2 396	2 392
	1974	2 499	2 613	- 114	2 613	2 638	- 25
	1975	3 388	3 361	+ 27	3 388	3 381	+ 7
	1976	3 947	3 939	+ 8	3 966	3 954	+ 12
	1972	1 418	1 478	- 60	1 835	1 839	- 4

1973	1 796	1 830	- 34	1 838	1 839	- 1
1974	977	987	- 10	994	994	-
1975	1 129	1 140	- 11	1 179	1 179	-
1976	1 307	1 318	- 11	1 361	1 361	-
1977	1 535	1 551	- 16	1 647	1 647	-
Luxembourg	234	250	- 16	271	252	+ 19
1973	315	333	- 18	334	334	-
1974	369	388	- 19	390	390	-
1975	480	488	- 8	488	488	-
1976	634	634	-	635	634	+ 1
1977	747	756	- 9	756	756	-
Namur	438	387	+ 51	438	507	- 69
1973	565	541	+ 24	565	605	- 40
1974	619	618	+ 1	620	661	- 41
1975	774	649	+125	774	710	+ 64
1976	933	929	+ 4	933	931	+ 2
1977	1 113	1 116	- 3	1 125	1 122	+ 3
Flandre orientale	809	801	+ 8	1 063	808	+255
1973	1 540	1 658	-118	1 663	1 663	-
1974	1 710	1 778	- 68	1 782	1 782	-
1975	1 240	1 206	+ 34	1 294	1 294	-
1976	1 486	1 438	+ 48	1 545	1 545	-
1977	1 728	1 604	+124	1 878	1 775	+103
Flandre occidentale	591	511	+ 80	701	530	+171
1973	952	902	+ 50	1 002	1 002	-
1974	1 067	979	+ 88	1 103	1 103	-
1975	1 025	841	+184	1 059	1 054	+ 5
1976	1 206	1 009	+197	1 265	1 264	+ 1
1977	1 237	1 170	+ 67	1 335	1 437	-102

Source : Institut National de Statistique.

(a) Exercices 1972 : Comptes provisoires.
 Exercice 1973 : Evaluations budgétaires approuvées par arrêté royal, y compris les modifications intervenues en cours d'exercice.
 Exercices 1974, 1975, 1976 et 1977 : Evaluations budgétaires approuvées par arrêté royal, non compris les modifications intervenues en cours d'exercice.

Finances provinciales - Service ordinaire
Classification économico-fonctionnelle (a)
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Exercices		Recettes					Dépenses					
	1976	1977	Presta-tions	Trans-ferts	Dette	Factura-tions internes	Total	Person-nel	Fonc-tion-nement	Trans-ferts	Dette	Factura-tions internes	Total
Opérations non imputables ...	1976	1977	7	11 784	113	5	11 909	62	88	37	400	—	587
Adm. générale, relations avec l'étranger et aide aux pays en voie de développement	1976	1977	6	13 137	120	4	13 267	66	94	42	462	—	664
Ordre et sécurité publique ...	1976	1977	106	20	13	161	300	1 433	405	39	85	41	2 003
Communications et régime des eaux	1976	1977	119	23	28	189	359	1 649	476	36	133	48	2 342
Commerce et industrie	1976	1977	1	24	—	—	25	14	3	9	26	—	52
Agriculture et pêche	1976	1977	1	24	—	—	25	15	4	2	26	—	47
Enseignement, culture et loisirs	1976	1977	95	262	163	—	520	538	400	112	974	1	2 025
Interventions sociales et santé publique	1976	1977	135	286	166	—	587	582	479	113	1 074	1	2 249
Logement et aménagement du territoire	1976	1977	1 426	5	222	—	1 653	85	1 241	343	293	4	1 966
	1976	1977	1 559	3	219	—	1 781	92	1 343	310	294	—	2 039
	1976	1977	16	10	—	1	27	106	35	106	32	1	280
	1976	1977	19	41	—	1	61	116	43	134	44	3	340
	1976	1977	309	5 336	14	110	5 769	8 178	1 138	354	1 261	194	11 125
	1976	1977	374	6 058	21	126	6 579	9 372	1 370	340	1 563	219	12 864
	1976	1977	564	148	62	1	775	1 119	298	487	609	37	2 550
	1976	1977	615	162	76	5	858	1 213	350	470	706	54	2 793
	1976	1977	3	48	191	—	242	—	3	267	376	—	646
	1976	1977	1	62	270	—	333	—	6	223	487	—	716
<i>Total propre à l'exercice ...</i>	1976	1977	2 527	17 637	778	278	21 220	11 535	3 611	1 754	4 056	278	21 234
	1976	1977	2 829	19 796	900	325	23 850	13 105	4 165	1 670	4 789	325	24 054
Soldes des exercices antérieurs	1976	1977					668						623
Prélèvements	1976	1977					1 045						370
	1976	1977					—						733
	1976	1977					—						783
<i>Total général ...</i>	1976	1977					21 888						22 590
	1976	1977					24 895						25 207

(a) Application d'une classification économico-fonctionnelle à partir de l'exercice 1975. Budgets initiaux approuvés par arrêté royal, donc, non compris les modifications en cours d'exercice.

Source : Institut National de Statistique.

Aperçu général des budgets communaux
Service ordinaire
(en millions de francs)

ANNÉE	Opérations de l'exercice			Résultats globaux		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
1964	31 465	33 949	— 2 484	33 906	36 953	— 3 047
1965	35 065	37 451	— 2 386	37 017	41 017	— 4 000
1966	39 672	42 043	— 2 371	41 759	46 738	— 4 979
1967	42 778	45 653	— 2 875	44 869	51 329	— 6 460
1968	45 856	49 287	— 3 431	48 643	55 030	— 6 387
1969	49 806	53 828	— 4 022	53 348	60 996	— 7 648
1970	54 024	59 513	— 5 489	60 183	63 945	— 3 762
1971	60 742	66 947	— 6 205	67 666	71 933	— 4 267
1972	66 297	73 513	— 7 216	75 720	79 288	— 3 568
1973	76 641	84 253	— 7 612	86 440	91 490	— 5 050
1974	86 020	95 078	— 9 058	96 974	101 520	— 4 546
1975	102 030	115 593	—13 563	114 958	124 814	— 9 856
1976	116 995	132 786	—15 791	133 495	145 829	—12 334
1977 (a)	138 830	152 948	—14 118	150 707	175 440	—24 733

(a) Estimation établie par le Crédit Communal.

Sources : Ministère de l'Intérieur.
Institut National de Statistique.

Evolution des principales recettes communales
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1973	1974	1975	1976	1977
Fonds des communes	23 463	26 561	31 883	38 750	45 235
Fonds spéciaux (a)	2 297	2 238	2 894	2 877	4 360
<i>Total ...</i>	25 760	28 799	34 777	41 627	49 595
Impositions communales (b)	23 745	29 387	33 870	36 154	..
<i>Total ...</i>	49 505	58 186	68 647	77 781	..
<i>Recettes ordinaires propres à l'exercice (c)</i>	77 358	91 305	107 834	116 996	138 830

Sources : Ministère de l'Intérieur.
Institut Nationale de Statistique.

(a) Y compris la compensation pour la suppression du Fonds des sociétés (art. 358 du C.I.R.), les compléments du Fonds des Communes et aides spéciales de l'Etat, l'aide aux communes fusionnées, ainsi que, à partir de 1977, la dotation spéciale pour la ville de Bruxelles.

(b) Etablie d'après les comptes à l'exclusion de 1976, établie d'après les budgets.

(c) Y compris les traitements du personnel enseignant payés directement par l'Etat et qui par conséquent ne transitent pas par la caisse communale; pour 1977 une statistique provisoire a été établie par le Crédit Communal.

Relations financières : Etat - Pouvoirs publics subordonnés
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1974	1975	1976 (a)	1977 (b)
DÉBIT				
A. <i>Transferts de revenus</i>	59 029	73 558	85 260	97 796
1. Contributions à l'enseignement	24 598	30 809	32 925	36 248
a) Salaires et pensions	(22 676)	(28 058)	(30 002)	(33 054)
b) Frais de fonctionnement	(1 922)	(2 751)	(2 923)	(3 194)
2. Contributions à la charge d'intérêts	2 288	3 362	3 347	4 910
3. Autres contributions spéciales	1 168	1 166	1 979	3 399
4. Contributions à des fins générales ...	30 975	38 221	46 509	53 239
B. <i>Transferts de capitaux</i>	4 492	5 888	10 129	12 511
1. Bâtiments et équipement pour l'en- seignement	764	1 155	1 282	1 644
2. Autres bâtiments et routes	2 541	2 783	4 398	5 571
3. Autres transferts	1 187	1 950	4 449	5 296
<i>Total ...</i>	63 521	79 446	95 389	110 307
CRÉDIT				
A. <i>Transferts de revenus</i>	433	920	712	636
B. <i>Transferts de capitaux</i>	162	220	276	375
<i>Total ...</i>	595	1 140	988	1 011
<i>Solde ...</i>	62 926	78 306	94 401	109 296

Source : Ministère des Finances.

(a) Prévisions de recettes; en dépenses, crédits votés (y compris les lois spéciales), rectifiés par le feuillet d'ajustement.
(b) Prévisions.

CHAPITRE III

MONNAIE ET CREDIT

SECTION I. — MARCHE MONETAIRE

Au cours de l'année considérée, la capacité de financement des ménages et des entreprises s'est accrue de 1 milliard contre un accroissement de 32 milliards en 1976. Les ménages et les entreprises ont accru leur formation brute de capital, ainsi que leur épargne brute dans un même ordre de grandeur.

En 1977, le total du stock monétaire et des autres engagements à l'égard des entreprises et des particuliers détenus chez les organismes principalement monétaires, a augmenté de 141,6 milliards contre 151,5 milliards au cours de l'année précédente. Dans ce cadre, le stock monétaire, au sens strict, a progressé de 64,8 milliards, alors qu'en 1976 son augmentation avait été de 43,8 milliards.

La contre-écriture la plus importante de cette évolution est constituée par l'octroi de crédits aux entreprises, aux particuliers et au secteur public, qui a compensé largement, tout comme en 1976, l'incidence restrictive des opérations avec l'étranger sur la masse monétaire totale.

Le financement du secteur public a représenté une contrepartie du total de l'expansion de la masse monétaire et des liquidités quasi-monétaires de l'ordre de 46,4 milliards, contre 95,3 milliards en 1976. L'octroi de crédits aux entreprises et aux particuliers (encours utilisé des crédits d'escomptes, d'avances et d'acceptation — à l'exception des lettres de change destinées à mobiliser les créances commerciales accordées à l'origine par les organismes principalement monétaires) a constitué une contrepartie d'un montant de 111,7 milliards contre 89,7 milliards l'année précédente.

Cette évolution doit être située dans le cadre plus vaste du développement pris par les actifs financiers au cours de l'année considérée. En effet, au cours de cette année, le total des actifs financiers constitués par les entreprises et les particuliers s'est accru de 475 milliards, contre 465 milliards, l'année précédente. Cette évolution qui reviendrait à une diminution des épargnes financières, concerne principalement les actifs en francs belges qui ont accusé une augmentation plus prononcée, résultant d'un fort accroissement de la formation d'encaisses monétaires et d'actifs de plus d'un an, compensé en partie par une régression de la construction d'actifs non monétaires à un an au plus.

La constitution d'actifs en monnaies étrangères a également augmenté, tandis que celle d'actifs dont la répartition entre francs belges et monnaies étrangères n'est pas connue, a diminué; plus particulièrement, les créances commerciales nettes sur l'étranger détenues par les entreprises auraient reculé, après avoir fortement augmenté en 1976.

Les glissements dans la constitution de la croissance des actifs financiers peuvent s'expliquer en grande partie par l'évolution des taux d'intérêt. Au cours des dix premiers mois, les taux des dépôts à terme et à préavis ont accusé une baisse marquée. En revanche, la réduction des taux des actifs à plus d'un an a été moins importante que la baisse précitée : les taux d'intérêt des bons de caisse et obligations émis par les institutions publiques de crédit ont diminué de 1 %, tandis que le rendement des obligations d'Etat, qui s'élevait à 10,02 % pour l'emprunt d'Etat 1976-1985 de septembre 1976 est revenu à 9,48 % pour l'emprunt d'Etat 1977-1987 de septembre 1977.

C'est ainsi qu'il faut interpréter le glissement d'actifs non monétaires à un an au plus vers des actifs à plus d'un an. De plus, au cours de la période considérée, les entreprises et les particuliers s'attendaient à une baisse des taux, se tournant dès lors davantage vers les placements à long terme; certains d'entre eux désiraient parfois se procurer des titres avant que le taux ne baisse. Par ailleurs, la diminution des taux des actifs non monétaires à un an au plus a favorisé considérablement la constitution en nette progression d'encaisses monétaires.

Ceci explique le rythme de croissance très élevé du stock monétaire détenu par les entreprises et les particuliers, alors que la fréquence d'utilisation de celui-ci (mesuré sur base de la fréquence d'utilisation des dépôts bancaires à vue) diminuait au cours de la période allant du dernier trimestre de 1976 au troisième trimestre de 1977. En outre, il convient de remarquer que l'accroissement des billets a été de loin inférieur à celui de la quasi monnaie de sorte que la part de cette dernière dans le total des encaisses monétaires est passée de 54,6 % à la fin de 1976 à 54,7 % à la fin de 1977.

A ce propos, il y a lieu de noter également que le total des dépôts bancaires a connu un ralentissement de croissance marqué au cours du premier semestre. Toutefois, durant la seconde moitié de l'année cet accroissement (exprimé en pourcentage par rapport au même mois de l'année antérieure) s'est ralenti dans une moindre mesure. Cette évolution doit essentiellement être mise en rapport avec l'augmentation plus faible des dépôts à un mois au maximum et à plus d'un mois; ceux-ci ont d'abord accusé une progression, de 9,3 % et ensuite une diminution de -0,8 % au cours de la période de décembre 1976 à décembre 1977, alors que, pour l'année précédente, ces chiffres étaient, dans l'ordre de + 10,8 % et 20,5 %.

Les avoirs confiés aux banques de dépôts sous forme de livrets ont enregistré une accélération de croissance au cours de l'année considérée et, à la fin de 1977, le montant de ces dépôts se situait à 17,6 % au-dessus de celui enregistré à la fin de 1976.

Le total des émissions nettes en obligations et bons de caisse effectuées par le Crédit Communal, les banques, la C.G.E.R. et les caisses d'épargne privées a accusé une croissance de 21,7 % en 1977, contre 17,5 % en 1976.

Il ressort de l'analyse de la formation d'actifs par les entreprises et les particuliers que les actifs en francs belges à plus d'un an ont fortement augmenté (principalement, les bons de caisse et obligations) ce qui, bien entendu, a influencé certains canaux financiers.

Ainsi, nettement plus d'actifs financiers ont-ils été constitués auprès des secteurs nationaux non financiers (surtout sous forme d'obligations publiques) et auprès des intermédiaires financiers non monétaires. Chez ces derniers, le léger ralentissement de la croissance des dépôts sur livrets et carnets a été largement compensé par une forte accélération des souscriptions à leurs émissions de bons de caisse et d'obligations.

En 1977, il a été constitué bien moins d'actifs financiers à l'étranger. En outre, les organismes principalement monétaires ont à peine attiré autant de fonds supplémentaires qu'en 1976 de la part de leur clientèle, du fait principalement que cette dernière a constitué nettement moins de dépôts à un an au plus.

Globalement, les engagements financiers des entreprises et des particuliers, exprimés en milliards de francs, ont crû de manière légèrement plus prononcée qu'en 1976. Quant à l'évolution de l'endettement des entreprises et des dettes à long terme, celle-ci a connu un ralentissement sensible surtout au cours du premier semestre, lorsque le taux d'intérêt du crédit à long terme excédait celui à court terme et que, simultanément, l'on prévoyait une baisse du prix du crédit à long terme; le recours au crédit à court terme a été favorisé.

En ce qui concerne les particuliers, il y a lieu de remarquer que leurs engagements ont progressé de manière moins rapide (19 %) qu'en 1976 (+ 22,6 %). Cette évolution va surtout de pair avec le ralentissement très net des engagements financiers à court terme. Le recours au crédit à long terme a toutefois suivi la même évolution que l'année antérieure. En effet, la construction de logements a encore enregistré une expansion nominale.

Au cours des onze premiers mois de 1977, les taux d'intérêt débiteurs pour les crédits à court terme ont accusé une baisse très sensible. De janvier à fin novembre, les taux d'intérêt débiteurs minimums ont décliné d'environ 3,25 % pour les avances ordinaires et de 4,25 % pour les crédits d'escompte et d'acceptation. En décembre, le prix des crédits à court terme accordé aux entreprises a une nouvelle fois été relevé. En effet, les autorités monétaires ont augmenté leurs tarifs à l'effet de contrecarrer les tensions sur le marché des changes.

L'intérêt des emprunts à long terme a également été abaissé. Cet ajustement, toutefois, s'est fait plus tardivement et était moins grand que pour les crédits à court terme. Le taux débiteur appliqué par les institutions financières du secteur public a diminué de 0,90 % pour les crédits à l'investissement professionnel (S.N.C.I.) et de 0,50 % pour les crédits au logement (C.G.E.R.).

Enfin, l'arrêté royal du 17 novembre a diminué de 5 centimes par mois les taux de chargement maxima pour le crédit à tempérament.

L'encours des crédits ouverts auprès des banques a accusé une progression inférieure à celle de 1976. Si les crédits à court terme ont accusé un recul, l'accroissement des crédits d'investissement était pour ainsi dire égal à celui de 1976. L'octroi de nouveaux crédits est en régression auprès des institutions financières spécialisées dans le crédit professionnel. Les crédits au logement octroyés par les institutions publiques spécialisées en la matière étaient supérieurs à ceux de l'année précédente; les crédits fournis par les caisses d'épargne privées étaient, quant à eux, de même importance.

L'accroissement de la marge non-utilisée des crédits aux entreprises et particuliers a été moins élevé que l'année écoulée à la suite de la hausse plus restreinte des marges disponibles pour les crédits à long terme. Par contre, pour les crédits à court terme, l'élargissement des marges était à peu près identique à celui de l'année précédente.

Le ralentissement des nouveaux engagements financiers bruts des entreprises et des particuliers a affecté l'évolution des dettes envers les secteurs nationaux non-financiers et les organismes principalement monétaires. L'appel des entreprises et des particuliers aux institutions principalement monétaires et à l'étranger s'est, par contre, accru. Il est manifeste que cette dernière évolution est liée à l'exonération du précompte mobilier en faveur des revenus des non-résidents provenant de prêts consentis à des entreprises belges.

Les opérations courantes de la Belgique avec l'étranger se sont soldées par un léger déficit, contre un surplus l'année précédente. Les secteurs non financiers ont réalisé des importations nettes de capitaux pour une somme de 1 milliard, contre des exportations nettes considérables en 1976. Ce renversement résulte, d'une part, de la diminution de la constitution d'actifs financiers à l'étranger par les ménages et les entreprises, de l'autre, de l'augmentation de leurs nouveaux engagements financiers envers l'étranger. Les intermédiaires financiers non monétaires ont contracté un emprunt légèrement inférieur à celui de 1976. Les avoirs nets des organismes principalement monétaires sur l'étranger ont diminué de 6 milliards, contre une régression de 24 milliards l'année précédente.

Le déficit aggravé des pouvoirs publics a pu, dans une large mesure, être financé par un recours beaucoup plus important aux secteurs nationaux non financiers et aux intermédiaires financiers autres que principalement monétaires; ces derniers ont pu fortement accroître leur concours financiers aux pouvoirs publics du fait que les entreprises et les particuliers leur ont confié davantage de fonds qu'en 1976 et ont utilisé moins de crédits nouveaux. Finalement, les pouvoirs publics ont dû, par là même, moins emprunter auprès des organismes principalement monétaires.

Au cours des onze premiers mois, une nette détente a régné sur le marché monétaire. Les intermédiaires financiers ont réduit le recours au refinancement auprès de la B.N.B. De ce fait, leur portefeuille d'effets publics à court terme a augmenté de manière considérable et les taux d'intérêt du marché monétaire ont accusé une baisse sensible au cours du premier semestre. En outre, cette détente a été favorisée par la faiblesse de la demande de crédits des entreprises et des particuliers et par d'importantes entrées de capitaux provenant de l'étranger.

L'intérêt appliqué lors de l'adjudication hebdomadaire de certificats du Fonds des Rentes à 4 mois est tombé de 10,9 %, en décembre 1976, à 6,4 %, en août 1977, après quoi une stabilisation est intervenue jusqu'en novembre. Sur le marché de l'argent au jour le jour, la moyenne mensuelle de l'intérêt atteignait 7,4 % en décembre de l'année précédente; par après ce taux est descendu à 4,9 %, en août, pour atteindre finalement 3,4 %, en novembre. La Banque Nationale, elle aussi, a pu appliquer une baisse non négligeable de ses taux. Au cours des six premiers mois, le taux d'escompte a été rabaissé à quatre reprises et se chiffrait à 6 % au 23 juin.

En décembre, le marché monétaire s'est resserré sous l'impulsion de la politique restrictive menée par la B.N.B. Celle-ci, en effet, a dû relever de manière considérable ses taux afin de s'opposer à des déplacements d'encaisses vers l'étranger, en particulier vers la République fédérale allemande, qui perturbaient le marché des changes. Le taux d'escompte fut amené à 9 % et le taux moyen de l'argent au jour le jour monta à 7,2 %.

Sur le marché de l'argent au jour le jour, les prêts nets ont atteint en moyenne (1) 4,5 milliards, contre 5 milliards en 1976. De son côté, l'I.R.G. a pu, en fin de compte, emprunter 4,4 milliards, montant légèrement inférieur à celui de l'année précédente. En moyenne, la position du Fonds des Rentes, elle aussi, ne s'est guère modifiée. Ses emprunts nets ont été ramenés de 0,4 milliard en 1976 à 0,1 milliard. Cette évolution peut être attribuée d'une part, au fait que, pour l'ensemble de l'année l'encours moyen de son portefeuille de fonds publics cotés et de certificats de trésorerie a diminué plus que celui de ses propres certificats et, de l'autre, au fait qu'à certains moments, les prêts du Fonds ont été financés au moyen d'avances que la Banque a accordées dans le cadre d'une politique visant à élargir le marché.

L'ensemble de ces évolutions a entraîné une baisse du taux de l'argent au jour le jour, qui est revenu de 7,4 % en moyenne, en décembre 1976, à 5,5 %, en mars. A la suite des besoins accrus du Fonds des Rentes qui, à cette période, a dû financer un important portefeuille de certificats de trésorerie, le taux de l'argent au jour le jour a augmenté légèrement au deuxième trimestre. Lorsqu'au troisième trimestre, le Fonds des Rentes n'a plus eu recours au marché de l'argent au jour le jour, le taux a de nouveau diminué. Les deux mois suivants, le taux a continué de baisser : modérément en octobre, par suite des interventions de régularisation du Fonds des Rentes, plus nettement en novembre, du fait que les intermédiaires financiers qui avaient largement recouru au réescompte de la Banque, ont placé les fonds ainsi obtenus sur le marché de l'argent au jour le jour. En décembre, en revanche, le taux est passé à 7,6 %.

L'offre d'effets de l'I.R.G. sur le marché d'escompte a atteint 341 milliards, excédant ainsi le volume de 1976. Cette évolution s'explique surtout par les émissions cotées mi-septembre. Auparavant, l'offre était plutôt réduite en raison des besoins modérés de mobilisation des banques bien que des facteurs de redressement à caractère périodique aient entraîné des accélérations. De mi octobre à mi novembre, l'encours des effets négociés par l'I.R.G. a progressé de plus de 25 milliards. Pour la première fois dans l'histoire, la limite des 100 milliards a été dépassée du 16 au 24 novembre, alors qu'au début du mois de mai, le niveau était tombé à 42 milliards.

(1) A l'exclusion du Fonds des Rentes et de l'I.R.G.

Par rapport à 1976, on a enregistré des glissements dans les différentes composantes de l'offre. L'offre d'effets bancables a accusé une réduction de 13 milliards par rapport à l'année précédente. L'offre d'effets non-bancables, que l'I.R.G. a pu satisfaire à titre d'acheteur ou de courtier, s'est élevée à 109 milliards contre 87 milliards en 1976. Pendant les trois premiers trimestres de 1977, l'offre des banques a été en général peu urgente. De mai à septembre, elle a été alimentée par le pool de financement de « Créditexport ». A partir du mois d'août, elle a également porté sur les effets publics.

L'intérêt des effets non-bancables ne s'est guère écarté des tarifs appliqués sur les autres marchés, de sorte que les banques ont été incitées à céder également des effets non-bancables. A certains moments de tension, comme au cours du dernier trimestre, elles ont été obligées d'offrir davantage d'effets non-bancables.

En général, la demande d'effets a été beaucoup plus vive qu'en 1976. Toutefois, l'offre d'effets bancables a excédé la demande tant en quantité qu'en durée. Cela s'explique par le fait que les autres placements, notamment en effets publics et emprunts interbancaires, ont été plus attractifs. L'I.R.G. n'incite pas, en raison de son rôle régulateur du marché, à promouvoir l'offre, ce qui pourrait constituer un élément perturbateur.

Les effets bancables ont été utilisés comme d'habitude par les intermédiaires financiers pour les placements temporaires des cotisations sociales payées à ces intermédiaires. Les paiements trimestriels de ces cotisations sont surtout à la base des ventes de l'I.R.G. En mars et novembre, les banques ont effectué d'importants achats d'effets à court terme en vue de paiements et de la constitution, au mois d'avril, de réserves liquides de trésorerie.

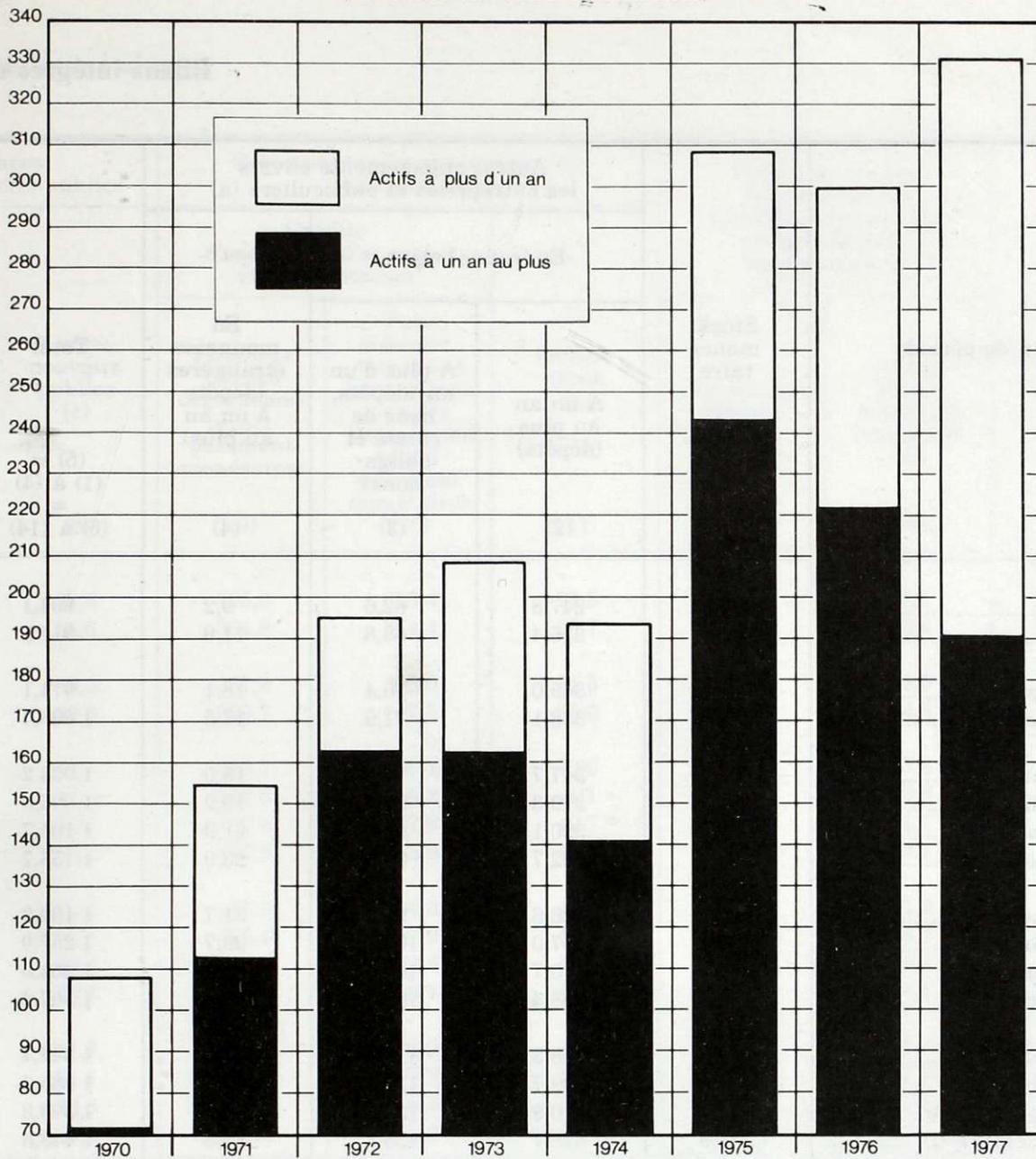
Les effets bancables vendus par l'I.R.G. ont atteint 90 milliards contre 61 milliards en 1976 (dont 28 milliards au Trésor) et 233 milliards en 1975 (dont 172 milliards au Trésor).

Pour les effets non-bancables, la demande a été, au cours des trois premiers mois, en général plus importante que l'offre sauf lors de tensions de courte durée. Au cours du quatrième trimestre, la demande a été, malgré la progression en novembre, insuffisante par rapport à l'offre. La hausse des intérêts en décembre n'a pas pu rétablir l'équilibre.

*

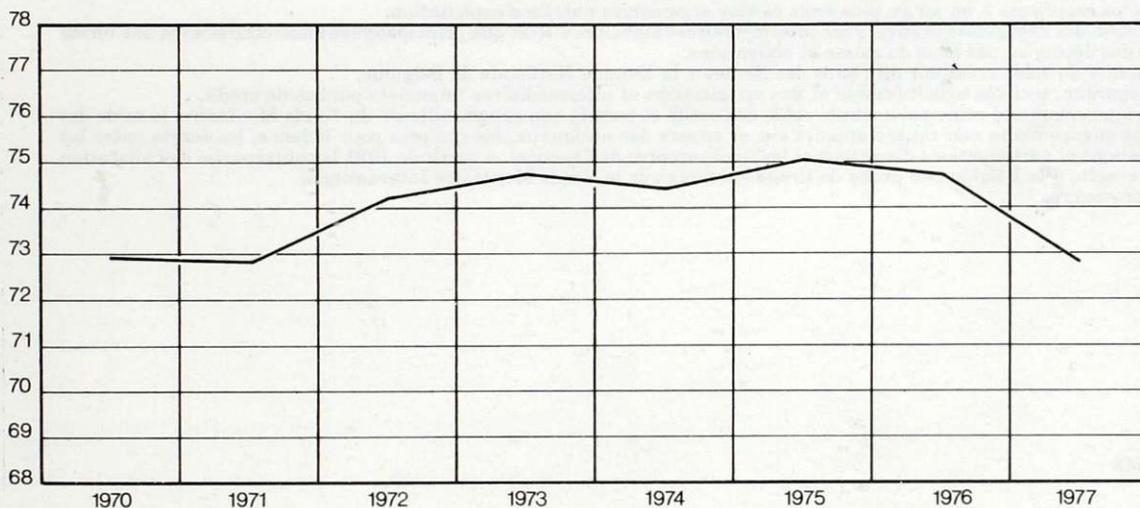
* *

Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers (a)
(variation en milliards de francs)



Source : Banque Nationale de Belgique.

Part des actifs à un an au plus dans le total des actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers (a)
(en %)



Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Actifs en francs belges et monnaies étrangères auprès des intermédiaires financiers nationaux, autres que les organismes d'assurance-vie, accident de travail et fonds de pension.

Bilans intégrés des organismes
(en milliard de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Autres engagements envers les entreprises et particuliers (a)			Total	Avoirs extérieurs nets
		En francs belges		En monnaies étrangères (dépôts à un an au plus)		
		A un an au plus (dépôts)	A plus d'un an (dépôts, bons de caisse et obligations)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) à (4) = (6) à (14)	(6)	
1972	484,5	247,8	62,6	9,2	804,1	148,7
1973	520,4	316,4	68,8	11,9	917,5	151,9
1974 Septembre	536,6	349,0	70,4	18,1	974,1	129,7
Décembre	552,9	358,1	71,9	17,5	1 000,4	132,5
1975 Mars	565,7	347,7	74,8	18,0	1 033,2	144,6
Juin	624,2	370,3	81,4	19,9	1 095,8	153,1
Septembre	608,3	390,1	86,4	21,9	1 106,7	145,5
Décembre	640,3	402,7	89,7	23,0	1 155,7	159,5
1976 Mars	634,5	426,6	96,5	31,7	1 189,3	130,9
Juin	692,1	437,0	100,1	28,7	1 257,9	136,4
Septembre	661,2	470,7	102,7	30,0	1 264,6	115,5
Décembre	684,1	488,4	103,3	31,4	1 307,2	145,5
1977 Mars	689,5	498,2	118,6	37,1	1 343,4	147,9
Juin	732,2	499,7	123,7	30,7	1 386,3	147,1
Septembre (j)	722,7	510,9	131,4	28,8	1 393,8	118,0
Décembre (j)	748,9	528,7	135,4	35,8	1 448,8	122,8

- (a) Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.
- (b) Y compris le Fonds des Routes, sous déduction du compte ordinaire du Trésor à la Banque Nationale de Belgique.
- (c) Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.
- (d) Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.
- (e) Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.
- (f) Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations.
- (g) Sous déduction du solde créditeur du Fonds des Rentes à la Banque Nationale de Belgique.
- (h) Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation et intermédiaires financiers publics de crédit.
- (i) Cette rubrique comprend principalement le solde des actifs et passifs non rangés ailleurs du Fonds Monétaire, le solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre et, à partir de 1970, la contrepartie de l'allocation cumulative nette à la Belgique de droits de tirage spéciaux sur le Fonds Monétaire International.
- (j) Données provisoires.

principalement monétaires
(en francs)

Créances sur les pouvoirs publics		Créances sur les entreprises (d) et particuliers			Créances sur des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires (f)		Divers (i)
Etat (b)	Autres pouvoirs publics (c)	Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation		Obligations (e)	Fonds des Rentes (g)	Autres intermédiaires financiers (h)	
		Financés par les organismes principalement monétaires	Pour mémoire : accordés à leur origine par des organismes principalement monétaires				
(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
291,0	39,6	305,0	318,4	24,5	8,5	38,6	-51,8
329,8	56,6	364,8	374,4	25,7	9,6	32,4	-53,3
356,9	59,6	387,2	398,0	31,5	17,5	43,5	-51,8
354,6	69,3	399,7	417,5	35,0	10,1	44,3	-45,1
369,7	69,5	393,1	420,1	40,9	6,0	57,2	-47,8
399,1	71,6	418,9	436,2	41,1	5,0	59,9	-52,9
412,5	66,5	432,4	447,8	40,7	6,3	61,1	-58,3
390,7	77,2	466,3	483,9	43,1	9,2	57,1	-47,4
432,8	74,5	487,0	504,3	42,5	13,6	61,2	-53,2
458,5	76,7	515,4	527,9	42,6	17,7	64,7	-54,1
455,4	73,7	543,5	549,8	42,9	40,0	66,4	-72,8
449,9	86,2	554,8	568,4	48,2	13,9	64,1	-55,4
475,9	81,7	558,3	576,9	48,7	19,1	71,4	-59,6
490,2	91,1	592,0	607,7	50,2	26,1	71,3	-81,7
506,7	90,3	606,2	618,1	56,2	3,6	81,9	-69,1
483,7	99,2	655,2	671,6	58,0	10,6	90,7	-71,4

Source : Banque Nationale de Belgique.

Stock monétaire total
(en milliards de francs)

FIN DE PÉRIODE	Encaisses monétaires détenues par les entreprises (a) et particuliers				Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics			Total général (9) = (5) + (8)	
	Monnaie fiduciaire (1)	Monnaie scripturale			Total (5) = (1) + (4)	Après des organismes principalement monétaires (6)	Après des autres intermédiaires financiers (7)		Total (8) + (6) + (7)
		Après des organismes principalement monétaires (2)	Après des autres intermédiaires financiers (3)	Total (4) = (2) + (3)					
1973 Mars	220,2	243,3	18,0	261,3	481,5	21,2	6,9	28,1	
Juin	236,0	263,4	20,7	284,1	520,1	15,5	10,1	25,6	
Septembre	230,8	242,0	21,5	263,5	494,3	19,4	8,8	28,2	
Décembre	237,6	247,6	20,4	268,0	505,6	27,8	2,8	30,6	
1974 Mars	232,3	252,7	23,3	276,0	508,3	35,6	3,9	39,5	
Juin	249,4	269,8	25,2	295,0	544,4	26,8	5,5	32,3	
Septembre	242,4	258,5	25,4	283,9	526,3	29,1	8,0	37,1	
Décembre	254,9	258,6	26,5	285,1	540,0	31,7	4,5	36,2	
1975 Mars	254,2	271,3	28,7	300,0	554,2	32,2	4,9	37,1	
Juin	279,2	301,1	32,4	333,5	612,7	34,8	6,1	40,9	
Septembre	274,2	296,4	35,9	332,3	606,5	29,7	6,4	36,1	
Décembre	288,1	306,9	36,9	343,8	631,9	36,2	5,4	41,6	
1976 Mars	282,5	309,2	35,8	345,0	627,5	34,1	6,6	40,7	
Juin	306,5	335,0	39,3	374,3	680,8	39,9	8,0	47,9	
Septembre	299,0	314,0	40,8	354,8	653,8	39,5	6,3	45,8	
Décembre	305,8	324,2	39,1	363,3	669,1	43,2	7,2	50,4	
1977 Mars	300,4	350,6	42,9	393,5	693,9	30,3	6,6	36,9	
Juin	326,9	365,1	47,3	412,4	739,3	30,1	9,2	39,3	
Septembre	322,6	354,0	48,2	402,2	724,8	37,6	5,9	43,5	
Décembre (b)	334,0	361,6	47,3	408,9	742,9	44,6	4,5	49,1	

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Entreprises privées qui n'ont pas d'engagements monétaires, intermédiaires financiers publics qui n'ont pas d'engagements monétaires, et organismes publics d'exploitation.

(b) Données provisoires.

Stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires
(en milliards de francs)

FIN DE PÉRIODE	Encaisses monétaires détenues par les entreprises (a) et particuliers						Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics	Total général (10) = (8) + (9)		
	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale						
	Billets et pièces du Trésor (b) (1)	Billets de la Banque Nationale de Belgique (2)	Stock de monnaie fiduciaire (c) (3)	Auprès de la Banque Nationale de Belgique (d) (4)	Auprès des organismes publics (e) (5)	Auprès des banques (6)			Total (7) = (4) à (6)	Total (8) = (3) + (7)
1973 Mars	8,4	219,4	222,4	0,5	61,6	183,7	245,8	468,2	21,2	489,4
Juin	8,7	237,2	238,4	0,5	68,1	198,1	266,7	505,1	15,5	520,6
Septembre	8,9	230,3	233,3	0,4	60,7	183,8	244,9	478,2	19,4	497,6
Décembre	9,1	238,5	240,6	0,5	65,6	185,9	252,0	492,6	27,8	520,4
1974 Mars	8,8	232,8	235,1	0,6	63,8	191,1	255,5	490,6	35,6	526,2
Juin	9,0	250,6	252,7	0,5	69,2	202,9	272,6	525,3	26,8	522,1
Septembre	9,2	243,7	245,8	0,4	65,7	195,6	261,7	507,5	29,1	536,6
Décembre	9,5	256,1	258,3	0,3	67,5	195,1	262,9	521,2	31,7	552,9
1975 Mars	9,5	255,3	257,1	0,6	70,5	205,3	276,4	533,5	32,2	565,7
Juin	9,8	282,3	282,8	0,6	76,6	229,4	306,6	589,4	34,8	624,2
Septembre	9,9	275,1	277,2	0,6	73,2	227,6	301,4	578,6	29,7	608,3
Décembre	10,2	288,4	292,1	0,9	75,0	236,3	312,2	604,3	36,0	640,3
1976 Mars	10,2	283,9	286,0	0,7	77,6	236,1	314,4	600,4	34,1	634,5
Juin	10,8	308,1	310,7	1,0	81,6	258,9	341,5	652,2	39,9	692,1
Septembre	11,1	299,4	302,2	0,4	77,8	241,3	319,5	621,7	39,5	661,2
Décembre	11,3	307,2	310,5	1,1	81,1	248,1	330,3	640,1	43,3	684,1
1977 Mars	11,2	302,0	304,4	0,7	85,5	268,6	354,8	659,2	30,3	689,5
Juin	11,5	330,2	331,8	0,6	91,6	278,0	370,2	702,0	30,2	732,2
Septembre	11,5	323,7	326,6	0,9	86,0	271,6	358,5	685,1	37,6	722,7
Décembre (g)	11,7	335,4	339,2	0,5	85,6	278,8	364,9	704,1	44,8	748,9

Source : Banque Nationale de Belgique.

- (a) Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.
(b) Sous déduction des billets et pièces du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.
(c) Total des colonnes (1) et (2), sous déduction des billets et pièces du Trésor et des billets de la Banque Nationale de Belgique détenus par les organismes publics monétaires et les banques.
(d) Le solde créditeur du Fonds des Rentes à la Banque Nationale de Belgique n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.
(e) Office des Chèques Postaux et Crédit Communal de Belgique.
(f) Le compte ordinaire du Trésor à la Banque Nationale de Belgique n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.
(g) Données provisoires.

Origines des variations du stock monétaire auprès
(en milliards de

PÉRIODE	Stock monétaire	Autres engagements envers les entreprises et particuliers (a)			Total (5) = (1) à (4) = (6) à (16)	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises (b) et particuliers)	Créances entreprises
		En francs belges		En monnaies étrangères (dépôts à un an au plus)			
		A un an au plus (dépôts)	A plus d'un an (dépôts, bons de caisse et obligations)				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation
(1)	(2)	(3)	(4)	(6)	(7)		
1973	+35,9	+68,7	+ 6,1	+ 2,7	+113,4	+19,7 (j)	+ 56,0
1974	+32,5	+41,7	+ 3,2	+ 5,6	+ 83,0	- 8,7(m)	+ 43,1
1975	+87,4	+44,7	+17,7	+ 5,5	+155,3	+26,4	+ 66,3
1976	+43,8	+85,8	+14,9	+ 8,4	+152,9	-23,5	+ 84,6
1977	+64,8	+40,4	+32,0	+ 4,4	+141,6	- 5,9	+103,2
1974 4 ^e trimestre	+16,3	+ 9,0	+ 1,5	- 0,6	+ 26,2	+ 5,7	+ 19,5
1975 1 ^{er} trimestre	+12,8	+16,7	+ 2,8	+ 0,5	+ 32,8	+18,1	+ 2,6
2 ^e trimestre	+58,5	- 4,4	+ 4,0	+ 1,9	+ 60,0	+ 3,3	+ 16,0
3 ^e trimestre	-15,9	+19,8	+ 4,7	+ 2,0	+ 10,9	- 8,0	+ 11,6
4 ^e trimestre	+32,0	+12,6	+ 3,3	+ 1,1	+ 49,0	+13,0	+ 36,1
1976 1 ^{er} trimestre	- 5,8	+23,9	+ 6,8	+ 8,7	+ 33,6	-29,2	+ 20,5
2 ^e trimestre	+57,6	+10,4	+ 3,6	- 3,0	+ 68,6	+ 3,6	+ 23,7
3 ^e trimestre	-30,9	+33,7	+ 2,6	+ 1,3	+ 6,7	-15,4	+ 21,7
4 ^e trimestre	+22,9	+17,7	+ 0,6	+ 1,4	+ 42,6	+17,5	+ 18,7
1977 1 ^{er} trimestre	+ 5,4	+ 9,8	+15,3	+ 5,7	+36,2	+ 1,6	+ 8,5
2 ^e trimestre	+42,7	+ 1,6	+ 5,0	- 6,4	+42,9	- 0,6	+ 30,9
3 ^e trimestre (o)	- 9,5	+11,2	+ 7,7	- 1,9	+ 7,5	- 15,1	+ 10,2
4 ^e trimestre (o)	+26,2	+17,8	+ 4,0	+ 7,0	+55,0	+ 8,2	+ 53,6

- (a) Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.
- (b) Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.
- (c) Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail et fonds de pension.
- (d) Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires.
- (e) Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.
- (f) Il s'agit d'un refinancement net : crédits accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires et refinancés par eux auprès d'autres intermédiaires financiers moins crédits accordés à leur origine par ces derniers et refinancés par eux auprès des organismes principalement monétaires.
- (g) Y compris le Fonds des Routes, sous déduction du compte ordinaire du Trésor à la Banque Nationale de Belgique.
- (h) Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.
- (i) Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations.

organismes principalement monétaires

(ns)

Es) et rs	Refinancement en dehors des organismes principa- lement monétaires (augmentation : -) (f)		Financement des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Créances sur des inter- médiaires financiers autres que principa- lement monétaires	Divers
	de créances commer- ciales sur l'étranger	de crédits d'escompte et d'accep- tation aux entrepri- ses et par- ticuliers	Etat	Autres pouvoirs publics	achats sur le marché par les organismes principa- lement monétaires	par l'in- termé- diaire du Fonds des Rentes		
(e)	(9)	(10)	(g)	(h)	(13)	(14)	(i)	(16)
(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
+ 1,5	- 1,0	+ 3,8	+34,9(k)	+16,1	- 4,0	- 1,7	- 5,8	- 6,1(l)
+ 9,7	- 5,9	- 9,0	+27,8	+12,9	- 6,3	- 1,1	+12,4	+ 8,1(n)
+ 9,3	- 0,7	-	+44,5	+ 9,2	-15,0	- 0,3	+13,1	+ 2,5
+ 5,6	- 2,7	+ 4,1	+85,1	+10,3	-15,5	+ 0,6	+ 7,1	- 2,8
+10,2	- 9,2	- 2,9	+32,8	+13,6	-11,0	+ 0,9	+27,6	-17,7
+ 3,6	- 1,9	- 8,1	- 1,2	+ 9,7	- 1,9	- 8,0	+ 1,0	+ 7,8
+ 5,9	- 2,8	- 9,2	+14,5	-	+ 0,7	- 5,0	+12,8	- 4,8
+ 0,3	- 1,0	+ 9,7	+27,3	+ 1,7	- 0,2	- 2,8	+ 2,3	+ 3,4
+ 0,3	-	+ 1,7	+21,1	- 5,0	- 5,3	+ 4,9	+ 1,9	-12,3
+ 2,8	+ 3,1	- 2,2	-18,4	+12,5	-10,2	+ 2,6	- 3,9	+13,6
- 0,6	- 1,8	+ 0,2	+53,7	- 2,4	- 4,3	- 3,1	+ 4,0	- 3,4
+ 0,2	+ 0,7	+ 4,9	+36,0	+ 2,3	- 3,6	- 0,4	+ 4,2	- 3,0
+ 0,5	- 0,8	+ 6,3	+12,8	- 2,6	- 3,1	- 0,1	+ 1,2	-13,8
+ 5,5	- 0,8	- 7,3	-17,4	+13,0	- 1,6	+ 4,2	- 2,3	+16,1
+ 0,7	- 0,9	- 5,1	+41,6	- 2,8	- 2,8	- 6,6	+ 7,4	- 5,5
+ 1,7	- 2,5	+ 2,8	+26,6	+ 7,4	- 2,7	-	- 0,3	-20,4
+ 6,1	- 5,2	+ 3,9	-11,5	- 0,8	- 3,6	-	+11,5	+12,0
+ 1,7	- 0,6	- 4,5	-24,0	+ 9,8	- 1,9	+ 7,5	+ 9,0	- 3,8

Source : Banque Nationale de Belgique.

- (j) A l'exclusion d'une diminution purement comptable de 10,7 milliards résultant des ajustements apportés à divers avoirs et engagements à la suite de l'appréciation du franc belge consécutive aux décisions de la Conférence monétaire de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973.
- (k) A l'exclusion d'un accroissement de 6,2 milliards résultant de la prise en charge par l'Etat des diminutions nettes d'actif découlant de l'appréciation du franc belge consécutive aux décisions de la Conférence monétaire de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973.
- (l) A l'exclusion d'un accroissement de 4,5 milliards résultant d'une part, des ajustements apportés aux monnaies étrangères à recevoir et à livrer à la suite de l'appréciation du franc belge, et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis dont question aux notes (j) et (k) ci-dessus (3,2 milliards) et, d'autre part, de la contrepartie des amortissements opérés sur une partie des diminutions nettes d'actifs (1,3 milliard).
- (m) Depuis 1974, ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges au cours de change de la période; ils ne comprennent pas les variations comptables que la contrevaieur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.
- (n) Depuis 1974, y compris les variations comptables que la contrevaieur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.
- (o) Données provisoires.

Avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique

Situation à fin de mois
(en milliards de francs)

MOIS	Encaisse-or	Avoirs sur l'étranger en monnaies étrangères	C.E.E. Concours financier à moyen terme	Créances sur le Fonds Monétaire International	Autres avoirs ou engagements nets	Fonds Européen de Coopération Monétaire	Total des avoirs extérieurs	Evolution des avoirs extérieurs
1969 Décembre	76,0	35,6	—	7,8	8,9	—	128,3	+ 5,4
1970 Décembre	73,5	39,0	—	29,8	0,8	—	143,1	+14,8
1971 Décembre	77,2	35,0	—	50,3	2,0	—	164,5	+21,4
1972 Décembre	75,4	52,4	—	52,0	14,5	—	194,3	+29,8
1973 Décembre	71,8	75,9	—	54,4	13,4	3,5	219,1	+24,8
1974 Décembre	71,8	88,6	6,5	53,3	8,6	—	228,9	+ 9,8
1975 Décembre	71,8	107,2	6,5	58,7	8,2	—	252,4	+23,5
1976 Décembre	71,8	84,0	6,5	58,9	10,4	—	231,8	-20,6
1977 Janvier	72,1	87,5	6,5	59,2	1,5	—	226,8	- 5,0
Février	72,1	91,0	6,5	59,3	6,6	—	235,5	+ 8,7
Mars	72,1	94,2	6,5	59,3	2,9	—	235,1	- 0,4
Avril	72,1	96,8	6,5	59,3	4,7	—	239,5	+ 4,4
Mai	72,1	98,6	6,5	61,2	7,3	—	245,7	+ 6,2
Juin	72,1	99,8	6,5	60,9	9,2	—	248,5	+ 2,8
Juillet	72,1	102,5	6,5	60,9	12,4	—	254,4	+ 5,9
Août	72,1	103,8	6,5	60,0	4,5	—	246,9	- 7,5
Septembre	72,1	105,5	6,5	58,7	9,3	—	252,1	+ 5,2
Octobre	72,1	105,8	6,5	58,7	11,3	—	254,3	+ 2,2
Novembre	72,1	104,2	6,5	58,3	7,0	- 5,6	242,4	-11,9
Décembre	72,3	101,2	6,5	57,7	15,9	-23,4	230,2	-12,0

Source : Banque Nationale de Belgique.

Situation globale des banques
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	Au 31 décembre								A fin de trimestre			
	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1 ^{er} tri- mestre 1977	2 ^e tri- mestre 1977	3 ^e tri- mestre 1977	4 ^e tri- mestre 1977
ACTIF												
<i>Liquidités</i>	182,5	223,5	267,9	348,4	479,4	560,9	625,2	704,5	767,1	750,0	815,5	870,3
<i>Crédits</i>	393,6	475,6	546,0	626,6	745,5	862,0	1 022,2	1 171,8	1 235,1	1 297,8	1 316,2	1 339,5
au secteur public	180,8	201,9	223,8	258,6	308,2	353,9	397,7	449,1	475,9	499,4	518,4	492,6
au secteur privé	212,8	273,7	322,2	368,0	437,3	508,1	624,5	722,7	759,2	798,4	797,8	846,9
<i>Divers</i>	57,0	77,2	101,1	122,0	152,1	193,8	186,2	187,7	183,1	185,2	183,0	206,7
dont acceptations	29,3	37,2	45,5	48,3	45,9	52,2	56,3	54,9	54,1	55,8	53,1	61,9
<i>Total</i> ...	633,1	776,3	915,0	1 097,0	1 377,0	1 616,7	1 833,6	2 064,0	2 185,3	2 233,0	2 314,7	2 416,5
PASSIF												
<i>Dépôts</i>	322,6	365,8	422,7	501,9	605,1	665,8	783,0	916,0	963,7	972,1	979,7	1 004,0
en francs belges :												
— à un mois au plus	137,8	161,5	186,4	215,4	241,5	270,5	318,3	355,6	394,2	393,0	388,9	392,1
— carnets de dépôts	71,9	74,7	96,6	116,4	150,7	170,4	221,7	255,5	260,3	274,3	282,5	300,1
— à plus d'un mois	78,3	94,2	106,5	132,3	157,5	165,2	163,8	197,4	190,2	189,0	192,3	194,8
en devises	34,6	35,4	33,2	37,8	55,5	59,7	79,2	107,5	119,0	115,8	116,0	117,0
<i>Moyens propres</i>	32,4	34,2	36,1	38,6	44,1	48,2	50,4	55,0	56,4	61,4	61,9	65,0
<i>Divers</i>	278,1	376,3	456,2	556,5	727,8	902,8	1 000,2	1 093,0	1 165,2	1 199,5	1 273,1	1 347,5
dont : acceptations	29,3	37,2	45,5	48,3	45,9	52,2	56,3	54,9	54,1	55,8	53,1	61,9
obligations et bons de caisse	18,7	23,3	28,4	33,9	40,2	47,3	54,8	70,3	84,0	90,4	96,7	100,6
<i>Total</i> ...	633,1	776,3	915,0	1 097,0	1 377,0	1 616,7	1 833,6	2 064,0	2 185,3	2 233,0	2 314,7	2 416,5

Source : Banque Nationale de Belgique.

**Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises
et particuliers et crédits commerciaux à l'étranger accordés à l'origine
par les organismes monétaires**
(en milliards de francs)

FIN DE MOIS	Crédits aux entreprises et particuliers			Créances commerciales sur l'étranger			Total général
	Financés par les organismes principalement monétaires	Financés en dehors des organismes principalement monétaires	Total	Financés par les organismes principalement monétaires	Financés en dehors des organismes principalement monétaires	Total	
1967 Décembre	156,8	14,1	170,9	27,4	7,1	34,5	205,4
1968 Décembre	181,9	14,4	196,3	42,3	6,2	48,5	244,8
1969 Décembre	195,4	11,1	206,5	44,1	9,0	53,1	259,6
1970 Décembre	217,8	13,4	231,2	72,4	13,9	86,3	317,5
1971 Décembre	251,8	14,5	266,3	94,9	10,8	105,7	372,0
1972 Décembre	304,2	14,2	318,4	105,0	10,1	115,1	433,5
1973 Décembre	364,2	10,2	374,4	123,9	11,0	134,9	509,3
1974 Décembre	398,0	19,5	417,5	156,8	16,9	173,7	591,2
1975 Mars	392,6	27,5	420,1	171,9	19,7	191,6	611,7
Juin	418,9	17,3	436,2	180,4	20,7	201,1	637,3
Septembre	432,2	15,6	447,8	195,6	20,7	216,3	664,1
Décembre	465,9	18,0	483,9	207,8	17,6	225,4	709,3
1976 Mars	484,1	20,2	504,3	214,4	19,4	233,8	738,1
Juin	512,8	15,1	527,9	215,4	18,6	234,0	761,9
Septembre	540,4	9,4	549,8	221,0	19,5	240,5	790,3
Décembre	552,3	16,1	568,4	226,6	20,2	246,8	815,2
1977 Mars	557,2	19,7	576,9	233,7	21,1	254,8	831,7
Juin	591,4	16,3	607,7	252,7	23,7	276,4	884,1
Septembre	604,2	13,9	618,1	244,3	28,9	273,2	891,3
Décembre	651,0	19,3	670,3	266,8	29,5	296,3	966,6

Source : Banque Nationale de Belgique.

Crédits aux entreprises et aux particuliers nourris par les banques de dépôt
 Situation fin de mois
 (en milliards de francs)

MOIS	Escompte effets commerciaux (a)	Avances		Total
		Débiteurs divers	Reports et avances sur titres (b)	
1968 Décembre	81,3	110,3	1,6	193,2
1969 Décembre	95,4	116,0	1,4	212,8
1970 Décembre	115,7	156,2	1,8	273,7
1971 Décembre	122,3	198,1	1,9	322,3
1972 Décembre	132,7	232,7	2,7	368,1
1973 Décembre	137,9	296,8	2,5	437,3
1974 Décembre	151,1	358,0	1,4	508,2
1975 Décembre	169,5	461,0	1,8	624,5
1976 Décembre	185,5	533,7	3,5	722,7
1977 Janvier	191,4	550,0	3,1	744,5
Février	186,8	544,3	4,2	735,3
Mars	205,6	549,5	4,1	759,2
Avril	208,0	581,9	4,7	794,6
Mai	199,8	586,0	5,8	796,5
Juin	203,4	589,1	5,9	798,4
Juillet	198,0	598,3	5,2	801,4
Août	198,8	604,7	5,1	808,7
Septembre	183,5	608,8	5,5	797,8
Octobre	181,2	629,9	5,9	817,0
Novembre	191,4	630,5	5,6	827,4
Décembre	195,0	645,5	5,4	846,9

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Non compris tous les effets réescomptés.

(b) Y compris les opérations spéciales de mobilisation (arrêté royal du 22 mars 1952, *Moniteur belge* du 23 mars 1952).

Marché de l'argent « on call »

Moyennes journalières
(en milliards de francs)

PÉRIODE (a)	Total des capitaux traités « on call »	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés			
		Banques de dépôts	Fonds des Rentes	Autres organismes (b)	Banques de dépôts	Fonds des Rentes	I.R.G. (emprunts nets)	Autres organismes (c)
1969	7,2	3,8	0,1	3,3	1,3	1,8	3,5	0,6
1970	8,6	3,8	1,6	3,2	1,4	0,1	6,7	0,4
1971	8,8	4,4	1,2	3,2	1,9	0,3	6,1	0,5
1972	9,5	5,2	0,8	3,5	2,2	1,2	5,4	0,7
1973	11,5	6,4	0,9	4,2	2,9	3,1	4,8	0,7
1974	11,8	6,2	1,4	4,2	3,1	3,9	4,2	0,6
1975	15,6	6,5	5,7	3,4	4,1	0,1	10,4	1,0
1976	11,2	6,8	0,8	3,6	4,4	1,2	4,6	1,0
1977	15,5	8,3	3,1	4,1	5,5	—	7,9	2,1
1977 Janvier	12,4	8,8	0,1	3,5	3,9	0,1	7,7	0,7
Février	10,7	4,2	2,3	4,2	6,2	0,1	3,4	1,0
Mars	11,5	8,4	0,2	2,9	3,7	0,4	5,1	2,3
Avril	8,8	5,5	0,4	2,9	4,7	0,5	2,5	1,1
Mai	11,5	7,3	—	4,2	3,9	5,1	1,7	0,8
Juin	11,4	7,5	—	3,9	4,5	4,1	1,2	1,6
Juillet	11,1	7,4	0,2	3,5	4,8	—	5,1	1,2
Août	9,5	5,9	—	3,6	4,8	0,2	3,2	1,3
Septembre	10,7	6,6	0,9	3,2	5,3	0,1	3,6	1,7
Octobre	12,0	4,8	4,3	2,9	6,0	—	4,3	1,7
Novembre	18,0	11,4	3,3	3,3	3,9	—	12,5	1,6
Décembre	11,9	6,3	—	5,6	5,8	2,8	2,5	0,8

Source : Banque Nationale de Belgique.

- (a) Depuis la réorganisation du marché, le 17 novembre 1959, la plus grande partie des capitaux traités au jour le jour est régie par le « Protocole dressé en vue de la participation au marché du call money garanti ». Ce tableau tient compte, en outre, de capitaux traités en dehors de ce Protocole.
- (b) Depuis le 17 novembre 1959, cette colonne comprend notamment la C.G.E.R., le Crédit Communal, la S.N.C.B. et, depuis août 1960, divers prêteurs « hors Protocole ».
- (c) Depuis le 17 novembre 1959, cette colonne comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I.

Récompte du portefeuille commercial par les banques de dépôt
 Situation fin de mois
 (en milliards de francs)

MOIS	Auprès de la B.N.B.	Auprès de l'I.R.G.	Auprès des autres para-stataux	Total partiel	Auprès d'autres rées-compteurs (a)	Total général (b)
1968 Décembre	6,7	12,9	13,3	32,9	3,7	36,6
1969 Décembre	3,5	10,1	7,5	21,1	3,9	25,0
1970 Décembre	0,4	7,2	11,7	19,3	4,0	23,3
1971 Décembre	0,1	10,1	11,1	21,3	2,3	23,6
1972 Décembre	0,9	14,8	13,1	28,8	4,0	32,8
1973 Décembre	2,7	15,4	13,8	31,9	2,7	34,5
1974 Décembre	0,6	24,0	18,3	42,9	0,9	43,8
1975 Décembre	—	21,5	19,0	40,5	1,4	41,9
1976 Décembre	0,1	34,4	25,8	60,3	2,3	62,6
1977 Janvier	0,1	31,3	25,6	57,0	2,2	59,2
Février	0,1	33,7	25,3	59,1	2,2	61,3
Mars	0,1	27,5	26,2	53,8	2,3	56,1
Avril	0,1	28,5	26,5	55,1	2,2	57,3
Mai	0,2	31,4	26,8	58,4	2,5	60,9
Juin	0,1	32,3	27,2	59,6	2,8	62,4
Juillet	0,1	36,6	27,7	64,4	2,7	67,1
Août	0,1	26,4	29,7	56,2	2,7	58,9
Septembre	0,1	34,1	30,4	64,6	2,6	67,2
Octobre	0,2	37,4	30,2	67,8	2,7	70,5
Novembre	0,2	41,0	31,4	72,6	2,7	75,3
Décembre	0,2	47,3	32,8	80,3	2,8	83,1

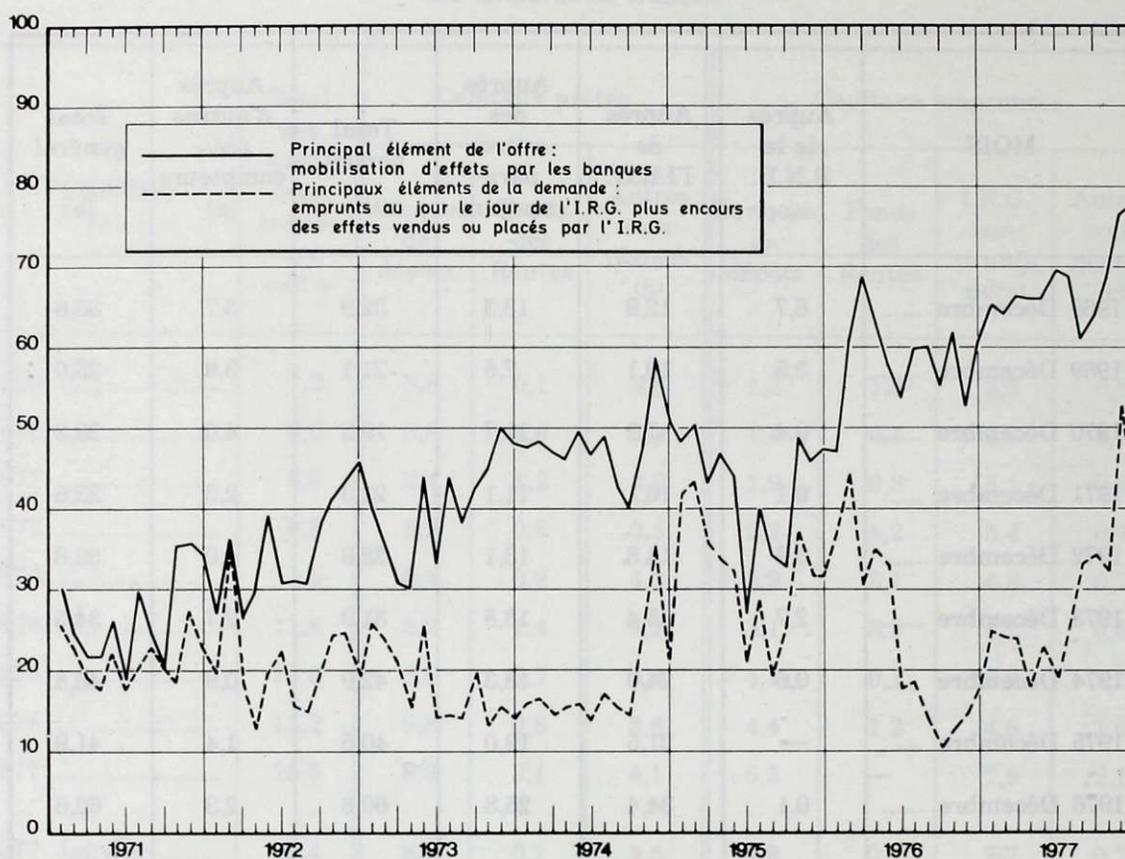
Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) En francs belges uniquement.

(b) Montant non compris dans le portefeuille commercial de la situation globale des banques.

Principaux déterminants de la tendance sur le marché hors banque

Situation à fin de mois
(en milliards de francs)



Sources : Commission bancaire.
Institut de Réescote et de Garantie.

Synthèse de l'activité de l'I.R.G.

Encours moyens journaliers
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Effets à nourrir par l'I.R.G.	18,0	11,4	7,5	15,3	21,7	24,8	21,0	44,2	38,9
dont réescomptés à la B.N.B.	14,3	4,6	2,6	9,9	16,5	26,3	9,1	38,6	32,8
Emprunts au jour le jour de l'I.R.G.	3,6	6,7	6,1	5,5	4,8	4,2	10,4	4,6	5,5(a)
Encours des effets vendus ou placés par l'I.R.G.	15,0	13,6	17,9	17,8	15,5	14,1	23,3	20,9	25,8
Encours total des effets traités par l'I.R.G.	33,0	25,0	25,4	33,1	37,2	38,9	44,3	65,1	64,7

Source : Institut de Réescote et de Garantie.

(a) Y compris les emprunts interbancaires pour un montant de 1,1 milliard de francs.

**Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises
et particuliers et à l'étranger, logés à la Banque Nationale de Belgique**
Situation à fin de mois
(en milliards de francs)

MOIS	Accep- tations bancaires	Effets commer- ciaux	Avances	Total (a)
1967 Décembre	7,9	5,8	—	13,7
1968 Décembre	13,2	12,3	—	25,5
1969 Décembre	10,4	7,9	—	18,3
1970 Décembre	2,7	3,7	0,2	6,6
1971 Décembre	9,3	5,8	0,3	15,4
1972 Décembre	17,9	14,9	0,1	32,9
1973 Décembre	20,6	18,9	0,4	39,9
1974 Décembre	14,7	16,0	0,5	31,2
1975 Mars	5,8	3,5	—	9,3
Juin	0,6	3,6	—	4,2
Septembre	2,0	1,7	—	3,7
Décembre	9,8	12,0	0,4	22,2
1976 Mars	17,8	26,9	—	44,7
Juin	14,3	23,2	—	37,5
Septembre	17,4	26,1	0,3	43,8
Décembre	14,2	28,6	0,4	43,2
1977 Mars	4,6	13,0	—	17,6
Juin	10,0	24,2	0,3	34,5
Septembre	11,4	25,6	—	37,0
Décembre	20,2	36,7	0,4	57,3

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Essentiellement le réescompte des banques et de l'Institut de Réescompte et de Garantie.

Crédits consentis à l'Etat par la Banque Nationale de Belgique
 Conventions des 14 septembre 1948, 15 avril 1952 et 1 février 1963
 (en milliards de francs)

Moyenne hebdomadaire par année	Montant	Moyenne hebdomadaire par mois	Montant
1966	9,4	1977 janvier	20,6
1967	6,9	février	20,0
1968	8,9	mars	20,6
1969	13,8	avril	20,6
1970	11,5	mai	20,6
1971	6,1	juin	20,6
1972	2,5	juillet	24,0
1973	2,4	août	30,6
1974	7,3	septembre	32,1
1975	3,5	octobre	23,1
1976	16,5	novembre	18,1
1977	23,7	décembre	33,2

Source : Banque Nationale de Belgique.

Evolution des principaux taux d'intérêt sur le marché monétaire
 Situation fin de période

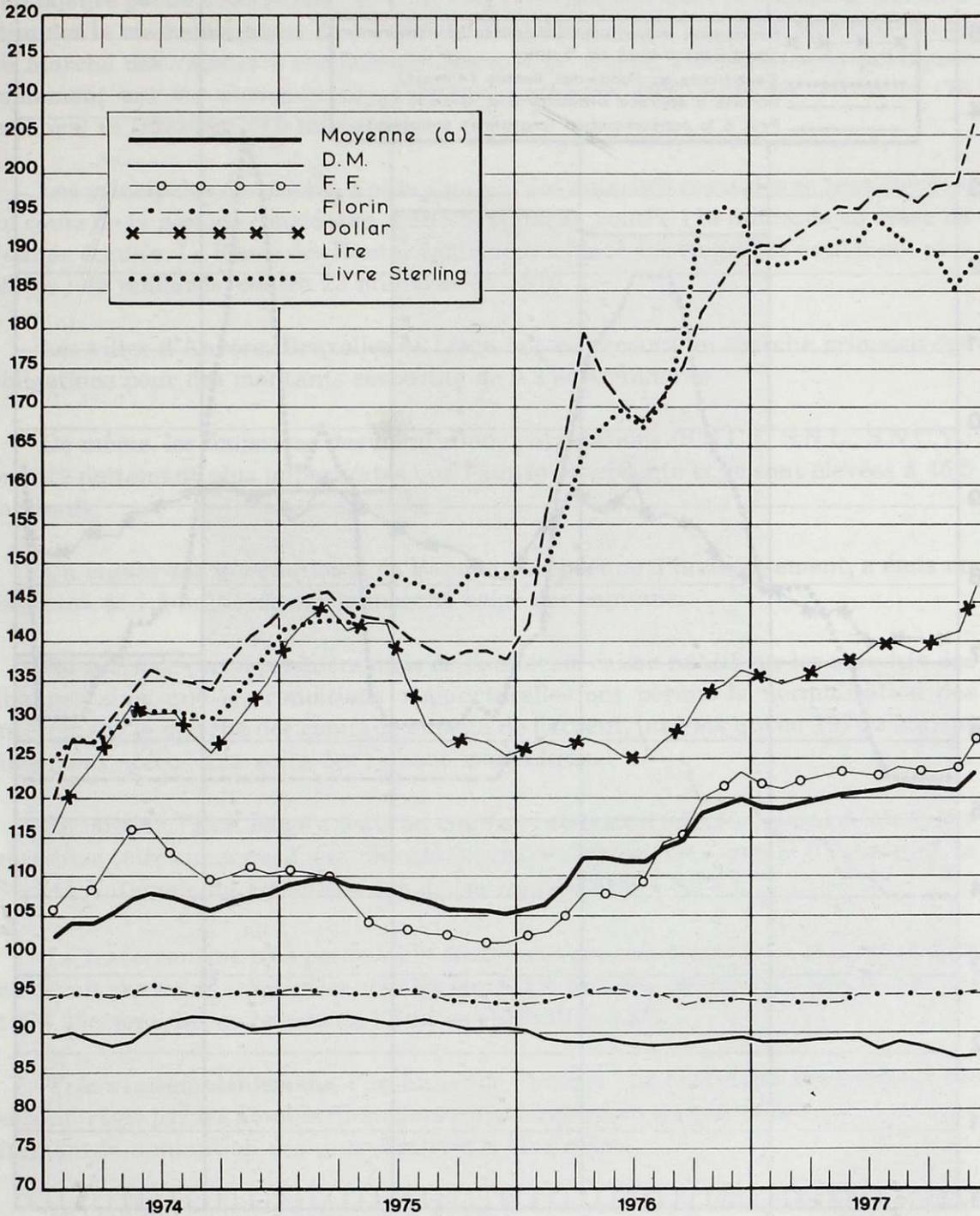
PÉRIODE	Marché de l'escompte			Argent au jour le jour (e)	Adjudica- tions du Fonds des Rentes
	B.N.B. (a)	I.R.G. (acheteur) (b, c)	I.R.G. (courtier) (d)		
1973	7,75	7,65	9,50	4,81	7,95
1974	8,75	8,65 10,00	10,90	9,25	11,00
1975	6,00	5,25	5,80	4,63	6,20
1976	9,00	8,90	9,65	8,38	10,50
1977	9,00	8,75	9,50	5,58	9,50
1977 janvier	8,00	7,75	8,00	6,14	9,00
février	7,00	6,75	6,90	6,69	7,75
mars	7,00	6,75	7,00	5,46	7,75
avril	7,00	6,75	6,80	6,18	7,50
mai	6,50	6,25	6,70	5,93	7,50
juin	6,00	5,75	6,35	5,87	7,00
juillet	6,00	5,75	6,35	4,49	6,90
août	6,00	5,75	5,85	4,91	6,25
septembre	6,00	5,75	5,90	4,88	6,15
octobre	6,00	5,55	5,80	4,75	6,25
novembre	6,00	5,55	5,70	3,42	6,25
décembre (f)	9,00	8,75	9,50	7,16	9,50

Source : Banque Nationale de Belgique.

- (a) Taux de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque et les acceptations bancaires visées à l'importation.
 (b) Taux d'achat de l'I.R.G. pour les acceptations bancaires visées à l'importation, à 120 jours maximum.
 (c) Jusqu'au 31 mai 1970 et à partir du 23 octobre 1973 : 120 jours d'échéance et moins. Entre-temps : de 61 à 120 jours d'échéance. Il s'agit du taux pour les acceptations qui sont imputées sur le plafond de réescompte et de visa de la banque cédante à la Banque Nationale de Belgique; à partir du 8 juillet 1974, le taux est différent suivant que l'imputation se fait sur le sous-plafond A (ligne inférieure) ou sur le sous-plafond B (ligne supérieure).
 (d) Taux des acceptations bancaires non visées à 120 jours environ, négociées à l'intervention de l'I.R.G.
 (e) Les moyennes sont établies sur la base du nombre total de jours de la période.
 (f) Le 2 décembre le pourcentage s'élevait à 7 %.

Evolution des cours moyens de quelques unités monétaires à la Bourse de Bruxelles

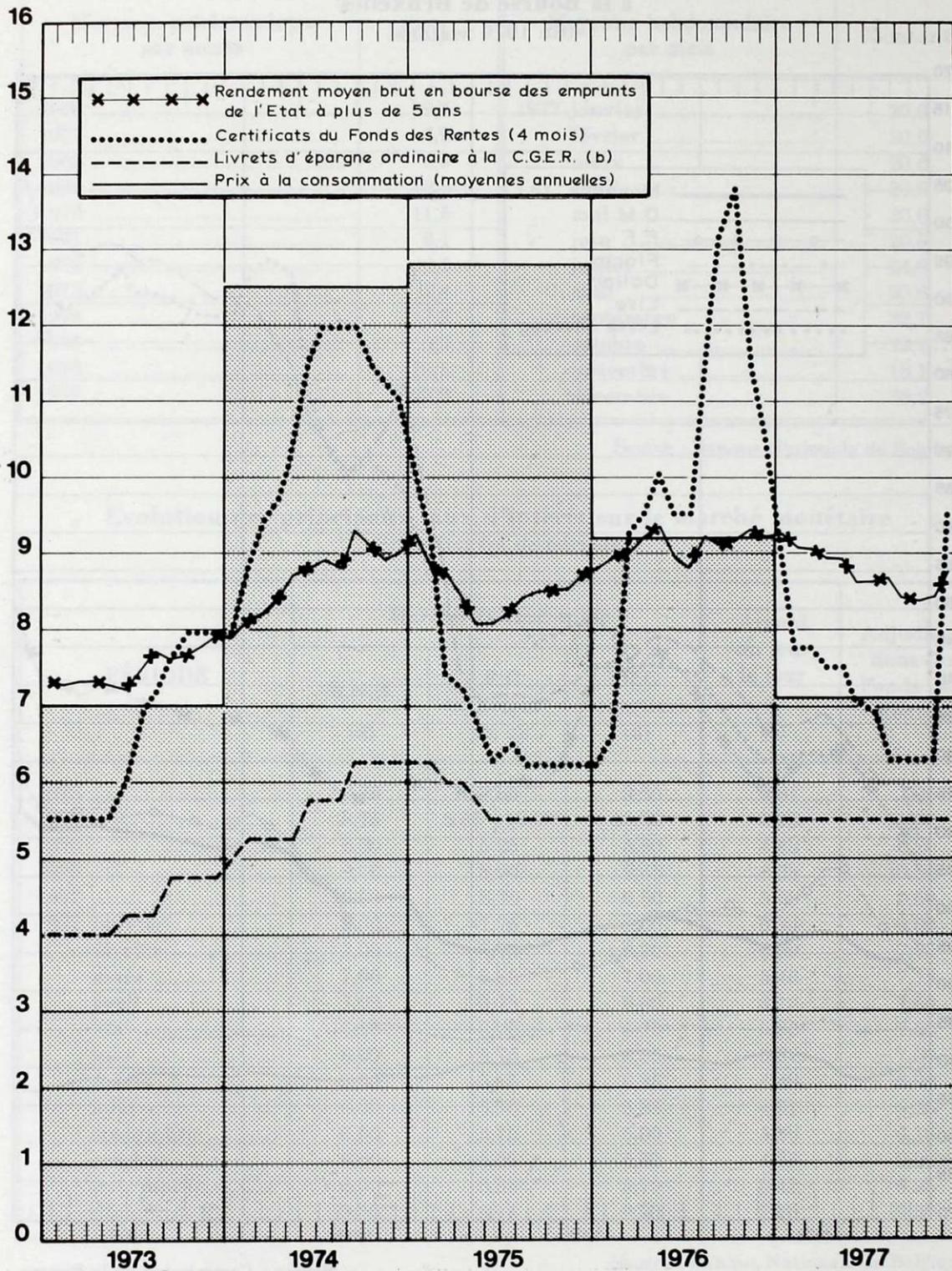
(fin 1970 = 100)



Source : Commission de la Bourse.

(a) Les indices individuels des cours sont calculés sur base des moyennes mensuelles des cours officiels de change, suivis du calcul de la valeur correspondante d'un franc belge pour chaque unité monétaire. L'indice moyen des cours est déterminé sur base de la part des importations en provenance des pays concernés et compte tenu des unités monétaires suivantes : le dollar, le franc français, la livre sterling, le florin, le franc suisse, le D.M., la lire, la couronne suédoise, la couronne danoise, l'escudo, le peseta, le zaïre, le dollar canadien.

**Evolution de quelques taux de placements en francs belges
accessibles au public en général
comparée avec l'augmentation annuelle moyenne
en pourcent des prix à la consommation (a)**



Sources : Commission de la Bourse;
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite;
Ministère des Finances;
Ministère des Affaires économiques,
Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Taux avant retenues fiscales à la source.

(b) Taux bonifiés sur les sommes jusqu'à 500.000 francs à partir du 1^{er} janvier 1967. Ils comprennent la prime de fidélité bonifiée sur les sommes restées en dépôt du 16 janvier au 31 décembre. Du fait qu'à concurrence d'un certain montant (15.000 francs par an actuellement), les revenus des dépôts sur livrets d'épargne ordinaire sont exonérés d'impôt, leur taux n'est pas comparable aux taux figurant dans les autres courbes.

SECTION II. — MARCHÉ DES CAPITAUX

Tout comme l'année écoulée, l'activité sur le marché belge des obligations a été en majeure partie déterminée par le financement des dépenses publiques destinées à stimuler la vie économique. En effet, le secteur privé n'a eu qu'un recours très limité au marché des valeurs à rendements fixes. A ce propos, trois émissions publiques seulement ont été enregistrées : Fabrique nationale (600 millions), Fidelitas (70 millions) et Intercom (3,5 milliards).

Les principales émissions, à plus d'un an, des autorités centrales se sont élevées, au cours de la période considérée, à 167,8 milliards contre 129 milliards au cours de l'année écoulée. Le Fonds des Routes également a placé des emprunts nettement plus élevés : 45 milliards contre 23 milliards en 1976.

Les villes d'Anvers, Bruxelles et Liège ont eu recours au marché primaire des obligations pour des montants respectifs de 6,2 et 4 milliards.

De même, les émissions des institutions parastatales (S.N.C.I., S.N.L., S.N.C.V.) ont été nettement plus importantes que l'année précédente et se sont élevées à 45,5 milliards.

Un organisme international, la Banque européenne d'Investissement, a émis un emprunt de 1,5 milliards sur le marché belge des capitaux.

Au cours des onze premiers mois de l'année, le calme relatif sur les marchés des changes ainsi que les conditions conjoncturelles ont permis la normalisation des intérêts sur le marché des capitaux et celui de l'argent, intérêts qui en 1976 s'étaient fortement accrus à la suite des remous monétaires.

En janvier, l'Etat belge a émis un emprunt au taux d'intérêt normal de 10 %. Par après, les taux ont accusé une réduction progressive de sorte que, le 8 décembre, la Société Nationale du Logement put lancer un emprunt à 8,75 %.

Le resserrement très perceptible de la politique monétaire vers la mi-décembre ne devait pas manquer d'influencer également le taux des obligations. A la fin janvier 1978, l'intérêt des emprunts de l'Etat se chiffrait à 9,5 %.

Très vraisemblablement, l'évolution de l'intérêt sur le marché des capitaux est surtout régie par les besoins financiers considérables du secteur public qui, il est vrai, freinent la diminution des taux d'intérêt à long terme.

Le montant global des émissions à long et à moyen terme du secteur public (1) est évalué à 290,4 milliards (nets), contre 161,7 milliards au cours de l'année précédente.

Au cours de la période considérée, l'intérêt pour le marché des actions est resté assez limité; ceci peut s'expliquer par le fait que l'évolution conjoncturelle peu

(1) Effets à un an inclus, accessible à tout placeur.

encourageante et par là même les bénéfiques guère élevés auxquels s'attendent les entreprises ont amené les personnes désireuses de placer leur argent à donner leur préférence à des placements dont le rendement fixe est plus élevé et immédiat et dont le cours augmente lors des baisses de l'intérêt.

Au cours des deux premiers mois de l'année, l'évolution de l'indice général des valeurs belges (1963 = 100), cotées sur le marché au comptant de la Bourse de Bruxelles, a reflété la tendance haussière qui s'est amorcée en novembre 1976.

Par après, cet indice a quelque peu régressé et ce jusqu'en juin. Toutefois, si l'on regarde cette période de baisse des cours d'un peu plus près, il y a lieu de tenir compte d'une multitude d'influences devant chacune être soigneusement soupesée; cette comparaison doit notamment porter sur les baisses d'intérêt, le gain favorable et les publications portant sur les dividendes, d'une part, et un affaissement de la conjoncture allié à un assombrissement des perspectives en la matière, d'autre part. Au cours des mois de juillet et août, une légère amélioration des cours s'est dessinée, mais, peu de temps après, ceux-ci devaient connaître un fléchissement progressif et ce jusqu'à la fin de 1977.

En 1977, l'indice moyen des valeurs belges sur le marché au comptant a diminué de 5,1 % contre — 3,8 % en 1976. La capitalisation des valeurs représentatives des entreprises belges, qui sont cotées sur le marché au comptant de la Bourse de Bruxelles, a diminué, en moyenne de 2,0 %, contre —4,5 % en 1976. En 1977, toujours, le montant global du mouvement des capitaux, sur les marchés à terme et sur le marché au comptant (actions industrielles et obligations) s'est monté, dans l'ensemble, à 40,8 milliards, contre 56,9 milliards en 1976.

Considérés par secteur, les cours ont suivi une évolution très divergente. Ce sont surtout les entreprises des secteurs en proie à des difficultés structurelles qui ont connu de très sérieuses baisses. Parmi les secteurs faibles, il faut citer le secteur de l'acier (l'indice du cours pour cette rubrique a régressé de 50 %), les métaux non-ferreux, où l'indice du cours a diminué de 30 %, le papier et le textile ainsi que le bâtiment et les matériaux de construction. Par contre, un certain nombre de secteurs, dont la majeure partie appartient au secteur des services, ont enregistré une évolution assez favorable.

L'indice du cours relatif à la rubrique des banques s'est accru de 6 %, à celle des assurances de 10 %, des entreprises d'utilité publique de 6 % et à celle des entreprises de distribution de 14 %.

*

* *

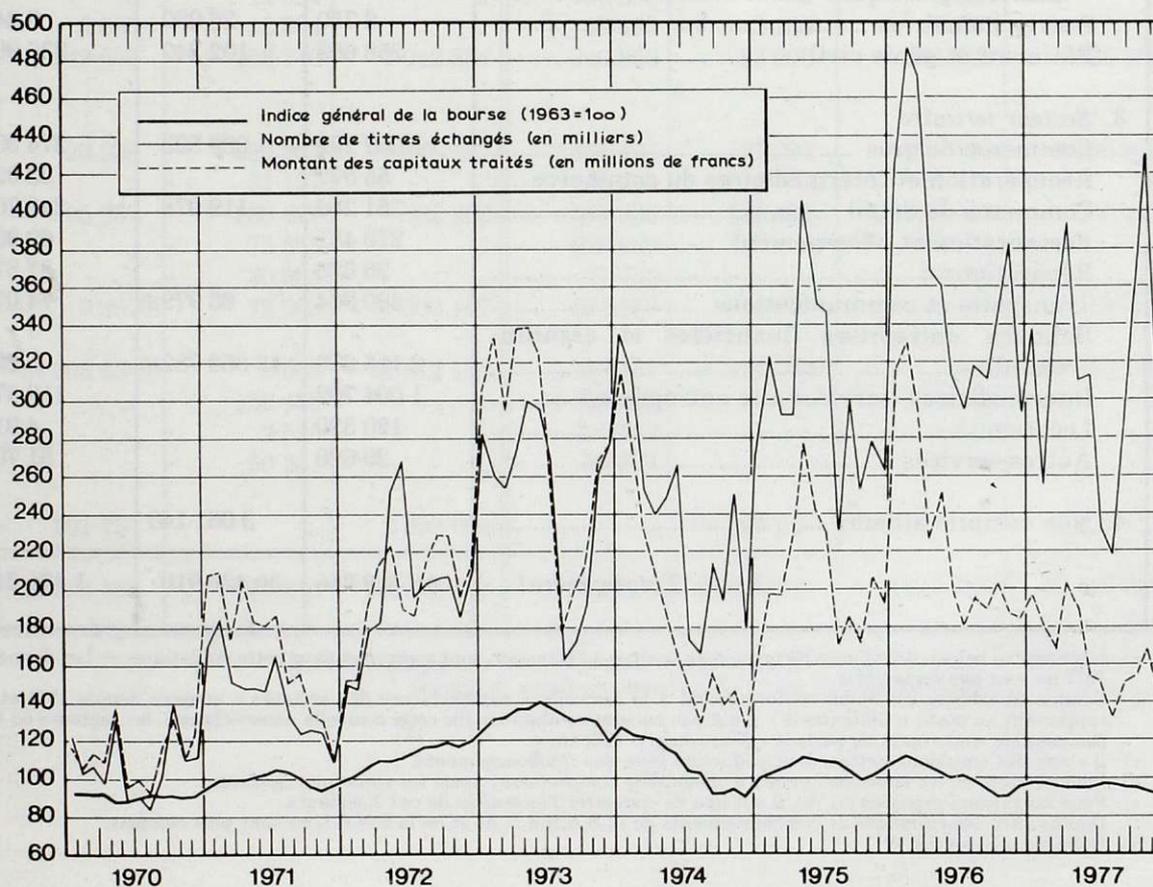
Principales émissions du secteur public en francs belges (a)
(en millions de francs)

ANNÉE	Montant	MOIS	Montant
1970	91 200		
1971	147 000	1977	
1972	141 240	Janvier	56 000
1973	151 200	Février	21 500
1974	139 500	Mars	16 500
1975	175 100	Avril	12 000
1976	196 000	Mai	50 300
1977	270 300	Juin	6 000
		Juillet	—
		Août	—
		Septembre	61 500
		Octobre	28 500
		Novembre	18 000
		Décembre	—

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Emprunts de l'Etat, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, la Société nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exclusion des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie).

Bourse de Bruxelles
Activité
(moyenne par séance)



Source : Commission de la Bourse de Bruxelles.

Emissions nettes d'actions et d'obligations
(en milliards de francs)

SECTEUR	1972			
	Sociétés anonymes et en commandite par actions		Sociétés de personnes à responsa- bilité limitée	Total (b)
	Actions	Obligations (b, c)		
1. <i>Secteur primaire :</i> Agriculture et pêche	87 015	4 611	26 206	117 832
2. <i>Secteur secondaire :</i> Energie (pétrole, gaz naturel et autres sources)	4 634 806	9 644 907	—	14 279 713
Extraction des minerais et minéraux	78 357	..	41 010	..
Production des métaux	150 386	— 450 783	1 609	— 298 788
Industrie de la terre cuite, ciment et industries connexes et industrie du verre	2 665 975	— 43 639	6 335	2 628 671
Industrie des autres minéraux non métalliques	12 851	301 742	3 734	..
Industrie chimique	326 522	358 443	5 040	690 005
Industrie des fabrications métalliques	1 900 275	2 785 013	72 123	4 757 411
Industrie des produits alimentaires et tabac	457 994	— 21 028	42 024	478 990
Industrie textile	392 255	— 25 110	26 512	473 670
Industrie du cuir et de l'habillement	53 354	..	26 659	(e)
Industrie du bois	58 272	36 033	37 502	131 807
Industrie du papier, imprimerie et éditions	65 114	150 959	29 187	245 260
Industrie du caoutchouc et transformation des matières plastiques	27 085	..	12 334	..
Autres industries	6 750	— 26 980	6 346	..
Bâtiment et génie civil	258 683	102 240	236 964	597 887
3. <i>Secteur tertiaire :</i> Commerce de gros	1 052 292	989 523	274 307	2 316 126
Récupération et intermédiaires du commerce	55 577	..	23 923	..
Commerce de détail	151 286	119 078	246 707	517 071
Restauration et hébergement	276 481	..	69 931	..
Réparations	26 626	..	37 871	..
Transports et communications	480 864	65 979 ^(f)	74 071	620 914
Banques, entreprises financières et assuran- ces (d)	2 116 378	13 368 782 ^(f)	250	15 485 410
Intermédiaires (services aux entreprises)	1 004 702	..	119 879	..
Location	120 320	..	4 010	..
Autres services	29 626	..	51 708	..
4. Non compris ailleurs		3 061 140	..	5 345 020
<i>Total général ...</i>	16 489 846	30 420 910	1 476 242	48 386 998

- (a) Les Sociétés belges, dont l'activité principale se situe à l'étranger, sont comprises dans cette statistique. — Les données pour 1975, 1976 et 1977 ne sont pas disponibles.
 (b) Comme ce tableau est établi conformément à la nouvelle « nomenclature des secteurs » adoptée depuis 1971 et que les données se rapportant au poste « Obligations » n'ont pas encore été alignées sur cette nouvelle nomenclature, les secteurs où la comparaison n'est pas possible sont repris au poste 4 « Non compris ailleurs ».
 (c) Il s'agit des émissions nettes, donc déduction faite des remboursements.
 (d) Pour ce secteur, les émissions nettes d'obligations comprennent aussi les émissions continues.
 (e) Pour les raisons exposées au (b), il y a lieu de comparer l'ensemble de ces 2 secteurs.
 (f) Depuis 1972, les émissions et remboursements de la S.A.B.E.N.A. et de la S.N.C.I. ne sont plus compris.
 (g) Données provisoires.

liations des sociétés belges (a)
d francs)

1973				1974			
Sociétés anonymes et en commandite par actions		Sociétés de personnes à responsa- bilité limitée	Total (b)	Sociétés anonymes et en commandite par actions		Sociétés de personnes à responsa- bilité limitée	Total (b, g)
Actions	Obligations (b, c)			Actions	Obligations (b, c, g)		
31 820	— 388	26 947	58 379	24 409	— 388	24 304	48 325
3 066 000	5 054 904	—	8 120 904	2 555 240	8 730 045	—	11 285 285
63 892	..	1 315	..	267 587	..	3 534	..
177 000	— 364 253	300	— 186 953	61 546	— 408 985	500	— 346 939
159 461	924 105	10 260	1 093 826	86 610	— 76 420	23 955	34 145
64 661	285 250	3 359	..	27 870	67 941	7 266	..
718 282	981 062	6 967	1 706 311	432 519	34 915	2 080	469 514
1 168 779	— 125 074	79 210	1 122 915	1 767 056	525 702	77 110	2 369 868
902 409	185	32 191	934 785	920 093	— 16 554	31 807	935 346
260 983	— 12 125	20 136	412 695	395 530	— 18 741	33 027	564 433
111 398	..	32 303	(e)	124 280	— 1 500	31 837	(e)
180 982	961	38 035	219 978	244 514	— 3 180	52 721	294 055
116 299	895 047	29 581	1 040 927	163 083	— 96 575	29 629	96 137
128 678	..	12 034	..	160 259	..	7 988	..
21 485	— 2 080	12 674	..	19 150	— 2 185	8 377	..
404 415	349 679	258 740	1 012 834	240 853	33 206	261 327	535 386
1 174 229	23 336	280 962	1 478 527	2 861 866	51 298	295 756	3 208 920
150 003	..	31 177	..	126 250	..	21 485	..
221 261	— 95 337	263 429	389 353	568 338	— 131 409	324 363	761 292
113 339	..	73 575	..	622 129	..	74 801	..
155 643	..	30 904	..	11 733	..	37 739	..
431 216	— 9 397 ^(f)	78 368	500 187	573 280	64 587 ^(f)	79 492	717 359
3 497 324	14 005 834 ^(f)	9 000	17 512 158	3 503 167	16 486 782 ^(f)	3 800	19 993 749
1 659 349	..	152 482	..	1 835 785	..	176 331	..
420 528	..	2 525	..	245 322	..	4 419	..
74 113	..	50 341	..	86 391	..	52 745	..
..	391 757	..	3 897 004	..	350 258	..	4 213 175
15 473 549	22 303 466	1 536 815	39 313 830	17 924 860	25 588 797	1 666 393	45 180 050

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et
Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges (a)
(en millions de francs)

ANNÉE	Emissions nettes d'actions			Accroissement de la dette obligataire des sociétés (b) (c)	Total des émissions nettes
	Constitutions de sociétés	Augmentations de capital	Total		
1958	648	3 049	3 697	9 601	13 298
1959	897	2 440	3 337	8 086	11 423
1960	1 510	5 035	6 545	5 907	12 452
1961	1 213	2 918	4 131	8 466	12 597
1962	2 193	4 521	6 715	8 067	14 782
1963	1 092	4 192	5 284	6 511	11 795
1964	1 444	8 331	9 775	4 376	14 151
1965	1 425	5 809	7 234	11 025	18 259
1966	1 343	8 382	9 725	6 997	16 722
1967	1 955	8 160	10 115	13 938	24 053
1968	2 202	15 469	17 671	19 259	36 930
1969	2 853	14 058	16 911	13 289	30 200
1970	2 814	12 923	15 737	26 129	41 866
1971	2 782	11 421	14 203	30 166	44 369
1972	4 166	13 800	17 966	30 421	48 387
1973	4 525	12 485	17 010	22 303	39 314
1974	4 701	14 890	19 591	25 589 (d)	45 180 (d)
1975 (d)	5 225	12 442	17 667

Source : Institut National de Statistique.

- (a) Y compris les Sociétés belges dont l'activité principale se situe à l'étranger. Les données pour 1976 et 1977 ne sont pas encore disponibles.
 (b) Depuis 1972, la S.N.C.I. et la Sabena ne sont plus comprises.
 Y compris les émissions privées, c'est-à-dire qui n'ont pas fait l'objet d'une offre sur le marché.
 (c) Il s'agit des émissions nettes.
 (d) Données provisoires.

Bourse de Bruxelles
Volume des opérations du marché au comptant

PÉRIODE	Nombre de titres traités			Montant des capitaux traités (en milliers de francs)		
	Actions	Obligations	Total	Actions	Obligations	Total
1970						
1 ^{er} semestre	4 648 663	79 765	4 728 428	5 668 490	162 008	5 830 498
2 ^e semestre	4 535 778	118 777	4 654 555	5 310 485	283 148	5 593 633
<i>Total ...</i>	9 184 441	198 542	9 382 983	10 978 975	445 156	11 424 131
1971						
1 ^{er} semestre	6 634 604	159 236	6 793 840	8 200 511	452 872	8 653 383
2 ^e semestre	5 353 078	97 288	5 450 366	6 256 607	221 559	6 478 166
<i>Total ...</i>	11 987 682	256 524	12 244 206	14 457 118	674 431	15 131 549
1972						
1 ^{er} semestre	7 862 140	170 376	8 032 516	8 338 470	406 986	8 745 456
2 ^e semestre	9 315 611	256 456	9 572 067	10 722 408	546 367	11 268 775
<i>Total ...</i>	17 177 751	426 832	17 604 583	19 060 878	953 353	20 014 231
1973						
1 ^{er} semestre	13 719 298	360 505	14 079 803	15 219 314	861 329	16 080 643
2 ^e semestre	11 111 742	306 061	11 417 803	11 025 283	653 910	11 679 193
<i>Total ...</i>	24 831 040	666 566	25 497 606	26 244 597	1 515 239	27 759 836
1974						
1 ^{er} semestre	13 919 369	353 452	14 272 821	9 445 347	709 558	10 154 905
2 ^e semestre	7 884 777	298 565	8 183 342	5 585 542	545 883	6 131 425
<i>Total ...</i>	21 804 146	652 017	22 456 163	15 030 889	1 255 441	16 286 330
1975						
1 ^{er} semestre	13 024 356	262 978	13 287 334	7 702 493	557 409	8 259 902
2 ^e semestre	13 259 477	293 078	13 552 555	7 781 577	712 797	8 494 374
<i>Total ...</i>	26 283 833	556 056	26 839 889	15 484 070	1 270 206	16 754 276
1976						
1 ^{er} semestre	14 932 748	333 000	15 265 748	10 132 913	811 106	10 944 019
2 ^e semestre	15 870 059	314 029	16 184 088	8 388 074	807 973	9 196 047
<i>Total ...</i>	30 802 807	647 029	31 449 836	18 520 987	1 619 079	20 140 066
1977						
1 ^{er} semestre	15 785 504	289 497	16 075 001	6 576 719	787 696	7 364 415
2 ^e semestre	10 118 161	288 586	10 406 747	6 251 556	832 061	7 083 617
<i>Total ...</i>	25 903 665	578 083	26 481 748	12 828 275	1 619 757	14 448 032

Source : Commission de la Bourse de Bruxelles.

Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la bourse de Bruxelles (a)
Emprunts émis après le 1^{er} décembre 1965

DÉBUT DE PÉRIODE	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance à plus de 5 ans		
	Etat	Paraéta- tiques et villes	Etat	Paraéta- tiques et villes	Sociétés privées
1969	6,61	6,62	6,65	6,71	7,69
1970	7,37	7,96	7,80	8,20	9,26
1971	6,92	7,37	7,79	7,97	9,32
1972	6,87	6,83	7,17	7,11	7,69
1973	6,76	6,81	7,21	7,11	7,74
1974	7,72	7,61	7,92	7,95	8,56
1975	8,76	9,18	9,03	9,41	10,90
1976	8,33	8,41	8,72	8,90	10,29
1977 Janvier	9,32	9,30	9,22	9,62	11,70
Février	9,12	9,19	9,24	9,50	11,14
Mars	9,07	9,04	9,08	9,29	10,73
Avril	9,14	9,04	9,06	9,21	10,82
Mai	8,93	8,85	8,94	9,20	10,47
Juin	9,17	8,87	8,93	9,29	10,42
Juillet	8,77	8,52	8,61	8,98	10,13
Août	8,68	8,29	8,62	8,73	10,04
Septembre	8,88	8,59	8,68	8,89	10,08
Octobre	8,65	8,42	8,42	8,75	9,56
Novembre	8,59	8,42	8,39	8,80	9,63
Décembre	8,66	8,43	8,42	8,79	9,97

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

**Emissions et rendement des emprunts émis par voie de souscription
publique par les pouvoirs publics et les institutions d'intérêt public**
Emprunts en francs belges

DATE D'ÉMISSION ET ORGANISME ÉMETTEUR	Durée (en années)	Taux nominal (en %)	Rendement pour les souscripteurs en % (précompte non déduit)	Montant émis (en millions de francs)
17 janvier 1977 (Etat Belge)	8	10,00	10,00	56 000
17 février 1977 (S.N.C.I.)	8	10,00	9,96	5 000
17 février 1977 (S.N.L.)	8	10,00	9,96	16 500
16 mars 1977 (Fonds des Routes)	9	9,75	9,75	16 500
25 avril 1977 (Ville d'Anvers)	7	9,75	9,90	6 000
25 avril 1977 (Ville de Bruxelles)	7	9,75	9,90	2 000
25 avril 1977 (Ville de Liège)	7	9,75	9,90	4 000
25 mai 1977 (Etat Belge)	7	9,75	9,80	50 300
27 juin 1977 (S.N.C.B.)	9	9,75	9,71	6 000
5 septembre 1977 (Etat Belge)	9 a. 6 m.	9,50	9,48	61 500
13 octobre 1977 (Fonds des Routes)	7 a. 6 m.	9,00	9,02	28 500
8 décembre 1977 (S.N.L.)	8 a. 6 m.	8,75	8,98	18 000

Source : Fonds des Rentes.

**Evolution du montant
des inscriptions hypothécaires**
(en milliards de francs)

ANNÉE	Montant des inscriptions
1968	61,0
1969	71,0
1970	59,0
1971	67,2
1972	88,3
1973	121,7
1974	124,7
1975	116,0
1976	176,0
1977	194,4

Source : Banque Nationale de Belgique.

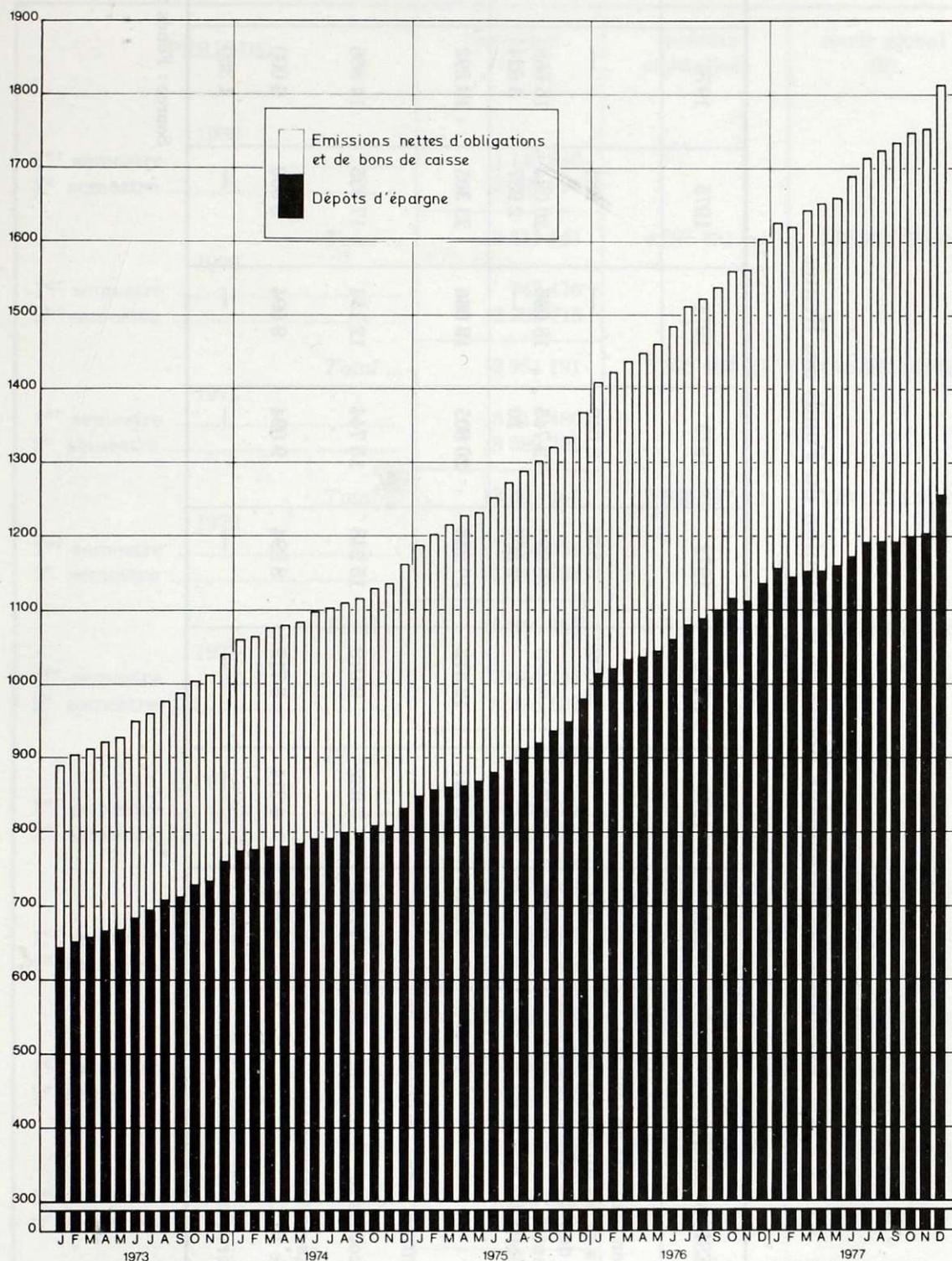
Actifs financiers (a)
(variations en milliards de francs)

ANNÉE	Actifs en francs belges			Actifs en monnaies étrangères			Autres actifs (c)	Total général
	A un an au plus	A plus d'un an	Total	Dépôts	Valeurs mobilières (b)	Total		
1971	+114	+ 69	+183	— 3	+22	+19	+ 4	+206
1972	+169	+ 62	+231	— 2	+33	+31	+18	+280
1973	+171	+ 81	+252	+ 6	+25	+31	+ 3	+286
1974	+176	+ 97	+273	+13	+15	+28	+ 1	+302
1975 (d) ..	+217	+112	+329	+ 8	+32	+40	+ 8	+377
1976 (d) ..	+236	+148	+384	+12	+14	+26	+55	+465
1977 (d) ..	+191	+223	+414	+19	+16	+35	+24	+473

Source : Banque Nationale de Belgique.

- (a) Détenus par les particuliers et les entreprises (autres que les intermédiaires financiers), y compris les organismes publics d'exploitation et certains intermédiaires financiers qu'il était impossible d'exclure en 1976 : organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension.
- (b) Achats nets par des résidents de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise; la part de l'épargne luxembourgeoise dans ces achats nets est peu importante.
- (c) Actifs pour lesquels la ventilation en francs belges et en monnaies étrangères n'est pas connue ou n'a pas de sens. Il s'agit notamment des créances commerciales nettes sur l'étranger détenues par les entreprises et des investissements directs à l'étranger.
- (d) Données provisoires.

**Evolution des dépôts d'épargne et des émissions nettes
d'obligations et bons de caisse (a)**
(en milliards de francs)



Source : Ministère des Finances

(a) — *Dépôts d'épargne* auprès de la CGER, des caisses d'épargne privées, du Crédit communal et des Banques.
— *Emissions nettes d'obl. et bons de caisse* auprès de la CGER, des caisses d'épargne privées, du Crédit communal et des banques.

Evolution des principaux postes de la situation du Fonds des Rentes
Situation fin d'année

DÉSIGNATION	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Financement (en millions de francs) :</i>									
— Emprunts de « Call money »	631	—	2 892	6 539	8 040	—	284	—	2 800
— Encours des certificats du Fonds des Rentes	8 377	8 737	9 480	10 892	12 745	18 086	20 084	15 668	6 995
— Soldes débiteurs à B.N.B.	—	—	—	2 507	20	—	2 937	3 624	7 387
<i>Total ...</i>	9 008	8 737	12 372	19 938	20 805	18 086	23 305	18 292	17 182
<i>Portefeuille titres (en millions de francs) :</i>									
— Valeurs cotées (a)	7 833	6 932	9 079	15 248	15 744	12 154	17 935	14 866	18 744
— Certificats de trésorerie : tranche B	4 654	4 214	6 719	8 294	9 094	9 094	6 000	6 000	—
— Autres certificats	—	—	—	—	—	—	—	1 350	6 995

(a) Valeur nominale.

Source : Fonds des Rentes.

Caisse Générale d'Épargne et de Retraite
Mouvement de l'épargne des particuliers
(en milliers de francs)

PÉRIODE	Excédent (a)	Intérêts capitalisés	Avoir global (b)
1969			
1 ^{er} semestre	1 143 843		
2 ^e semestre	2 367 698		
<i>Total ...</i>	3 511 541	4 595 831 (c)	150 404 571 (c)
1970			
1 ^{er} semestre	747 476		
2 ^e semestre	2 206 715		
<i>Total ...</i>	2 954 191	5 308 486 (c)	158 667 248 (c)
1971			
1 ^{er} semestre	5 211 480		
2 ^e semestre	8 589 788		
<i>Total ...</i>	13 801 268	5 663 897 (c)	178 132 413 (c)
1972			
1 ^{er} semestre	7 654 054		
2 ^e semestre	11 212 804		
<i>Total ...</i>	18 866 858	5 915 431 (c)	202 914 702 (c)
1973			
1 ^{er} semestre	7 056 704		
2 ^e semestre	8 395 187		
<i>Total ...</i>	15 451 891	7 077 174 (c)	225 443 767 (c)
1974			
1 ^{er} semestre	3 028 037		
2 ^e semestre	10 029 630		
<i>Total ...</i>	13 057 667	10 037 066 (c)	248 538 500 (c)
1975			
1 ^{er} semestre	11 568 820		
2 ^e semestre	15 897 685		
<i>Total ...</i>	27 466 505	11 506 553 (c)	287 511 558 (c)
1976			
1 ^{er} semestre	10 036 069		
2 ^e semestre	9 258 537		
<i>Total ...</i>	19 294 606	12 684 717 (c)	319 490 881 (c)
1977			
1 ^{er} semestre	7 015 311		
2 ^e semestre	8 573 992		
<i>Total ...</i>	15 589 303	13 795 539 (c)	348 875 723 (c)

Source : Caisse Générale d'Épargne et de Retraite.

- (a) Excédent des versements sur les remboursements.
(b) Situation au 31 décembre, intérêts capitalisés compris.
(c) Précompte déduit.

Caisse Générale d'Épargne et de Retraite
Relevé général des placements
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Encours fin 1976	Levées en 1977	Remboursées en 1977	Encours fin 1977
A. — Placements à moyen et à long terme				
<i>Pouvoirs publics</i>				
Dette belge	75 113,6	11 098,5	3 542,2	82 669,9
Provinces, villes, communes	3 813,7	601,9	145,5	4 270,1
Autres (a)	20 922,5	151,0	1 094,4	19 979,1
<i>Organismes publics d'exploitation</i>				
Société Nationale des chemins de fer belges	5 856,7	344,4	1 078,0	5 123,1
Régie des Télégraphes et Téléphones	10 982,3	—	291,9	10 690,4
Office de la Navigation	7 560,0	1 150,0	428,3	8 281,7
Radio-Télévision belge	3 962,2	1 125,0	329,6	4 757,6
Fonds des Routes	5 970,2	4 243,8	24,7	10 189,3
Autoroutes	8 227,4	—	76,4	8 151,0
Société Nationale des chemins de fer vicinaux	973,1	—	52,5	920,6
Autres (b)	381,6	—	65,7	315,9
Société Nationale de distribution d'eau	1 687,5	—	92,8	1 594,7
Autres sociétés de distribution d'eau	1 031,7	—	51,8	979,9
Regie des bâtiments	1 256,1	—	57,5	1 198,6
Autres services publics	1,5	—	—	1,5
<i>Logement</i>				
Logement social	88 511,5	17 156,2	6 429,3	99 238,4
Autres logements	107 729,3	25 526,8	7 074,8	126 181,3
<i>Entreprises</i>				
Industrie, commerce, artisanat :				
Crédit direct	40 653,7	5 589,6	3 370,0	42 873,3
Société Nationale de Crédit à l'Industrie	15 033,7	4 519,1	2 472,2	17 080,6
	1 947,3	4 229,2	443,9	8 032,6

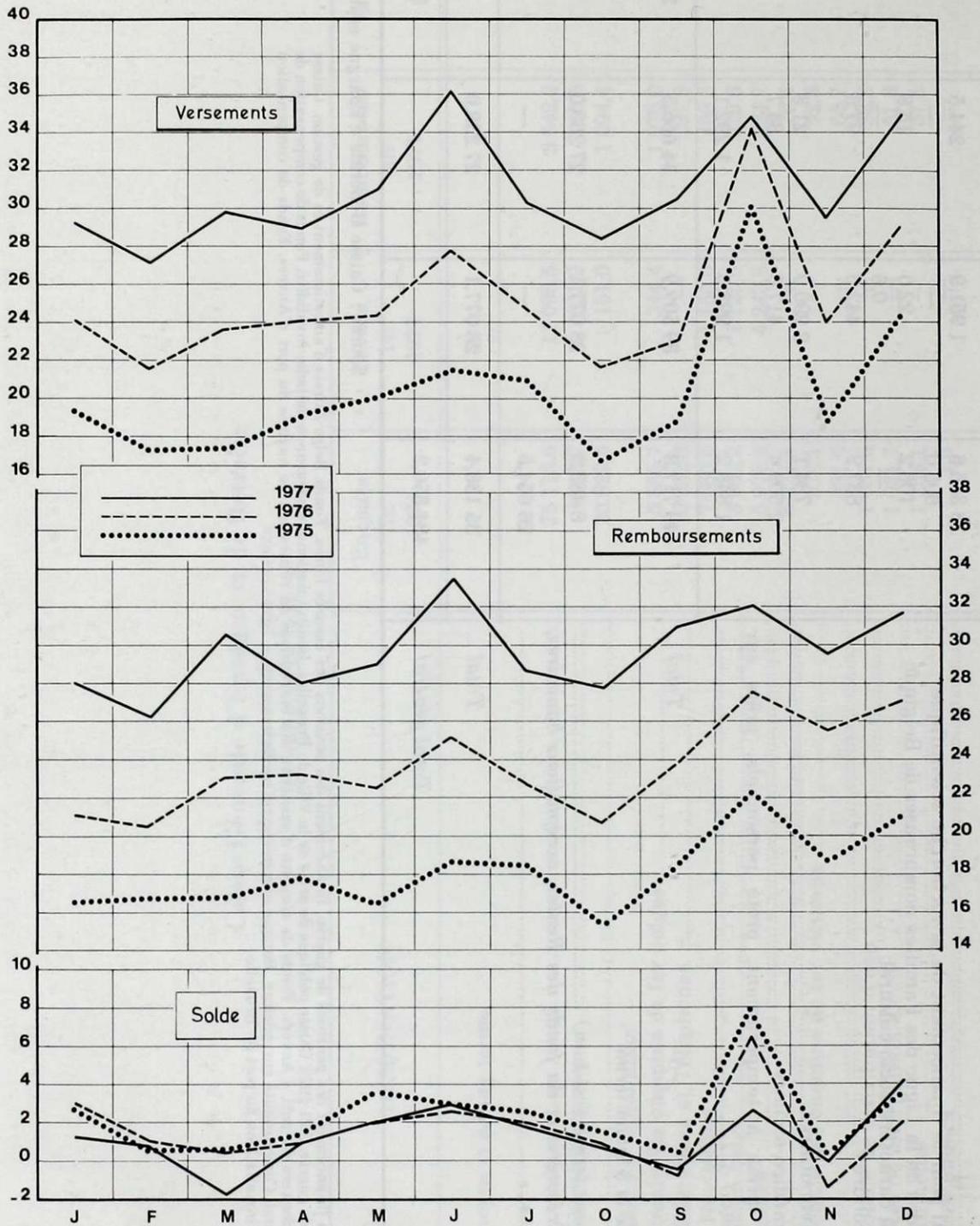
Caisse Nationale de Crédit Professionnel	4 247,3	4 229,2	443,9	8 032,6
Société Nationale d'Investissement	1 090,0	435,0	5,4	1 519,6
Agriculture	10 607,5	3 179,9	1 108,5	12 678,9
Armement maritime et batellerie	2 508,7	237,3	284,6	2 461,4
<i>Sciences, Enseignement, Culture :</i>				
Universités	18 356,6	1 951,9	244,5	20 064,0
Fond national pour le financement de la recherche scientifique	605,0	—	—	605,0
Fond des études de la Ligue des Familles nombreuses de Belgique	106,2	22,0	15,8	112,4
Organismes à caractère socio-culturel	—	0,6	—	0,6
Bâtiments scolaires	887,9	442,6	97,6	1 232,9
<i>Soins de santé</i>				
Hôpitaux universitaires	784,1	2 290,9	21,8	3 053,2
Organismes médico-sociaux	2 509,4	417,6	84,7	2 842,3
<i>Autres crédits</i> (prêts à tempérament, prêts personnels, prêts sur nantissement, etc.)	1 848,2	1 993,5	1 292,1	2 549,6
<i>Total ...</i>	449 717,8	89 509,9	34 666,3	504 561,4
B. — Placements à vue et à court terme				
<i>Placements à court terme (< 1 an)</i>	8 483,9	28 077,1	27 238,0	9 323,0
<i>Certificats de Trésorerie et du fonds des Rentes, acceptations bancaires, call-money</i>	26 654,5	—	—	32 495,7
<i>Total ...</i>	35 138,4	28 077,1	27 238,0	41 818,7
<i>Total général ...</i>	494 856,2			546 380,1

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

(a) Fonds de dotation pour le financement des pensions de guerre, financement des pensions des assurés libres, Fonds Belgo-Zairois d'amortissement et de gestion, Caisse autonome des dommages de guerre 1921-1923, Caisse publique de prêts de la Ville de Bruxelles, Institut national d'assurance-maladie-invalidité, Fonds de compensation de sécurité d'existence des dockers du port d'Anvers, Fonds de sécurité d'existence des entreprises de réparation de navires du port d'Anvers, Fonds de compensation d'existence au port de Gand, Communauté européenne, Banque européenne d'investissement.

(b) Sabena, Canal maritime, installations du port de Bruxelles.

**Versements et remboursements sur livrets particuliers
à la Caisse d'Epargne**
(en milliards de francs)



Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Société Nationale de Crédit à l'Industrie
Répartition par secteurs économiques (a)
(en pour-cent)

DÉSIGNATION	En-cours des crédits d'investissements (b)			
	1974	1975	1976	1977
Industrie chimique	20,06	17,50	16,63	16,85
Industrie métallurgique de base	15,79	17,21	20,18	22,74
Fabrications métalliques	14,15	13,35	12,44	12,35
Energie	8,91	8,53	7,37	6,40
Minéraux non métalliques	4,54	4,86	4,43	4,21
Industrie alimentaire	5,46	5,63	5,69	5,39
Industrie textile	4,06	4,10	4,65	4,74
Transports	5,72	7,12	7,96	7,97
Commerce	5,52	5,50	5,65	5,55
Services	3,33	3,71	3,43	3,03
Autres secteurs	12,46	12,49	11,57	10,77
<i>Total ...</i>	100,00	100,00	100,00	100,00
	Crédits d'investissements consentis (c)			
	1974	1975	1976	1977
Fabrications métalliques	16,66	13,30	10,16	13,98
Industrie chimique	19,20	12,43	34,42	11,36
Transports, entrepôts, magasins	9,44	20,80	7,94	12,50
Industrie métallurgique de base	4,89	16,79	19,01	30,58
Minéraux non métalliques	8,63	2,73	2,09	2,89
Industrie alimentaire	6,58	7,39	3,61	6,38
Industrie textile	6,52	6,81	5,21	4,64
Commerce	7,87	5,78	4,57	5,21
Autres secteurs	20,21	13,97	12,99	12,46
<i>Total ...</i>	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

- (a) Les secteurs ayant bénéficié le plus largement de l'aide de la S.N.C.I.
(b) Situation à fin de période.
(c) Crédits consentis pendant l'année.

Caisse Nationale de Crédit Professionnel

Crédits accordés (en millions de francs)		Répartition des crédits accordés par secteur économique (en % du montant total)		
ANNEE	Mon- tant	SECTEUR (a)	1976	1977
1963	3 391	Commerce de gros et de détail	20,24	19,34
1964	2 738	Artisanat de l'alimentation	13,91	13,81
1965	3 075	Industrie textile	0,29	0,24
1966	3 546	Industrie de la confection	1,45	0,91
1967	4 043	Industrie du bois	3,26	3,52
1968	5 081	Industrie de la construction	11,61	12,58
1969	5 592	Industrie des fabrications métalliques	4,42	5,00
1970	5 592	Industrie du cuir	0,21	0,24
1971	4 901	Industries diverses	3,24	3,28
1972	5 048	Transports	9,30	8,94
1973	6 545	Professions libérales	12,04	11,26
1974	8 494	Agriculture, élevage et pêche	1,63	1,90
1975	6 107	Services	3,31	3,68
1976	8 750	Tourisme	7,76	9,25
1977	11 903	Autres secteurs	7,33	6,05
	14 029	<i>Total ...</i>	100,00	100,00

Source : Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

(a) Depuis 1965 un certain nombre de nouveaux secteurs économiques a été incorporé dans la statistique.

CHAPITRE IV

ASSURANCES

L'instauration, par la loi du 9 juillet 1975, du contrôle général des assurances a permis de mieux percevoir la structure du marché des assurances en Belgique. Le 2 juillet 1976, l'office de contrôle a reçu 377 demandes d'agrément valables, de sorte qu'au début de l'année 1977, le nombre de sociétés temporairement agréées s'est chiffré à 367, dont 51,5 % de droit belge; 48,5 % sont des sociétés étrangères. Plus de 3/4 des sociétés belges d'assurances ont choisi la SA comme forme juridique, 12 %, la caisse mutuelle et 7,5 %, la société coopérative.

L'inventaire des sociétés temporairement agréées fait apparaître que l'agrément obligatoire a donné lieu à une réduction, — bien que relativement faible, — du nombre d'entreprises, quelques entreprises ayant préféré renoncer à la poursuite de leur activité en raison des obligations imposées par la nouvelle législation de contrôle. Il faudra attendre toutefois les décisions définitives en matière d'autorisation ou de refus d'agrément pour pouvoir déterminer l'ampleur réelle de cette tendance, ainsi que l'incidence sur la structure du marché des assurances.

En ce qui concerne la structure, l'Office de contrôle fournit une première répartition sur base de l'origine du capital.

En 1976, la situation était la suivante :

- 138 sociétés au capital principalement belge;
- 299 sociétés au capital principalement étranger.

Ainsi, seulement 38 % des sociétés travaillent avec un capital principalement belge, contre 62 % qui ont été établies avec surtout du capital étranger.

Une autre classification opérée dès l'introduction du contrôle général est la ventilation du nombre de sociétés par branche d'assurance. La branche la plus courante est l'assurance contre l'incendie, traitée par 255 sociétés sur les 367 enregistrées. Elle est suivie des branches « autres dommages aux biens » et « pertes pécuniaires diverses ».

Il est frappant de constater que de toutes les branches importantes, uniquement celle des « accidents » représente plus de sociétés belges qu'étrangères. Le tableau en question fait apparaître que les sociétés étrangères sont mieux représentées sur le marché belge que les sociétés nationales et ce en raison du fait qu'elles couvrent un nombre plus élevé de risques. Elles sont, en outre, souvent plus solides du point de vue financier.

En ce qui concerne les autres branches, ce sont surtout celles, plus rares, comme « Maladie », « Crédit » et « Caution » qui connaissent une représentation belge plus forte (1).

Le rapport annuel suivant de l'Office de Contrôle des Assurances comportera probablement encore davantage de statistiques détaillées sur la structure des assurances en Belgique.

L'encours total des primes d'assurances directes émises en Belgique en 1976, est évalué à 110 milliards de francs. Il comprend toutefois le chiffre d'affaires des caisses communes d'assurances pour accidents de travail, mais non pas celui de la C.G.E.R. qui place également des assurances-vie. L'Union Professionnelle des Entreprises d'Assurances estime que l'encours global des primes d'assurances enregistrées par les sociétés affiliées atteint 104 milliards de francs. En 1975, ce montant s'est chiffré à 92 milliards de francs environ, de sorte que l'année 1976 est celle au cours de laquelle le chiffre d'affaires des sociétés d'assurance excède, pour la première fois, 100 milliards de francs. Avec cette augmentation de 13 % en 1976, les assurances maintiendront probablement leur seconde place, après le secteur pétrolier, en ce qui concerne la rentabilité des branches d'entreprises belges. Pour 1975, cette rentabilité, soit le rapport entre le bénéfice net et les ressources propres, a été estimée pour les sociétés belges à 17,3 %, ce qui constitue un résultat très favorable par rapport à la moyenne générale nettement inférieure.

L'assurance automobile et les garanties complémentaires continuent à prendre la plus grosse part de l'encaissement global : en 1976, ce pourcentage s'est chiffré à 36 %, contre 35,5 % un an auparavant. La part de l'assurance-vie a reculé (26,7 % contre 27,1 %), tandis que celle de l'assurance-incendie et de l'assurance-accident demeure inchangée à respectivement 13 % et 9,6 %.

En ce qui concerne les assurances de responsabilité civile en matière de voitures automobiles, les mesures restrictives introduites par la loi du 30 mars 1976 concernant les mesures de reprise économique, ont exercé une influence. Malgré le nombre accru de voitures assurées, la croissance des primes perçues est nettement inférieure à celle de 1975 (13,0 %, contre 16,2 %). Les paiements pour sinistres ont heureusement enregistré également une croissance nettement inférieure (11,6 % contre 19,6 %). A la suite de cette évolution, le rapport entre les primes perçues et les sinistres payés a été un peu plus favorable : pour les voitures automobiles, celui-ci étant passé de 2,16 en 1975 à 2,19 l'année suivante, tandis que, pour le transport pour compte propre il a augmenté de 2,14 à 2,24.

L'évolution divergente des résultats des différentes branches de l'assurance automobile R.C. a entraîné une restructuration tarifaire en 1977. Cette mesure s'est révélée nécessaire en raison du recul croissant de la fréquence des sinistres, la dégression entre l'indexation existante et l'évolution du prix de revient réel des sinistres et, enfin, en raison de la répartition plus équitable des coûts généraux souhaitée dans un avenir rapproché.

L'arrêté ministériel du 19 décembre 1977 a, dès lors, permis aux sociétés de restructurer leurs primes de la manière suivante : une majoration est autorisée à

(1) L'annexe I de l'arrêté royal du 12 mars 1976 (*Moniteur belge* du 23 mars 1976) fait distinction entre 20 différentes branches.

partir de la première échéance, en 1978, de 30 % pour les motocyclettes, de 26 % pour les taxis et de 5 % pour les voitures automobiles; une réduction de prime de l'ordre de 12 % est appliquée par contre pour le transport de marchandises pour le compte de tiers, de 16 % pour le transport de marchandises pour propre compte et de 22 % pour les services d'autobus.

La branche assurance-vie qui, par l'application du système général de contrôle, n'a dû introduire que peu ou pas d'adaptations, a accusé un rythme de croissance nettement plus lent (10,2 % au lieu de 25 %). Cette forte croissance des primes en 1975 était due toutefois à un phénomène fortuit qui s'est produit dans l'encours des assurances de groupes. En effet, la croissance de cette catégorie avait atteint 28,6 %, contre seulement 7,8 % l'année suivante.

En ce qui concerne les assurances individuelles par contre, on a noté une augmentation de 13,7 % de l'encours dans la « grande branche » contre 12,8 % l'année précédente; pour les « assurances populaires » (contrats assurant un capital de moins de 40 000 F), l'encours a progressé de 5,5 %, contre 5,4 % l'année précédente. Ces progressions attribuables aux adaptations des capitaux courants et aux assurances de nouveaux capitaux peuvent être considérées comme très satisfaisantes, étant donné la conjoncture actuelle.

Le fléchissement réel de 10 % de l'encours des sociétés étrangères est dû principalement au fait que quelques sociétés ont été modifiées, en 1976, en sociétés anonymes belges.

Les assurances contre les accidents de travail, pour lesquelles les primes sont calculées sur base des salaires, ont accusé une croissance de 11,3 % en 1976, contre 12,4 % l'année précédente. Ce recul est attribuable à la diminution de l'emploi plutôt qu'à un nouveau recul des taux des primes, qui ont atteint 0,03 % en 1976. En outre, cette croissance des encours des assurances contre les accidents de travail ne semble plus être suffisante, comparée à la hausse moyenne des salaires de la main-d'œuvre qui s'est chiffrée, pendant l'année en revue, à un peu plus de 12 %.

Dans l'assurance-incendie on a enregistré, en 1976, une progression des encours de 12 %. Les deux années précédentes, ce taux a été nettement supérieur. Dans la branche même, il convient d'opérer une distinction entre les risques dits ordinaires et les risques industriels ou commerciaux, dont le chiffre d'affaires est très différent et est déterminé par des impulsions très divergentes. Là où le chiffre d'affaires de la première catégorie a progressé d'un peu plus de 17 %, l'assurance des risques commerciaux et industriels a accusé un recul de 1 %. Ce phénomène serait imputable principalement au nombre croissant de faillites des entreprises et à l'affaiblissement très net des investissements, en raison des perspectives conjoncturelles défavorables.

Globalement, le secteur des assurances demeure dynamique, malgré la récession économique et l'influence défavorable de l'inflation sur le coût des salaires. Si certaines branches des assurances accusent des résultats plutôt faibles en ce qui concerne le rapport sinistres payés/primes, cette branche d'activité demeure néanmoins fondamentalement saine.

*

* *

Sociétés agréées selon le droit belge et étranger, réparties par branches

PRINCIPALES BRANCHES	Belges	Etran- gères	Totaux
Accidents	118	71	189
Corps de véhicules automoteurs (matériel ferroviaire exclu)	99	101	200
Marchandises transportées (marchandises, bagages)	84	120	204
Incendie	113	142	255
Autres dommages aux biens	113	134	247
R.C. véhicules terrestres automot.	74	23	97
Pertes pécuniaires diverses (mauvais temps, pertes de bénéfices, pertes de revenus, etc. y compris)	104	115	219
R.C. véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	73	110	183
Responsabilité civile générale	114	117	231

Source : Office de Contrôle des Assurances.

Ventilation des sociétés

DÉSIGNATION	Nombre	En % du total	En % du total général
<i>Selon le droit belge :</i>			
Sociétés anonymes	149	78,8	40,6
Sociétés coopératives	14	7,4	3,8
Mutuelles	23	12,2	6,3
Divers (a)	3	1,6	0,8
<i>Total ...</i>	189	100,0	51,5
<i>Selon le droit étranger :</i>			
Etat membres de la C.E.E.	136	76,4	37,1
Pays tiers	42	23,6	11,4
<i>Total ...</i>	178	100,0	48,5
<i>Total général ...</i>	367		100,0

Source : Office de Contrôle des Assurances.

(a) S.P.R.L., caisse commune, personne physique; cette catégorie est amenée à disparaître dans la mesure où l'article 9 de la loi du 9 juillet 1975 s'y applique.

Assurances sur la vie (a)
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Primes encaissées				Réserves mathématiques (b)			
	1973	1974	1975	1976	1973	1974	1975	1976
Sociétés belges	14 948	16 726	20 947	23 082	103 982	114 611	128 530	145 929
Sociétés étrangères	3 785	4 099	4 485	4 046	26 292	27 969	30 171	25 810

Source : Office de Contrôle des Assurances.

- (a) Les données relatives à 1977 ne sont pas encore disponibles.
 (b) Comprend les réserves pour sinistres à régler, les réserves pour la participation aux bénéficiaires, les fonds de répartition, ainsi que les réserves pour les contrats souscrits en monnaies étrangères.

Assurances sur la vie
Valeurs représentatives (a)
(en millions de francs)

NATURE DES VALEURS	1973	1974	1975	1976
<i>Sociétés belges :</i>				
Fonds d'Etat belges, valeurs garanties par l'Etat belge, titres de sociétés congolaises (b)	26 530,2	28 740,7	32 414,8	34 880
Obligations Crédit communal, Crédit industriel, S.N.C.B., S.N.C.I., provinces et communes belges)				
Obligations de sociétés belges	17 921,8	18 922,9	21 587,1	27 062
Actions de sociétés belges	6 487,1	6 880,7	7 379,8	9 258
Emprunts d'Etats étrangers	110,0	133,2	129,7	1 009
Emprunts d'organismes internationaux	949,6	606,3	721,5	
Obligations de sociétés étrangères (c)	1 712,0	2 052,7	2 385,6	370
Actions de sociétés étrangères (c)	1 110,4	1 214,8	1 404,7	1 296
Prêts sur polices	3 310,1	3 889,9	4 201,2	4 795
Immeubles	15 903,5	16 292,7	18 068,6	21 694
Prêts hypothécaires	30 171,0	34 361,6	38 797,8	42 392
Espèces - Divers (d)	933,3	1 431,7	1 574,7	8 254
Fonds communs de placement	151,6	123,3	105,9	197
<i>Sociétés étrangères :</i>				
Fonds d'Etat belges, valeurs garanties par l'Etat belge, titres de sociétés congolaises	9 342,4	9 919,7	10 720,4	9 501
Obligations Crédit communal, Crédit industriel, S.N.C.B., S.N.C.I., provinces et communes belges)				
Obligations de sociétés belges	2 652,3	2 668,5	2 807,0	2 468
Actions de sociétés belges	1 389,7	1 308,8	1 630,3	1 399
Emprunts d'Etats étrangers	99,7	60,7	43,4	166
Emprunts d'organismes internationaux	261,8	300,0	330,4	
Obligations de sociétés étrangères (c)	326,8	268,3	356,1	66
Actions de sociétés étrangères (c)	250,6	192,1	214,5	216
Prêts sur polices	680,4	679,6	738,3	668
Immeubles	3 516,7	3 864,5	4 213,9	2 835
Prêts hypothécaires	7 881,7	8 584,3	9 437,3	8 680
Espèces - Divers (d)	228,2	349,2	449,9	1 857
Fonds communs de placement	5,4	13,0	17,8	121

Source : Office de Contrôle des Assurances.

- (a) Les données relatives à 1977 ne sont pas encore disponibles.
 (b) Y compris les cautionnements déposés.
 (c) En 1976, uniquement celles qui sont cotées à une bourse belge.
 (d) Le poste « Divers » comprend en 1976 : des prêts autres qu'hypothécaires, billets à ordre et promesses, intérêts courus et non échus sur valeurs affectées, primes restant à encaisser et créances sur intermédiaires, titres cotés à une bourse étrangère officielle et titres non cotés.

Opérations de capitalisation (a)
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1973	1974	1975	1976
Primes encaissées	62,4	60,9	44,8	88,4
Valeur nominale des contrats souscrits :				
Capitalisation pure	1 369,5	1 243,3	1 296,3	1 688,6
Capitalisation immobilière	7,7	6,9	—	—
<i>Total ...</i>	1 377,2	1 250,2	1 296,3	1 688,6
Réserves mathématiques :				
Capitalisation pure	428,5	362,0	359,0	367,5
Capitalisation immobilière	7,0	6,5	—	—
<i>Total (1) ...</i>	435,5	368,5	359,0	367,5
Cautionnements (2)	11,8	12,0	11,9	13,1
<i>Total (1) et (2) ...</i>	447,3	380,5	370,9	380,6

(a) Les données relatives à 1977 ne sont pas encore disponibles. Source : Office de Contrôle des Assurances.

Opérations de capitalisation
Valeurs représentatives (a)
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1973	1974	1975	1976
Fonds d'Etats étrangers et organismes internationaux (b)	0,3	0,7	0,7	0,4
Fonds publics belges et valeurs garanties par l'Etat	100,4	102,1	100,3	94,5
Obligations institutions parastatales				
Obligations provinces et communes	4,1	4,1	5,7	7,3
Obligations sociétés belges	2,5	2,0	1,4	1,4
Immeubles	34,2	33,3	26,1	28,5
Prêts hypothécaires	354,9	282,8	279,8	307,4
Prêts sur polices	1,2	0,7	0,7	0,6
Espèces	—	—	—	12,5
Divers (c)	—	—	—	—
<i>Total ...</i>	497,6	425,7	414,7	452,6

Source : Office de Contrôle des Assurances.

(a) Les données relatives à 1977 ne sont pas encore disponibles.

(b) Y compris les cautionnements déposés.

(c) Les valeurs représentatives reprises sous la rubrique *Divers* sont constituées principalement par des frais d'acquisition non amortis.

Prêts hypothécaires (a)
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1973	1974	1975	1976
<i>Prêts hypothécaires par intervention :</i>				
Valeur nominale des prêts	1 915,0	1 872,3	2 041,0	1 557,0
Fonds de reconstitution	297,9	301,1	313,2	329,0
Cautionnements	4,7	4,5	6,0	6,0
<i>Total ...</i>	302,6	305,6	319,2	335,0
<i>Prêts hypothécaires sans intervention :</i>				
Solde restant dû	170 663,2	201 185,4	226 314,0	269 533,0

(a) Les données relatives à 1977 ne sont pas encore disponibles. Source : Office de Contrôle des Assurances.

Prêts hypothécaires par intervention
Valeurs représentatives (a)
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1973	1974	1975	1976
Fonds publics belges (b)	48,8	52,6	54,6	63,7
Obligations institutions parastatales				
Obligations provinces et communes				
Organismes internationaux	0,2	0,4	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,6	0,5	0,4	0,4
Actions de sociétés belges	—	—	—	—
Actions de sociétés étrangères	—	—	—	—
Immeubles	31,1	29,9	31,5	20,1
Prêts hypothécaires	242,4	248,6	253,5	284,6
Divers (c)	—	—	—	—
<i>Total .</i>	323,1	332,0	340,1	368,9

Source : Office de Contrôle des Assurances.

(a) Les données relatives à 1977 ne sont pas encore disponibles.

(b) Y compris les cautionnements déposés.

(c) Les valeurs représentatives reprises sous la rubrique *Divers* sont constituées principalement par des frais d'acquisition non amortis.

Assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs (a)
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Serv. publics d'autobus, services spéc. d'autobus, services d'autocars		Taxis et fiacres automobiles		Transports de choses pour compte de tiers		Transports de choses pour compte propre		Voitures (d)		Motos et cyclomoteurs (d)		Accroissement depuis l'année précédente en % (e)	
	1975	1976	1975	1976	1975	1976	1975	1976	1975	1976	1975	1976	1975	1976
<i>Affaires directes :</i>														
Nombre de véhicules assurés (b)	15,6	16,0												
Primes émises	389,7	428,2	8,0	8,0	41,3	41,8	404,0	398,2	2 625,7	2 787,6	608,6	627,1	+ 4,6	+ 5,2
Montant des sinistres payés (c)	176,7	168,4	138,7	131,4	1 356,7	1 510,8	3 217,6	3 587,8	19 852,9	22 532,0	679,8	782,4	+ 16,2	+ 13,2
Evaluation des sinistres en suspens	595,9	665,8	262,9	287,7	2 188,1	2 437,5	4 232,6	4 573,4	27 367,3	31 511,1	1 730,3	2 098,4	+ 17,1	+ 14,2
Réserves pour risques en cours	122,0	130,2	56,2	53,2	551,8	614,5	1 364,8	1 520,0	8 378,1	9 498,5	278,5	332,8	+ 15,2	+ 13,1
Commissions payées	39,3	42,8	12,7	11,5	140,1	154,3	447,9	498,0	3 306,1	3 735,7	113,5	130,5	+ 15,9	+ 12,8
Frais généraux	88,1	80,0	29,8	29,6	280,1	252,1	660,7	717,0	4 230,4	4 717,2	154,2	414,1	+ 19,2	+ 11,1
<i>Affaires cédées en réassurance :</i>														
Primes cédées	103,2	103,6	21,7	17,8	156,8	159,5	396,4	438,3	2 551,2	2 884,3	69,3	82,5	+ 0,4	+ 12,7
Commissions reçues	29,8	31,2	4,9	3,8	39,9	38,8	81,9	86,0	553,1	586,3	15,6	16,3	+ 3,7	+ 5,9
Quote-part des réassureurs dans sinistres réglés	42,8	41,8	29,5	22,3	103,1	74,8	237,8	240,2	1 607,7	1 640,6	44,4	43,1	+ 17,4	+ 1,9
Quote-part des réassureurs dans réserve pour sinistres à régler	242,0	255,7	78,8	75,2	408,2	458,0	866,5	855,2	5 399,0	5 371,2	251,3	445,2	+ 8,7	- 0,6
Quote-part des réassureurs dans réserve pour risques en cours	24,9	22,2	3,6	2,5	44,8	39,7	100,7	106,3	512,4	561,4	13,6	16,9	- 14,6	+ 8,3
<i>Affaires acceptées en réassurance :</i>														
Primes acceptées	63,1	64,9	3,7	3,2	46,6	46,1	110,8	125,6	738,2	760,8	14,3	16,4	+ 18,6	+ 4,4
Commissions payées	20,8	23,0	1,2	1,2	18,3	20,2	30,2	35,4	219,9	229,9	5,6	5,7	+ 21,6	+ 6,1
Quote-part dans sinistres réglés	26,5	24,9	3,6	3,9	25,6	18,9	48,3	50,6	339,6	359,8	6,3	10,4	+ 15,3	+ 5,8
Quote-part dans réserve pour sinistres à régler ..	130,1	128,3	11,1	10,5	65,3	74,8	128,0	166,0	945,0	1 136,0	65,1	83,9	+ 16,1	+ 21,3
Quote-part dans réserve pour risques en cours ...	22,0	19,8	1,2	1,0	22,6	18,4	47,4	50,6	291,6	293,9	5,9	8,6	+ 39,3	+ 1,6

(a) Les données relatives à 1977 ne sont pas encore disponibles.

(b) En milliers d'unités.

(c) Pendant l'année de l'intitulé.

(d) Contrôle instauré depuis 1967 (Moniteur belge du 8 juillet 1967).

(e) Il s'agit de l'ensemble des « Transports de choses pour compte propre » et des « Voitures ».

Source : Office de Contrôle des Assurances.

Assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs (a)

Valeurs représentatives
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1972	1973	1974	1975	1976		
					Sociétés belges	Sociétés étrangers	Total
Fonds publics belges (b)	14 009,3	15 199,4	16 436,9	19 275,0	14 790	4 389	19 179
Parastataux	964,7	1 340,3	1 238,8	1 987,4	964	88	1 052
Parastataux de crédit	4 673,9	5 301,7	6 548,2	6 918,2	5 983	2 203	8 186
Provinces et communes	2 370,0	3 030,8	3 761,5	5 074,0	5 530	215	5 745
Valeurs étrangères (c)	5 063,3	5 815,9	7 424,3	9 396,0	9 103	811	9 914
Immeubles	2 621,6	2 837,8	3 677,2	4 461,3	4 337	1 034	5 371
Prêts hypothécaires	278,2	342,9	484,7	67,0	503	505	1 008
Obligations de sociétés belges	35,8	37,2	78,5	307,3	3 752	498	4 250
Actions de sociétés belges	51,2	21,9	27,5	14,4	48	2	50
Espèces	271,1	795,6	408,6	532,0	640	52	692
Divers (d)							
Fonds communs de placement							
Organismes internationaux							
Total ...	30 339,1	34 723,5	40 086,2	47 720,3	45 650	9 797	55 447

Source : Office de Contrôle des Assurances.

(a) Les données relatives à 1977 ne sont pas encore disponibles.

(b) Y compris les cautionnements déposés.

(c) En 1976, uniquement celles qui sont cotées à une bourse belge.

(d) Le poste « Divers » comprend en 1976 : des prêts autres qu'hypothécaires, billets à ordre et promesses, intérêts courus et non échus sur valeurs affectées, primes restant à encaisser et créances sur intermédiaires, titres cotés à une bourse étrangère officielle et titres non cotés.

Assurance obligatoire de la responsabilité civile des véhicules automobiles (a)
 par véhicule enregistré

	Surs payés l'assureur		Taux		Primes nettes		Primes brutes		Primes nettes		Primes brutes		Surs payés par l'assuré
	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	
Affaires directes													
Nombre de véhicules assurés (b)	13,6	13,6	20,309/1	21,280	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Ordonnances judiciaires													
Nombre de véhicules assurés	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes nettes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes brutes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes nettes													
Primes nettes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes brutes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes brutes													
Primes brutes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes nettes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes brutes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes nettes													
Primes nettes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes brutes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes brutes													
Primes brutes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes nettes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes brutes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes nettes													
Primes nettes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes brutes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes brutes													
Primes brutes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes nettes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes brutes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes nettes													
Primes nettes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes brutes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes brutes													
Primes brutes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes nettes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3
Primes brutes	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3	10,000/3

Source: Office de Garantie des Assurances

(a) Les données relatives à 1978 ont été publiées séparément.
 (b) Les données relatives à 1978 ont été publiées séparément.
 (c) Les données relatives à 1978 ont été publiées séparément.
 (d) Les données relatives à 1978 ont été publiées séparément.

QUATRIEME PARTIE

PRIX

En 1977, les prix des matières premières ont enregistré une tendance à la baisse sur le marché mondial, sauf pour l'huile et le sucre de la pomme, pour lesquels on relève de la forte demande de l'industrie automobile et pour le sucre, dont le prix a légèrement augmenté sous l'influence d'un déficit de production en 1976-1977 et cause de la demande industrielle. Les prix des produits agricoles ont augmenté pour partie du mois d'avril 1977. Les prix des produits industriels ont augmenté en décembre 1977.

QUATRIEME PARTIE

Sous l'effet de la forte réduction de sa consommation aux Etats-Unis et malgré les achats de l'étranger, la demande intérieure belge a été en baisse en 1977.

PRIX ET REVENUS

Les prix de détail ont diminué au cours des huit premiers mois de 1977 et se sont stabilisés ensuite, à la suite des achats de l'étranger et de la Chine sur les marchés occidentaux. En ce qui concerne les matières premières textiles, les prix de la laine sont demeurés relativement stables, tandis que les prix du coton ont baissé. Sous l'influence des fluctuations des prix des matières premières, les prix de gros sur le marché belge ont connu une tendance à la baisse, après la hausse du premier trimestre de 1977. La dévaluation relative du franc belge a freiné l'augmentation des prix des produits importés. L'indice général des prix de gros (T.V.A. exclues) qui en 1976, avait progressé de 7,1 % en moyenne, n'a accusé qu'un accroissement de 2,4 % en 1977. Le quatrième trimestre de 1977 a enregistré un indice inférieur de 1,1 % à celui du dernier trimestre de 1976.

En 1977, les prix des produits industriels ont enregistré une baisse globale de 1,9 %, contre 8,5 % en 1976. La plus faible a été notée pour les biens de gros (moins 10,6 %); les produits de base ont haussé de 1,2 % pour les produits chimiques, qui ont augmenté de 3,2 % (contre 3,8 % en 1976).

En ce qui concerne les produits agricoles, le ralentissement le plus important de la hausse des prix a été enregistré pour les produits de grande culture. L'inflation avait accusé une forte montée en 1976. L'indice global des prix observé par les agriculteurs, établi par l'Institut économique agricole, a connu de 7,5 et 18,7 % après une progression de 30 % en 1976. Le ralentissement a été limité aux produits de grande culture, tandis que les prix des produits de élevage, qui avaient enregistré une croissance modérée en 1976, ont enregistré une légère augmentation.

Le ralentissement de la montée des prix dans l'industrie de la construction, après les fortes hausses de 1974, a été poursuivi en 1977. Selon les calculs de l'Institut des Affaires économiques, les prix des matériaux de construction ont augmenté de 2,1 % en

QUATRIÈME PARTIE

PRIX ET REVENUS

CHAPITRE PREMIER

PRIX

En 1977, les prix des matières premières ont accusé une tendance à la baisse sur le *marché mondial*, sauf pour l'étain en raison de la pénurie, pour le plomb en raison de la forte demande de l'industrie automobile et pour le cacao, dont le prix a légèrement augmenté sous l'influence d'un déficit de production en 1976-1977. A cause de la demande industrielle affaiblie, les prix du cuivre et du zinc ont fléchi à partir du mois d'avril 1977. La hausse des prix de l'étain a pris fin en décembre 1977.

Sous l'effet de la forte réduction de sa consommation aux Etats-Unis et malgré les efforts du Brésil pour contrôler les prix, le café a baissé en 1977.

Les prix du blé ont diminué au cours des huit premiers mois de 1977 et se sont stabilisés ensuite, à la suite des achats de l'URSS et de la Chine sur les marchés occidentaux. En ce qui concerne les matières premières textiles, les prix de la laine sont demeurés relativement stables, tandis que les prix du coton ont fléchi. Sous l'influence des fluctuations des prix des matières premières, *les prix de gros sur le marché belge* ont connu une tendance à la baisse, après la hausse du premier trimestre de 1977. La réévaluation relative du franc belge a freiné l'augmentation des prix des produits importés. L'indice général des prix de gros (T.V.A. exclue) qui, en 1976, avait progressé de 7,1 % en moyenne, n'a accusé qu'un accroissement de 2,4 % en 1977. Le quatrième trimestre de 1977 a même enregistré un indice inférieur de 1 % à celui du dernier trimestre de 1976.

En 1977, les prix des *produits industriels* ont accusé une hausse moyenne de 1,9 %, contre 5,5 % en 1976. La plus faible a été notée pour les prix de gros industriels (0,6 %); les produits demi-finis ont haussé de 1,2 %. Pour les produits finis, les prix ont augmenté de 3,2 % (contre 3,8 % en 1976).

En ce qui concerne les *produits agricoles*, le ralentissement le plus important de la hausse des prix a été enregistré pour les produits de grande culture, lesquels avaient accusé une forte montée en 1976. L'indice global des prix obtenus par les agriculteurs, établi par l'Institut économique agricole, a baissé de 7 % en 1977, après une progression de 20 % en 1976. La réduction s'est limitée aux produits de grande culture, tandis que les prix des produits de l'élevage, qui n'avaient enregistré qu'une croissance modérée en 1976, ont marqué une légère progression.

Le ralentissement de la montée des prix dans *l'industrie de la construction*, après les fortes hausses de 1974, s'est poursuivi en 1977. Selon les calculs du ministère des Affaires économiques, les prix des matériaux de construction ont haussé, en 1977, en

moyenne de 6,8 %, après une progression de 9,8 % en 1976. L'indice ABEX, c'est-à-dire l'indice semestriel des coûts de la construction (frais d'études, gros œuvre et finition, bénéfice de l'entrepreneur et impôts) a progressé, du 1^{er} novembre 1976 au 1^{er} novembre 1977, de 10,5 %. Il y a un an, cet indice avait augmenté de 13,3 %.

Le ralentissement du rythme de croissance des *prix à la consommation* s'est poursuivi en 1977. L'augmentation de l'indice par rapport au mois correspondant de l'année précédente, est tombée, en Belgique, à 6,3 % en décembre 1977, contre 7,6 % en décembre 1976 et 11,0 % en décembre 1975. La croissance moyenne de l'indice se chiffre à 7,1 % en 1977, contre 9,2 % en 1976.

Une comparaison des prix à la consommation à l'échelle internationale révèle qu'en 1977, la plus faible hausse moyenne des prix a été observée en Suisse (1,3 %). En République Fédérale Allemande, le rythme d'inflation est passé de 4,6 % en 1976 à 3,9 % en 1977. Aux Etats-Unis, par contre, on a enregistré une légère accélération de la hausse des prix, à savoir de 5,8 % en 1976 à 6,5 % en 1977. L'évolution aux Pays-Bas et au Luxembourg a été, en 1977, fort ressemblante à celle de la Belgique, tandis qu'en France, la hausse des prix à la consommation est demeurée inchangée. Malgré la diminution considérable du rythme de croissance des prix de détail en Italie, le rythme moyen de croissance a encore toujours excédé celui de 1976, lorsque les prix avaient monté en flèche. Au Royaume-Uni, c'est surtout au cours du quatrième trimestre de 1977 que la hausse s'est ralentie. Au Danemark et en Suède, par contre, le rythme de croissance s'est accéléré vers la fin de 1977.

En Belgique, le ralentissement de la hausse des prix est attribuable principalement aux produits alimentaires, dont le rythme moyen de croissance est passé de 12 % environ, en 1976, à 5 % en 1977. Pour les autres produits, ce dernier a atteint à peine 4 %, contre 6,5 % environ en 1976. Les services, par contre, ont accusé, comme en 1976 d'ailleurs, une hausse moyenne de 11 % et pour les loyers ce taux se chiffre à 10 %.

Le ralentissement de la hausse des produits alimentaires ne s'est pas généralisé. C'est ainsi qu'en 1977 on a enregistré encore des augmentations très fortes pour le café et le chocolat et pour les fruits frais, surtout les pommes, en raison de la récolte médiocre. Par contre, les légumes frais et les pommes de terre, qui avaient accusé une forte hausse en 1976 en raison de la sécheresse, sont devenues moins coûteuses en 1977. Pour répartir dans le temps l'influence des fortes fluctuations des prix des pommes de terre, des légumes frais et des fruits frais, le Ministre des Affaires économiques a décidé d'appliquer, pour ces indices particuliers, à partir d'octobre 1977, une moyenne mobile de 3 mois.

Un nouveau ralentissement de la hausse a été enregistré en 1977 pour le pain, les céréales, la viande, le poisson, le sucre et les produits laitiers. En 1977, l'augmentation du prix du beurre a continué de ralentir, tandis que la margarine, dont le prix avait diminué en 1976, a accusé une hausse sensible. L'huile de table est devenue moins chère en 1977; les boissons non alcoolisées n'ont que légèrement augmenté de prix, tandis que les vins et apéritifs ont sensiblement progressé en raison de la majoration de la T.V.A. de 18 à 25 % au début du mois d'avril 1977. Les prix des restaurants et cafés ont également augmenté, en raison des augmentations des tarifs de T.V.A. de 6 à 14 % dans le secteur horeca.

En 1977, les articles de vêtements ont crû de 4,8 % seulement, contre 6 % en 1976. Pour la chaussure, par contre, on a enregistré une accélération de la hausse moyenne de 10 % en 1976 à 12 % en 1977. Les prix des meubles, articles ménagers, produits textiles et appareils ménagers ont montré une progression modérée comme en 1976. Le coût du chauffage a légèrement augmenté en 1977, tandis que les tarifs appliqués par les compagnies de distribution d'eau ont été sensiblement relevés.

Dans le secteur des transports et des communications, le rythme ascensionnel s'est affaibli considérablement en 1977, en raison de la hausse relativement faible des prix des nouvelles voitures et de l'augmentation réduite des prix de l'essence. Dans ce secteur, d'importantes hausses ont néanmoins été notées, notamment pour les transports en commun, le téléphone, l'affranchissement postal et le contrôle technique.

Catégorie	1976		1977		Evolution (%)
	Janv.	Déc.	Janv.	Déc.	
Indice des prix à la consommation	1000	1000	1000	1000	
Aliments	1000	1000	1000	1000	
Boissons	1000	1000	1000	1000	
Tabac	1000	1000	1000	1000	
Vêtements	1000	1000	1000	1000	
Chaussures	1000	1000	1000	1000	
Meubles	1000	1000	1000	1000	
Articles ménagers	1000	1000	1000	1000	
Produits textiles	1000	1000	1000	1000	
Appareils ménagers	1000	1000	1000	1000	
Chauffage	1000	1000	1000	1000	
Tarifs d'eau	1000	1000	1000	1000	
Transports	1000	1000	1000	1000	
Communications	1000	1000	1000	1000	

Indices des prix de gros
(1953=100)

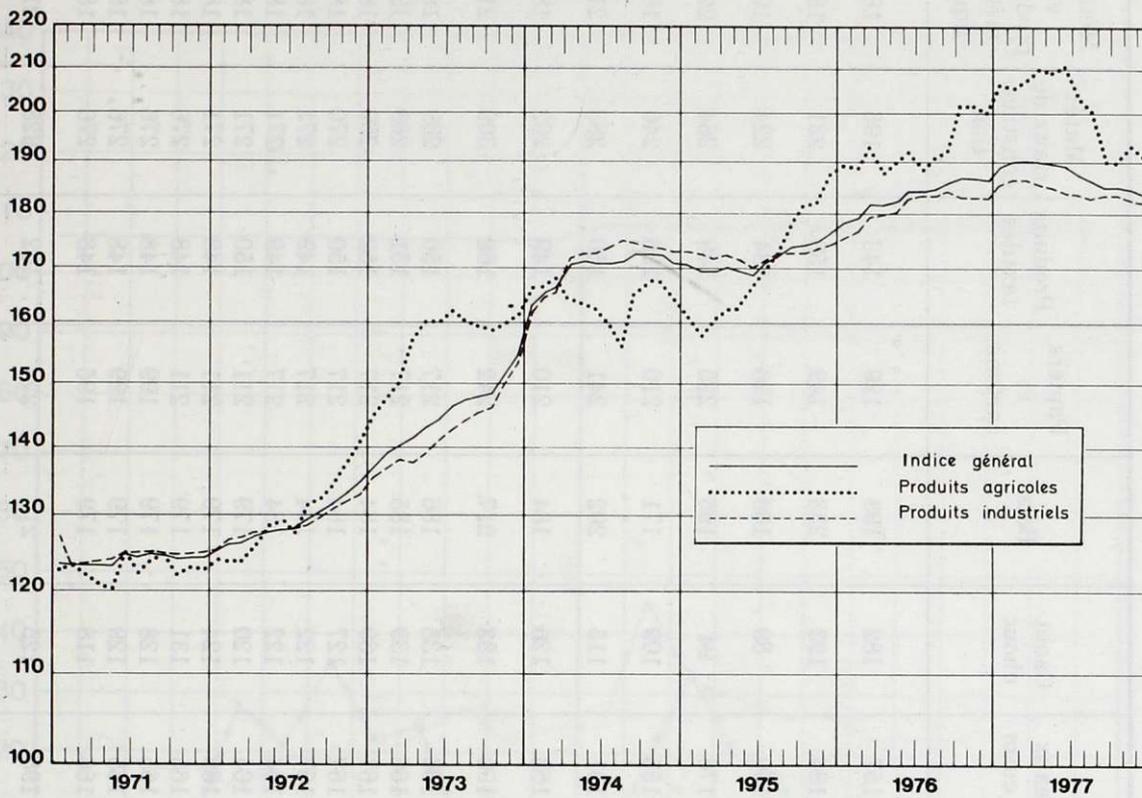
PÉRIODE	Indice général		Produits agricoles				Produits industriels						
	Indice général	Selon l'origine		Indice général	Selon l'origine			Selon l'origine		Selon le degré de transformation			Indice général
		Produits indigènes	Produits importés		Produits indigènes	Produits importés	Matières premières	Produits demi-finis	Produits finis				
1973 Moyenne (a)	163,4	182,5	148,3	165,8	150,0	147,8	173,3	166,2	162,8				
1973 Moyenne (b)	145,1	172,7	140,7	156,8	133,0	133,4	148,8	144,1	142,3				
1974 Moyenne (a)	190,8	171,5	191,2	173,7	187,3	174,7	217,9	195,0	195,3				
1974 Moyenne (b)	169,4	162,4	181,7	164,2	166,5	157,9	187,1	169,0	170,7				
1975 Moyenne (a)	193,0	195,1	163,8	179,5	174,4	169,5	207,9	208,0	196,5				
1975 Moyenne (b)	171,5	184,7	155,4	169,7	155,8	153,1	178,5	180,7	172,0				
1976 Moyenne (a)	206,7	222,3	181,5	204,2	184,9	181,7	221,1	215,9	207,3				
1976 Moyenne (b)	183,7	210,4	172,2	193,1	165,1	164,1	189,8	187,6	181,4				
1977 Moyenne (a)	211,7	222,0	204,5	213,5	182,8	182,7	223,8	222,8	211,2				
1977 Moyenne (b)	188,1	210,1	194,1	201,9	163,2	165,0	192,2	193,6	184,8				
1977 (b) Janvier	190,0	215,6	197,5	206,6	167,6	167,8	194,4	192,8	186,0				
Février	190,6	213,4	198,9	205,7	169,9	169,3	195,7	193,3	187,0				
Mars	190,8	213,9	203,5	207,6	169,2	169,3	195,3	193,2	186,8				
Avril	190,8	215,4	207,6	210,1	166,8	168,1	194,0	193,4	186,2				
Mai	190,2	214,9	207,3	209,8	164,7	166,9	193,5	193,1	185,6				
Juin	189,7	220,9	197,5	210,6	163,7	165,6	191,6	193,4	184,7				
Juillet	188,1	215,6	189,5	204,0	161,3	164,9	190,7	193,5	184,3				
Août	186,9	214,1	182,8	201,0	159,5	162,4	189,9	193,9	183,5				
Septembre	185,4	198,0	185,7	190,9	160,7	162,9	190,5	194,4	184,0				
Octobre	185,4	198,8	184,8	190,9	160,0	162,1	191,0	194,4	183,9				
Novembre	185,2	199,3	191,9	193,7	158,5	161,2	189,7	193,9	183,1				
Décembre	184,3	201,6	181,7	191,6	156,6	159,7	189,5	193,6	182,5				

(a) T.V.A. incluse.
(b) T.V.A. exclue.

Source : Ministère des Affaires économiques; Administration du Commerce.

Indices des prix de gros

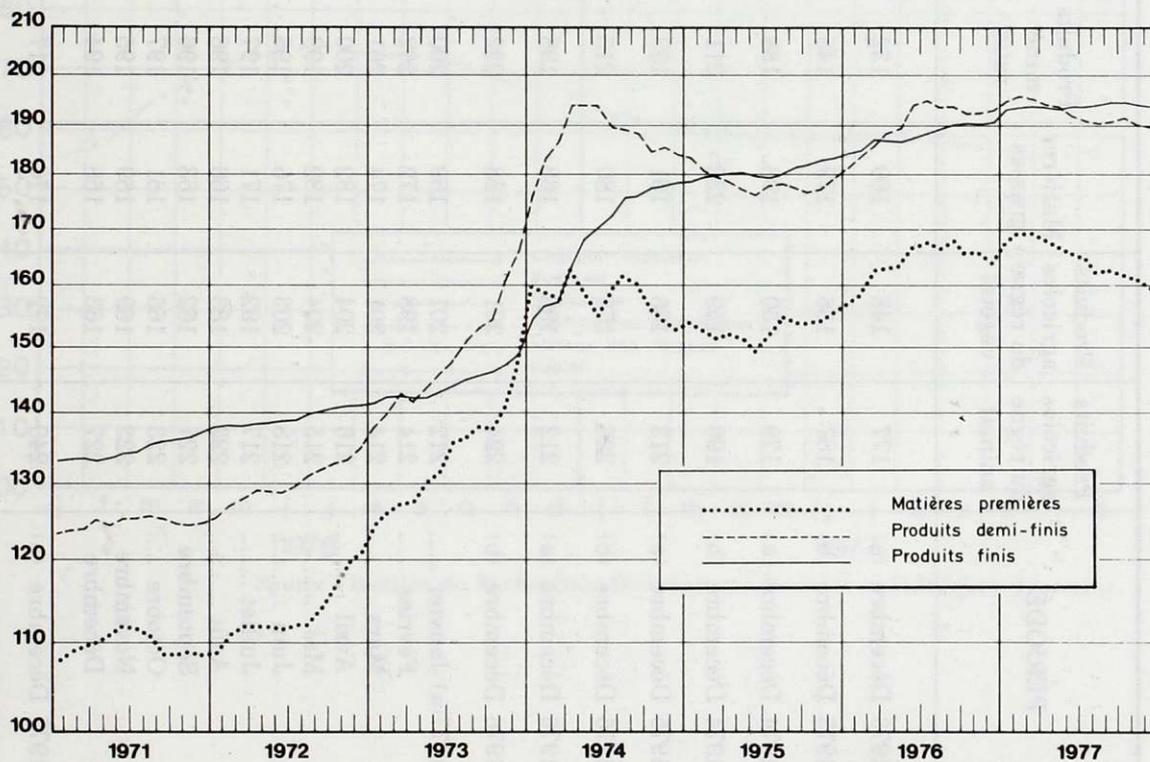
T.V.A. exclue
(1953=100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

Indices des prix de gros des produits industriels

T.V.A. exclue
(1953=100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

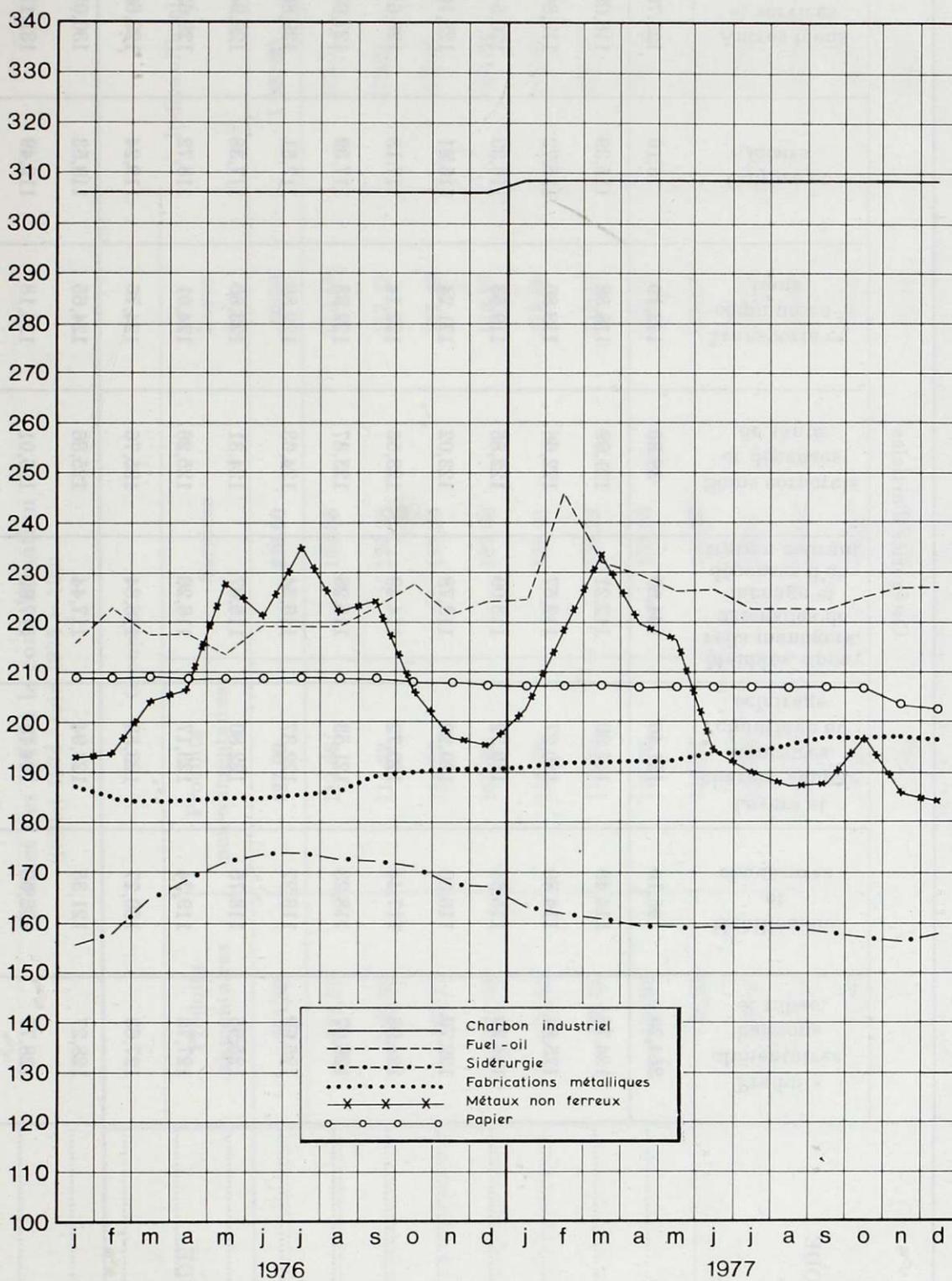
Indices particuliers des prix de gros
(1953=100)

PÉRIODE	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux	Produits chimiques	Peaux et cuirs	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles	Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques
1973 Décembre (a)	177	148	160	132	128	157	182	198	129	143	196	165
1973 Décembre (b)	187	156	179	148	145	184	193	233	149	159	231	191
1974 Décembre (a)	179	150	198	188	149	150	89	166	196	134	224	192
1974 Décembre (b)	190	159	222	211	169	176	94	195	225	149	264	223
1975 Décembre (a)	213	166	161	193	157	155	109	171	210	135	240	181
1975 Décembre (b)	226	175	180	216	178	181	115	202	241	150	283	210
1976 Décembre (a)	212	190	168	198	161	163	126	184	210	149	262	184
1976 Décembre (b)	224	201	188	222	182	190	133	217	242	166	309	214
1977(a) Janvier	212	201	169	200	162	166	138	186	217	150	269	188
Février	214	198	172	202	162	166	139	185	217	151	269	190
Mars	214	201	174	201	162	167	139	184	217	152	269	189
Avril	216	204	182	200	162	167	127	184	217	150	270	188
Mai	215	204	182	199	159	167	122	184	217	149	271	189
Juin	218	203	176	198	159	164	122	184	217	149	271	188
Juillet	217	192	171	197	159	164	120	179	211	150	271	187
Août	222	183	166	196	159	165	124	179	211	148	271	187
Septembre	227	162	163	196	159	165	131	179	211	148	276	187
Octobre	223	165	161	197	160	165	128	179	199	148	276	188
Novembre	223	169	159	195	158	165	129	179	199	148	276	187
Décembre	227	163	158	194	158	166	118	179	195	146	276	188
1977 Décembre (b)	240	172	176	217	180	195	125	212	224	162	325	218

(a) T.V.A. exclue.
(b) T.V.A. incluse.

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

Evolution de l'indice de quelques prix de gros en 1976 et 1977 (1961 = 100)



Source : Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Louvain).

Indices des prix à la consommation
(juillet 1974 / juin 1975 = 100)

PÉRIODE	Catégories d'articles							
	Produits alimentaires, boissons et tabac	Habillage et chaussures	Loyers et charges supplémentaires, chauffage et éclairage	Mobilier, appareils ménagers, ustensiles de ménage et dépenses d'entretien courant	Soins corporels et dépenses de santé	Transports et communications	Culture et loisirs	Autres biens et services
<i>Pondération (%)</i>	264,20	96,10	151,40	104,60	39,80	142,10	76,10	125,70
1977 Janvier	124,76	114,48	117,99	112,21	121,99	118,88	115,39	118,69
Février	125,84	114,89	120,27	112,57	122,66	118,80	115,72	119,86
Mars	124,39	115,54	119,72	113,09	122,85	119,53	116,33	120,54
Avril	122,70	116,50	120,20	113,78	123,02	121,24	116,81	125,10
Mai	124,96	117,44	120,72	114,49	123,56	122,14	117,18	126,65
Juin	126,07	118,23	121,53	115,26	123,87	122,93	117,39	127,00
Juillet	125,52	118,27	122,37	115,34	124,03	122,88	117,51	129,88
Août	125,95	118,75	122,80	115,87	124,31	123,60	117,38	129,94
Septembre	127,75	119,34	123,17	116,26	125,26	124,61	118,72	129,63
Octobre	127,63	120,27	123,53	116,84	125,76	124,76	119,24	129,66
Novembre	128,27	121,35	123,94	117,44	125,86	124,65	119,53	130,03
Décembre	128,77	122,06	124,18	117,82	126,01	125,18	119,49	131,11

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du commerce.

Indices des prix à la consommation
(juillet 1974 / juin 1975 = 100)

PÉRIODE	Groupes				Indice officiel
	Produits alimentaires	Produits non-alimentaires	Services	Loyer	
<i>Pondération (%)</i>	251,50	427,90	270,60	50,00	1 000,00
1977 Janvier	124,51	113,66	123,38	113,48	119,01
Février	125,38	114,22	124,28	117,42	119,91
Mars	123,77	114,27	125,29	117,49	119,80
Avril	121,98	115,25	127,68	118,17	120,45
Mai	124,35	115,79	129,01	118,69	121,66
Juin	125,51	116,30	129,82	119,19	122,42
Juillet	124,93	116,36	131,55	119,56	122,79
Août	125,38	116,54	132,22	119,94	123,18
Septembre	127,27	116,81	133,21	120,26	124,05
Octobre	127,11	117,19	133,62	120,75	124,31
Novembre	127,54	117,62	134,18	120,94	124,76
Décembre	127,77	118,04	135,06	121,20	125,25

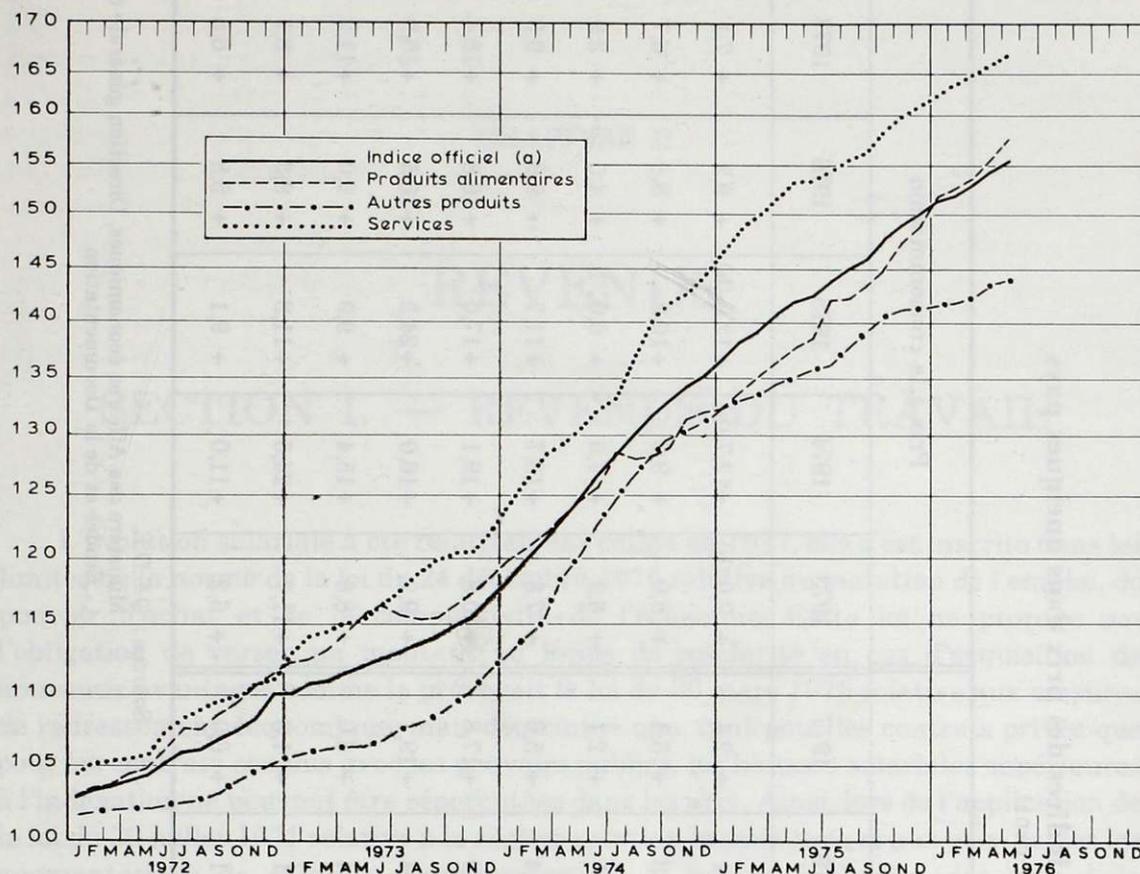
Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du commerce.

Indices des prix à la consommation

PÉRIODE	Indice général			Produits alimentaires (Boissons compris.)	Produits non alimentaires	Services
	Base juill. 1974 juin 1975 =100	Base 1971=100	Base 1966=100			
1972	76,97	105,45	125,37	106,62	102,81	107,63
1973	82,32	112,78	134,08	115,15	107,58	117,28
1974	92,76	127,08	151,09	125,94	122,69	134,02
1975	104,61	143,31	170,38	140,07	136,55	154,07
1976	114,19	156,44	185,99
1977	122,30	167,55	199,20
1977 Janvier	119,01	163,04	193,84
Février	119,91	164,28	195,31
Mars	119,80	164,12	195,13
Avril	120,45	165,02	196,19
Mai	121,66	166,67	198,16
Juin	122,42	167,71	199,40
Juillet	122,79	168,22	200,00
Août	123,18	168,76	200,64
Septembre	124,05	169,95	202,05
Octobre	124,31	170,30	202,48
Novembre	124,76	170,92	203,21
Décembre	125,25	171,59	204,01

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

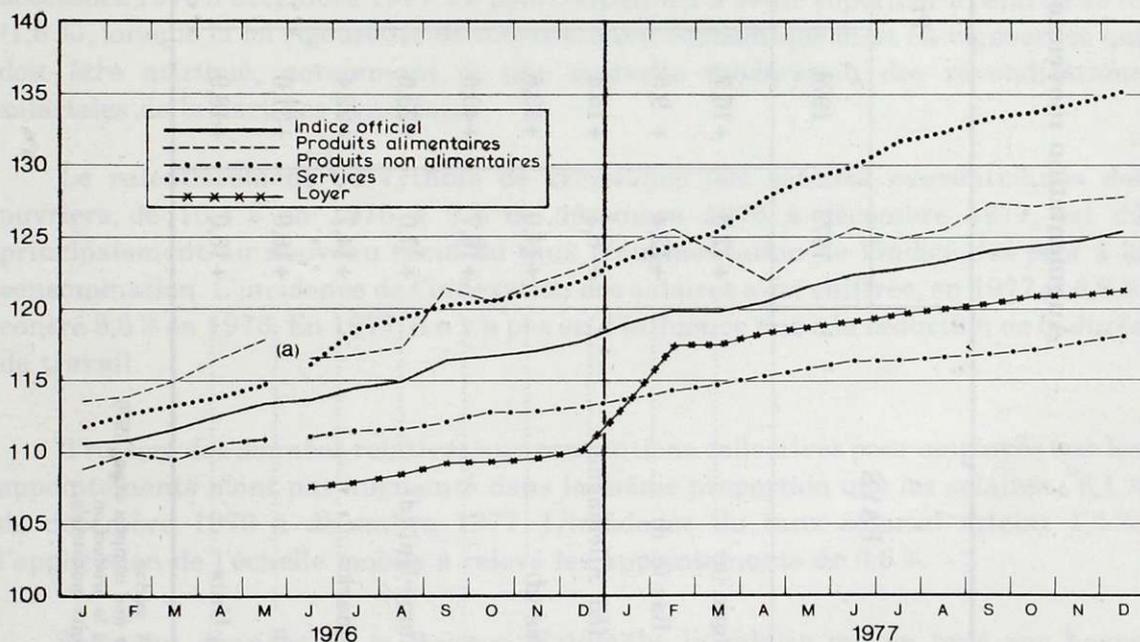
Indices des prix à la consommation (1971 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) Avant mars 1972 l'indice officiel établi sur la base 1966 = 100, a été converti sur la base 1971 = 100.

Indices des prix à la consommation en 1976 et 1977 (base juillet 1974 - juin 1975=100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) Nouveaux indices à partir du 1^{er} juin 1976.

Augmentation moyenne annuelle des indices des prix dans quelques pays
(en pour-cent)

PAYS	Prix de gros					Prix à la consommation				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
Belgique (a)	+12,3	+16,7	+ 1,2	+ 7,1	+ 2,4	+ 7,0 (b)	+12,7 (b)	+12,8 (b)	+ 9,2	+ 7,1
Pays-Bas (c, d)	+12,4	+ 9,3	+ 6,2	+17,3	+ 5,4	+ 8,0	+ 9,6	+10,2	+ 8,8	+ 6,7
Rép. féd. Allemagne	+ 8,3	+15,4	+ 1,5	+ 5,1	+ 2,1	+ 6,9	+ 7,0	+ 6,0	+ 4,5	+ 3,9
France (d)	+14,0	+29,5	— 5,7	+ 7,4	+ 5,6	+ 7,3	+13,7	+11,7	+ 9,6	+ 9,5
Italie	+16,7	+40,5	+ 8,5	+22,9	+17,8	+10,8	+19,1	+17,0	+16,8	+18,4
Royaume-Uni (d)	+ 7,0	+23,6	+24,3	+16,4	+19,1	+ 9,2	+16,0	+24,3	+16,5	+15,9
Danemark	+14,7	+22,4	+ 5,9	+ 7,4	+ 8,0	+ 8,8	+15,4	+ 9,9	+ 9,0	+11,2
Japon	+16,0	+31,0	+ 3,3	+ 5,1	+ 1,8	+11,7	+24,5	+11,8	+ 9,3	+ 8,1
Etats-Unis	+13,0	+18,9	+ 9,0	+ 5,1	+ 6,0	+ 6,2	+11,0	+ 9,1	+ 5,8	+ 6,5

(a) T.V.A. exclue.

(b) Loyer non compris avant 1976.

(c) Prix à la production.

(d) Produits industriels.

Sources : O.C.D.E.

Ministère des Affaires économiques, Direction générale des

Etudes et de la Documentation.

CHAPITRE II

REVENUS

SECTION I. — REVENUS DU TRAVAIL

L'évolution salariale a été relativement calme en 1977, elle s'est inscrite dans les limites de la norme de la loi du 24 décembre 1976 relative au maintien de l'emploi, du pouvoir d'achat et de la compétitivité de l'économie. Cette loi ne proroge pas l'obligation de verser un montant au fonds de solidarité en cas d'acquisition de nouveaux avantages comme le prévoyait la loi du 30 mars 1976 relative aux mesures de redressement économique, mais détermine que, tant pour les contrats privés que pour les contrats conclus avec les pouvoirs publics, les hausses salariales supérieures à l'indexation ne peuvent être répercutées dans les prix. Ainsi, lors de l'application de la loi du 30 juillet 1971 relative à la réglementation économique et aux prix, seules les augmentations de salaires correspondant à la liaison à l'indice des prix à la consommation ont été prises en considération en 1977.

Selon les données fournies par le Ministère du Travail et de l'Emploi et basées sur les conventions collectives de travail, le taux salarial aurait augmenté de 2,2 % de décembre 1976 à décembre 1977. Ce pourcentage est à peine supérieur à celui de 1976 (1,6 %), lorsque la loi rigoureuse de redressement économique était en vigueur, ce qui doit être attribué, notamment, à une nouvelle modération des revendications salariales de la part des syndicats.

Le ralentissement du rythme de croissance des salaires conventionnés des ouvriers, de 10,4 % en 1976 à 9 % de décembre 1976 à décembre 1977, est dû principalement au nouveau recul du taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation. L'incidence de l'indexation des salaires s'est chiffrée, en 1977, à 6,8 %, contre 8,6 % en 1976. En 1977, il n'y a pas eu d'influence due à la réduction de la durée de travail.

Il ressort des données relatives aux conventions collectives pour employés que les appointements n'ont pas augmenté dans la même proportion que les salaires : 8,1 % de décembre 1976 à décembre 1977. L'incidence du taux salarial atteint 1,5 %; l'application de l'échelle mobile a relevé les appointements de 6,6 %.

Selon les données de la Banque Nationale, le salaire moyen brut par heure prestée des ouvriers de l'industrie et des transports a augmenté en moyenne de 9,3 % en 1977, contre 11,2 % en 1976.

Bien que, par secteur, la structure salariale soit demeurée assez stable au cours de la période d'avril 1975 à avril 1977, quelques décalages se sont cependant manifestés. Selon les données de l'I.N.S., les salaires horaires bruts des ouvriers masculins de quelques industries ont progressé à une allure moins élevée que la hausse moyenne. C'est notamment le cas pour le vêtement et le textile, la chaussure et le cuir, dont le niveau des rémunérations est déjà inférieur à la moyenne des industries manufacturières. Dans quelques branches d'activité aux salaires traditionnellement élevées, entre autres l'industrie sidérurgique et les chantiers navals, le rythme de croissance a été inférieur à la moyenne. L'augmentation est à peu près équivalente à la moyenne dans les industries chimique, des métaux non-ferreux, du bois et du meuble et de l'automobile. Il est frappant de constater une hausse salariale relativement forte dans l'industrie des produits alimentaires.

*
* * *

Indices des salaires conventionnels
Ouvriers, hommes + femmes
(1975=100)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	1976				1977			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
	Agriculture, sylviculture	118,9	121,8	124,6	127,5	133,1	134,9	138,9
Energie et eau	108,4	110,6	111,1	113,3	117,2	120,1	122,2	125,1
Industries manufacturières	113,2	115,2	118,3	119,9	123,5	127,3	129,0	131,7
dont : produits alimentaires	108,3	110,5	112,7	114,9	119,0	121,4	123,8	124,0
textiles	108,9	111,0	113,6	115,9	118,2	120,1	122,5	124,9
confection, chaussures	106,8	108,9	111,1	113,3	124,6	127,1	127,1	129,7
chimie	107,8	110,7	112,3	114,2	117,1	118,7	121,1	123,0
métallurgie	109,1	111,2	114,3	118,4	120,8	121,0	123,3	125,9
fabrications métalliques	109,8	112,4	118,0	119,8	122,1	129,8	131,5	133,6
Construction	110,2	112,9	117,9	120,5	124,1	126,1	128,3	132,0
Commerce	109,6	116,1	117,0	119,9	122,5	124,8	127,2	129,8
Transports	109,6	114,6	117,9	119,8	122,9	127,2	130,1	131,3
Services								
<i>Indice général ...</i>	109,4	112,0	115,0	117,6	121,2	123,9	126,0	128,2

Source : Ministère de l'Emploi et du Travail.

Indices des salaires
(1970=100)

PÉRIODE	Salaires horaires bruts			Salaires-côut		Appointements-côut		Salaires sociaux dans l'industrie (b)		
	Gain moyen brut par heure prestée 2	Salaire horaire type (a)		Charbonnages par jour 5	Autres industries par heure 6	Industries par heure 7	Commerce par heure 8	Célibataire ou marié sans enfants 9	Marié et 2 enfants 10	Marié et 4 enfants 11
		Ouvrier qualifié 3	Ouvrier non qualifié 4							
1972	128	125	127	131	131	127	127	124	123	121
1973	149	143	145	152	151	146	147	143	140	137
1974	180	173	179	183	182	174	177	171	168	165
1975	216	205	214	225	223	211	216	202	199	195
1976	240	227	239	246	246	241	254	224	221	216
1977 (c)	262	249	263	267	270	245	241	235
1976 Mars	230	220	232	240	235	223	236	214	211	207
1976 Juin (c)	240	225	237	246	246	230	244	224	220	215
1976 Septembre (c)	240	230	242	245	245	227	246	224	221	216
1976 Décembre (c)	252	235	247	252	258	285	289	235	231	225
1977 Mars (c)	252	241	254	257	259	247	263	235	232	227
1977 Juin (c)	260	247	261	263	268	243	239	233
1977 Septembre (c)	263	252	265	268	271	246	242	237
1977 Décembre (c)	274	256	270	280	283	257	252	245

(a) Les ouvriers des transports non compris.

(b) A l'exclusion des mines.

(c) Données provisoires.

Sources : Banque Nationale de Belgique (col. 2 à 4).
Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques,
Louvain (col. 5 à 11).

**Gain horaire moyen brut de l'ouvrier dans l'industrie par branche
industrielle et par région. Enquête avril 1977 (a)**
(en francs)

DÉSIGNATION	Flandre	Wallonie	Bruxelles- Capitale
<i>Industrie extractive</i>	216,29	209,13	(b)
<i>Electricité et gaz</i>	(b)	(b)	(b)
<i>Industrie manufacturière</i>	166,33	179,48	162,01
Sidérurgie	(b)	(b)	(b)
Industrie des métaux non ferreux	204,75	109,45	(b)
Industrie des produits minéraux non métal- liques	181,34	176,80	(b)
Raffinage de pétrole	265,45	—	(b)
Industrie chimique	211,67	188,57	148,13
Construction d'automobile et pièces déta- chées	202,45	202,71	185,37
Construction et assemblage de véhicules automobiles, et construction des moteurs pour ceux-ci	210,76	176,70	187,21
Chantiers navals	213,09	(b)	(b)
Construction électrique	169,42	171,73	163,32
Industrie du bois et du meuble	160,27	151,54	174,34
Industrie du papier et fabrication d'articles en papier; imprimerie et édition	172,30	177,33	187,61
Industrie du caoutchouc et transformation des matières plastiques	161,04	167,97	(b)
Industrie du cuir	139,78	156,09	113,80
Industrie du textile	145,63	139,72	125,70
Industrie de l'habillement	115,67	117,07	126,96
Industrie des produits alimentaires, des bois- sons et du tabac	162,11	160,18	163,56
<i>Construction</i>	183,71	185,27	189,40
<i>Ensemble de l'industrie</i>	170,38	182,27	172,34

Source : Institut National de Statistique.

(a) Données provisoires.

(b) Les données n'existent pas où la moyenne couvre moins de quatre entreprises.

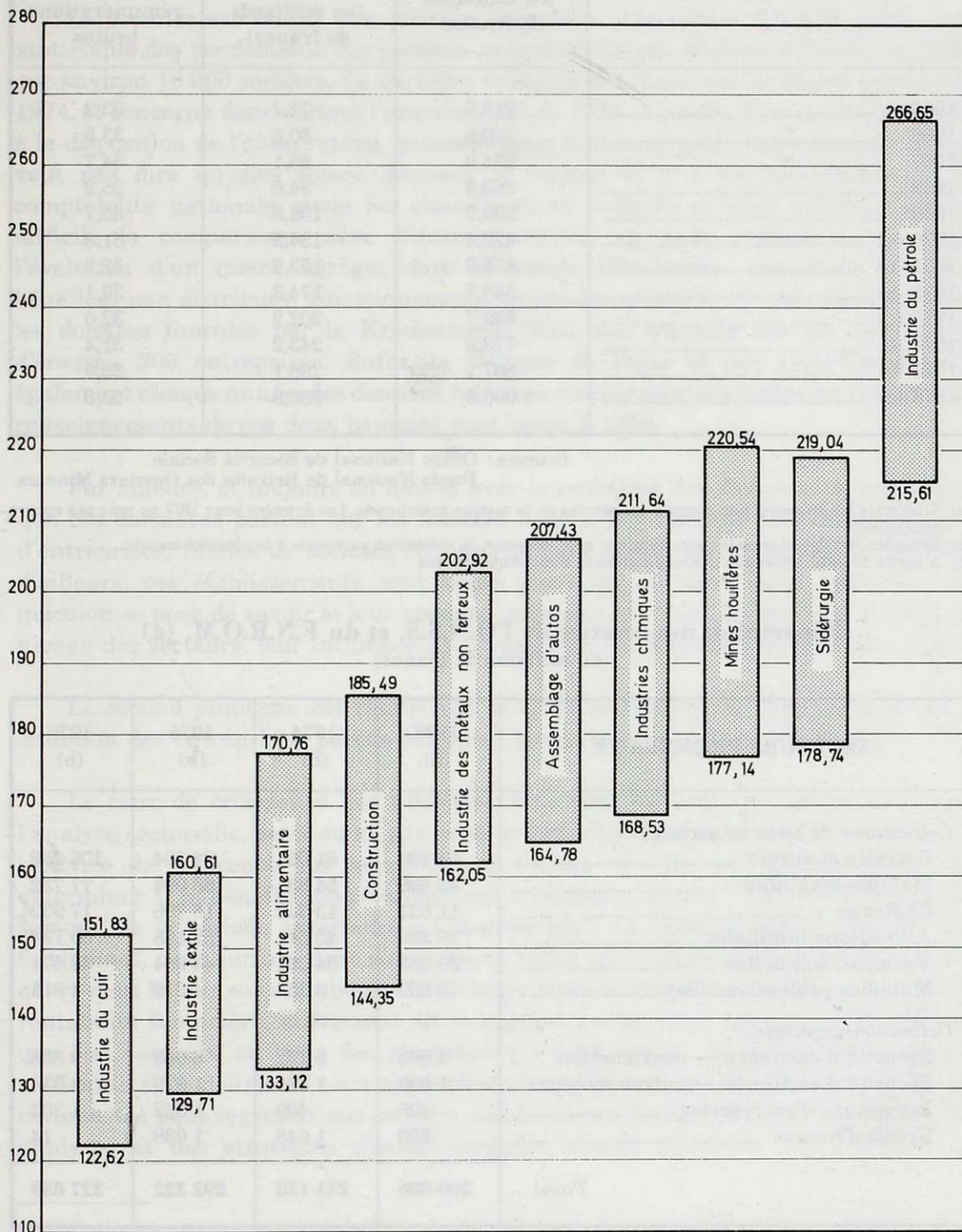
**Salaires horaires bruts des ouvriers et revenus mensuels moyens bruts des employés dans l'industrie selon
l'enquête semestrielle harmonisée**
(en francs)

	Flandre	Wallonie (a)	Bruxelles Capitale	LE ROYAUME		
				Hommes	Femmes	Total
Ouvriers :						
Avril 1973	94,38	104,19	96,16	104,03	71,43	97,38
Octobre 1973	98,47	107,63	100,50	108,18	74,48	101,33
Avril 1974	109,89	120,08	111,35	120,49	83,76	112,97
Octobre 1974	123,75	134,87	125,25	135,47	94,20	127,01
Avril 1975	136,24	146,01	136,74	147,86	104,82	139,05
Octobre 1975	143,89	154,05	144,54	156,07	111,06	146,85
Avril 1976	154,14	164,34	154,26	166,87	118,91	157,05
Octobre 1976	159,54	172,11	162,04	173,94	121,84	163,28
Avril 1977	170,38	182,27	172,34	185,16	130,60	173,98
Employés :						
Avril 1973	25 442	25 962	25 367	28 416	16 219	25 593
Octobre 1973	26 641	27 304	26 503	29 758	16 989	26 802
Avril 1974	29 316	29 497	28 806	32 478	18 760	29 302
Octobre 1974	32 666	33 785	32 246	36 484	21 018	32 903
Avril 1975	35 431	36 259	34 979	39 338	23 074	35 573
Octobre 1975	37 762	38 964	37 001	41 981	24 597	37 957
Avril 1976	39 700	40 759	39 117	44 065	26 011	39 886
Octobre 1976	41 219	42 294	40 713	45 728	27 112	41 422
Avril 1977	43 968	45 076	42 996	48 572	28 882	44 018

(a) Région de rôle linguistique allemand y comprise.

Source : Institut National de la Statistique.

Evolution du salaire horaire moyen brut en francs belges d'un ouvrier masculin dans quelques industries
(avril 1975 à avril 1977)



Source : Institut National de Statistique.

**Rémunérations des travailleurs assujettis à la sécurité sociale
et au F.N.R.O.M. (a)**

ANNÉE	Rémunérations brutes (b) (en milliards de francs)	Cotisations à la sécurité sociale (en milliards de francs)	% des cotisations par rapport aux rémunérations brutes
1965	218,7	72,7	33,2
1966	240,6	80,6	33,5
1967	254,0	88,1	34,7
1968	269,3	94,6	35,2
1969	299,2	106,8	35,7
1970 (c)	422,4	134,2	31,8
1971 (c)	478,2	153,8	32,2
1972 (c)	543,7	174,3	32,1
1973 (c)	632,7	202,2	32,0
1974 (c)	773,6	243,2	31,4
1975 (c)	897,1	296,1	33,0
1976 (c)	1 008,5	330,8	32,8

Sources : Office National de Sécurité Sociale.
Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.

- (a) Y compris les mineurs; non compris les marins de la marine marchande. Les données pour 1977 ne sont pas encore disponibles.
(b) Retenues fiscales et sociales non déduites; non comprise, la cotisation patronale à la sécurité sociale.
(c) A partir de 1970, apprentis, fonctionnaires et domestiques inclus.

Répartition des recettes de l'O.N.S.S. et du F.N.R.O.M. (a)
(en millions de francs)

SECTEURS PRINCIPAUX	1973 (b)	1974 (b)	1975 (b)	1976 (b)
<i>Cotisations de sécurité sociale :</i>				
Retraite et survie	65 420	81 061	94 304	106 268
Maladie-invalidité	45 896	54 831	68 994	77 732
Chômage	11 631	13 348	15 796	17 932
Allocations familiales	39 389	45 311	52 168	59 734
Vacances annuelles	29 085	34 301	44 654	48 571
Maladies professionnelles	2 609	3 254	4 310	4 915
<i>Cotisations spéciales :</i>				
Sécurité d'existence — construction	4 803	6 192	8 058	9 338
Sécurité d'existence — autres secteurs .	1 099	1 388	1 679	2 034
Fermeture d'entreprises	405	409	1 322	1 303
Crédit d'heures	550	1 045	1 038	14
<i>Total ...</i>	200 886	241 138	292 322	327 839

Sources : Office National de Sécurité Sociale.
Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.

- (a) Les données pour 1977 ne sont pas encore disponibles.
(b) Y compris les apprentis, les fonctionnaires et les domestiques.
Interventions financières de l'Etat exclues.

SECTION II. — REVENUS DES SOCIÉTÉS

De nombreux problèmes se posent quand il s'agit d'analyser l'évolution récente des revenus des entreprises belges.

Le premier est relatif aux données complètes disponibles. L'I.N.S. publie une statistique des rendements des sociétés anonymes belges, portant à l'heure actuelle sur environ 18 000 sociétés. La dernière livraison est basée sur les bilans publiés en 1974, et concerne donc surtout l'exercice réel de 1973. Au-delà, d'autres sources sont à la disposition de l'observateur, naturellement beaucoup plus restreintes, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient dénuées de valeur. Il y a les estimations de la comptabilité nationale, mais les classifications utilisées et leur optique rendent difficile la comparaison avec d'autres sources; on peut cependant examiner l'évolution d'un même agrégat dans le temps (dividendes, tantièmes et dons, bénéfices non distribués, amortissements, impôt des sociétés) (1). On utilisera aussi les données fournies par la Kredietbank (KB), qui travaille sur un échantillon d'environ 200 entreprises. Enfin, la Banque de Paris et des Pays-Bas fournit également chaque année, des données relatives aux entreprises cotées en Bourse. Les renseignements de ces deux banques vont jusqu'à 1976.

Par ailleurs, et toujours en liaison avec le problème des données, on constatera que ces dernières portent sur les sociétés belges. Il y manque un certain nombre d'entreprises, filiales de sociétés étrangères, sans statut juridique propre. Souvent d'ailleurs, ces établissements sont situés dans des secteurs assez rentables. La question se pose de savoir si leur absence influence les résultats moyens, surtout au niveau des secteurs, leur influence sur l'ensemble étant probablement assez faible.

Le second problème est relatif aux critères nécessaires à l'appréciation de la situation des entreprises, perçue à travers leurs revenus et leurs rendements.

Le taux de croissance des bénéfices nets peut, et ceci est surtout vrai pour l'analyse sectorielle, avoir ou ne pas avoir grande signification, il est influencé par le bénéfice de référence sur lequel il est calculé (2). Et, par ailleurs, comment déterminer si le bénéfice de référence est « valable » ou pas ? Est-ce en prenant le sommet de la période antérieure à l'observation ? Le bénéfice net ne l'aidant que faiblement, c'est surtout donc sur certains ratios que l'observateur s'arrêtera; celui qui revient le plus souvent dans la littérature économique et financière est le ratio de rentabilité financière, autrement dit le rapport du bénéfice net aux fonds propres, que l'on compare au taux des placements à long terme : la rentabilité est jugée suffisante si ce deuxième taux est inférieur au premier, et insuffisante dans le cas inverse. On peut regretter que ce ratio soit le critère dominant, dans la majorité des analyses et des stratégies d'investissement, autant d'ailleurs par l'absence de

(1) En principe, une reconstitution valable des bénéfices nets devrait être obtenue en additionnant les « dividendes, tantièmes et dons » et les « bénéfices non distribués » de la même année.

(2) Ainsi, de très faibles bénéfices peuvent produire, l'année suivante, de très importants taux de croissance; inversement, un faible taux de croissance ne signifie pas automatiquement un mauvais résultat, si le résultat de l'année antérieure était élevé. Cela joue surtout aux niveaux sectoriels et beaucoup moins au niveau global où les différents secteurs se compensent.

recherches alternatives que par ses vertus propres. En effet, l'optique qui y transparait est essentiellement celle d'un placeur et non pas vraiment celle d'un investisseur. Sur base de ces critères, on développera avant tout une stratégie financière qui privilégiera les secteurs déjà avantagés, renforçant à terme, à la manière d'un cercle vicieux, leur rentabilité financière et donc leur attirance et ainsi de suite. De plus, parce qu'elle n'est pas une véritable stratégie économique et/ou industrielle, elle peut produire des déséquilibres sectoriels croissants et une fragilisation générale de l'économie. Enfin, si dans le long terme, la base économique détermine le financier, c'est dans le court terme, là où cette liaison n'apparaît pas dans toute son évidence, que se développent des stratégies financières indépendantes de l'économie; pour s'être abstenues d'influencer positivement et à temps, les fondements économiques sur lesquelles elles reposent en dernière analyse, les stratégies financières se condamnent, à terme, à suivre passivement des profils sur lesquels elles n'ont aucune prise.

Le troisième problème est posé par l'évaluation des résultats d'entreprises en période d'inflation. A cet égard, la « comptabilité d'inflation », encore assez peu répandue en Belgique, devrait permettre de se prononcer avec plus de sûreté (1). Mais ici encore, il faut remarquer que c'est l'ensemble des ratios et résultats représentant l'activité d'une entreprise qu'il faut analyser à la lumière de cette méthode et pas seulement le ratio de rentabilité financière. De même, il faut tenir compte des modifications qu'induit l'inflation dans l'environnement global de l'entreprise.

Sous les réserves que comportent donc les problèmes susmentionnés, on peut examiner les résultats disponibles (2). Les exercices considérés antérieurement comme bons pour les bénéfiques sont 1969 et 1973. Entre les deux, il y a eu le recul net de 1971. Malgré la chute de la production et le début visible de la crise en Belgique, au deuxième semestre de 1974, cet exercice a livré des bénéfiques qui se maintenaient au haut niveau de 1973. L'année suivante c'est la chute brutale, le recul de plus de 50 % des bénéfiques nets. Ceux-ci, globalement, ont crû en 1976, sans retrouver le niveau de 1973-1974 dont ils atteignent les 3/4 environ. Et encore ceci est-il un résultat global. Le tableau des résultats de la Kredietbank nous montre les amples variations des résultats des entreprises industrielles, qui sont eux, assez loin de retrouver le niveau d'avant la crise : 26 milliards de bénéfiques (pour l'échantillon) en 1974, perte de 2 milliards en 1975 et gain de 8 milliards en 1976. Les variations des résultats des entreprises financières sont plus faibles, l'évolution plus stable (3). C'est que le secteur financier n'a pas les mêmes contraintes d'exploitation que les entreprises industrielles; il est en amont de celles-ci; il peut, avec plus de souplesse qu'elles, amortir les chocs, se prémunir des difficultés ou s'engager rapidement sur des terrains plus sûrs. Il se nourrit de la bonne marche des autres. Néanmoins, pour la partie de ce secteur dont les revenus sont essentiellement tirés des dividendes, c'est-à-dire les sociétés à portefeuille, 1976 est une année de baisse des bénéfiques. Tel n'est pas le cas des compagnies d'assurances, banques et caisses d'épargne, dont les plus grosses continuent à prospérer.

(1) Le lecteur désireux d'approfondir ce point se reportera notamment aux études publiées à ce sujet par la Banque de Paris et des Pays-Bas.

(2) Les données disponibles comportent encore les lacunes que nous avons relevées. Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de modifications à cet égard.

(3) Les -32,2 % de 1974 sont dus aux pertes exceptionnelles d'une seule entreprise financière.

Plusieurs constatations d'importance s'imposent au sujet de l'évolution de 1976. La reprise, bien qu'à demi avortée dès le second semestre, a marqué néanmoins les résultats des entreprises. La production industrielle en hausse de 10 %, la stagnation des salaires, la hausse de la productivité et la hausse des prix de gros industriels pratiqués par les entreprises ont été les facteurs d'un élargissement important des marges bénéficiaires, partiellement contrebalancé pour un certain nombre d'entreprises, par des conditions, toujours difficiles, d'exportations, de prix d'importations et de prix de matières premières. Ensuite, plus que jamais, les résultats globaux masquent une grande dispersion entre les secteurs d'une part et des divergences accrues entre entreprises de même secteur d'autre part. Et il semble bien que la crise, surtout en 1975, accentue ces écarts. C'est ce qui ressort d'études, notamment celle de la Banque de Paris et des Pays-Bas qui relève d'abord la faible dispersion — jointe à une rentabilité sur fonds propres élevés — des résultats des secteurs financiers, ensuite l'accentuation, depuis le début de la crise, de la dispersion des résultats entre les différents secteurs, enfin une dispersion maximum dans la catégorie des secteurs les plus exposés à la concurrence. Les secteurs « internes » de notre économie obtiendraient la dispersion la plus faible et la rentabilité la plus élevée. Bien que le concept de secteur interne soit critiquable — on pourrait aussi bien parler de secteurs abrités ou bien monopolistiques ou oligopolistiques — ces constatations ne manquent pas d'intérêt et il est bon de les avoir à l'esprit pour aborder l'examen des secteurs.

Les résultats du secteur pétrolier seraient moins bons qu'en 1975, mais ils se situent toujours à un niveau élevé. L'année 1977 a vu la fin de la baisse de la consommation des produits pétroliers et une faible utilisation des capacités de raffinage. Par ailleurs, rappelons la faible transparence du secteur et les nécessités d'une consolidation des résultats au niveau international. Les résultats de la chimie se sont redressés, malgré une évolution contrastée des sous-secteurs; on y relèvera une hausse importante des exportations. La sidérurgie n'a enregistré qu'une diminution de ses pertes. Par rapport à celles du reste de la Communauté européenne, les entreprises sidérurgiques belges sont plus durement touchées; les difficultés proviennent surtout des exportations, où la concurrence est vive, et de la faiblesse persistante des investissements industriels. Il y a un redressement dans le secteur des non-ferreux, mais insuffisant. Des pertes ont encore été essuyées, malgré des hausses de prix, qui ont d'ailleurs tourné court suite à des phénomènes de stockages élevés. Le redressement des résultats a été limité, en 1976, dans l'industrie des fabrications métalliques. Il est fondé sur une relance de la production qui se manifeste essentiellement dans les exportations d'automobiles notamment. Mais dans ce secteur là aussi, la stagnation des investissements à un niveau très bas est déterminante. Les résultats sont également insuffisants quoiqu'en redressement, dans le secteur du verre. Les pertes ont diminué; elles sont fort influencées par les résultats d'une seule grosse entreprise. Une reprise apparaît dans le textile en 1976, mais très légère; globalement, les résultats de ce secteur restent mauvais. L'année fut mauvaise aussi dans le secteur du papier, tandis que l'industrie alimentaire a très légèrement amélioré ses résultats.

Le secteur de la distribution a enregistré des résultats fort élevés. Cela est surtout le fait de la grande distribution, notamment des maisons à succursales. Les groupes qui pratiquent le libre-service sur une large échelle distancient même de plus en plus les petites entreprises ou les indépendants qui pratiquent cependant la même forme de distribution.

Rentabilité et endettement des entreprises belges (a)

DÉSIGNATION (b)	1975				1976					
	Fonds propres (10 ⁶ F)	Dettes à long terme (10 ⁶ F)	% (c)	Bénéfice net recalculé (10 ⁶ F)	% (d)	Fonds propres (10 ⁶ F)	Dettes à long terme (10 ⁶ F)	% (c)	Bénéfice net recalculé (10 ⁶ F)	% (d)
1. Divers	8 218	1 747	21,3	299	3,6	6 457	2 000	31,0	1 274	19,7
2. Pétrole	37 319	47 115	126,7	6 930	18,6	39 256	51 302	130,7	6 042	15,4
3. Electricité	49 376	55 246	111,9	6 352	12,9	51 849	64 942	125,2	6 608	12,7
4. Distribution	6 255	3 312	53,0	394	6,3	6 805	5 030	73,9	860	12,6
5. Trusts	14 167	6 486	45,8	1 678	11,8	14 288	8 554	59,9	1 616	11,3
6. Banques	31 871	—	—	3 010	9,3	33 554	—	—	3 645	10,9
7. Chimie	55 250	22 884	41,4	2 026	3,7	53 680	19 017	35,4	4 981	9,3
8. Transport	6 032	3 241	53,7	733	12,1	6 222	5 042	81,0	519	8,3
9. Holdings	49 618	8 054	16,2	4 500	9,1	50 458	8 691	17,2	3 919	8,1
10. Fabrications métal- liques	10 549	5 750	54,5	605	5,7	11 083	5 780	52,1	852	7,7
11. Matériel électronique	3 128	1 027	32,8	176	5,6	3 293	928	28,2	254	7,7
12. Construction	10 694	4 469	41,8	564	5,3	10 706	4 571	42,7	693	6,5
13. Immobilier	4 025	1 699	42,2	210	5,2	4 029	1 399	34,7	259	6,4
14. Alimentation	5 827	1 348	23,1	150	2,6	5 853	958	16,4	169	2,9
15. Textile	3 554	449	12,5	— 7	-0,2	3 708	920	24,8	52	1,4
16. Verre	11 267	4 105	36,4	93	0,8	11 626	5 418	46,6	150	1,3
17. Plantation	1 953	—	—	9	0,4	1 662	—	—	3	0,2
18. Non-ferreux	38 875	6 272	16,1	478	1,2	39 896	6 633	16,6	— 452	-1,2
19. Papier	3 184	3 021	94,9	— 543	-17,1	2 587	2 949	114,0	— 328	-12,7
20. Siderurgie	30 298	25 481	84,1	-6 022	-19,9	34 647	31 733	91,6	-5 726	-16,5
21. Charbonnages	4 085	170	4,1	-2 740	-67,1	3 539	202	5,7	-2 877	-81,3
<i>Total avec charbonnages</i>	<i>385 555</i>	<i>201 876</i>	<i>57,1(e)</i>	<i>18 895</i>	<i>4,9</i>	<i>395 198</i>	<i>226 069</i>	<i>62,5(e)</i>	<i>22 493</i>	<i>5,7</i>
<i>Total sans charbonnages</i>	<i>381 470</i>	<i>201 706</i>	<i>57,0(e)</i>	<i>21 635</i>	<i>5,7</i>	<i>391 659</i>	<i>225 867</i>	<i>63,1(e)</i>	<i>25 370</i>	<i>6,5</i>

(a) Les données pour 1977 ne sont pas encore disponibles.
 (b) Classés d'après le pourcentage des bénéfices nets recalculés par rapport aux fonds propres en 1976.
 (c) Dettes à long terme par rapport aux fonds propres en %.
 (d) Bénéfice net recalculé par rapport aux dettes à long terme en %.
 (e) Non compris le secteur bancaire.

Source : Banque de Paris et des Pays-Bas, Belgique, Notes économiques, septembre 1977.

**Evolution des bénéfices nets, des dividendes et de l'impôt
des sociétés, d'après des sources différentes**
(en % par rapport à l'année précédente)

ANNEE (a)	Bénéfices nets			Dividendes			Impôt sur les sociétés (c)
	(b)	(c)	(d)	(b)	(c)	(d)	
1968	27,9	30,6	—	12,0	11,1	11,0	23,0
1969	17,8	19,9	35,9	18,4	19,1	23,7	19,0
1970	14,1	17,8	3,0	11,3	11,7	8,5	17,3
1971	— 6,6	—10,6	—11,5	1,1	1,6	— 4,3	14,7
1972	25,9	23,5	17,5	15,2	16,6	15,1	31,2
1973	28,6	22,0	40,2	25,7	14,8	19,6	19,4
1974	—	4,9	— 6,6	—	—13,8	6,0	10,2
1975	—	—49,3	—58,0	—	9,4	—19,7	5,4
1976	—	55,8	55,1	—	—	—	3,2

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des
Etudes et de la Documentation.

- (a) Années réelles, et non de publication.
 (b) D'après la statistique des rendements, établie par l'Institut National de Statistique, et complétée jusqu'à l'année de publication 1974.
 (c) D'après la Comptabilité nationale; données provisoires de 1974 à 1976.
 (d) D'après la Kredietbank, Bulletins hebdomadaires.

Evolution de la rentabilité dans quelques secteurs (a)

Secteurs	Rentabilité d'ensemble			Place		
	1974	1975	1976	1974	1975	1976
Divers	4,4	3,6	19,7	16	13	1
Pétrole	21,0	18,6	15,4	1	1	2
Electricité	10,9	12,9	12,7	7	2	3
Distribution	15,5	6,3	12,6	2	7	4
Trust	11,5	11,8	11,3	6	4	5
Banque	9,9	9,3	10,9	8	5	6
Chimie	13,7	3,7	9,3	3	12	7
Transport	11,9	12,1	8,3	4	3	8
Holding	9,7	9,1	8,1	9	6	9
Fabr. métall.	7,6	5,7	7,7	12	8	10

Source : Banque de Paris et des Pays-Bas.

- (a) Classés d'après la rentabilité en 1976. Les données pour 1977 ne sont pas encore disponibles.
 Rentabilité : bénéfice net recalculé par rapport aux fonds propres en %.

Rendement des sociétés
Sociétés ayant leur principal siège d'exploitation en France
(évolution)

DÉSIGNATION	Banques (b)	Assurances	Opérations financières et immobilières (b)	Commerce de détail	Commerce de gros et extérieur	Fabrications métalliques	Métallurgie du fer	Non-ferreux	Industrie textile	Industrie alimentaire	Industrie du bois	Industrie chimique	Industrie verrière	Electricité (c)
<i>Nombre de sociétés recensées (unités) :</i>														
1969	53	161	1 941	646	3 566	1 352	87	89	929	703	325	643	58	17
1970	54	158	1 982	651	3 675	1 336	90	81	919	713	332	631	58	18
1971	48	157	2 078	692	3 743	1 356	88	92	901	699	339	635	58	18
1972	49	156	2 122	790	3 924	1 391	87	92	898	693	363	644	58	17
1973	45	160	2 141	825	4 059	1 425	86	93	915	696	373	653	48	17
1974	47	160	2 220	888	4 209	1 512	85	93	938	716	394	662	47	17
<i>Capitaux et réserves (en millions de francs) :</i>														
1969	26 098	7 381	83 377	8 096	30 931	49 001	46 960	11 710	25 117	25 977	3 625	66 378	8 108	32 477
1970	30 193	13 020	90 137	10 166	39 000	54 502	44 010	7 289	26 416	29 005	4 271	71 165	8 758	36 147
1971	32 467	14 296	94 859	11 096	44 685	60 981	47 178	14 615	26 840	27 751	4 190	77 931	9 338	38 888
1972	35 683	15 567	101 367	11 592	51 453	70 713	48 597	14 368	28 109	32 317	4 846	85 783	9 568	41 770
1973	33 370	16 675	105 427	12 723	56 171	76 915	49 122	15 087	28 245	35 095	4 921	88 197	13 658	75 048
1974	37 151	17 927	114 882	12 850	59 163	84 125	47 748	15 747	29 932	38 212	5 355	94 407	13 338	48 770
<i>Soldes bénéficiaires nets (en millions de francs) :</i>														
1969	3 108	1 351	5 165	666	2 418	3 506	733	1 036	1 063	1 737	196	4 504	688	2 684
1970	3 438	1 622	5 730	879	2 766	4 336	3 020	356	1 270	2 170	— 78	4 972	768	3 000
1971	4 112	1 769	6 156	661	4 095	5 866	3 151	1 418	325	1 342	104	5 485	728	3 300
1972	4 329	2 010	6 133	—174	3 085	6 331	1 128	561	1 142	2 421	—156	6 371	628	3 600
1973	3 703	2 102	8 161	440	5 442	7 452	869	925	1 442	2 574	383	6 579	1 378	3 800
1974	4 026	2 185	8 920	432	9 518	7 639	3 997	1 561	1 431	2 971	677	9 956	1 416	4 800
<i>Dividendes mis en paiement (en millions de francs) (e) :</i>														
1969	1 644	745	3 289	375	825	1 483	403	694	391	838	33	2 684	388	2 000
1970	1 935	1 047	3 745	390	1 267	1 790	1 472	298	423	904	42	2 752	410	2 700
1971	2 271	1 102	4 170	508	1 302	1 720	1 793	823	368	714	19	3 350	398	3 000
1972	2 442	1 237	4 521	217	1 565	1 979	578	348	368	1 080	22	3 960	378	3 300
1973	2 272	1 323	5 230	269	2 011	2 895	956	548	439	1 427	33	4 367	618	3 800
1974	2 538	1 583	6 616	445	2 179	3 880	2 068	790	539	1 428	64	5 423	818	4 000
<i>Dette obligataire (en millions de francs; fin année) (f) :</i>														
1969	20 321	6 298	112 905	2 196	845	2 095	4 354	55	273	844	103	396	488	1 400
1970	25 089	7 904	132 173	2 365	990	2 451	3 585	51	267	828	109	1 058	348	1 500
1971	29 749	7 588	152 921	2 261	1 076	2 313	2 779	47	288	822	134	4 011	311	2 000
1972	34 895	7 774	167 386	2 380	2 065	5 488	2 328	349	317	847	175	4 370	294	2 500
1973	40 435	7 294	64 177	2 284	2 120	5 363	1 951	634	315	818	178	5 351	338	3 000
1969 (g)	47 147	7 026	74 187	2 153	2 171	5 888	1 542	702	296	801	174	5 388	328	4 000

par actions belges (a)
 de l'exploitation en Belgique
 par secteur)

	Gaz	Industrie du cuir	Industrie du papier et arts graphiques	Transports (b)	Tourisme	Intermédiaires	Industrie de la construction	Charbonnages	Industrie de la terre cuite commune	Cimenteries et industries connexes	Carrières	Industrie de la chaux	Industrie céramique	Industrie du tabac	Edition, librairie, presse	Films, théâtres	Artisanat	Total (d)
17	5	109	352	655	349	939	526	25	86	141	122	44	39	33	224	188	562	15 325
18	5	108	352	673	355	1 036	543	24	85	143	119	43	34	31	233	181	589	15 605
18	5	111	358	696	369	1 137	558	24	82	149	121	43	32	28	246	172	604	15 992
17	6	107	372	748	397	1 305	570	22	90	152	120	42	32	27	249	173	638	16 696
17	5	102	382	782	427	1 440	573	21	90	152	121	44	27	31	261	177	658	17 205
17	5	101	405	805	459	1 750	630	22	87	164	124	43	33	29	262	187	680	18 177
3 477	2 525	957	9 472	11 652	1 599	2 481	9 981	5 973	2 301	9 820	2 523	1 521	1 075	2 161	3 453	419	2 357	497 685
3 144	2 551	1 024	9 817	12 206	1 633	3 062	11 194	5 845	2 349	10 200	2 789	1 638	1 235	2 187	3 891	413	2 597	541 182
3 891	2 546	1 132	11 205	13 223	1 713	4 007	12 379	5 652	2 395	10 601	2 988	1 791	879	2 204	4 469	438	2 820	588 220
4 736	3 300	1 113	11 200	15 046	1 940	4 611	13 703	5 309	2 552	10 965	3 189	1 637	1 194	2 233	4 606	487	3 153	641 838
7 032	3 548	1 074	12 762	15 583	2 310	5 090	15 490	5 209	2 625	11 360	3 434	1 973	951	2 385	5 099	513	3 221	677 221
4 742	3 595	1 024	13 020	16 512	2 758	6 067	17 657	4 889	2 752	11 529	3 679	2 148	1 099	2 795	5 229	606	3 687	723 318
607	162	-52	430	181	34	79	1 256	-253	17	752	296	127	50	234	553	5	106	32 902
028	143	42	575	206	67	267	1 009	-100	46	721	305	186	-	160	552	9	133	38 747
360	274	-	803	334	45	296	1 463	- 26	102	822	376	203	-29	153	425	24	188	44 206
660	247	47	492	93	33	357	1 583	-246	-5	928	417	129	-80	142	477	39	71	41 270
836	279	80	265	1 011	-23	450	2 144	-368	57	985	356	171	60	155	471	66	220	51 948
855	343	-11	771	1 067	-171	627	2 335	-439	191	919	297	174	26	92	467	-	210	66 786
383	132	5	175	291	41	65	252	39	27	492	163	82	30	108	190	5	17	18 316
637	149	6	203	313	39	100	252	162	27	539	176	70	30	112	221	6	34	21 601
015	186	5	191	388	41	117	286	75	28	583	191	81	20	118	219	4	32	24 184
255	213	5	152	407	43	167	344	22	16	636	207	72	33	85	157	8	34	24 632
552	264	13	145	440	34	169	379	10	34	678	203	72	32	108	211	11	46	28 885
519	276	2	229	633	32	192	544	37	30	736	170	108	32	132	185	11	40	36 415
1 618	1 284	27	135	892	23	57	477	19	25	867	8	13	43	2	27	4	63	169 817
1 399	1 638	27	137	1 852	22	53	533	8	24	829	6	12	40	2	47	4	67	198 512
2 319	2 076	27	250	1 092	48	63	615	4	27	766	21	12	40	2	36	3	65	229 864
2 029	3 012	27	401	2 158	239	62	717	3	44	729	26	6	40	2	43	3	79	265 408
3 166	2 931	27	1 296	94	238	148	1 067	1	43	1 630	25	5	24	-	43	3	81	173 598
4 983	2 846	26	1 199	167	239	573	1 100	-	41	1 569	25	5	23	-	43	3	72	199 232

(Suite à la page 332).

Rendement des sociétés par secteur
Sociétés ayant leur principal siège social en Belgique
(évolution 1969-1974)

DÉSIGNATION	Banques (b)	Assurances	Opérations financières et immobilières (b)	Commerce de détail	Commerce de gros et extérieur	Fabrications métalliques	Métallurgie du fer	Non-ferreux	Industrie textile	Industrie alimentaire	Industrie du bois	Industrie chimique	Industrie verrière	Electricité (c)
<i>Soldes bénéficiaires nets rapportés aux capitaux et réserves (en %) :</i>														
1969	11,91	18,30	6,19	8,23	7,82	7,15	1,56	8,85	4,23	6,69	5,41	6,79	8,3	8,0
1970	11,39	12,46	6,36	8,65	7,09	7,96	6,86	4,88	4,81	7,48	-1,83	6,99	8,7	8,5
1971	12,67	12,37	6,49	5,96	9,16	9,62	6,68	9,70	1,21	4,84	2,48	7,04	7,7	8,6
1972	12,11	12,91	6,05	-1,50	6,00	8,95	2,32	3,90	4,06	7,49	-3,22	7,43	6,4	8,7
1973	11,10	12,61	7,74	3,46	9,69	9,69	1,77	6,13	5,11	7,33	7,78	7,35	10,0	8,4
1974	10,83	12,18	7,76	3,36	16,08	9,08	8,37	9,91	4,78	7,77	12,64	10,54	10,0	9,9
<i>Dividendes mis en paiement, rapportés aux capitaux et réserves (en %) :</i>														
1969	6,30	10,09	3,94	4,63	2,67	3,03	0,86	5,93	1,56	3,23	0,91	4,04	4,0	7,7
1970	6,40	8,04	4,15	3,04	3,25	3,28	3,34	4,00	1,62	3,12	0,98	3,87	4,0	7,7
1971	6,99	7,70	4,39	4,57	2,91	2,82	3,80	5,63	1,37	2,67	0,45	4,29	4,0	7,7
1972	6,84	7,95	4,46	1,87	3,04	2,80	1,19	2,42	1,31	3,34	0,45	4,61	3,0	7,7
1973	6,81	7,93	4,96	2,11	3,58	3,76	1,95	3,63	1,55	4,07	0,67	4,95	4,0	7,7
1974	6,83	8,83	5,75	3,46	3,68	4,61	4,33	5,01		3,73	1,19	5,74	6,0	7,7
<i>Importance des dividendes mis en paiement par rapport aux soldes bénéficiaires nets (en %) :</i>														
1969	52,9	55,9	63,7	56,3	34,1	42,3	55,0	67,0	36,8	48,2	16,8	59,6	54	8,0
1970	56,3	64,5	65,4	44,4	45,8	41,3	48,7	83,7	33,7	41,7	—	55,3	53	8,0
1971	55,2	62,3	67,7	76,9	31,8	29,3	56,9	58,0	113,2	55,2	18,3	61,1	55	8,0
1972	56,4	61,5	73,7	—	50,7	31,3	51,2	62,0	32,2	44,6	—	73,7	61	8,0
1973	61,4	62,9	64,1	61,1	37,0	38,8	110,0	59,2	30,4	55,4	8,6	66,4	45	8,0
1974 (g)	63,0	72,4	74,1	103,0	22,8	50,7	51,7	50,6	37,6	48,0	9,4	54,4	57	8,0

- (a) Les données reprises dans cette statistique se rapportent aux exercices dont les dividendes ont été payés dans l'année « t ». Ces exercices se répartissent donc sur les années « t-1 » et « t ». Les données relatives à 1975, 1976 et 1977 ne sont pas encore disponibles.
- (b) Depuis 1973, les montants concernant la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA ne sont plus repris dans cette statistique.
- (c) La rubrique « Electricité » comprend les entreprises privées de production, de la coordination de la production et de distribution d'énergie électrique.
- (d) Quoique non détaillés dans ce tableau, les montants se rapportant aux secteurs suivants : « Eau; Déchets et récupération; Diamant; Agriculture, horticulture, pêche et élevage » et quelques autres non dénommés, sont cependant inclus dans les totaux.
- (e) Du fait qu'un certain nombre d'entreprises détiennent des participations dans d'autres entreprises (du même secteur ou de secteurs différents), une partie des dividendes repris dans cette rubrique est comptée deux ou même plusieurs fois.
- (f) Les intérêts capitalisés des bons de capitalisation ne sont pas compris dans la dette obligataire en cours.
- (g) Données provisoires.

ations belges (suite) (a)
 de l'exploitation en Belgique
 par secteur)

	Gaz	Industrie du cuir	Industrie du papier et arts graphiques	Transports (b)	Tourisme	Intermédiaires	Industrie de la construction	Charbonnages	Industrie de la terre cuite commune	Cimenteries et industries connexes	Carrières	Industrie de la chaux	Industrie céramique	Industrie du tabac	Edition, librairie, presse	Films, théâtres	Artisanat	Total (d)
3,03	6,42	-5,43	4,54	1,55	2,13	3,18	12,58	-4,24	0,74	7,66	11,73	8,35	4,65	10,83	16,02	1,19	4,50	6,61
3,38	5,61	4,10	5,86	1,69	4,10	8,72	9,01	-1,71	1,95	7,07	10,94	11,36	—	7,32	14,19	2,18	5,12	7,16
3,64	10,76	—	7,17	2,53	2,63	7,39	11,82	-0,46	4,26	7,75	12,58	11,33	-3,30	6,94	9,51	5,48	6,67	7,52
3,77	7,48	4,22	4,39	0,62	1,70	7,74	11,55	-4,63	-0,20	8,46	13,08	7,88	-6,70	6,36	10,36	8,00	2,25	6,43
3,52	7,86	7,44	2,08	6,48	-1,00	8,84	13,84	-7,06	2,17	8,67	10,37	8,67	6,30	6,50	9,24	12,74	6,83	7,67
3,96	9,54	-1,07	5,92	6,46	-6,2	10,33	13,22	-8,97	6,94	7,97	8,07	8,10	2,36	3,29	8,93	—	5,69	9,23
7,34	5,23	0,52	1,85	2,50	2,56	2,62	2,52	0,65	1,17	5,01	6,46	5,39	2,79	5,00	5,50	1,19	0,72	3,68
7,30	5,84	0,59	2,07	2,56	2,39	3,27	2,25	2,77	1,15	5,28	6,31	4,27	2,43	5,12	5,63	1,45	1,31	3,99
7,75	7,30	0,44	1,70	2,93	2,39	2,91	2,31	1,32	1,16	5,49	5,89	4,52	2,28	5,35	4,90	0,91	1,13	4,11
7,80	6,45	0,44	1,36	2,70	2,22	3,60	2,51	0,41	0,63	5,80	0,49	4,04	2,76	3,81	3,41	1,64	1,08	3,84
7,89	7,44	1,21	1,14	2,82	1,47	3,32	2,45	0,19	1,30	5,97	5,91	3,65	3,36	4,53	4,14	2,12	1,43	4,27
9,27	7,67	0,19	1,75	3,83	1,16	3,16	3,08	0,75	1,09	6,38	4,62	5,02	2,91	4,72	3,53	1,81	1,08	5,03
91,4	81,5	—	40,7	160,8	120,6	82,3	20,1	—	158,8	65,4	55,1	64,6	60,0	46,2	34,6	100,0	16,0	55,7
87,1	104,2	14,3	35,3	151,9	58,2	37,5	25,0	—	58,7	74,8	57,7	37,6	—	70,0	40,0	66,7	25,6	55,7
89,7	67,9	—	23,0	116,2	91,1	39,5	19,5	—	27,5	70,9	50,8	39,9	—	77,1	51,5	16,7	17,0	54,7
88,9	86,2	10,6	30,9	437,6	130,3	46,8	21,7	—	—	68,5	49,6	55,8	—	59,9	32,9	20,5	47,9	59,7
92,6	94,6	16,3	54,7	43,5	—	37,6	17,7	—	59,6	68,8	57,0	42,1	53,3	69,7	44,8	16,7	20,9	55,6
93,0	80,4	—	29,7	59,3	—	30,6	23,2	—	15,7	80,0	57,2	62,0	123,0	143,4	39,6	—	19,0	54,5

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Rendement des sociétés par actions belge exploi

DÉSIGNATION	En Belgique						1969
	1969	1970	1971	1972	1973 (b)	1974 (b)	
<i>Nombre de sociétés recensées</i>	15 325	15 605	15 992	16 696	17 205	18 177	252
dont : en bénéfice	11 068	11 635	11 733	11 980	12 605	13 270	186
en perte	4 257	3 970	4 259	4 716	4 600	4 907	66
<i>Moyens d'action propres</i>	497 686	541 182	588 826	641 838	677 221	723 318	68 913
dont : capital versé	313 116	346 018	373 904	397 300	419 511	440 504	41 242
réserves	184 570	195 164	214 922	244 538	257 710	282 814	27 671
<i>Résultats d'exploitation :</i>							
Solde bénéficiaire net	32 902	38 747	44 206	41 270	51 948	66 786	4 978
Bénéfices	40 228	48 404	54 492	54 809	62 555	78 482	5 139
Pertes	7 326	9 657	10 286	18 539	10 607	11 696	161
<i>Dividendes bruts mis en paiement (c)</i>	18 316	21 601	24 184	24 632	28 885	36 415	3 012
<i>Dette obligataire (d)</i>	169 817	198 512	229 864	265 408	173 598	199 232(e)	4 170
<i>Coupons d'obligations bruts</i>	9 246	10 385	13 060	16 004	10 349	12 095(e)	185
Rapport $\frac{\text{nombre de sociétés en perte}}{\text{nombre de sociétés recensées}}$	27,78	25,44	26,63	28,25	26,74	26,99	26,19
Rapport $\frac{\text{solde bénéficiaire net}}{\text{moyens d'action propres}}$	6,61	7,16	7,51	6,43	7,67	9,23	7,25
Rapport $\frac{\text{dividendes bruts distribués}}{\text{moyens d'action propres}}$	3,68	3,99	4,11	3,84	4,27	5,03	4,37
Rapport $\frac{\text{dividendes bruts distribués}}{\text{bénéfices réalisés}}$	45,53	44,63	44,38	44,94	46,18	46,39	58,61
Rapport $\frac{\text{coupons d'obligations bruts}}{\text{montant de la dette obligataire}}$	5,44	5,23	5,68	6,03	5,96	6,07(e)	4,44
Rapport $\frac{\text{montant de la dette obligataire}}{\text{moyens d'action propres}}$	34,12	36,68	39,04	41,35	25,63	27,54(e)	6,05

(a) Les données relatives à 1975, 1976 et 1977 ne sont pas encore disponibles.

(b) Les données concernant la B.N.B. - S.N.C.I. et SABENA ne sont plus incluses dans les montants ci-dessous.

(c) Du fait qu'un certain nombre d'entreprises détiennent des participations dans d'autres entreprises (du même secteur ou de secteurs différents) une partie des dividendes repris dans cette rubrique est comptée deux ou même plusieurs fois.

(d) Les intérêts capitalisés des bons de capitalisation ne sont pas compris dans la dette obligataire en cours.

(e) Données provisoires.

exploitant en Belgique et à l'étranger (a)

A l'étranger					Total					
1970	1971	1972	1973 (b)	1974 (b)	1969	1970	1971	1972	1973 (b)	1974 (b)
Unités										
241	235	229	212	193	15 577	15 846	16 227	16 925	17 417	18 370
180	184	168	146	122	12 254	11 815	11 917	12 148	12 751	13 392
61	51	61	66	71	4 323	4 031	4 310	4 777	4 666	4 978
En millions de francs										
71 143	72 069	78 653	76 815	78 898	566 599	612 325	660 895	720 491	754 036	802 217
41 451	42 971	46 775	44 716	45 789	354 358	387 469	416 875	444 075	464 227	486 293
29 692	29 098	31 878	32 099	33 109	212 241	224 856	244 020	276 416	289 809	315 924
3 806	6 862	5 094	5 179	6 737	37 880	42 553	51 068	46 364	57 127	73 523
6 401	7 126	5 297	5 576	7 942	45 367	54 805	61 618	60 106	68 130	86 424
2 595	264	203	397	1 204	7 487	12 252	10 550	13 742	11 003	12 901
3 649	3 907	3 757	3 824	4 708	21 328	25 250	28 091	28 389	32 709	41 123
3 743	2 329	4 903	4 805	4 727	173 987	202 255	232 193	270 311	178 403	203 959
287	225	148	349	330	9 431	10 672	13 285	16 152	10 698(e)	12 446
En pour-cent										
25,31	21,70	26,64	31,13	36,78	27,75	25,44	26,56	28,22	26,79	27,09
5,35	9,52	6,48	6,74	8,53	6,69	6,95	7,73	6,43	7,58	9,16
5,13	5,42	4,78	4,98	5,96	3,76	4,12	4,25	3,94	4,34	5,12
57,01	54,83	70,93	68,58	59,27	47,01	46,07	45,59	47,23	48,01	47,58
7,67	9,66	3,02	7,26	7,40(e)	5,42	5,28	5,72	5,98	6,01	6,10(e)
5,26	3,23	6,23	6,26	5,99(e)	30,71	33,03	35,13	37,52	23,60	25,42(e)

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Evolution des résultats des entreprises
(en % par rapport à l'année précédente)

DESIGNATION	1969		1970		1971		1972	
	Amortissement	Bénéfice net	Amortissement	Bénéfice net	Amortissement	Bénéfice net	Bénéfice brut	Amortissement
<i>Soc. financières</i>	79,5	13,4	-11,8	8,3	14,9	0,4	5,6	-1,3
Banques	98,0	23,7	-19,8	6,9	8,0	0,6	15,0	1,2
Soc. à portefeuille	55,8	9,4	17,9	9,4	24,2	-5,2	-2,2	-4,3
<i>Soc. industrielles</i>	19,9	64,7	10,8	-3,7	-8,0	-19,8	14,4	1,2
Sidérurgie	73,6	859,3	25,9	-16,5	-43,2	-76,2	23,1	3,9
Fabrications métalliques	3,4	-4,9	10,2	3,6	10,2	3,9	6,3	..
Métaux non ferreux	6,0	17,5	-2,6	4,4	2,7	-67,0	41,3	1,8
Chimie	2,6	95,5	6,5	-11,6	6,5	-29,8	27,1	1,4
Verreries	28,4	3,4	4,9	5,4	-6,3	-11,1
Construction	13,1	4,5	8,0	9,8	11,6	9,9	-0,8	-0,1
Textiles	21,2	22,2	-10,7	21,9	..	99,1
Alimentation	-11,7	845,0	0,7	-5,7	6,6	31,0
Papier	8,6	27,6	-2,8	-73,0	5,8	de +0,1 M à -2,6 M
Pétrole	10,4	8,2	0,9	15,8	26,5	11,4
<i>Soc. de distribution</i>	12,9	21,1	16,0	17,8	33,3	de +0,5 M à -0,3 M	32,0	7,0
<i>Soc. d'utilité publique</i>	9,5	17,9	5,3	10,7	14,2	8,1	7,8	11,0
<i>Total (sans les charbonnages) ...</i>	23,3	35,9	7,0	3,0	-1,4	-11,5	12,1	8,0

(a) Il s'agit des années réelles et non pas de publication.
(b) M = Milliards de francs.

es d'après la Kredietbank (a)
année précédente)

Béné- fice net	1973			1974			1975			1976		
	Béné- fice brut	Amor- tisse- ment	Béné- fice net	Béné- fice brut	Amor- tisse- ment	Béné- fice net	Béné- fice brut	Amor- tisse- ment	Béné- fice net	Béné- fice brut	Amor- tisse- ment	Béné- fice net
13,0	26,7	63,4	13,4	-15,9	14,7	-32,2	18,9	-11,5	46,5	13,7	42,1	-2,0
12,0	27,1	62,8	4,2	8,9	10,9	6,9	10,8	6,2	15,6
13,4	29,7	124,1	14,8	4,6	43,6	- 8,1	- 6,5	-44,6	12,0
22,4	42,5	37,3	53,3	14,7	19,2	5,6	-46,3	-20,1	de 26M à -2 M (b)	20,6	- 0,4	8 M
93,1	130,1	82,5	de -0,3 M à +2 M	43,3	42,1	49,1	de +12 M à -3 M	-72,0	de +2 M à -6 M
8,6	13,9	18,9	7,8	-11,6	8,2	-45,5	-11,2	3,9	-46,2
32,0	26,8	15,2	50,5	30,4	55,4	- 3,4	-23,1	16,7	-95,6
68,5	32,0	25,9	45,9	12,0	5,0	26,0	-24,9	-	-74,7
..	75,5	121,5	49,8
11,7	- 8,0	- 8,2	- 7,7	0,8	9,5	-13,1	-13,2	17,2	-84,4
..	- 4,6	- 8,8	20,3	82,6	12,4	532,8
..	15,3	14,0	17,2
..	53,9	1,0	de -0,1 M à +0,2 M	60,5	56,1	78,7	de -1,2 M à -0,3 M	-19,7	de +0,3 M à -1,1 M
..	38,2	47,9	28,3	31,8	29,4	34,2	+ 0,2	+ 7,9	- 7,0
e 0,2 M 0,1 M	40,9	- 5,7	466,1	- 8,2	+22,9	- 6,6	-25,1	+ 6,0	-88,2	29,1	11,8	221,1
2,2	18,7	9,6	32,8	5,7	5,5	5,9	27,4	42,7	7,4	2,1	0,3	4,9
17,5	36,7	34,3	40,2	7,9	17,5	- 6,6	-28,1	-12,2	-58,0	15,5	4,6	55,1

Source : Bulletins hebdomadaires de la Kredietbank.

Sociétés belges par actions en bénéfice (a)
Bénéfices et dividendes annuels moyens de 1949 à 1974 des sociétés recensées
ayant leur siège d'exploitation en Belgique

SECTEUR	Bénéfices moyens (en millions de francs)	Dividendes moyens mis en paiement	
		En millions de francs	En % des bénéfices
Electricité	2 105	1 826	86,7
Opérations financières et immobilières	3 891	2 489	64,0
Carrières	206	117	56,9
Charbonnages	450	347	77,2
Industrie verrière	478	277	57,9
Métallurgie du fer	1 543	833	54,0
Cimenteries et industries connexes	625	388	62,1
Assurances	913	548	60,1
Banques	1 982	1 062	53,6
Non-ferreux	900	495	55,0
Industrie alimentaire	1 524	666	43,7
Fabrications métalliques	3 805	1 498	39,4
Industrie chimique	2 976	1 567	52,7
Céramiques	54	25	46,8
Commerce de détail	504	237	47,1
Industrie du papier	462	150	32,5
Industrie de la terre cuite commune	98	32	32,7
Industrie textile	1 180	375	31,7
Commerce de gros et extérieur	2 613	600	23,0
Autres secteurs	3 089	1 027	33,2
<i>Total moyen ...</i>	29 398	14 559	49,5

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) L'attention est attirée sur le fait que les sociétés sans bénéfices ou en perte ne sont pas reprises dans cette statistique. Les données relatives à 1975, 1976 et 1977 ne sont pas encore disponibles.

INVESTISSEMENTS

CINQUIEME PARTIE

INVESTISSEMENTS ET CONSOMMATION

Sociétés belges par secteur en bénéficiaires
 Moyennes et écarts-types annuels moyens de 1969 à 1974 des sociétés publiques
 ayant leur siège d'exploitation en Belgique

SECTEUR	Bénéficiaires moyens en millions de francs	Détachés moyens en pourcentage	
		En nombre de francs	En % des bénéficiaires
Electricité	1001	1001	100
Crédit, assurances et investissements	1001	1001	100
Chemins de fer	92	92	100
Charbonnages	74	74	100
Industrie chimique	72	72	100
Métallurgie et raffinage	69	69	100
Industrie textile	62	62	100
Industrie alimentaire	59	59	100
Industrie métallurgique	58	58	100
Industrie électrique	57	57	100
Chimie	51	51	100
Commerce de détail	49	49	100
Industrie du papier	47	47	100
Industrie de la laine et de la soie	46	46	100
Industrie textile	40	40	100
Commerce de gros et extérieur	34	34	100
Autres secteurs	33	33	100
Total moyen	29 350	29 350	100

Source : Ministère des Affaires Economiques, Institut National de
 Recherche et d'Enquête Economiques des Etudes et de la
 Documentation.

Les données sont exprimées en millions de francs belges. Les données sont en pourcentage.
 Les données sont en pourcentage.

CHAPITRE PREMIER

INVESTISSEMENTS

Le présent chapitre comprend deux parties distinctes : une première partie précise quelque peu l'évolution des investissements en 1976, à partir des données de la comptabilité nationale dont on sait la parution plus tardive que la présente publication. La seconde partie porte sur les investissements en 1977 et se fonde sur des estimations macro-économiques de l'Institut national de statistiques (I.N.S.) établies dans le cadre de la comptabilité nationale; la tendance à investir en 1977 est ensuite quelque peu précisée à la lumière de quelques indicateurs statistiques.

Après le recul sensible des investissements en 1975, il avait été espéré un redressement de ceux-ci, qui aurait eu pour effet une stimulation de l'économie conduisant à une reprise durable et en conformité avec le modèle montré lors des mouvements conjoncturels antérieurs de l'après-guerre. Or il n'en a rien été. Le redressement de la production nationale en 1976 a été la résultante d'impulsions provenant de la reconstitution des stocks. La formation intérieure brute de capital fixe (donc à l'exclusion des stocks), après avoir reculé de 1,5 % (à prix constants) en 1975, n'a pratiquement pas augmenté en 1976 (+0,8 % par rapport à 1975). Aussi, la faiblesse de l'augmentation (2,7 milliards) étant loin de compenser la perte antérieure (4,9 milliards), n'est-il pas étonnant que l'écart par rapport à une tendance calculée sur une longue période (1958-1976) se soit creusé. C'est ainsi qu'après avoir été supérieure de 3,9 % par rapport à sa valeur tendancielle en 1974, la formation intérieure brute de capital fixe lui est devenue inférieure de 1,1 % en 1975 et de 3,6 % en 1976. En 1971 et 1972, elle avait également enregistré des écarts négatifs d'importance semblable (respectivement -3,3 % et -3,6 %). Le taux d'investissement dans l'économie (rapport de la formation intérieure brute de capital fixe au produit national brut à prix constants) a fléchi lui aussi passant de 20,1 % en 1975 à 19,9 % en 1976.

Deux traits dominent l'évolution des investissements en 1976. D'une part l'augmentation notable des constructions d'habitation et d'autre part le développement des dépenses d'équipement dans le secteur tertiaire accompagné d'un recul inquiétant dans le secteur secondaire.

Ce dernier phénomène mérite attention. En effet, pour la seconde année consécutive, les investissements dans le secteur industriel (industries extractives, manufacturières et construction) ont fortement décru (-10,6 % en 1975 et -13,7 % en 1976 sur base des prix constants). En outre, le recul affecte plus profondément les industries manufacturières (-10,1 % en 1975 et -15,7 % en 1976), le secteur de la construction ayant en effet connu un redressement des dépenses d'équipement en

1976 (+ 12,0 % par rapport à 1975) après un recul de deux années consécutives (—11,9 % en 1974 et —12,9 % en 1975). Pour ce dernier secteur, la baisse des dernières années semble être de nature conjoncturelle et donc passagère. Il n'en est pas de même pour le secteur manufacturier où les faiblesses structurelles sont manifestes. Il peut tout d'abord être constaté, d'une façon générale, que l'écart des dépenses d'équipement effectuées en 1976, par rapport à leur valeur tendancielle calculée sur longue période (1958-1976) n'a jamais été aussi élevé (—20,5 %) depuis 1958 (—25,5 %). De plus, comme il le sera souligné plus loin, la situation ne semble s'être guère améliorée en 1977, que du contraire. Comme en 1975, pratiquement toutes les branches d'industrie ont vu, en 1976, leurs investissements diminuer voire parfois chuter telle la métallurgie (—35,4 %). Outre cette dernière, il faut noter la lourde baisse des investissements de l'important secteur des fabrications métalliques et ce pour la troisième année consécutive (—18,7 % en 1976 contre —31,0 % en 1975 et —1,9 % en 1974). De même on ne perdra pas de vue la stagnation des dépenses d'équipement dans la chimie (—0,6 %), secteur qui avait connu un développement remarquable depuis 1965. Avec des intensités différentes mais parfois notables, les autres branches d'industrie ne dérogent pas au recul général des investissements : les industries de l'alimentation et des boissons (—18,7 % en 1975; —16,8 % en 1976), l'industrie textile (—24,2 % en 1975; —21,0 % en 1976), l'industrie du bois et des meubles (—31,9 % en 1975; —13,8 % en 1976), les industries de la terre cuite, du verre et du ciment (—15,6 % en 1975; —34,8 % en 1976) et l'industrie du vêtement et de la chaussure (—31,9 % en 1975; —13,8 % en 1976). Seules échappent au lot commun, l'industrie du papier, l'édition et l'impression (+ 42,3 % en 1976 mais après un recul dramatique en 1975 : —49,7 %).

Certes, la faiblesse persistante de l'utilisation des capacités de production au cours de ces années n'a pas été de nature à encourager un développement des équipements industriels mais une telle explication n'est pas satisfaisante et d'autres « déterminants » d'ordre structurel doivent être recherchés.

A l'opposé et en dépit de la crise, la progression des investissements dans les services n'a de cesse et ce tant pour les services privés (+ 8,2 % en 1976) que publics (0,1 %), ces derniers étant cependant tributaires des contraintes budgétaires ainsi que de leur utilisation en tant qu'instrument de politique économique et donc soumis à une intensité variable.

Les investissements dans le commerce, les banques et les sociétés d'assurances ont connu une augmentation appréciable en 1976 (+ 6,2 % par rapport à 1975) mais il faut remarquer qu'ils sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 1973 et 1974 ainsi qu'aux valeurs tendanciennes de référence (—7,7 % en 1975 et —7,2 % en 1976).

Le secteur des utilités publiques (eau, gaz, électricité) enregistre un net recul de ses dépenses d'équipement en 1976 (—22,4 % par rapport à 1975) mais elles avaient été particulièrement élevées l'année précédente. De plus, ce secteur connaît un profil d'évolution des dépenses d'investissement propre caractérisé par des flux importants et de courte durée suivis de reflux amortis mais de plus longue durée. Ceci est évidemment lié à la nature particulière de l'investissement. En outre, il convient de remarquer que la Belgique, certes en raison de facteurs conjoncturels mais non uniquement, dispose d'un excédent de capacité appréciable dans le domaine de la

production d'électricité. Enfin, la difficulté des choix à opérer en matière énergétique (nouvelle centrale nucléaire ou au charbon), bloque toute action dans ce secteur depuis deux ans.

Les investissements des pouvoirs publics n'ont guère crû en 1976 par rapport à l'année antérieure pour laquelle l'augmentation avait été sensible (10 %). Ils se situent, en 1976, à un niveau quelque peu supérieur à 1972 (+ 2,2 %), année durant laquelle ils avaient exercé une action stimulante sur l'économie. En 1976, ils ont assuré un soutien de la conjoncture, la crainte que leur accélération ne relance l'inflation de même que les contraintes budgétaires de plus en plus impératives empêchant un développement inapproprié de tels investissements.

Au même titre que 1974, l'année 1976 constituera sans nul doute une des plus marquantes pour la construction de logements. La recherche d'un rendement moins entamé que celui qui affecte les valeurs mobilières ou la plupart des autres formes de placement a encouragé nombre d'épargnants à l'achat de nouvelles habitations. Pour s'être cependant accrue peut-être trop rapidement, la construction de logement risque dans un avenir assez proche l'engourdissement subit et pesant, sauf action contraire des pouvoirs publics. A noter qu'ainsi qu'en témoigne la statistique sur les bâtiments commencés, ce sont les constructions relativement moyennes qui ont eu la préférence du public et ce au détriment des immeubles à appartements multiples.

En conclusion, si l'on excepte l'évolution de l'investissement industriel, la formation de capital fixe sur le territoire national a été en 1976, en dépit de circonstances conjoncturelles incertaines, nettement bénéfique à l'économie.

Mille neuf cent septante-sept n'apporte pas d'élément neuf. Tant le montant des investissements réalisés que les tendances au sein de chacune des composantes de ceux-ci n'ont été modifiés. Ainsi la progression de la formation intérieure brute de capital fixe (en prix de 1970) est-elle insignifiante (+ 0,4 % sur 1976) tandis que le recul des investissements dans l'industrie s'accroît à nouveau (-6,8 %) et que le secteur tertiaire poursuit le développement de son équipement (+ 6,8 %) au même rythme pratiquement qu'en 1976.

En dépit d'un léger effritement (-1,9 % par rapport à 1976), la construction de logements s'est maintenue à un niveau élevé. On remarque cependant qu'avec le temps des tendances au tassement se sont de plus en plus clairement manifestées. Ainsi les autorisations de bâtir (statistique de l'Administration de l'Urbanisme) ont-elles montré en cours d'année un profil régressif en escalier, avec paliers, l'année se clôturant par un recul du nombre des permis de bâtir de 14,4 % par rapport à 1976 (40 401 autorisations contre 47 187 en 1976).

Par ailleurs, 47 386 constructions résidentielles ont été commencées en 1977 contre 49 606 en 1976, soit une diminution de 4,5 %. Ces bâtiments nouveaux donneront naissance à 72 385 logements ou 3 798 logements de moins qu'un an auparavant.

La cherté de la construction nouvelle, même dite moyenne, couplée à la baisse du revenu disponible, la morosité de la conjoncture, voire dans certains secteurs de

l'industrie, sa franche détérioration ainsi que par ailleurs l'affaiblissement du rythme de hausse des prix à la consommation et le regain qui s'en suivit pour les placements mobiliers notamment en raison des taux particulièrement intéressants offerts par les valeurs mobilières d'Etat sont autant d'éléments disparates qui expliquent la stagnation voire le léger assouplissement dans la construction de logements en 1977.

Le climat conjoncturel de plus en plus déprimé a imposé aux pouvoirs publics un nouvel accroissement des dépenses d'équipement (+ 5,1 %) mais des exigences budgétaires croissantes de même que la volonté de ne pas déserrer l'étreinte en matière de lutte contre l'inflation ont conduit à une progression de moitié moindre à celle de l'année précédente.

Les engagements des autorités centrales en matière d'investissement de génie civil ont crû, en 1977, de 10,0 % pour se monter à 56 563 millions de francs. Les paiements de ces autorités au même titre ont augmenté de 15,8 % atteignant 47 701 millions de francs.

Les investissements du Ministère des Travaux publics ont progressé de 71,6 % (passant de 7,2 milliards en 1976 à 12,3 milliards en 1977) à titre d'engagement et de 12,6 % (8,2 milliards en 1976 et 9,3 milliards en 1977) au titre de paiement. La hausse des engagements (+ 58,9 %) ainsi que des liquidations (+ 37,9 %) est également vive pour le département des Communications. Les paiements du Fonds des Routes (+ 10,6 %), du Fonds des Constructions scolaires (+ 17,9 %) ainsi que de la Régie des bâtiments (+ 36,2 %) ont augmenté de façon sensible. Les engagements, par contre, à l'exception de ceux de la Régie des Bâtiments (+ 18,8 %), ont déçu (Fonds des Routes : -3,6 %, Fonds des Constructions scolaires : -3,0 %).

Les investissements des parastataux les plus importants (S.N.C.V., S.N.C.B., R.T.T., R.V.A., ports d'Antwerpen et de Gent) ont haussé de 14,3 %, se chiffrant à 5 962 millions de francs. Par contre, la progression a été moindre (+ 1,8 %) pour les investissements des pouvoirs subordonnés (58 448 millions de francs).

Indubitablement, l'industrie aura été en Belgique plus que profondément affectée par la crise économique qui débuta au milieu de 1974. Le désarroi est grand parmi les industriels devant la recrudescence d'une concurrence internationale à leurs yeux insoutenable pour les secteurs de vieille industrialisation (tels le textile et la sidérurgie) aux équipements inadaptés en regard de ceux des nouveaux venus dans le monde jusqu'alors limité des nations industrielles.

Des données issues des déclarations à la T.V.A., il apparaît que le recul des investissements industriels n'affecte pas de façon égale toutes les branches d'activité de ce secteur. Ainsi, la plupart des industries des fabrications métalliques ont enregistré une progression parfois grande (les armes, l'aéronautique, l'industrie automobile) de leurs équipements.

Dans la majorité des autres branches cependant telles la métallurgie de base, la chimie, les industries du bois, les industries du papier, de l'impression et de l'édition, les investissements sont en retrait, parfois marqué (sidérurgie), par rapport à l'année antérieure.

Les livraisons d'outillage industriel des entreprises du secteur des fabrications métalliques situées sur le territoire national, à d'autres entreprises du même marché intérieur constituent également un indicateur de la tendance à investir. Par rapport à 1976, ces livraisons ont été supérieures de 8,0 % (sur base des données à prix courants). La progression est sensible (+ 6,5 %) pour les équipements livrés par l'industrie des constructions électriques (qui par ailleurs représente 39,0 % des fournitures d'équipement inventoriées par cette statistique des livraisons d'outillage industriel). Cependant à l'exception des machines outils (-3,3 %), les autres secteurs ne sont pas en reste : fonderie de fer, + 16,6 %; travail de la tôle, + 8,2 %; ponts et charpentes, + 4,4 %; machines motrices, + 25,3 %; machines textiles, + 9,3 %; construction mécanique, + 7,6 %; appareils de levage, + 5,0 %; appareils divers, + 5,6 %; fine mécanique, + 13,2 %. Il faut noter qu'en 1976 nombre de ces industries avaient livré des équipements pour une valeur nettement moindre qu'en 1975. L'amélioration est donc notoire par rapport à 1976 mais ne constitue encore qu'un rattrapage par rapport à 1975.

Les importations de biens d'équipement ont crû de 8,7 % (données à prix courants) en 1977 par rapport à l'année précédente. Une bonne part de cette augmentation revient cependant au matériel de transport (matériel de chemin de fer, voiture, camion, tracteur, bateau, avion : + 31,2 %), aux appareils scientifiques (+ 16,9 %) ainsi qu'aux équipements non spécifiés (+ 13,9 %). Par contre, les moteurs et biens d'investissement fixe (essentiellement de l'outillage industriel) ne progressent que de 1,2 %.

La volonté de stimulation des pouvoirs publics n'est pas absente, loin de là, comme en témoignent les mesures prises par les autorités publiques en cours d'année (voir les « Faits principaux » à la rubrique « Expansion économique »). Les données confirment cette action bénéfique des pouvoirs publics. En 1977, les investissements aidés par les pouvoirs publics (1) (en vertu des lois dites d'expansion — voir tableau en fin de chapitre) ont été de 69,4 milliards de francs (prix courants), ce qui en regard des années antérieures et compte tenu du recul général des investissements industriels représente un montant appréciable. Ce sont les secteurs à forte intensité de capital (métallurgie, chimie, pétrole) qui recueillaient toujours la plus grande part de ces investissements (54,7 %). Il faut noter cependant la diminution importante pour les fabrications métalliques laissant augurer un recul des investissements dans ce secteur pour 1978. A l'opposé, la progression des équipements dans les industries de la construction reflète la bonne situation conjoncturelle de ce secteur ainsi que des perspectives favorables pour l'avenir. L'augmentation dans le textile témoigne d'une volonté de rajeunissement tout autant que de rationalisation de l'outil de production. Les autres secteurs enregistrent des modifications de faible importance.

Le coût pour l'Etat de l'aide à l'investissement octroyée en vertu des lois des 17 et 18 juillet 1959, 14 juillet 1966 et 30 décembre 1970 s'est chiffré, en 1977, à 9 380 millions de francs soit 7 310 millions au titre des bonifications d'intérêt et 2 070 au titre des primes en capital. Depuis 1962, l'aide ainsi octroyée s'élève à 62 446 millions, se répartissant en 45 113 millions pour les bonifications d'intérêt et 17 333 millions de francs pour les primes en capital.

(1) La répartition régionale de ces investissements est analysée dans le chapitre consacré à l'évolution économique des régions.

Les investissements étrangers (voir tableau en fin de ce chapitre) ont été, en 1977, de 13 % inférieurs à l'année précédente et se montent à 9,2 milliards de francs (à prix courants). C'est essentiellement dans le secteur industriel et, au sein de celui-ci, dans les branches du métal et de la chimie que se réaliseront ces investissements étrangers ou mixtes (avec participation de sociétés belges). Il faut cependant observer que la part investie dans le commerce n'est pas négligeable (33 %). Avec près de 30 %, les Etats-Unis d'Amérique constituent toujours le plus gros investisseur étranger en Belgique, suivis par la France, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, la Suisse et le Japon. La création d'emplois est de loin la mieux assurée par les Etats-Unis : 1 278 emplois sur les 1 863 emplois auxquels donnera naissance la réalisation des investissements étrangers prévus en 1977. Par ailleurs, les investissements allemands ont fortement décliné par rapport aux années antérieures.

Au cours de l'exercice 1976-1977, la Société Nationale d'Investissement (S.N.I.) (1) a poursuivi sa mission d'institut de développement d'intérêt public avec le souci primordial d'un support à l'emploi.

Dans un contexte de dépression, elle s'est efforcée de soutenir et de susciter les initiatives valables d'entreprises ou de promoteurs privés. En exécution de la loi du 30 mars 1976, l'Etat a racheté contre remise d'obligations, les actions de la S.N.I. détenues par des personnes physiques ou morales de droit privé. Ses moyens ont été majorés pour faire face au développement des opérations et des engagements. Au 17 août 1977, le capital a été relevé de 7 à 8 milliards de francs. La politique de renouvellement des moyens par la cession des participations a été rendue difficile par la crise. La S.N.I. a cédé en tout ou en partie, au cours de l'exercice, neuf participations d'une valeur comptable de 56,8 millions de francs avec une plus-value de 0,8 millions de francs. Le montant total des participations mobilisées atteint ainsi 1 024,2 millions de francs, la plus-value globale étant de 211 millions de francs. Les interventions décidées ou exécutées concernent surtout des projets retenus en raison de leur intérêt général, régional, sectoriel ou social. Globalement, les interventions ont été décidées dans 42 entreprises pour 2 024,3 millions de francs dont 1 424 millions en actions et 600,3 millions en obligations convertibles, contre 2 738,4 millions de francs l'exercice précédent. Les interventions de la S.N.I. en actions se répartissent en 481,9 millions de francs à titre d'institut de développement, 136 millions dans le cadre de l'initiative économique publique et 806,1 millions à la demande et pour le compte des pouvoirs publics. Les interventions en obligations convertibles se comptaient à raison de 370,3 millions comme institut de développement et 230 millions à titre d'initiative économique publique.

Trente sept décisions d'investissement ont été exécutées durant l'exercice pour un montant total de 1 711,5 millions de francs. De ce montant, 1 599,5 millions de francs (961,4 dans le cadre de la mission d'institut de développement, 35 au titre d'initiative économique publique et 603,1 à la demande et pour le compte des pouvoirs publics) ont été souscrits en actions et 112 millions de francs en obligations convertibles (82 millions comme institut de développement et 30 millions en charge d'initiative économique publique).

(1) Société Nationale d'Investissement - Rapports 1976-1977.

Tout en maintenant sa politique de diversification et de répartition des risques, la S.N.I. a accru ses interventions dans certains secteurs dont la chimie, le papier et l'imprimerie, les bois et les plastiques (voir le tableau de la répartition sectorielle du portefeuille de la S.N.I., en fin de ce chapitre).

En revanche, en raison notamment d'amortissement sur participations, la proportion de la valeur de ses interventions dans d'autres branches, telles que le textile, la métallurgie de base et les fabrications métalliques, a diminué. L'emploi procuré directement par les sociétés financées par la S.N.I. est passé de 17 500 à la clôture de l'exercice 1974-1975 à 21 800 à la clôture de l'exercice 1976-1977. Par ailleurs en collaboration avec la Société Belge d'Investissement (S.B.I.), la S.N.I. a accentué son effort de soutien des entreprises à vocation exportatrice.

Les revenus globaux de l'exercice ont atteint 548,7 millions de francs contre 445 millions l'exercice précédent, soit une augmentation de 23,3 %.

Exercice	Revenus globaux (millions de francs)	Evolution (%)
1976-1977	548,7	+23,3
1975-1976	445,0	-

Exercice	Evolution (%)
1976-1977	*
1975-1976	*

Investissements dans l'ensemble
Défense nationale
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	En p 197		
	1972	1973	1974
1. Agriculture, sylviculture et pêche	7 104	8 505	9 032
2. Industries extractives	2 601	2 054	1 955
a) Charbonnages, y compris leurs centrales électriques .	390	297	176
b) Autres industries extractives	2 211	1 757	1 779
3. Industries manufacturières	66 788	71 186	85 564
a) Alimentation, boissons, tabac	9 073	9 934	11 221
b) Textiles	4 255	5 067	5 340
c) Vêtements et chaussures	1 705	1 364	1 214
d) Bois et meubles	2 903	3 886	3 957
e) Papier, impression, édition	3 967	3 535	4 098
f) Chimie et activités connexes	15 280	14 093	17 703
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment	3 222	3 875	5 920
h) Fer, acier et métaux non ferreux	10 190	9 262	16 688
i) Fabrications métalliques et constructions navales	14 288	18 201	17 855
j) Activités diverses n.d.a.	1 905	1 969	1 568
4. Construction	5 921	7 560	6 662
5. Electricité, gaz et eau	21 344	16 623	17 049
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	91 957	111 455	122 986
a) Commerce, banque et assurances	32 524	36 357	36 474
b) Immeubles d'habitation	59 433	75 098	86 512
7. Transports et communications	32 576	37 752	36 562
a) Transports par voie ferrée	11 473	12 066	8 862
b) Transports par route	2 537	3 189	2 883
c) Transports maritimes, navigation fluviale, ports	8 101	10 210	10 458
d) Transports aériens	918	1 730	3 020
e) Poste, télégraphe, téléphone, radio et télévision	9 547	10 557	11 339
8. Services	62 534	56 398	56 520
a) Pouvoirs publics (y compris les routes)	39 811	33 078	30 039
b) Enseignement (officiel et libre)	12 486	12 228	12 906
c) Autres	10 237	11 092	13 575
<i>Formation intérieure brute de capital fixe (1 à 8)</i>	290 825	311 533	336 330
9. Variations de stocks	8 384	20 614	34 463
a) Cheptel	1 984	3 214	— 37
b) Autres stocks	6 400	17 400	34 500
<i>Total (de 1 à 9)</i>	299 209	332 147	370 793
Ajustement statistique	2 350	5 578	3 979
<i>Formation intérieure brute de capital</i>	301 559	337 725	374 772

(a) Données adaptées aux résultats du tableau « Entrées-Sorties » élaboré sous les auspices de la C.E.E. Les données pour 1977 ne sont pas encore disponibles.

Économie (a)

en
francs)

1970		A prix courants				
1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
7 913	9 081	8 272	10 775	12 932	12 186	14 591
1 542	1 399	2 828	2 319	2 467	2 088	1 962
311	319	421	330	220	419	442
1 231	1 080	2 407	1 989	2 247	1 669	1 520
76 894	64 826	73 096	80 700	110 137	106 409	94 939
9 120	7 585	9 920	11 202	14 387	12 718	11 078
4 048	3 198	4 639	5 711	6 793	5 562	4 567
827	713	1 865	1 543	1 575	1 170	1 059
2 050	2 053	3 169	4 404	5 114	2 896	3 037
2 061	2 932	4 348	4 011	5 266	2 860	4 244
22 663	22 531	16 738	16 090	23 196	31 356	33 765
4 995	3 256	3 510	4 335	7 524	6 821	4 617
17 072	11 035	11 071	10 385	21 156	23 085	15 442
12 326	10 018	15 746	20 779	23 096	17 401	14 800
1 732	1 505	2 090	2 240	2 030	2 540	2 330
5 801	6 500	6 352	8 410	8 308	7 917	9 292
23 565	18 296	23 718	19 456	23 351	35 692	29 510
115 843	130 645	104 690	136 636	178 326	192 606	237 130
32 836	34 865	35 800	42 200	48 700	49 000	55 600
83 007	95 780	68 890	94 436	129 626	143 606	181 530
41 227	38 633	35 877	43 388	47 205	56 693	55 919
10 531	13 678	12 476	13 846	11 660	14 435	19 594
2 047	2 158	2 648	3 382	3 471	2 881	3 266
12 004	10 176	9 265	12 231	14 021	17 077	15 059
3 557	264	1 012	1 923	3 569	4 481	576
13 088	12 357	10 476	12 006	14 484	17 819	17 424
58 654	64 676	73 959	72 889	85 165	98 299	117 770
32 047	35 239	47 369	43 369	46 089	53 417	64 056
14 766	15 524	14 990	16 120	19 976	26 082	29 814
11 841	13 913	11 600	13 400	19 100	18 800	23 900
331 439	334 056	328 792	374 573	467 891	511 890	561 113
- 9 644	- 7 095	9 523	25 492	46 348	-14 506	11 528
- 1 144	395	2 423	4 892	48	- 1 706	628
- 8 500	6 700	7 100	20 600	46 300	-12 800	10 900
321 795	341 151	338 315	400 065	514 239	497 384	572 641
1 185	2 388	- 411	- 511	668	- 308	- 474
322 980	343 539	337 904	399 554	514 907	497 076	572 167

Source : Institut National de Statistique.

**Répartition sectorielle des investissements ayant bénéficié des avantages
prévus par les lois des 17 et 18 juillet 1959, du 14 juillet 1966 et du 30 décembre 1970**
(en millions de francs)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	Total (a)
Mines et carrières	83	903	684	237	42	442	571	5 322
Energie	163	65	27	112	675	104	48	1 863
Métallurgie	8 142	5 380	5 879	2 430	2 002	37 236	16 699	164 039
Sidérurgie	6 207	4 838	5 015	624	1 364	33 261	14 609	144 901
Métaux non-ferreux	1 940	542	864	1 805	639	3 975	2 090	19 137
Fabrications métalliques	9 516	12 940	15 851	11 331	5 467	15 855	6 591	154 817
Industries chimiques	18 605	4 443	16 455	10 058	15 761	22 576	23 536	210 663
Chimie proprement dite	13 775	2 256	11 457	7 082	11 379	20 840	18 367	142 705
Pétrole	2 575	864	—	—	—	—	2 850	28 681
Caoutchouc	167	231	269	207	987	220	341	7 180
Papier et impression	2 088	1 092	4 729	2 769	3 394	1 516	1 977	32 098
Industries du textile et de la confection	3 415	2 696	3 748	3 760	1 878	4 045	3 820	44 424
Industrie alimentaire	6 339	2 810	7 110	5 285	4 280	4 293	5 821	48 159
Industrie du bois	952	1 056	2 677	2 275	1 127	2 033	2 081	17 381
Matériaux de construction, etc.	2 666	2 748	7 604	3 634	1 454	3 360	4 216	44 592
Matériaux, verre	1 940	2 443	6 526	3 090	746	1 765	2 975	35 473
Industrie de la construction	726	305	1 078	544	708	1 595	1 241	9 119
Divers	3 965	2 636	5 557	3 705	3 693	4 052	5 986	39 317
dont :								
équipement des terrains par les pouvoirs publics	1 155	550	965	1 029	923	1 100	461	11 144
<i>Total ...</i>	53 845	35 677	65 593	42 826	36 379	93 995	69 370	730 576

(a) A partir de 1959.

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Industrie.

Répartition sectorielle des investissements étrangers prévus
(en millions de francs)

BRANCHE D'ACTIVITE	1973	1974	1975	1976	1977		Total de 1959 à 1977	
					Données absolues	%	Données absolues	%
Industrie métallique	3 437	6 686	2 184	644	1 941	21,1	54 472	27,0
Industrie chimique, pétrole et papier....	4 046	11 023	2 406	7 391	1 969	21,4	94 836	47,0
Industrie textile	599	710	560	616	555	6,0	9 966	5,0
Autres industries	4 287	5 965	4 640	1 909	4 731	51,5	42 403	21,0
<i>Total ...</i>	12 369	24 384	9 790	10 560	9 196	100,0	201 677	100,0
dont :								
<i>industrie</i>	9 560	22 290	7 236	8 600	5 877	63,9	174 607	86,6
<i>commerce</i>	891	1 038	464	759	2 345	25,5	10 313	5,1
<i>services</i>	1 918	1 056	2 090	1 201	974	10,6	16 757	8,3

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Industrie.

Répartition des investissements étrangers prévus par pays de provenance
(en millions de francs)

PAYS	1973	1974	1975	1976	1977		Total de 1959 à 1977	
					Données absolues	%	Données absolues	%
R.F. d'Allemagne ...	2 328	321	166	1 779	234	2,5	23 205	11,5
France	1 201	4 620	3 333	385	1 430	15,6	22 604	11,2
Italie	168	180	525	2 277	36	0,4	3 460	1,7
Luxembourg	25	108	86	105	64	0,7	697	0,3
Pays-Bas	844	4 449	403	2 751	952	10,4	20 309	10,1
Grande-Bretagne ...	740	557	1 292	279	910	9,9	11 311	5,6
Danemark	23	35	26	8	—	—	127	0,1
Irlande	1	1	—	—	—	—	2	—
<i>C.E.E. ...</i>	5 330	10 271	5 831	7 584	3 627	39,4	81 715	40,5
Etats-Unis	5 109	12 316	2 732	1 783	2 674	29,1	94 996	47,1
Japon	604	555	17	649	320	3,5	3 239	1,6
Suède	173	243	26	109	59	0,7	2 464	1,2
Suisse	547	414	235	208	390	4,2	3 260	1,6
Autres pays	606	585	949	227	2 127	23,1	16 003	8,0
<i>Total ...</i>	12 369	24 384	9 790	10 560	9 196	100,0	201 677	100,0

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Industrie.

Répartition régionale des investissements étrangers prévus
dans les industries manufacturières
(en millions de francs)

PROVINCE ET REGION	1973	1974	1975	1976	1977	
					Données absolues	%
Anvers	787	5 985	276	1 528	952	16,2
Flandre occidentale	315	85	736	—	10	0,2
Flandre orientale	632	1 772	1 374	1 752	700	11,9
Limbourg	4 069	3 924	189	455	49	0,8
Brabant flamand	369	120	—	80	876	14,9
<i>Région flamande</i>	6 172	11 886	2 576	3 815	2 587	44,0
Hainaut	1 077	5 163	1 964	4 254	958	16,3
Liège	656	3 622	1 642	24	1 806	30,7
Luxembourg	—	300	—	—	452	7,7
Namur	1 450	125	776	165	60	1,0
Brabant wallon	—	267	279	172	14	0,2
<i>Région wallonne</i>	3 183	9 477	4 661	4 615	3 290	56,0
<i>Bruxelles-Capitale</i>	205	927	—	170	—	—
<i>Le Royaume ...</i>	9 560	22 290	7 236	8 600	5 877	100,0

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Industrie.

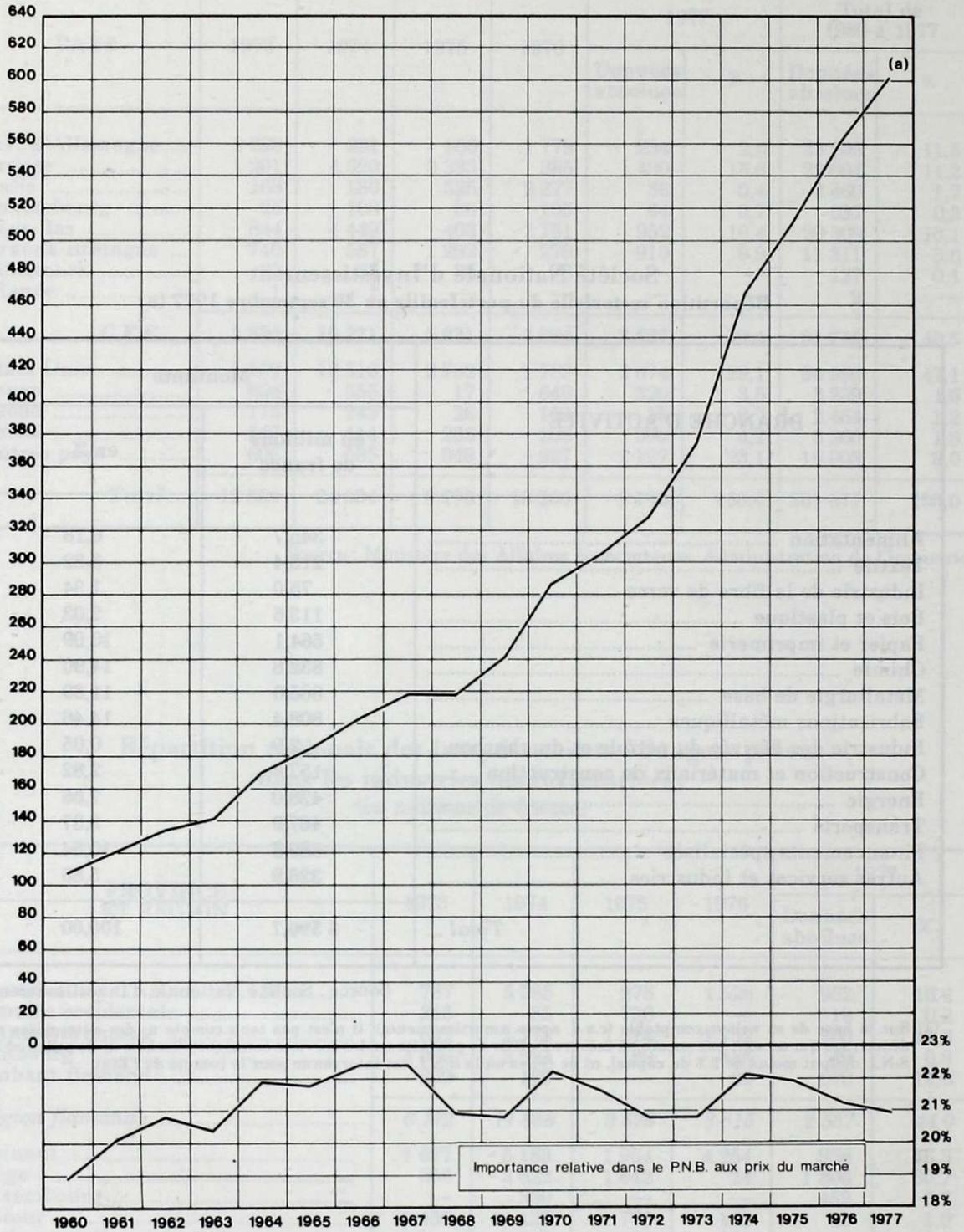
Société Nationale d'Investissement
Répartition sectorielle du portefeuille au 30 septembre 1977 (a)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	Montants	
	en millions de francs	en %
Alimentation	345,7	6,18
Textile	213,4	3,82
Industrie de la fibre de verre	75,0	1,34
Bois et plastique	113,5	2,03
Papier et imprimerie	564,1	10,09
Chimie	832,8	14,90
Métallurgie de base	665,0	11,89
Fabrications métalliques	808,4	14,46
Industrie des dérivés du pétrole et du charbon ..	2,9	0,05
Construction et matériaux de construction	157,8	2,82
Energie	428,0	7,66
Transports	467,9	8,37
Financements spécialisés	589,3	10,54
Autres services et industries	326,9	5,85
<i>Total ...</i>	5 590,7	100,00

Source : Société Nationale d'Investissement.

(a) Sur la base de sa valeur comptable (c.a.d. après amortissements); il n'est pas tenu compte ni des entreprises en démarrage qui ne sont pas encore en mesure d'offrir de produits ou des services commercialisables ni de celles où la S.N.I. détient moins de 2 % du capital, ni de celles où la S.N.I. est intervenue pour le compte de l'Etat.

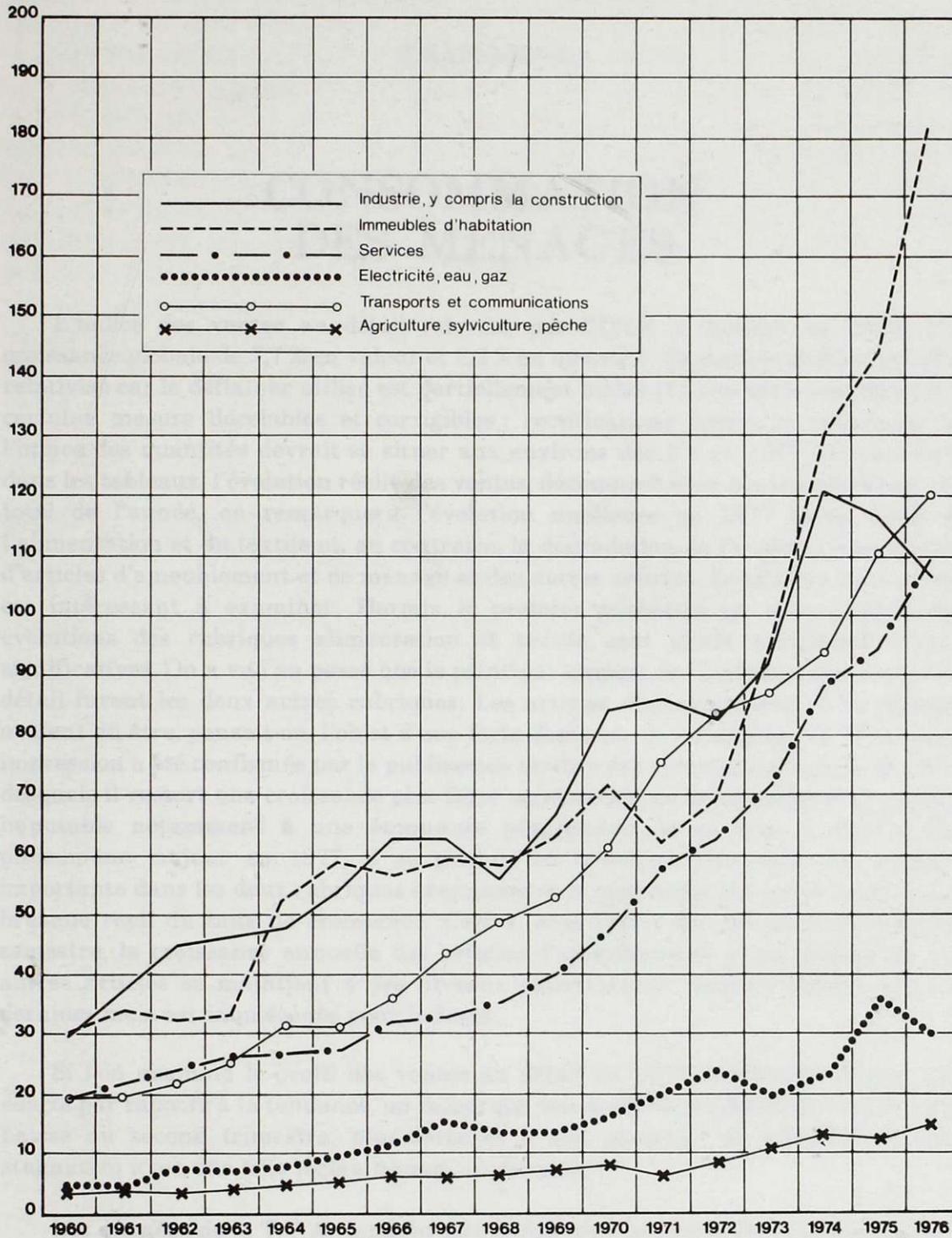
Formation intérieure brute de capital
Défense nationale et variations de stocks exclues
 (en milliards de francs - à prix courants)



Source : Institut National de Statistique.

(a) Pour 1977, estimation du Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

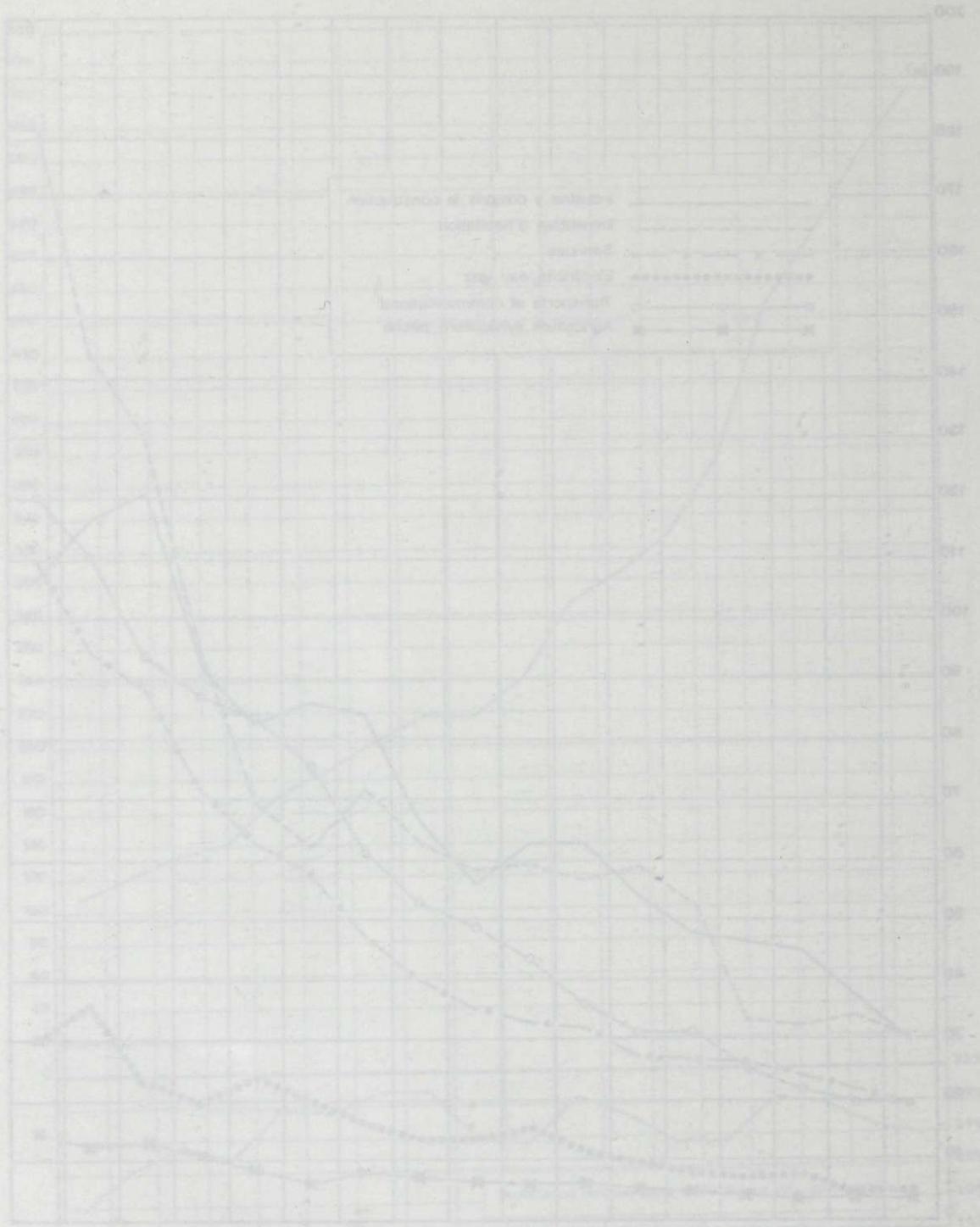
Formation intérieure brute de capital des secteurs de l'activité économique (a)
 Défense nationale et variations de stocks exclues
 (en milliards de francs - à prix courants)



Source : Institut National de Statistique.

(a) Toutes les formes d'industrie ont été regroupées y compris celle de la construction, mais à l'exclusion de l'électricité, du gaz et de l'eau.
 Les immeubles d'habitation sont considérés à part.
 Les services regroupent la rubrique « Commerce, banques et assurances », ainsi que celles de l' « Enseignement » et des « Professions médicales et autres services aux ménages et aux entreprises ».
 La rubrique « Service-Pouvoirs publics » intéressant en majeure partie les transports et communications, a été englobée dans ceux-ci.

Formation intérieure de capital des sociétés de l'activité économique (a)
 (en milliards de francs, à parité de pouvoir d'achat)



Source: Institut National de la Statistique
 (1) Les données sont en milliards de francs à parité de pouvoir d'achat.
 (2) Les données sont en milliards de francs à parité de pouvoir d'achat.
 (3) Les données sont en milliards de francs à parité de pouvoir d'achat.

CHAPITRE II

CONSOMMATION DES MENAGES

L'indice des ventes au détail relevées par l'I.N.S. a montré, en 1977, une croissance globale de 7,7 % en valeur et 2,2 % en quantité. Ce dernier chiffre doit être relativisé car le déflateur utilisé est partiellement biaisé (1). Les biais sont dans une certaine mesure décelables et corrigibles : rectifications faites, la croissance de l'indice des quantités devrait se situer aux environs des 3 % en 1977. On trouvera, dans les tableaux, l'évolution réelle des ventes, décomposées en quatre rubriques. Au total de l'année, on remarquera l'évolution meilleure en 1977 qu'en 1976 de l'alimentation et du textile et, au contraire, la dégradation de l'évolution des ventes d'articles d'ameublement et de ménage et des autres articles. Le tableau de la p. 365 est intéressant à examiner. Hormis le premier trimestre en alimentation, les évolutions des rubriques alimentation et textile sont plutôt erratiques et peu significatives. On a vu l'an passé que le principal support de l'évolution des ventes au détail furent les deux autres rubriques. Les articles d'ameublement et de ménage avaient dû être, pensait-on, l'objet d'une forte demande de rattrapage en 1976; cette impression a été confirmée par la publication tardive des comptes nationaux de 1976, desquels il ressort une croissance plus forte qu'attendue de la consommation privée, imputable notamment à une étonnante progression de ce type d'articles. Or, phénomène majeur en 1977, il se produit au troisième trimestre une rupture importante dans les deux rubriques examinées et le quatrième trimestre confirme ce brusque repli du taux de croissance. Certes, sous l'effet des résultats du premier semestre, la croissance annuelle des articles d'ameublement et de ménage et des autres articles se maintient à des niveaux satisfaisants, mais l'évolution des six derniers mois est inquiétante pour le futur.

Si l'on examine le profil des ventes au détail en 1977, d'après l'évolution des écarts par rapport à la tendance, on remarque une stabilité au début de l'année, une baisse au second trimestre, plus forte et à son plancher au troisième et une stagnation avec une très légère hausse au dernier.

Les données de la T.V.A. donnent une image plus favorable de la consommation perçue à travers les ventes au détail. Mais des problèmes de classification au 1^{er}

(1) En effet, pour obtenir l'indice des quantités, l'indice en valeur est déflaté par l'indice des prix à la consommation hors service. Or, d'une part cet indice est différent en 1977 selon qu'il tient compte ou non de la neutralisation des prix pendant l'été 1976 — ainsi la croissance de 0,2 % de l'indice des quantités au troisième trimestre de 1977 est probablement sous-estimée —, d'autre part il tient compte des prix d'un certain nombre d'articles qui ne sont pas présents dans les ventes au détail relevées par l'I.N.S., et il est donc partiellement inadéquat.

trimestre de 1976 ont engendré une croissance surévaluée au 1^{er} trimestre de 1977. Si l'on essaie une correction approximative, le taux de croissance global des ventes au détail approchées par les données T.V.A. devrait se situer aux environs de 8,5 %, ce qui n'est pas trop éloigné du 7,7 % enregistré par la statistique I.N.S. des ventes au détail. Dans toutes les rubriques, intervient le biais susmentionné, mais surtout dans celles du textile et des articles d'ameublement et de ménage. Mais, globalement, le résultat est néanmoins quelque peu plus favorable. L'intérêt de ces données est aussi de permettre une approche de l'évolution des services. On voit qu'ils évoluent de manière nettement plus défavorable. On a limité la définition des services aux services personnels additionnés aux services récréatifs et culturels. Cela donne une croissance de 11,6 %, à laquelle il faut accoler l'évolution des prix des services, qui fut de 11,3 % en 1977. Le résultat est pratiquement nul en « quantités » (en « prestations » est plus juste). Quant aux prix dans la restauration et l'hébergement, ils ont crû de 14,3 %; ce qui, joint à une hausse de 2,4 % (1) du chiffre d'affaires du secteur, révèle un recul important de son activité. Comme les prix des réparations des biens de consommation n'auraient augmenté que de 2,5 % en 1977, et le chiffre d'affaires de ce secteur de 6,6 %, son activité réelle a dû s'accroître de plus de 4 %.

Les Communautés européennes continuent leurs enquêtes de conjoncture auprès des consommateurs. Bien qu'il ne s'agisse là que d'un indicateur de perception, il ne doit pas être négligé. En effet, les bouleversements de la vie économique ne vont sûrement pas sans influencer les déterminants de la consommation des ménages; celle-ci ne dépend pas seulement du revenu mais également d'attentes et d'anticipations de natures diverses. L'information et la perception qu'a le consommateur jouent donc un rôle à cet égard : ce rôle augmente dans une période où, d'une part l'avenir est incertain et, d'autre part, le passé considéré comme dépassé c'est-à-dire comme étant une situation qui ne se reproduira plus à cause des bouleversements économiques. Un groupe de questions porte d'abord, dans cette enquête, sur des « généralités » telles la situation économique, le chômage et les prix. L'évolution des réponses relatives aux prix n'est pas tellement surprenante : elle est en corrélation avec le mouvement réel de ralentissement du rythme de hausse des prix; mais on n'est pas prêt de croire non plus que ce ralentissement va s'accroître. Il serait à son plancher. Les réponses relatives aux deux autres points constituent un curieux phénomène : une amélioration passagère pendant la première moitié de l'année, suivie d'un repli sur des positions plus maussades et pessimistes, notamment sur le chômage, comme en témoigne l'accroissement des réponses qui pronostiquent une forte augmentation de celui-ci dans l'année qui vient. Le deuxième groupe de questions est plus précis et porte sur la situation financière passée et future du ménage, sur l'opportunité d'achats importants et sur les possibilités d'épargne. A en juger d'après le mouvement dans les réponses, la majorité s'attend toujours à une situation financière stationnaire, tandis que diminuent les pronostics relatifs à une dégradation et qu'augmente l'incertitude. Pour les trois derniers points, les réponses ne manifestent pas de transferts fort significatifs; on notera simplement un accroissement de l'incertitude sur l'opportunité d'achats et un transfert des « oui peut-être » vers des « oui certainement » dans les réponses relatives aux possibilités

(1) Une sous-évaluation est ici possible.

concrètes d'épargne dans l'année à venir. On retiendra aussi que la proportion des réponses positives à la question « est-il raisonnable d'épargner » reste considérablement plus élevée que celles qui pensent pouvoir y réussir concrètement.

Tous ces résultats sont agrégés par l'indicateur représenté à la page 370, on y voit le mouvement, relevé plus haut, dans les réponses pendant la première moitié de l'année 1977. Rappelons, ici encore une fois, qu'un tel indicateur ne représente pas le mouvement de la réalité économique comme tel mais bien la perception qu'en a l'échantillon de consommateurs interrogés. On y retrouve cependant assez nettement le mouvement de baisse amorcé après le premier trimestre; par ailleurs, on ne manquera pas de relever une similitude avec le profil des indicateurs synthétiques de conjoncture de l'I.N.S. et de la D.G.E.D.

Les immatriculations de voitures neuves ont augmenté de 1,8 % en 1977 par rapport à 1976. Ici aussi cette évolution est marquée par une rupture au milieu de l'année, les deux derniers trimestres voyant à l'inverse des deux premiers, des résultats en retrait par rapport aux deux trimestres correspondants de l'année précédente.

Le montant total des crédits accordés dans le cadre des ventes à tempérament s'est accru, en 1977, de 3,3 % par rapport à l'année précédente, à comparer avec les 39 et 17 % des deux années antérieures. Cette faible progression représente d'ailleurs essentiellement la hausse des prix, puisque le nombre de contrats diminue de 6,3 %.

Les voitures diminuent en nombre de contrats, tout en se maintenant à un niveau élevé, et les articles ménagers aussi, tant en contrats (-3 %) qu'en valeur (-6 %). Ce n'est pas anormal, après le boom de l'an passé. Plus significatives du point de vue des comportements de consommation sont peut-être les baisses en motos, vélomoteurs, bicyclettes et en textiles, fourrures et vêtements; la rubrique « livres » voit sans cesse diminuer ses résultats depuis 4 ans. On remarquera la modification, assez brusque en 1977, des « parts de marché » des systèmes de financement, en faveur essentiellement des banques; de même est à noter le fort accroissement des débiteurs en retard de paiement. Les banques accroissent également de manière importante leur part dans les prêts personnels en 1977, passant de 59 à 66 %. On relèvera surtout la hausse étonnante du nombre de contrats de prêts personnels à court terme, plus de 50 %. Les prêts à long terme et de plus de 150.000 F augmentent aussi fortement. Au total, on enregistre la progression étonnante de plus de 20 % du nombre de contrats de prêts personnels, un indice de la dégradation de la situation financière d'un nombre croissant de ménages.

En synthétisant ces différents indicateurs, on tirera la conclusion que l'année 1977 a été moyenne pour la consommation privée. Tant l'évolution des ventes au détail que celles des immatriculations de voitures, ainsi que les enquêtes des Communautés européennes, montrent une sérieuse baisse dès le milieu de l'année, en corrélation d'ailleurs avec d'autres indicateurs macro-économiques. Par ailleurs, le pessimisme que peuvent engendrer ces facteurs doit être pondéré d'une part par l'incertitude pesant, on l'a vu, sur les données elles-mêmes et d'autre part, par les données de la T.V.A.

Apprécier sur ces bases l'évolution de la consommation privée et en inférer des perspectives d'avenir revient un peu à la question de la bouteille à moitié pleine ou à moitié vide. Apparemment, du point de vue de la consommation comme telle, un taux de 3 % n'est pas négligeable et révèle tout de même une solidité qui n'apparaît pas ailleurs dans l'évolution des autres agrégats, même si cette solidité est celle d'un plancher. Mais d'un autre point de vue, cette évolution est insuffisante pour apporter des impulsions déterminantes à l'activité économique. De plus, elle ne signifie peut être pas nécessairement comme on l'entend parfois, qu'une saturation serait atteinte dans la consommation d'un certain nombre de biens, si l'on veut dire par là que les besoins sont satisfaits. A titre d'information, on trouvera à la p. 368 un tableau relatif aux taux d'équipement des ménages belges en biens durables, résultats à recevoir avec toutes les nuances que peuvent susciter les enquêtes par échantillon.

Quels sont les facteurs qui ont influencé la consommation et dans quel sens pourraient-ils jouer dans l'avenir ?

La croissance du revenu global a été limitée en 1977, tout comme en 1976. Le chômage s'est aggravé. On avait montré l'an passé que la structure du chômage, notamment la part importante qu'y prennent les jeunes, les femmes et les immigrés, réduisait l'impact qu'il pouvait avoir sur la consommation des ménages. La mise au chômage de catégories sociales déjà marginalisées dans le circuit de la production et des revenus perturbe moins la consommation des ménages que celle du travailleur belge qualifié. Mais ce phénomène de « stabilisation » de la consommation en période de crise est provisoire et peut avec l'allongement du chômage, épuiser ses effets et cela pour des causes diverses : fin d'allocations spéciales de licenciement, passage dans une tranche plus basse du chômage, généralisation de la prépension, maintien prolongé au chômage de jeunes dont la propension normale à consommer s'élève etc... D'un autre point de vue aussi le chômage produit des effets : sa perception comme menace concrète dans certains milieux a continué, en 1977, à encourager et de manière plus vive qu'avant, la constitution d'encaisses de précaution; par ailleurs, l'aggravation et la prolongation du chômage a été le principal vecteur, avec la reprise avortée de l'activité, d'un « tournant » dans les consciences en 1977 : on perçoit beaucoup plus maintenant que la crise est profonde et qu'elle va durer. Ceci entraîne probablement des mouvements de réallocations dans la consommation.

La modération salariale s'est poursuivie en 1977 comme en 1976. Il n'y a donc guère pu y avoir d'impulsions sur la consommation de ce côté-là. Par ailleurs, on soulignera aussi le rognage du revenu disponible par la fiscalité en période d'inflation, même si l'indexation partielle des barèmes fiscaux connaît un début d'application. On voit donc que le revenu global est bridé, soit par le chômage, soit dans son mouvement propre. On a vu aussi qu'il y avait peu de chances de voir s'accroître la propension à consommer.

Si l'on pense que la crise a accru les écarts relatifs entre les secteurs « abrités » et les autres et, au niveau de la population active non salariée entre les petits et les gros indépendants, et que cela se traduit en termes de revenus et de consommation, alors on peut en conclure que le taux de croissance de la consommation privée masque des mouvements différents qui ont pu se compenser jusqu'ici, les uns jouant à la baisse, les autres lui résistant. Et pour les raisons citées plus haut, il n'est pas sûr que cela se poursuive toujours ainsi.

La question se pose aussi de la politique économique la plus adéquate à la demande des ménages. Des politiques générales et trop peu sélectives risquent de faire plus de tort que de biens. La carence fondamentale qui obère toute politique de la demande tient surtout dans la mauvaise connaissance que l'on a des niveaux de vie réels en Belgique. Jusqu'ici, c'est la structure des revenus nominaux qui nous renseigne à ce sujet : cette source est cependant bien boîteuse. A revenu égal, des ménages peuvent avoir des charges totalement différentes, liées aux enfants surtout, ou à l'âge, ou à d'autres facteurs encore, et donc un revenu très différent par unité de consommation : or, c'est ce dernier revenu qui compte, c'est ce concept qui définit le mieux le niveau de vie réel. Ainsi, il se pourrait très bien que des couches plus ou moins larges de la population soient en fait sous consommatrices dans un certain nombre de biens de consommation, mais que cela n'apparaisse pas si l'observateur choisit le revenu nominal du ménage comme approche.

* * *

Ventes à la consommation (a)
Indices par secteur et par catégorie d'articles
(moyenne mensuelle 1964 = 100)

DÉSIGNATION	1974	1975	1976	1977	DÉSIGNATION	1974	1975	1976	1977
<i>Grands magasins :</i>									
<i>Indice général</i>	236	256	284	309	<i>Ventes en libre service :</i>	799	916	1 068	1 228
Alimentation	237	264	298	322	<i>Indice général</i>	775	914	1 057	1 220
périssable	216	242	277	298	Ventes en supermarchés	462	544	589	634
non-périssable	283	318	353	388	petites et moyennes entreprises de supermarchés	1 006	1 187	1 415	1 676
restaurant	181	184	209	217	de distribution	771	914	1 059	1 206
Textile et articles d'habillement	188	190	198	211	alimentation périssable	778	913	1 056	1 232
aunages	34	33	26	24	alimentation non périssable et pro- duits divers	891	871	1 055	1 180
dessus hommes et garçonnets	326	265	293	319	Autres ventes en libre service des gran- des entreprises de distribution				
dessus femmes, jeunes filles, fillettes bonneterie, lingerie, chemiserie, cha- pellerie	266	237	281	294					
mercerie, rubans, patrons	167	190	187	202					
chaussures, pantoufles	137	141	154	160					
articles divers de parure	250	265	257	273					
Ameublement	147	143	145	148					
textiles	213	215	240	251	<i>Coopératives de consommation :</i>	117	119	118	112
meubles, lustrerie, ornementation	186	234	261	283	<i>Indice général</i>	107	107	109	108
Ménage	237	197	221	221	Boulangerie	107	107	102	93
articles de ménage	272	265	272	280	Alimentation (sauf boulangerie)	96	88	96	86
appareils ménagers et électroména- gers	232	223	233	232	Habillage	59	39	39	37
Tabacs, articles pour fumeurs	303	296	301	316	Ameublement	125	123	120	124
Librairie, papeterie, photographie, etc. ...	509	555	658	751	Tabacs	103	139	142	131
librairie	304	300	329	359	Librairie-papeterie	—	—	—	—
papeterie	399	469	590	666	Parfumerie, articles de luxe	49	51	47	37
articles de photographie et de cinéma- tographie	262	238	235	249	Restaurant, tea-room	65	51	43	38
Parfumerie, toilette	456	469	587	665	Divers	223	238	257	263
Jeux, jouets, sports, voyages	328	343	387	422	<i>Entreprises à succursales :</i>	507	596	699	800
	286	516	690	837	<i>Indice général</i>	664	798	975	1 131
					Alimentation générale	317	356	380	423
					Produits non alimentaires				

(a) Calculées sur base des données établies par certaines entreprises de commerce de détail (voir : Arrêté royal du 4 février 1965, *Moniteur belge* du 3 mars 1965).

Ventes à la consommation en 1977 (c) (évolution en %)

MOIS	Petit commerce de détail (e)		Grands magasins à rayons multiples		Coopératives de consommation		Magasins à succursales		Ventes en supermarchés (d)		Total du commerce de détail (e)	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
Janvier	8,3	10,7	6,3	10,4	-4,8	-0,9	14,3	17,5	4,5	7,6	9,1	11,8
Février	8,0	10,3	12,1	10,6	-5,1	-1,6	16,8	17,4	10,9	8,0	10,4	11,5
Mars	9,4	9,9	8,4	10,3	-3,7	-2,1	19,4	17,7	9,3	8,4	11,2	11,3
Avril	5,5	9,4	7,9	9,6	-3,7	-2,4	18,1	17,8	11,1	8,2	8,3	10,9
Mai	7,6	9,2	7,5	9,7	-5,7	-2,4	15,7	18,0	6,6	8,7	8,8	10,8
Juin	6,5	8,5	13,4	9,9	-5,5	-3,1	15,5	17,4	6,8	8,1	8,5	10,2
Juillet	—	7,5	5,5	8,8	-9,3	-4,2	5,0	15,4	2,4	6,9	1,5	9,1
Août	5,2	7,0	13,9	9,3	-3,0	-4,0	14,2	14,8	9,0	7,4	7,6	8,7
Septembre	4,1	6,4	7,7	9,2	-4,0	-4,3	17,3	15,0	11,3	7,9	7,1	8,3
Octobre	4,1	6,3	4,7	9,1	-4,8	-4,0	12,6	15,0	5,5	7,9	5,9	8,3
Novembre	5,7	6,0	6,8	8,7	-6,1	-4,4	15,9	15,0	6,9	7,8	7,8	8,0
Décembre	5,1	5,7	8,8	8,5	-9,6	-5,5	11,4	14,6	8,3	7,7	6,6	7,7

(a) Indice en valeur par rapport aux mois correspondant de l'année précédente.

(b) Moyenne mobile sur douze mois.

(c) Calculé à partir de l'indice mensuel du chiffre d'affaires en valeur publié à partir de 1969 (1966=100).

(d) Petites et moyennes entreprises de supermarchés, à libre service complet ou partiel. Les chiffres d'affaires des supermarchés à grandes surfaces sont compris dans les données, respectivement des grands magasins, des coopératives de consommation et des magasins à succursales.

(e) Données provisoires.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Evolution par rubrique et en quantité des ventes au détail en 1977 (a)
(en %)

MOIS	Alimentation		Textiles et habillement		Articles d'ameublement et de ménage		Autres articles		Total des ventes au détail	
	(b)	(c)	(b)	(c)	(b)	(c)	(b)	(c)	(b)	(c)
Janvier	2,8	2,3	-1,5	-1,0	3,0	2,9	8,5	7,9	2,7	3,3
Février	4,5	2,5	0,1	0,9	5,2	3,0	3,7	7,4	2,9	3,3
Mars	4,8	2,8	5,0	—	3,2	2,9	9,0	7,3	5,0	3,4
Avril	3,2	2,5	-1,4	-0,5	3,4	3,2	5,2	7,3	3,0	3,4
Mai	1,6	2,9	0,3	-0,6	3,6	3,5	5,9	7,0	3,1	3,5
Juin	-0,4	2,3	-2,6	-1,0	7,0	3,7	6,2	6,7	2,4	3,2
Juillet	-2,8	1,4	2,8	-0,7	-2,7	3,3	-0,8	6,2	-3,9	2,4
Août	3,8	2,0	7,3	-0,1	0,9	2,7	4,5	5,8	2,0	2,3
Septembre	2,9	1,9	-1,6	-0,6	-0,4	2,6	3,9	5,4	2,5	2,1
Octobre	3,5	2,4	-3,2	-0,1	-2,8	2,3	1,3	5,2	1,8	2,4
Novembre	4,5	2,7	-1,0	—	0,8	1,9	3,0	4,6	3,2	2,3
Décembre	2,2	2,5	0,7	0,1	4,2	2,1	-0,3	4,1	2,0	2,2

(a) Ces taux sont calculés sur base de séries des quantités, obtenues en déflatant les séries en valeur par les indices de prix correspondant. Pour « Autres articles » le déflatteur utilisé est l'indice des prix non alimentaires.

(b) Evolution par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

(c) Evolution de la moyenne mobile sur 12 mois.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Evolution des ventes au détail (a)
(données trimestrielles - en %)

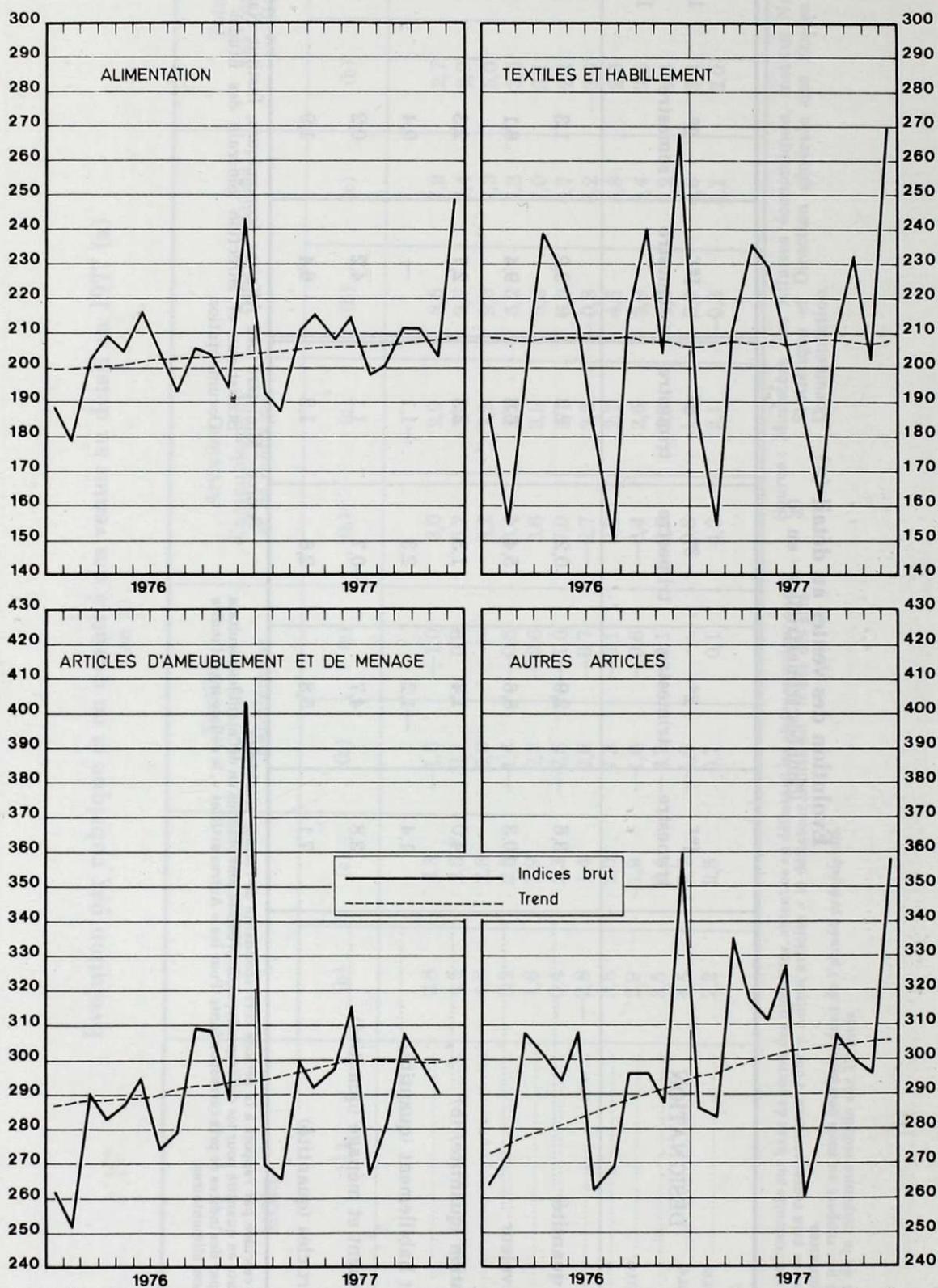
DÉSIGNATION	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1977 — 1976
Total en quantité	3,6	2,9	0,2	2,3	3,2	1,3	2,2
Total en valeur	10,3	8,6	5,4	6,8	9,4	6,1	7,7
Alimentation (quantité) (b)	4,0	1,4	1,3	3,3	2,7	2,3	2,5
Textile et habillement (quantité)	1,4	-1,2	2,3	-1,1	—	0,4	0,2
Ameublement et ménage (quantité)	3,8	4,7	-0,7	1,1	4,2	0,2	2,1
Autres articles (quantité)	7,1	5,8	2,6	1,2	6,4	1,9	4,1

(a) Evolution calculée par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

(b) Les résultats en quantité pour les différents types de produits sont obtenus en déflétant les résultats en valeur par des indices de prix correspondants. Pour les « Autres articles », le déflateur est l'indice des prix non alimentaires.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

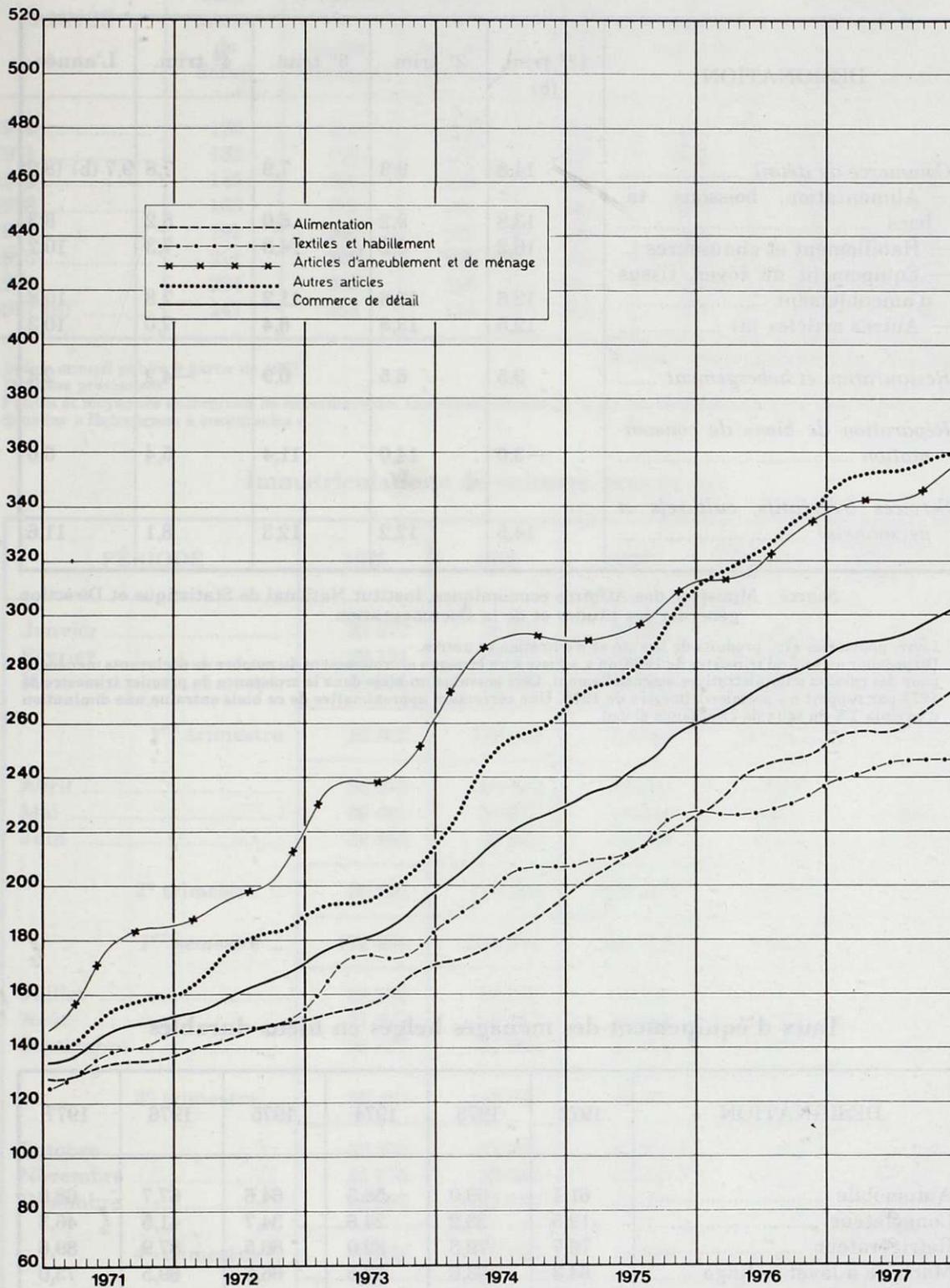
Evolution des ventes au détail
Répartition par type d'articles
(indices des quantités)



Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Evolution des indices du chiffre d'affaires dans le commerce de détail

Répartition par type de biens
(données désaisonnalisées et lissées — 1966=100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Evolution, en valeurs, des chiffres d'affaires du commerce de détail d'après les données de la T.V.A. en 1977
(en % par rapport à l'année précédente)

DÉSIGNATION	1 ^{er} trim. (b)	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	L'année
<i>Commerce de détail</i>	14,3	9,3	7,9	7,8	9,7 (b) (8,2)
— Alimentation, boissons, tabacs	13,8	9,2	6,0	5,2	8,3
— Habillement et chaussures ...	16,2	5,2	14,3	7,3	10,2
— Equipement du foyer, tissus d'ameublement	12,6	12,6	11,2	7,8	10,8
— Autres articles (a)	12,5	13,8	8,4	7,0	10,3
<i>Restauration et hébergement</i>	9,5	6,5	0,9	-4,2	2,4
<i>Réparation de biens de consommation</i>	-3,0	14,0	11,4	5,4	6,6
<i>Services (récréatifs, culturels et personnels)</i>	14,5	12,2	12,3	8,1	11,6

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

- (a) Livre, papeteries etc., produits de beauté et d'entretien et autres.
 (b) Du premier au second trimestre de 1976, on a assisté à un brusque accroissement du nombre de déclarants mensuels, pour des raisons administratives essentiellement. Ceci entraîne un biais dans la croissance du premier trimestre de 1977 par rapport au premier trimestre de 1976. Une correction approximative de ce biais entraîne une diminution d'environ 1 % du taux de croissance global.

Taux d'équipement des ménages belges en biens durables

DÉSIGNATION	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Automobile	61,1	59,0	58,5	64,6	67,7	68,0
Congélateur	19,5	23,2	24,6	34,7	41,5	46,3
Réfrigérateur	76,7	79,5	82,0	86,5	87,9	89,6
Machine à laver le linge	64,3	63,6	62,5	66,6	69,5	73,0
T.V. N/B	80,5	80,0	73,3	68,1	61,9	52,0
T.V. Couleur	4,3	7,6	14,7	23,0	31,6	41,6
Machine à laver la vaisselle .	5,1	6,2	6,3	10,0	10,9	11,2

Source : Institut National de Statistique.

Ventes à la consommation (a)
(1966 = 100)

ANNÉE	Petit commerce de détail	Grands magasins à rayons multiples	Coopératives de consommation	Entreprises à succursales	Ventes en supermarchés (c)	Total du commerce de détail	
						Valeur	Quantité
1970	126	131	108	209	193	133	..
1971	132	140	108	251	232	143	125
1972	145	160	108	288	248	160	135
1973	163	179	105	336	299	183	145
1974	191	205	105	400	356	216	153
1975	211	222	106	470	419	243	154
1976	234	247	106	551	454	272	159
1977 (b)	247	268	188	631	489	293	163

Source : Institut National de Statistique.

(a) Indice annuel publié à partir de 1967.

(b) Données provisoires.

(c) Petites et moyennes entreprises de supermarchés. Les supermarchés de la grande distribution ne sont pas compris ici, mais dans les « Entreprises à succursales ».

Immatriculations de voitures neuves (a)

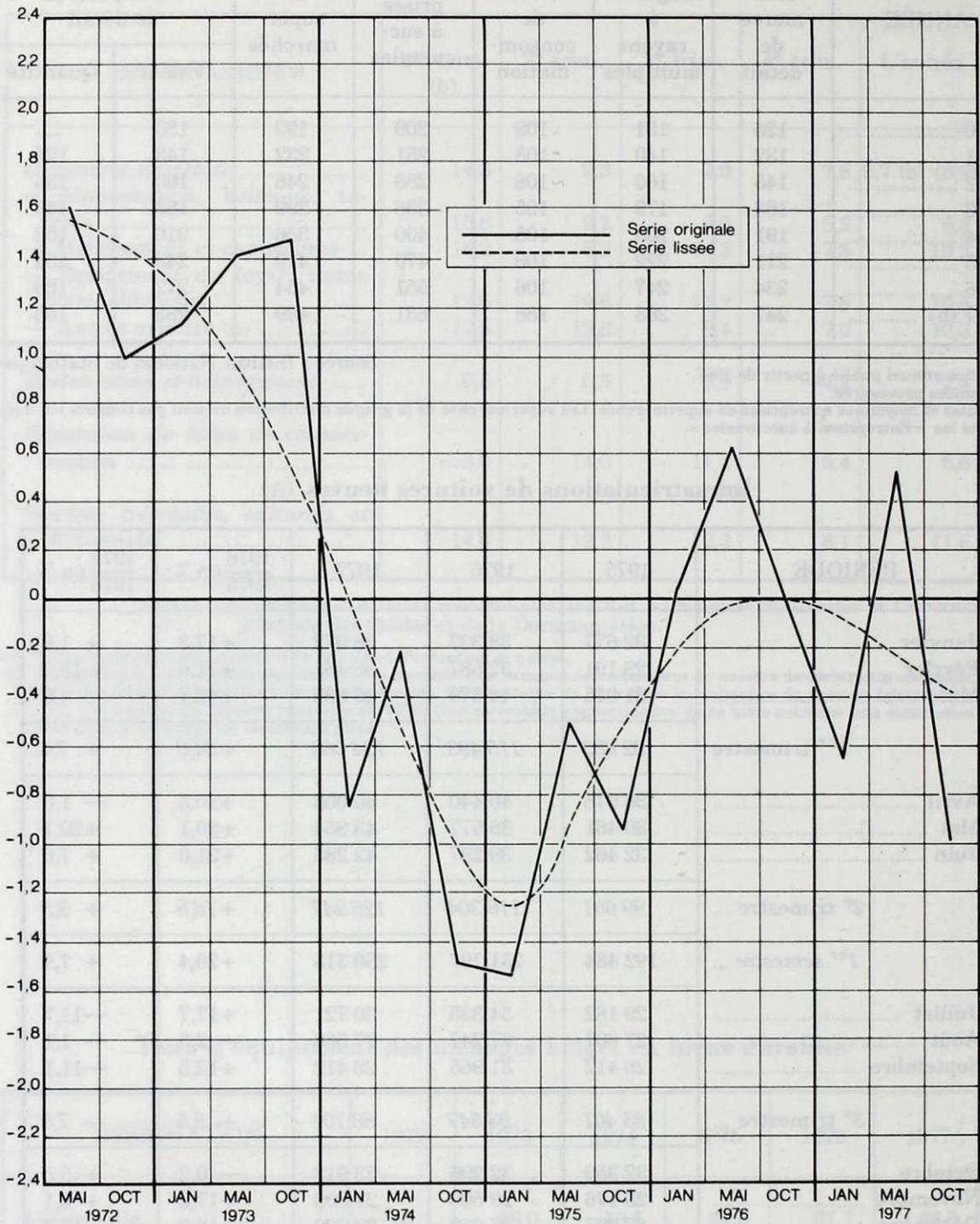
PÉRIODE	1975	1976	1977	1976 1975 en %	1977 1976 en %
Janvier	32 677	38 327	38 972	+17,3	+ 1,6
Février	29 191	32 587	38 461	+11,6	+18,0
Mars	31 015	44 579	46 635	+43,7	+ 4,6
1 ^{er} trimestre	92 883	115 493	124 068	+ 24,0	+ 7,4
Avril	36 678	40 440	40 008	+10,3	— 1,0
Mai	30 461	36 577	43 954	+20,1	+20,1
Juin	32 462	39 287	42 285	+21,0	+ 7,6
2 ^e trimestre ...	99 601	116 304	126 247	+ 16,8	+ 8,5
1 ^{er} semestre ...	192 484	231 797	250 315	+20,4	+ 7,9
Juillet	29 182	34 335	30 721	+17,7	—11,7
Août	27 807	27 247	27 568	— 2,0	— 1,1
Septembre	28 412	31 965	28 412	+12,5	—11,1
3 ^e trimestre ...	85 401	93 547	86 701	+ 9,5	— 7,8
Octobre	32 359	32 296	33 913	— 0,2	+ 5,0
Novembre	25 176	29 503	27 802	+17,2	+ 6,1
Décembre	22 297	25 856	22 029	+16,0	—17,3
4 ^e trimestre ...	79 832	87 655	83 744	+ 9,8	— 4,6
2 ^e semestre ...	165 233	181 202	170 445	+ 9,7	— 6,3
L'année ...	357 717	412 999	420 760	+15,4	+ 1,8

Sources : Ministère des Communications, Service de la Circulation Routière.

Institut National de Statistique.

(a) Non compris les véhicules en transit.

Evolution de l'indicateur global de perception de la conjoncture chez les consommateurs
(série standardisée)



Sources : Communauté Economique Européenne.
Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Ventes à tempérament

Nombre de contrats et crédits annuels accordés par nature des marchandises

NATURE DES MARCHANDISES	Nombre de contrats			Crédits accordés					
				En millions de francs		%			
	1975	1976	1977	1975	1976	1977	1975	1976	1977
Camions et camionnettes, autobus, matériel de transport lourd	9 732	10 467	10 743	2 982	3 655	4 773	9,8	8,6	10,9
Matériel agricole et tracteurs agricoles	2 568	2 071	2 568	605	594	715	2,0	1,4	1,6
Autos pour le transport de personnes, excepté autobus	169 096	217 827	200 494	14 329	23 217	23 890	47,3	55,0	54,7
Motos, scooters, vélomoteurs, bicyclettes ..	14 641	17 083	13 576	257	419	391	0,8	1,0	0,8
Textiles, fourrures, vêtements	291 219	341 294	312 172	553	548	469	1,8	1,3	1,0
Livres	223 675	162 163	132 313	715	540	494	2,4	1,3	1,1
Equipement professionnel autre que les articles repris aux rubriques antérieures (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	11 739	13 038	12 489	2 797	3 621	3 837	9,2	8,6	8,7
Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	902 818	1 024 045	991 323	8 026	9 593	9 021	26,6	22,7	20,6
Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)	1 248	2 874	1 781	43	55	63	0,1	0,1	0,1
<i>Total ...</i>	1 626 736	1 790 862	1 681 631	30 307	42 242	43 656	100,0	100,0	100,0

Source : Institut National de Statistique.

Ventes à tempérament
Crédits annuels accordés

SYSTEME DE FINANCEMENT	1976			1977		
	Nombre	Montant		Nombre	Montant	
		Millions de francs	%		Millions de francs	%
Financement direct par les vendeurs	1 017 821	12 335	29,0	934 060	11 154	25,5
Financement par inter- vention au contrat de vente :						
— de banques	115 214	12 942	31,0	172 337	17 779	40,7
— d'organismes de fi- nancement ou de particuliers	657 827	16 966	40,0	571 062	14 722	33,7
<i>Total ...</i>	1 790 862	42 242	100,0	1 677 459	43 656	100,0

Source : Institut National de Statistique.

Ventes à tempérament
Retards de paiement de trois termes échus et plus

SYSTEME DE FINANCEMENT	Nombre de con- trats en cours au 30 juin		Débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus (a)			
	1976	1977	1976		1977	
			Nombre	%	Nombre	%
Financement direct par les vendeurs	803 313	760 506	34 568	69	26 648	42
Financement par inter- vention au contrat de vente :						
— de banques	209 695	321 863	1 465	3	3 726	6
— d'organismes de fi- nancement ou de particuliers	435 226	391 037	14 081	28	32 419	52
<i>Total ...</i>	1 448 234	1 473 406	50 114	100	62 753	100

Source : Institut National de Statistique.

(a) Il s'agit du total des débiteurs, inclus dans la situation au 30 juin, et pour lesquels, au cours du semestre suivant, a été constaté un retard atteignant ou excédant les 3 termes échus ou dont le dossier a été transmis aux Services du Contentieux ou à l'assurance crédit.

Prêts personnels
Crédits accordés par semestre

SYSTEME DE FINAN- CEMENT	2 ^e semestre 1976			1 ^{er} semestre 1977			2 ^e semestre 1977		
	Nombre de contrats	Montant		Nombre de contrats	Montant		Nombre de contrats	Montant	
		Mil- lions de francs	%		Mil- lions de francs	%		Mil- lions de francs	%
Banques	119 625	18 325	66,2	120 531	12 445	57,4	223 470	24 193	71,0
Organismes de fi- nancements et particuliers	108 689	9 345	33,8	92 854	9 225	42,6	94 637	9 859	39,0
<i>Total ...</i>	228 314	27 670	100,0	213 385	21 670	100,0	318 107	34 052	100,0

Source : Institut National de Statistique.

**Prêts personnels financés par les banques, organismes de financement
et particuliers**

Répartition d'après le nombre de contrats, leur valeur et leur terme

TERME	Nombre de contrats									
	jusque 5 000 F		de 5 001 à 10 000 F		de 10 001 à 35 000 F		de 35 001 à 150 000 F		de 150 001 F et plus (a)	
	1976	1977	1976	1977	1976	1977	1976	1977	1976	1977
jusqu'à 12 mois	360	1 065	6 206	15 167	49 012	97 549	73 051	97 278	22 705	23 149
de 13 à 24 mois	10	39	211	128	54 227	42 300	101 326	101 672	5 024	6 264
25 mois et plus	6		4	1	120	91	76 357	83 138	41 156	63 651
<i>Total ...</i>	376	1 104	6 421	15 296	103 359	139 940	250 734	282 088	68 885	93 064

Source : Institut National de Statistique.

(a) A partir du 1^{er} semestre 1973 la limite de 150 000 F, applicable aux prêts personnels, a été supprimée. Depuis l'année 1973 tous les prêts personnels, sans exception, sont donc repris dans la statistique.

L'Équipement financier
des entreprises publiques

TERME	1977		1976		1975	
	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants
25 mois et plus	10	10	10	10	10	10
	10	10	10	10	10	10
de 12 à 24 mois	10	10	10	10	10	10
de 6 à 11 mois	10	10	10	10	10	10
de 3 à 5 mois	10	10	10	10	10	10
moins de 3 mois	10	10	10	10	10	10
Total	10	10	10	10	10	10

Répartition des financements par les banques, organismes de financement
et particuliers

TERME	1977		1976		1975	
	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants
25 mois et plus	10	10	10	10	10	10
	10	10	10	10	10	10
de 12 à 24 mois	10	10	10	10	10	10
de 6 à 11 mois	10	10	10	10	10	10
de 3 à 5 mois	10	10	10	10	10	10
moins de 3 mois	10	10	10	10	10	10
Total	10	10	10	10	10	10

Source: Institut National de la Statistique

EVOLUTION

DES REGIONS

Dans une première partie, les caractéristiques des régions sont analysées à l'aide de conjonctures d'ordre, l'ordre de succession des

SECTION I. — I

SIXIEME PARTIE

APERÇU DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE DES REGIONS

L'approche qui suit tend à faire ressortir les grandes lignes de l'évolution économique

De 1964 à 1976, les investissements ont été multipliés par 2,2 en Flandre contre 1,6 en Belgique. Ceci correspond à un taux de croissance de 5,8% en Flandre, 4,8% en Wallonie, 5,2% en Belgique. Les investissements ont été multipliés par 2,2 en Flandre à ce qu'ils ont été de 1,6 en Belgique. Ceci correspond à un taux de croissance de 5,8% en Flandre, 4,8% en Wallonie, 5,2% en Belgique. Les investissements ont été multipliés par 2,2 en Flandre à ce qu'ils ont été de 1,6 en Belgique. Ceci correspond à un taux de croissance de 5,8% en Flandre, 4,8% en Wallonie, 5,2% en Belgique.

La dépense d'investissement a été multipliée par 2,2 en Wallonie et 1,6 en Flandre.

SIXIÈME PARTIE

APERÇU DE L'ÉVOLUTION
ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS

EVOLUTION ECONOMIQUE DES REGIONS

Dans une première section, certaines dimensions fondamentales des économies des régions sont analysées ce qui permet de mieux reconnaître le terrain sur lequel la conjoncture s'érige, l'étude de cette dernière faisant l'objet de la seconde section.

SECTION I. — DONNEES STRUCTURELLES DES REGIONS

L'édition précédente du présent ouvrage (1) contenait une approche des structures des économies des régions sur base des valeurs ajoutées des différents secteurs d'activité ainsi que des livraisons industrielles effectuées à partir des régions.

L'ébauche qui suit tend à faire ressortir les traits spécifiques et fondamentaux des diverses régions en prenant appui sur les investissements industriels et l'emploi.

De 1964 à 1975, les *investissements dans l'industrie et la construction* ont été multipliés par 3,2 en Flandre contre 2,6 en Wallonie, 1,4 à Bruxelles et 2,8 pour le Royaume. Ceci correspond à un taux d'accroissement annuel moyen de 11,0 % en Flandre, 8,9 % en Wallonie, 2,5 % à Bruxelles et 9,7 % pour le Royaume. La part des investissements n'a, sur l'ensemble de la période, cessé d'être largement supérieure en Flandre à ce qu'elle est dans les deux autres régions réunies. Plus particulièrement, les investissements situés en Flandre ont en moyenne été près de deux fois supérieurs aux investissements de Wallonie et valaient près du triple en 1966 et 1967. Significatif est le fait que les investissements des établissements dits nouveaux ont été doubles (2,1) en Flandre (49,9 milliards, cumulés sur 1964-1975) de ce qu'ils étaient en Wallonie (24,2 milliards). Seuls en 1970 et 1975, ils ont été de peu supérieurs dans cette région par rapport à la Flandre : 3,7 milliards en Wallonie contre 3,3 milliards en Flandre en 1970 et respectivement 6,4 milliards contre 5,4 milliards en 1975. A noter que pour la période analysée, le montant de 1975 en Wallonie est tout à fait exceptionnel.

La dépense d'investissement par personne occupée est systématiquement plus élevée en Wallonie qu'en Flandre et à Bruxelles.

(1) *L'économie belge en 1976.*

Dépenses d'investissements par personne occupée
(en milliers de francs)

REGION	1972	1973	1974	1975
Région Flamande	61,5	66,5	88,1	94,4
Région Wallonne	70,2	78,2	108,0	105,6
Région Bruxelloise	34,9	39,8	48,0	41,2
<i>Le Royaume ...</i>	60,9	66,9	89,5	91,7

Source : Institut National de Statistique.

Ceci reflète la structure plus capitaliste de l'industrie en Wallonie relativement aux autres régions et ce, en raison du type de fabricats mis en œuvre.

Par rapport à l'objectif de plein emploi, cette situation implique dans les circonstances présentes, étant donné l'impossibilité de reconversion radicale rapide, de consentir à un effort financier plus important pour la création ou à tous le moins le maintien de postes de travail en Wallonie relativement aux autres régions.

Le coefficient de localisation de Walter-Isard (1) permet de repérer les investissements sectoriels prédominants dans les différentes régions (2). C'est ainsi qu'il apparaît que la Flandre est fortement présente dans six des onze secteurs pris en considération à savoir les industries alimentaires, boissons, tabac, l'industrie textile, l'industrie du vêtement et de la chaussure, l'industrie du bois et des meubles, l'industrie chimique et activités connexes, ainsi que dans une variété d'autres petites industries. En Wallonie, les secteurs d'investissement prédominants sont les industries extractives, les industries de la terre cuite, de la céramique, du verre et du ciment ainsi que les industries du fer, de l'acier, des métaux non-ferreux, des fabrications métalliques et des constructions navales. A remarquer que pour ce dernier ensemble les données publiées ne permettent pas une approche plus fine par ailleurs souhaitable. En effet, le vaste secteur des fabrications métalliques s'est amplement développé en Flandre et constitue une des activités primordiales de cette région. D'autre part, la métallurgie des non-ferreux est aussi une activité bien représentée en Flandre. En région bruxelloise, c'est dans les industries de l'alimentation, des boissons et du tabac, du vêtement et de la chaussure, du papier, de l'impression et de l'édition ainsi que dans la construction que s'effectuent la plupart des investissements.

(1) Le coefficient de Walter-Isard est le rapport entre l'importance relative d'une grandeur économique dans une région sur l'importance relative de cette même grandeur au niveau de l'ensemble de référence (ici le Royaume). Supérieur à 1 il dénote une localisation plus affirmée de cette grandeur dans une région et inversement, s'il est inférieur à 1.

(2) Voir tableau en fin de ce chapitre.

A nouveau, comme pour les coefficients de localisation calculés sur base des valeurs ajoutées (1), la diversification sectorielle caractérise les investissements industriels en Flandre à l'opposé de la concentration autour de quelques industries en Wallonie et à Bruxelles.

Un calcul des coefficients de localisation étalé dans le temps est par ailleurs révélateur des renforcements de position ou à l'inverse des désengagements des régions dans certains secteurs. Les coefficients ont été pour cela calculés pour la période des années 1963 à 1967 et pour la période des années 1970 à 1974 (2). C'est ainsi que la position dominante de la Flandre s'est davantage développée d'une période à l'autre dans les industries de l'alimentation, des boissons et du tabac, du textile, des vêtements et chaussures ainsi que des bois et meubles. Dans les industries du papier, de l'impression et de l'édition, activité non prédominante (coefficient en-dessous de 1), la Flandre a également renforcé sa présence. A l'inverse, dans la chimie et ses activités connexes, secteur prédominant en Flandre, un désengagement peut être constaté d'une période à l'autre ainsi que dans de multiples autres petites industries. Comme déjà remarqué plus haut, le coefficient de localisation pour les industries du fer, de l'acier, des métaux non ferreux, des fabrications métalliques et des constructions navales couvrant un domaine trop vaste n'est économiquement pas significatif. Il est en effet trop fortement influencé par le caractère capitaliste des investissements dans la sidérurgie (secteur prédominant en Wallonie) tandis que les fabrications métalliques à infrastructure plus légère ne sont pas suffisamment prises en considération. Aussi le coefficient statistiquement correct indiquant pour la Flandre un désengagement au niveau de l'ensemble des industries y contenues, doit-il être économiquement interprété à défaut de pouvoir être calculé de manière plus fine. L'approche structurelle par les valeurs ajoutées fait en effet ressortir un développement plus rapide des activités du secteur des fabrications métalliques en Flandre par rapport aux autres régions. Ceci doit nécessairement se traduire par un renforcement de la présence des entreprises de ce secteur et donc de leurs investissements en Flandre. Une confirmation de cette interprétation peut être trouvée dans les coefficients de spécialisation calculés à partir des statistiques sur les investissements ayant bénéficié des lois d'expansion économique (1). La prédominance de ce secteur en Flandre ressort clairement (coefficient de spécialisation supérieur à 1) cependant qu'elle tend s'affaiblir dans le temps, ce qui rencontre la diminution qui peut être constatée dans les coefficients calculés sur base des statistiques d'investissement industriels dont question dans cette partie de section.

Le seul secteur prédominant où la Wallonie ait renforcé sa position est celui du fer, de l'acier, des non-ferreux, des fabrications métalliques et des constructions navales. Mais on devine à la lumière de ce qui précède que l'augmentation de ce coefficient recouvrant un ensemble d'activités trop vaste, traduit le développement du seul secteur métallurgique (confirmation de ceci peut être trouvée dans les coefficients de spécialisation calculés sur base des investissements ayant bénéficié des lois d'expansion (1) et plus précisément au sein de celui-ci, de la sidérurgie). Par

(1) Cf. *L'économie belge en 1974*, p. 425.

(2) Voir tableau en fin de ce chapitre.

ailleurs les industries extractives ainsi que les industries de la terre cuite, de la céramique, du ciment et du verre, voient leur prédominance se réduire d'une période à l'autre. La position des investissements des industries des vêtements et chaussures, du papier, de l'impression et de l'édition, et de multiples autres petites industries s'est raffermie tandis qu'à l'inverse les industries de l'alimentation des boissons et tabac, du textile, du bois et des meubles et la construction y ont réduit relativement leurs dépenses d'équipement.

Au cours du temps les industries du papier, de l'impression et de l'édition ainsi que les entreprises de la construction ont consolidé leur présence, initialement dominante à Bruxelles. Tout en y demeurant fortement implantées, les industries de l'alimentation des boissons et du tabac ainsi que des vêtements et chaussures ont abaissé l'importance relative de leurs implantations.

Par ailleurs des industries, diverses mais de moindre dimension, se sont installées à Bruxelles depuis le début de la période d'analyse comme en témoigne la hausse du coefficient de localisation pour les industries non dénommées ailleurs entre 1965-1967 et 1970-1974 où il devient de peu supérieur à 1. Par contre la déspecialisation industrielle apparaît clairement dans la baisse de ce même coefficient pour un nombre relativement important d'industries : textile, bois et meubles, chimie et activités connexes, terre cuite, céramique, ciment et verre.

Au terme de ce bref coup d'œil sur la localisation des investissements industriels on remarquera qu'en dépit des renforcements et des dégagements il n'y a pas eu, depuis 1963, de modification radicale de la physionomie industrielle des deux grandes régions (Flandre et Wallonie) mais davantage un renforcement, dans le cas de la Wallonie, de ses activités traditionnelles et un développement plus intense d'activités plus diversifiées en Flandre. La vocation tertiaire de Bruxelles a, pour celle-ci, entraîné dans son sillage l'extension d'activités en rapport avec celle-ci (impression - édition et construction).

Si partielles qu'elles soient (ne touchant que la seule population active dépendante) et si sujettes à caution pour notamment effectuer des comparaisons dans le temps par suite entre autres de modification du contenu de certaines séries, les statistiques de l'Office National de la Sécurité Sociale (O.N.S.S.) permettent un éclairage des données régionales du chômage. C'est le but des quelques brèves indications qui suivent et qui ont trait à *l'emploi dans l'industrie*.

Trois années ont été prises en considération pour des raisons précises et diverses : 1965, dernière année où le taux de chômage est plus élevé en Flandre qu'en Wallonie; 1974, sommet de la période de croissance de l'économie belge avant la récession et 1976 dernière donnée disponible en même temps que située après la récession. Cependant la mise à découvert des effets de celle-ci nécessiterait la disposition d'au moins une année supplémentaire.

De 1965 à 1976, l'emploi salarié (ouvriers et employés, hommes et femmes) dans les industries manufacturières et extractives a diminué pour l'ensemble du Royaume de 127 410 unités, la plus grande part de cette diminution se situant entre 1974 et 1976 (-83 955). Cependant l'évolution n'a pas été la même dans les trois régions. La

Flandre, connaît entre 1965 et 1974 une augmentation de 62 750, suivie d'une diminution de 33 580 entre 1974 et 1976 de sorte qu'au terme de la période, au 30 juin 1976, le bilan demeure positif avec un gain de 29 170 emplois industriels. En Wallonie, la réduction du nombre des emplois dans l'industrie est constant et, au 30 juin 1976, se chiffre à 91 304 par rapport à 1965. En 1974, alors que la Flandre présente un gain de 62 750 postes de travail industriel, la Wallonie accuse un déficit de 59 622 par rapport à 1965. En nombre absolu, la perte d'emplois industriels entre 1973 et 1976 a été quelque peu moindre en Wallonie (—31 682) qu'en Flandre (—33 580), ce qui y explique pour une partie l'augmentation moindre du nombre de chômeurs. La détérioration de l'implantation industrielle à Bruxelles apparaît à nouveau dans les 65 276 emplois d'industrie perdus entre 1965 et 1976. Comme pour la Wallonie, ce mouvement ne date pas de la récession puisque de 1965 à 1974 la réduction est de 43 583 contre 18 693 entre 1974 et 1976. Cependant, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, la crise économique a amplifié un mouvement prévu depuis longtemps. La dimension structurelle du chômage est dès lors nettement prédominante dans ces deux régions. La position peu favorable de Bruxelles en matière d'emplois dépendants dans le secondaire apparaît davantage en prenant en considération le secteur de la construction. Alors que pour la Flandre et la Wallonie, la période 1965-1976 se solde par des gains respectifs de 12 461 et 15 102 emplois dans ce secteur, Bruxelles y accuse une perte de 17 689 emplois. C'est par ailleurs entre 1965 et 1970 que se sont réalisés la plus grande part tant de ces progressions (Flandre : + 15 722 suivie d'une réduction de 3 261 entre 1970 et 1976; Wallonie : + 12 412) que du recul à Bruxelles (—11 423 entre 1965 et 1970 et —6 266 entre 1970 et 1976).

SECTION II. — LA CONJONCTURE DANS LES REGIONS

§ 1. — PRODUCTION INDUSTRIELLE (1)

Pour l'ensemble du Royaume, le mouvement de fonds de l'activité industrielle s'est présenté comme suit : la reprise qui s'est développée sur la plus grande part de 1976, a commencé à se relâcher dès le quatrième trimestre de cette même année; le mouvement s'est amplifié donnant naissance à une dépression à l'automne de 1977, qui a été comblée par la suite.

Les différences d'évolution des indices régionaux ont été de deux sortes : d'intensité et de phase. Ainsi, la reprise de 1976 a été nettement plus vive en Flandre que dans les deux autres régions où elle semble particulièrement timide. L'essoufflement qui a suivi est plus marqué à Bruxelles et en Wallonie qu'en Flandre. En outre, il apparaît plus tardivement en Flandre (fin du premier trimestre de 1977) qu'en Wallonie et à Bruxelles (au cours du quatrième trimestre de 1976). Dès lors, le profil d'évolution de l'activité industrielle globale est en 1977 nettement différent dans ces deux dernières régions qu'en Flandre. 1977 est une année de dépression d'abord

(1) Voir également deuxième partie, chapitre II : Industrie.

timide puis franche en Wallonie et à Bruxelles. Par contre, la Flandre ne connaîtra pas celle-ci : la décélération est plus progressive et se termine par un « à plat ».

Nul doute que cette évolution divergente de l'activité industrielle dans les régions soit le reflet de la structure industrielle propre à chacune de celles-ci. L'activité industrielle, en 1977, a en effet été caractérisée par des mouvements différents suivant les secteurs. Ainsi, des indices de production sectoriels et nationaux, il apparaît qu'en dépit d'une certaine reprise, la production de matières premières et de produits demi-finis est demeurée en 1976 inférieure à la pointe conjoncturelle de 1974 et que l'effritement de 1977 y a été plus important que pour les autres catégories de biens. Or, il se fait que ces productions sont largement représentées dans l'économie wallonne et ce à l'inverse de l'économie flamande (sidérurgie; industrie du papier et du carton; industrie des minéraux non métalliques dont verre, céramique, ciment). L'économie industrielle wallonne doit vraisemblablement d'avoir évité une plus grande déroute à la présence affirmée d'entreprises du secteur des fabrications métalliques, qui semblent avoir traversé 1977 en vivant sur l'acquis de commandes antérieures.

Enfin, l'écart entre les régions ne cesse de croître : alors qu'au sommet de 1974 l'indice de production industrielle en Flandre excédait de 13,1 % celui correspondant de la Wallonie, au creux de la conjoncture (3^e trimestre de 1975) il passait à 26,0 %. La franche reprise qui s'en suivit en Flandre contrastant avec le faible redressement de la Wallonie, a conduit les écarts, au quatrième trimestre de 1977, à 28 %.

§ 2. — COMMERCE ET SERVICES

La statistique des opérations enregistrées dans le cadre de la T.V.A. fournit quelques indications permettant une appréciation globale quoique sommaire de l'évolution des activités dans ces secteurs. Les taux de croissance ci-dessous mentionnés sont calculés à partir des données à prix courants, incluant dès lors autant les mouvements de prix que les variations de quantités et caractérisent l'évolution de 1977 par rapport à 1976.

Le chiffre d'affaires du commerce de détail a été quelque peu supérieur en Flandre (+ 14,2 %) et à Bruxelles (+ 13,1 %) qu'en Wallonie (+ 12,1 %). Les faibles écarts qui différencient ces taux de croissance d'une région à l'autre ne sont pas significatifs d'une consommation divergente des ménages suivant les régions; il ne s'agit en effet peut être que de la traduction d'un phénomène purement statistique. A noter cependant que les articles d'équipement des ménages ont davantage progressé en Flandre (+ 18,3 %) qu'en Wallonie (+ 15,7 %) et à Bruxelles (+ 14,1 %). Par contre les ventes d'autos, de cycles et d'accessoires ont augmenté de façon semblable dans les trois régions : Wallonie + 16,7 %, Flandre + 15,5 % et Bruxelles + 15,2 %. On ne décèle donc pas de différence significative dans le comportement des consommateurs suivant la région à laquelle ils appartiennent.

Le commerce de gros qui s'était déjà fortement développé en Flandre, en 1976, a de nouveau connu une augmentation plus élevée dans cette région (+ 10,0 %) relativement à la Wallonie (+ 5,1 %) et à Bruxelles (+ 4,9 %). Ceci traduit vraisemblablement le rythme d'activité différencié qui a caractérisé les régions en 1977 comme il apparaissait déjà à l'examen des indices régionaux de production industrielle. L'augmentation des services aux entreprises en Wallonie (+ 18,3 % en

1977) et en Flandre (+ 16,0 %) fait suite à un recul pour la Wallonie en 1976 et à une faible croissance en Flandre et traduit dès lors un phénomène de récupération. A Bruxelles, elle a été particulièrement faible (+ 2,0 %). Pour cette région il faut cependant mentionner la croissance des opérations dans le secteur des assurances (+ 21,7 %).

Le secteur de la restauration et de l'hébergement a progressé dans une moindre mesure en 1977 qu'en 1976 cependant que le classement suivant le rythme d'augmentation des régions n'a pas été modifié : Bruxelles + 12,3 %, Wallonie + 6,9 %, Flandre + 1,3 %. A noter que l'hôtellerie a offert des résultats fortement contrastés avec une croissance de 17,5 % à Bruxelles pour un recul de 4,7 % en Wallonie et de 7,4 % en Flandre.

§ 3. — EMPLOI (1)

Tout comme en 1976, le chômage a continué d'augmenter dans les trois régions du pays. Si la progression est quelque peu supérieure en Flandre qu'en Wallonie, le taux de chômage (calculé par rapport à la population I.N.A.M.I. assurée contre le chômage) est demeuré nettement plus élevé dans cette dernière région. La cause en est connue : les aspects structurels ont rendu plus élevé en Wallonie le seuil de chômage à partir duquel les mouvements conjoncturels ont exercé leur pression. Il convient également de remarquer que l'augmentation des chômeuses est plus élevée en Flandre qu'en Wallonie alors que pour les chômeurs c'est la situation inverse qui prévaut. Ceci reflète la structure industrielle propre à chacune des régions en liaison avec la spécificité, du point de vue de la main-d'œuvre utilisée (hommes ou femmes), des principaux secteurs industriels particulièrement touchés par la crise (en gros : en Flandre, secteurs textile, confection; en Wallonie, secteurs des constructions métalliques, mécaniques et électriques ainsi que de la construction).

Dans chacune des régions, le chômage des jeunes est proportionnellement de même importance et est demeuré particulièrement élevé. Il s'est d'ailleurs spécialement accru en 1977 en Flandre (+ 18,4 % par rapport à 1976, contre + 7,0 % pour cette année par rapport à 1975); en Wallonie l'augmentation reste importante (+ 18,8 % en 1977 contre + 14,9 % en 1976). Dans l'une et l'autre région la progression en 1977 est nettement plus marquée, relativement à l'année précédente, pour les jeunes hommes. A Bruxelles, la croissance a été nettement moindre (+ 11,1) que dans les autres régions.

Taux de chômage au 31 décembre (a)

DESIGNATION	Flandre		Wallonie		Bruxelles		Royaume	
	1977	1976	1977	1976	1977	1976	1977	1976
Hommes	8,2	7,0	11,4	9,5	10,5	9,3	9,4	8,0
Femmes	24,1	21,2	29,3	26,2	15,9	14,4	24,5	21,7
<i>Total ...</i>	13,5	11,6	17,2	14,8	12,7	11,3	14,5	12,5

(a) Sur base des assurés contre le chômage (I.N.A.M.I.).

Source : Office National de l'Emploi.

(1) Voir également première partie, chapitre II : Emploi.

§ 4. — FERMETURES D'ENTREPRISES ET FAILLITES

Fermetures d'entreprises

REGION	Nombre d'entreprises		Travailleurs touchés	
	1977	$\frac{1977}{1976}$ en %	1977	$\frac{1977}{1976}$ en %
Flandre	568	+38,9	15 975	+6,0
Wallonie	299	+30,6	11 263	+5,4
Bruxelles	260	+ 7,4	5 660	-1,3
<i>Le Royaume ...</i>	1 127	+28,1	32 898	+1,9

Sources : Office National de l'Emploi. Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Si l'on excepte Bruxelles, le nombre de fermetures d'entreprises en 1977 a crû proportionnellement plus fortement que le nombre de travailleurs touchés par ces fermetures. Dès lors, le nombre moyen de travailleurs touchés pour une fermeture d'entreprise est nettement moins élevé dans les deux grandes régions avec cependant le maintien d'une avance pour la Wallonie par rapport à la Flandre.

Nombre moyen de travailleurs touchés pour une fermeture d'entreprise

REGION	1976	1977	$\frac{1977}{1976}$ en %
Flandre	39	28	-27,2
Wallonie	47	38	-19,1
Bruxelles	24	22	- 8,3
<i>Le Royaume ...</i>	37	29	-21,6

Sources : Office National de l'Emploi. Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Il semble donc que les entreprises ayant fermé leurs portes aient été en moyenne de taille nettement moindre qu'en 1976 ce qui revient à constater que les P.M.E. ont vraisemblablement été plus touchées en 1977 qu'en 1976. Après avoir relativement bien traversé la dépression de 1975, elles n'ont pu résister à la seconde onde de choc trouvant son origine dans le ralentissement de l'activité dès le second trimestre de 1977.

Sectoriellement, les fermetures d'entreprise reflètent, en gros, les structures des différentes régions. Relativement au nombre de travailleurs, la Wallonie est surtout frappée dans les secteurs de la construction métallique, mécanique et électrique, de la construction et de la confection. En Flandre, où l'importance de la construction métallique, mécanique et électrique n'est pas négligeable, ce sont surtout les secteurs du textile et de la confection qui ont été touchés. A Bruxelles, bien qu'il n'apparaisse pas dans le tableau ci-joint, c'est le secteur de l'édition qui a été le plus affecté.

**Pourcentage de travailleurs touchés par les fermetures d'entreprises
dans quelques grands secteurs d'activité**
(par rapport au nombre total de travailleurs touchés dans chacune des régions)

SECTEURS	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Royaume
Alimentation	4	4	2	5
Textile	19	4	2	11
Confection	16	11	9	13
Construction mécanique, métal- lique et électrique	18	26	6	19
Construction	13	23	19	18

Source : Office National de l'Emploi.

Pour l'ensemble de l'année, l'augmentation du nombre des faillites en Wallonie est supérieure à ce qu'elle est pour le Royaume ou les autres régions. Elle est cependant inférieure à l'augmentation de 1976 par rapport à 1975 (+ 14,3 %), caractéristique que l'on retrouve également dans toutes les autres régions. Cette réduction du nombre des faillites est un phénomène qui date de la fin de l'année puisque le nombre des faillites au cours du quatrième trimestre a été inférieur à ce qu'il était un an auparavant.

§ 5. — INVESTISSEMENTS ET LOGEMENTS

Les investissements ayant bénéficié des lois d'expansion (voir répartition régionale dans le tableau en fin de ce chapitre) ont été nettement moindres en 1977 qu'en 1976 dans les deux principales régions du pays tandis qu'à Bruxelles ils ont progressé fortement atteignant un niveau appréciable.

En Flandre, ce sont toujours les provinces de Flandre orientale et d'Anvers qui s'attribuent la plus grande part de ces investissements tandis que les provinces de Flandre occidentale, du Limbourg ainsi que le Brabant flamand ne bénéficient que d'une faible quantité de ces investissements.

En Wallonie, le Hainaut accueille plus des trois quarts de ces investissements, la province de Liège bénéficiant de la moitié de la part restante.

Le coût pour l'Etat de l'aide accordée sera de 3 579 millions de francs pour la Flandre (dont 2 399 en bonifications d'intérêt), de 5 617 millions de francs pour la Wallonie (dont 4 727 en bonifications d'intérêt) et de 184 millions pour Bruxelles, la totalité de ce montant étant consacrée à la bonification d'intérêt. Depuis 1962, le coût total estimé pour l'Etat est de 30 653 millions pour la Flandre (dont 21 785 millions en bonifications d'intérêt), 31 161 millions pour la Wallonie (dont 22 696 millions de bonifications d'intérêt) et 632 millions pour Bruxelles (entièrement en bonifications d'intérêt).

Les investissements étrangers prévus dans l'industrie sont plus élevés en Wallonie (3 289 millions de francs) qu'en Flandre (2 587 millions). En Flandre, les provinces d'Anvers, de Flandre orientale mais également le Brabant flamand obtiennent la quasi totalité de ces investissements. En Wallonie, ce sont les provinces de Liège et du Hainaut qui accueillent une grande part de ces implantations étrangères ou mixtes. A noter cependant les 452 millions d'investissements étrangers pour le Luxembourg. C'est évidemment à Bruxelles que les investissements étrangers ou mixtes dans le commerce et les services se fixeront surtout (3 319 millions dont 2 586 millions à Bruxelles-Capitale).

Le nombre des logements commencés en Flandre en 1977 se monte à 47 507 contre 49 444 en 1976; en Wallonie, ce nombre s'élève à 19 338 en 1977 contre 20 532 l'année précédente et à Bruxelles à 5 540 contre 6 207. Le volume des logements ainsi commencés a été de 25 526 milliers de m³ (-3,9 %) en Flandre, de 10 521 milliers de m³ (+ 1,1 %) en Wallonie et de 1 914 milliers de m³ (-24,3 %) à Bruxelles-Capitale.

Produit régional brut au coût des facteurs aux prix de 1970

PROVINCE OU RÉGION	Données absolues (en millions de francs)				
	1970	1971	1972	1973	1974 (a)
Anvers	207 185	216 088	229 243	245 656	257 366
Brabant	302 858	311 471	324 170	342 148	353 532
Hainaut	133 687	135 678	140 876	149 114	153 851
Liège	117 102	121 253	131 656	135 179	141 389
Limbourg	59 568	67 697	71 328	77 020	81 432
Luxembourg	18 662	19 759	20 841	22 305	23 188
Namur	38 044	40 125	40 878	43 969	45 539
Flandre orientale	135 148	139 822	151 125	162 041	170 518
Flandre occidentale	120 429	125 226	132 808	142 213	148 727
<i>Le Royaume ...</i>	1 132 683	1 177 119	1 242 925	1 319 645	1 375 542
Région flamande, y compris Hal- Vilvorde et Bruxelles-Communes périphériques	609 352	638 338	679 104	727 695	763 389
Région wallonne	330 103	340 530	358 703	377 635	392 797
Bruxelles-Capitale	193 228	198 251	205 118	214 315	219 356

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les données pour 1975, 1976 et 1977 ne sont pas encore disponibles.

Produit par habitant au coût des facteurs aux prix de 1970 (a)

PROVINCE OU RÉGION	Données absolues (en milliers de francs)				
	1970	1971	1972	1973	1974 (b)
Anvers	135,4	140,6	148,5	158,6	165,7
Brabant	139,5	142,7	147,7	155,4	160,1
Hainaut	101,4	102,9	106,7	112,9	116,4
Liège	116,0	120,0	130,0	133,2	138,9
Limbourg	91,7	103,1	107,5	115,1	120,6
Luxembourg	85,8	90,9	95,8	102,3	106,1
Namur	100,0	105,2	106,7	114,2	117,6
Flandre orientale	103,3	106,5	114,8	122,9	129,0
Flandre occidentale	114,5	118,5	125,2	133,6	139,2
<i>Le Royaume ...</i>	117,5	121,7	128,0	135,5	140,8
Région flamande, y compris Hal- Vilvorde et Bruxelles-Communes périphériques	112,8	117,5	124,3	132,6	138,4
Région wallonne	104,5	107,6	113,0	118,5	122,8
Bruxelles-Capitale	179,6	184,4	191,4	201,0	207,1

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les chiffres de ce tableau ne doivent évidemment pas être considérés comme exprimant le revenu dont dispose chaque habitant des régions mentionnées. Ils permettent de mesurer le revenu brut créé dans ces régions lequel, après déduction de la dépréciation, peut être attribué soit à des personnes qui résident dans la région même, soit à des personnes qui résident dans d'autres régions (par exemple : lorsqu'il s'agit de travailleurs qui exercent leur activité dans une autre région que celle où ils habitent).

(b) Les données pour 1975, 1976 et 1977 ne sont pas encore disponibles.

Quotients de localisation et taux de croissance annuels moyens de la valeur ajoutée par branche et par région

DÉSIGNATION	FLANDRE			WALLONIE			BRUXELLES-CAPITALE		
	Quotient de localisation		1974 1970 en % (a)	Quotient de localisation		1974 1970 en % (a)	Quotient de localisation		1974 1970 en % (a)
	1970	1974		1970	1974		1970	1974	
Agriculture	1,00	1,18	3,09	1,24	1,20	0,56	0,01	0,01	0,97
Industries extractives	0,71	0,75	-3,42	2,12	2,02	-6,65	0,01	0,01	3,50
Alimentation, boissons, tabac	1,16	1,15	5,29	0,90	0,88	3,69	0,68	0,67	1,94
Textile	1,43	1,43	1,82	0,67	0,63	-0,18	0,21	0,18	-6,06
Vêtement, chaussures	1,26	1,20	2,18	0,46	0,47	2,81	1,09	1,24	4,60
Bois, meuble	1,42	1,41	13,75	0,53	0,53	12,82	0,50	0,39	4,48
Papier, impression, édition	0,77	0,84	6,55	0,92	0,98	5,45	1,85	1,62	-1,45
Chimie	1,39	1,40	10,84	0,58	0,62	9,65	0,50	0,28	-5,61
Terre cuite, céramique, verre, ciment	0,84	0,80	5,21	1,80	1,87	5,15	0,14	0,13	-1,58
Sidérurgie, non-ferreux	0,51	0,52	9,25	2,48	2,47	5,91	0,02	0,03	7,16
Fabrications métalliques	1,09	1,15	9,36	1,01	0,94	4,37	0,69	0,60	1,21
Industries diverses	1,33	1,29	11,54	0,69	0,78	14,17	0,47	0,39	4,90
Garages	1,00	0,99	5,57	1,11	1,12	4,75	0,81	0,82	3,30
Construction	1,00	0,94	2,88	1,02	1,10	5,03	0,96	1,04	3,35
Eau, gaz, électricité	1,08	1,05	13,07	1,02	1,06	13,0	0,70	0,72	11,13
Commerce	0,94	0,93	5,65	0,80	0,85	5,98	1,53	1,50	2,62
Services financiers, assurances	0,60	0,63	11,42	0,49	0,53	11,03	3,07	3,14	8,09
Immeubles d'habitation	0,91	0,90	3,19	1,02	1,02	2,29	1,24	1,31	2,21
Transport, communication	1,15	1,19	6,19	0,77	0,71	1,82	0,92	0,87	1,29
Services	0,91	0,89	5,17	1,03	1,06	5,08	1,21	1,27	4,29

(a) Taux de croissance annuel moyen (taux de Pesock) calculé sur base de la valeur ajoutée brute au coût de facteurs à prix de 1970 - Bulletin de Statistique n° 11-12/1976.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et la Documentation.

Quotients de localisation des investissements industriels

DÉSIGNATION	Flandre		Wallonie		Bruxelles	
	1963 -1967	1970 -1974	1963 -1967	1970 -1974	1963 -1967	1970 -1974
Industries extractives	0,39	0,37	2,41	2,27	0,04	0,08
Alimentation, boissons, tabac	1,05	1,13	0,79	0,70	1,44	1,38
Textiles	1,19	1,39	0,85	0,53	0,26	0,20
Vêtements et chaussures	1,08	1,19	0,54	0,55	2,14	1,66
Bois et meubles	1,27	1,45	0,57	0,40	0,71	0,43
Papier, impression, édition	0,78	0,81	0,96	0,98	2,66	2,78
Chimie et activités connexes	1,30	1,20	0,52	0,77	0,67	0,22
Terre cuite, céramique, terre, ciment	0,78	0,78	1,58	1,50	0,42	0,20
Fer, acier, métaux non ferreux, fabri- cations métalliques et constructions navales	0,94	0,84	1,22	1,29	0,59	0,80
Industries non dénommées ailleurs	1,04	1,00	0,98	1,05	0,84	1,05
Construction	0,87	0,87	0,81	0,79	2,59	3,09

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut national de statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Répartition régionale des investissements ayant bénéficié des avantages
prévus par les lois des 17 et 18 juillet 1959, du 14 juillet 1966 et du 30 décembre 1970**
(en millions de francs)

PROVINCE, ARRONDISSEMENT ET RÉGION	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977		Total (a)	
							Données absolues	%	Données absolues	%
Anvers	12 206	5 339	7 925	6 828	9 177	20 138	15 769	22,8	148 177	20,2
Flandre occidentale	5 414	2 567	4 978	3 346	4 517	6 550	4 664	6,7	51 176	7,0
Flandre orientale	9 932	5 484	9 171	5 756	6 515	15 467	8 525	12,3	121 939	16,7
Limbourg	4 223	1 761	6 232	7 600	3 393	7 685	3 340	4,8	67 595	9,3
Brabant flamand	6 303	2 054	3 397	2 068	1 342	3 025	2 578	3,7	29 840	4,1
<i>Région flamande</i>	38 079	17 205	31 703	25 598	24 944	52 865	34 876	50,3	418 727	57,3
Hainaut	8 302	10 963	8 449	6 407	3 177	18 878	24 369	35,1	142 211	19,4
Liège	4 354	4 026	14 280	4 937	4 238	16 786	3 856	5,6	100 851	13,8
Luxembourg	165	272	1 236	415	955	800	254	0,4	7 732	1,1
Namur	1 075	490	5 264	2 727	377	2 236	2 294	3,3	21 577	3,0
Nivelles (arrond.)	670	2 412	1 802	1 788	737	1 613	1 207	1,7	22 460	3,1
<i>Région wallonne</i>	14 566	18 163	31 031	16 274	9 484	40 313	31 981	46,1	294 831	40,4
<i>Bruxelles-Capitale</i>	1 201	309	2 858	954	1 951	817	2 513	3,6	17 017	2,3
<i>Le Royaume ...</i>	53 845	35 677	65 593	42 826	36 379	93 995	69 370	100,0	730 576	100,0

(a) A partir de 1959.

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Industrie.

Investissements étrangers prévus
Répartitions régionales et sectorielles (a)
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1976			1977			1972-1977		
	Flandre	Wallonie	Bruxelles-Capitale	Flandre	Wallonie	Bruxelles-Capitale	Flandre	Wallonie	Bruxelles-Capitale
	Métal et assimilés	297	86	261	1 112	480	349	7 807	8 619
Chimie	2 836	4 366	148	313	830	23	19 939	8 861	583
Pétrole	—	—	1	—	—	—	101	—	19
Papier	37	—	2	751	—	52	813	155	64
Textile	589	12	16	90	9	456	2 376	611	558
Autres	598	237	1 074	971	2 054	1 706	6 249	8 685	10 657
<i>Total ...</i>	<i>4 357</i>	<i>4 701</i>	<i>1 502</i>	<i>3 237</i>	<i>3 373</i>	<i>2 586</i>	<i>37 285</i>	<i>26 931</i>	<i>13 422</i>

(a) Sur base de la localisation du siège d'exploitation.

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Industrie.

Chômeurs complets indemnisés

RÉGION	Fin décembre 1976	Ecart par rapport à fin décembre 1975 en %	Fin décembre 1977	Ecart par rapport à fin décembre 1976 en %
Flandre	120 898	+28,4	162 194	+34,1
Wallonie	82 450	+26,2	104 230	+26,4
Bruxelles-Capitale	25 189	+41,0	29 935	+18,8
<i>Le Royaume ...</i>	228 537	+28,8	296 359	+29,7

Source : Office National de l'Emploi.

Chômeurs complets indemnisés (moyennes mensuelles)

RÉGIONS	1976			1977					
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	En % par rapport à 1976	Femmes	En % par rapport à 1976	Total	En % par rapport à 1976
Flandre	48 974	71 924	120 898	52 423	+ 7	89 414	+24	141 837	+17
Wallonie	36 705	45 746	82 450	40 280	+10	53 926	+18	14 206	+14
Bruxelles-Capitale	12 625	12 563	25 189	13 584	+ 8	14 657	+17	28 241	+12
<i>Le Royaume</i>	98 304	130 233	228 537	106 287	+ 8	157 997	+21	264 284	+16

Sources : Office National de l'Emploi.
Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Evolution du taux de chômage par région (a)

ANNÉES	RÉGIONS								
	FLANDRE			WALLONIE			BRUXELLES-CAPITALE		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1973	2,6	4,9	3,3	3,9	9,3	5,5	2,2	3,6	2,7
1974	2,7	6,1	3,7	3,9	11,1	6,0	2,4	4,3	3,1
1975	4,7	11,2	6,7	6,0	15,3	8,8	5,3	7,4	6,2
1976	5,1	15,8	8,5	7,2	19,5	11,1	7,2	10,9	8,7
1977	5,4	18,7	9,9	8,0	22,1	12,6	7,9	12,6	9,9

Sources : Office National de l'Emploi.
Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Rapport entre le nombre de chômeurs complets indemnisés et le nombre d'assurés contre le chômage (R.I.Z.I.V.).

Faillites par région

RÉGION	Nombre			Importance relative (en %)		
	1975	1976	1977	1975	1976	1977
Flandre	885	974	1 011	39,5	39,7	40,9
Wallonie	623	712	749	27,8	28,9	30,3
Bruxelles (arrond. judic.)	734	773	711	32,7	31,4	28,8
<i>Le Royaume ...</i>	2 242	2 459	2 471	100,0	100,0	100,0

Source : Eurinform.

Répartition des faillites par province

PROVINCE	1975	1976	1977	Evolution en 1977 en % par rapport à l'année précédente
Anvers	351	367	401	+ 9,3
Brabant	829	879	820	- 6,7
Flandre occidentale	157	224	191	-14,7
Flandre orientale	168	196	203	+ 3,6
Hainaut	210	266	257	- 3,4
Liège	277	295	333	+12,9
Limbourg	175	143	166	+16,1
Luxembourg	27	33	36	+ 9,1
Namur	48	56	64	+14,3
<i>Le Royaume ...</i>	2 242	2 459	2 471	+ 0,5

Source : Eurinform.

Chômage régional

Région	1977			1978		
	Chômeurs	Population	Taux	Chômeurs	Population	Taux
Province de Brabant	125 500	2 511 000	4,99%	132 000	2 450 000	5,39%
Province de Flandre Occidentale	102 000	1 000 000	10,20%	105 000	980 000	10,71%
Province de Flandre Orientale	100 000	1 000 000	10,00%	105 000	980 000	10,71%
Province de Liège	100 000	1 000 000	10,00%	105 000	980 000	10,71%
Province de Luxembourg	100 000	1 000 000	10,00%	105 000	980 000	10,71%
Province de Namur	100 000	1 000 000	10,00%	105 000	980 000	10,71%
Province de Wallonie	100 000	1 000 000	10,00%	105 000	980 000	10,71%
Province de la Région Capitale	100 000	1 000 000	10,00%	105 000	980 000	10,71%
Total	625 500	6 251 000	10,00%	652 000	6 150 000	10,60%

Chômeurs complets individuels

Région	1977			1978		
	Chômeurs	Population	Taux	Chômeurs	Population	Taux
Province de Brabant	125 500	2 511 000	4,99%	132 000	2 450 000	5,39%
Province de Flandre Occidentale	102 000	1 000 000	10,20%	105 000	980 000	10,71%
Province de Flandre Orientale	100 000	1 000 000	10,00%	105 000	980 000	10,71%
Province de Liège	100 000	1 000 000	10,00%	105 000	980 000	10,71%
Province de Luxembourg	100 000	1 000 000	10,00%	105 000	980 000	10,71%
Province de Namur	100 000	1 000 000	10,00%	105 000	980 000	10,71%
Province de Wallonie	100 000	1 000 000	10,00%	105 000	980 000	10,71%
Province de la Région Capitale	100 000	1 000 000	10,00%	105 000	980 000	10,71%
Total	625 500	6 251 000	10,00%	652 000	6 150 000	10,60%

Source: Direction Provinciale du Travail, Direction Provinciale de l'Économie, Direction Provinciale de la Population et du Recensement, Direction Provinciale de la Formation Professionnelle et de l'Emploi.

COMMENCEMENT DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

SECTION I. LE COMMERCE EXTERIEUR

SEPTIEME PARTIE

Malgré dans un passé récent, la Belgique a subi de nombreuses difficultés économiques et sociales, elle a su maintenir son rôle de pays d'exportation et de commerce mondial.

RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

La politique du Ministère des Commerce vise à promouvoir la diversification géographique des échanges et la diversification sectorielle de celles-ci, afin de permettre de maintenir le commerce mondial.

En ce qui concerne le financement des opérations de commerce extérieur, la Commission économique et sociale a décidé de créer un fonds de garantie de la bonification d'intérêt de façon à permettre aux pays en développement d'accroître l'exportation. Les taux prévus dans le cadre de ce fonds sont de 7,50% pour les pays en développement et de 10% pour les pays industrialisés. La stabilité de base financière est garantie pendant deux ans. Par ailleurs, en vue d'encourager la bonification, la compétence du Ministère des Commerce est de décider en effet de la bonification, dans les limites des ressources disponibles, tant que le montant de crédits ne dépasse pas le montant de la réserve Copromex est maintenue.

En ce qui concerne l'Office national de Commerce, le prêt à court terme peuvent être octroyés par cet organisme pour des projets compris entre 100 millions à 200 millions. En outre, des possibilités de financement de 100 millions

(*) Approuvé par presque tous les pays de l'O.C.D.E. qui s'engagent à verser des contributions, les fonds d'intérêt minimaux, les services financiers, les fonds de garantie, les fonds de prêt à court terme, les fonds de prêt à moyen terme et les fonds de prêt à long terme.

SEPTIÈME PARTIE

RELATIONS ÉCONOMIQUES
EXTÉRIEURES

CHAPITRE PREMIER

COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

SECTION I. — GENERALITES

Jusque dans un passé récent, la Belgique connaissait relativement peu de difficultés pour vendre à l'étranger ce qu'elle produisait; cette facilité tend à s'estomper : une concurrence plus acharnée que par le passé est livrée sur les différents marchés internationaux et les exportations d'un pays ne parviennent que difficilement à s'écouler sans que soit mis en œuvre un arsenal de mesures destinées à les promouvoir.

La politique du Ministre du Commerce extérieur répond à ce besoin nouveau. Axées sur la diversification géographique des ventes à l'étranger, ainsi que sur la diversification sectorielle de celles-ci, plusieurs initiatives ont été prises dans ce domaine pour permettre de maintenir les exportations belges dans le sillage du commerce mondial.

En ce qui concerne le financement des exportations, le Comité ministériel de coordination économique et sociale a décidé, en octobre 1977, d'adapter le niveau de la bonification d'intérêt de façon à pouvoir atteindre, lorsque les conditions de la concurrence l'exigent, les taux prévus dans l'arrangement international (1) qui lie une vingtaine de pays, soit 7,50 % pour les pays en voie de développement, 7,75 % pour les pays de la catégorie intermédiaire (dont les pays à commerce d'Etat) et 8,00 % pour les pays industrialisés. La stabilité du taux d'intérêt peut dorénavant être garantie pendant douze mois. Par ailleurs, en vue d'améliorer la procédure d'octroi de bonification, la compétence du Ministre du Commerce extérieur a été élargie : il peut en effet décider de la bonification, dans les limites des taux mentionnés ci-dessus, pour autant que le montant du crédit ne dépasse pas un milliard et que l'avis du comité Copromex soit unanime.

En ce qui concerne l'Office national du Ducroire, le plafond des engagements qui peuvent être octroyés par cet organisme pour son propre compte a été porté de 180 milliards à 200 milliards. En outre, des possibilités d'amélioration et d'élargissement

(1) Appliqué par presque tous les pays de l'O.C.D.E., cet arrangement définit, en fonction des pays tiers destinataires, les taux d'intérêt minima, les durées maxima de crédit et le pourcentage minimum des paiements à effectuer jusqu'à la livraison, incluant ceux effectués à la livraison.

de la couverture des risques sont examinés notamment en ce qui concerne d'une part les prestations immatérielles qui ne sont pas liées à des fournitures d'installations industrielles, mais qui se rapportent à une cession de technologie et de connaissance, compte tenu de la nature de ces cessions, de leur incidence sur l'emploi et de la concurrence étrangère en ce domaine et d'autre part, l'assouplissement des possibilités de réassurance auprès de l'Etat pour des risques particulièrement graves.

L'O.N.D. poursuit également ses efforts en vue de trouver, en collaboration avec le secteur privé, une solution à l'important problème des cautions aux garanties bancaires de plus en plus exigées dans certains pays.

Relativement à l'aide des pouvoirs publics aux investissements à l'étranger, le Ministre du Commerce extérieur a l'intention de favoriser la conclusion de conventions préventives de double imposition et d'accords de protection des investissements privés. De plus, dans le cadre de la Société belge d'Investissements internationaux, les efforts en vue de promouvoir des investissements belges à l'étranger seront suivis attentivement.

En ce qui concerne les prêts d'Etat à Etat, le montant budgétaire pour 1977 s'est élevé à 1,675 milliards; il sera porté à 2 milliards en 1978. Ces prêts servent dans leur plus grande part à l'achat de biens d'équipement belges. Des efforts sont également réalisés pour que ces prêts soient utilisés en combinaison avec des crédits commerciaux, de façon à leur donner un effet multiplicateur.

La compétence du Ministre du Commerce extérieur, en ce qui concerne l'O.B.C.E., a été élargie pour les interventions financières à charge du Fonds du Commerce extérieur :

- en matière d'études d'appels d'offres de l'étranger ou d'offres destinées à l'étranger, le Ministre peut accorder des prêts conditionnels au lieu de garanties pour les études à titre gratuit ou à prix réduit (1);
- en matière d'implantation à l'étranger, le Ministre peut décider de l'octroi ou du refus de l'intervention demandée lorsque son montant est inférieur à cinq millions de francs par an. Le C.M.C.E.S. décide uniquement de l'octroi ou du refus de l'intervention demandée lorsque son montant est de cinq millions de francs ou plus pour une durée d'un an ou plus (2).

Comme les exportations belges vers d'autres pays sont de plus en plus conditionnées par des importations en provenance de ceux-ci, il a été créé, au sein de l'O.B.C.E., une cellule « importation et transit ». Par ailleurs, pour répondre, d'une part, aux besoins spéciaux d'un grand nombre de petites et moyennes entreprises sur le plan de la commercialisation de leur production et/ou de leurs services à l'étranger et pour satisfaire, d'autre part, le manque d'information sur les aides que peuvent accorder les Pouvoirs publics dans ce domaine, l'O.B.C.E. prévoit la création de « Clubs d'Exportation » (3) dont le but est l'échange d'informations et d'expériences

(1) Décision du C.M.C.E.S. du 31 mars 1977.

(2) Décision du C.M.C.E.S. du 17 février 1977.

(3) Ils pourront être organisés sur une base sectorielle, régionale ou par zones géographiques.

en ce domaine, l'étude en commun de problèmes et la recherche de solutions à ceux-ci ainsi que les moyens d'octroi pour promouvoir les exportations.

Le C.M.C.E.S. a décidé de redonner vie, en mai 1977, au Comité permanent pour la promotion des exportations, créé en 1968 mais qui ne s'était plus réuni depuis 1970; sa composition a été élargie pour y adjoindre notamment des représentants des secrétaires d'Etat à l'Economie régionale. Ce nouveau Comité s'est réuni pour la première fois le 24 janvier 1978 et a étudié à cette occasion l'endettement des pays à commerce d'Etat d'Europe orientale, les opérations de compensation avec les mêmes pays ainsi que les relations commerciales belgo-algériennes.

Il convient enfin de rappeler qu'au niveau des diverses instances internationales (Benelux, O.C.D.E., G.A.T.T., F.M.I.), la Belgique défend les positions suivantes :

- l'harmonisation des mesures prises en faveur des exportations (assurances - financement) et l'élimination des distorsions;
- la suppression des conditions concurrentielles déloyales et la défense des principes de « Trade-pledge » (1) de l'O.C.D.E.

SECTION II. — EVOLUTION GENERALE DU COMMERCE SPECIAL

Après avoir enregistré de fortes croissances durant la première partie de l'année 1976 — faisant d'ailleurs suite à une récession en 1975 — le commerce extérieur de l'Union économique belgo-luxembourgeoise n'a cessé d'enregistrer un ralentissement de son rythme d'expansion en 1977. L'écart des exportations et des importations, désaisonnalisées et lissées, par rapport à une tendance sur longue période, n'a fait que s'élargir dans les valeurs négatives au cours de l'année écoulée, trahissant par là la phase dépressive du cycle conjoncturel.

Bien que pour le dernier trimestre de 1977 les exportations aient été de 0,4 % inférieures à ce qu'elles étaient au trimestre correspondant de 1976, et que pour les importations ce même écart se soit élevé à 1,1 %, il convient de noter une certaine stabilisation dans le rythme de décroissance, puisqu'au troisième trimestre, l'écart par rapport au trimestre correspondant de 1976 était de 0,2 % pour les importations, alors que pour les exportations cette stabilisation se marquait par une moindre réduction du rythme de croissance d'un trimestre à l'autre.

Pour l'année 1977 dans son ensemble, les exportations de l'U.E.B.L., avec une valeur de 1 343,6 milliards de francs, ont été supérieures de 6,1 % au montant atteint l'année précédente. Les importations se sont élevées à 1 442,6 milliards de francs, soit 5,4 % de plus qu'un an auparavant. Le déficit commercial se chiffre à 99 milliards; à la fin de 1976, il atteignait 102,5 milliards. Le taux de couverture des importations par les exportations s'élève pour l'ensemble de l'année à 93,1 %.

(1) Cette déclaration a pour objet de prévenir toute action unilatérale qui pourrait avoir un effet préjudiciable sur les relations économiques internationales.

L'affaiblissement du rythme de croissance du commerce extérieur en valeur résulte d'une moindre augmentation tant des prix à l'importation qu'à l'exportation que d'une croissance moindre des quantités importées et exportées. Ainsi, l'évolution du commerce extérieur en vient-elle à ressembler à celle présentée par d'autres grandeurs statistiques — telle la production industrielle — en sorte qu'un même profil conjoncturel s'en dégage, celui d'une économie en croissance rampante.

Selon la Banque nationale de Belgique, la hausse des prix à l'importation s'est nettement ralentie, particulièrement en ce qui concerne les biens d'équipement et les biens de production. Ce fut moins le cas pour les prix à l'exportation, de sorte que les termes de l'échange, contrairement à 1976, auraient accusé une amélioration.

Par ailleurs, la compétitivité des exportations belges semble s'être rétablie depuis 1976, ce qui permet de considérer l'avenir à court terme avec moins de pessimisme; toutefois, tant l'évolution sectorielle du commerce extérieur que sa répartition géographique trahissent des faiblesses importantes — et parfois même structurelles — qui risquent de gêner la compétitivité à plus long terme.

Pour ce qui concerne le commerce mondial, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.) signale que sa valeur s'est établie en 1977 aux environs de 1 150 milliards de dollars (1), ce qui représente une hausse en valeur de 13 % par rapport à 1976, sensiblement égale à celle un an auparavant. En volume, par contre, la croissance a marqué une forte décélération puisqu'elle a été voisine de 4 % en 1977 contre 11 % en 1976; cette faiblesse s'explique par la nette stabilisation des échanges constatée au deuxième semestre de 1977.

§ 1. — EXPORTATIONS

Les exportations de produits minéraux ainsi que celles des pierres et métaux précieux ont le plus augmenté en 1977 de sorte que leur importance relative dans l'ensemble des ventes de l'U.E.B.L. à l'extérieur s'est accrue. La faiblesse de la croissance des exportations des autres grandes catégories de biens, y compris du matériel de transport, ainsi que le recul des métaux communs et des ouvrages en ces métaux — dû en majeure partie à la crise sidérurgique — ne font que traduire l'évolution maussade de la conjoncture en 1977 dans les pays européens vers lesquels s'acheminent près des trois-quarts des produits exportés par l'Union économique.

Particulièrement, l'on note un recul des ventes de l'U.E.B.L. à la France. A l'opposé, les livraisons vers les Etats-Unis se sont fortement redressées après les médiocres résultats de 1976. La demande des pays en développement a également été vive alors que celle des pays à commerce d'Etat recule.

(1) Pour 1977, le G.A.T.T. ne possède des statistiques du commerce extérieur que pour certains pays industrialisés; pour les autres, il réalise des estimations; les données mentionnées sont donc approximatives.

1. — Répartition sectorielle.

L'examen des exportations de l'U.E.B.L. par secteur industriel permet immédiatement de constater que les piliers traditionnels de ventes belges à l'étranger ont fait défaut au cours de l'année écoulée. Cette constatation se vérifie particulièrement pour la sidérurgie dont les exportations diminuent en un an de 8,0 %; tant les formes primaires que les produits demi-finis subissent une contraction. Ce secteur, qui représentait encore 17,8 % du total des exportations en 1974 — mais il s'agissait là d'une année exceptionnelle dans ce domaine puisque pour les trois années qui la précédèrent cette part oscille en moyenne autour des quinze pourcents — ne participe plus que pour 10,4 % à l'effort belge sur les marchés internationaux. Des études variées ont souligné à suffisance la situation précaire de la sidérurgie non seulement en Belgique mais aussi en Europe occidentale pour qu'il ne soit plus nécessaire de se livrer ici à une analyse fouillée de cette branche industrielle dont la difficulté des ventes à l'extérieur se répercute sur l'activité.

Le second pilier traditionnel des exportations belges, les fabrications métalliques, n'a enregistré qu'une croissance de 3,3 % au cours de l'année écoulée. Aussi, après avoir représenté 27,3 % du total des exportations en 1976, sa part est redescendue à 26,6 % tout en restant supérieure cependant à ce qu'elle était entre 1972 et 1975. Au sein de ce secteur, le matériel de transport, qui représente plus de 45 % des ventes à l'étranger des fabrications métalliques, a augmenté de 4,6 % seulement, donc à un rythme inférieur à la moyenne générale des exportations totales. Par contre, les ventes de matériel ferroviaire et de navires connaissent une régression parfois importante. Les machines et appareils n'augmentent que faiblement contrairement aux machines textiles qui enregistrent une progression sensible en 1977; les machines pour le travail des métaux sont en diminution importante au cours de cette année. Il convient d'ajouter que les articles manufacturés dont il n'a pas encore été question ainsi que les armes et munitions sont en baisse d'une année à l'autre.

Les exportations de métaux non ferreux ont augmenté de 7,6 %. Leur part dans le total a crû faiblement en 1977 mais reste inférieure à celle des années 1973 et 1974.

L'augmentation de 2,3 % des ventes à l'étranger de l'industrie textile entraîne une nouvelle perte d'importance de ce secteur dans le total des exportations. Depuis sept ans, cette part a baissé de 11,9 % à 9,2 %. Les ventes de tissus et de cordages, en hausse de 4,2 % en 1977, ont supporté l'effort à l'exportation de ce secteur dont les autres rubriques stagnent, comme les fils, ou régressent, comme les fibres. Les difficultés que connaît cette industrie ne sont pas étrangères à ces mauvais résultats.

Avec 6,6 % de croissance en un an, le secteur des industries chimiques augmente légèrement sa part dans le total des exportations. Ce résultat, assez honorable dans le climat conjoncturel de 1977, est dû aux ventes de teintures, tannants et colorants, qui ont crû de 16,1 % mais dont l'importance relative est faible, aux produits pharmaceutiques, en hausse de 14,2 % et aux engrais manufacturés augmentant de 10,5 %. Par contre, les produits organiques et inorganiques ne connaissent qu'une croissance modeste.

Les exportations de produits alimentaires croissent quelque peu plus rapidement que la moyenne générale surtout sous l'impulsion des sucres et produits laitiers.

Les ventes à l'étranger de l'industrie diamantaire augmentent de 37,3 %, hausse supérieure à celle qu'elles avaient enregistrée en 1976. Leur importance relative dans le total grimpe ainsi à 5 % ce qui constitue une performance importante.

Les exportations des charbonnages et des cokeries sont en baisse et rejoignent la valeur atteinte en 1974. Les ventes à l'étranger de l'industrie du pétrole, haussant de 29,2 %, réalisent ainsi une performance largement supérieure à celle de 1976. De 1971 à 1977, la part relative de ces produits dans le total est passée de 2,4 % à 5,2 %; certes, la hausse des prix des produits pétroliers n'est pas étrangère à ceci mais l'implantation de nouvelles raffineries a œuvré dans un sens analogue.

Il convient enfin de signaler la bonne tenue des exportations des industries du caoutchouc et du bois qui toutes deux ont amélioré leur position relative alors que celle-ci restait assez constante ces dernières années.

Par catégories de produits, il importe de remarquer la faible diminution, depuis trois ans, de la part relative des ventes à l'extérieur de matières premières et de produits demi-finis; cette part est à peine inférieure à 50 %, ce qui reste toujours trop élevé pour un pays centré comme la Belgique sur l'exportation et devant lutter contre des pays en développement fabriquant des produits semblables à un moindre coût. Il convient de signaler une augmentation assez rapide des ventes de produits agricoles contre-balançant la plus grande faiblesse des produits industriels demi-finis.

Avec une hausse de 19 % en 1977, la part relative des exportations de combustibles et énergie passe en un an de 4,8 % à 5,4 %.

Les exportations de biens de consommation n'ont toujours pas récupéré la part relative du total qu'elles détenaient entre 1971 et 1973; elles s'en rapprochent cependant sous l'impulsion des ventes de biens non durables, non alimentaires en particulier. Cependant, les pourcentages de croissance enregistrés au cours de l'année écoulée ne doivent pas laisser croire à une progression importante mais bien plutôt à un rattrapage.

La hausse de 1,3 % des exportations de biens d'équipement fait chuter leur part relative de 15,3 % à 14,6 %. Le matériel de transport est particulièrement responsable de cette situation puisque ses ventes à l'extérieur baissent de 1,6 % en 1977. Les moteurs et investissements fixes croissent modestement, à la différence des ventes d'appareils scientifiques et médicaux qui augmentent de 20 %.

Au vu des résultats qui viennent d'être mentionnés, il est clair que les exportations de l'U.E.B.L. n'ont pas encore réalisé la restructuration qui apparaît importante pour asseoir le développement qu'elles devraient connaître au cours des prochaines années. Les produits belges vendus à l'étranger ne sont souvent pas assez adaptés aux besoins des acheteurs; il s'agit là d'un manque de flexibilité dans l'adaptation de biens fabriqués à la demande mondiale. Ce processus, qui est dynamique, doit davantage s'effectuer au niveau des produits que des branches industrielles.

La compétitivité d'une économie se mesure à l'évolution de ses coûts de production mais aussi à sa capacité de réorienter au bon moment sa production. Le premier de ces éléments apparaît de manière plus favorable que dans un passé récent; un effort doit être entrepris pour parvenir à des résultats convenables dans le second.

2. — Répartition géographique.

La part des pays de la Communauté économique européenne dans le total des exportations est redescendue de 73,5 % à 71,2 % vu la faible croissance des ventes à ce groupe de pays, laquelle résulte essentiellement du recul des achats français et italiens à l'U.E.B.L.; les ventes au Royaume-Uni cependant connaissent une expansion remarquable. Le caractère précaire de la conjoncture dans la plupart de ces pays a causé cette augmentation moindre qu'en 1976.

Les biens de consommation durables et investissements fixes et les combustibles et énergie constituent les principales catégories de produits responsables du recul des exportations vers la France; par contre, les ventes de produits agricoles et de biens de consommation non durables ainsi que d'appareils médicaux et scientifiques à ce pays connaissent encore une expansion normale. Toutes les catégories de produits, hormis les biens de consommation non alimentaires, le matériel de transport et les appareils scientifiques, ont enregistré des baisses à destination de l'Italie.

A destination des Pays-Bas, les livraisons de matières premières industrielles et d'appareils scientifiques enregistrent les hausses les plus sensibles. Les biens de consommation non durables et les moteurs et investissements fixes poursuivent une expansion légèrement supérieure à la moyenne vers ce pays. Vers la République fédérale d'Allemagne, ce sont les biens de consommation durables et les appareils scientifiques qui croissent rapidement tout comme les ventes de combustible et énergie. Enfin, le brillant résultat des exportations vers le Royaume-Uni est entraîné par les produits agricoles et les produits industriels demi-finis, les combustibles et énergie et les biens de consommation; par contre les biens d'équipement vendus à ce pays sont en chute libre, en particulier le matériel de transport.

Les exportations vers les pays anglo-saxons ont prospéré remarquablement puisque celles à destination des Etats-Unis, avec une hausse de 25 %, ont récupéré la perte de terrain subie en 1976; il reste cependant que cette hausse se fonde sur les matières premières et les produits demi-finis essentiellement ainsi que sur les biens de consommation non durables; par contre, les achats de biens d'équipement régressent au total; ce mouvement est causé par la baisse des exportations d'appareils scientifiques.

Les ventes aux pays à commerce d'Etat diminuent de 12 % en 1977; les biens de consommation, durables ou non durables, évitent ce sort malencontreux.

Ainsi, les pays en développement sont-ils les seuls à améliorer leur position relative dans le total des exportations belges. Ils réalisent cette performance moins par leurs achats de biens d'équipement, sauf peut être les pays d'Afrique qui augmentent leurs importations de matériel de transport belges, que par ceux de biens

de consommation, en particulier de produits alimentaires. Une part non négligeable des ventes à cette région du monde reste toujours constituée par les exportations de matières premières et les produits demi-finis; leur croissance témoigne de l'intérêt que nous portent ces pays.

§ 2. — IMPORTATIONS

Les importations se sont progressivement modelées en cours d'année sur le profil conjoncturel des principaux secteurs d'activité qu'elles alimentent en matières premières et produits demi-finis, une part vraisemblablement non négligeable de la progression subsistant en fin d'année devant être attribuée au maintien de la croissance — certes à un taux moindre par rapport à 1976 — de la consommation intérieure privée ainsi que de certains biens d'équipement, notamment des appareils médicaux et du matériel de transport.

La faiblesse de la conjoncture industrielle se reflète également dans les importations de produits énergétiques dont l'augmentation globale est relativement faible.

1. — Répartition sectorielle.

Le déclin de l'industrie sidérurgique est la cause de la décroissance sensible des importations de produits de ce secteur, surtout sous ses formes primaires, les achats de produits mi-finis parvenant à conserver une position moins orientée à la baisse.

L'évolution des achats du secteur des fabrications métalliques peut être considérée comme favorable dans le contexte économique de 1977 : les importations ont haussé de 6 % environ et la plupart des sous-secteurs sont parvenus à suivre un tel mouvement, les machines et appareils électriques constituant l'exception avec une augmentation limitée à 2,6 %. Les machines (sauf les électriques) conservent intacte la part relative qui est la leur depuis 1976. Les importations de matériel de transport ont contribué le plus — avec certains articles manufacturés — à la bonne tenue du secteur dans son ensemble.

Les importations de métaux non ferreux ont stagné en 1977; cette évolution résulte de la baisse des achats de ces produits non travaillés alors que ceux qui sont travaillés ont augmenté sensiblement.

La croissance de 1,5 % des importations de l'industrie textile est imputable aux achats de tissus et cordages et des produits finis autres que les fils et fibres, ces derniers enregistrant des diminutions importantes.

L'évolution divergente des sous-secteurs de l'industrie chimique a conduit à une hausse de ses achats à l'étranger de 2,3 % seulement alors qu'à l'exportation, cette branche atteint des résultats convenables. En son sein, stagnent les produits organiques et les teintures, tannants et colorants; les produits de l'industrie pharmaceutique achetés à l'étranger régressent de 2,7 %, tandis que les produits inorganiques et les engrais manufacturés croissent.

La forte hausse à l'exportation enregistrée par l'industrie diamantaire trouve un écho à l'importation où ce secteur voit ses achats à l'étranger augmenter de 40 %. Sa part relative dans le total effectue par conséquent un bond important.

Les importations des charbonnages et cokeries baissent de 16,8 % tandis que les achats de l'industrie pétrolière augmentent de 6,6 % sous l'impulsion des achats de produits bruts ou semi-raffinés qui haussent de plus de 20 % alors que ceux des produits dérivés diminuent de 31,5 %.

Il convient enfin de noter, pour ce qui concerne les industries diverses, la forte hausse des achats de l'industrie du bois, correspondant d'ailleurs à une hausse de ses exportations.

Analysées par catégories de produits, il faut remarquer la poursuite de la perte d'importance relative des importations de matières premières et de produits demi-finis, cette baisse étant due à la décroissance des achats à l'étranger de matières premières.

Les achats de biens de consommation, qu'ils soient durables ou non durables, améliorent sensiblement leur position relative; représentant un quart du total en 1977, ces biens ne constituaient en 1970 qu'un cinquième des achats à l'étranger de l'U.E.B.L.

Par contre, les biens d'équipement, même s'ils se sont redressés après leur stagnation de 1976, restent inférieurs en part relative à celle qu'ils atteignaient au début des années septante.

2. — Répartition géographique.

La part des achats de l'U.E.B.L. aux pays de la C.E.E. est restée constante en 1976 et 1977 mais cette apparente stabilité cache certaines divergences : en effet, les importations en provenance des trois pays immédiatement voisins de l'Union économique régressent alors que les achats à l'Italie et surtout au Royaume-Uni croissent sensiblement. Au niveau de la C.E.E. ce sont essentiellement les biens de consommation non durables, et en particulier les produits alimentaires, et certains biens d'équipement, tels le matériel de transport et les appareils scientifiques, que les importateurs belges ont particulièrement prisés; ces mêmes produits se retrouvent avec une intensité d'achat plus ou moins grande suivant les différents pays membres : ainsi, en provenance du Royaume-Uni et de la France, les achats de matériel de transport croissent rapidement tandis que les importations d'appareils médicaux et scientifiques hollandais et allemands augmentent sensiblement.

Les matières premières et les produits demi-finis ainsi que les combustibles et énergie constituent les catégories d'importations ayant le plus augmenté en provenance des pays à commerce d'Etat, les autres produits issus de ces régions diminuent, parfois même de manière importante.

Il convient enfin de remarquer une hausse des achats de produits demi-finis industriels en provenance des pays d'Asie lesquels contribuent également aux achats belges de combustible et énergie.

§ 3. — BALANCE COMMERCIALE

La balance commerciale de l'U.E.B.L. enregistre son quatrième solde négatif consécutif. Ce dernier est quelque peu inférieur à celui de 1976, mais la différence étant tellement minime, l'on peut parler de stabilité.

Bien que le solde commercial soit resté positif avec l'ensemble des pays d'Europe occidentale, on constate en 1977 une balance négative dans les échanges entre l'U.E.B.L. et les pays de la C.E.E.; les seuls pays membres de la Communauté avec lesquels les échanges soient en faveur de la Belgique sont la France, l'Italie et le Danemark.

Avec les pays à commerce d'Etat, les échanges tendent de plus en plus vers l'équilibre; de 8,2 milliards en 1976, le solde commercial s'est réduit à 1,5 milliard, toujours en faveur de l'U.E.B.L. cependant.

La balance commerciale reste largement négative avec les pays en développement, quelque soit le continent auquel ils appartiennent.

Analysée suivant les sections et divisions de la classification type pour le commerce international, la balance commerciale ne présente un solde positif que pour les produits chimiques, les articles manufacturés, à l'exception du papier et de ses applications, et les marchandises non reprises dans une rubrique spécifique. Les autres sections montrent une balance négative, le solde le plus défavorable étant présenté par les combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes.

*
* *

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Commerce spécial

MOIS	Quantité (en milliers de tonnes)		Valeur (en millions de francs)		Solde (en mil- lions de francs)	Coeffi- cient de cou- verture (pour- centage)
	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations (c.i.f.)	Expor- tations (f.o.b.)		
1968 Moyenne mensuelle	9 016	4 611	34 980	34 047	— 933	97,3
1969 Moyenne mensuelle	10 187	5 229	41 754	42 039	+ 285	100,7
1970 Moyenne mensuelle	10 969	5 606	47 554	48 332	+ 178	101,6
1971 Moyenne mensuelle	11 103	5 406	52 422	51 687	— 735	98,6
1972 Moyenne mensuelle	11 971	6 342	56 814	59 248	+ 2 434	104,3
1973 Moyenne mensuelle	12 954	6 982	71 344	72 510	+ 1 166	101,6
1974 Moyenne mensuelle	13 371	6 798	96 724	91 652	— 5 072	94,8
1975 Moyenne mensuelle	11 488	6 328	94 245	88 073	— 6 172	93,5
1976 Moyenne mensuelle	12 689	6 701	114 080	105 538	— 8 542	92,5
1977 Moyenne mensuelle (a)	12 337	7 041	120 215	111 968	— 8 247	93,1
1976 Janvier	11 543	5 763	104 338	90 228	—14 110	86,5
Février	10 785	5 421	102 139	95 683	— 6 456	93,7
Mars	12 509	6 424	119 230	112 578	— 6 652	94,4
Avril	13 665	6 257	119 518	104 942	—14 576	87,8
Mai	13 550	6 060	112 388	102 393	— 9 995	91,1
Juin	14 299	7 972	122 453	115 324	— 7 129	94,2
Juillet	11 793	5 929	101 797	92 478	— 9 319	90,8
Août	12 157	6 544	106 216	85 716	—20 500	80,7
Septembre	13 682	8 060	121 972	118 113	— 3 859	96,8
Octobre	13 460	8 072	121 948	123 401	+ 1 453	101,2
Novembre	12 161	6 115	118 539	103 415	—15 124	87,2
Décembre	12 670	7 796	118 422	122 184	+ 3 762	103,2
<i>Total ...</i>	152 274	80 411	1 368 961	1 266 457	-102 504	92,5
1977 Janvier	12 461	5 666	116 553	100 503	—16 050	86,2
(a) Février	12 226	6 126	118 297	105 989	—12 308	89,6
Mars	13 266	8 280	138 130	134 625	— 3 505	97,5
Avril	13 148	7 282	124 467	113 059	—11 408	90,8
Mai	11 854	6 875	119 861	109 915	— 9 946	91,7
Juin	12 640	8 243	131 632	126 727	— 4 905	96,3
Juillet	10 380	5 828	94 184	96 011	+ 1 827	101,9
Août	12 630	6 129	114 440	85 432	—29 008	74,7
Septembre	12 461	8 376	122 150	123 678	+ 1 528	101,3
Octobre	12 851	7 706	124 654	119 414	+ 5 240	95,8
Novembre	12 230	7 018	120 257	107 788	—12 469	89,6
Décembre	11 902	6 967	117 955	120 476	+ 2 521	102,1
<i>Total ...</i>	148 047	84 498	1 442 580	1 343 618	-98 962	93,1

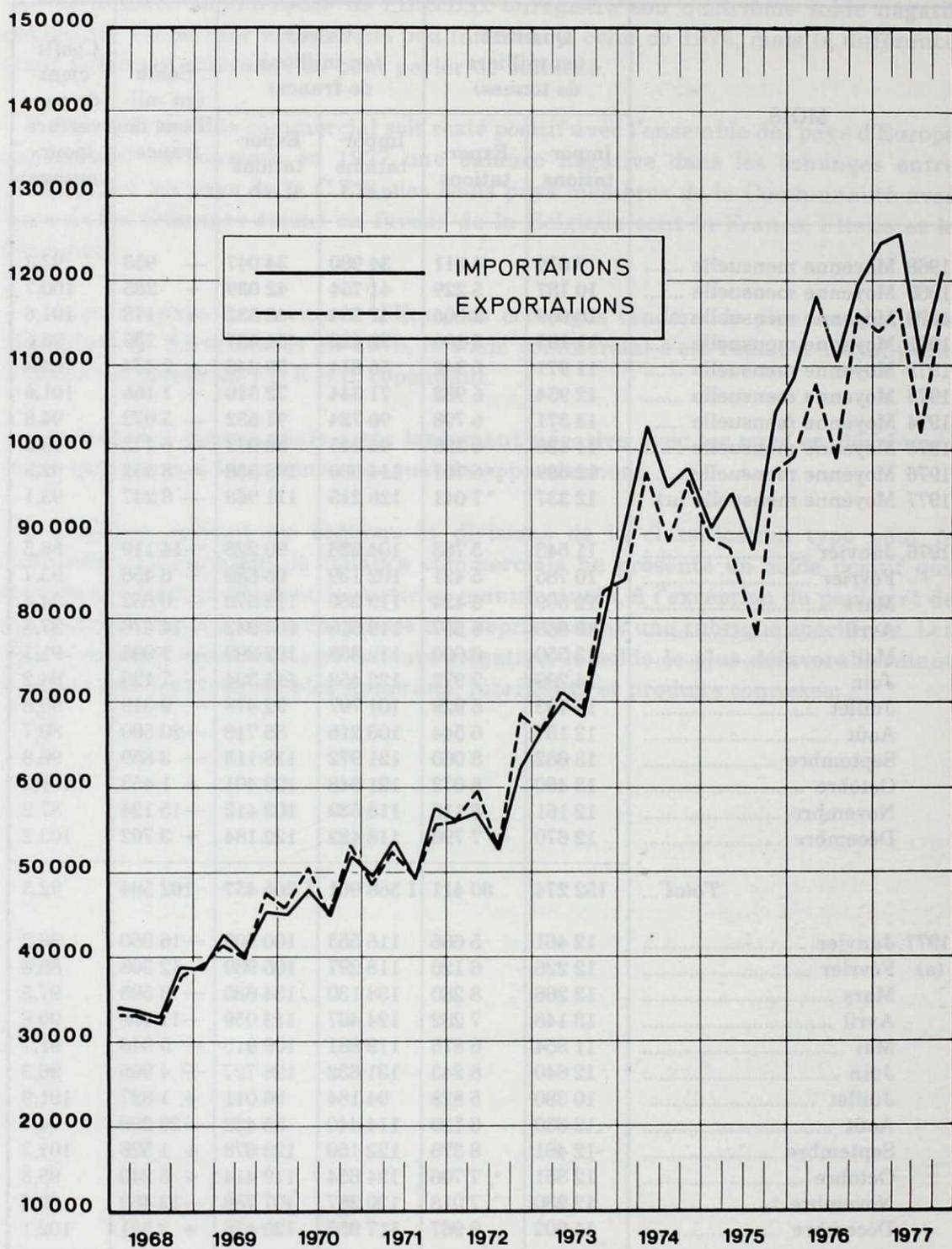
(a) Données provisoires.

Source : Institut National de Statistique.

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Valeur

(moyennes mensuelles par trimestre - en millions de francs)

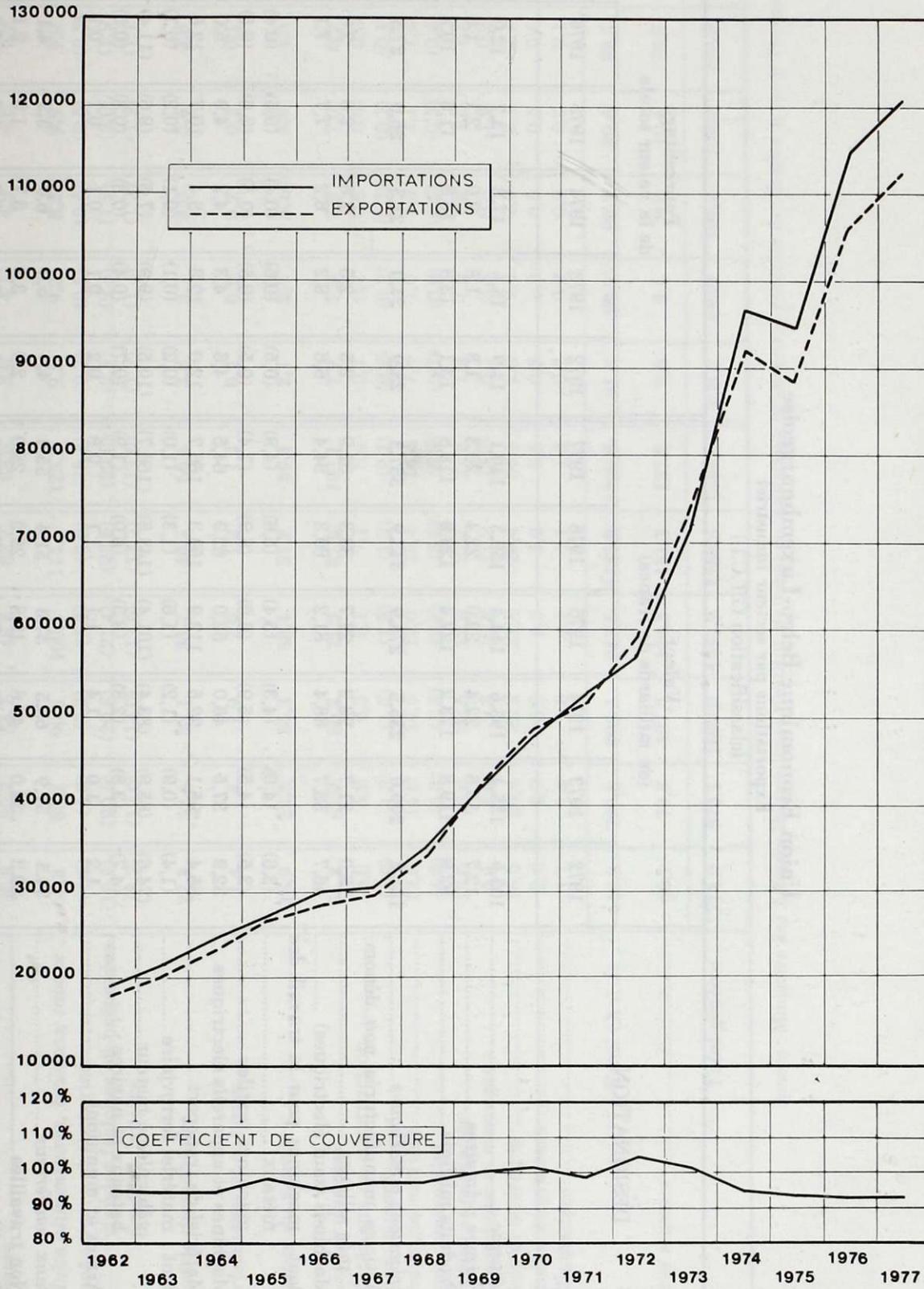


Source : Institut National de Statistique.

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Valeur

(moyennes mensuelles par année - en millions de francs)



Source : Institut National de Statistique.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Exportations par secteur industriel
(classification C.T.C.I.)

DÉSIGNATION	Valeur (en milliards de francs)						Pourcentage de la valeur totale					
	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1972	1973	1974	1975	1976	1977
A. Sidérurgie	105,6	135,4	195,6	144,4	152,3	140,1	14,9	15,6	17,8	13,7	12,0	10,4
1. Formes primaires	12,7	15,6	22,4	22,0	22,4	20,3	1,8	1,8	2,0	2,1	1,8	1,5
2. Produits mi-finis	92,9	119,8	173,2	122,4	129,9	119,8	13,1	13,8	15,8	11,6	10,2	8,9
B. Fabrications métalliques	184,2	209,0	236,5	274,9	345,9	357,3	25,9	24,0	21,5	26,0	27,3	26,6
1. Articles manufacturés non dénom- més ailleurs	18,0	21,7	28,2	27,7	33,3	32,9	2,5	2,5	2,6	2,6	2,6	2,4
2. Machines (sauf électriques)	46,7	53,7	68,4	81,2	89,3	94,4	6,6	6,2	6,2	7,7	7,1	7,0
dont : machines pour le travail des métaux	(3,6)	(4,0)	(4,3)	(5,4)	(5,6)	(4,9)	(0,5)	(0,6)	(0,4)	(0,5)	(0,4)	(0,4)
machines textiles	(3,5)	(4,5)	(5,9)	(6,6)	(6,9)	(7,4)	(0,5)	(0,5)	(0,5)	(0,6)	(0,5)	(0,6)
3. Machines et appareils électriques ...	32,9	37,5	46,0	52,0	62,9	64,5	4,6	4,3	4,2	4,9	5,0	4,8
4. Matériel de transport	85,4	95,1	92,5	112,9	159,3	166,7	12,0	10,8	8,4	10,7	12,6	12,4
dont : matériel ferroviaire	(1,4)	(0,9)	(1,2)	(1,6)	(1,3)	(1,0)	(0,2)	(0,1)	(0,1)	(0,2)	(0,1)	(0,1)
véhicules à moteur	(74,6)	(85,9)	(83,4)	(101,4)	(143,8)	(156,7)	(10,5)	(9,9)	(7,6)	(9,6)	(11,4)	(11,7)
bateaux et navires	(4,7)	(3,8)	(2,8)	(3,3)	(6,0)	(1,9)	(0,7)	(0,4)	(0,3)	(0,3)	(0,5)	(0,1)
5. Armes et munitions	1,2	1,0	1,4	1,1	1,1	0,8	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
C. Métaux non ferreux	34,5	51,9	65,5	37,3	51,4	55,3	4,9	6,0	6,0	3,5	4,1	4,1
1. Non travaillés	20,3	33,0	40,6	19,8	26,2	28,0	2,9	3,8	3,7	1,9	2,1	2,1
2. Travaillés	14,2	18,9	24,9	17,5	25,2	27,3	2,0	2,2	2,3	1,7	2,0	2,0
D. Industrie textile	84,2	98,9	111,9	102,9	121,0	123,8	11,8	11,4	10,2	9,7	9,6	9,2
1. Fibres	8,4	11,3	11,2	8,9	12,1	11,9	1,2	1,3	1,0	0,8	1,0	0,9
2. Fils	13,8	15,8	17,3	15,6	19,8	20,0	1,9	1,8	1,6	1,5	1,6	1,5
3. Tissus et cordages	42,3	49,6	57,8	55,7	62,7	65,3	5,9	5,7	5,3	5,3	5,0	4,9

1. Produits inorganiques	8,8	11,2	16,2	13,7	13,7	13,7	10,1	10,1	1,4	1,4	2,4	2,4	3,5	3,1	3,3	3,1
2. Produits organiques	17,1	21,3	38,9	32,3	32,3	41,6	42,1	42,1	2,4	2,4	2,4	2,4	3,5	3,1	3,3	3,1
3. Teintures, tannants et colorants	2,9	3,7	5,3	4,4	4,4	6,2	7,2	7,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5
4. Produits pharmaceutiques	6,6	7,8	11,0	11,5	11,5	12,7	14,5	14,5	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,1	1,0	1,1
5. Engrais manufacturés	8,5	10,3	16,8	16,8	16,8	15,2	16,8	16,8	1,2	1,2	1,2	1,2	1,5	1,6	1,2	1,3
6. Divers	25,3	35,7	54,1	48,3	48,3	63,7	68,6	68,6	3,6	3,6	4,1	4,1	4,9	4,6	5,0	5,1
F. Produits alimentaires, boissons, tabacs	65,3	80,2	90,5	100,5	100,5	114,5	123,7	123,7	9,2	9,2	9,2	9,2	8,2	9,5	9,0	9,2
dont : sucre et suceries	(4,8)	(4,3)	(5,3)	(5,2)	(5,2)	(6,8)	(8,4)	(8,4)	(0,7)	(0,7)	(0,5)	(0,5)	(0,5)	(0,5)	(0,5)	(0,6)
viandes fraîches ou préparées	(15,2)	(20,5)	(20,5)	(21,4)	(21,4)	(23,5)	(23,0)	(23,0)	(2,1)	(2,1)	(2,4)	(2,4)	(1,9)	(2,0)	(1,9)	(1,7)
produits laitiers	(8,7)	(12,0)	(14,0)	(12,5)	(12,5)	(13,7)	(17,0)	(17,0)	(1,2)	(1,2)	(1,4)	(1,4)	(1,3)	(1,2)	(1,1)	(1,3)
G. Industrie diamantaire	27,3	32,6	33,1	35,7	35,7	48,5	66,6	66,6	3,8	3,8	3,7	3,7	3,0	3,4	3,8	5,0
H. Charbonnages et cokeries	1,4	1,4	1,9	2,0	2,0	1,8	1,3	1,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
I. Industrie du pétrole	18,9	23,5	34,3	48,4	48,4	57,2	69,3	69,3	2,7	2,7	2,7	2,7	3,1	4,6	4,5	5,2
J. Industries diverses	56,3	67,9	80,5	74,5	74,5	87,5	103,1	103,1	7,9	7,9	7,8	7,8	7,3	7,0	6,9	7,7
1. Matériaux de construction	5,0	5,9	6,5	6,1	6,1	7,1	8,4	8,4	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
dont : ciment	(1,2)	(1,3)	(1,7)	(1,3)	(1,3)	(1,7)	(2,1)	(2,1)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,1)	(0,1)	(0,2)
2. Industrie verrière	12,8	14,0	14,5	12,0	12,0	15,4	16,4	16,4	1,8	1,8	1,6	1,6	1,3	1,1	1,2	1,2
dont : verre plat	(4,8)	(5,3)	(5,3)	(3,6)	(3,6)	(5,3)	(5,9)	(5,9)	(0,7)	(0,7)	(0,6)	(0,6)	(0,5)	(0,3)	(0,4)	(0,4)
3. Papier et ouvrages	13,6	16,6	20,5	17,2	17,2	21,1	21,7	21,7	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,6	1,7	1,6
4. Caoutchouc et ouvrages	5,1	6,8	9,3	10,8	10,8	11,2	15,7	15,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	1,0	0,9	1,2
5. Bois et ouvrages	16,5	20,4	22,2	21,8	21,8	26,4	34,1	34,1	2,3	2,3	2,3	2,3	2,0	2,1	2,1	2,5
6. Huiles et graisses	2,2	2,9	5,9	5,5	5,5	5,2	5,5	5,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,4	0,4
7. Chaussures	1,1	1,3	1,6	1,1	1,1	1,1	1,3	1,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Total (A à J) ...	646,9	790,8	992,1	947,6	947,6	1135,2	1205,8	1205,8	91,0	91,0	90,9	90,9	90,2	89,6	89,5	89,8
K. Autres secteurs	64,1	79,3	107,7	109,3	109,3	131,3	137,8	137,8	9,0	9,0	9,1	9,1	9,8	10,4	10,5	10,2
Total général ...	711,0	870,1	1099,8	1056,9	1056,9	1266,5	1343,6	1343,6	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,00

Source : Ministère des Affaires Economiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Exportations par catégorie de produits
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Matières premières et produits demi-finis</i>	327 751	328 148	372 751	466 604	616 210	518 608	616 938	644 297
Produits agricoles	11 444	11 726	12 905	16 149	23 682	23 401	24 342	27 316
Produits industriels	316 307	316 422	359 846	450 455	592 528	495 207	592 596	616 981
dont : Matières premières	30 288	27 342	33 830	39 708	45 111	48 563	58 043	61 864
Produits demi-finis	286 019	289 080	326 016	410 747	547 417	446 644	534 554	555 117
<i>Combustibles et énergie</i>	16 441	16 690	20 537	24 773	36 686	51 150	60 584	72 096
<i>Biens de consommation</i>	153 135	185 646	211 133	252 457	275 559	290 689	352 410	381 200
Produits durables	99 967	123 885	139 357	162 351	167 182	179 864	227 308	243 621
Produits non durables	53 168	61 761	71 776	90 106	108 377	110 825	125 102	137 579
dont : Produits alimentaires	34 959	41 642	49 391	63 340	73 853	75 445	83 451	91 284
Produits non-alimentaires	18 209	20 119	22 385	26 766	34 524	35 380	41 651	46 295
<i>Biens d'équipement</i>	71 464	79 665	93 446	108 521	142 020	163 738	193 344	195 849
Moteurs et investissements fixes	40 953	45 806	53 549	61 837	74 456	91 349	104 860	107 908
Matériel de transport	16 839	17 988	21 882	23 731	28 274	32 253	43 185	42 497
Appareils scientifiques et médicaux	1 653	2 051	2 476	2 906	3 875	5 083	5 968	7 198
Autres	12 019	13 820	15 539	20 047	35 414	35 053	39 331	38 246
<i>Autres produits</i>	11 190	10 089	13 113	17 764	29 350	32 694	43 181	50 176
<i>Total général</i> ...	579 981	620 238	710 980	870 119	1 099 825	1 056 879	1 266 457	1 343 618

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Importance relative des exportations par catégorie de produits
(en pour-cent)

DÉSIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Matières premières et produits demi-finis</i>	56,5	52,9	52,4	53,6	56,0	49,1	48,7	48,0
Produits agricoles	2,0	1,9	1,8	1,8	2,1	2,2	1,9	2,0
Produits industriels	54,5	51,0	50,6	51,8	53,9	46,9	46,8	46,0
dont : Matières premières	5,2	4,4	4,8	4,6	4,1	4,6	4,6	4,6
Produits demi-finis	49,3	46,6	45,8	47,2	49,8	42,3	42,2	41,4
<i>Combustibles et énergie</i>	2,9	2,7	2,9	2,9	3,3	4,8	4,8	5,4
<i>Biens de consommation</i>	26,4	29,9	29,7	29,0	25,1	27,5	27,8	28,4
Produits durables	17,2	20,0	19,6	18,6	15,2	17,0	17,9	18,1
Produits non durables	9,2	9,9	10,1	10,4	9,9	10,5	9,9	10,3
dont : Produits alimentaires	6,0	6,7	7,0	7,3	6,7	7,1	6,6	6,8
Produits non-alimentaires	3,2	3,2	3,1	3,1	3,2	3,4	3,3	3,5
<i>Biens d'équipement</i>	12,3	12,8	13,1	12,5	12,9	15,5	15,3	14,6
Moteurs et investissements fixes	7,1	7,4	7,5	7,2	6,8	8,6	8,3	8,0
Matériel de transport	2,9	2,9	3,1	2,7	2,6	3,1	3,4	3,2
Appareils scientifiques et médicaux	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5
Autres	2,0	2,2	2,2	2,3	3,2	3,3	3,1	2,9
<i>Autres produits</i>	1,9	1,7	1,9	2,0	2,7	3,1	3,4	3,6
<i>Total général</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Econom
Répartition géographique des exporta
(en mil

DÉSIGNATION	France	Pays-Bas	Allemagne Occidentale	Italie	Royaume-Uni	Danemark	C.E.E.	Pays à commerce d'Etat	Autres pays de l'Europe	Euro
<i>Matières premières et produits demi-finis</i>	141 052	92 825	138 945	29 367	48 861	6 207	459 167	17 566	51 355	528
Produits agricoles	11 131	4 306	5 033	301	979	226	22 121	78	1 397	23
Produits industriels	129 921	88 519	133 912	29 066	47 882	5 981	437 046	17 488	49 958	504
dont : Matières premières	17 089	12 277	13 320	3 939	3 201	262	50 394	1 555	3 170	55
Produits demi-finis	112 832	76 242	120 592	25 127	44 681	5 719	386 652	15 933	46 788	449
<i>Combustibles et énergie</i>	2 093	9 282	17 778	1 085	12 202	5 571	48 264	160	10 426	58
<i>Biens de consommation</i>	70 972	91 349	111 064	16 967	19 015	4 153	314 011	2 716	29 283	346
Produits durables	41 335	57 188	81 983	10 382	12 474	3 251	206 976	887	22 503	230
Produits non-durables	29 637	34 161	29 081	6 585	6 541	902	107 035	1 829	6 780	115
dont : Produits alimentaires	20 565	23 981	21 057	5 017	4 154	307	75 125	922	1 823	77
Produits non-alimentaires	9 072	10 180	8 024	1 568	2 387	595	31 910	907	4 957	37
<i>Biens d'équipement</i>	37 843	29 859	27 069	9 151	9 158	2 270	116 250	4 973	19 918	141
Moteurs et investissements fixes	18 438	15 856	15 104	3 755	5 893	1 245	60 573	2 832	10 327	73
Matériel de transport	11 375	5 372	3 825	3 664	1 172	708	26 665	199	6 377	33
Appareils scientifiques et médicaux	1 818	1 083	1 454	281	381	48	5 084	216	653	59
Autres	6 212	7 548	6 686	1 451	1 712	270	23 928	1 726	2 561	28
<i>Autres produits</i>	4 764	2 334	6 724	2 274	2 761	570	19 523	1 867	5 849	27
<i>Total général</i> ...	256 724	225 649	301 580	58 844	91 996	18 770	957 216	27 281	116 831	1 101

o-Luxembourgeoise
 atégorie de produits en 1977
 (ancs)

ire	Répu- blique d'Afri- que du Sud	Autres pays d'Afri- que	Afrique	U.S.A.	Canada	Autres pays d'Amé- rique	Amé- rique	Japon	Autres pays de l'Asie	Asie	Océanie et divers	Total général
129	1 790	14 853	18 772	39 534	2 713	9 792	52 039	3 950	39 374	43 324	2 076	644 297
58	68	957	1 083	505	26	1 006	1 537	186	866	1 052	50	27 316
071	1 722	13 896	17 689	39 029	2 687	8 786	50 502	3 764	38 508	42 272	2 026	616 981
556	165	1 552	2 273	878	85	1 032	1 995	458	1 914	2 372	104	61 864
515	1 557	12 344	15 416	38 151	2 602	7 754	48 507	3 306	36 594	39 900	1 922	555 117
56	50	1 105	1 211	963	2	282	1 247	14	806	820	9 969	72 096
614	488	7 843	9 945	6 040	1 016	3 295	10 351	792	13 287	14 079	814	381 200
678	121	2 684	3 483	2 977	346	397	3 720	216	5 451	5 667	385	243 621
936	367	5 159	6 462	3 063	670	2 898	6 631	576	7 836	8 412	429	137 579
517	22	4 078	4 617	490	122	2 147	2 759	335	5 603	5 938	99	91 284
419	345	1 081	1 845	2 573	548	751	3 872	241	2 233	2 474	330	46 295
610	2 244	16 035	20 889	5 334	591	7 038	12 963	593	17 926	18 519	2 336	195 849
659	999	9 981	12 639	2 549	378	5 708	8 635	339	11 663	12 002	898	107 908
69	1 088	3 552	4 709	779	18	738	1 535	40	1 765	1 805	1 208	42 497
50	28	252	330	288	11	149	448	68	387	455	11	7 198
832	129	2 250	3 211	1 718	184	443	2 345	146	4 111	4 257	219	38 246
59	236	8 823	9 118	4 430	290	1 905	6 624	687	5 752	6 439	756	50 176
468	4 809	48 659	59 936	56 301	4 611	22 311	83 223	6 036	77 145	83 181	15 951	1 343 618

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique
 et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Différence des exportations de 1977 par rapport à 1976
(en pour-cent)

DÉSIGNATION	France	Pays-Bas	Rép. féd. d'Allemagne	Italie	Royaume-Uni	Danemark	C.E.E.	Pays à commerce d'Etat	Europe	U.S.A.	Amérique	Afrique	Asie	Total général
<i>Matières premières et produits demi-finis</i>	- 1,2	+ 3,8	- 3,0	- 1,1	+ 15,8	- 2,8	+ 0,8	- 18,0	+ 1,0	+ 35,1	+ 22,5	+ 9,3	+ 33,8	+ 4,4
Produits agricoles	+ 14,5	+ 14,1	+ 13,5	- 24,9	+ 20,4	+ 2,3	+ 12,8	- 44,3	+ 11,7	+ 46,8	+ 13,7	+ 15,1	+ 18,7	+ 12,2
Produits industriels	- 2,3	+ 3,3	- 3,5	- 0,7	+ 15,7	- 3,0	+ 0,2	- 17,8	+ 0,5	+ 35,0	+ 22,8	+ 8,9	+ 34,2	+ 4,1
dont : Matières premières	+ 22,9	+ 30,2	+ 3,5	- 11,5	- 32,7	+ 72,4	+ 9,7	- 29,8	+ 8,8	+ 6,0	+ 0,4	- 23,2	- 1,2	+ 6,6
Produits demi-finis	- 5,2	+ 0,0	- 4,2	+ 1,2	+ 22,0	- 4,9	- 0,9	- 16,4	- 0,4	+ 35,9	+ 23,9	+ 16,1	+ 37,1	+ 3,8
<i>Combustibles et énergie</i>	- 43,7	+ 8,6	+ 20,7	- 31,7	+ 87,8	- 2,3	+ 18,1	+ 45,5	+ 20,2	+ 30,1	+ 49,2	- 4,3	+ 19,0	+ 19,0
<i>Biens de consommation</i>	- 4,6	+ 5,9	+ 7,8	- 3,5	+ 29,5	+ 41,0	+ 4,8	+ 26,0	+ 6,0	- 13,0	+ 8,9	+ 27,0	+ 79,1	+ 8,2
Produits durables	- 11,5	+ 3,0	+ 13,1	- 2,5	+ 36,4	+ 55,6	+ 5,0	+ 25,6	+ 6,7	- 31,1	- 27,1	+ 35,8	+ 65,2	+ 7,2
Produits non durables	+ 7,0	+ 11,3	- 5,0	- 5,1	+ 18,1	+ 5,4	+ 4,4	+ 26,1	+ 4,6	+ 16,8	+ 50,7	+ 22,8	+ 89,8	+ 10,0
dont : Produits alimentaires	+ 8,7	+ 12,5	- 10,9	- 11,2	+ 13,8	- 6,1	+ 2,1	+ 36,6	+ 2,1	+ 27,6	+ 170,5	+ 19,9	+ 173,9	+ 9,4
Produits non-alimentaires	+ 3,4	+ 8,5	+ 15,1	+ 22,0	+ 26,2	+ 12,5	+ 10,3	+ 17,0	+ 10,2	+ 15,0	+ 14,6	+ 30,7	+ 9,3	+ 11,1
<i>Biens d'équipement</i>	- 7,0	+ 6,6	- 1,9	+ 8,2	- 11,4	- 14,9	- 1,8	- 21,1	- 3,4	- 7,7	+ 3,9	+ 42,7	+ 0,4	+ 1,3
Moteurs et investissements fixes	- 10,5	+ 8,3	+ 2,4	- 4,6	+ 5,1	+ 23,6	- 0,3	- 18,7	- 2,1	+ 18,4	+ 48,7	+ 26,1	- 7,2	+ 2,9
Matériel de transport	- 1,8	- 0,2	- 12,9	+ 37,5	- 55,3	- 47,4	- 5,8	- 30,9	- 6,6	+ 19,8	- 35,2	+ 134,5	- 27,3	- 1,6
Appareils scientifiques et médicaux	+ 15,4	+ 36,2	+ 56,9	+ 8,5	- 14,0	+ 45,5	+ 25,8	+ 57,7	+ 25,2	- 34,4	- 12,7	+ 36,9	- 11,7	+ 20,6
Autres	- 10,3	+ 5,1	- 11,1	- 9,1	+ 2,1	- 3,9	- 5,3	- 27,9	- 7,2	- 32,4	- 38,0	+ 31,7	+ 69,3	- 2,8
<i>Autres produits</i>	+ 2,9	- 2,1	+ 21,9	- 14,2	+ 6,6	+ 28,4	+ 6,8	+ 85,2	+ 7,7	+ 90,5	+ 59,5	+ 43,0	- 2,1	+ 16,2
<i>Total général</i> ...	- 3,5	+ 5,2	+ 2,5	- 1,9	+ 20,6	+ 3,4	+ 2,6	- 12,0	+ 2,9	+ 25,0	+ 19,9	+ 26,8	+ 26,1	+ 6,1

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Différence des importations de 1977 par rapport à 1976
(en pour-cent)

DÉSIGNATION	France	Pays-Bas	Rép. féd. d'Allemagne	Italie	Royaume-Uni	Danemark	C.E.E.	Pays à commerce d'Etat	Europe	U.S.A.	Amérique	Afrique	Asie	Total général
<i>Matières premières et produits demi-finis</i>	- 2,5	+ 4,0	+ 3,8	+ 8,9	+ 20,2	+ 17,4	+ 4,7	+ 4,9	+ 4,4	+ 4,1	- 3,2	- 2,2	+ 14,0	+ 3,1
Produits agricoles	+ 13,9	+ 14,1	+ 6,6	- 15,8	+ 38,7	- 22,5	+ 11,9	- 15,3	+ 10,4	+ 36,8	+ 23,3	- 6,1	- 16,0	+ 9,8
Produits industriels	- 3,2	+ 3,3	+ 3,8	+ 9,2	+ 20,1	+ 26,0	+ 4,5	+ 6,4	+ 4,2	+ 2,8	- 3,7	- 1,9	+ 15,2	+ 2,8
dont : Matières premières	- 6,0	+ 7,3	- 4,7	+ 14,5	- 3,8	+ 23,8	- 1,3	- 11,9	- 3,1	+ 1,4	- 12,0	- 11,6	- 7,1	- 6,7
Produits demi-finis	- 2,0	+ 2,4	+ 4,3	+ 8,8	+ 21,8	+ 26,9	+ 5,5	+ 16,7	+ 5,6	+ 3,9	+ 5,7	+ 1,5	+ 25,4	+ 5,7
<i>Combustibles et énergie</i>	- 14,4	- 11,4	- 16,6	- 72,8	+ 63,1	+ 77,8	- 11,1	+ 60,6	- 7,1	- 33,7	- 42,2	+ 1,2	+ 18,3	+ 4,1
<i>Biens de consommation</i>	+ 10,5	+ 3,0	+ 14,4	+ 14,4	+ 17,1	+ 4,8	+ 10,1	- 5,8	+ 9,9	+ 9,6	+ 17,9	+ 7,8	+ 13,3	+ 10,5
Produits durables	+ 8,5	- 3,6	+ 11,2	+ 13,1	+ 24,4	+ 11,4	+ 8,7	- 4,8	+ 8,8	+ 10,7	+ 10,1	+ 31,4	+ 14,2	+ 9,5
Produits non durables	+ 13,2	+ 7,8	+ 25,2	+ 19,1	+ 7,0	+ 2,0	+ 12,1	- 8,4	+ 11,4	+ 8,6	+ 20,9	+ 2,2	+ 8,6	+ 12,0
dont : Produits alimentaires	+ 13,6	+ 7,1	+ 47,0	+ 26,7	+ 3,7	+ 1,9	+ 13,8	- 9,2	+ 13,0	+ 5,3	+ 23,0	+ 2,1	+ 8,6	+ 13,4
Produits non-alimentaires	+ 12,0	+ 10,7	+ 0,9	- 4,4	+ 12,8	+ 3,6	+ 7,8	- 2,2	+ 7,4	+ 13,3	+ 11,6	+ 40,0	+ 8,2	+ 7,8
<i>Biens d'équipement</i>	+ 10,2	+ 3,0	+ 4,4	+ 5,5	+ 31,9	+ 7,4	+ 7,9	- 5,0	+ 7,9	+ 13,2	+ 11,9	+ 10,3	+ 35,8	+ 9,1
Moteurs et investissements fixes	+ 2,7	+ 1,2	- 3,3	+ 6,0	+ 22,9	+ 4,4	+ 1,5	- 9,6	+ 1,8	- 1,4	- 2,6	+ 5,6	+ 18,5	+ 1,8
Matériel de transport	+ 44,6	+ 5,1	+ 29,5	+ 10,8	+ 69,9	+ 0,0	+ 30,1	- 3,4	+ 29,4	+ 85,4	+ 85,4	+ 33,3	+ 123,6	+ 37,3
Appareils scientifiques et médicaux	+ 2,0	+ 16,9	+ 25,8	- 15,0	+ 32,0	+ 3,7	+ 17,3	- 30,3	+ 16,1	+ 14,1	+ 12,8	- 57,1	+ 22,1	+ 16,7
Autres	+ 15,6	+ 3,3	+ 14,1	+ 5,2	+ 15,7	+ 48,5	+ 12,0	+ 12,7	+ 12,4	+ 23,2	+ 22,3	+ 85,7	+ 12,9	+ 13,7
<i>Autres produits</i>	- 4,6	- 16,1	- 12,5	+ 60,8	- 31,7	- 66,7	- 12,3	- 62,2	- 27,9	- 8,2	- 24,5	+ 5,4	+ 80,0	- 19,5
<i>Total général</i>	+ 3,2	+ 0,5	+ 4,8	+ 9,7	+ 21,9	+ 9,0	+ 5,3	+ 13,2	+ 5,0	+ 3,9	- 1,5	- 0,2	+ 17,4	+ 5,4

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Importations par secteur industriel
 (classification C.T.C.I.)

DÉSIGNATION	Valeur (en milliards de francs)						Pourcentage de la valeur totale					
	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1972	1973	1974	1975	1976	1977
A. Sidérurgie	22,8	30,3	45,2	38,3	46,1	43,1	3,3	3,5	3,9	3,4	3,4	3,0
1. Formes primaires	7,4	10,0	15,4	11,6	14,6	11,8	1,1	1,2	1,3	1,0	1,1	0,8
2. Produits mi-finis	15,4	20,3	29,8	26,7	31,5	31,3	2,2	2,3	2,6	2,4	2,3	2,2
B. Fabrications métalliques	209,1	252,0	288,0	315,8	375,8	398,2	30,7	29,4	24,8	28,0	27,4	27,6
1. Articles manufacturés non dénom- més ailleurs	16,0	19,1	25,9	26,7	29,2	32,1	2,3	2,2	2,2	2,4	2,1	2,2
2. Machines (sauf électriques)	67,8	81,3	99,9	103,9	111,2	117,1	10,0	9,5	8,6	9,2	8,1	8,1
dont : machines pour le travail des métaux	(4,3)	(5,1)	(6,9)	(7,4)	(6,1)	(5,0)	(0,6)	(0,6)	(0,6)	(0,7)	(0,4)	(0,4)
machines textiles	(3,9)	(4,5)	(5,8)	(4,6)	(5,2)	(4,9)	(0,6)	(0,5)	(0,5)	(0,4)	(0,4)	(0,3)
3. Machines et appareils électriques	37,4	46,4	58,5	61,1	69,5	71,3	5,5	5,4	5,0	5,4	5,1	4,9
4. Matériel de transport	87,7	104,9	103,2	123,5	165,3	177,1	12,9	12,3	8,9	10,9	12,1	12,3
dont : matériel ferroviaire	(2,2)	(1,4)	(1,8)	(2,0)	(1,3)	(1,2)	(0,3)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,1)	(0,1)
véhicules à moteur	(77,0)	(92,8)	(89,7)	(105,8)	(151,7)	(161,1)	(11,1)	(10,8)	(7,7)	(9,4)	(11,1)	(11,2)
bateaux et navires	(0,6)	(1,4)	(0,8)	(1,5)	(1,0)	(2,8)	(0,1)	(0,2)	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,2)
5. Armes et munitions	0,2	0,3	0,5	0,6	0,6	0,6	0,0	0,0	0,1	0,1	—	—
C. Métaux non ferreux	28,6	44,2	58,9	35,0	49,9	50,0	4,2	5,2	5,2	3,1	3,6	3,5
1. Non travaillés	24,4	38,5	50,2	28,2	40,7	39,9	3,6	4,5	4,3	2,5	3,0	2,8
2. Travaillés	4,2	5,7	8,7	6,8	9,2	10,1	0,6	0,7	0,9	0,6	0,6	0,7
D. Industrie textile	65,0	81,5	95,4	89,9	110,4	112,1	9,5	9,5	8,2	7,9	8,1	7,8
1. Fibres	15,9	20,5	20,6	14,8	20,3	17,7	2,3	2,4	1,8	1,3	1,5	1,2
2. Fils	12,7	15,5	18,5	17,0	21,8	20,4	1,9	1,8	1,6	1,5	1,6	1,4

2. Produits organiques	12,2	15,6	37,8	27,7	35,9	35,9	1,8	3,2	2,4	2,5	2,5
3. Teintures, tannants et colorants	3,8	4,9	5,9	4,9	6,7	6,6	0,6	0,5	0,4	0,5	0,5
4. Produits pharmaceutiques	8,5	9,7	12,8	12,8	14,7	14,3	1,2	1,1	1,1	1,1	1,0
5. Engrais manufacturés	2,5	3,2	4,4	4,8	5,1	6,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
6. Divers	20,9	26,0	38,3	34,7	45,0	46,1	3,1	3,3	3,1	3,3	3,2
F. Produits alimentaires, boissons, tabacs .	83,9	103,6	115,4	130,6	186,1	172,2	12,3	10,0	11,5	13,6	11,9
dont : sucre et sucreries	(1,0)	(1,4)	(1,5)	(2,5)	(3,5)	(3,7)	(0,2)	(0,1)	(0,2)	(0,3)	(0,3)
viandes fraîches ou préparées	(6,8)	(8,6)	(8,6)	(10,4)	(12,6)	(13,6)	(1,0)	(0,8)	(0,9)	(0,9)	(0,9)
produits laitiers	(7,1)	(10,2)	(11,6)	(12,7)	(16,9)	(20,0)	(1,0)	(1,0)	(1,1)	(1,2)	(1,4)
G. Industrie diamantaire	25,7	37,4	37,9	34,4	50,2	70,6	3,8	4,4	3,1	3,7	4,9
H. Charbonnages et cokeries	14,2	17,8	29,4	25,9	26,8	22,3	2,1	2,1	2,3	2,0	1,5
I. Industrie du pétrole	43,1	51,0	126,6	117,8	144,4	154,0	6,3	10,9	10,4	10,5	10,7
1. Produit brut ou semi-raffiné	33,6	36,9	89,2	83,6	102,6	125,4	4,9	7,7	7,4	7,5	8,7
2. Produits dérivés	9,5	14,1	37,4	34,2	41,8	28,6	1,4	3,1	3,0	3,0	2,0
J. Industries diverses	52,1	66,8	92,9	84,7	102,8	113,2	7,6	8,0	7,5	7,5	7,9
1. Matériaux de construction	1,4	1,7	3,0	2,9	3,2	3,8	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3
2. Industrie verrière	3,5	4,2	4,9	5,5	6,2	7,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5
3. Papier et ouvrages	16,4	20,7	30,1	24,3	30,6	31,2	2,4	2,6	2,2	2,2	2,2
4. Caoutchouc et ouvrages	7,6	9,2	12,7	12,9	14,2	14,6	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0
5. Bois et ouvrages	14,1	20,4	26,2	24,0	32,2	36,9	2,1	2,3	2,1	2,4	2,5
6. Huiles et graisses	4,4	5,3	9,1	7,1	7,1	8,2	0,6	0,8	0,6	0,5	0,6
7. Chaussures	4,7	5,3	6,9	8,0	9,3	11,1	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8
K. Autres secteurs	598,0	749,9	997,9	965,4	1210,2	1256,1	87,7	86,1	85,4	88,4	87,1
Total (A à J) ...	83,8	106,2	162,8	165,5	158,8	186,5	12,3	13,9	14,6	11,6	12,9
Total général ...	681,8	856,1	1160,7	1130,9	1369,0	1442,6	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Ministère des Affaires Economiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Importations par catégorie de produits
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Matières premières et produits demi-finis</i>								
Produits agricoles	312 463	328 601	356 603	455 164	582 179	518 855	662 559	683 175
Produits industriels	11 518	12 339	13 242	17 797	21 878	21 827	25 247	27 731
dont : Matières premières	300 945	916 262	343 361	437 367	560 301	497 028	637 312	655 444
Produits demi-finis	84 568	78 954	84 810	107 261	139 141	123 125	145 444	135 671
Produits demi-finis	216 377	237 308	258 551	330 106	421 160	373 903	491 868	519 773
<i>Combustibles et énergie</i>								
.....	52 095	61 079	62 368	75 327	166 388	159 423	194 302	202 334
<i>Biens de consommation</i>								
Produits durables	116 847	137 935	156 911	193 947	234 892	254 863	319 509	353 015
Produits non durables	65 830	77 430	90 312	112 333	139 309	149 444	189 059	206 959
dont : Produits alimentaires	51 017	60 505	66 599	81 614	95 583	105 419	130 450	146 056
Produits alimentaires	36 674	43 998	48 114	59 609	67 356	75 966	96 761	109 750
Produits non-alimentaires	14 343	16 507	18 485	22 005	28 227	29 453	33 689	36 306
<i>Biens d'équipement</i>								
Moteurs et investissements fixes	88 432	100 692	104 315	126 153	160 341	169 391	171 300	186 910
Matériel de transport	54 350	63 302	66 041	80 759	101 772	106 021	109 838	111 813
Appareils scientifiques et médicaux	12 724	11 825	14 046	17 382	21 153	23 666	20 848	28 623
Autres	4 555	5 313	5 075	5 808	7 529	7 797	9 822	11 464
Autres produits	16 803	20 252	19 153	22 204	29 887	31 907	30 792	35 010
Autres produits	810	756	1 576	5 538	16 885	28 413	21 291	17 146
<i>Total général</i> ...	570 647	629 063	681 773	856 129	1 160 685	1 130 945	1 368 961	1 442 580

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Importance relative des importations par catégorie de produits
(en pour-cent)

DÉSIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Matières premières et produits demi-finis</i>	54,8	52,3	52,3	53,2	50,2	45,9	48,4	47,3*
Produits agricoles	2,0	2,0	1,9	2,1	1,9	1,9	1,9	1,9
Produits industriels	52,8	50,3	50,4	51,1	48,3	44,0	46,5	45,4
dont : Matières premières	14,8	12,6	12,5	12,6	12,0	10,9	10,6	9,4
Produits demi-finis	38,0	37,7	37,9	38,5	36,3	33,1	35,9	36,0
<i>Combustibles et énergie</i>	9,1	9,7	9,2	8,8	14,3	14,1	14,2	14,0
<i>Biens de consommation</i>	20,5	21,9	23,0	22,7	20,2	22,5	23,3	24,5
Produits durables	11,5	12,3	13,2	13,1	12,0	13,2	13,8	14,4
Produits non durables	9,0	9,6	9,8	9,6	8,2	9,3	9,5	10,1
dont : Produits alimentaires	6,5	7,0	7,1	7,0	5,8	6,7	7,1	7,6
Produits non-alimentaires	2,5	2,6	2,7	2,6	2,4	2,6	2,4	2,5
<i>Biens d'équipement</i>	15,5	16,0	15,3	14,7	13,8	15,0	12,5	13,0
Moteurs et investissements fixes	9,5	10,1	9,7	9,4	8,8	9,4	8,0	7,8
Matériel de transport	2,2	1,9	2,1	2,0	1,8	2,1	1,5	2,0
Appareils scientifiques et médicaux	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7	0,8
Autres	3,0	3,2	2,8	2,6	2,6	2,8	2,3	2,4
<i>Autres produits</i>	0,1	0,1	0,2	0,6	1,5	2,5	1,6	1,2
<i>Total général</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique
Répartition géographique des importations
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	France	Pays-Bas	Allemagne Occidentale	Italie	Royaume-Uni	Danemark	C.E.E.	Pays à commerce d'Etat	Autres pays de l'Europe	Europe
<i>Matières premières et produits demi-finis</i>	110 966	100 124	158 068	16 813	74 915	2 037	465 620	12 991	43 512	522 100
Produits agricoles	4 996	7 105	2 649	128	412	237	15 527	704	1 138	17 500
Produits industriels	105 970	93 019	155 419	16 685	74 503	1 800	450 093	12 287	42 374	504 700
dont : Matières premières	30 518	17 280	9 233	1 229	4 021	525	64 133	3 692	7 527	75 300
Produits demi-finis	75 452	75 739	146 186	15 456	70 482	1 275	385 960	8 595	34 847	429 400
<i>Combustibles et énergie</i>	3 966	41 216	17 491	305	4 759	32	67 773	7 415	1 613	76 800
<i>Biens de consommation</i>	81 959	69 824	80 097	30 318	16 772	3 169	284 169	4 287	18 212	306 600
Produits durables	47 064	27 611	59 795	23 446	10 344	985	169 424	3 126	9 976	182 500
Produits non-durables	34 895	42 213	20 302	6 872	6 428	2 184	114 745	1 161	8 236	124 100
dont : Produits alimentaires	25 134	33 299	12 544	5 527	3 956	1 980	84 276	1 029	5 503	90 800
Produits non-alimentaires	9 761	8 914	7 758	1 345	2 472	204	30 469	132	2 733	33 300
<i>Biens d'équipement</i>	32 362	29 152	62 389	9 366	15 195	1 456	150 511	1 000	12 667	164 100
Moteurs et investissements fixes	19 043	17 000	39 709	6 123	7 856	1 127	91 122	563	8 128	99 800
Matériel de transport	5 045	4 794	7 665	1 596	4 154	95	23 374	115	1 619	25 100
Appareils scientifiques et médicaux	1 602	1 548	4 209	413	648	84	8 635	46	794	9 400
Autres	6 672	5 810	10 806	1 234	2 537	150	27 380	276	2 125	29 700
<i>Autres produits</i>	514	1 608	2 938	521	699	3	6 292	54	3 606	9 900
<i>Total général</i> ...	229 767	241 924	320 983	57 323	112 340	6 697	974 365	25 747	79 609	1 079 700

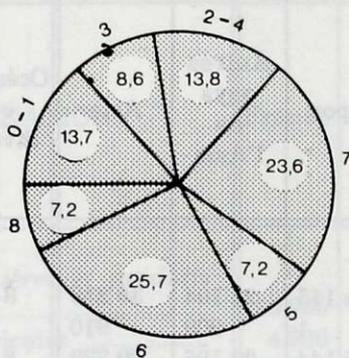
go-Luxembourgeoise
catégorie de produits en 1977
(en francs)

Code	République d'Afrique du Sud	Autres pays d'Afrique	Afrique	U.S.A.	Canada	Autres pays d'Amérique	Amérique	Japon	Autres pays de l'Asie	Asie	Océanie et divers	Total général
6 919	8 641	13 270	38 830	56 533	10 302	16 559	83 394	6 145	24 104	30 249	8 579	683 175
45	74	2 895	3 014	2 941	64	3 418	6 423	1	909	910	15	27 731
3 874	8 567	10 375	35 816	53 592	10 238	13 141	76 971	6 144	23 195	29 339	8 564	655 444
1 622	1 255	5 548	8 425	23 288	6 688	7 526	37 502	467	6 956	7 423	6 968	135 671
5 252	7 312	4 827	27 391	30 304	3 550	5 615	39 469	5 677	16 239	21 916	1 596	519 773
228	746	11 454	12 428	3 285	131	927	4 343	2	108 199	108 201	562	202 334
541	1 139	3 382	5 062	9 934	995	7 962	18 891	12 584	8 993	21 577	817	353 015
11	30	1 140	1 181	4 471	137	176	4 784	12 120	6 212	18 332	136	206 959
530	1 109	2 242	3 881	5 463	858	7 786	14 107	464	2 781	3 245	681	146 056
529	1 104	2 234	3 867	3 083	812	7 720	11 615	284	2 526	2 810	650	109 750
1	5	8	14	2 380	46	66	2 492	180	255	435	31	36 306
6	60	41	107	16 358	327	93	16 778	4 372	806	5 178	668	186 910
5	51	19	75	8 492	239	46	8 777	2 469	463	2 932	216	111 813
—	3	13	16	2 354	14	1	2 369	861	31	892	237	28 623
—	—	3	3	1 369	12	2	1 383	440	47	487	114	11 464
1	6	6	13	4 143	62	44	4 249	602	265	867	101	35 010
4 991	5	131	5 127	878	309	714	1 901	3	132	135	32	17 146
2 685	10 591	28 278	61 554	86 988	12 064	26 255	125 307	23 106	142 234	165 340	10 658	1 442 580

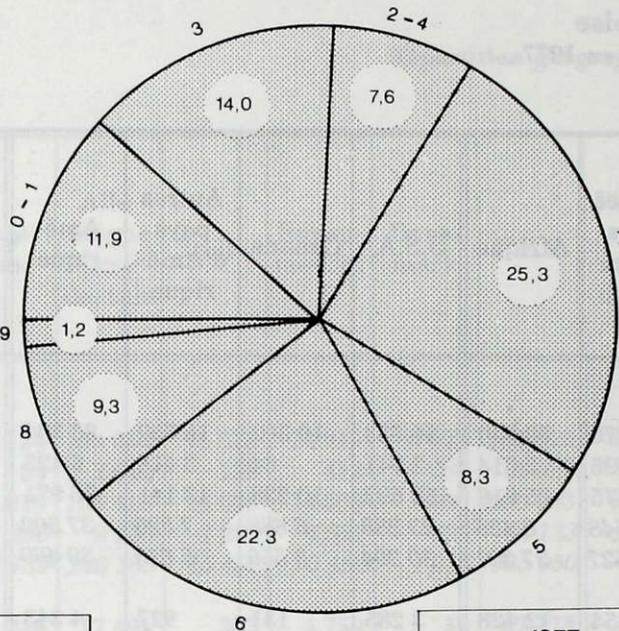
Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique
et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Structure des importations et des exportations en 1967 et 1977
 (par classes de produits - en %)

IMPORTATIONS



1967
364,3 milliards de FB

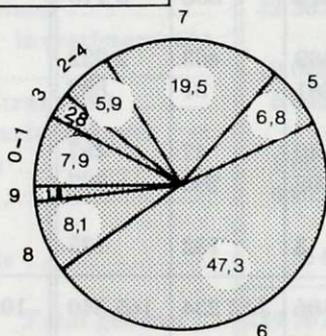


1977
1442,6 milliards de FB

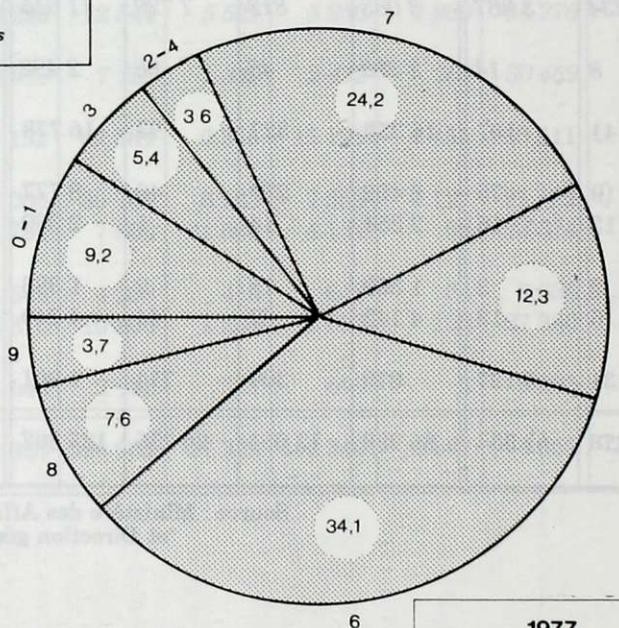
LEGENDE

- 0-1 Produits alimentaires, boissons et tabac
- 3 Produits énergétiques
- 2-4 Matières premières
- 5 Produits chimiques
- 6 Articles manufacturés classés par matières
- 7 Machines et matériel de transport
- 8 Articles manufacturés divers
- 9 Marchandises non classées ailleurs

EXPORTATIONS



1967
354,1 milliards de FB



1977
1343,6 milliards de FB

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

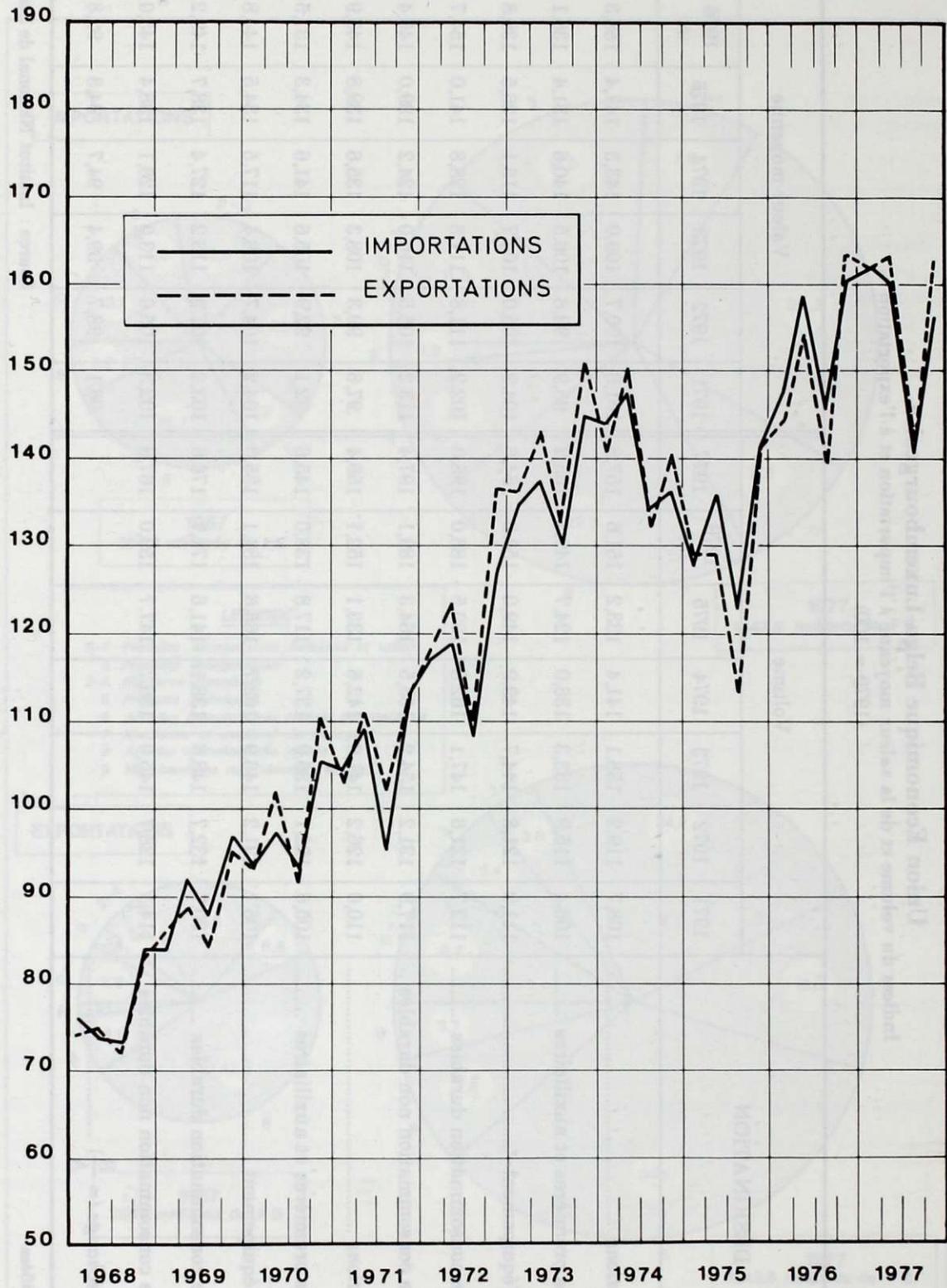
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Indices du volume et de la valeur moyenne à l'importation et à l'exportation
(1970 = 100)

DÉSIGNATION	Volume							Valeur moyenne						
	1971	1972	1973	1974	1975	1976 (a)	1977	1971	1972	1973	1974	1975	1976 (a)	1977
A. <i>Importations</i>	108,7	119,2	138,1	141,4	133,2	151,6	157,8	101,6	100,7	109,0	143,3	147,4	158,3	160,7
Matières premières et auxiliaires	106,4	115,9	133,3	136,0	124,7	149,4	155,2	95,9	93,8	106,5	140,6	131,4	138,1	137,3
Biens d'équipement	111,9	121,8	144,7	149,9	149,0	156,3	164,6	104,9	105,0	104,7	115,1	126,5	138,8	139,4
Biens de consommation durables	112,7	121,6	147,1	162,8	160,5	188,0	198,0	102,2	111,8	117,8	128,8	141,0	154,7	160,6
Biens de consommation non durables ..	117,9	131,2	154,2	163,5	164,3	189,1	197,4	113,2	105,5	110,0	124,2	139,0	146,4	154,5
B. <i>Exportations</i>	110,0	126,2	141,6	142,6	133,1	152,1	159,4	97,6	99,3	108,3	135,6	139,8	146,9	148,7
Matières premières et auxiliaires	105,6	122,1	136,9	137,2	117,8	138,0	145,6	92,1	92,9	105,6	141,6	134,3	137,5	136,1
Biens d'équipement	106,1	131,2	146,9	162,7	165,6	184,1	185,0	104,2	104,7	106,4	117,5	134,5	144,8	149,4
Biens de consommation durables	130,7	132,7	148,6	138,1	141,6	172,7	176,6	103,2	107,9	113,2	127,4	138,7	149,2	157,9
Biens de consommation non durables ..	114,1	128,7	145,0	156,7	147,7	159,0	167,8	102,3	105,6	113,0	126,1	138,4	145,0	147,3
C. <i>Taux d'échange</i> (= $\frac{B}{A}$)								96,1	98,7	99,4	94,7	94,8	92,8	92,5

(a) Données rectifiées.

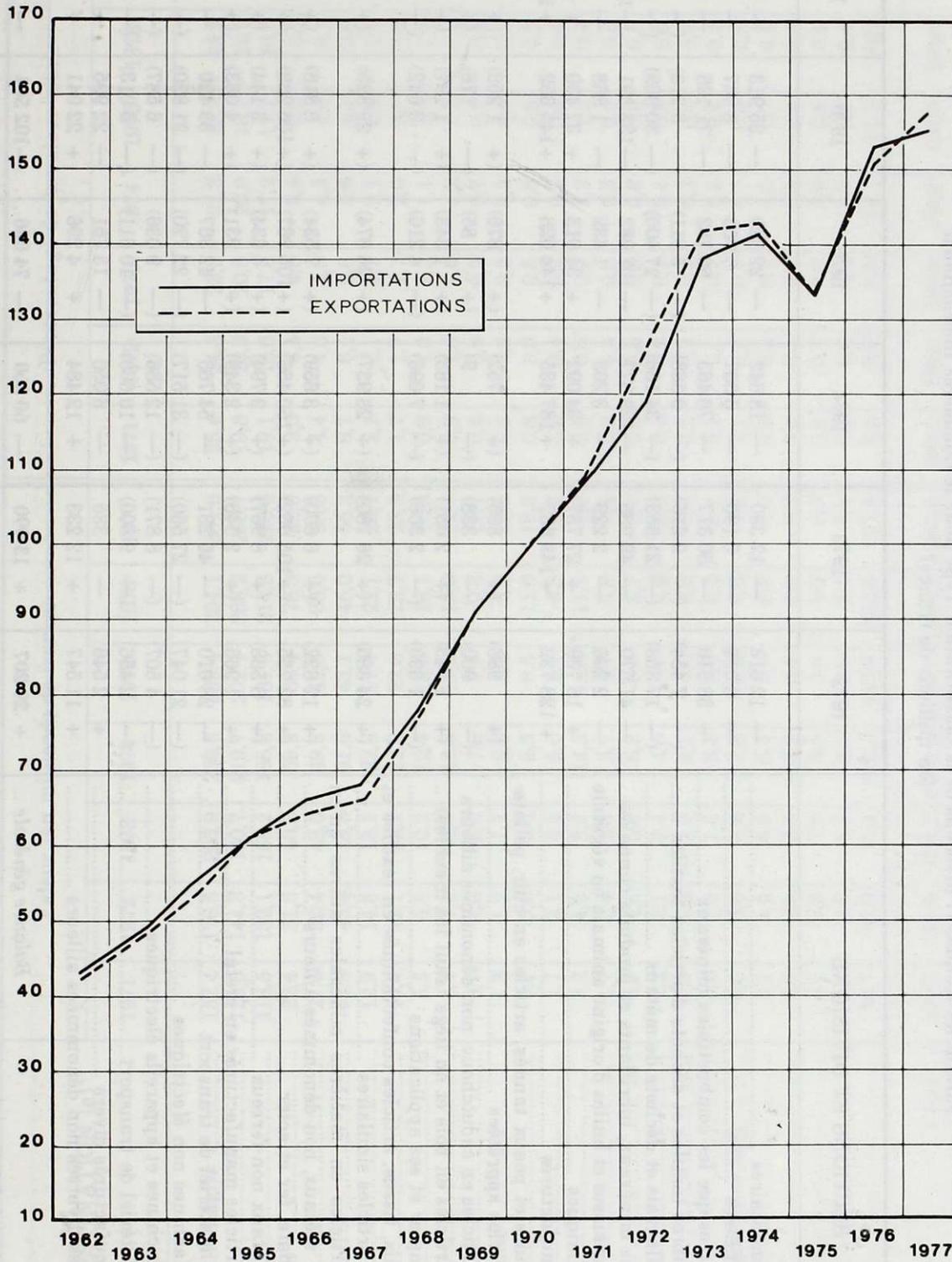
Source : Institut National de Statistique.

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
 Indices de quantité
 (moyennes mensuelles par trimestre - 1970 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Indices de quantité
(moyennes mensuelles par année - 1970 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Analyse de la balance commerciale

suivant les sections et divisions de la Classification Type pour le Commerce International
(en millions de francs)

SECTIONS ET DIVISIONS	1972	1973	1974	1975	1976	1977
0. Produits alimentaires	- 12 613	- 17 330	- 18 642	- 22 329	- 35 913	- 38 549
1. Boissons et tabacs	- 6 019	- 6 190	- 6 367	- 7 753	- 8 847	- 10 071
2. Matières autres que les combustibles minéraux	- 38 910	- 50 317	- 76 463	- 60 782	- 71 193	- 58 569
dont : 26. Fibres textiles et déchets d'articles textiles	(- 7 454)	(- 9 216)	(- 9 368)	(- 5 911)	(- 8 213)	(- 5 753)
28. Minerais et déchets de métaux	(- 17 358)	(- 21 553)	(- 34 186)	(- 27 400)	(- 30 959)	(- 22 347)
3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes .	- 41 570	- 49 985	- 129 377	- 107 982	- 133 391	- 129 909
4. Corps gras, graisses et huiles d'origine animale ou végétale	- 2 206	- 2 229	- 3 203	- 1 439	- 1 868	- 2 685
5. Produits chimiques	+ 15 709	+ 27 737	+ 34 092	+ 34 013	+ 37 430	+ 44 937
6. Articles manufacturés	+ 128 732	+ 149 637	+ 187 435	+ 144 028	+ 145 652	+ 135 514
61. Cuirs et peaux tannés, articles en cuir, pelleteries apprêtées	(+ 986)	(+ 895)	(+ 752)	(+ 876)	(+ 1 202)	(+ 1 051)
62. Articles en caoutchouc, non dénommés ailleurs	(- 900)	(- 338)	(- 9)	(+ 85)	(- 176)	(+ 788)
63. Articles en bois et en liège (sauf les meubles) ..	(+ 1 743)	(+ 2 031)	(+ 1 183)	(+ 1 343)	(+ 1 197)	(+ 479)
64. Papier et ses applications	(- 1 393)	(- 2 306)	(- 7 696)	(- 4 216)	(- 6 642)	(- 6 835)
65. Fils, tissus, articles confectionnés en textiles et articles similaires	(+ 24 385)	(+ 26 180)	(+ 26 937)	(+ 26 874)	(+ 29 825)	(+ 31 764)
66. Articles en matières minérales autres qu'en métaux, non dénommés ailleurs	(+ 12 622)	(+ 6 600)	(+ 3 659)	(+ 7 534)	(+ 6 816)	(+ 4 494)
67. Fonte, fer et acier	(+ 82 755)	(+ 105 062)	(+ 150 466)	(+ 105 967)	(+ 106 223)	(+ 97 049)
68. Métaux non-ferreux	(+ 6 568)	(+ 8 967)	(+ 9 794)	(+ 4 634)	(+ 3 144)	(+ 5 930)
69. Articles manufacturés en métal	(+ 1 966)	(+ 2 546)	(+ 2 349)	(+ 931)	(+ 4 063)	(+ 794)
7. Machines et matériel de transport	- 28 010	- 46 231	- 54 763	- 42 367	- 33 420	- 39 971
71. Machines non électriques	(- 21 047)	(- 27 560)	(- 31 517)	(- 22 720)	(- 21 820)	(- 22 737)
72. Machines et appareils électriques	(- 4 507)	(- 8 871)	(- 12 586)	(- 9 036)	(- 6 587)	(- 6 767)
73. Matériel de transport	(- 2 456)	(- 9 800)	(- 10 660)	(- 10 611)	(- 5 013)	(- 10 467)
8. Articles manufacturés divers	+ 2 546	- 335	- 6 056	- 13 751	- 22 995	- 32 699
9. Marchandises diverses non dénommées ailleurs	+ 11 547	+ 12 233	+ 12 484	+ 4 296	+ 22 041	+ 33 040
<i>Balance générale ...</i>	+ 29 207	+ 13 990	- 60 860	- 74 066	- 102 504	- 98 962

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique
et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Exportations par pays de destination

PAYS DE DESTINATION (a)	Valeur (en milliards de francs)							Pourcentage de la valeur totale						
	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
1. Rép. féd. d'Allemagne	157,4	176,5	205,9	236,5	235,4	294,1	301,6	25,4	24,8	23,6	21,5	22,3	23,2	22,4
2. France	123,0	144,3	180,7	219,7	202,1	266,2	256,7	19,8	20,3	20,8	20,0	19,1	21,0	19,1
3. Pays-Bas	118,5	132,1	155,2	188,8	181,2	214,6	225,6	19,1	18,6	17,8	17,2	17,1	16,9	16,8
4. Royaume-Uni	22,4	31,5	40,3	59,3	68,4	76,3	92,0	3,6	4,4	4,6	5,4	6,5	6,0	6,8
5. Italie	27,0	32,4	42,0	49,3	42,5	60,0	58,8	4,4	4,6	4,8	4,5	4,0	4,7	4,4
6. Etats-Unis	41,3	43,4	48,8	61,6	43,1	45,0	56,3	6,7	6,1	5,6	5,6	4,1	3,6	4,2
7. Suisse	12,9	14,8	18,1	22,8	17,4	22,1	26,7	2,1	2,1	2,1	2,1	1,6	1,7	2,0
8. Suède	10,4	12,1	15,2	22,2	22,6	23,7	23,5	1,7	1,7	1,7	2,0	2,1	1,9	1,7
9. Danemark	5,5	6,8	10,2	12,4	13,6	18,1	18,8	0,9	1,0	1,2	1,1	1,3	1,4	1,4
10. Espagne	5,4	7,3	8,6	12,6	11,9	13,0	12,7	0,9	1,0	1,0	1,2	1,1	1,0	0,9
11. Autriche	3,7	4,6	6,0	7,8	7,3	9,6	12,7	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,9
12. Arabie Saoudite	1,3	1,2	1,7	3,6	4,4	6,9	12,5	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,5	0,9
13. Norvège	5,1	5,6	6,6	8,5	9,5	11,6	12,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9
14. Algérie	1,7	3,1	4,2	5,0	5,7	5,5	10,2	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,8
15. U.R.S.S.	3,2	4,0	8,2	14,3	12,8	11,7	9,8	0,5	0,6	0,9	1,3	1,2	0,9	0,7
16. Inde	1,7	2,4	2,3	3,7	5,7	5,8	9,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,7
17. Israël	3,8	4,6	5,6	6,3	6,0	5,7	9,1	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,7
18. Iran	2,2	2,1	3,4	4,5	10,0	7,9	8,6	0,4	0,3	0,4	0,4	0,9	0,6	0,6
19. Nigéria	1,0	1,2	1,5	2,1	4,6	8,0	8,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	0,6	0,6
20. Libye	0,4	1,0	1,6	3,4	3,8	5,4	8,3	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4	0,6
21. Zaire, Rwanda et Burundi	6,6	5,6	5,9	7,8	6,5	6,0	7,4	1,1	0,8	0,7	0,7	0,6	0,5	0,6
22. Grèce	3,3	4,4	6,0	5,5	6,9	6,8	7,0	0,5	0,6	0,7	0,5	0,7	0,5	0,5
23. Hong-Kong	2,6	2,5	3,3	3,2	4,1	4,9	6,2	0,4	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4	0,5
24. Japon	3,7	4,8	7,8	8,5	5,6	6,9	6,0	0,6	0,7	0,9	0,8	0,5	0,5	0,4
25. Pologne	1,4	2,5	4,8	8,1	8,0	8,1	5,9	0,2	0,4	0,6	0,7	0,8	0,4	0,4
Autres pays	54,7	60,2	76,2	122,3	117,8	122,6	137,5	8,6	8,5	8,8	11,1	11,3	10,0	10,5
Total ...	620,2	711,0	870,1	1 099,8	1 056,9	1 266,5	1 343,6	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) Classés d'après le montant des exportations en 1977.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Importations par pays de provenance

PAYS DE PROVENANCE (a)	Valeur (en milliards de francs)						Pourcentage de la valeur totale							
	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
1. Rép. féd. d'Allemagne	158,1	166,4	212,4	257,3	248,4	306,4	321,0	25,1	24,4	24,8	22,2	22,0	22,4	22,3
2. Pays-Bas	103,4	109,0	137,8	191,7	192,3	240,8	241,9	16,4	16,0	16,1	16,5	17,0	17,6	16,8
3. France	111,5	133,0	160,6	199,9	196,8	222,6	229,8	17,7	19,5	18,8	17,2	17,4	16,3	15,9
4. Royaume-Uni	38,9	43,6	55,9	66,8	70,2	92,1	112,3	6,2	6,4	6,5	5,8	6,2	6,7	7,8
5. Etats-Unis	40,2	38,4	48,4	75,5	71,7	83,7	87,0	6,4	5,6	5,6	6,5	6,3	6,1	6,0
6. Italie	24,7	28,4	32,2	43,4	44,0	52,3	57,3	3,9	4,2	3,8	3,7	3,9	3,8	4,0
7. Arabie Saoudite	5,7	12,4	14,3	48,2	38,7	53,8	54,9	0,9	1,8	1,7	4,2	3,4	3,9	3,8
8. Iran	3,7	5,2	7,1	13,0	17,7	18,4	26,7	0,6	0,8	0,8	1,1	1,6	1,3	1,9
9. Zaïre, Rwanda et Burundi	13,9	13,2	23,0	29,6	16,7	24,1	23,3	2,2	1,9	2,7	2,6	1,5	1,8	1,6
10. Japon	6,9	8,6	10,5	13,3	15,5	21,5	23,1	1,1	1,3	1,2	1,1	1,4	1,6	1,6
11. Suède	13,1	13,8	16,2	22,0	19,9	21,4	20,7	2,1	2,0	1,9	1,9	1,8	1,6	1,4
12. Suisse	7,6	8,4	11,0	18,9	25,5	21,4	20,7	1,2	1,2	1,3	1,6	2,3	1,6	1,4
13. U.R.S.S.	5,0	4,6	6,9	10,5	11,0	11,6	14,5	0,8	0,7	0,8	0,9	1,0	0,8	1,0
14. Canada	6,7	6,4	8,2	10,5	11,7	14,1	12,1	1,1	0,9	1,0	0,9	1,0	1,0	0,8
15. Espagne	3,6	4,7	6,1	8,8	9,7	11,5	11,8	0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	0,8	0,8
16. République d'Afrique du Sud	6,4	5,8	7,6	9,8	8,2	9,6	10,6	1,0	0,9	0,9	0,8	0,7	0,7	0,7
17. Irak	2,1	1,5	1,1	1,4	4,9	4,4	8,0	0,3	0,2	0,1	0,1	0,4	0,3	0,6
18. Emirats Arabes Un.	0,1	0,1	0,1	2,3	2,2	4,6	7,9	—	—	—	0,2	0,2	0,3	0,6
19. Inde	1,7	1,8	1,9	2,3	2,0	3,8	7,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,5
20. Brésil	3,6	3,8	6,2	6,7	6,0	7,3	7,1	0,6	0,6	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5
21. Australie	2,4	2,9	4,1	5,5	5,6	8,1	6,8	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5
22. Danemark	2,3	2,7	3,6	5,5	5,5	6,1	6,7	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5
Autres pays	67,4	67,1	80,9	117,8	106,7	129,4	130,9	10,7	9,8	9,5	10,1	9,3	9,6	9,0
Total ...	629,0	681,8	856,1	1 160,7	1 130,9	1 369,0	1 442,6	100,0						

(a) Classés d'après le montant des importations en 1977.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Importations, exportations et balance commerciale apparente par région
(en millions de francs)

RÉGION	1976 (a)			1977		
	Impor- tations (c.i.f.)	Expor- tations (f.o.b.)	Solde	Impor- tations (c.i.f.)	Expor- tations (f.o.b.)	Solde
I. <i>Europe occidentale</i>	1 005 170	1 038 781	33 611	1 053 974	1 074 047	20 073
II. <i>Europe orientale</i>	22 746	31 002	8 256	25 747	27 281	1 534
III. <i>Afrique</i>	61 659	47 284	-14 375	61 554	59 936	- 1 618
1. <i>Zaïre</i>	(23 652)	(5 068)	(-18 584)	(22 685)	(6 468)	(-16 217)
2. <i>Afrique du Sud</i>	(9 588)	(4 405)	(- 5 183)	(10 591)	(4 809)	(- 5 782)
IV. a) <i>Amérique du Nord</i> ..	97 861	49 682	-48 179	99 052	60 912	-38 140
1. <i>U.S.A.</i>	83 713	45 044	-38 669	86 988	56 301	-30 687
2. <i>Canada</i>	14 149	4 638	- 9 511	12 064	4 611	- 7 453
b) <i>Amérique latine</i>	29 360	19 752	- 9 608	26 255	22 311	- 3 944
1. <i>Argentine</i>	(4 995)	(1 032)	(- 3 963)	(4 996)	(1 440)	(- 3 556)
2. <i>Brésil</i>	(7 259)	(5 136)	(- 2 123)	(7 089)	(3 682)	(- 3 407)
3. <i>Vénézuéla</i>	(1 995)	(4 521)	(+ 2 526)	(1 491)	(4 987)	(+ 3 496)
V. <i>Asie</i>	140 894	65 953	-74 941	165 340	83 181	-82 159
1. <i>Iran</i>	(18 421)	(7 946)	(-10 475)	(26 723)	(8 631)	(-18 092)
2. <i>Arabie saoudite</i>	(53 823)	(6 908)	(-46 915)	(54 869)	(12 525)	(-42 344)
3. <i>Japon</i>	(21 511)	(6 872)	(-14 639)	(23 106)	(6 036)	(-17 070)
VI. <i>Océanie</i>	10 543	4 660	- 5 883	9 866	5 069	- 4 797
VII. <i>Divers (b)</i>	728	9 343	8 615	792	10 881	10 089
<i>Total général</i> ...	1 368 961	1 266 457	-102 504	1 442 580	1 343 618	-98 962

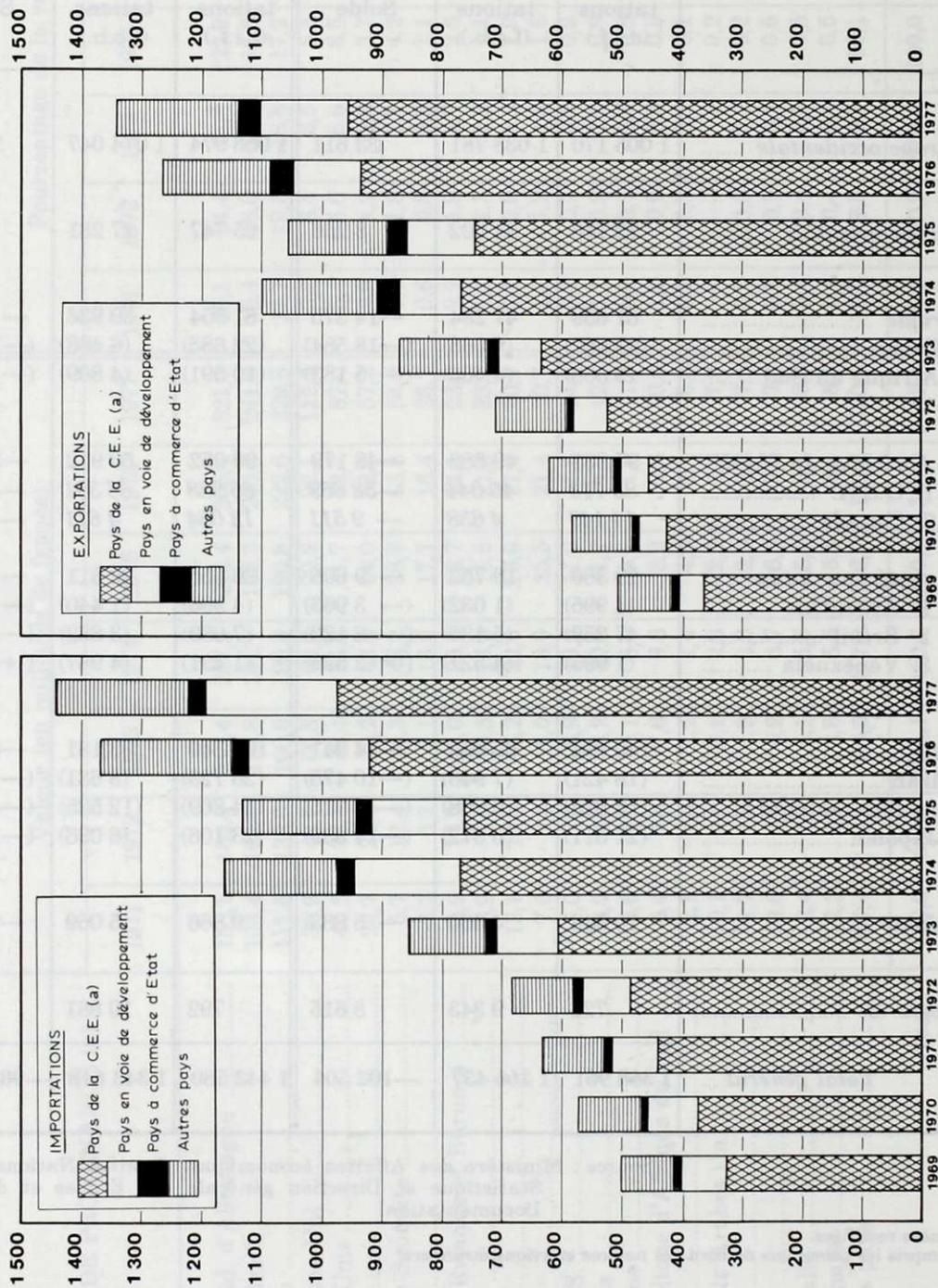
Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de
Statistique et Direction générale des Etudes et de la
Documentation.

(a) Données rectifiées.

(b) Y compris les provisions de bord des navires et avions étrangers.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importations et exportations par groupe de pays (en milliards de francs)



(a) Pays membres de la C.E.E. au 1^{er} janvier 1973.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
 Evolution des échanges avec les pays de l'Organisation de Coopération et de
 Développement Economiques
 (en millions de francs)

PAYS	1976 (a)			1977		
	Impor- tations (c.i.f.)	Expor- tations (f.o.b.)	Solde	Impor- tations (c.i.f.)	Expor- tations (f.o.b.)	Solde
1. Communauté Economique Européenne	925 714	932 781	7 067	974 365	957 216	-17 149
France	222 574	266 156	43 582	229 767	256 724	26 957
Pays-Bas	240 806	214 585	-26 221	241 924	225 649	-16 275
Rép. féd. d'Allemagne ...	306 409	294 121	-12 288	320 983	301 580	-19 403
Italie	52 263	59 960	7 697	57 323	58 844	1 521
Royaume-Uni	92 130	76 299	-15 831	112 340	91 996	-20 344
Irlande	5 389	3 510	- 1 879	5 331	3 653	- 1 678
Danemark	6 143	18 149	12 006	6 697	18 771	12 074
2. Association Européenne de Libre-Echange	60 814	76 878	16 064	60 818	86 018	25 200
Islande	172	554	382	364	539	175
Norvège	6 277	11 634	5 357	5 787	11 981	6 194
Suède	21 374	23 707	2 333	20 732	23 485	2 753
Finlande	4 241	5 009	768	5 405	4 803	- 602
Suisse	21 376	22 054	678	20 719	26 663	5 944
Autriche	4 933	9 644	4 711	5 229	12 671	7 442
Portugal	2 441	4 276	1 835	2 582	5 876	3 294
3. Autres pays membres de l'O.C.D.E.	148 037	89 308	-58 729	149 736	101 170	-48 566
— en Amérique du Nord :						
Etats-Unis	83 713	45 044	-38 669	86 988	56 301	-30 687
Canada	14 149	4 638	- 9 511	12 064	4 611	- 7 453
— en Asie :						
Japon	21 511	6 872	-14 639	23 106	6 036	-17 070
— en Europe :						
Espagne	11 451	12 990	1 539	11 818	12 672	854
Grèce	2 532	6 856	4 324	2 333	7 061	4 728
Turquie	2 392	4 350	1 958	1 817	5 025	3 208
Yougoslavie (b)	2 042	4 198	2 156	2 149	4 983	2 834
— en Océanie :						
Australie	8 078	3 649	- 4 429	6 817	3 836	- 2 981
Nouvelle-Zélande	2 169	711	- 1 458	2 644	645	- 1 999
Total O.C.D.E. ...	1 134 565	1 098 967	-35 598	1 184 919	1 144 404	-40 515

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de
 Statistique et Direction générale des Etudes et de la
 Documentation.

(a) Données rectifiées.

(b) Statut particulier au sein de l'O.C.D.E.

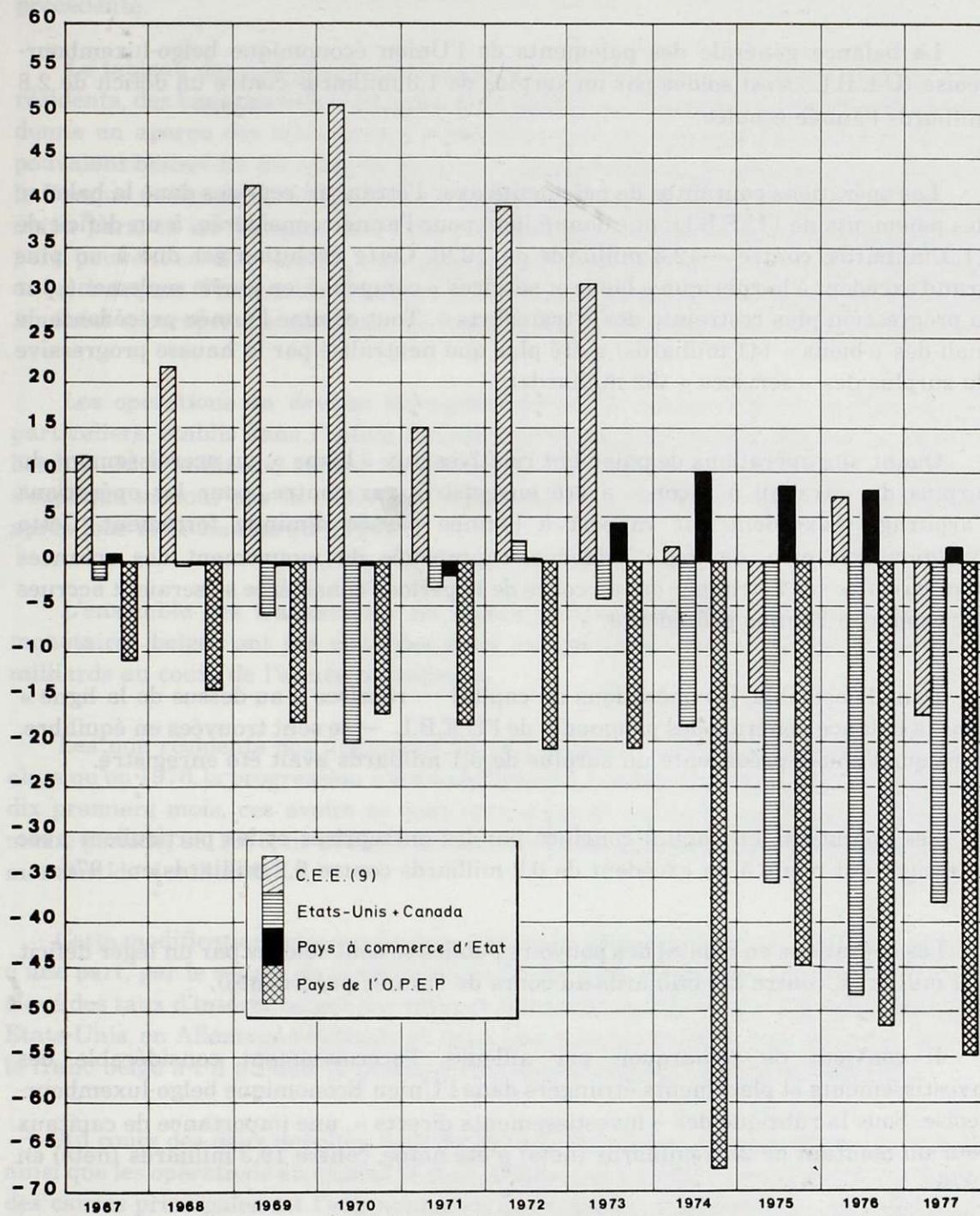
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Solde de la balance commerciale par région
(en pourcentage du total des importations)

RÉGION	1972	1973	1974	1975	1976	1977
I. <i>Europe occidentale</i>	8,6	4,8	2,5	0,2	2,5	1,4
1. Pays-Bas	(3,4)	(1,5)	(-0,3)	(-1,0)	(-1,9)	(-1,1)
2. France	(1,7)	(1,7)	(1,7)	(0,5)	(3,2)	(1,9)
3. Rép. féd. d'Allemagne ..	(1,5)	(-0,6)	(-1,8)	(-1,2)	(-0,9)	(-1,3)
4. Italie	(0,6)	(0,9)	(0,5)	(-0,1)	(0,6)	(0,1)
5. Royaume-Uni	(-1,8)	(-1,4)	(-0,6)	(-0,2)	(-1,2)	(-1,4)
II. <i>Europe orientale</i>	—	0,4	0,9	0,8	0,6	0,1
III. <i>Afrique</i>	-1,7	-1,9	-2,8	-0,8	-1,1	-0,1
1. Zaïre	(-1,1)	(-1,5)	(-1,9)	(-1,0)	(-1,4)	(-1,1)
2. Afrique du Sud	(-0,5)	(-0,4)	(-0,3)	(-0,2)	(-0,4)	(-0,4)
IV. a) <i>Amérique du Nord</i>	0,3	-0,3	-1,6	-3,2	-3,5	-2,7
1. U.S.A.	0,7	0,1	-1,2	-2,6	-2,8	-2,1
2. Canada	-0,4	-0,4	-0,4	-0,6	-0,7	-0,6
b) <i>Amérique latine</i>	—	-0,2	0,6	0,5	-0,7	-0,3
1. Argentine	(-0,3)	(-0,3)	(-0,2)	—	(-0,3)	(-0,2)
2. Brésil	(-0,1)	(-0,2)	(0,5)	(0,1)	(-0,2)	(-0,2)
3. Vénézuéla	(0,2)	(0,1)	(0,1)	(0,3)	(0,2)	(0,2)
V. <i>Asie</i>	-3,0	-1,6	-5,2	-4,5	-5,5	-5,7
1. Iran	(-0,5)	(-0,4)	(-0,7)	(-0,7)	(-0,8)	(-1,3)
2. Arabie saoudite	(-1,6)	(-1,5)	(-3,9)	(-3,0)	(-3,4)	(-2,9)
3. Japon	(-0,6)	(-0,3)	(-0,4)	(-0,9)	(-1,1)	(-1,2)
VI. <i>Océanie</i>	-0,4	-0,3	-0,2	-0,3	-0,4	-0,3
VII. <i>Divers (a)</i>	0,5	0,3	0,6	0,8	0,6	0,7
<i>Total général</i> .	+4,3	+1,2	-5,2	-6,5	-7,5	-6,9

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de
Statistique et Direction générale des Etudes et de la
Documentation.

(a) Y compris les provisions de bord des navires et avions étrangers.

Solde de la balance commerciale de l'U.E.B.L. par zone géographique (en milliards de francs)



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

SECTION III. — BALANCE DES PAIEMENTS

La balance générale des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (U.E.B.L.) s'est soldée par un surplus de 1,3 milliards contre un déficit de 2,8 milliards l'année écoulée.

Les opérations courantes de paiements avec l'étranger, reprises dans la balance des paiements de l'U.E.B.L., ont donné lieu, pour l'année considérée, à un déficit de 11,3 milliards, contre —12,3 milliards en 1976. Cette évolution est due à un plus grand excédent à la rubrique « biens et services » compensé, en partie seulement, par la progression plus restreinte des « transferts ». Tout comme l'année précédente, le mali des « biens » (41 milliards) a été plus que neutralisé par la hausse progressive du surplus des « services » (52 milliards).

Quant aux opérations de paiement relatives aux « biens », un accroissement du surplus du « travail à façon » a été enregistré; par contre, pour les opérations d'arbitrage, l'excédent par rapport à l'année passée diminue fortement. Cette évolution doit être, de toute évidence, rapprochée du mouvement des créances commerciales sur l'étranger qui au cours de la période considérée se seraient accrues par rapport à l'année précédente.

Dans l'ensemble, les opérations en capital — reprises « au-dessus de la ligne » dans la balance générale des paiements de l'U.E.B.L. — se sont trouvées en équilibre, alors que l'année précédente un surplus de 5,1 milliards avait été enregistré.

Les opérations en capital conclues par les entreprises et les particuliers avec l'étranger ont mené à un excédent de 0,2 milliards contre 8,2 milliards en 1976.

Les opérations en capital des pouvoirs publics se sont soldées par un léger déficit (0,2 milliards, contre 3,1 milliards au cours de l'année précédente).

Il convient de remarquer, par ailleurs, l'accroissement considérable des investissements et placements étrangers dans l'Union Economique belgo-luxembourgeoise. Sous la rubrique des « investissements directs », une importance de capitaux pour un montant de 25,4 milliards (nets) a été notée, contre 19,3 milliards (nets) en 1976.

Cette progression a été, en partie, engendrée par des emprunts — comprenant sans aucun doute, des emprunts à court terme — qui ont été souscrits dans le cadre de l'exonération du précompte mobilier appliquée, en vertu de l'arrêté royal du 16 mars et pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre, aux revenus des non-résidents provenant d'emprunts accordés à des entreprises belges, à condition, du moins, que l'Etat reconnaisse l'utilité de ces emprunts. Par contre, le solde positif des opérations de capital des institutions financières du secteur public qui, en 1976, avait atteint 8,9 milliards à la suite de la souscription des pays producteurs de pétrole à des obligations, est retombé à 3,7 milliards en 1977.

Les opérations de capital relatives aux placements en valeurs mobilières ont donné lieu à un découvert de 12,6 milliards, contre 12,3 milliards au cours de l'année précédente.

Le tableau des opérations avec l'étranger, opérations en devises étrangères des résidents, des banques belges et luxembourgeoises et transactions à terme en devises donne un aperçu des transactions communes qui, de manière directe ou indirecte, pouvaient biaiser les marchés de devises et, par là même, induire une intervention de la Banque nationale. Les opérations à terme entre les résidents ou les non-résidents d'une part, et les banques de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise, d'autre part, peuvent en effet mener à un glissement de réserves entre la Banque Nationale et les banques. Pour autant qu'elles y soient autorisées, les banques peuvent être amenées à occuper des positions au comptant afin de couvrir une position à terme.

Les opérations en devises étrangères entre les banques et les entreprises et particuliers, établis dans l'Union Economique belgo-luxembourgeoise ont accusé un boni de 15,9 milliards, contre un déficit de 0,2 milliard en 1976. Cette évolution s'explique surtout par la réduction des avoirs au comptant en devises étrangères après leur forte hausse en 1976.

L'ensemble des transactions en francs de non-résidents avec les institutions monétaires belges ont été clôturées avec un déficit de 20,3 milliards, contre 17,2 milliards au cours de l'année précédente.

Les non-résidents ont augmenté de 16,1 milliards leurs avoirs nets en francs, alors qu'en 1976, la progression s'était chiffrée à 4,1 milliards. Toutefois, au cours des dix premiers mois, ces avoirs se sont accrus de 20 milliards tandis que durant la même période, en 1976, ils avaient accusé une réduction, de nature spéculative, d'un montant de 4 milliards.

Cette modification intervenue dans l'attitude à l'égard du franc peut s'expliquer, d'une part, par le regain de confiance à la fin de 1976 et, d'autre part, par le niveau élevé des taux d'intérêt belges par rapport aux tarifs extrêmement bas appliqués aux Etats-Unis, en Allemagne fédérale et, dans une moindre mesure, aux Pays-Bas. Aussi le franc belge a-t-il produit le meilleur rendement dans le serpent monétaire.

Au cours des deux derniers mois de l'année considérée, les opérations courantes ainsi que les opérations en capital se sont soldées par un déficit considérable dont une des causes principales est l'augmentation des créances commerciales sur l'étranger et la régression des avoirs en FB, détenus par les non-résidents auprès des banques, à la suite des tensions sur le marché des changes.

Les avoirs nets au comptant et à terme en monnaies étrangères des banques ont augmenté, au total, de 5,2 milliards, contre 6,6 milliards l'année précédente.

En 1977, les réserves de devises de la Banque nationale ont diminué de 8,6 milliards, contre 24,6 milliards en 1976. D'une part, des engagements ont été

contractés à l'égard du Fonds européen de coopération monétaire (23,9 milliards) à la suite des interventions destinées à soutenir le FB, à partir du mois de novembre, en vertu de l'accord visant à réduire les marges de fluctuation entre les devises du « serpent ». D'autre part, les avoirs au comptant en devises étrangères se sont accrus, en fin de compte, de 15,9 milliards.

Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.L. en 1976 et 1977
(en milliards de francs)

NATURE DES OPERATIONS	Recettes		Dépenses		Solde	
	1976	1977 (a)	1976	1977 (a)	1976	1977 (a)
	<i>A. Transactions sur biens et services :</i>					
1. Opérations sur marchandises	1 055,9	1 108,7	1 092,3	1 149,7	-36,4	-41,0
a) Exportations et importations	992,7	1 049,6	1 068,8	1 128,6	-76,1	-79,0
b) Travail à façon	31,7	41,8	10,3	10,9	+21,4	+30,9
c) Opérations d'arbitrage	21,5	10,8	—	—	+21,5	+10,8
d) Or non monétaire	10,0	6,5	13,2	10,2	+3,2	-3,7
2. Frets	53,4	62,0	45,5	49,8	+7,9	+12,2
3. Assurances pour le transport de marchandises	1,3	1,3	1,7	2,0	-0,4	-0,7
4. Autres frais de transport	20,2	24,9	20,1	23,6	+0,1	+1,3
5. Déplacements à l'étranger	33,0	36,5	55,7	60,1	-22,7	-23,6
6. Revenus d'investissements	155,4	172,8	132,1	152,4	+23,3	+20,4
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	27,5	29,6	10,5	9,8	+17,0	+19,8
8. Autres services	106,7	124,4	88,8	101,8	+17,9	+22,6
a) Redevances pour films cinématographiques, brevets et droits d'auteurs	4,0	4,4	7,5	7,8	-3,5	-3,4
b) Courtages et commissions	53,6	68,9	39,9	48,2	+13,6	+20,7
c) Ouvriers frontaliers	15,3	15,5	9,4	9,7	+5,9	+5,8
d) Primes et indemnités d'assurances	10,1	10,7	9,7	11,5	+0,4	-0,8
e) Divers	23,7	24,9	22,3	24,6	+1,4	+0,3
<i>Total des transactions sur biens et services (b) ...</i>	<i>1 453,4</i>	<i>1 560,2</i>	<i>1 446,7</i>	<i>1 549,2</i>	<i>+ 6,7</i>	<i>+11,0</i>
(dont : services = 2 à 8)	<i>(397,5)</i>	<i>(451,5)</i>	<i>(354,4)</i>	<i>(399,5)</i>	<i>(+43,1)</i>	<i>(+52,0)</i>
<i>B. Transferts :</i>						
9. Transferts privés	13,5	15,2	19,9	21,7	-6,4	-6,5
10. Transferts de l'Etat	21,8	26,4	34,4	42,2	-12,6	-15,8
<i>Total des transferts ...</i>	<i>35,3</i>	<i>41,6</i>	<i>54,3</i>	<i>63,9</i>	<i>-19,0</i>	<i>-22,3</i>

(suite à la page 440)

Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.L. en 1976 et 1977 (suite)
(en milliards de francs)

NATURE DES OPERATIONS	Recettes		Dépenses		Solde	
	1976	1977 (a)	1976	1977 (a)	1976	1977 (a)
C. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :						
11. Etat	1,8	3,8	4,9	4,0	- 3,1	- 0,2
a) Long terme	1,1	2,1	4,7	3,4	- 3,6	- 1,3
— Participations	(—)	(—)	(0,9)	(—)	(- 0,9)	(—)
— Prêts et emprunts	(1,1)	(2,1)	(2,6)	(3,0)	(- 1,5)	(- 0,9)
— Amortissements contractuels	(—)	(—)	(1,2)	(0,4)	(- 1,2)	(- 0,4)
b) Court terme	0,7	1,7	0,2	0,6	+ 0,5	+ 1,1
12. Autres pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—
<i>Total du mouvement des capitaux des pouvoirs publics ...</i>	1,8	3,8	4,9	4,0	- 3,1	- 0,2
D. Mouvement des capitaux des entreprises et particuliers :						
13. Organismes publics d'exploitation	1,6	1,7	1,4	2,3	+ 0,2	- 0,6
14. Intermédiaires financiers du secteur public	9,5	4,5	0,6	0,8	+ 8,9	+ 3,7
15. Secteur privé (chiffres nets)	65,9	65,8	66,8	68,7	- 0,9	- 2,9
a) Transactions identifiées en valeurs mobilières	0,6	5,0	12,9	17,6	-12,3	-12,6
— Belges	(0,6)	(5,0)	(—)	(—)	(+ 0,6)	(+ 5,0)
— Etrangères	(—)	(—)	(12,9)	(17,6)	(-12,9)	(-17,6)
b) Autres	65,3	60,8	53,9	51,1	+ 11,4	+ 9,7
<i>Total du mouvement des capitaux des entreprises et particuliers ...</i>	77,0	72,0	68,8	71,8	+ 8,2	+ 0,2

(suite à la page 441)

Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.L. en 1976 et 1977 (suite)
(en milliards de francs)

NATURE DES OPERATIONS	Recettes		Dépenses		Solde	
	1976	1977	1976	1977	1976	1977
E. Erreurs et omissions	4,4	12,6	—	—	+ 4,4	+ 12,6
<i>Total général ...</i>	1 571,9	1 690,2	1 574,7	1 688,9	— 2,8	+ 1,3
F. Financement du total :						
1. Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger					+ 2,6	+ 9,2
2. Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires :					— 22,7	— 2,3
— Banque Nationale de Belgique						
— Banques belges et luxembourgeoises :						
Francs belges et luxembourgeois					+ 3,6	— 3,7
Monnaies étrangères					+ 14,2	— 1,9
— Organismes monétaires divers					+ 0,5	—

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Données provisoires.

(b) Y compris en recettes le solde positif des opérations d'arbitrage.

Opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les organismes monétaires belges et luxembourgeois et opérations de change à terme (a)
(en milliards de francs)

	1974	1975	1976	1977 (h)
1. — <i>Transactions sur biens et services</i> (rubrique A de la balance générale des paiements)	+50,4	+46,4	+ 6,7	+11,0
2. — <i>Transferts</i> (rubrique B de la balance générale des paiements)	-14,6	-21,5	-19,0	-22,3
3. — <i>Mouvement des capitaux des pouvoirs publics</i> :				
Rubrique C de la balance générale des paiements	- 3,9	- 4,2	- 3,1	- 0,2
Augmentation (+) ou diminution (-) de la dette en monnaies étrangères envers les banques belges et luxembourgeoises	+ 0,1	+ 0,3	+ 1,0	- 1,5
Augmentation (+) ou diminution (-) de l'encours des monnaies étrangères à terme de la B.N.B.	-	-	-	-
4. — <i>Mouvement des capitaux des entreprises et particuliers</i> (b) :				
Rubrique D de la balance générale des paiements	- 5,1	- 6,8	+ 8,2	+ 0,2
Mouvements des avoirs et engagements en monnaies étrangères des résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises :				
Augmentation (+) ou diminution (-) d'avoirs :				
Créances en monnaies étrangères	-21,7	-57,0	-23,0	-19,4
Encours des monnaies étrangères à recevoir à terme	-13,9	- 3,2	-15,8	-82,0
Augmentation (+) ou diminution (-) d'engagements :				
Endettement en monnaies étrangères	+14,1	+52,5	+14,6	+29,5
Encours des monnaies étrangères à livrer à terme	+12,5	- 5,0	+24,0	+87,8
5. — <i>Mouvement des avoirs et engagements en francs belges et luxembourgeois des non-résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises et des organismes monétaires divers</i> :				
Augmentation (+) ou diminution (-) des engagements sous forme de crédits commerciaux financés à leur origine par les banques belges	-10,7	- 4,8	-11,7	-17,9
Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent des avoirs sur les autres engagements au comptant	+ 6,5	+10,1	+ 4,1	+ 6,1
Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent de l'encours des francs belges et luxembourgeois à recevoir à terme sur l'encours des francs belges et luxembourgeois à livrer à terme				
Augmentation (+) ou diminution (-) de la position au comptant (d)				

Augmentation (+) ou diminution (—) de la position à terme	+12,4	— 1,2	+ 1,4	+ 2,7
7. — <i>Erreurs et omissions</i> :				
Rubrique E de la balance générale des paiements	+ 3,7	+11,2	+ 4,4	+12,6
Discordances dans les statistiques des opérations au comptant avec les résidents et des opérations à terme	+ 1,5	— 0,9	+ 1,2	+ 1,2
<i>Total 1 à 7 ...</i>	+13,4	+18,8	—24,6	— 8,6
8. — <i>Contreparties du total dans la situation de la B.N.B. [Augmentation (+); diminution (—)] :</i>				
Encaisse en or	—	—	—	+ 0,4
Avoirs détenus auprès du F.M.I. (e)	— 1,3	+ 5,1	+ 1,2	— 0,9
Avoirs nets sur le Fonds Européen de Coopération Monétaire	— 3,5	—	—	—23,9
Avoirs nets en monnaies étrangères :				
Avoirs nets au comptant (f)	+17,7	+13,9	—26,2	+15,9
Excédent de l'encours des monnaies étrangères à recevoir à terme sur l'encours des monnaies étrangères à livrer à terme	+15,3	+ 1,2	+12,0	..
Avoirs nets en francs belges sur les non-résidents :				
Avoirs au comptant (g)	—0,5	—0,6	+ 0,4	— 0,1
Excédent de l'encours des francs belges à recevoir à terme sur l'encours des francs belges à livrer à terme	—14,3	— 0,8	—12,0	..

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Non compris, en ce qui concerne les opérations de change à terme, les achats et ventes, par les résidents et les étrangers, de monnaies étrangères contre monnaies étrangères.

Depuis janvier 1974, les mouvements des avoirs et des engagements, au comptant et à terme, en monnaies étrangères des banques belges et luxembourgeoises et de la Banque Nationale de Belgique ont été convertis en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables que la contrevaletur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

(b) Autres que les organismes monétaires.

(c) Excédent des avoirs en monnaies étrangères sur les engagements en monnaies étrangères.

(d) Non compris l'immobilisé essentiellement les participations des banques dans leurs filiales étrangères), qui, étant considéré dans la balance des paiements comme un investissement direct, est déjà recensé à la rubrique 4.1. du présent tableau.

(e) Non compris le mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations.

(f) Y compris le concours financier à moyen terme C.E.E.

(g) Autres que les acceptations représentatives d'exportations qui, dans le présent tableau, figurent sous la rubrique 5.1.

(h) Données provisoires.

CHAPITRE II

COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

SECTION I. — ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE (G.A.T.T.) (1)

§ 1. — SUBVENTIONS A L'EXPORTATION

Les Etats-Unis et la Communauté européenne se sont de nouveau opposés sur la question des subventions à l'exportation lors du conseil du G.A.T.T. réuni le 2 mars à Genève.

La C.E.E. accuse les Américains d'enfreindre les dispositions du G.A.T.T. avec leur législation D.I.S.C. (Domestic International Sales Corporation) qui, par une exonération partielle d'impôts pour les sociétés exportatrices, permet d'accroître les ventes américaines à l'étranger.

Les Etats-Unis formulent la même accusation envers certaines pratiques fiscales en vigueur en Belgique, aux Pays-Bas et en France. Ils reprochent notamment à ce dernier pays de ne pas imposer les filiales étrangères des entreprises nationales en vertu du principe de territorialité de la législation fiscale.

A l'ordre du jour de la réunion, figurait l'examen du rapport d'un groupe d'experts du G.A.T.T. qui condamne toutes ces pratiques comme subventions déguisées à l'exportation.

§ 2. — ACCORD « MULTIFIBRES »

Les négociations sur le renouvellement de l'« arrangement textile multifibres », qui s'étaient engagées le 16 mars à Genève dans le cadre du G.A.T.T. ont été suspendues après vingt-quatre heures de travaux.

Cet accord, qui régit depuis trois ans le commerce mondial du textile, arrive à expiration à la fin de 1977. Les négociations ont dû être ajournées pour permettre aux

(1) Les informations contenues dans cette section sont tirées de documents du G.A.T.T. et du « Monde diplomatique ».

pays de la Communauté économique européenne de parvenir à une position commune. A l'inverse des Etats-Unis, du Japon et des pays en voie de développement, qui souhaitent la reconduction de l'accord, la Communauté européenne désire sa modification. C'est sur l'importance des aménagements à y apporter que les positions des pays européens divergent. L'Allemagne de l'Ouest et le Danemark estiment qu'une modification portant sur l'interprétation des textes existants serait suffisante. A l'inverse, les autres pays (la France et la Grande-Bretagne notamment) désirent la fixation de contingents globaux d'importation pour certains produits sensibles, ce qui entraînerait de profondes modifications dans le texte de l'accord.

Monsieur Olivier Long, directeur général du G.A.T.T., a constaté le 24 juillet l'échec des négociations sur le renouvellement de l'accord multifibres qui avaient repris à Genève le 5 juillet au sein du comité des textiles. Les principaux antagonistes n'ont pu en effet se mettre d'accord sur un texte présenté par les Etats-Unis, la C.E.E. et le Japon et qui prévoyait le renouvellement conditionnel de l'accord en fonction des résultats de la négociation d'accords bilatéraux que la C.E.E. se proposait d'entreprendre à l'automne.

Toutefois les négociations au comité du textile du G.A.T.T. ont abouti le 14 décembre à un accord sur un protocole renouvelant l'accord multifibre pour une nouvelle période de quatre ans. Le protocole entre en vigueur le 1^{er} janvier 1978, pour les Etats qui l'ont signé.

§ 3. — RAPPORT ANNUEL

Un cri d'alarme contre le progrès du protectionnisme, qui compromet la relance de l'activité économique en freinant la restructuration nécessaire de l'appareil industriel, est lancé par le G.A.T.T. dans son rapport annuel publié le 12 septembre.

La propagation des pressions dans le sens du protectionnisme pourrait bien se révéler être l'élément le plus important de l'évolution actuelle des politiques internationales, car elle a atteint un point où l'on peut considérer que le maintien d'un ordre international fondé sur des règles concertées et respectées se trouve mis en question.

Les experts du G.A.T.T. prévoient pour 1977 un accroissement du volume du commerce mondial de 6 % seulement. Pour 1976, le G.A.T.T. fait état d'une augmentation d'environ 11 % du volume des exportations mondiales après le recul de 1975.

§ 4. — SESSION ANNUELLE

A l'ouverture de la session annuelle des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, M. Georges Maciel (Brésil), président de l'organisation, a lancé le 29 novembre une nouvelle mise en garde contre le protectionnisme.

La session a duré deux jours et a été essentiellement consacrée aux difficultés actuelles du commerce international; à la lumière d'une étude publiée le 28 novembre

par le secrétariat du G.A.T.T. et selon laquelle les fortes pressions protectionnistes devraient en effet persister, le rapport met, lui aussi, en garde contre cette politique instable, onéreuse et en définitive incontrôlable qu'est le néo-protectionnisme.

SECTION II. — ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (O.C.D.E.) (1)

§ 1. — CONSEIL DES MINISTRES DE L'O.C.D.E.

Réuni à Paris les 23 et 24 juin, le conseil ministériel de l'O.C.D.E., qui regroupe les ministres des Affaires étrangères et des Finances des vingt-quatre pays membres, a réaffirmé son adhésion à la stratégie pour une expansion durable visant à un retour progressif au plein emploi et à la stabilité des prix, adoptée en juin 1976.

Les ministres ont décidé que les pays membres communiqueront à l'O.C.D.E. leurs objectifs préliminaires de croissance ainsi que leurs politiques de stabilisation pour 1978. En ce qui concerne les échanges, ils ont renouvelé, pour une autre période d'un an, leur engagement (souscrit en mai 1974) de ne pas recourir à des mesures protectionnistes en matière de commerce international; l'Espagne a réservé temporairement sa position à ce sujet.

Les ministres ont également souscrit à l'accord réalisé à la conférence sur la coopération économique internationale concernant la création d'un fonds commun sur les produits de base et ont fait leur la volonté exprimée par les participants à cette conférence de tout mettre en œuvre pour assurer le succès des négociations entreprises à la C.N.U.C.E.D. sur ces questions. En ce qui concerne l'énergie, les ministres ont affirmé leur détermination de renforcer les politiques d'économies d'énergie et de développement de sources d'énergie de remplacement.

Une déclaration sur les relations avec les pays en voie de développement a été adoptée par le conseil, indiquant notamment que de nouveaux efforts doivent être faits par les pays développés et les pays en voie de développement pour « édifier un système économique international plus équitable et plus stable ».

Les ministres des pays de l'O.C.D.E. donateurs d'aide ont réaffirmé leur intention d'accroître « effectivement et substantiellement » leur aide publique au développement, notamment en faveur des programmes destinés à « répondre aux besoins essentiels de l'homme ».

§ 2. — COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT

La session annuelle à haut niveau du C.A.D. s'est tenue à Paris les 26 et 27 octobre. Les participants ont souligné que l'aide publique au développement a

(1) Les sources de cette section sont constituées par des extraits de documents de l'O.C.D.E. et du « Monde diplomatique ».

faiblement augmenté en 1977, après avoir diminué en 1976. Cette aide représente cette année 0,35 % du produit national brut des dix-sept pays membres du C.A.D. contre 0,33 % l'an dernier et 0,36 % en 1975. En valeur absolue, l'aide publique atteint environ 16 milliards de dollars au lieu de 13,7 milliards.

Malgré cette progression de 16,8 %, le résultat reste très en deçà de l'engagement pris par les pays industrialisés — et renouvelé d'année en année — de porter le montant de l'aide à 0,7 % du P.N.B. Seuls trois pays, la Suède, les Pays-Bas et la Norvège ont, en 1976, atteint cet objectif. La France, avec 0,62 %, vient en quatrième position, la moitié de l'aide étant toutefois accordée aux départements et territoires d'outre-mer.

Le C.A.D. s'est prononcé pour un effort accru, destiné à satisfaire les « besoins essentiels » des plus démunis, et qui devrait émaner surtout des pays forts, comme l'Allemagne occidentale, le Japon et les États-Unis (ces trois pays ne consacrent actuellement que 0,2 %, à 0,3 % de leur P.N.B. à l'aide publique au développement).

Les ministres ont adopté une « déclaration relative à une coopération pour le développement axée sur la croissance économique et les besoins essentiels de l'être humain ».

Dans le chapitre introductif de son rapport annuel, intitulé « Coopération pour le développement, examen 1977 », publié en décembre, le président du comité d'aide au développement de l'O.C.D.E. insiste sur la nécessité de réorienter les politiques de façon à « définir le cadre à l'intérieur duquel s'inscrivent les mesures propres à assurer l'utilisation optimale des ressources humaines et matérielles » au profit de l'ensemble de la population du tiers-monde.

§ 3. — AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE

Le 16 mars, ont été signés au siège de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.) à Paris quatre accords sur des projets internationaux de recherche et de développement en matière d'économies d'énergie, pour un coût total de 4 millions de dollars.

L'A.I.E. a révisé en baisse — de 10 à 15 % — ses prévisions de production d'énergie d'origine nucléaire dans les principaux pays industriels du monde non communiste au cours des huit prochaines années.

Selon un rapport publié au début du mois de septembre par l'A.I.E., il est indispensable qu'un effort vigoureux de recherche et de développement soit entrepris, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, pour développer de nouvelles technologies relatives à l'énergie.

Les ministres des dix-neuf pays membres de l'A.I.E., réunis à Paris les 5 et 6 octobre, ont adopté un plan en douze points destiné à orienter les politiques énergétiques de chaque pays. Ce plan recommande notamment la diminution de la dépendance des pays membres à l'égard du pétrole importé.

§ 4. — TRAVAUX DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE

Dans un rapport publié en janvier, l'O.C.D.E. signale la gravité des risques auxquels les pays membres et les autres pays s'exposeraient si l'évolution actuelle dans le domaine de l'énergie se poursuivait. Le rapport fait valoir que, puisque les économies d'énergie et l'accroissement de l'offre impliquent de longs délais, de nouvelles politiques doivent être adoptées rapidement (c'est-à-dire avant un an environ). Le rapport propose un certain nombre de mesures de nature à favoriser une réduction de la demande d'importation de pétrole pour la zone O.C.D.E.

L'O.C.D.E. a publié, au début du mois de mai, son analyse annuelle de l'offre et de la demande d'énergie dans les pays membres. Selon ce rapport intitulé « Bilans énergétiques dans les pays de l'O.C.D.E. 1973-1975 », le total des besoins en énergie a accusé un recul de 2,9 % en 1975 (pour une baisse de 1 % du PIB) pour la zone O.C.D.E. dans son ensemble. Cette baisse s'est produite dans toutes les grandes régions.

§ 5. — « CODE DE BONNE CONDUITE » DES ENTREPRISES

Un certain nombre de firmes multinationales auraient été accusées de ne pas se conformer aux règles du « code de bonne conduite » adopté à leur intention, en juin 1976, par les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.). Ces accusations ont été formulées par la commission consultative syndicale auprès de l'O.C.D.E. (TUAC) au cours d'une réunion du comité de l'investissement international et des entreprises multinationales du 30 mars au 1^{er} avril à Paris. Le comité consultatif économique et industriel (BIAC), qui représente les milieux professionnels, a critiqué cette attitude en soulignant que l'O.C.D.E. n'était pas un tribunal. Un seul cas a été soumis au comité de l'investissement international et des entreprises multinationales, celui de la filiale belge d'une société américaine qui a licencié deux cent cinquante employés sans leur verser les indemnités prévues par la législation.

§ 6. — TRAVAUX DIVERS

L'O.C.D.E. a publié au mois de janvier un rapport intitulé « la récession de 1974-1975 et l'emploi des femmes » qui évalue les conséquences de la récession d'après un certain nombre d'indicateurs relatifs au marché du travail (chômage, emploi et part dans la population active). L'analyse repose en grande partie sur des données fournies par les pays membres de l'O.C.D.E., ce qui permet d'établir des comparaisons entre une période récente de faible chômage (1973 ou 1974) et la période plus récente marquée par un chômage important (1975).

Le groupe d'experts indépendants, chargé en juillet 1975 par le secrétariat de l'O.C.D.E. d'élaborer un rapport contenant des suggestions « pour le plein emploi et la stabilité des prix », a rendu publiques ses conclusions le 10 juin. Le groupe était présidé par M. Paul MacCracken. Le rapport étudie l'origine des dérèglements qui ont contribué à arrêter l'expansion des pays industrialisés et à provoquer la récession et le chômage; il énumère certaines recommandations pour assurer le plein emploi et la stabilité des prix.

L'O.C.D.E. a publié en novembre une étude sur la science et la technologie en République populaire de Chine, fondée sur les travaux d'un séminaire organisé en janvier 1976. D'éminents sinologues et des responsables occidentaux ayant eu des contacts récents avec des institutions de recherche et des responsables politiques en Chine y ont apporté leur contribution. Le rapport comprend cinq parties : 1) le développement économique; 2) science et politique de la science; 3) main-d'œuvre et éducation; 4) technologie et développement économique; 5) le contexte idéologique.

SECTION III. COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (1)

§ 1. — COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (C.E.E.)

Au cours de l'année 1977, la Communauté s'est trouvée placée dans une double perspective :

- l'approche des élections européennes, bien que par le rejet par la Chambre des Communes britannique de la représentation proportionnelle, l'élection ne pourra avoir lieu à la date prévue compte tenu du délai nécessaire pour le découpage des circonscriptions dans ce pays;
- la perspective d'un deuxième élargissement : après la Grèce, le Portugal et l'Espagne ont formellement demandé leur adhésion à la Communauté.

Face à une conjoncture médiocre où la préoccupation de l'emploi domine, la Communauté a préservé la liberté des échanges entre États membres et dans une large mesure avec le reste du monde. Cet acquis a même été consolidé par la réalisation, au 1^{er} juillet 1977, de l'Union douanière dans l'ensemble de la Communauté.

1. — *Marché intérieur.*

L'achèvement de la période transitoire, le 1^{er} juillet 1977, a consacré l'intégration des trois nouveaux États membres à l'*Union douanière* de la Communauté. Désormais, un seul tarif extérieur est applicable aux importations en provenance des pays tiers, alors que les échanges entre les neuf États membres s'effectuent en exemption de droits de douane.

Parallèlement, l'élimination de la quasi-totalité des droits de douane frappant les produits industriels originaires des pays de l'A.E.L.E., du Maghreb et du Machrek, importés dans la Communauté, a été réalisée.

Dans le sens de la simplification des régimes douaniers, il faut mentionner des accords complémentaires avec la Suisse et l'Autriche en matière de transit

(1) Onzième Rapport général sur l'activité des Communautés européennes en 1977. Bruxelles-Luxembourg — Février 1978.

communautaire, ainsi que l'institution d'un formulaire communautaire de déclaration d'exportation par un règlement du 20 septembre.

Les dérogations à l'application des taux du T.D.C. ont résulté de l'ouverture de 9 contingents tarifaires communautaires en exécution d'engagement dans le cadre du G.A.T.T. et de 127 contingents tarifaires communautaires au titre d'accords préférentiels. Sur base de décisions autonomes et dans le but de satisfaire certains besoins économiques, le Conseil a suspendu totalement ou partiellement, les droits du tarif douanier commun pour 297 produits ou groupes de produits relevant pour une bonne part des domaines de la pêche et de la chimie. Pour dix produits, ces mesures d'approvisionnement se sont traduites par l'ouverture de contingents tarifaires communautaires autonomes.

Dans le cadre des préférences tarifaires généralisées, l'assouplissement des modalités de gestion pour un certain nombre de produits a été maintenu et même renforcé en faveur des pays bénéficiaires les moins avancés.

Dans la recherche de solutions à apporter aux difficultés que plusieurs secteurs économiques ont à affronter, l'élaboration de règles d'origines appropriées et précises a été poursuivie. Cette évolution a été marquante dans le domaine des textiles. Dans d'autres secteurs, l'élaboration de règlements d'application basés sur celui du 27 juin 1968 s'est avérée indispensable à l'application correcte de droits anti-dumping ou d'une clause de sauvegarde.

L'action de la Commission s'est renforcée à l'égard des pratiques restrictives de la *libre circulation des marchandises*.

Les tendances protectionnistes qui se sont multipliées relèvent d'un arsenal de mesures dont les buts légitimes sont multiples : protection de la vie et de la santé, lutte contre la pollution, protection du consommateur, défense de l'environnement, standardisation, qualité des produits... La Commission s'efforce de limiter au minimum les effets restrictifs de telles mesures. Elle a mis notamment en cause les dispositions belges en matière de certificats d'origine pour l'importation en Belgique de produits alcooliques.

A l'égard des entraves techniques, dix-sept directives ont été adoptées par le Conseil. Celles-ci visent essentiellement le domaine des véhicules à moteur, c'est-à-dire le niveau sonore admissible pour les dispositifs d'échappement, les dispositifs de remorquage, de protection en cas de renversement des tracteurs agricoles ou forestiers à roues, les mesures à prendre contre les émissions de polluants provenant de moteurs Diesel, les feux-brouillard arrière, les feux de marche arrière, les feux de stationnement, les ceintures de sécurité et systèmes de retenue des véhicules à moteur, le champ de vision du conducteur.

Elles visent aussi à rapprocher les législations relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des peintures, vernis, encres d'imprimerie, colles et produits connexes; les matières pouvant être ajoutées aux médicaments en vue de leur coloration; les extraits de café et les extraits de chicorée; enfin, elles concernent la décision portant acceptation des normes du « codex alimentarius » relatif au sucre.

Après ratification par la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, le Grand Duché de Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse, la convention de Munich sur le *brevet européen* est entrée en vigueur le 7 octobre 1977. L'Office européen des brevets qui a été constitué le 1^{er} novembre 1977 acceptera les demandes de brevets européens à partir du 1^{er} juin 1978.

Un comité intérimaire, composé des représentants des gouvernements des Etats membres et de la Commission, a entrepris les travaux préparatoires pour la mise en application de la convention de Luxembourg sur le brevet communautaire signée en 1975.

Dans le domaine du *droit d'établissement* et principalement pour les professions libérales, la Cour de Justice a rendu un arrêt important précisant qu'en l'absence de directives communautaires de reconnaissance mutuelle de diplômes, l'Etat membre, dans lequel un professionnel veut s'établir, doit admettre celui-ci au vu d'un diplôme étranger dont l'équivalence est reconnue par ses autorités compétentes, même lorsque cette équivalence n'est reconnue qu'à des fins académiques.

Une directive tendant à faciliter l'exercice de la libre prestation de services par les avocats a été adoptée par le Conseil; elle entrera en application en 1979.

Le 27 juin 1977, le Conseil a arrêté deux directives concernant les infirmiers responsables des soins généraux. En même temps, le Conseil a décidé la création d'un comité consultatif pour la formation dans le domaine des soins infirmiers et modifié sa décision du 16 juin 1975 instituant un comité de hauts fonctionnaires de la santé publique.

Une recommandation aux Etats membres a été formulée par la Commission portant sur l'adoption d'un code de bonne conduite européen relatif aux transactions financières.

Dans le *domaine fiscal*, l'évènement majeur a été l'adoption par le Conseil, de la proposition de la sixième directive relative à l'assiette uniforme de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.). Elle est importante à un double point de vue : d'une part, elle marque un nouveau et important progrès sur la voie de l'harmonisation fiscale, d'autre part, elle crée les conditions nécessaires à la perception des ressources propres fondées sur la T.V.A. et donc à la mise en place intégrale des ressources propres prévue depuis 1970.

Le Conseil de Ministres a adopté la première directive relative à la coordination des législations des Etats membres concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice. Celle-ci soumet à un agrément, dont elle fixe les exigences minimales, les activités des établissements qui recueillent des fonds du public et qui consentent des crédits.

Lors de sa session du 19 décembre 1977, le Conseil a adopté la cinquième directive concernant les impôts, autres que les taxes sur le chiffre d'affaires, frappant la consommation des tabacs manufacturés.

Dans le cadre de la *concurrence*, en vue de faciliter la coopération entre petites et moyennes entreprises, la Commission a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 1982, le règlement du 21 décembre 1972 relatif à l'exemption par catégorie d'accords de spécialisation.

Au surplus, dans le domaine des *ententes*, plusieurs décisions ont été prises à l'encontre de différentes formes d'accords ou de pratiques restrictives de répartition des marchés, de fixation de prix et d'échange d'informations sur les prix.

En matière de propriété industrielle et commerciale, la Commission a réaffirmé sa position à l'égard de certaines dispositions figurant dans des accords de licence, de brevet et de savoir-faire; elle s'est ainsi notamment opposée aux interdictions d'exporter et a précisé les conditions dans lesquelles les exclusivités de production et de vente peuvent être acceptées.

Dans des cas d'abus de *position dominante*, la Commission a pris deux décisions qui précisent les obligations de livraison des entreprises en position dominante.

Par ailleurs, la Commission a poursuivi son action en matière *d'aides d'Etat*, selon deux orientations principales : s'assurer que les aides nationales s'attachent à résoudre les problèmes structurels durables de la Communauté; veiller à ce que les mesures appliquées dans une conjoncture difficile, par les Etats membres en faveur de l'emploi et de l'investissement, ne débouchent pas sur des surenchères stériles.

La Commission a pris position vis-à-vis de plusieurs *régimes nationaux d'aides régionales*.

Dans le cadre sectoriel, compte tenu des surcapacités de production dans l'industrie des fibres synthétiques, la Commission a avisé les Etats membres qu'ils devaient s'abstenir pendant deux ans, d'accorder des aides contribuant à une nouvelle augmentation de ces capacités, cette abstention devant valoir non seulement pour les aides spécifiques à ce secteur mais également pour les applications des régimes d'aides générales, même régionales.

En ce qui concerne les *monopoles nationaux à caractère commercial*, il faut noter que le Gouvernement français a pris des dispositions en vue de rendre son régime des alcools conforme aux dispositions de l'article 37 du Traité C.E.E. La Commission a, en conséquence, suspendu la procédure d'infraction qui était en cours. Elle a par ailleurs engagé la procédure d'infraction pour non-conformité des monopoles de tabacs manufacturés italiens et français avec l'article 37.

2. — *Politiques communes.*

La réalisation simultanée des principaux objectifs de *politique économique* s'est heurtée à des difficultés considérables.

La croissance de la production est restée insuffisante dans presque tous les Etats membres. L'expansion de la demande globale n'a pas été assez forte pour provoquer une élévation des taux d'utilisation des capacités productives, ce qui, conjugué à un

accroissement de la population active, a provoqué une extension du chômage dans tous les Etats membres.

Par contre, de nouveaux progrès ont été réalisés en 1977 dans la voie du rétablissement des équilibres tant internes qu'externes :

- Les taux d'inflation ont progressivement diminué, en particulier dans les pays où ils étaient les plus élevés; la moyenne communautaire de ces taux reste proche de ce qu'elle était en 1976 (9,5 %), mais elle marque un ralentissement sensible en cours d'année;
- une amélioration considérable des soldes de balances de paiements courants a été constatée dans les pays de la Communauté qui encourent un déficit en 1976 : le Royaume-Uni et l'Italie enregistrent en 1977 un surplus courant et la France, une réduction de son déficit de près de moitié.

La *coordination des politiques économiques et monétaires* à court terme a été assurée lors des trois examens de la situation économique.

En octobre, le Conseil a marqué son accord sur une stratégie d'ensemble pour la Communauté, comportant notamment une politique volontariste afin d'obtenir : un taux de croissance minimum de 4 à 4,5 % du produit intérieur brut de la Communauté en termes réels résultant d'une progression supplémentaire de la demande intérieure de 1 % sans accroître les coûts de production; une amélioration de la situation sur le marché de l'emploi par la mise en œuvre d'une politique dynamique en matière d'emploi et de formation professionnelle et le développement de la mobilité de la main-d'œuvre; une réduction du taux d'inflation dans la Communauté, qui serait ramené à 8 %, l'écart entre les taux extrêmes étant ramené à une fourchette de 4 à 10 %.

En 1977, les interventions que les banques centrales des Etats membres participant au système communautaire de change (Belgique, Danemark, République Fédérale d'Allemagne, Pays-Bas) ont effectuées en monnaies communautaires afin de maintenir une marge fixe de 2,25 % entre les monnaies, ont fait l'objet d'un financement considérablement moins élevé qu'en 1976.

Deux réalignements de taux de change ont eu lieu au sein du serpent; ils ont l'un et l'autre concerné les monnaies scandinaves. Le 1^{er} avril, la couronne suédoise a été dévaluée de 6 % par rapport à l'U.C.M.E. et les couronnes danoise et norvégienne de 3 %. Le 28 août, les autorités suédoises ont suspendu leur participation au système, tandis que les couronnes danoise et norvégiennes étaient dévaluées de 5 % par rapport à l'U.C.M.E.

Conformément aux engagements pris par l'Italie envers la Commission, l'obligation de constituer un dépôt pour tout achat de devises et pour l'approvisionnement de comptes étrangers en liras a été supprimée le 15 avril, de même que l'avait été, à partir du 13 février, le droit spécial de 7 % sur les achats de devises. Ce pays continue cependant à être autorisé, par décision de la Commission du 26 mai 1975, à maintenir des restrictions sur certaines opérations en capital.

Le Conseil européen s'est prononcé en faveur du développement des moyens financiers de la Communauté en approuvant le principe de la création d'un nouvel instrument d'emprunts et de prêts communautaires, les prêts étant gérés par la Banque européenne d'investissement.

Lors de la session du Conseil du 18 juillet, le Président en exercice M. Geens, Ministre belge des Finances, a présenté un plan d'action qui, outre le renforcement de la coordination des politiques monétaires et budgétaires, propose d'aménager et d'améliorer les mécanismes de crédit existant au sein de la Communauté. Dans ce cadre, les gouverneurs des banques centrales ont décidé de doubler le total des rallonges du soutien monétaire à court terme et le Conseil a adopté une décision qui modifie substantiellement le mécanisme de concours financier à moyen terme : les plafonds d'engagement sont doublés; le versement d'un concours, par ailleurs libellé en unités de compte européennes, doit être effectué dans toute la mesure du possible par tranches successives, dont la libération sera soumise à une vérification des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés dans la décision d'octroi; enfin, les conditions d'obtention d'une dispense ou d'une mobilisation de créance seront désormais plus strictes.

L'objectif de l'Union Economique et Monétaire, « point de passage nécessaire » vers l'Union européenne, a été réaffirmé par la Commission qui a présenté au Conseil européen de décembre une communication proposant de préparer, par un ensemble d'actions concrètes, les progrès décisifs vers l'Union économique et monétaire. Celles-ci font l'objet d'un programme de cinq années.

Le Conseil a adopté, le 14 mars, le quatrième programme de politique économique à moyen terme.

Sur le plan social, l'emploi a constitué la préoccupation dominante. Les efforts ont, en effet, tendu à faire converger les initiatives communautaires. C'est dans cet esprit qu'ont été préparés tant les débats du Comité permanent de l'emploi, que ceux du Conseil social, du Conseil européen et de la Conférence tripartite.

Cette dernière, réunie à Luxembourg le 27 juin, a manifesté une large convergence de vue sur les problèmes du chômage et de l'inflation, mais il est apparu que certains facteurs nécessitaient un examen plus poussé, et la Commission a été chargée de mener des travaux spécialement sur la durée du travail, le rôle du secteur tertiaire, l'environnement international et le rapport entre les investissements et l'emploi.

Le souci de donner une cohérence communautaire aux multiples aspects de la politique de l'emploi s'est traduit dans l'adoption par le Conseil, le 20 décembre, de règles devant améliorer le fonctionnement du Fonds Social, tandis que la Commission formulait une recommandation en faveur de la préparation professionnelle des jeunes en chômage ou menacés de perdre leur emploi.

Les crédits accordés au Fonds Social Européen se sont élevés à 617 millions d'UC, répartis comme suit :

— opérations au titre de l'article 4 de la décision 71/66/C.E.E. : 273 millions d'UC dont 172 millions d'UC en faveur des jeunes chômeurs ou demandeurs d'emploi;

53 millions d'UC pour les travailleurs du textile et les personnes quittant l'agriculture; 25 millions d'UC pour les travailleurs migrants et 23 millions d'UC pour les personnes handicapées;

- au titre de l'article 5 de la décision 71/66/C.E.E., opérations en faveur de régions sous-développées ou en déclin, d'industries affectées par les exigences du progrès technique ou de groupes d'entreprises en difficulté : 310 millions d'UC; et le reliquat d'un montant de 33 millions d'UC, en faveur des handicapés;
- études préparatoires et projets pilotes relevant de l'article 7 du règlement C.E.E. 2396/71 : 1,1 million d'UC.

La continuité de la politique en matière d'*environnement* a été assurée grâce à une résolution du Conseil datant du 17 mai 1977 et concernant la poursuite et la réalisation d'une politique et d'un programme d'action des Communautés Européennes en matière d'environnement pour les années 1977 à 1981.

Le Conseil a aussi adopté une directive concernant les déchets toxiques et dangereux le 12 décembre 1977 et, le 27 juin, une directive sur les extraits de café et de chicorée.

A propos de la *politique agricole*, et plus spécialement celle des structures, le règlement du Conseil du 15 février concerne une action commune pour l'amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles; il devrait non seulement assurer de meilleurs débouchés pour la production agricole, mais entraîner en même temps des répercussions favorables pour les consommateurs.

Quant aux *prix agricoles*, le 25 avril, le Conseil a décidé une augmentation moyenne en unités de compte de 3,9 % (avec un impact de 0,4 % sur le coût de la vie), des mesures agrimonétaires et certaines mesures connexes notamment dans les secteurs des céréales, de la viande bovine et du lait et des produits laitiers (approbation d'un prélèvement de coresponsabilité des producteurs de 1,5 % à compter du 16 septembre 1977).

Les augmentations par produit se sont situées, en règle générale, dans une fourchette de 3,5 à 4,5 % excepté pour le froment dur (2,5 %), le maïs (5,2 %), l'huile d'olive (1,5 %), les graines oléagineuses (7,5 %), et la viande porcine (5 %).

Cependant, les problèmes résultant des divergences des monnaies des Etats membres ont continué à handicaper le fonctionnement du marché agricole commun. Des efforts de réduction des montants compensatoires monétaires ont été effectués par le moyen d'une adaptation des taux verts.

Par ailleurs, dans le cadre de ses propres compétences, la Commission a poursuivi la politique d'aménagement des montants compensatoires monétaires : elle a diminué certains montants applicables dans le secteur des produits laitiers.

Néanmoins, la Commission n'a pu éviter d'instaurer de nouveaux montants compensatoires monétaires dans quelques autres secteurs où la situation sur les

marchés était telle que sans ces montants des distorsions importantes prévalaient : isoglucose, certains produits transformés hors annexe II du Traité C.E.E., ainsi que le froment dur et ses produits dérivés dont notamment les pâtes alimentaires.

Des aménagements ont été apportés aux règlements de base d'organisation commune des marchés pour le riz, les produits transformés à base de fruits et légumes, le vin et le houblon.

Le fonctionnement de ces organisations communes de marché a été entravé dans certains cas par des déséquilibres croissants. Des décisions prises en avril dans le secteur laitier — et notamment l'instauration d'un prélèvement de coresponsabilité de 1,5 % — n'ont pu endiguer les surplus de lait qui se chiffrent maintenant à 14 % de la production. Bien que de nature différente, la gravité du surplus vinicole n'a temporairement été adoucie que grâce à une récolte moins importante en quantité. Dans le secteur du sucre, l'excédent de l'offre sur la demande est de 3 millions de tonnes. Des problèmes apparaissent pour l'huile d'olive, certaines variétés de tabac, la viande bovine. La Commission a entrepris une action à cet égard en proposant, tant en janvier qu'en décembre, une politique prudente des prix, assortie de tout un arsenal de mesures capables d'agir dans le sens de l'équilibre des marchés.

Dans le cadre de l'article 93, § 1^{er}, du Traité C.E.E. et après consultation des Etats membres, la Commission a demandé l'interdiction des aides aux investissements dans le secteur de l'isoglucose et la suspension ou la limitation de celles liées à la transformation et à la commercialisation des produits laitiers.

Les efforts déployés pour lutter contre les irrégularités commises au détriment du F.E.O.G.A. ont été poursuivis et diverses initiatives prises en ce sens par le Conseil, notamment l'adoption, le 27 juin, d'une directive qui généralise à l'ensemble du territoire communautaire le contrôle de la comptabilité et des documents commerciaux des entreprises participant au financement du F.E.O.G.A. « garantie », contrôle déjà pratiqué dans certains Etats membres.

La *politique de la pêche* a retenu particulièrement l'attention des instances communautaires, en raison des décisions d'Etats côtiers tiers de porter leurs zones de pêche à 200 milles; par une action concertée, arrêtée dans le cadre de la résolution du Conseil du 3 novembre 1976, les Etats membres ont également porté, à partir du 1^{er} janvier 1977, leurs limites de pêche à 200 milles pour les côtes bordant la mer du Nord et l'Atlantique Nord, sans préjuger une action de même nature pour les autres zones.

L'instauration de ces zones a conduit la Commission à multiplier les initiatives en vue de protéger les ressources de la Communauté et de procurer des possibilités d'accès à celles situées en dehors de la zone de pêche communautaire.

En vue de la conservation et de la gestion des ressources dans l'attente de la détermination d'un régime définitif, le Conseil a pris, en décembre 1977, un certain nombre de mesures de caractère temporaire et conservatoire. C'est ainsi notamment que, sur le plan général, les pêcheurs de la Communauté ont dû limiter quantitativement leurs prises au volume correspondant à celui de l'année précédente

et que, pour certains stocks de harengs particulièrement menacés, la pêche a été interdite ou très largement réduite.

Par ailleurs, des mesures sélectives relatives à l'usage de certains engins ou de certains types de navires ainsi qu'au volume des prises accessoires ont également été arrêtées pour assurer la protection des fonds et des stocks.

Quant à l'aspect extérieur, les efforts de la Communauté tendent à conclure des accords-cadres avec les pays-tiers. Les négociations pour l'accès aux ressources de la zone Atlantique Nord-Ouest ont abouti avec les Etats-Unis. Dans l'attente de la mise en œuvre des accords-cadres, la Communauté a arrêté des mesures autonomes de caractère temporaire pour permettre à certains pays tiers de pêcher dans les eaux communautaires dont le contrôle est effectué par le biais d'un système de licences délivrées depuis le 1^{er} octobre par la Commission.

L'évolution du marché communautaire des produits de la pêche durant l'année 1977 reflète une légère diminution des débarquements communautaires pour la plupart des espèces communes, compensée partiellement par une augmentation des importations. Il en est résulté une augmentation générale des prix. Dans cette situation, les facilités à l'exportation sous forme de restitutions furent graduellement diminuées. Quant aux harengs, pour lesquels l'approvisionnement du marché pose un problème particulier suite à l'interdiction de capture, les droits de douane ont été suspendus jusqu'au 31 décembre 1977.

Le Conseil a arrêté les prix d'orientation et d'intervention des produits de la pêche en augmentation moyenne de 5 % par rapport à l'année précédente.

Dans le développement de la politique énergétique, des résultats ont été obtenus dans le domaine de la solidarité communautaire par la décision du Conseil de février, relative à l'exportation du pétrole brut et des produits pétroliers d'un Etat membre vers un autre en vue d'assurer un approvisionnement équitable en cas de difficultés d'approvisionnement. Ce dispositif a été complété par un système de réduction de la consommation en cas de difficultés d'approvisionnement, adopté à la session du Conseil du 7 novembre 1977.

Le Conseil a adopté, le 25 octobre, les trois recommandations qui portent sur le réglage du chauffage, l'utilisation de l'énergie dans les entreprises industrielles et la création d'organes consultatifs nationaux pour la production combinée chaleur/force et pour le chauffage urbain. La directive portant sur la performance, la régulation et l'inspection des générateurs de chaleur ainsi que sur l'isolation du réseau de distribution de chaleur dans les nouveaux immeubles a été adoptée par le Conseil le 13 décembre.

Celui-ci a encore adopté, le 25 octobre, un troisième train de propositions relatives au développement technologique dans le secteur des hydrocarbures comportant un soutien sous forme de subvention, remboursable en cas de succès, de 53 millions d'UC pour la période 1977-1979.

Le dialogue entre pays industrialisés et pays en voie de développement, producteurs ou importateurs d'énergie s'est poursuivi au début de l'année 1977, au

niveau de la Conférence pour la coopération économique internationale (C.C.E.I.). Celle-ci s'est terminée au début du mois de juin sur une déclaration finale dans laquelle l'idée avancée par la Communauté d'organiser une consultation permanente sur les problèmes d'énergie n'a pas été retenue.

La Communauté a continué ses échanges d'informations avec les pays arabes sur les problèmes de raffinage et a poursuivi ses consultations sur la coopération énergétique avec les pays tiers, producteurs ou non producteurs d'énergie, qui ont lieu dans le cadre des accords que la Communauté a conclus avec ces pays, notamment avec ceux du Maghreb et du Machrek.

Pour approfondir la coopération énergétique entre pays industrialisés, la Commission a continué à participer aux activités de l'Agence internationale de l'Energie (A.I.E.) dont le Conseil de direction a fixé en octobre, un objectif global de limitation des importations de pétrole et des principes directeurs pour les politiques énergétiques dont l'orientation s'inscrit dans la ligne de la politique énergétique de la Communauté.

Le développement de la *politique des transports* a été caractérisé au cours de l'année par le nombre des décisions du Conseil :

- le 12 décembre 1977, un règlement qui instaure pour une durée expérimentale de 5 ans un régime communautaire pour la formation des prix de transports de marchandises par route entre Etats membres;
- pour les transports routiers de marchandises, le 14 février, une directive visant à libérer de tout contingentement le transport des animaux vivants effectué à l'aide de véhicules spécialisés;
- en matière de transports routiers de voyageurs, le 20 décembre 1977, un règlement modifiant le règlement 517/72 relatif à l'établissement de règles communes pour les services réguliers et spécialisés effectués par autocars et autobus entre les Etats membres en vue de permettre aux Etats intéressés de simplifier les formalités administratives frappant ces services quand ils relient les zones portuaires desservies par un service maritime régulier;
- le 12 décembre 1977, une directive visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres de transporteur de personnes et de marchandises par route.

En matière d'infrastructure de transport, l'année a été marquée également par l'accord du Conseil, le 21 décembre 1977, sur l'instauration d'une procédure de consultation améliorée notamment par la communication des plans et programmes. Les projets visés concernent le transport par route, par voie navigable et par chemin de fer.

Dans le domaine de l'harmonisation sociale, le Conseil a adopté, le 12 décembre, un règlement concernant la modification du règlement social dans le domaine des transports par route, le règlement relatif au tachygraphe, ainsi que la mise en vigueur de l'accord européen relatif au travail des équipages de véhicules effectuant des transports internationaux par route (A.E.T.R.).

Enfin au cours de sa session de décembre, le Conseil a pris acte d'un programme d'actions prioritaires pour la période 1978-1980. Celui-ci est basé sur les objectifs de la communication de la Commission d'octobre 1973 et contient, pour une deuxième phase d'action notamment, les mesures pour établir progressivement un réseau d'infrastructures communautaire.

3. — *Relations extérieures.*

Dans le cadre de *l'élargissement* de la Communauté, le Conseil a pris acte de la demande d'adhésion du Portugal introduite le 28 mars et de celle de l'Espagne introduite le 28 juillet.

Dans les négociations multilatérales au G.A.T.T., les participants ont accepté un programme de travail destiné à mener les négociations dans leur phase finale en janvier 1978 et la Communauté a présenté, le 1^{er} novembre 1977, ses listes de demandes.

L'arrangement concernant le commerce international des textiles (*Arrangement multifibres*), conclu sous les auspices du G.A.T.T. expirait le 31 décembre 1977; sa prorogation devait être appréciée en raison du fait que pour un nombre important de produits, l'accroissement des importations dans la Communauté avait atteint un seuil critique.

Pour stabiliser la situation, des accords bilatéraux ont été négociés avec les principaux fournisseurs, comportant pour les produits les plus sensibles des plafonds communautaires. En pratique, ces négociations conduisent à ce que la plus grande partie des produits textiles entrant dans la Communauté en provenance de pays fournisseurs à bas prix fera l'objet d'auto-limitation durant la période du 1^{er} janvier 1978 au 31 décembre 1982.

Dorénavant, les importations des produits sensibles de textiles en provenance des pays à bas prix de revient, pour autant qu'il s'agisse de volumes importants, seront soumises à des limites quantitatives calculées sur base des réalisations de 1976 et assorties de taux de croissance modérés. Quant à ces mêmes produits fournis en quantité moindre en provenance d'un pays déterminé ou quant à des produits moins sensibles mais qui risquent de le devenir, la Communauté instaure un mécanisme de régulation destiné à éviter les effets néfastes d'une accumulation des importations des produits en question. Pour les produits les plus sensibles, ces accords réalisent une stabilisation des importations par rapport à l'accroissement de la consommation.

Le Conseil ayant décidé, le 20 décembre 1977, que les conditions pour le renouvellement de l'A.M.F. étaient ainsi remplies, la Communauté a, en date du 29 décembre 1977, accepté de signer le protocole prorogeant l'A.M.F. pour une nouvelle période de quatre ans.

Sous les auspices de la C.N.U.C.E.D., un nouvel *accord international sur le sucre* a été finalement adopté prévoyant un mécanisme de quotas d'exportation de type traditionnel soutenu par un stock de 2,5 millions de tonnes détenu par les

exportateurs et financé par des prêts sans intérêt provenant d'un fonds spécial alimenté par un prélèvement sur tout le sucre faisant l'objet d'échanges sur le marché libre.

Les négociations entre pays industrialisés et *pays en voie de développement* se sont poursuivies avec la conclusion de la Conférence sur la coopération économique internationale (C.C.E.I.), en juin 1977, et les 31^e et 32^e assemblées générales des Nations-Unies.

Dans le cadre des suites à donner à la C.C.E.I., le Conseil a défini, à sa session du 28 novembre, les orientations qu'il souhaite donner à la mise en œuvre de la contribution communautaire au programme d'action spéciale décidé. Celle-ci s'élève à 385 millions de dollars sur un total de 1 milliard et devra être canalisée par l'intermédiaire d'un compte spécial de l'Association internationale de développement (A.I.D.) vers certains pays en voie de développement à bas revenus.

Au cours de l'année, la Communauté a poursuivi la mise en place des éléments de sa politique globale de coopération au développement. Ainsi l'approche globale méditerranéenne a été complétée par la signature des accords de coopération avec l'Égypte, la Jordanie et la Syrie, le 18 janvier 1977, d'un protocole financier et d'un protocole additionnel complémentaire à l'accord avec Israël de 1975, le 8 février 1977, des accords de coopération avec le Liban, le 3 mai 1977, et avec Chypre, le 15 septembre 1977.

Le Conseil « coopération au développement » du 28 novembre a adopté les textes des règlements nécessaires à la mise en œuvre, à partir du 1^{er} janvier 1978, du schéma de *préférences généralisées* de la Communauté, comportant :

- le maintien de l'acquis;
- l'amélioration des possibilités d'utilisation des avantages préférentiels;
- une augmentation de ces avantages pour les pays en voie de développement les moins avancés.

Cependant, en raison de la situation toujours préoccupante de l'économie communautaire, il ne prévoit pas d'amélioration dans les secteurs industriels les plus touchés par le chômage, notamment ceux des produits sidérurgiques et pétroliers, des chaussures et des produits textiles pour lesquels les contingents et plafonds restent fixés au niveau de 1977. Pour les autres produits industriels, des augmentations de contingents et plafonds pouvant aller jusqu'à un maximum de 50 % ont été prévues.

L'*aide alimentaire* de la Communauté atteint un montant global de 170,7 millions d'UC ainsi réparti : céréales 82,2 millions d'UC, lait écrémé en poudre 41,5 millions d'UC, butteroil 47,0 millions d'UC.

Une aide financière qui s'applique aux pays en voie de développement non associés les plus pauvres et en particulier à ceux d'Asie et d'Amérique latine, comporte l'inscription d'un crédit de 45 millions d'UC.

L'objectif de cette aide est de compléter par une coopération financière et technique la politique de la Communauté en matière commerciale.

Dans la mise en œuvre de la *politique commerciale commune*, le Conseil a adopté, le 20 décembre 1977, le régime contingentaire autonome à appliquer dans les Etats membres, en 1978, aux importations des divers pays à commerce d'Etat.

Un certain nombre de mesures de sauvegarde ou de surveillance ont dû, en outre, être adoptées pour éviter les risques de désorganisation du marché dans certains secteurs particuliers notamment le secteur textile.

Le Conseil a adopté, lors de sa session du 14 mars 1977, une décision concernant l'application par les Etats membres de certaines lignes directrices dans l'octroi de crédits à l'exportation bénéficiant du soutien des pouvoirs publics et d'une durée de deux ans ou plus à destination de pays tiers.

Un deuxième protocole financier a été signé avec la Grèce mettant à la disposition de celle-ci 280 millions d'UC (prêts de la B.E.I. : 225 millions, aide budgétaire : 55 millions). Le Conseil des Communautés a arrêté, le 25 mai 1977, un règlement instaurant à partir du 29 avril 1977 un contingent communautaire de 284 220 hl pour l'importation de vins grecs, avec une réduction tarifaire de 85 % et ouvert jusqu'au 31 décembre 1977.

Lors des réunions du Comité d'Association C.E.E.-Turquie il a été fait état des difficultés dans le secteur des filés de coton par suite de l'augmentation des importations en provenance de ce pays, certaines étant effectuées à des prix plus bas que ceux normalement constatés sur le marché communautaire. Des mesures ont été prises du côté turc : réduction des rabais à l'exportation, relèvement du prix plancher des fils exportés. Un troisième protocole financier a été signé avec la Turquie, prévoyant un montant de 310 millions d'EUC à engager jusqu'au 31 octobre 1981, répartis en crédits budgétaires (220 millions d'EUC) et en prêts de la Banque européenne d'investissement (90 millions d'EUC).

Dans les relations avec Chypre, un protocole additionnel est intervenu visant à proroger la première étape de l'accord d'association jusqu'au 31 décembre 1979 et, d'autre part, à instaurer une coopération économique entre la Communauté et Chypre; le protocole financier prévoit l'octroi, à Chypre, d'une aide financière de 30 millions d'EUC. Le Conseil des Communautés a donné son accord de principe pour l'ouverture de négociations avec Chypre en vue de la conclusion d'un protocole définissant le régime des échanges dans le secteur agricole.

La première étape de l'accord d'association, C.E.E.-Malte étant venue à échéance, un protocole additionnel l'a prorogé jusqu'au 31 décembre 1980.

Les accords intérimaires, conclus avec les trois *pays du Maghreb* (Algérie, Maroc, Tunisie) afin de mettre en vigueur les dispositions commerciales des accords de coopération, ont été prorogés pour une nouvelle période expirant le 30 juin 1978.

La signature, le 8 février 1977, d'un protocole additonnal et d'un protocole financier avec Israël a permis d'élargir le champ d'application de la coopération aux domaines non couverts par l'accord du 11 mai 1975 et de prévoir en faveur d'Israël une coopération financière sous forme de prêts de la B.E.I. pour un montant de 30

millions d'EUC. Les prêts qui devront être engagés avant le 31 octobre 1981 sont destinés à favoriser l'industrialisation d'Israël.

La politique communautaire vis-à-vis des pays du Sud et de l'Est méditerranéen a été complétée par les accords de coopération avec l'*Egypte*, la *Jordanie*, la *Syrie* et le *Liban*.

Le nombre des *Etats A.C.P.* s'élève, après la signature d'accords avec Sao Tomé et Prince, Cap-Vert et Papouasie-Nouvelle-Guinée, à 52. Le 21 décembre, le Conseil a confirmé l'accord de la Communauté sur l'accession de la République de Djibouti. Au cours de l'année 1977, les décisions de financement prises ont porté sur un montant global de 770 millions d'EUC dont 85,3 millions engagés par la B.E.I. Les dépenses du quatrième Fonds européen de développement se sont élevées, au terme de l'exercice 1977, à 207 millions d'EUC.

Parallèlement à la Convention de Lomé, la Communauté a poursuivi sa coopération avec les *pays et territoires d'outre-mer* (P.T.O.M.) relevant de certains Etats membres. Les engagements financiers pris en 1977 portent sur 12,167 millions d'EUC.

La date du 1^{er} juillet 1977, fin de la période transitoire pour l'accession complète à l'Union douanière de la C.E.E. du *Royaume-Uni* de l'*Irlande* et du *Danemark* a vu l'établissement du libre échange industriel sous réserve des calendriers différés pour les « produits sensibles » entre la Communauté d'une part et chacun des *pays membres et associés de l'A.E.L.E.*

La tendance à un déficit croissant de la balance commerciale communautaire à l'égard du *Japon* a continué à caractériser les échanges avec ce pays au cours de l'année 1977. Au cours de l'examen des secteurs où par l'élimination d'obstacles non tarifaires, le Japon pourrait améliorer les conditions d'accès sur son marché pour les produits européens; au mois de janvier, d'abord, le Gouvernement japonais a accordé pour les voitures européennes, un délai d'adaptation de trois ans aux normes renforcées d'émission en vigueur à partir du 1^{er} avril 1978; ensuite, au mois d'octobre, des discussions C.E.E.-Japon sur les secteurs des produits chimiques et des moteurs « diesel » pour bateaux ont apporté certaines améliorations concernant les procédures d'importation japonaises.

Conformément à la ligne directrice selon laquelle des pratiques déloyales de commerce ne doivent pas être admises, la Communauté a appliqué, au mois d'août, un droit antidumping définitif aux importations de roulements à billes en provenance du Japon. Ce droit antidumping est suspendu aussi longtemps que les exportateurs japonais respectent certains engagements relatifs aux prix de leurs ventes en Europe.

A l'invitation du gouvernement chinois, une délégation de la Commission s'est rendue à Pékin du 4 au 13 juillet 1977, où elle a eu des conversations exploratoires destinées à permettre des négociations en vue de la conclusion d'un accord commercial dont le principe était accepté par les deux parties depuis mai 1975. A l'issue de cette visite, la Commission a demandé au Conseil l'autorisation d'ouvrir ces

négociations. Le 22 novembre 1977, le Conseil a approuvé les directives de négociation. Ces négociations, dont il convient de souligner l'importance politique pour les relations futures entre la Communauté et la *République populaire de Chine*, devront s'ouvrir à Bruxelles au début de l'année 1978.

§ 2. — COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER (C.E.C.A.)

L'année 1977 s'est caractérisée par la persistance d'une profonde dépression de la *sidérurgie* communautaire. La production d'acier brut est tombée à 126 millions de tonnes contre 135 millions de tonnes en 1976 et 125 millions en 1975. Cette diminution de la production est due au fléchissement de la demande interne et à l'existence de stocks excédentaires chez les négociants et les utilisateurs.

Le taux d'utilisation des capacités de production se situe, en moyenne, autour de 63-65 % alors qu'en 1976, il atteignait 67 %.

Cette crise de la sidérurgie a eu pour conséquence de réduire d'environ 25 000 personnes le nombre de travailleurs occupés dans le secteur (715 000 au 1^{er} décembre 1977).

Les premières mesures anti-crise du plan de politique sidérurgique communautaire, arrêtées par la Commission le 20 décembre 1976, sont entrées en application le 1^{er} janvier 1977. Elles consistent en un engagement volontaire des entreprises de respecter, pour un certain nombre de produits, des objectifs de livraison pour le marché intérieur. Ce dispositif, initialement prévu pour une durée de quatre mois, fut reconduit à deux reprises, d'abord jusqu'en juin, ensuite jusqu'au 31 décembre 1977.

La Commission, poursuivant le développement progressif de son plan anti-crise, a proposé au Conseil européen de Rome les 25 et 26 mars 1977, quatre orientations pour la politique sidérurgique : maintien de l'unicité et de l'ouverture du marché, stabilisation et modernisation des capacités de production, action de redressement du marché, reconversion et réadaptation.

Des prix d'orientation pour les produits laminés et des prix minima obligatoires pour les ronds à béton ont été mis en œuvre progressivement en vue d'un redressement du marché. Les mesures de prix minima ont été par la suite étendues aux laminés marchands et aux coils (larges bandes à chaud).

Trois recommandations aux Etats membres ont accompagné ces dispositions concernant les prix; elles comportent des mesures de défense contre des importations pouvant nuire à la production dans la Communauté et contre le dumping, ainsi que l'instauration d'un système de surveillance communautaire à l'égard des importations de produits sidérurgiques originaires des pays tiers.

La Commission a intensifié les contrôles dans les entreprises et plusieurs procédures pour infractions ont été déclenchées. Les entreprises qui fabriquent des produits soumis aux prix minima furent obligées de déclarer leurs livraisons tous

les quinze jours et de délivrer des certificats de conformité. Les négociants sont également tenus de respecter les prix minima.

En dépit de la détérioration de la conjoncture sidérurgique, l'ensemble du plan anti-crise a sorti ses premiers effets en terme de relèvement des prix internes, condition *sine qua non* d'une certaine rentabilité des entreprises. La pression sur ces prix internes créée par les importations fut cependant telle que la Commission a proposé au Conseil, qui les a approuvées les 19 et 20 décembre, un ensemble de mesures visant à stabiliser les importations à leur niveau traditionnel et à les intégrer dans la discipline de prix communautaire. Des négociations devraient permettre de conclure des accords bilatéraux entre les pays exportateurs et la Communauté afin d'atteindre ce dernier objectif. Un dispositif transitoire de lutte anti-dumping fondé sur les règles du G.A.T.T. a été mis en place (J.O.; L. 352 du 31 décembre 1977) pour la période des négociations qui devrait expirer le 1^{er} avril 1978.

Les objectifs généraux acier 1985-1990 ont été publiés au « Journal Officiel » n° C 103 du 27 avril 1977. La Commission a livré les résultats de ses travaux visant à atteindre une restructuration efficace.

L'évolution du *marché charbonnier* n'a pas cessé d'être préoccupante au cours de 1977. Les importations en provenance des pays tiers ont augmenté alors que la consommation et la production intérieure baissaient et que les stocks au niveau de la production croissaient rapidement. La situation de l'entreprise houillère s'est dégradée surtout en France et en Belgique ainsi que le montre le mémorandum annuel de la Commission sur les interventions des Etats membres en 1977 (Bull. de la C.E. 11.1977).

La Commission a élaboré un nouveau régime d'aides financières communautaires pour le financement des stocks conjoncturels de houille, de coke et d'aggloméré dans le but de diminuer les frais de stockage de l'industrie houillère. Ce nouveau régime devrait permettre de développer la production et d'atteindre les objectifs fixés. Il a été soumis au Conseil; le Parlement et le Conseil économique et social ont rendu un avis favorable.

Le Conseil a arrêté deux mesures visant, d'une part, à améliorer le système de collecte des informations relatives aux importations de houille en provenance des pays tiers et destinées à la production d'électricité et, d'autre part, à prolonger jusqu'en 1981, le régime d'aide du 25 juillet 1973 en faveur du charbon à coke destiné à la sidérurgie. La dégressivité des taux d'aide à l'écoulement prévue pour 1977 a été supprimée. On appliquera les taux de 1976 en 1978 et 1979 pour les aides à l'écoulement et pour les contributions servant au financement communautaire.

L'industrie charbonnière a réalisé des investissements pour des montants relativement élevés qui atteignaient en 1976, 788 millions UCE; les sommes investies en 1977 se monteraient à 767 millions UCE ce qui laisserait apparaître une tendance à la stabilisation des investissements.

Malgré les montants élevés des dépenses d'investissement ces dernières années, les possibilités d'extraction sont passées de 266 millions de tonnes en 1975 à 261 millions de tonnes en 1976. Une nouvelle diminution de ces possibilités d'extraction

est prévue d'ici 1980 où elles devraient atteindre 255 millions de tonnes. Rappelons que les « orientations à moyen terme pour le charbon 1975-1985 » (Bull. des C.E. 11-1974 pt 2269) visaient une production de 250 millions de tonnes; les possibilités d'extraction à long terme devraient se stabiliser aux alentours de 240 millions de tonnes, la réalisation de ces objectifs dépendant évidemment de l'évolution des marchés.

La situation difficile de l'*industrie sidérurgique*, engendrée par la crise la plus grave depuis la seconde guerre mondiale, a fortement détérioré les finances des entreprises de ce secteur. Les investissements ont diminué, passant de 3 332 millions d'UCE en 1975 à 3 154 millions d'UCE en 1976. Selon les prévisions, cette tendance à la baisse se confirmerait en 1977 et les dépenses n'atteindraient plus que 2 655 millions d'UCE; la plupart des entreprises sidérurgiques semblent avoir renoncé, non seulement à des programmes d'expansion, mais également à des programmes de modernisation et de restructuration.

Il ressort cependant de l'enquête réalisée le 1^{er} janvier 1977 qu'un accroissement des capacités de production d'acier brut est prévu d'ici 1980 où ces capacités devraient s'élever à 214 millions de tonnes contre 198 millions en 1976. Il semble toutefois douteux que ce chiffre soit atteint compte tenu des nombreuses fermetures qui pourraient être réalisées entretemps.

En juillet 1977, la Commission a précisé les critères selon lesquels elle accorderait des prêts à taux réduits pour faciliter la restructuration de l'industrie sidérurgique et rétablir sa compétitivité à long terme (Bull. des C.E. 7/8-1977).

Les industries sidérurgique et charbonnière ont largement fait appel aux possibilités financières de la C.E.C.A. pour la réalisation de leurs programmes d'*investissement*, toutefois, le niveau des interventions n'a pas atteint celui de 1976. Cette baisse des interventions peut s'expliquer à la fois par la réduction des investissements des entreprises et par le souci de la Commission d'éviter une aggravation du déséquilibre entre les capacités de production et la demande prévisionnelle de produits sidérurgiques.

Le montant des emprunts encaissés s'est chiffré à 727,4 millions UCE en 1977 contre 1 030 millions UCE en 1976.

Les prêts qui ont atteint 741,5 millions UCE se répartissent comme suit :

- 731,1 millions pour les projets industriels (987 millions UCE en 1976);
- 16,4 millions pour les programmes de reconversion (67 millions UCE en 1976);
- 12 millions pour la construction de logements sociaux (18 millions UCE en 1976).

Le taux des prêts est fonction du coût des emprunts mais certains projets particulièrement intéressants ont bénéficié de taux réduits fixés à trois points en-dessous du taux normal pendant les cinq premières années de la durée du prêt. Les prêts pour la construction de logements sociaux continuent à bénéficier d'un taux d'intérêt particulièrement favorable.

La Commission a publié une communication (J.O. des C.E. n° 178 du 27 juillet 1977) qui modifie les modalités d'octroi des prêts de *reconversion* pour l'encourage-

ment à la création d'emplois nouveaux dans les zones souffrant particulièrement de la crise du charbon et de l'acier. Ces modifications visent, d'une part, à permettre à la C.E.C.A. d'aider à la création d'emplois pour les jeunes en plus de ceux destinés aux ex-travailleurs C.E.C.A. et, d'autre part, à favoriser la diversification des activités industrielles dans les zones C.E.C.A. traditionnelles.

Les entreprises moyennes ont pu obtenir des prêts en passant par des organes financiers intermédiaires et des prêts sans bonification d'intérêt ont été accordés pour l'aménagement de zones industrielles.

La Commission a prévu une augmentation des crédits au titre de l'article 56 du Traité C.E.C.A. pour les bonifications d'intérêt dans le budget C.E.C.A. 1977 révisé et une nouvelle hausse dans le budget de 1978. Le montant des prêts octroyés au titre de l'article 56 s'est élevé à 126,05 millions UCE en 1977.

Les crédits demandés au cours de l'année 1977 en faveur de la réadaptation des travailleurs C.E.C.A. sont restés au même niveau qu'en 1976. La situation difficile sur le marché du travail empêchant les transferts de travailleurs de la sidérurgie vers d'autres secteurs d'activité, les départs en pré-retraite ont été favorisés par plusieurs gouvernements. Les coûts de ces mises à la retraite étant supportés par les organismes de sécurité sociale nationaux, la plus grande partie des aides de *réadaptation* a été, cette année encore, destinée aux travailleurs des industries houillères victimes de la fermeture des cokeries alimentant les hauts-fourneaux.

Les crédits totaux au titre de la réadaptation s'élèvent à 25,75 millions UCE (20,07 millions en 1976) en faveur de 16.989 travailleurs (21.237 en 1976) dont 5 411 dans l'industrie charbonnière (15,06 millions UCE).

En Belgique, au titre de cette aide de réadaptation, 526 travailleurs des charbonnages ont bénéficié d'une aide de 687 000 UCE et 2 986 travailleurs de la sidérurgie de 3,567 millions UCE de crédits.

Pour ce qui concerne l'*hygiène du travail*, 64 projets de recherche sociale dans le domaine carbo-sidérurgique ont bénéficié de crédits qui ont atteint, en 1977, 9,7 millions UCE. Ils portaient essentiellement sur la sécurité minière, la lutte contre les pollutions en sidérurgie (explosions, bruits, poussières, polluants gazeux et déchets), la physiopathologie respiratoire (anthracosilicose) et l'ergonomie (physiologie et psychologie du travail).

En matière d'aide à la *recherche technique acier*, 260 contrats ont été dotés de 12,5 millions UC. Les thèmes principaux de travaux ont été l'amélioration de la production et la réduction des coûts (fonte, acier, laminage et usinage), l'amélioration de la qualité des produits (métallurgie, physique et analyse), nouvelle technologie (coulée continue), et applications spéciales (constructions industrielles, civiles et marines).

La *recherche technique charbon* s'inscrit dans le cadre du programme à moyen terme 1975/1980 d'aide à la recherche charbonnière; 135 contrats sont en cours d'exécution et les crédits octroyés en 1977 furent de l'ordre de 16,5 millions UCE.

Deux domaines furent particulièrement étudiés : d'une part, les techniques minières, et d'autre part, la valorisation des charbons y compris la recherche sur la cokéfaction et sur l'hydrogénation du charbon.

§ 3. — COMMUNAUTE EUROPEENNE DE L'ENERGIE ATOMIQUE (EURATOM)

Le 29 mars 1977, le Conseil a autorisé la Commission à émettre des emprunts au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique. Le produit de ces emprunts, dont le montant maximum a été fixé à 500 millions UCE par le Conseil, sera affecté sous forme de prêts au financement de projets d'investissement ayant trait à la production industrielle d'électricité d'origine nucléaire et aux installations industrielles du cycle de combustible. (J.O. L 88, 6 avril 1977).

Dans le cadre de cette nouvelle activité, les emprunts suivants ont été conclus par la Commission :

- emprunt obligataire de DM 200 millions à 10 ans émis à 99,25 % de la valeur nominale portant un intérêt de 5,75 % l'an;
- placement privé de \$ 18 000 000 à 8,75 % l'an à 15 ans;
- placement privé de DM 18 000 000 à 6,6 % l'an à 15 ans.

Le produit de ces emprunts a été affecté au financement de centrales nucléaires et d'installations industrielles du cycle du combustible dans plusieurs Etats membres.

La Commission a examiné les problèmes posés par le développement du nucléaire dans l'approvisionnement énergétique de la Communauté. Le 14 juin 1977, un débat d'orientation générale a eu lieu portant sur les problèmes de l'offre et de la demande d'uranium, du retraitement des combustibles, de la gestion des déchets et de la protection de l'environnement (Bull. des C.E. 6 - 1977). La Commission a également organisé un grand débat public à Bruxelles, du 29 novembre au 1^{er} décembre 1977, dans le but de mieux informer le public de tous les aspects de la production d'énergie nucléaire.

Sur base de l'article 70 du Traité Euratom, la Commission a accordé des aides de 5 millions UCE à des entreprises développant des programmes de prospections d'uranium sur le territoire des Etats membres.

Ces aides ont déjà permis d'identifier de nouvelles réserves d'uranium au Groenland et à mieux évaluer les réserves en Italie, en Irlande et en Allemagne.

L'année 1977 a été marquée par deux décisions importantes du Conseil. Le programme pluriannuel (1977-1980) du C.C.R. a fait l'objet d'un accord définitif le 18 juillet 1977. Il précise dix objectifs essentiels et les moyens y afférents; 39,7 % du budget seront consacrés à la sûreté nucléaire. D'autre part, après de longues négociations, le Conseil a retenu Culham (Royaume-Uni) comme site où sera installé le « Joint European Torus » (J.E.T.) qui sera réalisé par une entreprise à créer.

La Commission a adressé au Conseil, les 20 juillet et 2 août 1977 (Bull. C.E. 7/8 - 1977) trois communications définissant les éléments fondamentaux de stratégie

nucléaire et d'actions communautaires à mettre en œuvre dans les secteurs particuliers du retraitement des combustibles irradiés, des déchets radioactifs et des réacteurs surrégénérateurs à neutrons rapides.

La situation de l'approvisionnement de la Communauté en combustibles nucléaires a été le reflet d'une politique d'attente. Le marché est caractérisé par des contrats pour livraisons immédiates dont les prix sont restés assez stables.

L'embargo sur les livraisons décidé par le Canada depuis le début de l'année s'est poursuivi; cependant, en décembre 1977, un amendement à l'accord Euratom-Canada sur les livraisons d'uranium a pu être conclu qui constitue une contribution importante au développement des rapports internationaux en matière nucléaire.

L'Agence d'approvisionnement n'a enregistré aucun nouvel engagement à long terme et a participé à 17 contrats à court terme portant sur 1 250 t d'uranium naturel environ.

Le marché de l'uranium enrichi a été calme; des retards dans l'exécution des contrats dus aux exigences accrues dans les procédures administratives ont été enregistrés. Certains utilisateurs seraient intéressés par une révision des contrats d'enrichissement américains étant donné les difficultés d'approvisionnement en uranium naturel et le ralentissement des programmes.

En ce qui concerne le plutonium, huit contrats ont été conclus pour approximativement 1 400 kg d'origine communautaire.

SECTION IV. — UNION ECONOMIQUE BELGO-NEERLANDO-LUXEMBOURGEOISE (BENELUX)

§ 1. — ÉVOLUTION DE L'UNION ÉCONOMIQUE

Le Benelux a 30 ans depuis le 1^{er} janvier 1978. Le 1^{er} janvier 1948 est la date de la suppression des droits à l'importation dans le trafic à l'intérieur du Benelux ainsi que de l'instauration à l'égard de tous les pays tiers, d'un tarif commun unique, le plus bas d'Europe et ce sans aucune période de transition. Dix ans plus tard, le Traité instaurant l'Union économique entre les trois États membres était signé. Ces deux dates constituent sans aucun doute, des étapes importantes dans l'histoire du Benelux, mais il n'empêche qu'après 30 ans de nombreux problèmes subsistent, tant dans les domaines sociaux que fiscaux ou politiques.

Pour le Benelux, l'année 1977 n'a pas été une année de grandes réalisations. Le 21 mars 1977, la Cour de Justice du Benelux qui s'est installée à Bruxelles en 1974, a organisé une entrevue entre les membres de la Cour et de nombreux magistrats des trois pays du Benelux. L'objectif de cette entrevue était de renseigner les différentes juridictions nationales sur le but, l'organisation et le fonctionnement de la Cour, ses

compétences et règles de procédure ainsi que ses rapports avec les Cours et tribunaux des trois pays.

Le 20 juin, le Comité des Ministres s'est réuni à Luxembourg ce qui a abouti à plusieurs décisions relatives à la collaboration des trois pays dans le domaine de l'enregistrement des médicaments.

En octobre 1977, l'Université d'Etat à Groningen, en collaboration avec le « Nederlands vervoerwetenschappelijk Instituut », a organisé les 12^e journées d'études relatives au problème portuaire. Celles-ci sont la prolongation d'une série de réunions similaires entamées au début des années soixante. Elles sont destinées aux étudiants belges et néerlandais qui se préoccupent, dans leurs études, de l'économie des transports ou de domaines connexes telles l'économie régionale, la géographie sociale et la planologie. Leur but est de compléter la partie théorique de leurs études en confrontant les étudiants avec certains problèmes d'actualité en rapport avec les ports de mer du Benelux.

Au cours de la troisième conférence intergouvernementale du Benelux, tenue en octobre 1975, il avait été décidé d'établir des projets de structure pour les régions frontalières. En novembre 1977, le premier projet était terminé; il se rapporte au bassin de l'Escaut occidental et doit être considéré comme un plan de politique à mener par les trois gouvernements. Le projet est basé principalement sur les plans régionaux belges et les plans régionaux néerlandais. En outre, d'autres notes gouvernementales et documents relatifs au bassin de l'Escaut occidental ont été pris en considération. Comme les intérêts belges et néerlandais pour certains points importants du projet de structure sont, à l'heure actuelle, encore trop divergents, un accord commun dans ce domaine ne doit pas être espéré dans un avenir trop rapproché.

§ 2. — RELATIONS COMMERCIALES ENTRE L'U.E.B.L. ET LES PAYS-BAS

La balance commerciale de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas, qui avait été positive jusqu'en 1973, accuse, depuis quatre années consécutives déjà, un déficit. En 1977, le taux de couverture des importations s'est chiffré à 93 %, contre 89 % en 1976; les deux années précédentes il avait atteint respectivement 94 % et 98 %.

En 1977, on a enregistré une stagnation des importations de l'U.E.B.L. comme l'année précédente. Par contre, les exportations vers les Pays-Bas ont progressé de 5 %, de sorte que leur part dans les exportations totales de l'U.E.B.L. s'est élevée à 16,8 %. Depuis 1965, cette progression, de l'ordre de 22 % à l'époque, a diminué systématiquement, tandis que les importations en provenance des Pays-Bas, se sont accrues progressivement comparées aux importations totales; en 1977, elles se sont inscrites à 16,6 %, de sorte que la part des importations a été équivalente à celle des exportations vers les Pays-Bas, dans le commerce extérieur de l'U.E.B.L.

La part de l'U.E.B.L. dans la balance commerciale des Pays-Bas, est moins importante. Pour les importations, elle n'atteint que 11,8 % et pour les exportations 14,7 % du commerce extérieur total. Ainsi, l'U.E.B.L. demeure néanmoins, dans l'ordre d'importance le deuxième partenaire commercial des Pays-Bas, l'Allemagne

occidentale se situant à la première place avec 31 % des exportations des Pays-Bas. Dans les importations totales hollandaises, la part de l'Allemagne occidentale atteint presque 25 %. Il y a lieu de constater, cependant, un recul très léger de la part de la République fédérale allemande et de l'U.E.B.L. dans le commerce extérieur des Pays-Bas et, dès lors, également de celle de la C.E.E. en général. En Belgique, ce phénomène est moins manifeste.

En outre, il est à observer que les exportations de l'U.E.B.L. vers les Pays-Bas de produits alimentaires, de sucre, tabac, café, et cacao accusent, ces dernières années, une progression relative (de 9 à 15 % des exportations totales vers ce pays), tandis que les importations de ces produits marquent plutôt une stagnation. Pour les matières premières et les produits demi-finis, par contre, les exportations plafonnent, tandis que depuis 1969, les importations ont augmenté de 18 à 23 %. Pour la même période, la part des produits finis progresse tant pour les importations que pour les exportations. Il convient, en outre, de remarquer que les produits finis représentent toujours 67,5 % des transactions totales en 1977, tandis que les deux autres rubriques ne prennent ensemble (produits alimentaires, matières premières et produits demi-finis) que 32,5 % des transactions totales.

En considérant les produits finis par secteur industriel, on constate que les produits de l'industrie des fabrications métalliques constituent la rubrique la plus importante quant aux transactions commerciales; en 1977, les exportations ont représenté 62,7 milliards de francs et les importations en provenance des Pays-Bas 37,7 milliards de francs. Il s'agit principalement de machines, de matériel électrotechnique et de matériel de transport; ensuite vient l'industrie chimique, qui occupe la deuxième place en ordre d'importance quant aux importations, mais la troisième seulement, après l'industrie textile et l'industrie du vêtement, quant aux exportations.

Le déficit noté depuis quatre ans déjà, de la balance commerciale avec les Pays-Bas, est dû principalement aux importations de produits chimiques, dont la valeur a progressé, pendant cette période, de 85 %, et aux importations de dérivés de pétrole. A la suite de la hausse des prix de ces derniers produits sur le marché international, la valeur des importations a haussé de 37,4 %, de sorte que cette seule rubrique a déjà entraîné un déficit de 8,5 milliards de francs en 1977.

Les produits de l'industrie chimique, qui ont enregistré eux aussi, depuis 1974, une hausse énorme des prix, ont amplifié ce déficit de près de 7 milliards de francs en 1977. La crise pétrolière de 1973 a donc été vraisemblablement la cause de la détérioration de la balance commerciale de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas.

*

* *

Grand-Duché de Luxembourg
Indices corrigés de la production industrielle
(1970 = 100)

BRANCHE INDUSTRIELLE	1974	1975	1976	1977
<i>Industries extractives</i>	70,0	63,8	55,6	46,6
Extraction de minerai de fer	47,3	40,5	36,3	27,2
Extraction de matériaux de construction	160,9	156,4	132,3	123,7
<i>Industries manufacturières</i>	121,4	94,6	100,9	102,0
Industrie des denrées alimentaires .	112,9	118,4	126,2	130,0
Boissons et industrie du tabac	123,7	133,5	133,4	122,3
Industrie textile, habillement et de literie	145,2	122,1	112,9	97,3
Industrie du bois				
Industrie du meuble et de l'ameublement	119,8	113,1	125,0	132,0
Impression et édition	110,2	105,3	105,6	118,4
Industries chimique et parachimique	125,6	112,2	136,4	144,6
Industrie des produits minéraux non métalliques	138,5	126,6	122,1	123,0
Industrie sidérurgique	117,0	81,0	83,6	82,6
Industrie des fabrications métalliques	134,6	121,1	129,3	133,9
<i>Electricité, gaz</i>	98,2	75,4	80,9	73,5
Energie électrique
Production et distribution de gaz
<i>Indice général</i> ...	119,1	93,0	98,9	99,4

Source : Service central de la Statistique et des Etudes économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Grand-Duché de Luxembourg
Production sidérurgique
Données mensuelles

PÉRIODE	Nombre de hauts fourneaux à feu	Quantité (en milliers de tonnes)		
		Fonte	Acier	Laminés et demi- produits
1971	22	382,4	436,8	339,1
1972	20	389,2	454,8	356,7
1973	20	424,3	493,7	391,4
1974	18	455,7	537,4	414,7
1975	15	324,1	385,4	289,3
1976	12	313,0	380,5	299,3
1977	10	297,3	360,7	289,0
1977 Janvier	12	282,7	325,9	272,0
Février	12	291,8	341,8	272,7
Mars	12	338,6	407,5	335,6
Avril	12	300,6	368,9	295,8
Mai	12	303,8	364,8	305,2
Juin	11	323,6	405,0	330,8
Juillet	10	290,7	346,0	278,6
Août	9	245,6	297,3	222,1
Septembre	9	309,6	383,8	301,6
Octobre	9	291,9	362,2	279,6
Novembre	9	296,2	366,0	302,4
Décembre	8	292,7	359,6	272,0

Sources : Groupement des Industries sidérurgiques luxembourgeoises.
Service central de la Statistique et des Etudes économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Grand-Duché de Luxembourg
Production agricole

PRODUIT	Unité	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Céréales panifiables	10 ³ q.m.	400,3	378,2	372,3	231,9	181,5	..
Céréales secondaires	»	967,1	1 014,3	943,0	812,2	490,4	..
Légumineuses	»	4,3	4,9	3,9	2,5	1,8	..
Pommes de terre	»	612,3	573,9	581,8	279,6	203,4	..
Autres plantes racines .	»	328,2	229,5	232,8	156,2	91,5	..
Plantes fourragères (y compris foin et regain)	»	2 322,5	2 500,2	2 408,9	2 088,4	1 521,6	..
Maïs	»	..	1 672,5	1 780,6	1 652,0	1 015,6	..
Lait	10 ⁶ kg	232,1	238,8	250,6	248,2	250,4	..

Source : Service central de la Statistique et des Etudes économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Grand-Duché de Luxembourg
Indice pondéré des prix à la consommation
(1965 = 100)

MOIS	1973	1974	1975	1976	1977
Janvier	131,79	140,71	156,14	174,58	188,36
Février	132,40	143,35	158,43	175,41	189,60
Mars	132,89	144,30	159,48	175,84	190,42
Avril	134,14	146,17	161,45	178,32	191,57
Mai	135,79	147,49	162,44	179,41	192,29
Juin	135,96	147,84	163,61	179,63	193,27
Juillet	135,81	149,51	165,05	181,02	194,17
Août	135,99	149,80	165,73	181,41	193,62
Septembre	136,29	150,68	166,98	182,60	193,20
Octobre	137,24	152,12	169,59	184,03	194,05
Novembre	138,10	153,85	170,93	185,20	194,99
Décembre	139,38	155,05	171,93	186,49	194,57
<i>Moyenne annuelle ...</i>	135,48	148,41	164,31	180,33	192,51

Source : Service central de la Statistique et des Etudes économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Pays-Bas
Formation et utilisation du produit national (a)
(en milliards de florins)

DÉSIGNATION	1972	1973	1974 (c)	1975 (c)	1976 (c)	1977
<i>Formation :</i>						
Production des entreprises privées	99,8	115,6	130,6	140,2	160,3	172,7
Production du secteur public	18,3	20,9	24,6	28,6	32,1	34,9
Revenus nets en provenance de l'étranger ...	0,5	1,1	1,1	-1,2	-0,1	0,6
Revenu national (au coût des facteurs)	118,6	137,6	156,3	167,6	192,3	208,2
Impôts indirects moins subsides	15,8	17,0	17,9	20,2	22,1	26,2
Produit national (aux prix du marché)	134,4	154,6	174,2	187,8	214,4	234,4
Solde d'exportation (b)	-4,8	-6,7	-6,5	-6,1	-7,8	-2,5
Total des moyens disponibles ...	129,6	147,9	167,7	181,7	206,6	231,9
<i>Utilisation :</i>						
Consommation privée	82,2	93,3	105,5	120,8	135,4	150,4
Dépenses du secteur public	24,5	27,5	32,4	38,4	43,4	47,4
Investissements nets des entreprises	16,4	18,8	18,4	16,9	16,9	23,3
Investissements nets du secteur public	5,4	5,3	5,9	7,1	7,5	7,5
Stocks et fabrications en cours	1,1	3,0	5,5	-1,5	3,4	3,3
Total des dépenses nationales ...	129,6	147,9	167,7	181,7	206,6	231,9

(a) Prix courants.
(b) — surplus; + déficit.
(c) Données rectifiées.

Sources : Centraal Bureau voor de Statistiek.
Centraal Planbureau.

Pays-Bas
Nombre de chômeurs

ANNÉE	Total	Chômeurs (ouvriers A.W. exclus)	Ouvriers A.W. inscrits (a)	Hommes	Femmes
1971	68 900	67 200	1 700	56 900	12 000
1972	114 700	112 400	2 300	96 900	17 800
1973	117 000	114 600	2 400	95 000	22 000
1974	143 200	140 200	3 000	114 400	28 800
1975	205 700	201 400	4 300	162 500	43 200
1976	223 900	218 300	5 600	171 300	52 600
1977	217 800	211 300	6 500	157 400	60 400

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Les ouvriers A.W. (Aanvullende Werken) sont les chômeurs mis au travail par les services publics. Ces statistiques reprennent en outre les chômeurs dont l'inactivité résulte du gel, les malades, les ouvriers indemnisés pour cause d'accident, ainsi qu'un certain nombre de personnes ayant trouvé du travail, sans que les bureaux de travail en aient été avisés en temps utile.

Pays-Bas
Indices de la production et de l'emploi dans l'industrie (a)
(1970 = 100)

PÉRIODE	Production	Emploi (b)	Production par travailleur
1969	91	99	91
1970	100	100	100
1971	106	99	107
1972	111	95	116
1973	119	93	128
1974	125	92	136
1975	119	89	133
1976	126	86	147
1977	127
1977 : 1 ^{er} trimestre	131	84	155
2 ^e trimestre	128	84	152
3 ^e trimestre	112	84	133
4 ^e trimestre	135

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Industrie de la construction non comprise.

(b) Les indices trimestriels sont des moyennes de la situation au début et à la fin du trimestre; l'indice annuel se calcule à partir des quatre indices trimestriels.

Pays-Bas
Indices de la production par industrie (a)
(1970 = 100)

INDUSTRIE	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Matériaux de construction et terre cuite	106	110	110	104	107	116
Industrie chimique	119	140	149	127	149	151
Cuir	82	75	70	62	59	59
Caoutchouc	107	112	123	112	112	118
Exploitation minière	148	168	191	200	213	213
Produits métalliques	106	112	119	110	115	115
Papier	104	114	118	98	111	111
Textile	97	96	95	86	85	80
Gaz, électricité et eau	128	140	148	154	167	167
Produits alimentaires, boissons et tabac	108	114	118	121	124	123
<i>Indice général de l'industrie ...</i>	111	119	125	119	126	127

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Production moyenne journalière par secteur d'activité.

Pays-Bas
Commerce extérieur (a)
(en millions de florins)

PÉRIODE	1972	1973	1974	1975	1976	1977
IMPORTATIONS						
1 ^{er} trimestre	11 230	13 966	17 623	19 002	20 977	25 647
2 ^e trimestre	11 488	13 618	19 314	18 787	22 552	24 724
3 ^e trimestre	10 942	14 220	19 642	17 826	22 078	23 443
4 ^e trimestre	12 477	14 993	19 576	20 885	25 483	24 851
<i>Année ...</i>	46 137	56 797	76 155	76 500	91 090	98 665
EXPORTATIONS						
1 ^{er} trimestre	11 025	14 449	17 554	18 549	21 559	23 178
2 ^e trimestre	11 620	14 327	19 369	19 416	21 845	22 715
3 ^e trimestre	10 934	13 347	19 119	17 271	21 964	21 813
4 ^e trimestre	12 190	15 062	19 589	21 139	24 855	23 770
<i>Année ...</i>	45 769	57 185	75 631	76 375	90 223	91 476
SOLDE						
1 ^{er} trimestre	— 205	+ 483	— 69	— 453	+ 582	—2 469
2 ^e trimestre	+ 132	+ 709	+ 55	+ 629	— 707	—2 009
3 ^e trimestre	— 8	— 873	— 523	— 555	— 114	—1 630
4 ^e trimestre	— 287	+ 69	+ 13	+ 254	— 628	—1 081
<i>Année ...</i>	— 368	+ 388	— 524	— 125	— 867	—7 189

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Non comprises les données de l'U.E.B.L. Les données de l'U.E.B.L. ne sont pas disponibles par trimestre.

Pays-Bas
Valeur des importations par pays de provenance

PAYS	1972	1973	1974	1975	1976	1977
En millions de florins						
U.E.B.L.	8 584	9 763	11 665	11 510	13 165	13 255
Rép. féd. d'Allemagne	15 021	18 542	23 235	22 354	25 178	27 484
France	4 413	5 376	6 369	6 774	7 336	7 857
Italie	2 353	2 346	2 977	3 093	3 517	3 896
Royaume-Uni	2 874	3 439	4 790	5 097	6 472	7 503
Etats-Unis d'Amérique	4 520	5 937	7 944	8 771	9 585	10 380
En pourcentage du total						
U.E.B.L.	15,7	14,7	13,3	13,1	12,6	11,8
Rép. féd. d'Allemagne	27,5	27,9	26,5	25,4	24,2	24,6
France	8,1	8,1	7,3	7,7	7,0	7,0
Italie	4,3	3,5	3,4	3,5	3,4	3,5
Royaume-Uni	5,3	5,2	5,5	5,8	6,2	6,7
Etats-Unis d'Amérique	8,3	8,9	9,0	10,0	9,2	9,3

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Pays-Bas
Valeur des exportations par pays de destination

PAYS	1972	1973	1974	1975	1976	1977
En millions de florins						
U.E.B.L.	8 130	9 694	12 362	12 280	15 656	15 721
Rép. féd. d'Allemagne	18 273	21 812	26 515	26 941	32 762	33 089
France	5 637	6 763	8 694	9 127	11 274	11 253
Italie	2 909	3 708	4 661	4 482	5 477	5 121
Royaume-Uni	3 962	5 278	8 018	8 121	8 805	8 007
Etats-Unis d'Amérique	2 019	2 373	3 509	2 440	3 012	4 081
En pourcentage du total						
U.E.B.L.	15,1	14,5	14,0	13,9	14,8	14,7
Rép. féd. d'Allemagne	33,9	32,6	30,2	30,4	30,9	30,9
France	10,5	10,1	9,9	10,3	10,6	10,5
Italie	5,4	5,5	5,3	5,1	5,2	4,8
Royaume-Uni	7,4	7,9	9,1	9,2	8,3	7,5
Etats-Unis d'Amérique	3,7	3,5	4,0	2,8	2,8	3,8

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Pays-Bas
Réserves de change
(en millions de florins)

ANNÉE	Or	Devises	Total
1971	6 875	3 629	10 504
1972	6 830	6 514	13 344
1973	6 849	10 377	17 226
1974	6 849	10 263	17 112
1975	6 849	11 510	18 359
1976	6 849	11 240	18 089
1977	6 887	11 567	18 454

Source : « Nederlandsche Bank », N.V.

Pays-Bas
Salaires et prix
(1970 = 100)

PÉRIODE	Prix d'usine des produits finis	Coût de la vie	Salaires conventionnels (a)
1971	105	108	111
1972	110	116	125
1973	117	125	140
1974	129	137	161
1975	138	151	183
1976	147	164	200
1977	175	215 (b)
1977 : 1 ^{er} trimestre	152	170	210
2 ^e trimestre	155	175	212
3 ^e trimestre	157	176	220 (b)
4 ^e trimestre	178	220 (b)

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

- (a) Travailleurs adultes occupés dans des entreprises particulières (à l'exclus. des salaires d'épargne).
(b) Données provisoires.

Pays-Bas
Consommation des particuliers
(1970 = 100)

ANNÉE	Valeur	Quantité	Quantité par habitant
1971	112	103	102
1972	125	107	105
1973	142	111	108
1974	161	115	111
1975	184	119	114
1976	206	122	116
1977 (a)	227	125	119

(a) Estimation.

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L.
Valeur

ANNÉE	Importations			Exportations		
	Total (en milliards de francs)	En provenance des Pays-Bas		Total (en milliards de francs)	Vers les Pays-Bas	
		En milliards de francs	% du total		En milliards de francs	% du total
1966	359,1	52,5	14,6	341,5	76,0	22,3
1967	364,3	54,2	14,9	354,1	75,8	21,4
1968	419,8	60,8	14,5	408,6	85,9	21,0
1969	501,1	71,3	14,2	504,5	97,5	19,3
1970	570,6	83,3	14,6	580,0	112,6	19,4
1971	629,1	103,4	16,4	620,2	118,5	19,1
1972	681,8	109,0	16,0	711,0	132,1	18,6
1973	856,1	137,8	16,1	870,1	155,2	17,8
1974	1 160,7	191,7	16,5	1 099,8	188,8	17,2
1975	1 130,9	192,3	17,0	1 056,9	181,2	17,1
1976	1 369,0	240,8	17,6	1 266,5	214,6	16,9
1977	1 442,6	241,9	16,8	1 343,6	225,6	16,8

Source : Institut National de Statistique.

Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas
Valeur

ANNÉE	Importations			Exportations		
	Total (en millions de florins)	En provenance de l'U.E.B.L.		Total (en millions de florins)	Vers l'U.E.B.L.	
		En millions de florins	% du total		En millions de florins	% du total
1967	30 181	5 567	18,4	26 380	3 886	14,7
1968	33 638	6 046	18,0	30 197	4 319	14,3
1969	39 797	7 045	17,7	36 074	5 030	13,9
1970	48 603	8 187	16,8	42 622	5 942	13,9
1971	52 294	7 334	14,0	48 775	6 960	14,3
1972	54 721	8 584	15,7	53 899	8 130	15,1
1973	66 560	9 763	14,7	66 879	9 694	14,5
1974	87 821	11 665	13,3	87 993	12 362	14,0
1975	88 010	11 510	13,1	88 655	12 280	13,9
1976	104 250	13 165	12,6	106 017	15 656	14,8
1977	111 920	13 255	11,8	107 197	15 721	14,7

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas
Répartition d'après le degré de transformation

ANNÉE	Produits alimentaires boissons et tabacs		Matières brutes et produits demi-finis		Produits manufacturés		Total
	En milliards de francs	% de la valeur totale	En milliards de francs	% de la valeur totale	En milliards de francs	% de la valeur totale	En milliards de francs
IMPORTATIONS							
1970	14,1	16,9	14,6	17,6	54,6	65,5	83,3
1971	15,7	15,2	20,9	20,2	66,8	64,6	103,4
1972	18,1	16,6	19,6	18,0	71,3	65,4	109,0
1973	24,0	17,4	24,9	18,1	88,9	64,5	137,8
1974	26,7	13,9	41,3	21,6	123,7	64,5	191,7
1975	31,8	16,5	42,5	22,1	118,0	61,4	192,3
1976	43,1	17,9	58,5	24,3	139,2	57,8	240,8
1977	45,8	18,9	55,7	23,0	140,4	58,1	241,9
EXPORTATIONS							
1970	9,0	8,0	6,3	5,6	97,3	86,4	112,6
1971	10,2	8,6	5,9	5,0	102,4	86,4	118,5
1972	15,1	11,4	6,9	5,2	110,1	83,4	132,1
1973	18,1	11,7	8,9	5,7	128,2	82,6	155,2
1974	20,7	11,0	12,3	6,5	155,8	82,5	188,8
1975	20,9	11,6	13,8	7,6	146,5	80,8	181,2
1976	27,7	12,9	16,1	7,5	170,8	79,6	214,6
1977	33,2	14,7	17,3	7,7	175,1	77,6	225,6

Source : Institut National de Statistique.

Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas
Principaux produits manufacturés répartis par secteur industriel
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Importations				Exportations			
	1974	1975	1976	1977	1974	1975	1976	1977
<i>Industrie métallurgique</i>	15 571	12 269	15 109	16 390	28 595	19 176	22 558	20 657
Fer et acier	8 978	6 932	7 565	7 153	19 694	13 238	16 143	14 051
Métaux non-ferreux	6 593	5 337	7 544	9 237	8 901	5 938	6 415	6 606
<i>Industrie des fabrications métalliques</i>	31 367	36 511	41 608	37 676	45 767	50 351	59 899	55 028
Machines	9 344	9 391	9 589	10 636	7 021	7 080	8 504	8 793
Construction électrique	9 462	15 209	16 964	16 396	14 454	15 484	16 621	18 025
Matériel de transport	7 509	6 703	8 991	4 467	17 650	21 179	27 823	28 210
Autres articles manufacturés en métal	5 052	5 208	6 064	6 177	6 442	6 608	6 951	7 644
<i>Industries textiles et du vêtement</i>	19 412	16 691	19 708	20 511	26 292	24 616	25 961	25 563
Filés	3 371	2 708	3 296	3 386	3 955	3 445	4 557	4 854
Tissus	5 406	5 430	6 402	5 939	7 432	6 760	7 220	6 934
Autres produits textiles	3 802	1 190	1 490	1 724	2 332	2 079	2 127	2 358
Vêtement	6 833	7 363	8 520	9 462	12 573	12 332	12 057	11 417
<i>Industries chimiques</i>	28 109	22 934	27 659	28 366	20 092	17 760	22 516	21 527
Produits chimiques proprement dits	14 207	10 796	13 201	13 154	6 403	5 192	6 125	4 696
Engrais manufacturés	598	620	582	739	651	659	1 043	1 269
Produits photographiques	217	266	365	431	574	559	689	824
Autres produits chimiques	13 087	11 252	13 511	14 042	12 464	11 350	14 659	14 738
<i>Industrie charbonnière</i>	1 636	864	764	930	205	273	147	71
<i>Dérivés du pétrole</i>	14 965	14 323	22 856	17 033	4 078	6 715	8 037	8 469
<i>Produits alimentaires, boissons et tabacs</i>	12 834	13 791	17 384	19 829	11 401	11 506	13 731	15 394
<i>Matériaux de construction</i>	796	846	1 075	1 216	2 549	2 570	3 261	4 223
<i>Industrie du verre</i>	1 411	1 591	1 840	2 276	2 961	3 121	3 823	4 251
<i>Industrie du papier et du carton</i>	6 631	5 092	6 273	6 409	6 291	5 808	6 672	5 818

Source : Institut National de Statistique.

Commerce de l'U.E.R.L. avec les Pays-Bas
Principaux produits manufacturés répartis par secteur industriel
 (en millions de francs)

DESIGNATION	Importations				Exportations			
	1974	1975	1976	1977	1974	1975	1976	1977
Industrie métallurgique	15 371	12 269	15 109	16 996	26 595	19 176	22 534	20 657
Fer et acier	8 978	6 932	7 303	7 351	10 014	12 232	10 143	14 037
Métaux non ferreux	6 393	5 337	7 806	9 645	16 581	6 944	12 391	6 620
Industrie des fabrications d'acier								
Lignes	31 307	34 511	41 050	37 675	42 767	50 323	50 000	55 020
Machines	9 344	9 281	9 650	10 080	7 021	7 320	8 334	9 700
Construction électrique	1 233	1 300	1 310	1 376	14 554	18 004	18 503	15 028
Matériel de transport	1 233	1 300	1 310	1 376	14 554	18 004	18 503	15 028
Équipement agricole	1 233	1 300	1 310	1 376	14 554	18 004	18 503	15 028
Autres	1 233	1 300	1 310	1 376	14 554	18 004	18 503	15 028
Industrie chimique	19 987	15 232	18 511	18 042	12 454	11 335	14 050	14 730
Produits chimiques purs	14 307	10 736	12 201	13 154	8 408	8 125	9 125	9 896
Engrais manufacturés	808	620	583	738	651	666	1 043	1 280
Produits photographiques	317	350	365	413	7 074	300	830	520
Autres produits chimiques	1 955	1 226	1 552	1 447	1 621	1 244	1 052	1 034
Industrie charbonnière	1 636	964	764	924	385	273	147	71
Dérivés du pétrole	14 965	14 323	22 856	17 053	4 078	6 215	8 487	8 460
Produits alimentaires, boissons et tabac	12 854	11 791	17 384	19 029	11 401	11 506	10 741	12 893
Matériaux de construction	76	846	1 075	1 216	2 549	2 370	3 260	4 233
Industrie du verre	1 411	1 591	1 840	2 276	2 961	3 121	2 823	4 251
Industrie du papier et du carton	6 421	5 082	6 273	6 409	6 270	5 806	6 673	5 810

Source : Institut National de Statistique

REPertoire DES FAITS PRINCIPAUX

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.)

Les Etats-Unis et la Communauté européenne se sont de nouveau opposés sur la question des subventions à l'exportation lors du Conseil du G.A.T.T. réuni le 2 mars à Genève. La C.E.E. accuse les Américains d'enfreindre les dispositions du G.A.T.T. avec leur législation D.I.S.C. (Domestic International Sales Corporation); les Etats-Unis formulent la même accusation envers certaines pratiques fiscales en vigueur en Belgique, aux Pays-Bas et en France.

Après avoir connu des échecs, les négociations au comité du textile du G.A.T.T. ont abouti le 14 décembre à un accord sur un protocole renouvelant l'accord multifibre pour une nouvelle période de quatre ans. Le protocole entre en vigueur le 1^{er} janvier 1978 pour les Etats qui l'ont signé.

Un cri d'alarme contre le progrès du protectionnisme, qui compromet la relance de l'activité économique en freinant la restructuration nécessaire de l'appareil industriel, est lancé par le G.A.T.T. dans son rapport annuel publié le 12 septembre.

A l'ouverture de la session annuelle des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, M. Georges Maciel (Brésil), président de l'organisation, a lancé le 29 novembre une mise en garde allant dans le même sens.

Agriculture

RECENSEMENT AGRICOLE [Voir Statistiques (Statistiques agricoles)]

RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

L'arrêté royal du 23 décembre 1976 modifie l'arrêté royal du 21 juin 1974 concernant la modernisation des exploitations agricoles (« Moniteur belge » du 3 mai 1977).

Les arrêtés ministériels du 26 janvier et du 22 février 1977 modifient l'arrêté ministériel du 26 août 1971 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux (« Moniteur belge » du 18 mars et du 3 mai 1977).

La loi du 23 février 1977 modifie la loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigables. (« Moniteur belge » du 12 mars 1977). Dans le « Moniteur belge » du 8 mars 1977 est publié le règlement général des cours d'eau non navigables.

La loi du 10 mars 1977 modifie la loi du 15 février 1961 portant création d'un Fonds d'investissement agricole (« Moniteur belge » du 31 mars 1977).

L'arrêté ministériel du 17 mars 1977 porte création d'une commission pour l'étude scientifique des possibilités techniques et économiques des méthodes alternatives d'agriculture et d'horticulture (« Moniteur belge » du 27 mai 1977). Il est modifié par l'arrêté ministériel du 3 août 1977 (« Moniteur belge » du 11 octobre 1977).

L'arrêté royal du 23 mars 1977 modifie l'arrêté royal du 5 juin 1975 relatif à la conservation, au commerce et à l'utilisation des pesticides et des produits phytopharmaceutiques (« Moniteur belge » du 6 mai 1977).

Les arrêtés royaux du 12 avril 1977 et du 25 mai 1977 modifient l'arrêté royal du 15 septembre 1924 portant organisation de la représentation officielle de l'agriculture (« Moniteur belge » du 7 et du 28 mai 1977). L'arrêté royal du 12 avril est modifié par l'arrêté royal du 14 juillet 1977 (« Moniteur belge » du 21 septembre 1977).

Les arrêtés royaux du 15 avril 1977 et du 9 août 1977 modifient l'arrêté royal du 25 août 1971 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux (« Moniteur belge » du 15 juin 1977 et du 30 août 1977).

L'arrêté ministériel du 13 mai 1977 modifie les annexes 3 et 5 de l'arrêté royal du 29 décembre 1975 réglant, en matière de perfectionnement actif, la franchise des droits à l'importation (« Moniteur belge » du 23 juin 1977).

L'arrêté royal du 14 juillet 1977 modifie l'arrêté royal du 21 juin 1974 concernant la modernisation des exploitations agricoles (« Moniteur belge » du 14 octobre 1977).

L'arrêté royal du 14 juillet 1977 fixe les plantations, cultures et récoltes sur pied qui, en application de la loi du 12 juillet 1976 relative à la réparation de certains dommages causés à des biens privés par des calamités naturelles, peuvent normalement être couvertes par des contrats d'assurance contre la grêle (« Moniteur belge » du 30 août 1977).

L'arrêté royal du 22 juillet 1977 réglemente la protection des obtentions végétales.

Un deuxième arrêté royal du 22 juillet 1977 détermine les redevances à payer en matière de protection du droit d'obtention végétale.

Un troisième arrêté royal du 22 juillet 1977 détermine les espèces végétales pour lesquelles un certificat d'obtention peut être délivré et fixe la durée de la protection pour ces espèces.

Un quatrième arrêté royal du 22 juillet 1977 harmonise les rétributions dues pour la participation des variétés aux examens officiels en vue de l'inscription éventuelle au registre des variétés et aux catalogues nationaux de variétés (« Moniteur belge » du 13 octobre 1977).

L'arrêté royal du 9 août 1977 modifie l'arrêté royal du 25 août 1971 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux (« Moniteur belge » du 30 août 1977).

L'arrêté royal du 6 octobre 1977 et l'arrêté ministériel du 7 octobre 1977 sont relatifs au commerce des engrais et des amendements du sol (« Moniteur belge » du 30 décembre 1977).

RÈGLEMENTATION RELATIVE A LA GRANDE CULTURE

L'arrêté ministériel du 29 avril 1977 est relatif à la destruction du pigeon ramier dans certaines cultures (« Moniteur belge » du 5 mai 1977).

L'arrêté royal du 23 juillet 1977 porte réglementation du commerce des semences de plantes fourragères (« Moniteur belge » du 25 octobre 1977).

RÈGLEMENTATION DE L'ÉLEVAGE

L'arrêté royal du 4 novembre 1976 porte modification de l'arrêté royal du 12 juillet 1972 relatif au commerce et à l'utilisation des substances destinées à l'alimentation des animaux (« Moniteur belge » du 12 février 1977).

L'arrêté royal du 28 décembre 1976 modifie l'arrêté royal du 31 mars 1954 relatif au commerce du lait de vache (« Moniteur belge » du 19 janvier 1977).

L'arrêté royal du 4 janvier 1977 est relatif à la lutte contre la maladie vésiculeuse du porc (« Moniteur belge » du 24 février 1977).

L'arrêté royal du 4 janvier 1977 est relatif à la lutte et l'arrêté ministériel du 5 janvier 1977 relatif à la lutte organisée contre la maladie des abeilles (« Moniteur belge » du 10 février 1977).

L'arrêté royal du 20 janvier 1977 porte des mesures et l'arrêté ministériel du 24 janvier 1977 porte des mesures temporaires de police sanitaire relative à la laryngo-trachéite infectieuse des volailles (« Moniteur belge » du 3 février 1977).

L'arrêté ministériel du 16 mars 1977 porte des mesures temporaires de police sanitaire relatives à la laryngo-trachéite infectieuse des volailles (« Moniteur belge » du 24 mars 1977). Il est modifié par l'arrêté royal du 10 août 1977 (« Moniteur belge » du 30 août 1977).

L'arrêté ministériel du 16 mars 1977 modifie l'arrêté ministériel du 23 février 1967 portant des mesures temporaires de police sanitaire contre la rage (« Moniteur belge » du 5 avril 1977).

Les arrêtés ministériels du 22 et 31 mars, du 15 avril, du 9 et du 28 mai 1977 sont relatifs à des mesures temporaires concernant l'importation de porcs et de viandes fraîches de porcs en provenance des Pays-Bas (« Moniteur belge » du 23 mars, du 5 et du 20 avril, du 12 mai et du 3 juin 1977).

L'arrêté ministériel du 31 mars 1977 modifie l'arrêté ministériel du 5 mars 1976 portant fixation des teneurs maximales pour les substances et produits indésirables et pour les résidus de pesticides dans les substances destinées à l'alimentation des animaux (« Moniteur belge » du 26 avril 1977).

L'arrêté royal du 23 mai 1977 porte des mesures de police sanitaire relative au choléra aviaire (« Moniteur belge » du 2 juillet 1977).

L'arrêté royal du 22 juin 1977 modifie l'arrêté royal du 18 mars 1971 relatif à l'amélioration de l'espèce chevaline (« Moniteur belge » du 26 juillet 1977).

L'arrêté ministériel du 28 juin 1977 modifie l'arrêté ministériel du 20 avril 1971 relatif à l'amélioration de la race chevaline (« Moniteur belge » du 29 juillet 1977).

L'arrêté royal du 24 juin 1977 modifie l'arrêté royal du 27 février 1963 relatif à la distribution des produits laitiers (« Moniteur belge » du 24 août 1977).

L'arrêté ministériel du 28 septembre 1977 porte des mesures temporaires en vue de la lutte contre la tuberculose bovine (« Moniteur belge » de 19 novembre 1977).

L'arrêté ministériel du 26 octobre 1977 est relatif à un prélèvement de coresponsabilité dans le secteur du lait et des produits laitiers (« Moniteur belge » du 11 novembre 1977).

RÉGLEMENTATION DE L'HORTICULTURE

L'arrêté ministériel du 25 mars 1977 prescrit des mesures temporaires de prévention de l'introduction et de la propagation du feu bactérien (*Erwinia amylovora* (Burr) Winsl et Al) (« Moniteur belge » du 6 avril 1977). Il est modifié par l'arrêté ministériel du 24 mai 1977 (« Moniteur belge » du 16 juillet 1977).

L'arrêté royal du 26 mai 1977 est relatif au contrôle du respect des prescriptions concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en culture de laitues (« Moniteur belge » du 12 août 1977). Il est modifié par l'arrêté royal du 18 novembre 1977 (« Moniteur belge » du 2 décembre 1977).

L'arrêté ministériel du 8 juillet 1977 fixe la liste des variétés des espèces des plantes fruitières et fraisiers, susceptibles d'être soumises au contrôle de l'Office national des débouchés agricoles et horticoles (« Moniteur belge » du 13 décembre 1977).

RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE MARITIME

L'arrêté royal du 15 avril 1977 porte exécution de la loi relative à l'exercice de la pêche dans l'Atlantique Nord (« Moniteur belge » du 14 juin 1977).

L'arrêté royal du 16 mai 1977 porte des mesures de protection de la navigation, de la pêche maritime, de l'environnement et d'autres intérêts essentiels lors de l'exploration et de l'exploitation des ressources minérales et autres ressources non vivantes dit lit de la mer et du sous-sol dans la mer territoriale et sur le plateau continental (« Moniteur belge » du 21 juillet 1977).

L'arrêté royal du 22 septembre 1977 réglemente l'exercice de la pêche dans les eaux côtières (« Moniteur belge » du 19 novembre 1977).

PRIMES ET SUBVENTIONS

L'arrêté ministériel du 30 novembre 1976 est relatif à l'allocation d'un subside aux horticulteurs pour compenser partiellement la hausse des droits d'accise sur le gasoil et pour ristourner le montant total des droits d'accise sur les fuel-oils lourds et extra lourds (« Moniteur belge » du 13 janvier 1977).

L'arrêté ministériel du 27 décembre 1976 est relatif à la prime de reconversion dans le domaine de la viticulture (« Moniteur belge » du 14 janvier 1977).

L'arrêté royal du 2 février 1977 modifie l'arrêté royal du 4 octobre 1976 relatif à l'octroi de subsides pour la tenue de comptabilités de gestion et la collaboration de correspondants, d'associations agricoles et horticoles et d'institutions agréées, à la vulgarisation de la gestion rationnelle des exploitations agricoles et horticoles (« Moniteur belge » du 27 avril 1977).

L'arrêté royal organique du 23 février 1977 crée la Caisse Nationale des Calamités. Un deuxième arrêté royal du 23 février 1977 fixe les conditions et les modalités de l'ouverture des crédits de restauration en matière de calamités naturelles, ainsi que la quotité des taux d'intérêt et les frais dont l'Etat assume la charge. Un troisième arrêté royal du 23 février 1977 porte agrégation des établissements de crédit chargés d'ouvrir des crédits de restauration en matière de calamités naturelles (« Moniteur belge » du 5 mars 1977).

L'arrêté ministériel du 17 mars 1977 modifie l'arrêté ministériel du 6 novembre 1975 octroyant aux agriculteurs de régions défavorisées une indemnité compensatoire annuelle des handicaps naturels permanents (« Moniteur belge » du 14 avril 1977).

L'arrêté royal du 15 avril 1977 porte une définition de l'année agricole et détermine la durée de la période pour laquelle l'indemnité de sortie est accordée (« Moniteur belge » du 14 juin 1977).

L'arrêté royal du 15 avril 1977 prévoit l'octroi d'une prime pour la démolition de serres à raisin. Un deuxième arrêté royal du 15 avril 1977 fixe les conditions d'octroi de l'indemnité de sortie aux demandeurs qui exploitent une entreprise comprenant en tout ou en partie une culture de raisins sous verre. L'arrêté ministériel du 15 avril 1977 accorde une intervention dans les frais de démolition des serres à raisin aux ayants droit à l'indemnité de sortie (« Moniteur belge » du 14 juin 1977).

L'arrêté ministériel du 5 mai 1977 modifie l'arrêté ministériel du 17 juin 1976 octroyant une aide d'investissement aux groupements visant la promotion de la production fourragère et de l'exploitation de pâturages rationnelles (« Moniteur belge » du 16 juillet 1977).

L'arrêté ministériel du 7 juin 1977 modifie l'arrêté ministériel du 12 novembre 1976 portant dispositions en matière d'octroi d'une subvention-intérêt sur des crédits de soudure et d'indemnités aux agriculteurs, éleveurs de bovins, sinistrés par la sécheresse de 1976 (« Moniteur belge » du 13 juillet 1977).

L'arrêté ministériel du 20 juillet 1977 modifie l'arrêté ministériel du 6 novembre 1975 octroyant aux agriculteurs de régions défavorisées une indemnité compensatoire annuelle des handicaps naturels permanents (« Moniteur belge » du 18 août 1977).

L'arrêté ministériel du 27 juillet 1977 est relatif au régime de prime de non-commercialisation du lait et des produits laitiers et de reconversion de troupeaux bovins à orientation laitière (« Moniteur belge » du 14 octobre 1977).

L'arrêté ministériel du 10 août 1977 modifie l'arrêté ministériel du 25 juillet 1974 concernant l'aide aux producteurs dans le secteur du houblon (« Moniteur belge » du 17 septembre 1977).

Assurances

Le Journal Officiel des Communautés européennes du 29 janvier 1977 publie une proposition de directive du Conseil concernant la protection des consommateurs dans le cas des contrats négociés en dehors des établissements commerciaux. En l'occurrence il s'agit d'accorder au consommateur un droit de rénovation pendant une durée de sept jours au moins à partir de la signature d'un contrat.

Le « Moniteur belge » du 11 juin 1977 publie l'arrêté royal du 15 avril 1977 soumettant la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite à la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances.

Le 12 décembre 1977 le Conseil des Communautés européennes a publié une première directive visant à la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administra-

tives concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice. Cette directive est également applicable aux compagnies d'assurances.

Le 23 décembre 1977 le « Moniteur belge » publie l'arrêté ministériel du 19 décembre, modifiant et complétant l'arrêté ministériel du 11 avril 1971 fixant des limites et des normes tarifaires applicables à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs.

Benelux

Le 20 juin 1977 un protocole modifiant la Convention Benelux « Chasses et protection des Oiseaux » a été signé.

En outre le Comité des Ministres a pris diverses « Décisions » dont les principales sont les suivantes :

- décision du Comité des Ministres de l'Union Economique Benelux relative aux prescriptions vétérinaires à imposer à l'importation de viandes fraîches en provenance de pays tiers autres que les pays membres des Communautés européennes;
- décision du Comité des Ministres de l'Union Economique Benelux portant désignation des pays en provenance desquels des animaux et produits d'origine animale ou autres peuvent être importés et établissant une procédure qui vise à adapter la politique d'importation à la situation des pays tiers en matière de maladies animales;
- deuxième décision du Comité des Ministres de l'Union Economique Benelux relative à l'établissement et l'emploi de la lettre de voiture-document de transport pour les transports routiers rémunérés de marchandises entre les pays du Benelux;
- décision du Comité des Ministres de l'Union Economique Benelux relative à l'harmonisation des législations en matière de spécialités pharmaceutiques et de médicaments préfabriqués à usage humain; en annexe, cette décision comporte une réglementation détaillée relative aux spécialités pharmaceutiques et aux médicaments préfabriqués à usage humain;
- décision du Comité des Ministres de l'Union Economique Benelux relative au service commun Benelux d'enregistrement des médicaments.

Chômage [Voir Travail (Chômage)]

Commerce extérieur

ACCORDS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX [Voir Communautés européennes
(Relations extérieures)]

DROITS D'ENTRÉE

A partir du 1^{er} janvier 1977, un certain nombre de modifications sont apportées tant au tarif douanier proprement dit qu'à la nomenclature douanière et statistique. Les plus importantes de ces modifications peuvent être résumées comme suit :

- adjonction d'un 7^e chiffre au n° de code statistique;
- nouvel abaissement de 20 % des droits d'entrée pour certains produits agricoles en provenance des trois nouveaux Etats membres;
- nouvel abaissement de 15 % des droits d'entrée applicables à certains produits originaires des pays A.E.L.E.;
- exemption ou réduction des droits d'entrée pour certains produits agricoles originaires de Turquie;
- nouvelle réduction de 10 % pour certains produits industriels originaires d'Espagne.

En cours d'année, les dispositions suivantes ont été publiées au « Moniteur belge » :

- lois du 1^{er} mars 1977 (« Moniteur belge » du 7 avril 1977) portant confirmation d'arrêtés royaux relatifs au tarif des droits d'entrée pris au cours des années 1973, 1974 et 1975;
- arrêtés royaux des 1^{er} mars 1977 (« Moniteur belge » du 15 mars 1977) et 21 novembre 1977 (« Moniteur belge » du 30 novembre 1977) relatifs au tarif des droits d'entrée;

- arrêté royal du 18 juillet 1977 (« Moniteur belge » du 21 septembre 1977 — errata au « Moniteur belge » des 7 et 28 octobre 1977) portant coordination des dispositions générales relatives aux douanes et accises;
- arrêtés ministériels des 14 février 1977 (« Moniteur belge » du 24 février 1977) et 24 mai 1977 (« Moniteur belge » du 11 juin 1977) relatifs au tarif des droits d'entrée;
- arrêté ministériel du 13 mai 1977 (« Moniteur belge » du 23 juin 1977) modifiant les annexes 3 et 5 de l'arrêté royal du 29 décembre 1975 réglant, en matière de perfectionnement actif, la franchise des droits à l'importation.

LICENCES D'IMPORTATION, D'EXPORTATION ET DE TRANSIT

Les arrêtés suivants ont été publiés en 1977 concernant :

a) *les licences d'importation :*

les arrêtés ministériels du 10 mars 1977 (« Moniteur belge » du 16 mars 1977), 8 avril 1977 (« Moniteur belge » du 11 mai 1977), 26 mai 1977 (« Moniteur belge » du 16 juin 1977), 1^{er} août 1977 (« Moniteur belge » du 30 août 1977), 7 septembre 1977 (« Moniteur belge » du 16 septembre 1977), 30 septembre 1977 (« Moniteur belge » du 8 octobre 1977) et 23 décembre 1977 (« Moniteur belge » du 30 décembre 1977) modifient l'arrêté ministériel du 20 mars 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises; l'arrêté ministériel du 8 décembre 1977 (« Moniteur belge » du 16 décembre 1977) soumet à licence l'importation de certaines marchandises.

b) *les licences d'exportation :*

les arrêtés ministériels du 14 février 1977 (« Moniteur belge » du 22 février 1977) et du 30 août 1977 (« Moniteur belge » du 29 novembre 1977) modifient l'arrêté ministériel du 20 mars 1973 soumettant à licence l'exportation de certaines marchandises.

c) *les licences de transit :*

l'arrêté ministériel du 11 juillet 1977 (« Moniteur belge » du 29 novembre 1977) modifie l'arrêté ministériel du 31 décembre 1962 soumettant à licence le transit de certaines marchandises.

Communauté Economique Européenne

PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ COMMUN

Pour la première fois dans l'histoire de la Communauté le Royaume-Uni a assumé pendant le premier semestre de l'année la présidence du Conseil des Communautés européennes et des organes qui en dépendent. Le 1^{er} juillet, la Belgique succédait au Royaume-Uni pour une période de six mois.

Le 6 janvier, la nouvelle Commission européenne présidée par le britannique M. Jenkins, a pris ses fonctions en consacrant sa première séance à la répartition des compétences entre ses treize membres.

Les 7 et 8 mai, à Londres, la Communauté en tant que telle a participé pour la première fois à une partie des débats du troisième sommet des pays occidentaux industrialisés.

Le 25 octobre, la Cour des Comptes européenne a tenu sa session constitutive à Luxembourg, après la prestation de serment, devant la Cour de Justice, de ses membres nommés par le Conseil sur avis du Parlement européen.

ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Le premier des rapports sur l'état de l'environnement dans la C.E.E. prévu par le « programme d'action » de 1973, a été publié par la Commission, le 15 avril.

La Commission a rendu public, en novembre, son premier rapport sur la mise en œuvre de la « politique de protection et d'information des consommateurs », conformément aux dispositions du programme arrêté en avril 1975.

MARCHÉ INTÉRIEUR COMMUNAUTAIRE

Le Conseil du 12 mars a adopté une directive tendant à faciliter l'exercice de la libre prestation des services par les avocats.

Le 29 juin, le Conseil a approuvé deux directions visant à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de libre prestation des services pour les infirmiers responsables des soins généraux dans l'ensemble de la Communauté.

Les huit objectifs, retenus dans la déclaration du Conseil du 14 mars, constituent un pas important dans la mise en œuvre d'une politique communautaire dans le secteur aéronautique.

POLITIQUE AGRICOLE ET DE LA PÊCHE

Le 1^{er} janvier est entré en vigueur l'accord sur l'extension à 200 milles des eaux de pêche communautaire. A la suite de cet accord, la Communauté a pris une série de mesures conservatoires dans le secteur de la pêche, concernant notamment les régimes interne et externe de pêche, l'introduction ou la limitation de certains matériels ou méthodes de pêche, le contrôle des bateaux, etc.

Des négociations se sont déroulées tout au long de l'année en vue de la conclusion d'accords-cadre sur la pêche avec les pays de l'Est (Pologne, R.D.A., U.R.S.S.), les U.S.A., le Portugal, l'Espagne, la Finlande, la Suède, l'Islande, la Norvège, les îles Féroé, la Yougoslavie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Sénégal, le Canada et la Corée du Sud.

Le 17 mai, le Conseil a fixé les prix agricoles pour la campagne 1976-1977, adapté des organisations communautaires des marchés et pris diverses mesures connexes. En matière de prix, l'accord prévoyait une augmentation de 3,9 % en moyenne.

POLITIQUE COMMERCIALE

Le 14 mai, le Conseil a adopté une décision, prorogée le 16 juin, relative aux « lignes directrices » dans l'octroi de crédits à l'exportation bénéficiant du soutien des pouvoirs publics et d'une durée de deux ans ou plus à destination des pays tiers. Les lignes directrices définissent, en fonction des pays tiers destinataires considérés comme relativement riches, intermédiaires et relativement pauvres, des taux d'intérêts minimum, des durées maximum de crédit et le pourcentage minimum des paiements à effectuer jusqu'à la livraison incluant ceux affectés à la livraison.

La crise traversée par les industries du textile et du vêtement a nécessité l'adoption de mesures d'urgence prises par la Commission le 13 juillet et qui sont destinées à assainir la situation des fibres synthétiques.

POLITIQUE DE CONCURRENCE

La Commission a approuvé, le 16 mars, son « Sixième rapport sur la politique de concurrence » dont la publication s'effectue en liaison avec le « Dixième Rapport général sur l'activité des communautés européennes ».

POLITIQUE ÉCONOMIQUE, MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE

Le Conseil du 17 mai a adopté la sixième directive en matière de taxe sur la valeur ajoutée. Cette directive est importante à un double titre : du point de vue fiscal, elle rend la T.V.A. plus neutre en éliminant les distorsions et entraves à la concurrence; sous l'angle budgétaire, elle permettra le financement intégral du budget C.E.E. à partir de ressources propres.

Le 28 août, la participation de la couronne suédoise au « serpent » monétaire européen a été provisoirement suspendue.

Aux termes de la recommandation adoptée le 25 juillet par la Commission à propos des transactions sur les valeurs mobilières, les Etats membres auront à coordonner l'action des associations professionnelles et organismes nationaux assurant le contrôle du bon fonctionnement des marchés financiers et du comportement des opérateurs.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Le 3 janvier, la Commission a décidé de demander aux Etats membres de lui communiquer en 1977, les prévisions sur base semestrielle et par entreprise, des importations et des exportations de pétrole brut et de produits pétroliers.

Le 8 juin, la Commission a transmis au Conseil son rapport annuel sur la conjoncture énergétique, qui fait le point de la situation énergétique dans la Communauté en 1976 et des perspectives pour 1977.

Le 25 octobre, le Conseil a donné son approbation au deuxième volet du mécanisme de répartition du pétrole en cas de difficulté harmonisée de la consommation d'énergie; le premier volet relatif aux échanges de pétrole et de produits pétroliers entre Etats membres avait été adopté en février 1977.

POLITIQUE INDUSTRIELLE

Les difficultés croissantes de l'industrie sidérurgique ont amené, le 1^{er} janvier, la Commission à décider de mettre en application des mesures prévues par le « plan anticrise ». Ces dispositions furent prorogées et renforcées le 16 mars avec l'adoption des « orientations pour la politique sidérurgique ». Le 19 décembre, le Conseil approuvait une série de mesures sur les plans interne et externe destinées à renforcer le dispositif anticrise en sidérurgie pour 1978.

POLITIQUE RÉGIONALE

Le 13 juin, la Commission a adopté son deuxième rapport sur les activités du Fonds de développement régional. Ce document analyse l'évolution de la situation économique en 1976, des perspectives pour 1977 et les incidences sur les régions susceptibles de bénéficier du concours des Fonds.

POLITIQUE SOCIALE

L'évolution de la situation sociale dans les communautés en 1976 et la politique qu'entend suivre la Commission face au problème de l'emploi sont décrites dans l'« Exposé social 1976 », présenté le 21 avril au Parlement européen.

Le 21 juin s'est tenue à Luxembourg la « Conférence tripartite » réunissant les représentants des gouvernements des Etats membres, des organisations d'employeurs et de travailleurs et ceux de la Commission. La Conférence avait pour objet d'analyser l'évolution du chômage et de l'emploi depuis la réunion de juin 1976.

La Commission a transmis le 17 août au Conseil, le « Cinquième rapport d'activité du Fond social européen » qui couvre l'exercice 1976.

SCIENCE ET RECHERCHE

Le 30 mars, le Conseil a approuvé le programme pluriannuel de recherche du Centre commun de Recherche (C.C.R.) pour la période 1977-1980.

Le 25 octobre, le Conseil décidait que le « Joint European Torus » (J.E.T.), grande installation expérimentale de fusion thermonucléaire contrôlée, sera réalisé à Culham (Royaume-Uni). Le choix du site de Culham a fait l'objet de dix-huit mois de discussions au sein de six conseils « Recherche », de deux conseils de ministres des Affaires étrangères et d'un conseil européen.

UNION DOUANIÈRE

Le 30 juin a pris fin la période transitoire consécutive à l'adhésion à la C.E.E. du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande. A compter du 1^{er} juillet, les échanges entre les neuf Etats membres de la Communauté se sont donc effectués en pleine exemption de droits de douane, exception faite d'un petit nombre de produits pour lesquels les droits sont abolis le 1^{er} janvier 1978.

Simultanément les droits de douane ont été éliminés dans le cadre des échanges avec un certain nombre de pays tiers — dont les six Etats de l'A.E.L.E. — liés à la Communauté par divers accords.

Le 20 septembre, le Conseil a adopté un règlement instituant un formulaire communautaire de déclaration d'exportation standardisée, aligné sur une formule-cadre communautaire s'inspirant directement de celle élaborée à Genève sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies.

Le 7 novembre, le Conseil a arrêté un règlement constituant une mise à jour des Tarifs douaniers communs, qui deviendra applicable le 1^{er} janvier 1978.

RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA COMMUNAUTÉ

DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION

Dans le cadre de sa politique d'aide alimentaire aux pays en voie de développement, le Conseil a approuvé le programme communautaire d'aide en céréale pour 1977. Ces actions — portant sur 1 287 000 t — sont destinées à 42 pays bénéficiaires ainsi qu'à six organismes internationaux.

Le 4 août, le Conseil a arrêté les programmes d'aide en produits laitiers pour 1977. Au total, 105 000 t de lait écrémé et 45 000 t de butteroil seront attribués à des pays en voie de développement, soit directement, soit par le canal d'organisations internationales.

Adopté le 28 novembre par le Conseil, le schéma 1978 des préférences tarifaires en faveur des pays en voie de développement présentait trois caractéristiques essentielles : maintien de l'acquis, amélioration des possibilités d'utilisation des avantages préférentiels, accroissement des avantages pour les pays en voie de développement les plus défavorisés.

PAYS D'AFRIQUE, DES CARAIBES ET DU PACIFIQUE

Le 18 janvier, trois anciens Pays et Territoires d'Outre-Mer (P.T.O.M.) — Surinam, Seychelle et Etat canadien — ont accédé définitivement à la Convention de Lomé.

Le 28 mars, la Papouasie-Nouvelle Guinée, le Cap-Vert et Sao-Tomé et Principe ont signé leurs accords d'accession à la Convention de Lomé.

La République de Djibouti est devenue officiellement le 53^e Etat A.C.P., le 23 décembre.

PAYS MÉDITERRANÉENS

Le 13 janvier ont pris fin les négociations entre la C.E.E. et la Grèce relatives à la signature d'un nouveau protocole financier dans le cadre de l'association actuelle.

La politique suivie par la Communauté à l'égard des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée s'est trouvée pratiquement mise en place en 1977 avec la signature, le 18 janvier 1977, des accords de coopération avec trois pays du Machrek (Egypte, Jordanie, Syrie), le 8 février 1977, des protocoles additionnels et financiers avec Israël et le 8 mai avec le Liban.

Le 28 mars, le Portugal a présenté officiellement sa demande d'adhésion aux communautés européennes. Le 28 juillet, l'Espagne accomplissait la même démarche.

Le protocole additionnel à l'accord de 1972 créant une association entre la Communauté et Chypre ainsi que le protocole financier ont été signés le 15 septembre.

Le protocole additionnel à l'accord d'association de 1970 entre la Communauté et Malte a été signé le 27 octobre.

Le Conseil a arrêté le 20 novembre un règlement portant conclusion formelle du protocole complémentaire C.E.E.-Turquie signé le 30 juin 1973. Ce protocole a pour effet d'étendre l'association C.E.E.-Turquie aux trois « nouveaux » Etats membres de la Communauté.

Les accords de coopération signés en 1976 entre la C.E.E. d'une part, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie d'autre part, ont été prorogés le 19 décembre.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le 21 février est entré en vigueur l'accord signé le 5 avril 1973, dans le cadre du traité de non-prolifération, entre l'Euratom, ses sept Etats membres non dotés d'armes nucléaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le 30 décembre, le Conseil a approuvé l'accord de principe intervenu le 14 décembre au sein du Comité textile du G.A.T.T. au sujet du renouvellement pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 1978, de l'Arrangement international sur le commerce des textiles (« Accord multifibres »). Le Conseil a également approuvé les résultats des négociations conduites par la Commission avec trente et un pays fournisseurs de textiles à bas prix, ces accords bilatéraux s'inscrivant dans le cadre de l'accord multifibres.

PAYS TIERS

A l'invitation du Gouvernement chinois, une délégation de la Commission s'est rendue du 4 au 13 juillet à Pékin, afin d'entamer des conversations exploratoires pour la conclusion ultérieure d'un accord commercial entre la Communauté et la Chine.

Le 20 décembre, le Conseil a approuvé l'accord intermédiaire négocié, au nom de l'Euratom, par la Commission avec le Gouvernement canadien sur les conditions de livraisons d'uranium en provenance du Canada.

Le 20 septembre, le Conseil a donné son approbation au Code de conduite pour les entreprises ayant des filiales, des succursales ou des représentations en Afrique du Sud.

Coopération économique internationale (1)

Le 1^{er} janvier 1977 sont entrées en vigueur les concessions ou contributions concernant les produits tropicaux que l'Australie, la Communauté économique européenne, la Finlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suède et la Suisse ont accordées aux pays en voie de développement. Ces mesures représentent les premiers résultats concrets des négociations entreprises depuis septembre 1973 dans le cadre du G.A.T.T. pour libéraliser les échanges commerciaux internationaux.

Le 24 février 1977, réunis à Manille, les ministres des Affaires étrangères de l'Association des Nations Unies du Sud-Est asiatique (Thaïlande, Malaisie, Singapour, Indonésie et Philippines) ont signé deux accords de coopération :

- un accord commercial par lequel les Etats membres s'accorderont mutuellement des tarifs douaniers préférentiels, ce qui conduira à une union douanière;
- un accord sur la navigation qui vise à améliorer la sécurité de circulation dans le détroit de Malacca.

Du 7 au 9 mars 1977, s'est tenu au Caire le premier sommet arabo-africain. La déclaration du Caire et le programme d'action soulignent la communauté d'intérêts arabo-africaine, les participants réaffirmant leur attachement au non-alignement; la conférence a adopté notamment une « déclaration sur la coopération économique et financière », définissant un programme global de coopération à long terme.

Du 19 au 29 avril s'est tenue à Genève la 32^e session de la Commission économique pour l'Europe de l'O.N.U. (E.C.E.).

La Commission a adopté une résolution concernant les points suivants :

1. le programme de travail 1977-1978 a été approuvé et un programme de travail à plus long terme (1977-1980) a reçu une approbation de principe;
2. le Secrétaire exécutif a été prié de faire une analyse des sujets qui pourraient être abordés lors d'une réunion de haut niveau dans le cadre de l'E.C.E. sur la protection de l'environnement;
3. le Secrétaire exécutif a été invité à communiquer à la réunion de Belgrade les progrès réalisés par l'E.C.E. dans la mise en œuvre de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki, en matière de coopération économique.

La Commission a adopté une décision dans laquelle elle affirme que « les Etats signataires de l'Acte final ont fait part de leur intention d'encourager la coopération dans les divers domaines d'activité économique avec les Etats méditerranéens non participants ». Une série d'autres décisions ont été adoptées lors de la clôture de la session :

1. une réunion régionale aura lieu à Bucarest en juin-juillet 1978 pour préparer les documents régionaux destinés à la conférence de l'O.N.U. sur la science et la technique du développement;
2. des perspectives glissantes à long terme seront établies tous les cinq ans;
3. la pollution atmosphérique à longue distance fera l'objet d'une attention particulière;

(1) La Direction générale des Etudes et de la Documentation du Ministère des Affaires économiques publie régulièrement, depuis le début de 1976, une brochure intitulée « Principaux faits économiques dans le domaine international », dans laquelle sont recensées avec plus de détail les informations reprises sous cette rubrique.

4. sept autres décisions ont été prises; elles concernent : les problèmes généraux de l'énergie, la planification de l'utilisation des sols, les industries mécaniques et électriques, l'automatisation, la normalisation, la concentration et l'intégration, la publication des études et des rapports de l'E.C.E.

Du 23 mai au 15 juillet s'est tenue à Genève la sixième session de la troisième Conférence sur le droit de la Mer. Le texte final, publié le 20 juillet, comprend trois cent trois articles et sept annexes qui établissent des Codes internationaux pour la navigation, la pêche, contre la pollution et pour l'exploitation des ressources minérales contenues dans le plateau continental situé au-delà de la limite des eaux territoriales. Ces textes serviront de base aux travaux de la prochaine session de la Conférence sur le droit de la Mer.

Du 1^{er} au 23 juin s'est tenue à Genève la 63^e Conférence de l'Organisation Internationale du Travail. La Conférence a adopté pour la biennale à venir un budget de 169 047 millions de dollars et une convention, doublée d'une recommandation, sur le personnel infirmier. En outre, de nouvelles normes ont été adoptées pour protéger les travailleurs contre les risques de la pollution, des vibrations et des bruits sur les lieux de travail.

Le 3 juin a pris fin à Paris la Conférence ministérielle sur la Coopération économique internationale (C.C.E.I.). Le texte de l'accord final souligne que la conférence a examiné, depuis son ouverture en décembre 1975, une grande variété de problèmes économiques dans les domaines de l'énergie, des matières premières, du développement et des finances. Les participants ont déterminé les listes des points d'accord et de désaccord, qui sont publiées en annexe au document de base. Ils considèrent que la C.C.E.I. ne fut qu'une phase dans le dialogue en cours entre pays développés et en développement, qui sera poursuivi dans le cadre des Nations Unies et d'autres organisations spécialisées et que le dialogue Nord-Sud continue.

La 31^e session plénière du Comecon du 21 au 23 juin s'est tenue à Varsovie, la session qui réunissait les chefs des gouvernements des Etats membres a défini les domaines dans lesquels les pays membres entendent approfondir leur coopération à long terme. Ceux-ci concernent cinq secteurs essentiels : hydrocarbures, énergie et matières premières, construction de machines, production de biens de consommation de provenance industrielle, production agricole et industrie alimentaire, transports.

Du 12 au 15 juillet a eu lieu à Londres la sixième session du Conseil international de l'étain. Le conseil a pris note de l'entrée en vigueur définitive du cinquième accord international sur l'étain à la date du 14 juin 1977. Il a également procédé à une nouvelle répartition des votes entre pays producteurs et pays consommateurs. Enfin, il a révisé les prix plancher et plafond de l'étain avec effet immédiat.

Le Fonds Monétaire International (F.M.I.) a décidé, le 29 août 1977, d'établir une nouvelle « facilité financière supplémentaire » mieux connue sous le nom de « facilité Witteveen », et qui s'ajoute aux possibilités de financement normalement offertes par le Fonds.

Le 26 septembre se sont réunis à Londres les 42 pays producteurs et les 24 pays consommateurs membres de l'Organisation internationale du Café (O.I.C.). Les participants ont eu à faire le point de l'offre et de la demande de café et du niveau des stocks disponibles et à examiner la possibilité de constituer un fonds de stabilisation qui permettrait de freiner les fluctuations des prix dues aux conditions climatiques ou aux variations de la demande. La création d'un tel fonds avait été réclamée le 24 août par onze pays latino-américains réunis à Mexico.

Du 26 au 30 septembre se sont tenues à Washington les assemblées annuelles du F.M.I. et de la Banque Mondiale.

Les débats ont porté sur les problèmes de croissance et d'ajustement des balances des paiements, ainsi que la création de moyens de financement supplémentaires. L'aide aux pays en voie de développement a également été examinée. Le Fonds a décidé d'accueillir deux nouveaux Etats membres, les îles Maldives et Sao-Tomé et Principe, portant ainsi à 133 le nombre de ses membres.

Le 6 octobre ont pris fin à Genève les négociations qui avaient commencé le 12 septembre pour renouveler l'accord international du sucre. L'accord entrera en vigueur début 1978 pour cinq ans. Il vise à stabiliser le cours mondial du sucre entre 11 et 21 cents U.S. la livre. Des quotas pour un montant total d'environ 16 millions de tonnes ont été répartis entre les différents pays exportateurs. Un stock régulateur de 2,5 millions de tonnes sera mis en place. Il sera financé à la fois par les exportateurs et les importateurs et sera mis en vente au fur et à mesure que le prix mondial approchera du plafond des 21 cents.

La Communauté européenne, important producteur de sucre, a annoncé qu'elle ne participerait pas à l'accord, tout au moins dans l'immédiat.

Le 27 mai avait pris fin à Genève après six semaines de discussions, la Conférence sur le sucre. Aucun accord n'ayant pu être conclu, les participants avaient accepté que le président de la Conférence ait des consultations à Londres avec les délégations intéressées à titre individuel ou en groupe.

Le 1^{er} novembre, les Etats-Unis annonçaient leur retrait de l'Organisation internationale du Travail (O.I.T.), conformément au préavis qu'ils avaient donné il y a deux ans.

Du 5 au 27 novembre s'est tenue à Montevideo la dix-septième session ordinaire de la conférence de l'Association latino-américaine de libre commerce (A.L.A.L.C.). Les travaux ont porté en priorité sur les négociations commerciales. Au total, mille soixante seize concessions tarifaires ont été négociées en vertu du programme de libéralisation des échanges au sein de l'A.L.A.L.C. La conférence a également examiné les dispositions en matière de changes et de financement du commerce, ainsi que les pratiques commerciales qui affectent le développement des échanges à l'intérieur de la zone. En outre, la conférence a reconduit jusqu'au 31 décembre 1978 le régime en vigueur sur l'origine des marchandises.

Du 12 novembre au 1^{er} décembre s'est tenue à Rome la dix-neuvième session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (F.A.O.). Un budget de fonctionnement de 211,35 millions de dollars pour l'exercice 1978-1979 a été approuvé, huit Etats membres s'étant néanmoins abstenus. Les délégués ont constaté que la situation alimentaire mondiale s'est améliorée ces deux dernières années, mais qu'elle demeurait incertaine car la population a augmenté une fois encore plus rapidement que la production agricole (2 % contre 1,5 %), tandis que les pays de la zone sahélienne souffraient d'une nouvelle sécheresse.

Le 2 décembre, la Conférence sur le Fonds commun des matières premières a été ajournée *sine die* à la demande des pays en voie de développement membres du « groupe des 77 ». La conférence avait été convoquée dans le cadre de la C.N.U.C.E.D., le 7 novembre, pour créer un mécanisme financier commun aux pays producteurs et aux pays consommateurs de matières premières, mécanisme permettant de stabiliser les cours de ces produits.

Le 3 avril avait pris fin la première conférence du Fonds commun de stabilisation des matières premières, organisée dans le cadre de la C.N.U.C.E.D. à partir du 7 mars. Aucun résultat n'avait pu être obtenu.

Du 6 au 8 décembre a eu lieu à Djakarta (Indonésie) la Conférence ministérielle du Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre. La conférence a pris fin sans accord quant aux mesures à prendre pour obtenir un relèvement des cours.

Coordination économique (Voir Réglementation de la production et du commerce)

Emploi (Voir Travail)

**Energie [Voir Réglementation de la production et du commerce
(Réglementation de l'énergie)]**

Expansion économique (Voir Investissements)

Finances

EMPRUNTS

LISTE DES LOIS ET ARRÊTÉS AUTORISANT LEUR ÉMISSION

Par arrêté royal du 23 décembre 1976 la Société nationale du Logement est autorisée à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de cinq milliards de francs (« Moniteur belge » du 8 janvier 1977).

L'arrêté royal et les arrêtés ministériels du 7 et du 11 janvier 1977 ont trait à l'émission de l'emprunt 10 % 1977-1985 (« Moniteur belge » du 11 et du 12 janvier 1977).

Par l'arrêté ministériel du 24 janvier 1977, le Fonds de développement des universités libres est autorisé à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt au capital nominal de deux milliards quarante millions de francs (« Moniteur belge » du 28 janvier 1977).

Un arrêté ministériel du 8 février et un arrêté ministériel du 10 février 1977 se rapportent à l'emprunt 10 % 1977-1985 à contracter sous la garantie de l'Etat, par la Société nationale de Crédit à l'Industrie (« Moniteur belge » des 10 et 12 février 1977).

Un arrêté royal du 8 février et un arrêté ministériel du 10 février 1977 concernent l'emprunt 10 % 1977-1985, à contracter sous la garantie de l'Etat, par la Société nationale du Logement (« Moniteur belge » des 10 et 12 février 1977).

Une loi du 5 janvier 1977 a trait à l'émission d'une deuxième tranche de l'emprunt du Fonds belgo-congolais d'Amortissement et de Gestion et régleme les problèmes afférents à l'emprunt en francs congolais « Dette coloniale 4 1/2 % 1954-1974 » et la « Dette congolaise 4 % 1955-1975 » (« Moniteur belge » du 22 février 1977).

Un arrêté royal du 8 mars 1977 et un arrêté ministériel du 10 mars 1977 concernent l'émission de l'emprunt 9,75 % 1977-1986 du Fonds des Routes (« Moniteur belge » des 10 et 11 mars 1977).

Un arrêté royal et un arrêté ministériel du 13 mai 1977 ont rapport à l'émission de l'emprunt de 9,75 % 1977-1984 (« Moniteur belge » du 18 mai 1977).

L'arrêté royal du 7 mars 1977 autorise la Société coopérative « Fonds du Logement de la Ligue des familles nombreuses de Belgique » à contracter, sous la garantie de l'Etat, un emprunt d'un montant effectif de 3 milliards de francs (« Moniteur belge » du 15 juin 1977).

L'arrêté royal du 29 mars 1977 autorise la Société nationale terrienne à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt d'un montant effectif de 3 milliards de francs (« Moniteur belge » du 15 juin 1977).

Un arrêté royal du 20 juin 1977 et un arrêté ministériel du 21 juin 1977 se rapportent à l'emprunt 9,75 % 1977-1986 à contracter, sous contrôle de l'Etat, par la Société nationale des Chemins de fer belges (« Moniteur belge » des 23 et 24 juin 1977).

Un arrêté royal et un arrêté ministériel du 26 août 1977 ont rapport à l'émission de l'emprunt de 9,5 % 1977-1987 (« Moniteur belge » du 30 août 1977).

Un arrêté ministériel du 30 août 1977 concerne l'émission de l'emprunt 9,50 % 1977-1987 (« Moniteur belge » du 31 août 1977).

L'arrêté royal du 2 septembre 1977 autorise la Société coopérative « Fonds du Logement de la Ligue des familles nombreuses de Belgique » à contracter, sous la garantie de l'Etat, un emprunt d'un montant effectif de 2 milliards de francs (« Moniteur belge » du 19 octobre 1977).

Un arrêté royal du 4 octobre 1977 et un arrêté ministériel du 6 octobre 1977 se rapportent à l'émission de l'emprunt 9 % 1977-1985 du Fonds des Routes (« Moniteur belge » des 6 et 8 octobre 1977).

Un arrêté royal du 30 novembre et un arrêté royal du 2 décembre 1977 concernent l'emprunt 8,75 % 1977-1986, à contracter, sous la garantie de l'Etat, par la Société nationale du Logement (« Moniteur belge » des 1^{er} et 8 décembre 1977).

FINANCES PUBLIQUES — BUDGETS

Une loi du 24 décembre 1976 concerne le budget de la Dette publique pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 1^{er} janvier 1977).

Une loi du 17 janvier 1977 concerne le budget des Pensions pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 29 janvier 1977).

Une loi du 21 janvier 1977 contient le budget des Dotations culturelles de l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 12 février 1977).

Une loi du 4 février 1977 contient le budget du Ministère de la Prévoyance sociale pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 18 février 1977).

Une loi du 24 décembre 1976 contient le budget du Ministère des Classes moyennes pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 10 mars 1977).

Une loi du 17 janvier 1977 contient le budget du Ministère de l'Agriculture pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 11 mars 1977).

Une loi du 7 février 1977 contient le budget des Services du Premier Ministre pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 15 mars 1977).

Une loi du 10 février 1977 contient le budget du Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 9 mars 1977).

Une loi du 11 février 1977 concerne le budget du Ministère de l'Emploi et du Travail pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 1^{er} avril 1977).

Une loi du 4 mars 1977 contient le budget du Ministère de l'Intérieur pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 5 avril 1977).

Une loi du 25 mars 1977 contient le budget du Ministère des Affaires économiques pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 29 avril 1977).

Une loi du 21 février 1977 contient le budget du Ministère de la Santé publique et de la Famille pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 3 mai 1977).

Une loi du 19 janvier 1977 contient le budget du Ministère des Finances pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 5 mai 1977).

La loi du 27 juin 1977 contient le budget de la Justice pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 29 juillet 1977).

Une loi du 30 juin 1977 ouvre de nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 6 juillet 1977).

Une loi du 20 juin 1977 contient le budget des Postes, Télégraphes et Téléphones pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 31 août 1977).

Une loi du 27 juin 1977 contient le budget du Ministère des Communications pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 11 août 1977).

Une loi du 20 juillet 1977 contient le Budget des Dotations pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 12 août 1977).

Une loi du 20 juillet 1977 ouvre de nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'année budgétaire 1977, et destinés à assurer la marche des services publics durant le deuxième trimestre de 1977 (« Moniteur belge » du 24 août 1977).

Une loi du 2 août 1977 concerne le budget du Ministère de la Défense nationale pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 9 septembre 1977).

Une loi du 1^{er} août 1977 concerne le budget de l'Education nationale, régime néerlandais, pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 22 septembre 1977).

Une loi du 11 juillet 1977 concerne le budget du Ministère des Travaux publics pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 29 septembre 1977).

Une loi du 2 août 1977 concerne le budget de la Gendarmerie pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 29 septembre 1977).

Un arrêté royal du 17 octobre 1977 répartit les nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets des Affaires régionales, pour 1977 entre les Ministres et les Secrétaires d'Etat concernés (« Moniteur belge » du 21 octobre 1977).

Une loi du 22 décembre 1977 concerne les propositions budgétaires 1977-1978 (« Moniteur belge » du 24 décembre 1977).

Une loi du 22 décembre 1977 contient le budget des Affaires régionales flamandes de l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 29 décembre 1977).

Une loi du 8 décembre 1977 ouvre des nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'année budgétaire 1977, et destinés à assurer la marche des services publics durant le mois de décembre 1977 (« Moniteur belge » du 30 décembre 1977).

Une loi du 22 décembre 1977 ouvre des nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'année budgétaire 1978, et destinés à assurer la marche des services publics durant le premier trimestre de 1978 (« Moniteur belge » du 30 décembre 1977).

Une loi du 22 décembre 1977 concerne l'ajustement du budget de la Dette publique pour l'année budgétaire 1977 (« Moniteur belge » du 30 décembre 1977).

Une loi du 22 décembre 1977 concerne le budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 1978 (« Moniteur belge » du 30 décembre 1977).

Un arrêté royal du 27 décembre 1977 concerne l'exécution de l'article 56 de la loi du 22 décembre 1977 relative aux propositions budgétaires 1977-1978 (« Moniteur belge » du 30 décembre 1977).

Un arrêté royal du 27 décembre 1977 se rapporte à l'exécution de l'article 60 de la loi du 22 décembre 1977 relative aux propositions budgétaires 1977-1978 (« Moniteur belge » du 30 décembre 1977).

Un arrêté royal du 27 décembre 1977 porte exécution de la section 3 — Cadre spécial temporaire — du chapitre III de la loi du 22 décembre 1977 relative aux propositions budgétaires 1977-1978 (« Moniteur belge » du 30 décembre 1977).

Une loi du 22 décembre 1977 concerne le budget de la Dette publique pour l'année budgétaire 1978 (« Moniteur belge » du 31 décembre 1977).

Un arrêté royal du 27 décembre 1977 a trait à l'exécution du chapitre III, section 5 — Prépension spéciale pour chômeurs âgés — et du chapitre V, section 6 — Prépension spéciale pour malades âgés — de la loi du 22 décembre 1977 relative aux propositions budgétaires 1977-1978 (« Moniteur belge » du 31 décembre 1977).

Un arrêté royal du 27 décembre 1977 porte exécution de la section 2 — Prépension légale — du chapitre III de la loi du 22 décembre 1977 relative aux propositions budgétaires 1977-1978 (« Moniteur belge » du 31 décembre 1977).

Un arrêté royal du 27 décembre 1977 a rapport à l'exécution de la section 4 — Humanisation du travail — du chapitre III de la loi du 22 décembre 1977 relative aux propositions budgétaires 1977-1978 (« Moniteur belge » du 31 décembre 1977).

FISCALITÉ

DOUANE ET ACCISES

L'arrêté ministériel du 30 novembre 1976 concerne l'allocation d'un subside aux horticulteurs pour compenser partiellement la hausse des droits d'accise sur le gasoil et pour ristourner le montant total des droits d'accise sur les fuels-oils lourds et extra lourds (« Moniteur belge » du 13 janvier 1977).

L'arrêté royal du 25 mars 1977 réduit, à dater du 1^{er} avril 1977, le droit d'accise spécial sur les huiles minérales légères et sur le benzol et les produits analogues (« Moniteur belge » du 29 mars 1977).

L'arrêté royal du 26 mars 1977 porte exécution de l'arrêté royal du 25 mars 1977 modifiant le régime d'accise des huiles minérales, ainsi que le régime d'accise des benzols et des produits analogues (« Moniteur belge » du 29 mars 1977).

L'arrêté ministériel du 16 avril 1977 concerne le régime fiscal des tabacs fabriqués. En exécution de l'arrêté royal du 15 avril, le barème « C. Cigarettes » est remplacé (« Moniteur belge » du 30 avril 1977).

L'arrêté royal du 15 avril 1977 modifie le régime d'accise du tabac. Depuis le 30 avril 1977, le taux du droit d'accise — partie « spécifique » est majoré et le taux du droit d'accise spécial —

partie « spécifique » — sur les cigarettes est réduit à due concurrence (« Moniteur belge » du 30 avril 1977).

L'arrêté ministériel du 30 juin 1977 modifie depuis le 5 juillet 1977, le tableau des bandelettes fiscales pour tabacs fabriqués et, suite à une hausse des prix de vente au détail des cigares et des cigarettes, remplace les barèmes « A. Cigares » et « B. Autres cigares (cigarillos) » (« Moniteur belge » du 5 juillet 1977).

Les arrêtés royaux du 10 octobre et du 21 décembre 1977 modifient le régime d'accise du tabac (« Moniteur belge » du 15 octobre et du 31 décembre 1977).

Les arrêtés ministériels du 12 octobre et du 27 décembre 1977 concernent le régime fiscal des tabacs fabriqués (« Moniteur belge » du 22 octobre 1977 et du 31 décembre 1977).

Un arrêté royal du 18 juillet 1977 porte coordination des dispositions générales relatives aux douanes et accises (« Moniteur belge » du 21 septembre 1977 et du 28 octobre 1977).

Un arrêté royal du 21 novembre 1977 concerne le tarif des droits d'entrée (« Moniteur belge » du 30 novembre 1977).

Un arrêté royal du 21 décembre 1977 modifie le régime d'accise des huiles minérales ainsi que le régime d'accise des benzols et des produits analogues (« Moniteur belge » du 30 décembre 1977).

DOUBLE IMPOSITION

Un arrêté du 24 février 1977 concerne la Convention du 11 février 1954 entre la Belgique et la Finlande en vue d'éviter les doubles impositions, modifiée et complétée par la Convention complémentaire du 21 mai 1970 (« Moniteur belge » du 24 février 1977).

La Convention préventive du 29 mai 1975, entre la Belgique et le Canada concerne la double imposition (« Moniteur belge » du 2 septembre 1977).

DROITS D'ENTRÉE [Voir Commerce extérieur (Droits d'entrée)]

IMPÔTS SUR LES REVENUS ET TAXES ASSIMILÉES

L'arrêté royal du 29 décembre 1976 qui modifiait l'annexe III de l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus, fixait de nouvelles règles d'application en matière de précompte professionnel dû sur les rémunérations de vacances annuelles payées ou attribuées par les caisses de vacances annuelles sans intervention des employeurs. Ces dispositions ont été abrogées et remplacées par celles de l'arrêté royal du 21 mars 1977 (« Moniteur belge » du 29 avril 1977).

L'arrêté royal du 26 janvier 1977 modifie l'annexe I (barème de l'impôt des personnes physiques dû par les contribuables dont le revenu imposable n'excède pas 500 000 F) et l'annexe III (barème du précompte professionnel dû à la source sur les traitements, salaires, etc.) de l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur le revenu et adapte les dispositions de l'arrêté royal du 4 mars 1965 précité à la loi du 5 janvier 1976 (« Moniteur belge » du 6 janvier 1976) relative aux propositions budgétaires 1975-1976, à la loi du 3 novembre 1976 modifiant le Code des impôts sur le revenu, et à la loi du 24 décembre 1976 relative aux propositions budgétaires 1976-1977 (« Moniteur belge » du 19 février 1977).

L'arrêté royal du 27 décembre 1976 portant exécution de l'article 53 de la loi du 3 novembre 1976 modifiant le Code des impôts sur le revenu, remplace les références au Code civil contenues dans les articles 67, 3° et 71, § 1^{er}, 3° du Code des impôts sur les revenus en vue de les mettre en concordance avec les modifications apportées au Code civil par la loi du 14 juillet 1976 relative aux droits et devoirs respectifs des époux et aux régimes matrimoniaux (« Moniteur belge » du 24 février 1977).

L'arrêté royal du 16 mars 1977 modifie l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus en vue de promouvoir les investissements privés et concerne l'immunisation des plus-values réalisées sur des éléments d'actif sous condition de réemploi, l'extension de l'amortissement dégressif, l'exonération du précompte mobilier dû en principe sur les intérêts d'emprunts contractés à l'étranger par les entreprises belges (« Moniteur belge » du 26 mars 1977 et 21 juillet 1977).

L'arrêté royal du 16 mars 1977 modifie en matière de précompte mobilier et de précompte professionnel, l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus (« Moniteur belge » du 26 mars 1977).

L'arrêté royal du 21 mars 1977 modifie en ce qui concerne les rémunérations de vacances annuelles payées l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus (« Moniteur belge » du 29 avril 1977).

L'arrêté royal du 17 février 1977 porte agrégation pour l'application de l'article 71, § 1^{er}, 4^o, d du Code des impôts sur les revenus en matière d'immunité fiscale de certaines libéralités d'institutions culturelles dont la zone d'influence s'étend à la Communauté culturelle néerlandaise (« Moniteur belge » du 6 mai 1977).

L'arrêté royal du 17 février 1977 porte agrégation pour l'application de l'article 71, § 1^{er}, 4^o, d du Code des impôts sur les revenus en matière d'immunité fiscale de certaines libéralités d'institutions culturelles dont la zone d'influence s'étend à la nation toute entière (« Moniteur belge » du 6 mai 1977).

L'arrêté royal du 26 octobre 1977 porte agrégation d'institutions culturelles en matière fiscale de certaines libéralités (« Moniteur belge » du 21 juillet 1977).

L'arrêté royal du 16 mars 1977 modifie, en matière de précompte mobilier et de précompte professionnel, l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus (« Moniteur belge » du 24 septembre 1977).

Une loi du 29 novembre 1977 apporte temporairement des aménagements fiscaux en vue de promouvoir les investissements privés (« Moniteur belge » du 9 décembre 1977).

Une loi du 7 novembre 1977 modifie le Code des impôts sur les revenus (« Moniteur belge » du 29 décembre 1977).

L'arrêté royal du 27 décembre 1977 modifie l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus (« Moniteur belge » du 29 décembre 1977).

L'arrêté royal du 27 décembre 1977 modifie l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus en vue de promouvoir les investissements privés (« Moniteur belge » du 30 décembre 1977).

Un arrêté royal du 27 décembre 1977 proroge les délais d'application des mesures prévues par la loi du 29 novembre 1977 apportant temporairement des aménagements fiscaux en vue de promouvoir les investissements privés (« Moniteur belge » du 31 décembre 1977).

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

L'arrêté royal du 16 mars 1977 modifie l'arrêté royal n° 7 du 12 mars 1970 relatif aux importations de biens, pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée (« Moniteur belge » du 26 mars 1977).

L'arrêté royal du 25 mars 1977 modifie l'arrêté royal n° 5 du 6 février 1970, relatif au lieu d'utilisation des prestations de services en matière de taxe sur la valeur ajoutée. A la suite de cette modification, les prestations de télécommunications internationales sont soumises à la T.V.A. (« Moniteur belge » du 26 mars 1977).

L'arrêté royal du 25 mars 1977 modifie l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970, fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux (« Moniteur belge » du 26 mars 1977).

L'arrêté royal du 25 mars 1977 modifie l'arrêté royal n° 19 du 20 juillet 1970, réglant l'application de la taxe d'égalisation. En vertu de cet arrêté, le taux de la taxe d'égalisation applicable au vin et aux autres boissons fermentées est maintenu à 15 % (« Moniteur belge » du 26 mars 1977).

L'arrêté royal du 1^{er} juin 1977 et un arrêté royal du 2 septembre 1977 déterminent les montants à prélever sur le produit de la taxe sur la valeur ajoutée de l'année 1977 (« Moniteur belge » du 15 juillet et du 22 octobre 1977).

L'arrêté royal du 10 octobre 1977 modifie l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970, fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux (« Moniteur belge » du 20 octobre 1977).

Une loi du 29 novembre 1977 modifie les articles 20, 29, 35, 41 et 45 de la loi du 3 juillet 1969, créant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée (« Moniteur belge » du 2 décembre 1977).

L'arrêté royal du 30 novembre 1977 modifie l'arrêté royal n° 5 du 6 février 1970, relatif au lieu d'utilisation des prestations de services en matière de taxe sur la valeur ajoutée (« Moniteur belge » du 2 décembre 1977).

Un arrêté royal du 30 novembre 1977 modifie l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970, fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux (« Moniteur belge » du 2 décembre 1977).

Une loi du 27 décembre 1977 modifie le Code de la taxe sur la valeur ajoutée, le Code des taxes assimilées au timbre et le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèques et de greffe (« Moniteur belge » du 30 décembre 1977).

Un arrêté royal n° 5 du 27 décembre 1977 concerne les services relatifs à un immeuble par nature en matière de taxe sur la valeur ajoutée (« Moniteur belge » du 31 décembre 1977).

L'arrêté royal du 27 décembre 1977 concerne les exemptions concernant les transports internationaux, les navires et bateaux et les aéronefs, en matière de taxe sur la valeur ajoutée (« Moniteur belge » du 31 décembre 1977).

L'arrêté royal n° 7 du 27 décembre 1977 est relatif aux importations de biens pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée (« Moniteur belge » du 31 décembre 1977).

L'arrêté royal n° 18 du 27 décembre 1977 concerne les exemptions concernant les exportations de biens et de services en matière de taxe sur la valeur ajoutée (« Moniteur belge » du 31 décembre 1977).

L'arrêté royal du 27 décembre 1977 modifie l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970, fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux (« Moniteur belge » du 31 décembre 1977).

L'arrêté royal n° 36 du 29 décembre 1977 concerne la déduction de la taxe sur la valeur ajoutée grevant les biens d'investissement pendant l'année 1978 (« Moniteur belge » du 31 décembre 1977).

L'arrêté royal du 27 décembre 1977 modifie l'arrêté royal n° 19 du 20 juillet 1970, réglant l'application de la taxe d'égalisation (« Moniteur belge » du 31 décembre 1977).

L'arrêté royal du 27 décembre 1977 porte exécution de l'article 15 du Code des droits de timbre (« Moniteur belge » du 31 décembre 1977).

L'arrêté royal du 27 décembre 1977 modifie le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (« Moniteur belge » du 31 décembre 1977).

G.A.T.T. (Voir Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce)

Industrie (Voir Investissements et Réglementation de la production et du commerce)

Investissements

L'arrêté royal du 16 mars 1977 (« Moniteur belge » du 26 mars 1977) modifie l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus en vue de promouvoir les investissements privés. Il vise essentiellement à l'immunisation de certaines plus-values sur biens mobiliers, outillage ou immobiliers ainsi qu'à l'élargissement des possibilités de l'amortissement dégressif.

La loi du 29 novembre 1977 (« Moniteur belge » du 9 décembre 1977) apporte temporairement des aménagements fiscaux en vue de promouvoir les investissements privés nouveaux. L'arrêté royal du 27 décembre proroge les délais d'application des mesures prévues dans le cadre de cette loi (« Moniteur belge » du 31 décembre 1977). Les arrêtés royaux du 16 mars (« Moniteur belge » du 26 mars 1977) et du 27 décembre 1977 (« Moniteur belge » du 30 décembre 1977) modifient l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur le revenu en vue de promouvoir les investissements privés.

La loi du 22 décembre 1977 relative aux propositions budgétaires 1977-1978 (« Moniteur belge » du 24 décembre 1977) contient certaines précisions en matière d'investissement créateur d'emploi ou de supplément ainsi qu'une mesure visant l'octroi d'une prime en capital en vue de développer l'autofinancement des entreprises.

L'arrêté royal du 20 décembre 1977 organise l'octroi de crédits dont les intérêts sont pris en charge par l'Etat en faveur des entreprises du secteur textile, de certaines entreprises du vêtement et de la confection, du secteur de la bonneterie ainsi que des secteurs relevant du Comité paritaire des fibres de lin (« Moniteur belge » du 24 décembre 1977).

Les arrêtés royaux du 14 janvier (« Moniteur belge » du 20 janvier 1977), du 6 juillet (« Moniteur belge » du 13 juillet 1977) et du 27 décembre 1977 (« Moniteur belge » du 13 janvier 1978) prévoient l'aide régionale complémentaire prévue par l'article 2b de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique.

Législation commerciale [Voir Réglementation de la production
et du commerce (Législation commerciale)]

Monnaie et Crédit

La Banque Nationale de Belgique a décidé de fixer à partir du 6 janvier 1977 ses taux officiels d'escompte et d'avances uniformément à 8 % contre respectivement 9 et 10 %. La Banque a également réduit ses taux spéciaux à 8,5 % et les plafonds de réescompte des intermédiaires financiers ont été augmentés de 10 % (Communiqué du 5 janvier 1977 — Bulletin de la Banque Nationale de Belgique — janvier 1977).

L'arrêté royal du 7 décembre 1976 relève le plafond des engagements de l'Institut National du Crédit agricole de 19 à 21 milliards de francs par déblocage d'une première tranche.

Un autre arrêté royal de la même date relève le plafond des engagements de l'Institut national du Crédit agricole de 21 à 23 milliards de francs par déblocage d'une seconde tranche. (« Moniteur belge » du 14 janvier 1977).

Une loi du 13 janvier 1977 concerne la modification de l'article 19, 30bis, de la loi du 16 décembre 1851, sur la révision du régime hypothécaire (« Moniteur belge » du 25 janvier 1977).

Un arrêté royal du 28 janvier 1977 et un arrêté royal du 23 février 1977 modifient l'arrêté royal du 20 mai 1976 limitant des inscriptions hypothécaires par rapport à la valeur vénale des immeubles privés (« Moniteur belge » du 1^{er} février et du 1^{er} mars 1977).

Un arrêté ministériel du 27 janvier 1977 porte fixation du taux d'intérêt à bonifier en 1977 aux consignations, dépôts volontaires et cautionnements confiés à la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet arrêté ministériel a été modifié par l'arrêté ministériel du 8 mars 1977, par l'arrêté ministériel du 8 juillet et par l'arrêté ministériel du 30 septembre 1977 (« Moniteur belge » du 4 février, du 26 mars, du 16 juillet et du 6 octobre 1977).

Par arrêté royal du 20 décembre le Ministre des Finances est autorisé à se porter garant envers la Banque européenne d'Investissement (« Moniteur belge » du 15 février 1977).

La Banque Nationale de Belgique a décidé de réduire ses taux officiels d'escompte et d'avances de 8 à 7 % et ses tarifs spéciaux de 8,5 à 7,25 %, à partir du 17 février 1977 (Communiqué du 16 février 1977 — Bulletin de la Banque Nationale de Belgique — février 1977).

Un arrêté royal du 7 février 1977 fixe à 2,5 % les charges d'intérêt et d'amortissement à supporter par la Société nationale du Logement sur les tranches de ses emprunts à lever au cours de l'année 1977 (« Moniteur belge » du 25 février 1977).

Un arrêté royal du 7 février 1977 fixe les charges d'intérêt et d'amortissement à supporter par la Société nationale terrienne sur les tranches de ses emprunts à lever durant l'année 1977 à 6,25 % (« Moniteur belge » du 25 février 1977).

Un arrêté royal du 20 mai 1976 limite le montant des inscriptions hypothécaires par rapport à la valeur vénale des immeubles grevés. Cet arrêté royal a été modifié par un arrêté royal du 1^{er} juin 1977 (« Moniteur belge » du 1^{er} mars et du 11 juin 1977).

Un arrêté royal du 23 février 1977 concerne l'organisation de la Caisse nationale des Calamités. Cet arrêté royal a été modifié par un arrêté royal du 23 août 1977 (« Moniteur belge » du 5 mars et du 4 octobre 1977).

L'arrêté royal du 23 février 1977 fixe les conditions et les modalités de l'ouverture des crédits de restauration en rapport avec des calamités naturelles, ainsi que la quotité des taux d'intérêt et les frais dont l'Etat assume la charge (« Moniteur belge » du 5 mars 1977).

L'arrêté royal du 23 février 1977 reconnaît les établissements de crédit qui sont chargés d'ouvrir des crédits de restauration en cas de calamités naturelles (« Moniteur belge » du 5 mars 1977).

L'arrêté royal du 10 mars 1977 a trait au total des garanties accordées par l'Office national du Ducroire directement pour le compte de l'Etat (« Moniteur belge » du 29 mars 1977).

Une loi du 10 mars 1977 modifie la loi du 15 février 1961 portant création d'un Fonds d'investissement agricole (« Moniteur belge » du 31 mars 1977).

L'arrêté royal du 12 avril 1977 modifie l'arrêté royal du 10 août 1967 relatif à l'octroi de la garantie de bonne fin de l'Etat quant au remboursement des prêts hypothécaires consentis pour l'achat ou la construction d'habitations sociales, de petites propriétés terriennes ou d'habitations y assimilées (« Moniteur belge » du 23 avril 1977).

Le 5 mai 1977, la B.N.B. a décidé de réduire son taux officiel d'escompte et son taux d'avances en compte courant de 7 à 6,5 % et ses pourcentages spéciaux d'intérêt de 7,25 à 6,75 % (Communiqué du 4 mai 1977 — Bulletin de la Banque Nationale de Belgique — mai 1977).

L'arrêté royal du 3 mai 1977 porte le montant du plafond des engagements de la Caisse nationale de Crédit professionnel par libération d'une troisième tranche de 3 milliards de francs, à cinquante-sept milliards, à partir du 1^{er} avril 1977 (« Moniteur belge » du 1^{er} juin 1977).

L'arrêté royal du 15 avril 1977 soumet la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite à la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances (« Moniteur belge » du 11 juin 1977).

L'arrêté royal du 9 mars 1977 porte augmentation du montant nominal des bons de caisse et obligations et des dépôts de fonds que la Société nationale de Crédit à l'Industrie est autorisée à émettre ou à accepter (« Moniteur belge » du 17 juin 1977).

Le 23 juin 1977, la Banque Nationale de Belgique a décidé de réduire ses taux officiels d'escompte et d'avances de 6,5 à 6 % et des taux spéciaux de 6,75 à 6,25 % (Communiqué du 22 juin 1977 — Bulletin de la Banque Nationale de Belgique — juin 1977).

L'arrêté royal du 22 avril 1977 modifie les règlements des bourses de fonds publics et de change du Royaume (« Moniteur belge » du 1^{er} juillet 1977).

L'arrêté royal du 23 mai 1977 porte le montant du plafond des engagements de la Caisse Nationale de Crédit professionnel à partir du 1^{er} mai 1977, par libération d'une quatrième tranche de 3 milliards de francs, à soixante milliards de francs (« Moniteur belge » du 13 juillet 1977).

La loi du 22 juillet 1977 concerne les contributions de la Belgique au compte de subvention du Fonds monétaire international et au Fonds de bonification d'intérêt de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (« Moniteur belge » du 6 août 1977).

L'arrêté royal du 1^{er} août 1977 autorise la Société nationale d'Investissement à procéder à une augmentation de capital à concurrence de 1 milliard de francs et détermine les modalités d'octroi et de la garantie de l'Etat pour chacune des tranches (« Moniteur belge » du 11 août 1977).

Une loi du 8 juillet 1977 modifie la loi du 24 mai 1959 portant élargissement des facilités d'accès au crédit professionnel et artisanal en faveur des classes moyennes (« Moniteur belge » du 30 août 1977).

Le 15 juillet 1977, l'Etat belge et la Banque Nationale ont passé une nouvelle convention relative à la marge de financement du premier auprès de la seconde. Cette convention majore le plafond des avances directes de la Banque au Trésor et de plus, complétée par un protocole

conclu entre le Ministre des Finances, le Fonds des Rentes et la Banque, elle précise les modalités des concours temporaires que la Banque peut consentir, par l'intermédiaire du Fonds des Rentes, au Trésor; elle organise notamment la publicité de ces interventions.

Parallèlement, une nouvelle convention, majorant le montant maximum des avances de la Banque Nationale à l'Etat luxembourgeois, a été passée le 20 juillet 1977 entre ce dernier et la Banque (Bulletin de la Banque Nationale de Belgique — septembre 1977).

En septembre 1977 la B.N.B. a réformé le système des plafonds de réescompte (Bulletin de la B.N.B. — septembre 1977).

Une loi du 15 septembre 1977 se rapporte à l'émission des bons d'épargne de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite (« Moniteur belge » du 20 septembre 1977).

Un arrêté royal du 17 août 1977 a rapport à une augmentation de 225 milliards, par libération d'une quatrième tranche de 10 milliards, du montant nominal des bons de caisse et obligations et des dépôts de fonds que la Société nationale de Crédit à l'Industrie est autorisée à émettre ou à accepter (« Moniteur belge » du 6 octobre 1977).

Un arrêté royal du 30 septembre 1977 porte le plafond de l'encours des engagements du Fonds de Garantie, créé au sein de la Caisse Nationale de Crédit professionnel, à quatorze milliards de francs (« Moniteur belge » du 27 octobre 1977).

Un arrêté royal du 27 et du 30 décembre 1977 modifie l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises (« Moniteur belge » du 30 décembre 1977).

Vu la nervosité des marchés des changes, la Banque Nationale de Belgique a annoncé le 1^{er} décembre 1977 que le franc belge demeurera stable. Pour assurer cette stabilité, elle a décidé de hausser ses taux d'escompte et d'avance de 1 point, atteignant 7 % à partir du 2 décembre 1977 (Bulletin de la Banque Nationale de Belgique — décembre 1977).

Dans un communiqué du 14 décembre 1977, la Banque Nationale de Belgique a dit sa décision de hausser ses taux d'escompte et d'avance de 7 à 9 % applicables à partir du 14 décembre 1977 (Bulletin de la Banque Nationale de Belgique — décembre 1977).

Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.)

Le Conseil ministériel de l'O.C.D.E., réuni à Paris les 23 et 24 juin, a réaffirmé son adhésion à la stratégie pour une expansion durable adoptée en juin 1976.

La session annuelle du Comité d'aide au Développement s'est tenue à Paris les 26 et 27 octobre. Le rapport annuel du C.A.D. a été publié en décembre.

Les Ministres des pays membres de l'Agence internationale pour l'Energie se sont réunis à Paris les 5 et 6 octobre. Plusieurs études dans le domaine de l'énergie ont été réalisées durant cette année.

Certaines firmes multinationales ne se conforment pas au « Code de bonne conduite » adopté à leur intention en juin 1976.

Parmi les travaux divers, il faut citer deux études importantes :

- le « rapport Mac Cracken » contenant des suggestions pour le plein emploi et la stabilité des prix.
- un travail sur la science et la technologie en République populaire de Chine.

Prévoyance sociale

GÉNÉRALITÉS

Le « Moniteur belge » du 3 juin 1977 a publié l'accord relatif à l'application de l'article 3, § 3 de la Convention générale sur la sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc.

Le « Moniteur belge » du 28 mai 1977 a publié l'accord relatif à l'application de l'article 4, § 3 de la Convention générale sur la sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et la République algérienne démocratique et populaire.

Un arrangement administratif modifie l'arrangement administratif du 1^{er} juin 1970 relatif aux modalités d'application de la Convention entre la Belgique et la Yougoslavie sur la sécurité sociale du 1^{er} novembre 1954, modifiée par la Convention du 11 mars 1968 (« Moniteur belge » du 8 juin 1977).

Une loi du 24 janvier 1977 porte diminution temporaire des cotisations patronales de sécurité sociale en vue de la promotion de l'emploi (« Moniteur belge » du 4 février 1977).

Une loi du 18 février 1977 porte approbation de la Convention de sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et la Confédération suisse et du Protocole final, signés à Berne le 24 septembre 1975 (« Moniteur belge » du 13 mai 1977).

Une loi du 3 mars 1977 concerne l'application de la sécurité sociale aux joueurs de football professionnels (« Moniteur belge » du 17 mars 1977).

Un arrêté royal du 4 mars 1977 fixe le montant des cotisations à payer par les employeurs affiliés à la Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales des communes, établissements publics qui en dépendent et associations de communes pour les travailleurs occupés par eux qui ne sont pas soumis à la législation sur la sécurité sociale des travailleurs (« Moniteur belge » du 18 mars 1977).

Un arrêté royal du 14 mars 1977 modifie l'article 20 de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs (« Moniteur belge » du 19 mars 1977).

Un arrêté royal du 18 mars 1977 porte exécution de l'article 2 de la loi du 3 mars 1977 concernant l'application de la sécurité sociale aux joueurs de football professionnels (« Moniteur belge » du 24 mars 1977).

Le « Moniteur belge » du 30 mars 1977 a publié l'arrêté royal du 22 mars 1977 relatif à l'exécution de l'article 1^{er}, alinéa 2, de la loi du 24 janvier 1977 portant diminution temporaire des cotisations patronales de sécurité sociale en vue de la promotion de l'emploi.

Le « Moniteur belge » du 13 août 1977 a publié la loi du 19 juillet 1977 octroyant une allocation aux travailleurs salariés pensionnés et aux travailleurs salariés invalides.

Un arrêté royal du 26 septembre 1977 fixe le cadre temporaire du service chargé de l'application du Troisième Accord complémentaire de la Convention générale du 7 décembre 1957, en matière de sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et la République fédérale d'Allemagne (« Moniteur belge » du 25 octobre 1977).

Un arrêté royal du 26 septembre 1977 modifie l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs (« Moniteur belge » du 29 octobre 1977).

Un arrêté royal du 28 septembre 1977 rend obligatoire la convention collective de travail du 21 décembre 1976, conclue au sein de la Commission paritaire pour les entreprises horticoles, modifiant la décision du 6 avril 1962 de la Commission paritaire nationale pour les entreprises horticoles concernant l'octroi d'une indemnité de sécurité d'existence aux ouvriers et ouvrières occupés dans les entreprises du secteur « implantation et entretien de parcs et jardins » (« Moniteur belge » du 28 octobre 1977).

Un arrêté royal du 25 novembre 1976 modifie l'arrêté royal du 29 juin 1964 réglant la composition et le fonctionnement de la Commission paritaire consultative de la sécurité sociale d'outre-mer (« Moniteur belge » du 26 janvier 1977).

Un arrêté royal du 29 novembre 1977 rend obligatoire la convention collective de travail du 21 décembre 1976, conclue au sein de la Commission paritaire pour les entreprises horticoles, octroyant une indemnité de sécurité d'existence dans les pépinières (« Moniteur belge » du 21 décembre 1977).

Le « Moniteur belge » du 29 décembre 1977 a publié l'arrêté royal du 20 décembre 1977 augmentant les montants du minimum de moyens d'existence.

Un arrêté ministériel du 24 décembre 1976 modifie l'arrêté ministériel du 16 septembre 1971 fixant les rémunérations forfaitaires journalières pour le calcul des cotisations de sécurité sociale dues pour les travailleurs manuels dont la rémunération est constituée en tout ou en partie par des pourboires ou du service, ainsi que pour les travailleurs liés par un contrat d'engagement pour la pêche maritime (« Moniteur belge » du 20 janvier 1977).

HANDICAPÉS

Un arrêté ministériel du 3 février 1977 modifie l'arrêté ministériel du 19 février 1965 fixant les conditions d'octroi, le montant et les modalités de paiement des allocations et compléments de rémunération prévus en faveur des handicapés soumis à une formation, réadaptation ou rééducation professionnelle (« Moniteur belge » du 15 avril 1977).

Un arrêté ministériel du 3 février 1977 fixe les conditions d'octroi de l'intervention dans la rémunération et les charges sociales, accordée par le Fonds national de reclassement social des handicapés aux employeurs en exécution de la convention collective de travail n° 26 concernant le niveau de rémunération des handicapés occupés dans un emploi normal (« Moniteur belge » du 23 février 1977).

Un arrêté royal du 11 mars 1977 rend obligatoire la convention collective de travail n° 26 conclue le 15 octobre 1975 au sein du Conseil national du travail concernant le niveau de rémunération des handicapés occupés dans un emploi normal (« Moniteur belge » du 23 avril 1977).

Des arrêtés royaux du 14 mars 1977 et 22 décembre 1977 modifient l'arrêté royal du 24 décembre 1974 relatif aux allocations ordinaires et spéciales des handicapés (« Moniteur belge » du 19 mars 1977 et 30 décembre 1977).

Un arrêté royal du 18 avril 1977 modifie l'arrêté royal du 30 mars 1973 déterminant les règles communes à suivre pour fixer les subventions journalières allouées pour l'entretien, l'éducation et le traitement des mineurs d'âge et des handicapés placés à charge des pouvoirs publics (« Moniteur belge » du 6 mai 1977).

Un arrêté ministériel du 20 avril 1977 modifie l'arrêté ministériel du 24 avril 1973 déterminant, en ce qui concerne le Ministère de la Santé publique et de la Famille, les règles particulières à suivre pour fixer les subventions journalières allouées pour l'entretien et le traitement des handicapés placés à charge des pouvoirs publics (« Moniteur belge » du 25 mai 1977).

Un arrêté ministériel du 9 mai 1977 modifie l'arrêté ministériel du 24 avril 1973 déterminant en ce qui concerne le Ministère de la Santé publique et de la Famille les règles particulières à suivre pour fixer les subventions journalières allouées pour l'entretien et le traitement des handicapés placés à charge des pouvoirs publics et l'arrêté ministériel du 18 juin 1975 déterminant les règles à suivre pour fixer le montant de l'intervention du Fonds de soins médico-socio-pédagogiques pour handicapés dans les frais de l'entretien, du traitement et de l'éducation des handicapés placés dans des institutions fonctionnant sous le régime du semi-internat (« Moniteur belge » du 25 mai 1977).

Des arrêtés royaux du 17 mai 1977 et 2 septembre 1977 modifient l'article 72 de l'arrêté royal du 5 juillet 1963 concernant le reclassement social des handicapés (« Moniteur belge » du 10 juin 1977 et 25 octobre 1977).

Un arrêté ministériel du 25 mars 1977 modifie l'arrêté ministériel du 18 juin 1975 déterminant les règles à suivre pour fixer le montant de l'intervention du Fonds de soins médico-socio-pédagogiques pour handicapés dans les frais de l'entretien du traitement et de l'éducation des handicapés placés dans les institutions fonctionnant sous le régime du semi-internat (« Moniteur belge » du 6 mai 1977).

Un arrêté ministériel du 26 juillet 1977 modifie l'arrêté ministériel du 23 mars 1970 fixant les conditions d'octroi par le Fonds national de reclassement social des handicapés d'une intervention dans la rémunération et les charges sociales supportées par les ateliers protégés (« Moniteur belge » du 1^{er} octobre 1977).

Le « Moniteur belge » du 1^{er} octobre 1977 a publié l'arrêté ministériel du 26 juillet 1977 déterminant les modalités et conditions d'agrégation des orthopédistes en matière de reclassement social des handicapés.

Un arrêté ministériel du 27 septembre 1977 modifie l'arrêté ministériel du 13 octobre 1976 relatif à l'octroi, par le Fonds national de reclassement social des handicapés, d'interventions temporaires, dites de récession économique, aux ateliers protégés (« Moniteur belge » du 28 octobre 1977).

Un arrêté royal du 29 novembre 1976 modifie l'arrêté royal du 11 août 1972 stimulant l'emploi des handicapés dans les administrations de l'Etat (« Moniteur belge » du 19 janvier 1977).

Le « Moniteur belge » du 30 décembre 1977 a publié l'arrêté royal du 22 décembre 1977 portant modification de l'arrêté royal du 17 novembre 1969 portant règlement général relatif à l'octroi d'allocations aux handicapés.

Le « Moniteur belge » du 31 décembre 1977 a publié l'arrêté royal du 27 décembre 1977 portant exécution du chapitre III, section 5 — Prépension spéciale pour chômeurs âgés — et du chapitre V, section 6 — Prépension spéciale pour invalides âgés — de la loi du 22 décembre 1977 relative aux propositions budgétaires 1977-1978.

SALARIÉS ET APPOINTÉS

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Un arrêté ministériel du 21 décembre 1976 modifie l'arrêté ministériel du 25 août 1975 fixant pour le Fonds des maladies professionnelles les dispositions particulières relatives à l'exécution du statut du personnel de certains organismes d'intérêt public (« Moniteur belge » du 14 avril 1977).

Le « Moniteur belge » du 15 janvier 1977 a publié l'arrêté royal du 30 décembre 1976 portant exécution des articles 60 et 60bis de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail.

Un arrêté royal du 30 décembre 1976 porte exécution de certaines dispositions de l'article 59ter de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail (« Moniteur belge » du 15 janvier 1977).

Le « Moniteur belge » du 15 janvier 1977 a publié l'arrêté royal du 30 décembre 1976 pris en exécution de l'article 59bis de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail.

Des arrêtés royaux des 30 décembre 1976 et 30 mars 1977 modifient l'arrêté royal du 28 décembre 1971 fixant les règles spéciales d'application aux gens de mer de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail (« Moniteur belge » des 15 janvier 1977 et 9 avril 1977).

Un arrêté royal du 4 janvier 1977 modifie l'arrêté royal du 28 décembre 1971 établissant le modèle de déclaration d'accident du travail (« Moniteur belge » du 15 janvier 1977).

Un arrêté royal du 18 mars 1977 fixe la date d'entrée en vigueur de la loi du 3 mars 1977 concernant l'application de la sécurité sociale aux joueurs de football professionnels, dans la mesure où elle concerne la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail (« Moniteur belge » du 24 mars 1977).

Un arrêté ministériel du 4 mai 1977 fixe, pour 1975, le taux de répartition des frais de surveillance et de contrôle de la législation sur les accidents du travail et de l'élaboration de la statistique des accidents du travail (« Moniteur belge » du 25 juin 1977).

Le « Moniteur belge » du 29 octobre 1977 a publié l'arrêté royal du 26 septembre 1977 portant modification de l'arrêté royal du 25 octobre 1971 étendant le champ d'application de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Un arrêté royal du 18 janvier 1977 porte exécution de l'article 96, alinéa 2, des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés (« Moniteur belge » du 9 février 1977).

Un arrêté ministériel du 14 mars 1977 modifie l'arrêté ministériel du 19 mai 1970 déterminant le montant de la rémunération au-delà de laquelle l'apprenti cesse de bénéficier des allocations familiales (« Moniteur belge » du 19 mars 1977).

Le « Moniteur belge » du 6 mai 1977 a publié l'arrêté ministériel du 5 avril 1977 portant modification à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 14 mars 1977 modifiant l'arrêté ministériel du 19 mai 1970 déterminant le montant de la rémunération au-delà de laquelle l'apprenti cesse de bénéficier des allocations familiales.

Un arrêté royal du 12 avril 1977 détermine le mode de calcul du montant des allocations familiales pour les joueurs de football professionnels (« Moniteur belge » du 10 juin 1977).

Le « Moniteur belge » du 26 mai 1977 a publié l'arrêté royal du 14 avril 1977 portant modification de la dénomination de la Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales des communes, établissements publics qui en dépendent et associations de communes.

Le « Moniteur belge » du 21 mai 1977 a publié l'arrêté royal du 6 mai 1977 portant modification de l'arrêté royal du 4 mars 1977 fixant le montant des cotisations à payer par les employeurs affiliés à la Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales des communes, établissements publics qui en dépendent et associations de communes pour les travailleurs occupés par eux qui ne sont pas soumis à la législation sur la sécurité sociale des travailleurs.

Un arrêté royal du 27 mai 1977 modifie et complète l'arrêté royal du 13 mai 1974 fixant les échelles de traitements de certains grades à la Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales des communes, établissements publics qui en dépendent et associations de communes (« Moniteur belge » du 22 septembre 1977).

Un arrêté royal du 3 août 1977 porte majoration du taux des cotisations fixées par les articles 77 et 78 des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés (« Moniteur belge » du 6 septembre 1977).

Un arrêté royal du 26 septembre 1977 fixe le montant des cotisations à payer par les employeurs affiliés à la Caisse spéciale pour allocations familiales des administrations locales et régionales pour les travailleurs occupés par eux qui ne sont pas soumis à la législation sur la sécurité sociale des travailleurs (« Moniteur belge » du 12 octobre 1977).

MALADIE-INVALIDITÉ

L'arrêté royal du 4 novembre 1963 portant exécution de la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité est modifié par des arrêtés royaux des 7 mars 1977, 3 août 1977, 16 septembre 1977, 17 octobre 1977, 28 novembre 1977, 1^{er} décembre 1977, 20 décembre 1977 et 30 décembre 1977 (« Moniteur belge » des 10 mars 1977, 20 août 1977, 22 septembre 1977, 20 octobre 1977, 3 décembre 1977, 13 décembre 1977 et 30 décembre 1977).

L'arrêté royal du 28 juin 1969 étendant le champ d'application de l'assurance soins de santé obligatoire aux personnes non encore protégées est modifié par des arrêtés royaux des 15 février 1977 et 30 décembre 1977 (« Moniteur belge » des 2 mars 1977 et 30 décembre 1977).

Un arrêté royal du 4 janvier 1977 fixe la base du calcul des interventions de l'assurance pour les prestations de santé des médecins et des praticiens de l'art dentaire (« Moniteur belge » du 7 janvier 1977).

Le « Moniteur belge » du 11 janvier 1977 a publié l'arrêté royal du 7 janvier 1977 déterminant les formalités à accomplir par les médecins et les praticiens de l'art dentaire, en vue de l'entrée en vigueur des accords visés à l'article 34 de la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité.

Un arrêté royal du 11 janvier 1977 modifie l'arrêté royal du 16 novembre 1973 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité (« Moniteur belge » du 18 janvier 1977).

Un arrêté royal du 12 janvier 1977 modifie l'arrêté royal du 24 décembre 1963 fixant les conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité intervient dans le coût des fournitures pharmaceutiques (« Moniteur belge » du 14 janvier 1977).

Un arrêté royal du 31 janvier 1977 détermine les prestations de biologie clinique visées à l'article 153, § 6, de la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité (« Moniteur belge » du 4 février 1977).

Un arrêté royal du 17 mars 1977 fixe des montants maximums d'honoraires et de prix pour les prestations dentaires en matière d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité (« Moniteur belge » du 23 mars 1977).

Un arrêté royal du 12 avril 1977 fixe le pourcentage pour la redistribution d'une partie des cotisations de l'assurance soins de santé obligatoire entre les organismes assureurs (« Moniteur belge » du 29 avril 1977).

Un arrêté royal du 26 août 1977 modifie l'arrêté royal du 27 décembre 1967 établissant la nomenclature des prestations pharmaceutiques en matière d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité (« Moniteur belge » du 2 septembre 1977).

Une loi du 8 décembre 1977 modifie l'article 147 bis de la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité (« Moniteur belge » du 13 décembre 1977).

Un arrêté royal du 30 décembre 1977 modifie l'arrêté royal du 28 juin 1969 étendant le champ d'application de l'assurance soins de santé obligatoire aux étudiants de l'enseignement supérieur (« Moniteur belge » du 30 décembre 1977).

Le « Moniteur belge » du 13 juillet 1977 a publié un accord entre les autorités compétentes néerlandaise et belge en matière d'assurance maladie-invalidité relatif au contrôle médical et administratif et à l'entraide administrative réciproque.

PENSIONS

Une loi du 8 décembre 1976 règle la pension de certains mandataires et celle de leurs ayants droit (« Moniteur belge » du 6 janvier 1977).

Une loi du 27 décembre 1976 modifie l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés (« Moniteur belge » du 21 janvier 1977).

Des arrêtés royaux des 27 décembre 1976, 26 avril 1977, 29 septembre 1977 et 19 décembre 1977 modifient l'arrêté royal du 21 décembre 1967 portant règlement général du régime de pension de retraite et de survie des travailleurs salariés (« Moniteur belge » des 14 janvier 1977, 11 mai 1977 et 22 décembre 1977).

Des arrêtés royaux des 31 décembre 1976 et 7 mars 1977 portent modification de l'arrêté royal du 20 novembre 1970 déterminant l'organisation et le fonctionnement du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs (« Moniteur belge » des 14 janvier 1977 et 15 mars 1977).

Un arrêté royal du 14 mars 1977 modifie l'arrêté royal du 29 avril 1969 portant règlement général en matière de revenu garanti aux personnes âgées (« Moniteur belge » du 19 mars 1977).

Le « Moniteur belge » du 6 mai 1977 a publié l'arrêté royal du 1^{er} avril 1977 portant modification du règlement général du régime de pension de retraite et de survie des ouvriers, des employés et des travailleurs salariés.

Le « Moniteur belge » du 29 avril a publié l'arrêté royal du 20 avril 1977 portant modification de l'arrêté royal du 26 juillet 1963 organique de la Caisse nationale des pensions de retraite et de survie.

Un arrêté royal du 12 juillet 1977 rend obligatoire la convention collective de travail du 2 décembre 1976, conclue au sein de la Commission paritaire de la construction, complétant temporairement la convention collective de travail du 3 juin 1976, habilitant le « Fonds de sécurité d'existence des ouvriers de la construction » à octroyer une indemnité spéciale à certains ouvriers âgés, ayant cessé toute activité professionnelle (prépension) (« Moniteur belge » du 6 septembre 1977).

Le « Moniteur belge » du 15 septembre 1977 a publié la loi du 15 juillet 1977 relative à la pension de retraite et de survie des membres du personnel des hôpitaux psychiatriques de l'Etat et des établissements de bienfaisance institués par l'Etat.

Un arrêté royal du 20 juillet 1977 rend obligatoire la convention collective de travail du 23 février 1977, conclue au sein de la Commission paritaire de la transformation du papier et du

carton, concernant l'octroi d'une allocation de « départ anticipé » (« Moniteur belge » du 7 octobre 1977).

Le « Moniteur belge » du 25 août a publié l'arrêté royal du 27 juillet 1977 portant modification des tableaux annexés à la loi du 5 janvier 1971 relative aux pensions des membres du personnel de carrière des cadres d'Afrique, modifiée par la loi du 14 juin 1971.

Un arrêté royal du 26 septembre 1977 fixe le montant de la rémunération forfaitaire et fictive journalière afférente à l'année 1976, à prendre en considération pour le calcul de la pension de retraite des travailleurs salariés frontaliers et saisonniers et de la pension de survie de leur veuve (« Moniteur belge » du 26 octobre 1977).

Un arrêté royal du 16 décembre 1977 porte exécution en ce qui concerne les pensions à charge du régime de pension pour travailleurs salariés, de l'article 4 de la loi du 19 juillet 1977 octroyant une allocation aux travailleurs salariés pensionnés et aux travailleurs salariés invalides (« Moniteur belge » du 22 décembre 1977).

Le « Moniteur belge » du 22 décembre 1977 a publié l'arrêté royal du 19 décembre 1977 prorogeant les effets de l'article 22, § 3, alinéa 1^{er}, de l'arrêté royal du 3 novembre 1969 déterminant pour le personnel navigant de l'aviation civile les règles spéciales pour l'ouverture du droit à la pension et les modalités spéciales d'application de l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés.

Un arrêté royal du 20 décembre 1977 porte exécution en ce qui concerne les pensions d'invalidité des ouvriers mineurs, de l'article 4 de la loi du 19 juillet 1977 octroyant une allocation aux travailleurs salariés pensionnés et aux travailleurs salariés invalides (« Moniteur belge » du 30 décembre 1977).

Le « Moniteur belge » du 30 décembre 1977 a publié l'arrêté royal du 22 décembre 1977 portant augmentation du revenu garanti aux personnes âgées.

Le « Moniteur belge » du 31 décembre 1977 a publié l'arrêté royal du 27 décembre 1977 d'exécution de la section 2. Prévisions légales — du chapitre III de la loi du 22 décembre 1977 relative aux propositions budgétaires 1977-1978.

VACANCES ANNUELLES

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail conclues au sein des commissions paritaires concernant l'octroi d'un pécule supplémentaire de vacances :

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de publication au « Moniteur belge »</i>
Batellerie	14 novembre 1977	15 décembre 1977
Construction	20 octobre 1977	14 décembre 1977
Entreprises horticoles	12 juillet 1977	8 septembre 1977
Industrie de l'habillement et de la confection	16 juin 1977 20 octobre 1977	17 août 1977 7 décembre 1977
Maîtres-tailleurs, tailleuses et couturières	12 juillet 1977	2 septembre 1977
Ports	21 septembre 1977	22 octobre 1977

Un arrêté royal du 18 mai 1977 rend obligatoire la convention collective de travail n° 20bis conclue le 3 mars 1977 au sein du Conseil national du travail; modifiant la convention collective du travail n° 20 du 29 janvier 1976 relative à l'octroi d'un double pécule pour une partie de la quatrième semaine de vacances (« Moniteur belge » du 6 septembre 1977).

Des arrêtés royaux du 9 mars 1977 et du 30 mars 1977 modifient l'arrêté royal du 30 mars 1966 déterminant les modalités générales d'exécution des lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés (« Moniteur belge » des 29 avril 1977 et 11 mai 1977).

Un arrêté royal du 10 février 1977 modifie l'arrêté royal du 15 janvier 1971 déterminant des modalités spéciales d'application aux employeurs et aux travailleurs manuels de l'industrie et du commerce du diamant, de la législation relative aux vacances annuelles des travailleurs salariés (« Moniteur belge » du 11 mai 1977).

Un arrêté royal du 11 février 1977 modifie l'arrêté royal du 24 avril 1963 relatif à l'octroi d'un pécule de vacances et d'une allocation familiale de vacances aux agents de l'administration générale du Royaume (« Moniteur belge » du 25 février 1977).

Un arrêté royal du 22 février 1977 fixe le montant de la rémunération normale des travailleurs qui bénéficient d'un congé politique (« Moniteur belge » du 28 avril 1977).

Un arrêté royal du 9 mars 1977 fixe pour les travailleurs manuels assujettis à la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, la rémunération fictive afférente aux journées d'inactivité assimilées à des journées de travail effectif par la législation relative aux vacances annuelles des travailleurs salariés (« Moniteur belge » du 6 mai 1977).

Un arrêté royal du 25 avril 1977 modifie l'arrêté royal du 27 juin 1967 déterminant en matière de vacances annuelles des ouvriers mineurs et assimilés, les jours d'inactivité assimilés à des jours de travail effectif et les conditions dans lesquelles ils peuvent être pris en considération (« Moniteur belge » du 13 mai 1977).

Un arrêté royal du 24 mai 1977 fixe pour les travailleurs assujettis à l'arrêté-loi du 7 février 1945 concernant la sécurité sociale des marins, les journées d'inactivité assimilées à des journées de travail effectif par la législation relative aux vacances annuelles des travailleurs salariés (« Moniteur belge » du 8 juin 1977).

Un arrêté royal du 27 octobre 1977 modifie l'arrêté royal du 21 juin 1967 modifiant l'arrêté-loi du 7 février 1945 concernant la sécurité sociale des marins de la marine marchande et fixant le taux d'une retenue à effectuer sur les pécules de vacances accordés à l'intervention de l'Office de compensation pour congés payés des marins (« Moniteur belge » du 8 novembre 1977).

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Un arrêté royal du 6 janvier 1977 modifie l'arrêté royal du 8 avril 1976 établissant le régime des prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants (« Moniteur belge » du 19 janvier 1977).

Une loi du 10 janvier 1977 modifie la loi du 19 février 1965 relative à l'exercice, par les étrangers, des activités indépendantes (« Moniteur belge » du 2 avril 1977).

Un arrêté royal du 12 janvier 1977 modifie l'arrêté royal du 22 décembre 1967 portant règlement général relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants (« Moniteur belge » du 21 janvier 1977).

Un arrêté royal du 2 mars 1977 modifie l'arrêté royal du 22 décembre 1967 portant règlement général relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants et exécutant l'article 43 de la loi du 6 février 1976 modifiant certaines dispositions en matière de statut social des travailleurs indépendants (« Moniteur belge » du 15 mars 1977).

Des arrêtés royaux des 7 avril 1977 et 21 novembre 1977 modifient l'arrêté royal du 30 juillet 1964 portant les conditions dans lesquelles l'application de la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité est étendue aux travailleurs indépendants (« Moniteur belge » des 23 avril 1977 et 26 novembre 1977).

Un arrêté royal du 7 avril 1977 modifie l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant un régime d'assurance contre l'incapacité de travail en faveur des travailleurs indépendants (« Moniteur belge » du 23 avril 1977).

Un arrêté royal du 14 avril 1977 modifie l'arrêté royal du 27 avril 1976 complétant l'arrêté royal du 8 avril 1976 établissant le régime des prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants (« Moniteur belge » du 23 avril 1977).

Des arrêtés royaux des 24 mai 1977, 23 juillet 1977 et 6 octobre 1977 modifient l'arrêté royal du 19 décembre 1967 portant règlement général en exécution de l'arrêté royal n° 38 du 27 juillet 1967 organisant le statut social des travailleurs indépendants (« Moniteur belge » des 30 juin 1977, 27 septembre 1977 et 4 novembre 1977).

Prix

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

Après consultation de la Commission de l'indice, le Ministre des Affaires économiques a décidé d'introduire, à partir du mois d'octobre 1977, une modification à la méthode de calcul de l'indice des prix à la consommation. Cette modification porte uniquement sur le calcul des indices particuliers des pommes de terre et des paniers des légumes frais et des fruits frais. Elle vise à répartir sur trois mois les variations parfois excessives qui apparaissent dans la formation des prix de ces articles.

RÉGLEMENTATION PAR PRODUIT

APPAREILS ELECTRO-MENAGERS

L'arrêté ministériel du 6 mai 1977 (« Moniteur belge » du 13 mai 1977) précise la nature des appareils électro-ménagers sujets à l'arrêté ministériel du 26 mai 1971 réglementant les prix des appareils électro-ménagers.

BOISSONS NON-ALCOOLISÉES

L'arrêté ministériel du 23 décembre 1977 fixe les prix maxima de vente des limonades, des eaux minérales, minéralisées, de source et de table (« Moniteur belge » du 28 décembre 1977).

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE BASSE TENSION

L'arrêté ministériel du 30 décembre 1976 (« Moniteur belge » du 1^{er} janvier 1977) détermine la formule selon laquelle les modifications des prix de l'énergie électrique en basse tension peuvent être effectuées.

L'arrêté ministériel du 16 mai 1977 (« Moniteur belge » du 4 juin 1977) modifie les dispositions de l'arrêté ministériel du 5 novembre 1955 portant réglementation des prix de l'énergie électrique en basse tension et homologuant des tarifs généraux comprenant un terme fixe.

ENGRAIS

L'arrêté ministériel du 5 juillet 1977 (« Moniteur belge » du 11 août 1977) autorise une hausse de 7,5 % des prix des engrais azotés simples à partir de la campagne 1977-1978.

GAZ

L'arrêté ministériel du 30 décembre 1976 (« Moniteur belge » du 1^{er} janvier 1977) détermine la formule selon laquelle les modifications des prix du gaz fourni par la distribution publique peuvent être effectuées.

LAIT DE CONSOMMATION

L'arrêté ministériel du 26 janvier 1977 (« Moniteur belge » du 28 janvier 1977) fixe les prix maxima de vente du lait de consommation à 15,25 F et 16,00 F le litre selon qu'il s'agit de vente dans les magasins de détail ou de lait remis au domicile du consommateur.

L'arrêté ministériel du 18 mai 1977 (« Moniteur belge » du 26 mai 1977) fixe les nouveaux prix maxima de vente du lait de consommation : au litre, 15,75 F dans les magasins et 16,50 livré à domicile.

LAMPES A INCANDESCENCE

L'arrêté ministériel du 2 août 1977 (« Moniteur belge » du 12 août 1977) stipule que les prix des lampes à incandescence ne peuvent être supérieurs aux prix pratiqués conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 26 mai 1976, majorés de 8 %.

LOYERS

La loi du 27 décembre 1977 (« Moniteur belge » du 28 décembre 1977) réglementant pour 1978 les taux et autres conventions concédant la jouissance d'un immeuble, détermine que le

montant des loyers ne peut dépasser, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1978, le montant du 30 novembre 1977 majoré de 5 %.

PAIN

L'arrêté royal du 22 décembre 1977 (« Moniteur belge » du 24 décembre 1977) reporte au 1^{er} janvier 1979 l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 31 août 1976 concernant le pain et les autres produits de la boulangerie.

PÉRIODIQUES

L'arrêté ministériel du 13 juillet 1977 stipule que le prix maximum de vente de périodiques importés, T.V.A. comprise, sera calculé sur base des prix de vente appliqués dans le pays d'origine, convertis en francs belges à l'aide de tables de conversion homologuées, à la demande des importateurs ou d'une organisation professionnelle représentative, par le Ministre des Affaires économiques, après consultation de la Commission pour la Régulation des Prix (« Moniteur belge » du 20 juillet 1977).

SOMMIERS MÉTALLIQUES

L'arrêté ministériel du 1^{er} mars 1977 (« Moniteur belge » du 23 avril 1977) stipule que les prix de vente des sommiers métalliques, taxe sur la valeur ajoutée non comprise, ne peuvent, dans tous les stades de production, d'importation ou de distribution, être supérieurs aux prix, majorés de 5 %, qui ont été fixés par l'arrêté ministériel du 27 septembre 1976.

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

La loi du 22 décembre 1977 (« Moniteur belge » du 24 décembre 1977) proroge du 31 décembre 1977 au 31 décembre 1978 la loi du 9 juillet 1975 instituant un régime de prix pour les spécialités pharmaceutiques et autres médicaments.

TARIF POSTAL

Le « Moniteur belge » du 24 novembre 1977 a publié les nouveaux tarifs postaux qui entreront en vigueur à partir du 1^{er} décembre 1977. Le tarif pour l'envoi d'une lettre normale est porté de 6,50 à 8 F.

VIANDES

Les arrêtés ministériels des 4 mars, 25 mai, 19 août, 19 octobre et 16 décembre 1977 (« Moniteur belge » des 9 mars, 1^{er} juin, 26 août, 21 octobre et 20 décembre 1977) déterminent de nouveaux prix à la consommation pour toutes les catégories de viandes bovines et porcines.

Les arrêtés ministériels des 14 et 18 novembre 1977 (« Moniteur belge » des 17 et 23 novembre 1977) portent les marges commerciales autorisées des bouchers de 22 à 27,50 F au kilogramme à partir du 18 novembre 1977.

Recherche scientifique

Le « Moniteur belge » du 18 février 1977 publie l'arrêté royal relatif à la valorisation des résultats des recherches financées par voie de contrats conclus par les Ministres ayant les Affaires économiques et la Politique scientifique dans leurs attributions.

Le « Moniteur belge » du 27 avril 1977 publie l'arrêté royal du 18 février 1977 accueillant la requête introduite par le Syndicat de l'Industrie diamantaire belge, tendant à la reconnaissance du Centre de Recherche scientifique et technique de l'Industrie diamantaire, en abrégé C.R.S.T.I.D., et à l'agrément de ses statuts.

Le « Moniteur belge » du 8 juillet 1977 publie l'arrêté royal du 3 mai 1977 affectant un crédit à une subvention à l'Institut européen de Recherches et d'Etudes supérieures en management.

Le « Moniteur belge » du 19 octobre 1977 publie l'arrêté royal du 28 septembre 1977 relatif à la participation belge au financement du projet de recherche de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques sur « The future development of advanced industrial societies in harmony with that of developing countries ».

Réglementation de la production et du commerce

LÉGISLATION COMMERCIALE

Les arrêtés royaux des 3 mai et 30 septembre 1977 relèvent le plafond des engagements de la Caisse nationale de Crédit professionnel (« Moniteur belge » des 1^{er} juin et 27 octobre 1977).

La loi du 22 février 1977 modifie la loi du 6 mars 1964 portant organisation des Classes moyennes, modifiée par la loi du 21 décembre 1970 (« Moniteur belge » du 19 avril 1977).

Des arrêtés royaux du 15 avril 1977 fixent l'entrée en vigueur et règlent l'application de la loi du 22 février 1977 (« Moniteur belge » des 18 mai et 16 juin 1977).

La loi du 8 juillet 1977 modifie la loi du 24 mai 1959 portant élargissement des facilités d'accès au crédit professionnel et artisanal en faveur des classes moyennes (« Moniteur belge » du 30 août 1977).

L'arrêté royal du 24 décembre 1976 modifie le règlement organique de l'Institut économique et social des Classes moyennes (« Moniteur belge » du 1^{er} février 1977).

L'arrêté royal du 31 mars 1977 modifie l'arrêté royal du 11 août 1960 portant exécution de la loi du 20 juin 1960 instaurant le repos hebdomadaire dans l'artisanat et le commerce (« Moniteur belge » du 17 mai 1977).

La loi du 24 février 1977 modifie la loi du 24 juillet 1973 instaurant la fermeture obligatoire du soir dans le commerce, l'artisanat et les services (« Moniteur belge » du 20 avril 1977).

L'arrêté royal du 17 novembre 1977 modifie l'arrêté royal du 23 décembre 1957, relatif à certaines mesures d'exécution de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement (« Moniteur belge » du 3 décembre 1977).

L'arrêté royal du 24 décembre 1976 porte les conditions d'agrément des entreprises de location-financement dans le cadre des lois d'expansion économique des 17 juillet 1959 et 30 décembre 1970 (« Moniteur belge » du 20 janvier 1977).

La loi du 1^{er} février 1977 fixe le montant minimum du capital des sociétés anonymes (« Moniteur belge » du 8 mars 1977).

L'arrêté royal du 14 décembre 1976 est relatif à la reconnaissance des organisations socio-culturelles visées à l'article 2, § 3, c de la loi du 6 juillet 1976 sur la répression du travail frauduleux à caractère commercial ou artisanal (« Moniteur belge » du 8 janvier 1977).

La loi du 10 janvier 1977 modifie la loi du 19 février 1965 relative à l'exercice, par les étrangers, des activités indépendantes (« Moniteur belge » du 2 avril 1977).

Le « Moniteur belge » du 9 juillet 1977 publie un arrêté royal du 23 mars 1977 relatif au commerce et à l'expertise de la viande.

Le « Moniteur belge » du 1^{er} avril 1977 publie un arrêté royal du 29 mars 1977 relatif à l'expertise et au commerce du poisson.

L'arrêté royal du 1^{er} avril 1977 réglemente l'utilisation du mercure métallique pour le traitement des fruits du genre citrus (citris spp) destinés à la consommation humaine (« Moniteur belge » du 20 décembre 1977).

Un arrêté royal du 18 février 1977 est relatif aux compteurs d'eau froide (« Moniteur belge » du 29 mars 1977).

Un arrêté royal du 18 février 1977 est relatif aux instruments de pesage non automatiques (« Moniteur belge » du 9 avril 1977).

Un arrêté royal du 14 avril 1977 est relatif aux mesures matérialisées de longueur (« Moniteur belge » du 11 juin 1977).

Un arrêté royal du 4 octobre 1977 est relatif aux unités de mesures légales (« Moniteur belge » du 20 octobre 1977).

L'arrêté royal du 20 octobre 1977 désigne certains agents chargés de rechercher et de constater les infractions à la loi du 16 juin 1970 sur les unités, étalons et instruments de mesures et aux arrêtés pris en exécution de celle-ci (« Moniteur belge » du 22 novembre 1977).

Les arrêtés ministériels des 8 février et 2 septembre 1977 complètent l'arrêté ministériel du 25 juin 1975 fixant les périmètres pour le transport par taxis, modifié et complété par les arrêtés ministériels des 22 janvier 1976, 12 février 1976 et 5 mai 1976 (« Moniteur belge » des 27 avril et 13 septembre 1977).

L'arrêté royal du 23 février 1977 modifie l'arrêté royal du 13 janvier 1975 portant la liste des appareils de jeu dont l'exploitation est autorisée (« Moniteur belge » du 12 mars 1977).

L'arrêté ministériel du 17 février 1977 modifie l'arrêté ministériel du 25 août 1976 relatif au contrôle des recettes perçues par les exploitants de salles de cinéma (« Moniteur belge » du 23 février 1977). Cet arrêté ministériel est lui-même modifié par un arrêté ministériel du 31 août 1977 (« Moniteur belge » du 2 septembre 1977). Ce dernier arrêté ministériel est modifié par un arrêté ministériel du 23 décembre 1977 (« Moniteur belge » du 30 décembre 1977).

L'arrêté ministériel du 17 mars 1977 est relatif à certaines modalités pratiques du contrôle de ces recettes (« Moniteur belge » du 24 mars 1977).

Le « Moniteur belge » du 10 mars 1977 contient la liste des Etats qui ont dénoncé la Convention européenne sur la classification internationale des brevets d'invention, signée à Paris le 19 décembre 1954.

La loi du 8 juillet 1977 porte approbation des actes internationaux suivants : 1. Convention sur l'unification de certains éléments de droit des brevets d'invention, faite à Strasbourg le 27 novembre 1963; 2. Traité de coopération en matière de brevets, et Règlement d'exécution, faits à Washington le 19 juin 1970; 3. Convention sur la délivrance de brevets européens (Convention sur le brevet européen), Règlement d'exécution et quatre Protocoles, faits à Munich le 5 octobre 1973; 4. Convention relative au brevet européen pour le Marché commun (Convention sur le brevet communautaire), et Règlement d'exécution, faits à Luxembourg le 15 décembre 1975, p. 11971 (« Moniteur belge » du 30 septembre 1977).

Le « Moniteur belge » du 17 mars 1977 contient un arrangement entre les Gouvernements du Royaume de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume des Pays-Bas, d'une part, et celui de la République Populaire de Chine, d'autre part, conclu par échange de lettres datées à Pékin le 10 avril 1975, concernant l'enregistrement et la protection des marques de produits.

L'arrêté royal du 4 mars 1977 porte exécution des articles 1^{er} et 2 de la loi-cadre du 1^{er} mars 1976 réglementant la protection du titre professionnel et l'exercice des professions intellectuelles prestataires de services (« Moniteur belge » du 31 mars 1977).

La loi du 28 janvier 1977 modifie la loi du 26 juin 1963 créant un ordre des architectes (« Moniteur belge » du 2 avril 1977).

RÉGLEMENTATION DE L'ÉNERGIE

L'arrêté royal du 25 avril 1977 relatif à la communication des informations concernant l'approvisionnement du pays et des consommateurs en pétrole et produits pétroliers (« Moniteur belge » du 28 mai 1977).

L'arrêté royal du 2 juin 1977 et l'arrêté ministériel du 28 juin 1977 sont relatifs à l'utilisation de combustibles pétroliers et de gaz naturel et au stockage de combustibles fossiles par les centrales électriques (« Moniteur belge » des 11 et du 13 août 1977).

RÉGLEMENTATION DE LA PRODUCTION

L'arrêté royal du 7 janvier 1977 modifie l'arrêté royal du 28 décembre 1970 relatif aux ateliers de préparation des viandes ainsi qu'à l'exportation de leurs produits (« Moniteur belge » du 4 mai 1977).

La loi du 24 janvier 1977 relative à la protection de la santé des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires et les autres produits règle l'utilisation d'additifs dans les aliments et pose des normes auxquelles doivent répondre les emballages (« Moniteur belge » du 8 avril 1977).

L'arrêté ministériel du 27 janvier 1977 modifie l'arrêté ministériel du 31 octobre 1958 relatif aux types, aux conditions d'agrément et aux charges limites par fourneau des explosifs dans les travaux souterrains des mines (« Moniteur belge » du 25 mars 1977).

L'arrêté royal du 8 février 1977 modifie l'arrêté royal du 27 janvier 1936 relatif aux beurres, margarines, graisses préparées et autres matières grasses comestibles (« Moniteur belge » du 25 février 1977).

Un arrêté royal du 22 mars 1977 modifie l'arrêté royal du 31 août 1976 concernant le pain et les autres produits de la boulangerie (« Moniteur belge » du 29 mars 1977).

L'arrêté royal du 23 mars 1977 est relatif au taux de biodégradabilité de certains agents de surface dans les détergents (« Moniteur belge » du 9 juin 1977).

Une série d'arrêtés royaux du 22 avril 1977 déterminent les conditions sectorielles de déversement dans les égouts publics et dans les eaux de surface ordinaires, des eaux usées provenant des secteurs :

- pétrochimie et chimie organique qui en dérive (1);
 - industrie de la gélatine;
 - fabrication des engrais;
 - abattoirs de volailles (1);
 - transformation de la viande;
 - traitement des pommes de terre;
 - production et transformation des huiles et graisses végétales et animales;
 - fabrication des peroxydes;
 - installations pour le nettoyage des fûts;
 - industrie du chlore;
 - fabrication des hydrocarbures chlorés (1);
 - production de vernis et de peintures;
 - carrières, cimentières, sablières et entreprises de dragage (1);
 - engraissement de veaux;
 - production et transformation de l'amidon;
 - rouissage du lin;
 - savonneries et production et/ou transformation pour des buts techniques de matières premières pour la production des agents de surface;
 - imprimeries;
 - porcheries et collecte du fumier de porc;
 - industrie pharmaceutique;
 - nettoyage des véhicules et bateaux fluviaux affectés au transport de liquides;
 - laboratoires;
 - abattoirs;
 - industrie du sucre et râperies de betteraves;
 - industrie de pâtes à papier, papiers et cartons;
- (« Moniteur belge » du 4 juin 1977).

L'arrêté royal du 24 mai 1977 modifie l'arrêté royal du 28 février 1963 portant règlement général de la protection de la population et des travailleurs contre les dangers des radiations ionisantes (« Moniteur belge » du 7 juillet 1977).

L'arrêté ministériel du 25 mai 1977 modifiant l'arrêté ministériel du 18 août 1976 est relatif aux mesures visant à lutter contre le gaspillage de l'eau (« Moniteur belge » du 1^{er} juin 1977).

L'arrêté royal du 27 mai 1977 modifie l'arrêté royal du 28 mai 1975 relatif au cacao et au chocolat (« Moniteur belge » du 1^{er} juillet 1977).

L'arrêté ministériel du 27 mai 1977 modifie l'arrêté ministériel du 15 février 1974 déterminant, en exécution de l'article 4, § 2, de la loi du 26 mars 1971 sur la protection des eaux de surface contre la pollution, la valeur des coefficients de conversion en unités de charge

(1) Détermine les conditions de déversement dans les eaux de surface ordinaires.

polluante pour les eaux usées provenant des entreprises industrielles ou autres (« Moniteur belge » du 15 octobre 1977).

La loi du 8 juillet 1977 porte approbation des actes internationaux suivants : 1. Convention sur l'unification de certains éléments du droit des brevets d'invention, faite à Strasbourg le 27 novembre 1963; 2. Traité de coopération en matière de brevets, et Règlement d'exécution, faits à Washington le 19 juin 1970; 3. Convention sur la délivrance de brevets européens (Convention sur le brevet européen), Règlement d'exécution et quatre Protocoles, faits à Munich le 5 octobre 1973; 4. Convention relative au brevet européen pour le Marché commun (Convention sur le brevet communautaire) et Règlement d'exécution, faits à Luxembourg le 15 décembre (« Moniteur belge » du 30 septembre 1977).

L'arrêté royal du 29 juillet 1977 modifie l'arrêté royal du 12 septembre 1972 relatif à la fabrication, au commerce et à l'emploi des objets et matières destinés à être mis en contact avec les denrées et substances alimentaires (« Moniteur belge » du 11 novembre 1977).

L'arrêté royal du 11 août 1977 modifie l'arrêté royal du 9 avril 1975 relatif à l'intervention de l'Etat dans l'investissement complémentaire auquel est tenue une entreprise industrielle déjà établie pour le traitement spécial des eaux usées, modifié par l'arrêté royal du 5 novembre 1976 (« Moniteur belge » du 4 octobre 1977).

L'arrêté royal du 4 octobre 1977 modifie l'arrêté royal du 14 septembre 1970, portant mise en vigueur partielle de la loi du 16 juin 1970 sur les unités, étalons et instruments de mesure et fixant les unités de mesure légales et les étalons et les mesures nécessaires à la reproduction de ces unités (« Moniteur belge » du 20 octobre 1977).

L'arrêté royal du 22 décembre 1977 modifie l'arrêté royal du 31 août 1976 concernant le pain et les autres produits de la boulangerie (« Moniteur belge » du 24 décembre 1977).

L'arrêté ministériel du 23 décembre 1977 abroge les mesures visant à lutter contre le gaspillage de l'eau (« Moniteur belge » du 31 décembre 1977).

Salaires (Voir aussi Prévoyance sociale et Travail)

CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL

FIXATIONS ET CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION ET DE TRAVAIL

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail des commissions paritaires nationales :

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de parution au « Moniteur belge »</i>
Aides familiales et aides séniors	22 février 1977	30 avril 1977
Alimentation (commerce)	7 juillet 1977	2 septembre 1977
Alimentation (industrie) :		
— bières et eaux de boissons (commerce)	7 juillet 1977	8 octobre 1977
— boulangeries (artisanaux)	6 octobre 1977	8 novembre 1977
— boulangeries (industrielles)	7 octobre 1977	30 novembre 1977
— travail de la viande	12 juillet 1977	7 octobre 1977
Ameublement	18 juillet 1977	22 décembre 1977
Assurances (entreprises)	20 juillet 1977	14 octobre 1977
Banques	2 septembre 1977	25 octobre 1977
Blanchisseries et entreprises de teinturerie et dégraissage	12 juillet 1977	8 octobre 1977
Briquetteries	2 juin 1977	30 août 1977
Carrières	3 octobre 1977	29 novembre 1977
Céramiques	18 juillet 1977	15 octobre 1977
Ciments	18 mars 1977	13 avril 1977
	12 avril 1977	2 juillet 1977
	7 octobre 1977	24 décembre 1977
Coiffure et soins de beauté	20 juillet 1977	11 octobre 1977
Combustibles (commerce)	7 juillet 1977	10 septembre 1977

Commerce de détail :		
— grandes entreprises de vente au détail	28 décembre 1976	27 janvier 1977
	4 janvier 1977	28 janvier 1977
	20 juillet 1977	25 octobre 1977
Construction	26 juillet 1977	8 septembre 1977
	26 juillet 1977	7 octobre 1977
	20 octobre 1977	15 décembre 1977
Construction métallique :		
— canoneries	18 mars 1977	9 avril 1977
— entreprises artisanales de la transformation des métaux	18 juillet 1977	3 septembre 1977
— entreprises de commerce	18 mars 1977	9 avril 1977
— ponts et charpentes	12 juillet 1977	7 septembre 1977
Cuir et peaux	28 décembre 1976	27 janvier 1977
	18 mars 1977	7 avril 1977
Diamant (industrie et commerce)	14 novembre 1977	15 décembre 1977
Entreprises forestières	7 juillet 1977	8 septembre 1977
Fourrure (fabrication)	20 juillet 1977	30 septembre 1977
Garages	17 janvier 1977	25 février 1977
Horticulture (entreprises) :		
— floriculture	12 juillet 1977	8 septembre 1977
— fruiticulture	26 juillet 1977	25 octobre 1977
— parcs et jardins	29 septembre 1977	30 novembre 1977
Industrie de l'habillement et de la confection	12 juillet 1977	8 octobre 1977
	26 juillet 1977	17 novembre 1977
Industrie du tabac	12 juillet 1977	10 septembre 1977
	12 juillet 1977	1 ^{er} octobre 1977
Industrie hôtelière	28 décembre 1976	24 février 1977
	4 janvier 1977	24 février 1977
	4 janvier 1977	19 avril 1977
	2 septembre 1977	5 novembre 1977
	12 juillet 1977	2 septembre 1977
Lin (préparation du)		
Maisons d'éducation et d'hébergement	6 janvier 1977	9 avril 1977
Maîtres tailleurs, tailleuses et couturières	26 juillet 1977	7 décembre 1977
Nettoyage et désinfection (entreprises)	7 juillet 1977	1 ^{er} septembre 1977
	2 septembre 1977	8 octobre 1977
Pêche maritime	7 juillet 1977	6 octobre 1977
Pelleries (apprêts et teinture)	26 juillet 1977	11 octobre 1977
Produits réfractaires	18 mars 1977	5 avril 1977
Récupération de chiffons	21 janvier 1977	8 mars 1977
	1 ^{er} février 1977	29 avril 1977
	1 ^{er} février 1977	4 mai 1977
	18 juillet 1977	7 septembre 1977
Récupération de métaux	17 janvier 1977	25 février 1977
	18 mars 1977	2 avril 1977
Sacs en jute	1 ^{er} mars 1977	11 mai 1977
	20 juillet 1977	7 octobre 1977
Services de santé	31 mars 1977	21 avril 1977
	31 mars 1977	27 avril 1977
	31 mars 1977	28 avril 1977
Transformation de papier et de carton	1 ^{er} février 1977	3 mai 1977
Transports :		
— entreprises de taxis	12 avril 1977	28 juin 1977
— services spéciaux d'autobus	20 juillet 1977	27 octobre 1977
— transports de choses	1 ^{er} juin 1977	19 août 1977
Verreries	12 avril 1977	5 mai 1977

RATTACHEMENT DES SALAIRES A L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

Le régime de liaison à l'indice des prix à la consommation des traitements, salaires et pensions des agents de l'Etat a été modifié par la loi du 1^{er} mars 1977 (« Moniteur belge » du 12 mars 1977). Par l'arrêté royal du 15 avril 1977 (« Moniteur belge » du 29 avril 1977), les autres

services du secteur public (institutions d'intérêt public, provinces, communes, etc) tombent sous l'application de cette loi. Selon ladite loi l'échelle salariale mobile entre en vigueur non plus lorsque l'indice moyen des prix à la consommation a atteint ou dépassé durant deux mois consécutifs le niveau fixé, mais dès que l'indice pour un seul mois déterminé a atteint le niveau en question. Les allocations sociales au bénéfice d'agents du service public (ex. les allocations familiales) demeurent sujettes à la loi du 2 août 1971.

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail des commissions paritaires concernant le rattachement des salaires des ouvriers à l'indice des prix à la consommation :

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de parution au « Moniteur belge »</i>
Aides familiales et aides séniors	1 ^{er} février 1977	18 mai 1977
Alimentation (industrie)	12 juillet 1977	7 octobre 1977
Blanchisseries et entreprises de teinturerie et dégraissage	1 ^{er} juillet 1977	17 août 1977
Chimie	11 mars 1977	10 juin 1977
Combustibles (commerce)	1 ^{er} juillet 1977	9 septembre 1977
Commerce de détail		
— grandes entreprises de vente au détail	28 décembre 1976	10 mars 1977
Diamant (industrie et commerce)	14 novembre 1977	15 décembre 1977
Transformation du papier et du carton	17 janvier 1977	4 mars 1977
Travaux techniques agricoles et horticoles	14 novembre 1977	15 décembre 1977

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires une série de conventions :

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de parution au « Moniteur belge »</i>
Employés de casino	20 juillet 1977	14 octobre 1977
Services de garde	31 mars 1977	4 mai 1977

Statistiques

GÉNÉRALITÉS

Le « Moniteur belge » du 4 février 1977 publie l'arrêté royal du 16 novembre 1976 prescrivant une enquête socio-économique par sondage auprès des ménages.

Le « Moniteur belge » du 22 février 1977 publie l'arrêté royal du 14 janvier 1977 maintenant en vigueur certains arrêtés prescrivant des statistiques de la production, de l'activité et des stocks.

Le « Moniteur belge » du 5 mars 1977 publie l'arrêté royal du 15 décembre 1976 prescrivant l'établissement d'une statistique mensuelle de l'activité dans l'industrie du vêtement et de la confection.

Le « Moniteur belge » du 13 mai 1977 publie l'arrêté royal du 14 mars 1977 modifiant l'arrêté royal du 6 octobre 1966 prescrivant l'établissement d'une statistique annuelle des causes de décès.

Le « Moniteur belge » du 25 mai 1977 publie l'arrêté royal du 15 avril 1977 prescrivant l'établissement de statistiques périodiques de certains marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

Le « Moniteur belge » du 28 juin 1977 publie l'arrêté royal du 3 mai 1977 modifiant l'arrêté royal du 26 août 1966 prescrivant des statistiques annuelles des naissances, décès, mariages, divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions, immigrations et émigrations.

Le « Moniteur belge » du 2 août 1977 publie l'arrêté royal du 25 mars 1977 modifiant l'arrêté royal du 19 janvier 1970 prescrivant l'élaboration d'une statistique mensuelle de l'activité dans l'industrie des fabrications métalliques.

Le « Moniteur belge » du 19 août 1977 publie l'arrêté royal du 16 mai 1977 prescrivant le recensement agricole et horticole en 1977.

Les statistiques officielles sont publiées dans les divers bulletins de l'I.N.S. pendant l'année 1976 :

AGRICULTURE

Les « Statistiques agricoles » publient des statistiques mensuelles et trimestrielles concernant l'agriculture et, de temps à autre, des statistiques semestrielles ou annuelles; ainsi en 1977 :

- la répartition des abattoirs suivant le tonnage abattu — années 1971 à 1976 (n^{os} 1, 2 et 3);
- le recensement agricole et horticole au 15 mai 1976 (n^{os} 1, 2, 3, 7 et 8) et au 1^{er} décembre 1976 (n^{os} 4, 5 et 6);
- le recensement des cultures maraîchères de plein air au 1^{er} septembre 1976 (n^{os} 1, 2 et 3);
- les bois soumis au régime forestier (n^{os} 1, 2 et 3);
- l'estimation de la production agricole — année culturale 1975-1976 (n^{os} 4, 5 et 6);
- la lutte contre la tuberculose bovine : de 1952 à 1976 (n^{os} 7 et 8);
- le relevé du nombre de permis de chasse (n^{os} 7 et 8);
- les salaires et fermages dans l'agriculture (n^{os} 9 et 10);
- les stocks de bois au 31 décembre 1976 (n^{os} 9 et 10);
- la pêche maritime en 1976 (n^{os} 4, 5 et 6).

COMMERCE

Les « Statistiques du commerce » publient une fois l'an des données mensuelles et trimestrielles concernant tant le commerce extérieur et intérieur que le tourisme. Les séries annuelles ou semestrielles suivantes ont également paru :

- les stocks de vin détenus par les commerçants au 31 août 1976 (n^{os} 1, 2 et 3);
- le tourisme et l'hôtellerie en 1976 (n^{os} 4, 5 et 6);
- les points de vente de carburants pour véhicules à moteur en 1974-1975 et 1976 (n^{os} 4, 5 et 6);
- l'activité des établissements de vente, de réparation et d'entretien de véhicules à moteur et de cycles en 1975 (n^{os} 4, 5 et 6);
- les ventes et les prêts à tempérament et les prêts personnels ou prêts sans signature (2^e semestre 1976) (n^{os} 7, 8 et 9);
- les stocks de charbon domestique détenus par les commerçants disposant d'une capacité de stockage de 200 tonnes et plus — situation au 31 décembre 1976 (n^{os} 7, 8 et 9);
- les chiffres d'affaires, T.V.A. sur le chiffre d'affaires, montants des achats et valeurs des stocks concernant certaines entreprises de commerce de détail pour l'année 1976 (n^{os} 10, 11 et 12).

EMPLOI, SALAIRES ET PRIX

Dans le « Bulletin statistique » sont publiées des enquêtes concernant :

- les budgets des ménages 1973-1974 (n^o 10);
- les budgets des ménages d'indépendants (n^o 11).

FINANCES

Les numéros 7 et 8 du « Bulletin statistique » pour 1977 analysaient le tableau input-output de la Belgique pour 1970.

Tous les mois, le Ministère des Communications, des Postes, Télégraphes et Téléphones fait publier au « Moniteur belge » un bref compte rendu des opérations de l'Office des Chèques postaux.

<i>Mois concernés</i>	<i>Date de la publication au « Moniteur belge »</i>
janvier	4 mars 1977
février	31 mars 1977
mars	3 mai 1977
avril	7 juin 1977
mai	2 juillet 1977
juin	24 août 1977
juillet	2 septembre 1977
août	29 septembre 1977
septembre	4 novembre 1977
octobre	6 décembre 1977
novembre	31 décembre 1977
décembre	3 février 1978

La Banque nationale de Belgique publie tous les mois un état de la situation globale des banques en Belgique.

<i>Mois concernés</i>	<i>Date de la publication au « Moniteur belge »</i>
janvier	22 mars 1977
février	19 avril 1977
mars	24 mai 1977
avril	23 juin 1977
mai	21 juillet 1977
juin	31 août 1977
juillet	23 septembre 1977
août	15 octobre 1977
septembre	23 novembre 1977
octobre	14 décembre 1977
novembre	14 janvier 1978
décembre	24 février 1978

INDUSTRIE

Des statistiques annuelles de production ont été publiées en 1976 dans la collection « Statistiques industrielles ». Elles se rapportent aux années et industries suivantes :

- 1972 : Brasseries, brasseries-maltes, maltes (n^{os} 4, 5 et 6)
- 1973 : Brasseries, brasseries-maltes, maltes (n^{os} 4, 5 et 6); vêtements et confection (n^{os} 7, 8 et 9); abattoirs de volaille et d'autres animaux de basse-cour (n^{os} 10, 11 et 12)
- 1974 : Industrie de la préparation et des conserves de poissons, mollusques et crustacés; boulangeries, boulangeries-pâtisseries, pâtisseries; industrie des biscuits, biscottes et pains d'épice; sucreries, raffineries de sucre et fabriques de sucre inverti; industrie du chocolat et de la confiserie; entrepôts frigorifiques autonomes; fabriques de glace et de carboglace; fabrication de boissons diverses; classement et effilochage de chiffons et de déchets textiles; filature de lin et de chanvre; filature de la laine cardée et de la laine pour couverture; filature de laine peignée; fabrication de rubans, tresses, passementerie, bolducs et articles similaires; industrie du feutre; industrie de la bonneterie; industrie de la chaussure et de la pantoufle (n^{os} 1, 2 et 3); minières, carrières; industries connexes et exploitation de terrils; confitureries, siroperies; fabriques de conserves de fruits et industries connexes; conserves de légumes; brasseries, brasseries-maltes, maltes; industrie du tabac; industrie des huiles végétales et animales; industrie de la margarine; industrie chimique; industrie du sciage du bois, de la fabrication des fibres et de la laine de bois, du déroulage et du tranchage du bois; industrie de l'impression (impression, brochage, reliure); industrie de l'impression (impression de quotidiens et d'hebdomadaires); industrie de la tannerie; industrie du lavage et du carbonisage de la laine; industrie du peignage de la laine; production, transport et distribution d'électricité; industrie céramiques; industrie du verre (production, transformation et façonnage); montage de constructions métalliques (n^{os} 4, 5 et 6); industrie des produits pharmaceutiques; industrie du papier et du carton; industrie de la ganterie, de la maroquinerie et des autres articles en cuir; industrie du tissage et des fibres durcies; filature de la laine; vêtements et confection; sidérurgie; constructions métalliques; industrie de la transformation des matières plastiques (n^{os} 7, 8 et 9); houillères et leurs centrales électriques; abattoirs de volaille et d'autres animaux de basse-cour; fabriques d'agglomérés de houille; industrie des métaux non ferreux; industrie de la construction (n^{os} 10, 11 et 12)

- 1975 : Industrie des huiles végétales et animales (nos 4, 5 et 6); recensement des installations et moyens de transport frigorifiques; distilleries d'alcool et levureries; industrie de la margarine; houillères et leurs centrales électriques; utilisation de l'eau dans l'industrie; cokeries; industries céramiques (nos 10, 11 et 12)
- 1976 : Statistique annuelle des investissements industriels; industrie du ciment (nos 10, 11 et 12)
Statistique des autorisations de bâtir et des bâtiments commencés (nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12)

POPULATION ET LOGEMENT

Concernant la population et le logement les statistiques suivantes ont été publiées dans le « Bulletin de Statistique » :

- le stock des logements et leurs commodités au 31 décembre 1975 (nos 5 et 6);
- le mouvement de la population en 1976 (n° 9);
- l'évolution du potentiel démographique de la Belgique 1930 - 1947 - 1961 - 1970 - 1975 (n° 12).

STATISTIQUE RÉGIONALE ET MÉTHODE STATISTIQUE

- répartition régionale de l'activité dans l'industrie des fabrications métalliques (« Statistiques industrielles », nos 1, 2 et 3);
- orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1973; livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région linguistique (« Bulletin de Statistique », nos 1 et 2).

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

La publication « Statistiques des Transports » fournit des statistiques semestrielles et annuelles sur :

- la navigation aérienne en 1975 (nos 1, 2 et 3);
- le mode de transport des marchandises à l'importation, à l'exportation et en transit dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise en 1975 (nos 1, 2 et 3);
- les véhicules à moteur neufs mis en circulation en 1976 (nos 4, 5 et 6);
- les véhicules à moteur d'occasion mis en circulation en 1976 (nos 4, 5 et 6);
- les transports routiers de marchandises effectués par les véhicules belges d'une charge utile d'au moins une tonne en 1975 (nos 7, 8 et 9);
- le trafic postal en 1975 et 1976 (nos 7, 8 et 9);
- les vélos, les vélomoteurs et les motocyclettes légères en 1976 (nos 7, 8 et 9);
- téléphonie, service sémaphone, service public de la radio-téléphonie mobile terrestre et service télex en 1976 (nos 10, 11 et 12);
- la Société nationale des Chemins de fer belges en 1976 (nos 10, 11 et 12);
- les investissements des entreprises de transport de personnes et/ou de marchandises pour compte de tiers — années 1972 à 1975 (nos 10, 11 et 12).

Tourisme

Le 3 mai 1977 est paru l'arrêté royal du 12 avril 1977 modifiant l'arrêté royal du 11 juin 1976 déterminant, pour la région wallonne, les conditions d'établissement, au siège d'une exploitation agricole, d'abris, ne tombant pas sous l'application de la loi sur le camping.

Une réorganisation du Commissariat général au Tourisme a été réalisée par arrêté royal du 9 mars 1977, publié au « Moniteur belge » du 8 juillet 1977.

Le « Moniteur belge » du 26 juillet 1977 reprend l'arrêté ministériel du 25 avril 1977, fixant les conditions requises pour l'agrément d'une association de tourisme à la ferme.

Le 30 août 1977 est paru l'arrêté royal du 1^{er} juin 1977, modifiant l'arrêté royal du 8 mai 1967 réglant l'octroi de primes pour la modernisation et la construction d'établissements hôteliers.

Par arrêté royal du 22 avril 1977 (« Moniteur belge » du 20 octobre 1977) la pratique du camping à la ferme a été réglementée.

Transports et communications

NAVIGATION INTÉRIEURE ET RHIN

Le « Moniteur belge » du 4 janvier 1977 publie la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas, modifiant les tarifs des droits de pilotage sur l'Escaut et ses embouchures, et annexes, signées à Bruxelles le 23 mars 1967.

Le « Moniteur belge » du 15 janvier 1977 publie l'arrêté royal du 30 mars 1976 approuvant le règlement de visite des bateaux du Rhin.

Le « Moniteur belge » du 26 février 1977 publie l'arrêté royal du 17 février 1977 portant adaptation des tarifs des droits de pilotage, exprimés en monnaie belge, perçus sur l'Escaut en aval d'Anvers, dans les embouchures de l'Escaut et sur le canal Gand-Terneuzen.

Le « Moniteur belge » du 26 mars publie l'arrêté royal du 1^{er} mars 1977 relatif à l'application de l'article 3 du règlement pour le transport des matières dangereuses sur le Rhin (A.D.N.R.).

Le « Moniteur belge » du 3 mai publie l'arrêté royal du 8 mars 1977 modifiant l'arrêté royal du 19 août 1976 portant exécution de la loi du 8 juillet 1976 relative à la licence d'exploitation des bâtiments de navigation intérieure et au financement de l'Institut pour le Transport par Batellerie.

Le « Moniteur belge » du 6 mai 1977 publie l'arrêté ministériel du 15 avril 1977 relatif au fonctionnement des bureaux d'affrètement à tour de rôle de l'Office régulateur de la Navigation intérieure.

Le « Moniteur belge » du 6 mai 1977 publie l'arrêté royal du 20 août 1976 relatif à l'application de l'article 3 du règlement pour le transport de matière dangereuses sur le Rhin (A.D.N.R.), qui a fait l'objet de la résolution n° 20 du 5 novembre 1975 de la Commission centrale pour la Navigation du Rhin.

Le « Moniteur belge » du 2 juin 1977 publie l'arrêté royal du 8 avril 1977 modifiant l'arrêté royal du 18 mai 1976 fixant les conditions d'octroi de primes de déchirage de bateaux de navigation intérieure.

Le « Moniteur belge » du 20 juillet 1977 publie l'arrêté royal du 30 mars 1977 approuvant l'abrogation du Règlement particulier relatif à l'admission des installations à gaz liquéfiés à bord des bateaux destinés au transport de matières dangereuses sur le Rhin.

Le « Moniteur belge » du 20 juillet 1977 publie l'arrêté royal du 28 juin 1977 modifiant l'arrêté royal du 18 août 1975 portant règlement de police et de navigation du canal de Bruxelles au Rupel et du port de Bruxelles.

Le « Moniteur belge » du 20 juillet 1977 publie l'arrêté royal du 29 décembre 1976 approuvant une modification au Règlement pour le transport de matières dangereuses sur le Rhin (A.D.N.R.).

Le « Moniteur belge » du 21 juillet 1977 publie l'arrêté royal du 29 juin 1977 modifiant, en ce qui concerne le règlement particulier du canal de Gand à Ostende, l'arrêté royal du 7 septembre 1950 portant les règlements particuliers de certaines voies navigables.

Dans le « Moniteur belge » du 26 juillet 1977, les Autorités compétentes publient l'application de certaines dispositions du Règlement pour le transport de matières dangereuses sur le Rhin (A.D.N.R.) approuvé par l'arrêté royal du 2 décembre 1971.

Le « Moniteur belge » du 19 août 1977 publie l'arrêté royal du 25 juillet 1977 modifiant l'arrêté royal du 15 octobre 1935 portant règlement général des voies navigables du Royaume.

Le « Moniteur belge » du 22 octobre 1977 publie un arrêté royal du 5 octobre 1977 relatif aux missions de l'Office de la Navigation et du « Dienst voor de Scheepvaart ».

Le « Moniteur belge » du 14 décembre 1977 publie l'arrêté royal du 2 décembre 1977 portant adaptation des tarifs des droits de pilotage, exprimés en monnaie belge, perçus sur l'Escaut en aval d'Anvers, dans les embouchures de l'Escaut et sur le canal Gand-Terneuzen.

NAVIGATION MARITIME

Le « Moniteur belge » du 1^{er} janvier 1977 publie l'arrêté royal du 22 octobre 1976 complétant l'arrêté royal du 28 juillet 1976, modifiant l'arrêté royal du 10 septembre 1929 portant règlement organique de la police maritime.

Le « Moniteur belge » du 4 février 1977 publie la Convention relative à la création de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, faite à Genève le 6 mars 1948. Amendements aux articles 10, 16, 17, 18, 20, 28, 31 et 32 de ladite Convention, adoptés à Londres le 17 octobre 1974.

Le « Moniteur belge » du 15 février 1977 publie l'arrêté royal du 6 décembre 1976 fixant les tarifs des rétributions pour certaines prestations, fournies par le Service de l'Inspection maritime.

Le « Moniteur belge » du 8 mars publie le Protocole, signé à Copenhague le 13 août 1970, à la Convention du Conseil international pour l'Exploration de la Mer, faite à Copenhague, le 12 septembre 1964.

Le « Moniteur belge » du 22 mars publie la Convention sur le règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer, règlement y annexé et ses annexes, faits à Londres le 20 octobre 1972. Liste des Etats liés, entrée en vigueur.

Le « Moniteur belge » du 30 juin publie les amendements à la Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, et aux annexes A et B (Londres, le 12 mai 1954, tel que modifié le 11 avril 1962), adoptés à Londres le 21 octobre 1969. Entrée en vigueur.

Le « Moniteur belge » du 18 juillet et du 8 décembre 1977 publie l'arrêté royal du 20 juin 1977 exécutant la loi du 24 novembre 1975 portant approbation et exécution de la Convention sur le règlement internationale de 1972 pour prévenir les abordages en mer.

Le « Moniteur belge » du 20 juillet 1977 publie l'arrêté royal du 16 mai 1977 portant des mesures de protection de la navigation, de la pêche maritime, de l'environnement et d'autres intérêts essentiels lors de l'exploration et de l'exploitation des ressources minérales et autres ressources non vivantes du lit de la mer et du sous-sol dans la mer territoriale et sur le plateau continental.

ROUTES ET CHEMINS DE FER

Le « Moniteur belge » du 22 février 1977 publie l'accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Royaume de Norvège relatif aux transports internationaux de marchandises par route, signé à Bruxelles le 4 novembre 1976.

Le « Moniteur belge » du 20 avril 1977 publie l'arrêté ministériel du 5 avril 1977 relatif aux récipients en matière plastique d'une capacité nominale de 60 litres maximum pour le transport de certaines marchandises dangereuses par route.

Le « Moniteur belge » du 7 mai publie l'arrêté royal du 28 février 1977 modifiant l'arrêté royal du 23 avril 1971 portant exécution du règlement (C.E.E.) n° 1463/70 du Conseil des Communautés européennes du 20 juillet 1970 concernant l'introduction d'un appareil de contrôle dans le domaine des transports par route.

Le « Moniteur belge » du 19 mai publie l'accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement d'Irlande concernant les Transports routiers internationaux de marchandises, et le protocole, signés à Bruxelles le 28 février 1977.

Le « Moniteur belge » du 2 juin publie l'arrêté royal du 6 mai 1977 modifiant l'arrêté royal du 23 avril 1971 portant exécution du règlement (C.E.E.) n° 1463/70 du Conseil des Communautés européennes du 20 juillet 1970 concernant l'introduction d'un appareil de contrôle dans le domaine des transports par route.

Le « Moniteur belge » du 7 juillet publie l'arrêté ministériel du 23 mai 1977 accordant une dérogation générale à l'arrêté royal du 15 mars 1976 relatif au transport des marchandises dangereuses par route à l'exception des matières explosives et radioactives.

Le « Moniteur belge » du 16 juillet 1977 publie l'arrêté ministériel du 4 juillet 1977 pris en exécution de l'article 1^{er}, § 1^{er}, a, de l'arrêté royal du 15 mars 1976 relatif au transport des marchandises dangereuses par route à l'exception des matières explosives et radioactives.

Le « Moniteur belge » du 26 juillet 1977 publie l'arrêté ministériel du 17 juin 1977 pris en exécution de l'article 72 de l'arrêté royal du 15 mars 1968 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles et leurs remorques.

Le « Moniteur belge » des 25 et 26 octobre 1977 publie l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (A.D.R.). Modification des annexes A et B.

Le « Moniteur belge » du 13 décembre 1977 publie l'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 7 mai 1971 portant fixation du tarif commun pour le transport rémunéré de marchandises par route entre les pays du Benelux, même si une partie du transport s'effectue en transit à travers un pays tiers.

Le « Moniteur belge » du 14 décembre 1977 publie la loi du 18 novembre 1977 modifiant la loi du 1^{er} août 1960 relative au transport rémunéré de choses par véhicules automobiles.

Le « Moniteur belge » du 14 décembre 1977 publie l'arrêté royal du 18 octobre 1977 modifiant l'arrêté royal du 17 avril 1968 déterminant les conditions d'agrément des écoles de conduite de véhicules automoteurs.

Le « Moniteur belge » du 14 décembre 1977 publie l'arrêté royal du 8 décembre 1977 modifiant l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière.

Le « Moniteur belge » du 14 décembre 1977 publie l'arrêté ministériel du 8 décembre 1977 modifiant l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière.

Le « Moniteur belge » du 31 décembre 1977 publie l'arrêté royal du 27 décembre 1977 modifiant l'arrêté royal du 31 décembre 1953 portant réglementation de l'immatriculation de véhicules automoteurs.

TRANSPORTS AÉRIENS

Le « Moniteur belge » du 25 mars 1977 publie l'arrêté royal du 10 mars 1977 modifiant l'arrêté royal du 22 octobre 1971 instituant une redevance pour l'utilisation de l'espace aérien.

Le « Moniteur belge » du 22 avril 1977 publie l'arrêté ministériel du 14 avril 1977 portant désignation des aérodromes douaniers.

Le « Moniteur belge » du 12 mai 1977 publie le protocole portant amendement à la Convention relative à l'aviation civile internationale, signé à New York le 12 mars 1971.

Le « Moniteur belge » du 23 décembre 1977 publie l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1977 autorisant la Société anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (SABENA), à participer à la constitution, au capital et à la gestion de Changi International Airport Services Ltd, société d'assistance aéroportuaire (handling), en voie de constitution à Singapour.

TRANSPORTS EN COMMUN

Le « Moniteur belge » du 18 juin 1977 publie un arrêté ministériel du 17 février 1977 fixant les limites géographiques des zones d'activité des commissions régionales pour l'amélioration et la coordination des transports en commun urbains et interurbains, créées par arrêté royal du 1^{er} décembre 1976.

Le « Moniteur belge » du 17 août 1977 publie l'arrêté royal du 3 août 1977 modifiant l'arrêté royal du 15 septembre 1976 portant règlement sur la police des transports de personnes par tram, pré-métro, métro, autobus et autocar.

Travail (Voir aussi Prévoyance sociale et Salaires)

GÉNÉRALITÉS

L'arrêté royal du 4 janvier 1977 détermine les travaux exceptionnels au sens de l'article 1^{er}, § 4, de la loi du 28 juin 1976 portant réglementation provisoire du travail temporaire, du

travail intérimaire et de la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs (« Moniteur belge » du 15 janvier 1977).

Un arrêté royal du 4 janvier 1977 modifie l'article 8, 6° de l'arrêté royal du 28 novembre 1975 relatif à l'exploitation des bureaux de placement payants (« Moniteur belge » du 24 mai 1977).

L'arrêté royal du 10 janvier 1977 relatif aux conditions et aux modalités de la reconnaissance des ouvriers portuaires dans la zone portuaire d'Anvers a été publié dans le « Moniteur belge » du 21 janvier 1977.

L'arrêté royal du 10 janvier 1977 d'exécution de l'article 13 de la loi du 30 mars 1976 relative aux mesures de redressement économique a été publié dans le « Moniteur belge » du 22 janvier 1977.

L'arrêté royal du 17 janvier 1977 rend obligatoire la convention collective de travail du 29 septembre 1976, conclue au sein de la sous-commission paritaire pour la récupération de chiffons, relative à la sécurité d'emploi (« Moniteur belge » du 26 mars 1977).

L'arrêté royal du 21 janvier 1977 rend obligatoire la convention collective de travail du 29 septembre 1976, conclue au sein de la sous-commission paritaire pour la récupération de chiffons, relative au paiement garanti de jours fériés légaux en cas de chômage (« Moniteur belge » du 31 mars 1977).

Une loi du 28 janvier 1977 modifie la loi du 26 juin 1963 créant un Ordre des architectes (« Moniteur belge » du 2 avril 1977).

L'arrêté royal du 1^{er} février 1977 modifie l'arrêté royal du 20 septembre 1974 fixant les délais de préavis dans les secteurs horlogerie, bijouterie, orfèvrerie et joaillerie, ainsi que dans les entreprises de commerce des secteurs précités relevant de la Commission paritaire nationale des secteurs connexes aux constructions métallique, mécanique et électrique (« Moniteur belge » du 23 février 1977).

L'arrêté royal du 1^{er} février 1977 rend obligatoire la convention collective de travail particulière du 19 octobre 1976, conclue au sein de la Commission paritaire des employés de la transformation du papier et du carton (« Moniteur belge » du 2 avril 1977).

Un arrêté royal du 1^{er} février 1977 fixe la composition et les modalités de fonctionnement de la commission consultative paritaire d'agrégation des entreprises de travail intérimaire (« Moniteur belge » du 19 mars 1977).

Un arrêté royal du 4 février 1977 modifie l'arrêté royal du 12 novembre 1974 déclarant représentative une organisation professionnelle d'employeurs dans la branche d'activité des maisons d'éducation et d'hébergement (« Moniteur belge » du 4 mai 1977).

Un arrêté royal du 17 février 1977 rend obligatoire la convention collective de travail du 23 décembre 1976, conclue au sein de la Commission paritaire de l'aviation commerciale, relative au statut des travailleurs occupés à la S.A. Sabena (« Moniteur belge » du 30 avril 1977).

Un arrêté royal du 1^{er} mars 1977 rend obligatoire la convention collective de travail du 28 octobre 1976, conclue au sein de la Commission paritaire du commerce alimentaire, concernant la dérogation à la semaine de cinq jours (« Moniteur belge » du 30 avril 1977).

Le « Moniteur belge » du 7 avril 1977 a publié l'arrêté royal du 4 mars 1977 portant exécution des articles 1^{er} et 2 de la loi-cadre du 1^{er} mars 1976 réglementant la protection du titre professionnel et l'exercice des professions intellectuelles prestataires de services.

Le « Moniteur belge » du 22 mars 1977 a publié l'arrêté royal du 8 mars 1977 créant le grade de premier conciliateur social et modifiant l'arrêté royal du 23 juillet 1969 créant un Service des relations collectives de travail et fixant le statut du personnel de ce service.

Un arrêté royal du 24 mars 1977 accorde une indemnité aux travailleurs frontaliers occupés en France en vue de compenser la perte de rémunération résultant des fluctuations du taux de change entre les monnaies belge et française (« Moniteur belge » du 3 avril 1977).

Un arrêté royal du 24 mars 1977 modifie l'arrêté royal du 24 décembre 1968 fixant des mesures d'exécution de l'arrêté royal n° 40 du 24 octobre 1967 sur le travail des femmes (« Moniteur belge » du 3 mai 1977).

Un arrêté royal du 31 mars 1977 modifie l'arrêté royal du 11 août 1960 portant exécution de la loi du 22 juin 1960 instaurant le repos hebdomadaire dans l'artisanat et le commerce (« Moniteur belge » du 17 mai 1977).

Un arrêté royal du 1^{er} avril 1977 modifie l'arrêté royal du 9 décembre 1965 déterminant le montant et les conditions d'octroi d'une allocation complémentaire à certains travailleurs frontaliers ou saisonniers occupés en France et à leurs veuves (« Moniteur belge » du 13 avril 1977).

Le « Moniteur belge » du 3 mai 1977 a publié l'arrêté royal du 12 avril 1977 relatif à la mise au travail de stagiaires par les administrations régionales et locales occupant moins de cent personnes.

Un arrêté royal du 12 avril 1977 concerne la mise au travail de stagiaires par les organismes d'intérêt public occupant moins de cent personnes (« Moniteur belge » du 3 mai 1977).

Un arrêté royal du 12 avril 1977 rend obligatoire la convention collective de travail du 7 janvier 1976, conclue au sein de la Commission paritaire de l'industrie du bois, modifiant les statuts du Fonds forestier (« Moniteur belge » du 1^{er} octobre 1977).

Un arrêté royal du 27 avril 1977 rend obligatoire la convention collective de travail du 1^{er} juillet 1975, conclue au sein de la Commission paritaire des services de santé, fixant le calcul de l'ancienneté lors du recrutement de certains travailleurs (« Moniteur belge » du 17 mai 1977).

Un arrêté royal du 27 avril 1977 autorise dans certaines entreprises relevant de la compétence de la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés, le travail temporaire en vue de l'exécution de certains travaux (« Moniteur belge » du 11 juin 1977).

Le « Moniteur belge » du 30 juin 1977 a publié l'arrêté royal du 27 mai 1977 interdisant l'occupation d'ouvriers intérimaires dans les entreprises relevant de la compétence de la Commission paritaire de la construction.

Un arrêté royal du 2 juin 1977 modifie l'arrêté royal du 18 avril 1974 déterminant les modalités générales d'exécution de la loi du 4 janvier 1974 relative aux jours fériés (« Moniteur belge » du 30 juin 1977).

Un arrêté royal du 24 juin 1977 modifie l'arrêté royal du 9 avril 1965 relatif au Pool des marins de la marine marchande (« Moniteur belge » du 21 octobre 1977).

Un arrêté royal du 27 juin 1977 rend obligatoire la convention collective de travail du 14 mars 1977, conclue au sein de la Commission paritaire des employés de la transformation du papier et du carton, déterminant les modalités d'utilisation des crédits d'heures (« Moniteur belge » du 13 août 1977).

Un arrêté royal du 26 juillet 1977 modifie l'arrêté royal du 24 mars 1977 accordant une indemnité aux travailleurs frontaliers occupés en France en vue de compenser la perte de rémunération résultant des fluctuations du taux de change entre les monnaies belge et française, modifié par l'arrêté royal du 4 mai 1977 (« Moniteur belge » du 20 août 1977).

Un arrêté royal du 26 septembre 1977 modifie l'arrêté royal du 9 décembre 1968 relatif à la tenue du compte individuel des travailleurs (« Moniteur belge » du 22 octobre 1977).

L'arrêté royal du 29 octobre 1976 désignant les fonctionnaires et agents chargés de surveiller l'exécution de la loi du 28 juin 1976 portant réglementation provisoire du travail temporaire, du travail intérimaire et de la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs et de ses arrêtés d'exécution, et d'accorder les autorisations prévues par ladite loi, a été publié dans le « Moniteur belge » du 13 janvier 1977.

L'arrêté royal du 8 décembre 1976 modifie l'arrêté royal du 18 février 1971 organique des conseils d'entreprise (« Moniteur belge » du 12 janvier 1977).

Un arrêté royal du 10 décembre 1976 modifie l'arrêté royal du 6 novembre 1967 relatif aux conditions d'octroi et de retrait des autorisations d'occupation et des permis de travail pour les travailleurs de nationalité étrangère (« Moniteur belge » du 28 avril 1977).

Une loi du 13 décembre 1976 porte approbation des accords bilatéraux relatifs à l'emploi en Belgique de travailleurs étrangers (« Moniteur belge » du 17 juin 1977).

L'arrêté royal du 14 décembre 1976 relatif à la reconnaissance des organisations socio-culturelles visées à l'article 2, § 3, c, de la loi du 6 juillet 1976 sur la répression du travail frauduleux à caractère commercial ou artisanal a été publié dans le « Moniteur belge » du 8 janvier 1977.

L'arrêté royal du 21 décembre 1976 modifie l'arrêté royal du 9 février 1976 fixant les délais de préavis dans les entreprises de construction de carrosseries relevant de la Commission paritaire nationale des secteurs connexes aux constructions métallique, mécanique et électrique (« Moniteur belge » du 27 janvier 1977).

L'arrêté royal du 27 décembre 1977 d'exécution de la section 4. Humanisation du travail — du chapitre III de la loi du 22 décembre 1977, relative aux propositions budgétaires 1977-1978 a été publié dans le « Moniteur belge » du 31 décembre 1977.

CHÔMAGE — FERMETURES — LICENCIEMENTS — SUSPENSION

Les arrêtés royaux suivants modifient l'arrêté royal du 20 décembre 1963 relatif à l'emploi et au chômage.

<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date du « Moniteur belge »</i>
4 février 1977	23 février 1977
18 mars 1977	13 avril 1977
12 avril 1977	6 mai 1977
15 avril 1977	4 mai 1977
20 juillet 1977	9 septembre 1977
22 novembre 1977	6 décembre 1977

Un arrêté ministériel du 27 juillet 1977 modifie l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 28 juillet 1975 d'exécution de l'article 161 de l'arrêté royal du 20 décembre 1963 relatif à l'emploi et au chômage (« Moniteur belge » du 10 novembre 1977).

Un arrêté royal du 1^{er} mars 1977 modifie l'article 9 de l'arrêté royal du 30 mai 1975, modifiant l'article 160 et la section IV — Droit aux allocations de chômage des chômeurs occupés par les pouvoirs publics — du titre III — Le chômage — de l'arrêté royal du 20 décembre 1963, relatif à l'emploi et au chômage (« Moniteur belge » du 18 mars 1977).

Un arrêté royal du 12 avril 1977 détermine pour l'application de la législation sur les fermetures d'entreprises, les modalités de calcul du nombre moyen d'intérimaires mis à la disposition d'une entreprise utilisatrice, pendant une année civile, (« Moniteur belge » du 28 juin 1977).

Le « Moniteur belge » du 28 avril 1977 a publié un arrêté royal du 18 mars 1977 accordant une allocation de chômage supplémentaire à certains chômeurs difficiles à placer.

Un arrêté ministériel du 4 mars 1977 modifie l'arrêté ministériel du 4 juin 1964 relatif au chômage (« Moniteur belge » du 27 avril 1977).

Un arrêté royal du 18 mai 1977 rend obligatoire la convention collective de travail n° 17^{ter}, conclue le 3 mars 1977 au sein du Conseil national du travail, exécutant la convention collective de travail n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement (« Moniteur belge » du 6 septembre 1977).

Les arrêtés royaux suivants fixent les conditions dans lesquelles le manque de travail résultant de causes économiques suspend l'exécution du contrat de travail.

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de publication au « Moniteur belge »</i>
Blanchisseries, lavoirs, entreprises de repassage	31 mars 1977	10 mai 1977
Industrie et commerce du diamant	3 août 1977	19 octobre 1977
Industrie de l'habillement	16 septembre 1977	29 octobre 1977
Industrie verrière	9 février 1977	27 avril 1977
	22 novembre 1977	16 décembre 1977
Mâitres tailleurs, tailleuses et couturières	4 mai 1977	28 juin 1977
Préparation du lin	8 août 1977	19 octobre 1977
Teinturerie, nettoyage chimique et repassage de vêtements ou objets d'ameublement	31 mars 1977	4 mai 1977

Un arrêté royal du 21 janvier 1977 rend obligatoire la convention collective de travail du 29 septembre 1976, conclue au sein de la sous-commission paritaire pour la récupération de chiffons, octroyant le droit d'absence pour des raisons familiales (« Moniteur belge » du 26 mars 1977).

Un arrêté royal du 16 septembre 1977 rend obligatoire la convention collective de travail du 31 mars 1977, conclue au sein de la Commission paritaire de l'industrie des carrières, octroyant une allocation en cas de chômage pour cause de gel, neige ou verglas, aux ouvriers et ouvrières occupés dans les carrières et scieries de marbre (« Moniteur belge » du 22 octobre 1977).

Un arrêté royal du 15 décembre 1976 rend obligatoire la convention collective de travail du 1^{er} juillet 1976, conclue au sein de la Commission paritaire de l'industrie alimentaire, déterminant les formulaires à utiliser en vue de l'application de la convention collective de travail du 30 octobre 1975, organisant dans l'industrie alimentaire, la garantie et les facilités de liquidation de l'indemnité complémentaire pour certains ouvriers et ouvrières âgés, en cas de licenciement, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 10 mai 1976 (« Moniteur belge » du 23 mars 1977).

COMMISSIONS PARITAIRES

Un arrêté royal du 11 mars 1977 modifie l'arrêté royal du 9 février 1971 instituant certaines commissions paritaires et fixant leur dénomination et leur compétence (« Moniteur belge » du 7 mai 1977).

Les arrêtés royaux suivants instituent certaines commissions paritaires et fixent leur dénomination et leur compétence.

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de parution au « Moniteur belge »</i>
Employés de l'industrie alimentaire	28 décembre 1976	28 janvier 1977
Industrie et commerce du diamant	11 mai 1977	7 juillet 1977
Industrie des cuirs et peaux et des produits de remplacement	9 février 1977	21 juin 1977
	1 ^{er} mars 1977	11 mai 1977
Services de santé	4 janvier 1977	29 janvier 1977

CONDITIONS DE TRAVAIL

Un arrêté royal du 10 janvier 1977 modifie l'arrêté royal du 31 décembre 1975 fixant les délais de préavis pour les entreprises ressortissant à la Commission paritaire des entreprises de garage (« Moniteur belge » du 1^{er} février 1977).

Un arrêté royal du 21 avril 1977 fixe, en ce qui concerne certains ouvriers ressortissant à la Commission paritaire du transport, occupés au travail les dimanches ou jours fériés, un régime dérogatoire en matière de repos compensatoire (« Moniteur belge » du 5 juillet 1977).

Le « Moniteur belge » du 7 juillet 1977 a publié l'arrêté ministériel du 23 mai 1977 accordant une dérogation générale à l'arrêté royal du 15 mars 1976 relatif au transport des marchandises dangereuses par route, à l'exception des matières explosives et radioactives.

Le « Moniteur belge » du 12 octobre 1977 a publié l'arrêté ministériel du 27 juillet 1977 dérogeant aux prescriptions des articles 4.2., 8 et 12 de l'arrêté royal du 21 octobre 1968 concernant les dépôts, en réservoirs fixes non réfrigérés, de gaz propane et de gaz butane liquéfiés commerciaux ou de leurs mélanges.

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail conclues au sein des Commissions paritaires, concernant la fixation des conditions de travail :

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de publication au « Moniteur belge »</i>
Aides familiales et aides seniors	22 février 1977	30 avril 1977
Ameublement et industrie transformatrice du bois	18 juillet 1977	22 décembre 1977

Apprêt de la teinture de pelletteries	12 juillet 1977	11 octobre 1977
Commerce de combustibles	7 juillet 1977	10 septembre 1977
Construction	26 juillet 1977	8 septembre 1977
	26 juillet 1977	7 octobre 1977
Constructions métallique, mécanique et électrique	18 juillet 1977	3 septembre 1977
Couperies de poils	20 juillet 1977	11 octobre 1977
Entreprises de carreaux céramiques de revêtement et de pavement	18 juillet 1977	15 octobre 1977
Employés de casino	20 juillet 1977	14 octobre 1977
Entreprises d'assurances	20 juillet 1977	14 octobre 1977
Entreprises horticoles	26 juillet 1977	25 octobre 1977
	12 juillet 1977	8 septembre 1977
Entreprises de nettoyage et de désinfection	7 juillet 1977	1 ^{er} septembre 1977
Industrie des briques	1 ^{er} juin 1977	30 août 1977
Industrie des carrières	3 octobre 1977	29 novembre 1977
Industrie du ciment	18 mars 1977	13 avril 1977
	12 avril 1977	2 juillet 1977
	7 octobre 1977	24 décembre 1977
Industrie et commerce des sacs en jute	1 ^{er} mars 1977	11 mai 1977
	20 juillet 1977	7 octobre 1977
Industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement	18 mars 1977	7 avril 1977
	28 décembre 1976	27 janvier 1977
Industrie de l'habillement et de la confection	12 juillet 1977	8 octobre 1977
	26 juillet 1977	17 novembre 1977
Industrie hôtelière	28 décembre 1976	24 février 1977
	4 janvier 1977	19 avril 1977
	2 septembre 1977	5 novembre 1977
Industrie des tabacs :		
— cigares et cigarillos	12 juillet 1977	1 ^{er} octobre 1977
— cigarettes	12 juillet 1977	1 ^{er} octobre 1977
— tabacs à fumer, à mâcher et à priser	12 juillet 1977	10 septembre 1977
Industrie verrière	12 avril 1977	5 mai 1977
Grandes entreprises de vente au détail	20 juillet 1977	25 octobre 1977
Maisons d'éducation et d'hébergement	6 janvier 1977	9 avril 1977
Maîtres tailleurs, tailleuses et couturières	26 juillet 1977	7 décembre 1977
Port de Zeebrugge	21 décembre 1976	26 janvier 1977
Préparation du lin	12 juillet 1977	2 septembre 1977
Produits réfractaires	18 mars 1977	5 avril 1977
Récupération de chiffons	21 janvier 1977	8 mars 1977
	18 juillet 1977	7 septembre 1977
Récupération de métaux	17 janvier 1977	25 février 1977
Services de garde	31 mars 1977	4 mai 1977
Services de santé	31 mars 1977	27 avril 1977
	31 mars 1977	28 avril 1977
Transformation du papier et du carton	1 ^{er} février 1977	3 mai 1977
	26 juillet 1977	21 décembre 1977
Transport	1 ^{er} juin 1977	19 août 1977
	20 juillet 1977	27 octobre 1977

DÉLÉGATIONS SYNDICALES — FORMATION SOCIALE — FORMATION SYNDICALE

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail conclues au sein des Commissions paritaires, concernant le statut des délégations syndicales et la formation sociale et syndicale.

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de parution au « Moniteur belge »</i>
Assurances	24 mai 1977	13 juillet 1977
Industrie alimentaire	17 janvier 1977	22 février 1977
Industrie de l'habillement et de la confection	10 janvier 1977	28 janvier 1977
Industrie hôtelière	4 janvier 1977 2 septembre 1977	24 février 1977 5 novembre 1977
Maisons d'éducation et d'hébergement	21 décembre 1977	24 février 1977
Sociétés de prêts hypothécaires, d'épargne et de capitalisation	8 août 1977	5 novembre 1977

DURÉE DE TRAVAIL

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail conclues au sein des Commissions paritaires nationales, concernant la durée de travail :

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de parution au « Moniteur belge »</i>
Banques	29 septembre 1977	8 novembre 1977
Grands magasins	27 avril 1977	5 juillet 1977
Industries alimentaires :		
— commerce alimentaire	16 septembre 1977	9 novembre 1977
— boucheries, charcuteries et triperies	4 janvier 1977	18 février 1977
Industrie de l'habillement et de la confection	21 septembre 1977	4 novembre 1977

Un arrêté royal du 6 janvier 1977 rend obligatoire la convention collective de travail n° 29 conclue le 29 novembre 1976 au sein du Conseil national du Travail, relative à la prestation d'heures supplémentaires (« Moniteur belge » du 8 mars 1977).

Un arrêté royal du 8 mars 1977 fixe la durée de travail dans les entreprises ressortissant à la Commission paritaire pour les entreprises de nettoyage et de désinfection (« Moniteur belge » du 7 mai 1977).

Le « Moniteur belge » du 5 juillet 1977 a publié un arrêté royal du 21 avril 1977 abrogeant l'arrêté royal du 11 juillet 1969 relatif à la durée de travail des ouvriers occupés dans les entreprises de construction aéronautique de la région de Charleroi ressortissant à la Commission paritaire nationale des constructions métallique, mécanique et électrique.

Un arrêté royal du 21 avril 1977 modifie l'arrêté royal du 12 avril 1976 fixant, pour les entreprises ressortissant à la Commission paritaire de l'industrie textile et de la bonneterie, la durée maximum de certains régimes de travail à temps réduit (« Moniteur belge » du 5 juillet 1977).

Un arrêté royal du 16 septembre 1977 rend obligatoire la décision du 24 mai 1977 de la Commission paritaire pour les entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles, concernant la durée de travail (« Moniteur belge » du 29 octobre 1977).

Le « Moniteur belge » du 21 janvier 1977 a publié un arrêté royal du 17 décembre 1976 autorisant la prolongation jusqu'au dimanche matin à 6 heures, du travail des équipes de nuit du service de l'informatique des entreprises relevant de la Commission paritaire pour les banques.

Un arrêté royal du 29 novembre 1977 modifie l'arrêté royal du 17 décembre 1976 autorisant la prolongation jusqu'au dimanche matin à 6 heures, du travail des équipes de nuit du service de l'informatique des entreprises relevant de la Commission paritaire pour les banques (« Moniteur belge » du 21 décembre 1977).

FONDS DE SÉCURITÉ D'EXISTENCE

Un arrêté royal du 21 avril 1977 modifie l'arrêté royal du 21 novembre 1960 fixant les statuts du Fonds social pour les ouvriers diamantaires (« Moniteur belge » du 5 juillet 1977).

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail conclues au sein des Commissions paritaires, instituant des fonds de sécurité d'existence, des fonds de compensation, des fonds sociaux et de garanties et fixant ou modifiant leurs statuts :

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de publication au « Moniteur belge »</i>
Ameublement et industrie transformatrice du bois	12 juillet 1977	21 septembre 1977
Blanchisseries et entreprises de teinture et dégraissage	17 janvier 1977	5 février 1977
Commerce de combustibles	7 juillet 1977	10 septembre 1977
Construction	20 juillet 1977	28 décembre 1977
Constructions métallique, mécanique et électrique	24 janvier 1977	2 mars 1977
	12 avril 1977	17 mai 1977
	12 juillet 1977	25 août 1977
Industrie alimentaire	4 janvier 1977	18 février 1977
	7 octobre 1977	8 novembre 1977
	7 juillet 1977	2 septembre 1977
Industrie des briques	1 ^{er} juin 1977	24 août 1977
Industrie du ciment	12 avril 1977	10 mai 1977
	26 juillet 1977	1 ^{er} octobre 1977
	20 juillet 1977	29 octobre 1977
Industrie de l'habillement et de la confection	20 octobre 1977	3 décembre 1977
	17 janvier 1977	5 février 1977
	18 juillet 1977	16 septembre 1977
Industrie de la réparation des navires	7 octobre 1977	30 novembre 1977
Industrie des tabacs	20 juillet 1977	10 septembre 1977
Magasins d'alimentation	17 décembre 1976	2 février 1977
Pêche maritime	7 juillet 1977	19 août 1977
Port d'Anvers	18 juillet 1977	31 août 1977
	20 juillet 1977	13 octobre 1977
Port d'Oostende et de Nieuwpoort	7 juillet 1977	17 août 1977
Port de Zeebrugge	12 avril 1977	7 juillet 1977
	7 juillet 1977	17 août 1977
	21 janvier 1977	26 février 1977
	12 avril 1977	10 mai 1977
Récupération des chiffons	20 juillet 1977	30 septembre 1977
Transformation du papier et du carton	4 janvier 1977	1 ^{er} février 1977
	7 juillet 1977	13 septembre 1977
	12 juillet 1977	1 ^{er} octobre 1977
	29 septembre 1977	29 octobre 1977
Transport	7 octobre 1977	8 décembre 1977
	20 juillet 1977	7 octobre 1977
	20 juillet 1977	13 octobre 1977

FRAIS DE TRANSPORT DES TRAVAILLEURS

Des arrêtés royaux des 19 mars et 18 juillet 1977 rendent obligatoires les conventions collectives de travail des 29 mars 1976 et 29 avril 1977, conclues au sein des Commissions paritaires nationales auxiliaires pour employés, fixant l'intervention de l'employeur dans les frais de transport des employés (« Moniteur belge » des 16 avril et 14 septembre 1977).

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail conclues au sein des Commissions paritaires, concernant l'intervention des employeurs dans les frais de transport des travailleurs.

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de parution au « Moniteur belge »</i>
Aviation commerciale	26 juillet 1977	5 novembre 1977
Banques	2 septembre 1977	8 novembre 1977
Entreprises de garage	18 mars 1977	8 mai 1977

Fabrication industrielle et artisanale de fourrure	27 mai 1977	13 juillet 1977
Import, export, transit et commerce extérieur	7 juillet 1977	13 septembre 1977
Industrie du bois	12 juillet 1977	31 août 1977
Industrie hôtelière	12 avril 1977	1 ^{er} octobre 1977
Institutions subsidiées de l'enseignement libre	18 mars 1977	8 avril 1977
Maisons d'éducation et d'hébergement	28 septembre 1977	28 octobre 1977
Poterie ordinaire et terre commune	4 janvier 1977	18 mars 1977
Sociétés de prêts hypothécaires, d'épargne et de capitalisation	18 mars 1977	5 avril 1977
Transformation du papier et du carton	18 juillet 1977	6 septembre 1977
	12 juillet 1977	14 octobre 1977
	12 juillet 1977	13 septembre 1977

PRIMES DE TRAVAIL

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail conclues au sein des Commissions paritaires, concernant la fixation et l'attribution des primes pour le travail d'équipe et de nuit ainsi que des primes sociales.

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de publication au « Moniteur belge »</i>
Apprêt de la teinture de pelleteries	20 juillet 1977	30 septembre 1977
Commerce alimentaire	7 juillet 1977	13 août 1977
Construction de carrosseries	10 janvier 1977	1 ^{er} mars 1977
Entreprises de dérivés de céréales, pâtes alimentaires et rizeries	28 septembre 1977	27 octobre 1977
Entreprises forestières	7 juillet 1977	8 septembre 1977
Entreprises de tannerie, chamoiserie et mégisserie	29 septembre 1977	29 octobre 1977
Entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles	16 novembre 1977	20 octobre 1977
Fabrication industrielle et fabrication artisanale de fourrure	18 juillet 1977	29 septembre 1977
Grands magasins	12 juillet 1977	2 septembre 1977
Industrie alimentaire :		
— abattoirs	3 octobre 1977	8 novembre 1977
— amidonneries de riz et de maïs, glucoiseries, maïseries et féculeries	28 septembre 1977	27 octobre 1977
— boyauderies	3 octobre 1977	8 novembre 1977
— brasseries	7 octobre 1977	30 novembre 1977
— candiseries	29 septembre 1977	8 novembre 1977
— crème glacée	7 octobre 1977	30 novembre 1977
— huileries et margarineries	20 octobre 1977	6 décembre 1977
— industrie des fruits	17 octobre 1977	6 décembre 1977
— industrie des légumes	17 octobre 1977	6 décembre 1977
— levureries et distilleries	29 septembre 1977	26 octobre 1977
— malteries	20 octobre 1977	30 novembre 1977
— tueries de volailles	17 octobre 1977	30 novembre 1977
Industrie des briques	1 ^{er} juin 1977	24 août 1977
Industrie des tabacs :		
— cigares et cigarillos	20 juillet 1977	10 septembre 1977
— cigarettes et entreprises mixtes	12 juillet 1977	29 septembre 1977
— tabac à fumer, à mâcher et à priser	12 juillet 1977	10 septembre 1977
Maisons d'éducation et d'hébergement	2 septembre 1977	5 novembre 1977
Récupération de chiffons	17 janvier 1977	25 février 1977
	18 juillet 1977	7 septembre 1977

Secteurs biscuiterie, spéculoos, pain azyme, pain d'épices et pâtisserie industrielle	29 septembre 1977	27 octobre 1977
Transport :		
— services publics d'autobus	12 juillet 1977	18 août 1977
— services spéciaux d'autobus	12 juillet 1977	13 septembre 1977

PROTECTION DU TRAVAIL

Le « Moniteur belge » du 14 avril 1977 a agréé des experts de classe II, en matière de radiations ionisantes, en application de l'article 73 de l'arrêté royal du 28 février 1963 portant règlement général de la protection de la population et des travailleurs contre le danger des radiations ionisantes.

Le « Moniteur belge » du 26 octobre 1977 a agréé un expert de classe III, en matière de radiations ionisantes, en application de l'article 73 de l'arrêté royal du 28 février 1963 portant règlement général de la protection de la population et des travailleurs contre le danger des radiations ionisantes.

Un arrêté ministériel du 28 février 1977 autorise de déroger aux prescriptions de l'article 358 du règlement général pour la protection du travail, relatives aux vérifications et réépreuves périodiques des réservoirs destinés au transport des gaz liquéfiés fortement réfrigérés au sens de l'Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (A.D.R.) (« Moniteur belge » du 7 mai 1977).

Un arrêté royal du 11 mars 1977 modifie l'article 838.4 du règlement général pour la protection du travail (« Moniteur belge » du 4 mai 1977).

Un arrêté royal du 3 août 1977 modifie le titre 1^{er}, chapitre II, A du règlement général pour la protection du travail (« Moniteur belge » du 9 septembre 1977).

Un arrêté ministériel du 20 septembre 1977 est pris en application de l'article 120 bis du règlement général pour la protection du travail (« Moniteur belge » du 28 septembre 1977).

Un arrêté royal du 20 octobre 1977 rend obligatoire la convention collective de travail du 10 mars 1977, conclue au sein de la Commission paritaire de la construction, instituant un Fonds de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail dans la construction (« Moniteur belge » du 14 décembre 1977).

Un arrêté royal du 8 décembre 1976 modifie l'arrêté royal du 18 février 1971 concernant la désignation des délégués du personnel des comités et des comités d'arrondissement de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail (« Moniteur belge » du 12 janvier 1977).

Le « Moniteur belge » du 7 janvier a publié l'arrêté royal du 15 décembre 1976 portant établissement d'une tarification des prestations effectuées par les services médicaux du travail et modifiant le titre II, chapitre III, section I, du règlement général pour la protection du travail.

Un arrêté royal du 15 décembre 1976 porte établissement d'une tarification des prestations effectuées par les services médicaux du travail et modifie le titre II, chapitre III, section I, du règlement général pour la protection du travail (« Moniteur belge » du 1^{er} janvier 1977).

Un arrêté ministériel du 24 décembre 1976 fixe : 1. les bases de calcul de la tarification minimale obligatoire pour le coût total des heures de médecine du travail prestées à l'article 120 bis; 2. le prix « plancher » du coût total précité visé au même article 120 bis, § 1^{er}, A-2; 3. les modalités de perception des redevances visées à l'article 120 bis du règlement général pour la protection du travail; 4. l'indice-pivot visé à l'article 120 bis, § 2 du règlement général pour la protection du travail (« Moniteur belge » du 1^{er} janvier 1977).

Un arrêté royal du 28 décembre 1976 modifie le titre III, chapitre II, section III. 1. Travaux de construction, du règlement général pour la protection du travail (« Moniteur belge » du 9 février 1977).

LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES⁽¹⁾

AGRICULTURE	Pages
Superficies cultivées. Superficies totales recensées	47
Céréales. Superficies totales recensées	47
Plantes industrielles. Superficies totales recensées	48
Plantes racines et tuberculifères. Superficies totales recensées	48
Cultures fruitières. Superficies totales recensées	49
Cultures maraîchères. Superficies totales recensées	49
Evolution des rendements de certaines cultures. Production moyenne par hectare	50
Production agricole	50
Institut National de Crédit Agricole. Opérations ordinaires	51
Cheptel	51
Production nette de viande indigène	51
Consommation de viande	52
Solde d'importations et d'exportations de viande	52
Beurre	52
Importations et exportations de produits agricoles	53
Importations et exportations de produits horticoles	54
ASSURANCES.	
Sociétés agréées selon le droit belge et étranger, réparties par branches	296
Ventilation des sociétés	296
Assurances sur la vie. Primes encaissées et réserves mathématiques	297
Assurances sur la vie. Valeurs représentatives	297
Opérations de capitalisation	298
Opérations de capitalisation. Valeurs représentatives	298
Prêts hypothécaires	299
Prêts hypothécaires par intervention. Valeurs représentatives	299
Assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs	300
Assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs. Valeurs représentatives	301
BENELUX.	
Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L. Valeur	480
Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas. Valeur	480
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation	481
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Principaux produits manufacturés répartis par secteur industriel	482

(1) — Par ordre alphabétique des rubriques principales.
 — Signification des signes employés dans les tableaux :
 .. Non disponible;
 — Nul ou négligeable;
 / Moyenne.
 — Lorsque les nombres qui figurent dans les tableaux statistiques ont été arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours aux additions des données partielles.

CHOMAGE (Voir Emploi et chômage).

COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

Commerce spécial (quantité et valeur)	407
Exportations par secteur industriel	410-411
Exportations par catégorie de produits. En millions de francs	412
Importance relative des exportations par catégorie de produits. En pour-cent	413
Répartition géographique des exportations par catégorie de produits en 1977	414-415
Différence des exportations de 1977 par rapport à 1976	416
Différence des importations de 1977 par rapport à 1976	417
Importations par secteur industriel	418-419
Importations par catégorie de produits. En millions de francs	420
Importance relative des importations par catégorie de produits. En pour-cent	421
Répartition géographique des importations par catégorie de produits en 1977	422-423
Indices du volume et de la valeur moyenne à l'importation et à l'exportation	425
Analyse de la balance commerciale suivant les sections et divisions de la Classification Type pour le Commerce International	428
Solde d'importations et d'exportations de viande	52
Beurre (importations)	52
Importations et exportations de produits agricoles	53
Importations et exportations de produits horticoles	54
Importations et exportations de poissons, crustacés et mollusques	55
Bilan tous gaz	90
Bilan résumé par forme d'énergie	103
Bilan global de l'énergie	104-105
Commerce extérieur de l'U.E.B.L. relatif aux principales formes d'énergie	106-107
Commerce extérieur des produits sidérurgiques	115
Commerce extérieur de métaux non-ferreux. Valeur	116
Commerce extérieur de métaux non-ferreux. Quantité	117
Commerce extérieur de nouveaux véhicules automobiles et de cycles avec ou sans moteur	125
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Valeur	126-127-130
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Quantité	128-129-131
Importations des principales matières premières destinées à l'industrie chimique	134
Commerce extérieur de produits chimiques. Valeur	135
Commerce extérieur de produits chimiques. Quantité	136
Commerce extérieur des matières textiles. Valeur	142
Commerce extérieur des matières textiles. Quantité	143
Commerce extérieur des produits textiles. Valeur	144-145
Commerce extérieur des produits textiles. Quantité	146-147
Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes. Valeur ..	152
Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes. Quantité ..	153
Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non-métalliques connexes. Valeur	160
Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non-métalliques connexes. Quantité	161
Commerce extérieur de l'industrie du papier	166
Commerce extérieur de peaux, cuirs et articles en cuir	168
Commerce extérieur de bois, liège et autres matières, utilisées pour la brosserie, la vannerie, etc., ainsi que leurs produits finis	170
Commerce extérieur en tabacs et tabacs manufacturés	171
Importations et exportations de diamants	172
Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L. (avec les Pays-Bas). Valeur ..	480
Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas (avec l'U.E.B.L.). Valeur	480

	Pages
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation	481
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Principaux produits manufacturés répartis par secteur industriel	482
Exportations par pays de destination	429
Importations par pays de provenance	430
Importations, exportations et balance commerciale apparente par région	431
Evolution des échanges avec les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques	433
Soldes de la balance commerciale par région	434
Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.L. en 1976 et 1977.....	439-440-441
Opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les organismes monétaires belges et luxembourgeois et opérations de change à terme	442-443

COMPTABILITE NATIONALE.

Croissance du produit intérieur brut aux prix du marché. Quelques pays	X
Produit régional brut au coût des facteurs aux prix de 1970	387
Produit par habitant au coût des facteurs aux prix de 1970	387
Quotients de localisation et taux de croissance annuels moyens de la valeur ajoutée par branche et par région	388

CONSOMMATION.

Utilisation et consommation de l'eau dans l'industrie	174
Ventes à la consommation. Indices par secteur et par catégorie d'articles	362
Ventes à la consommation en 1977	363
Evolution par rubrique et en quantité des ventes au détail en 1977	364
Evolution des ventes au détail	365
Evolution, en valeurs, des chiffres d'affaires du commerce de détail d'après les données de la T.V.A. en 1977	368
Taux d'équipement des ménages belges en biens durables	368
Ventes à la consommation	369
Immatriculations de voitures neuves	369
Ventes à tempérament. Nombre de contrats et crédits annuels accordés par nature des marchandises	371
Ventes à tempérament. Crédits annuels accordés	372
Ventes à tempérament. Retards de paiement de trois termes échus et plus ..	372
Prêts personnels. Crédits accordés par semestre	373
Prêts personnels financés par les banques, organismes de financement et particuliers. Répartition d'après le nombre de contrats, leur valeur et leur terme	373

DISTRIBUTION.

Commerce ambulants. Répartition des commerçants ambulants suivant la nature du commerce	200
Sociétés commerciales belges ayant leur principale exploitation en Belgique	201
Immatriculations et radiations au Registre du Commerce	202
Déclarations de faillite et demandes de concordats judiciaires	203
Evolution des magasins en libre service au 1 ^{er} janvier	203
Bilan de l'application de la loi du 29 juin 1975 relative aux implantations commerciales	204
Evolution, en valeur, des chiffres d'affaires dans le commerce, d'après les données T.V.A. et par type de déclarants	204
Evolution des ventes au détail par type de distribution	205
Caisse Nationale de Crédit Professionnel. Crédits accordés	208

	Pages
Faillites par région	393
Répartition des faillites par province	393
EAU.	
Utilisation et consommation de l'eau dans l'industrie	174
Répartition des quantités d'eau utilisées par province et par origine	175
EMPLOI ET CHOMAGE	
Fermetures d'entreprises	13-384
Population active civile salariée occupée en Belgique	18
Ouvriers et heures-ouvriers dans certains secteurs	19
Population active. Répartition par branche d'activité	20-21
Travailleurs assujettis à la sécurité sociale	21
Répartition (N.A.C.E.) par branche d'activité des travailleurs assujettis à la sécurité sociale au 30 juin	22
Répartition des employeurs et des travailleurs assujettis à la sécurité sociale au 30 juin 1976 en fonction de l'importance des établissements	23
Répartition par province et région linguistique des employeurs et des travailleurs assujettis à la sécurité sociale au 30 juin 1976	24
Evolution du chômage	25
Répartition par province et région linguistique des demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés. Hommes et femmes	25-26
Répartition par province et région linguistique des demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés, aptitude normale. Hommes et femmes ..	27-28
Répartition par branche d'activité et région linguistique des chômeurs complets en 1977	29
Répartition des chômeurs complets par groupe d'âges, durée et région linguistique	30-31
Chômeurs complets (toutes catégories) au 31 décembre 1977. Par groupe d'âges, sexe et région linguistique	32
Chômeurs complets indemnisés, occupés par les pouvoirs publics en 1976 et 1977. Par province et région linguistique	33
Dépenses d'investissements par personne occupée	378
Taux de chômage au 31 décembre	383
Nombre moyen de travailleurs touchés pour une fermeture d'entreprise	384
Pourcentage de travailleurs touchés par les fermetures d'entreprises dans quelques grands secteurs d'activité	385
Chômeurs complets indemnisés	392
Evolution du taux de chômage par région	392
FINANCES DE L'ETAT.	
Situation de caisse de Trésorerie et Financement des besoins	232
Situation en matière des recettes fiscales	233
Exécution des budgets de 1968 à 1974. Système de gestion	235
Exécution du budget depuis 1975. Budget unique	235
Recettes budgétaires courantes	236
Dépenses budgétaires par budget	237
Répartition des dépenses budgétaires par nature des dépenses	238
Dette publique. Situation à fin d'année	239
Evolution de la dette publique	240

FINANCES PRIVEES (Voir Monnaie et crédit).

FINANCES PROVINCIALES ET COMMUNALES.

Aperçu général des finances provinciales. Service ordinaire. Ensemble des provinces	245
Finances provinciales. Service ordinaire. Recettes. Principales subdivisions du chapitre « Fonds des provinces et impositions provinciales »	245
Répartition géographique des finances provinciales. Service ordinaire	246-247
Finances provinciales. Service ordinaire. Classification économique-fonctionnelle	248
Aperçu général des budgets communaux. Service ordinaire	249
Evolution des principales recettes communales	249
Relations financières : Etat-Pouvoirs publics subordonnés	250

INDUSTRIE.

Moyennes trimestrielles de l'indice mensuel désaisonnalisé de la production industrielle	63
Comparaison internationale de l'évolution de la production industrielle	65
Indices bruts de la production industrielle	66
Indices bruts annuels et trimestriels de l'activité industrielle	67-68-69
Main-d'œuvre dans les mines de houille	81
Rendement dans les mines de houille	81
Balance charbonnière	82
Résultats comptables de l'exploitation des mines de houille de 1975 à 1977 ..	85
Balance du coke	86
Energie électrique disponible	87
Bilans tous gaz	90
Transport et distribution du gaz par canalisation	92
Production et consommation de produits pétroliers	94
Consommation apparente brute d'énergie primaire	97
Consommation finale d'énergie par produit énergétique	100
Bilan résumé par forme d'énergie	103
Bilan global de l'énergie	104-105
Commerce extérieur de l'U.E.B.L. relatif aux principales formes d'énergie	106-107
Production d'acier brut dans la Communauté et dans le monde	112
Evolution comparée, par pays, de la production maximum possible de fonte brute et d'acier brut en cours d'année, et de la production effectivement réalisée	113
Production de fonte brute dans les pays de la C.E.E.	114
Commerce extérieur des produits sidérurgiques	115
Commerce extérieur de métaux non-ferreux. Valeur	116
Commerce extérieur de métaux non-ferreux. Quantité	117
Production de métaux non ferreux	118
Industrie des fabrications métalliques. Commandes et expéditions	120
Industrie des fabrications métalliques. Evolution de l'emploi total selon les catégories et secteurs de produits	122
Industrie des fabrications métalliques. Evolution des commandes selon les catégories et secteurs de produits	123
Industrie des fabrications métalliques. Evolution des livraisons selon les catégories et secteurs de produits	124
Commerce extérieur de nouveaux véhicules automobiles et de cycles avec ou sans moteur	125
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Valeur	126-127-130
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Quantité ..	128-129-131
Production de quelques secteurs de l'industrie chimique	133
Importations des principales matières premières destinées à l'industrie chimique	134

	Pages
Commerce extérieur de produits chimiques. Valeur	135
Commerce extérieur de produits chimiques. Quantité	136
Stocks de tissus	139
Production d'articles de bonneterie	139
Production textile. Filatures, tissage, préparation de la laine	140
Commerce extérieur des matières textiles. Valeur	142
Commerce extérieur des matières textiles. Quantité	143
Commerce extérieur des produits textiles. Valeur	144-145
Commerce extérieur des produits textiles. Quantité	146-147
Activité dans quelques branches de l'industrie alimentaire	150
Activité des laiteries et fromageries	151
Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes. Valeur ..	152
Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes. Quantité	153
Production de ciment	157
Production de l'industrie de la terre cuite	158
Production de chaux, calcaire et dérivés	158
Production de l'industrie céramique	159
Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non-métalliques connexes. Valeur	160
Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non-métalliques connexes. Quantité	161
Industrie du papier et du carton. Production et transformation	165
Commerce extérieur de l'industrie du papier	166
Production de cuirs, chaussures et pantoufles	167
Commerce extérieur de peaux, cuirs et articles en cuir	168
Industries du bois et des produits connexes	169
Commerce extérieur de bois, liège et autres matières utilisées pour la broserie, la vannerie, etc., ainsi que leurs produits finis	170
Commerce extérieur en tabacs et tabacs manufacturés	171
Industrie du tabac. Quantités mises en œuvre	172
Importations et exportations de diamants	172
Utilisation et consommation de l'eau dans l'industrie	174
Répartition des quantités d'eau utilisées par province et par origine	175

INVESTISSEMENTS.

Investissements dans l'ensemble de l'économie	348-349
Répartition sectorielle des investissements ayant bénéficié des avantages prévus par les lois des 17 et 18 juillet 1959, du 14 juillet 1966 et du 30 décembre 1970	350
Répartition sectorielle des investissements étrangers prévus	351
Répartition des investissements étrangers prévus par pays de provenance	352
Répartition régionale des investissements étrangers prévus dans les industries manufacturières	352
Société Nationale d'Investissement. Répartition sectorielle du portefeuille au 30 septembre 1977	353
Dépenses d'investissements par personne occupée	378
Quotients de localisations des investissements industriels	389
Répartition régionale des investissements ayant bénéficié des avantages prévus par les lois des 17 et 18 juillet 1959, du 14 juillet 1966 et du 30 décembre 1970	390
Investissements étrangers prévus. Répartitions régionales et sectorielles	391

LUXEMBOURG (Grand-Duché de).

Indices corrigés de la production industrielle	472
Production sidérurgique	473
Production agricole	474
Indice pondéré des prix à la consommation	474

MONNAIE ET CREDIT.

Bilans intégrés des organismes principalement monétaires	258-259
Stock monétaire total	260
Stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires	261
Origines des variations du stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires	262-263
Avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique	264
Situation globale des banques	265
Crédits d'escomptes, d'avances et d'acceptations aux entreprises et particuliers et crédits commerciaux à l'étranger accordés à l'origine par les organismes monétaires	266
Crédits aux entreprises et aux particuliers nourris par les banques de dépôt	267
Marché de l'argent « On call ». Moyennes journalières	268
Réescompte du portefeuille commercial par les banques de dépôt	269
Synthèse de l'activité de l'I.R.G. Encours moyens journaliers	270
Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger, logés à la Banque Nationale de Belgique	271
Crédits consentis à l'Etat par la Banque Nationale de Belgique	272
Evolution des principaux taux d'intérêt sur le marché monétaire	272
Principales émissions du secteur public en francs belges	277
Emissions nettes d'actions et d'obligations des sociétés belges	278-279
Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges	280
Bourse de Bruxelles. Volume des opérations du marché au comptant	281
Taux de rendement de titres à revenu fixe cotés à la bourse de Bruxelles	282
Emissions et rendement des emprunts émis par voie de souscription publique par les pouvoirs publics et les institutions d'intérêt public. Emprunts en francs belges	283
Evolution du montant des inscriptions hypothécaires	284
Actifs financiers	284
Evolution des principaux postes de la situation du Fonds des Rentes	286
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. Mouvement de l'épargne des particuliers	287
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. Relevé général des placements	288-289
Société Nationale de Crédit à l'Industrie. Répartition par secteurs économiques	291
Caisse Nationale de Crédit Professionnel	292

PAYS-BAS.

Formation et utilisation du produit national	475
Nombre de chômeurs	475
Indices de la production et de l'emploi dans l'industrie	476
Indices de la production par industrie	476
Commerce extérieur	477
Valeur des importations par pays de provenance	478
Valeur des exportations par pays de destination	478
Réserves de change	479
Salaires et prix	479
Consommation des particuliers	479
Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L. Valeur	480
Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas. Valeur	480
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation	481
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Principaux produits manufacturés répartis par secteur industriel	482

	Pages
PECHE.	
Arrivages de poissons. Quantité	55
Arrivages de poissons. Valeur	55
Importations et exportations de poissons, crustacés et mollusques	55
POPULATION.	
Mouvement de la population en 1977	8-9
Naissances, décès, accroissement démographique et population totale	10
PRIX.	
Indices des prix de gros	308
Indices particuliers des prix de gros	310
Indices des prix à la consommation	312-313-314
Augmentation moyenne annuelle des indices des prix dans quelques pays	316
PRODUCTION (Voir Industrie, Agriculture).	
PRODUIT NATIONAL (Voir Comptabilité nationale).	
REGIONS (Evolution économique).	
Dépenses d'investissements par personne occupée	378
Taux de chômage au 31 décembre	383
Fermetures d'entreprises	384
Nombre moyen de travailleurs touchés pour une fermeture d'entreprise	384
Pourcentage de travailleurs touchés par les fermetures d'entreprises dans quelques grands secteurs d'activité	385
Produit régional brut au coût des facteurs aux prix de 1970	387
Produit par habitant au coût des facteurs aux prix de 1970	387
Quotients de localisation et taux de croissance annuels moyens de la valeur ajoutée par branche et par région	388
Quotients de localisations des investissements industriels	389
Répartition régionale des investissements ayant bénéficié des avantages prévus par les lois des 17 et 18 juillet 1959, du 14 juillet 1966 et du 30 décembre 1970	390
Investissements étrangers prévus. Répartitions régionales et sectorielles	391
Chômeurs complets indemnisés	392
Evolution du taux de chômage par région	392
Faillites par région	393
Répartition des faillites par province	393
REMUNERATIONS.	
Indices des salaires conventionnels	319
Indices des salaires	320
Gain horaire moyen brut de l'ouvrier dans l'industrie par branche industrielle et par région. Enquête avril 1977	321
Salaires horaires moyens bruts des ouvriers et revenus mensuels moyens bruts des employés dans l'industrie selon l'enquête semestrielle harmonisée	322
Rémunérations des travailleurs assujettis à la sécurité sociale et au F.N.R.O.M.	324
Répartition des recettes de l'O.N.S.S. et du F.N.R.O.M.	324
REVENU NATIONAL (Voir Comptabilité nationale).	
REVENUS (Voir Monnaie et crédit, Rémunérations, Revenus des sociétés).	

REVENUS DES SOCIETES.

Rentabilité et endettement des entreprises belges	328
Evolution des bénéfices nets, des dividendes et de l'impôt des sociétés, d'après des sources différentes	329
Evolution de la rentabilité dans quelques secteurs	329
Rendement des sociétés par actions belges. Sociétés ayant leur principal siège d'exploitation en Belgique	330-331-332-333
Rendement des sociétés par actions belges exploitant en Belgique et à l'étranger	334-335
Evolution des résultats des entreprises belges d'après la Kredietbank	336-337
Sociétés belges par actions en bénéfice. Bénéfices et dividendes annuels moyens de 1949 à 1974 des sociétés recensées ayant leur siège d'exploitation en Belgique	338

SALAIRES (Voir Rémunérations).

TOURISME.

Répartition des nuitées par pays de provenance	212
Répartition des nuitées par région touristique et suivant le pays de résidence des touristes en 1977	213
Répartition des nuitées par saison	213
Nombre des nuitées de camping par saison et par pays de provenance	214
Recettes et dépenses du tourisme et des voyageurs	215
Mouvement et recettes du trafic voyageurs. Société Nationale des Chemins de Fer Belges	215
Etablissements de tourisme social	216

TRANSPORTS.

Société Nationale des Chemins de Fer Belges. Trafic global des marchandises par wagons complets	184
Société Nationale des Chemins de Fer Belges. Trafic des marchandises par wagons complets : répartition du trafic suivant la nature des marchandi- ses	184
Société Nationale des Chemins de Fer Belges. Trafic des voyageurs	185
Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux. Nombre de voyageurs	185
Parc de véhicules routiers	187
Transports fluviaux. Marchandises transportées	187
Transports fluviaux. Répartition du trafic suivant la nature des marchandises	188
Transports fluviaux. Trafic par bassin	188
Composition de la flotte fluviale belge	189
Marine marchande belge	190
Situation de la marine marchande belge	190
Port d'Anvers. Navigation maritime	191
Port de Gand. Navigation maritime	192
Ports de Bruges et de Zeebrugge. Navigation maritime	193
Trafic commercial des aérodromes belges	194
Trafic de la SABENA	195

LISTE DES GRAPHIQUES⁽¹⁾

COMMERCE EXTERIEUR.	Pages
Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Valeur	408-409
Structure des importations et des exportations en 1967 et 1977	424
Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Indices de quantité	426-427
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Importations et exportations par groupe de pays	432
Solde de la balance commerciale de l'U.E.B.L. par zone géographique	435
 COMPTABILITE NATIONALE.	
Indicateur de conjoncture	XVII
Evolution du produit national brut	XIX
Evolution en volume des composantes du produit national brut	XXIV
 CONSOMMATION	
Evolution des ventes au détail	366
Evolution des indices du chiffre d'affaires dans le commerce de détail	367
Evolution de l'indicateur global de perception de la conjoncture chez les consommateurs	370
 DISTRIBUTION.	
Evolution du chiffre d'affaires dans le commerce de détail	206
Evolution des indices du chiffre d'affaires dans le commerce de détail	207
Caisse Nationale de Crédit Professionnel. Crédits accordés en 1977 d'après leur destination	208
 EMPLOI ET CHOMAGE.	
Demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés en fin de mois. Toutes catégories	34-35
Demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés en fin de mois. Aptitude normale	36-37
 FINANCES DE L'ETAT.	
Situation du Trésor	234
Dette publique	239
 INDUSTRIE.	
Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale et durée moyenne d'activité assurée dans les industries manufacturières	64
Evolution de la production industrielle par catégorie de bien	70
Evolution de la production industrielle de 1966 à 1977	71
Evolution de la production industrielle par région linguistique	72
Balance charbonnière	83
Livraisons de charbons aux grands secteurs de consommation intérieure	84
Coke de four	86

(1) Par ordre alphabétique des rubriques principales.

	Pages
Production nette d'électricité par source d'énergie	88
Consommation d'électricité	89
Gaz disponibles	91
Consommation nette de gaz. Tous gaz, y compris GPL et gaz de raffinerie	93
Production, importations, exportations et livraisons de produits pétroliers sur le marché intérieur	95
Livraisons de produits pétroliers sur le marché intérieur	96
Consommation apparente d'énergie primaire	98
Comparaison de l'évolution des indices de la production industrielle et de la consommation brute d'énergie primaire	99
Consommation finale d'énergie par forme d'énergie	101
Consommation finale d'énergie par secteur	102
Quelques éléments de l'économie sidérurgique	114
Industrie des métaux non ferreux. Production et emploi	118
Industrie de métaux non ferreux. Produits bruts	119
Industrie des fabrications métalliques. Production, commandes, livraisons totales et emploi	121
Industrie chimique et industrie du caoutchouc. Production et emploi	133
Industrie textile. Production et emploi	141
Industrie de la construction et des minéraux non métalliques. Production et emploi	157
Matériaux de construction. Production	159
Industrie du papier et du carton. Production, transformation et emploi	165
Industrie du cuir, de chaussures et pantoufles. Production et emploi	167
 INVESTISSEMENTS.	
Formation intérieure brute de capital	354
Formation intérieure brute de capital des secteurs de l'activité économique ..	355
 MONNAIE ET CREDIT.	
Caisse Nationale de Crédit Professionnel. Crédits accordés en 1977 d'après leur destination	208
Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers	257
Part des actifs à un an au plus dans le total des actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers	257
Principaux déterminants de la tendance sur le marché hors banque	270
Evolution des cours moyens de quelques unités monétaires à la Bourse de Bruxelles	273
Evolution de quelques taux de placements en francs belges accessibles au public en général comparée avec l'augmentation annuelle moyenne en pourcent des prix à la consommation	274
Bourse de Bruxelles. Activité	277
Evolution des dépôts d'épargne et des émissions nettes d'obligations et bons de caisse	285
Versements et remboursements sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne	290
 PRIX.	
Indices des prix de gros	309
Indices des prix de gros des produits industriels	309
Evolution de l'indice de quelques prix de gros en 1976 et 1977	311
Indices des prix à la consommation	315
Indices des prix à la consommation en 1976 et 1977	315

	Page
EXTRAIRES	
Evolution du salaire horaire moyen brut en francs belges dans certains secteurs dans quelques industries.....	10
Evolution du salaire horaire moyen brut en francs belges dans certains secteurs dans quelques industries.....	10
TRANSPORTS	
Société Nationale des Chemins de fer belges. Trains de voyageurs.....	100
Société Nationale des Chemins de fer belges. Trains de marchandises.....	100
Le wagon complet.....	101
Trains maritimes au port d'Anvers.....	101
Trains maritimes au port de Zeebrugge.....	101
Quelques données économiques.....	111
Industrie et emploi.....	111
Industrie de métaux non ferreux. Produits bruts.....	111
Industrie des industries métalliques. Production, commandes, livraisons brutes et emploi.....	111
Industrie chimique et industrie de caoutchouc. Production et emploi.....	111
Industrie textile. Production et emploi.....	111
Industrie de la construction et des matériaux métalliques. Production et emploi.....	111
Matériaux de construction. Production.....	111
Industrie de papier et de carton. Production, transformation et emploi.....	111
Industrie de pain, de chocolat et pastilles. Production et emploi.....	111
INVESTISSEMENTS	
Formation indépendante brute de capital.....	111
Formation indépendante brute de capital des secteurs de l'activité économique.....	111
MARCHÉ ET CREDIT	
Caisse Nationale de Crédit Professionnel. Crédits accordés en 1977 d'après leur destination.....	111
Annuaire des crédits détenus par les entreprises et particuliers.....	111
Part des crédits à un an ou plus dans le total des crédits détenus par les entreprises et particuliers.....	111
Principaux déterminants de la tendance sur le marché hors banque.....	111
Evolution des moyennes de quelques unités monétaires à la Banque de Belgique.....	111
Evolution de quelques taux de placement en francs belges accessibles au public en général comparés avec l'augmentation annuelle moyenne en pourcentage des prix à la consommation.....	111
Bourse de Bruxelles. Activités.....	111
Evolution des dépôts d'épargne et des obligations officielles d'épargne et taux de rendement.....	111
Variations et remboursements des livrets postaux liés à la Caisse d'Epargne.....	111
PRIX	
Indice des prix de gros.....	111
Indice des prix de gros des produits manufacturés.....	111
Evolution de l'indice de prix de gros en 1976 et 1977.....	111
Indice des prix à la consommation.....	111
Indice des prix à la consommation en 1976 et 1977.....	111

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A.E.L.E.	Association Européenne de Libre-échange.
A.E.T.R.	Accord Européen des Transports internationaux par Route.
AGEFI	Agence économique et financière.
A.I.E.	Agence Internationale de l'Energie.
A.M.E.	Accord Monétaire Européen.
BENELUX	Union Economique Belgo-Néerlando-Luxembourgeoise.
B.I.R.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail (O.N.U.).
B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
B.R.T.	Bruto register ton.
C.A.D.	Comité d'Aide au Développement.
C.A.R.	Centre automobile de Réparation.
C.C.E.S.	Conseil Consultatif Economique et Social (Benelux).
C.C.P.	Compte Chèques postaux.
C.C.T.	Convention Collective du Travail.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Communauté Economique Européenne.
C.E.E.A.	Communauté Européenne de l'Energie Atomique (EURATOM).
C.G.E.R.	Caisse Générale d'Épargne et de Retraite.
C.I.T.I.	Classification Internationale Type par Industrie.
C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
C.N.U.C.E.D.	Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement.
COBECHAR	Comptoir Belge des Charbons.
C.T.C.I.	Classification Type du Commerce International.
D.G.E.D.	Direction générale des Etudes et de la Documentation du Ministère des Affaires économiques.
D.I.S.C.	Domestic International Sales Corporation.
DISTRIGAZ	Société de Distribution du Gaz.
D.T.S.	Droits de tirage spéciaux.
D.W.T.	Death Weight ton.
E.A.M.A.	Etats Africains et Malgache associés.
E.C.A.	Economic Cooperation Administration.
E.F.T.A.	European Free Trade Association (Association Européenne de Libre-échange).
E.R.P.	European Recovery Program.
ESTAF	Etats partenaires de l'Est Africain.
EURATOM	Communauté Européenne de l'Energie Atomique.
EUROCHEMIC	Société Européenne pour le Traitement Chimique des Combustibles Irradiés.
EXIMBANK	Export-Import Bank.
FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agricultural Organization (O.N.U.) (Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture).
FEBECA	Fédération belge du commerce alimentaire.
FEBELTEX	Fédération belge des Industries textiles.
F.E.C.O.M.	Fonds Européen de Coopération Monétaire.
F.E.D.	Fonds Européen de Développement.
F.E.O.G.A.	Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricoles.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
F.N.A.M.I.	Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité.
F.N.F.R.S.	Fondation Nationale pour le Financement de la Recherche Scientifique.
F.N.R.O.M.	Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.
G.A.T.T.	General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce).
G.P.L.	Gaz de pétrole liquéfié.
I.A.T.A.	International Air Transport Association.
I.B.L.C.	Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.
I.E.A.	Institut Economique Agricole.
I.N.A.M.I.	Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité.

INASTI	Institut National d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants.
I.N.C.A.	Institut National de Crédit Agricole.
I.N.S.	Institut National de Statistique.
I.R.E.S.P.	Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Louvain).
I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
I.R.S.I.A.	Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture.
kWh	Kilowatt-heure.
L.A.SH.	« Lighter Aboard Ship ».
MW	Megawat.
N.A.C.E.	Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés Européennes.
N.A.M.	« Nederlandse Aardgas Maatschappij ».
n.d.a.	non dénommé ailleurs.
N.R.T.	Netto register ton.
O.B.A.P.	Office Belge pour l'Accroissement de la Productivité.
O.B.C.E.	Office Belge du Commerce Extérieur.
O.B.E.A.	Office Belge de l'Economie et de l'Agriculture.
O.C.C.H.	Office Central de Crédit Hypothécaire.
O.C.C.L.	Office Central des Contingents et Licences.
O.C.D.E.	Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
O.C.R.A.	Office Commercial du Ravitaillement.
O.E.C.E.	Organisation Européenne de Coopération Economique.
O.N.D.	Office National du Ducroire.
O.N.D.A.H.	Office National des Débouchés Agricoles et Horticoles.
ONEM	Office National de l'Emploi.
O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
O.P.E.P.	Organisation des Pays exportateurs de Pétrole.
O.S.S.M.M.	Office de Sécurité Sociale de la Marine Marchande.
O.T.A.N.	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.
P.A.M.	Programme Alimentaire Mondial.
P.C.S.	Pouvoir calorifique supérieur.
P.N.B.	Produit National Brut.
P.T.O.M.	Pays et Territoires d'Outre-Mer.
q.m.	quintal métrique.
R.A.U.	République Arabe Unie.
R.T.B.	Radiodiffusion-Télévision Belge.
R.T.T.	Régie des Télégraphes et Téléphones.
R.V.A.	Régie des Voies Aériennes.
SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
SIDMAR	Sidérurgie Maritime S. A.
S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de Fer Belges.
S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
S.N.C.V.	Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.
S.N.I.	Société Nationale d'Investissement.
SOCOREC	Société coopérative d'étude et d'assistance pour la reconversion économique des régions touchées par la fermeture des charbonnages.
S.T.I.B.	Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles.
Tcal	Teracalorie.
T.D.	Tarif douanier.
T.D.C.	Tarif douanier commun.
tec	tonnes équivalent charbon.
t.e.p.	tonnes équivalent de pétrole.
T.N.B.	Ton Nette Belge.
T.V.A.	Taxe sur la valeur ajoutée.
U.C.	Unité de compte.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.	Union Européenne de Paiements.
U.P.E.A.	Union Professionnelle des Entreprises d'Assurances.
U.R.S.S.	Union des Républiques Socialistes Soviétiques.
U.S.A.	United States of America.
VENEX	« Vennootschap ter bevordering van de economische expansie ».

TABLE DES MATIERES

	Pages
AVERTISSEMENT	VII
CONSIDERATIONS GENERALES	IX
PREMIERE PARTIE : Population et Emploi	
CHAPITRE PREMIER. — POPULATION	3
CHAPITRE II. — EMPLOI ET CHOMAGE	11
SECTION I. — EMPLOI	11
SECTION II. — CHOMAGE	14
DEUXIEME PARTIE : Production de biens et de services	
CHAPITRE PREMIER. — AGRICULTURE ET PECHE MARITIME	41
SECTION I. — AGRICULTURE	41
§ 1. — <i>Etat des cultures</i>	41
1. — Conditions atmosphériques	41
2. — Superficie cultivée	41
§ 2. — <i>Situation par secteur</i>	41
1. — Cultures	41
2. — Elevage	43
3. — Horticulture	44
§ 3. — <i>Economie agricole globale</i>	45
1. — Emploi	45
2. — Commerce extérieur	45
3. — Evolution des prix	45
SECTION II. — PECHE MARITIME	46
CHAPITRE II. — INDUSTRIE	57
SECTION I. — APERCU GENERAL DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE	57
SECTION II. — EVOLUTION DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE	73
§ 1. — <i>Généralités</i>	73
§ 2. — <i>Secteurs énergétiques</i>	75
1. — Combustibles solides	75
2. — Gaz	76
3. — Pétrole	78
4. — Electricité	79
SECTION III. — EVOLUTION DE LA PRODUCTION DANS LES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	108
§ 1. — <i>Métallurgie</i>	108
1. — Sidérurgie	108
2. — Industrie des métaux non-ferreux	109
3. — Industrie des fabrications métalliques	109

	Pages
§ 2. — <i>Industrie chimique</i>	132
§ 3. — <i>Industrie textile</i>	137
§ 4. — <i>Industries alimentaires et fabrications connexes</i>	148
§ 5. — <i>Industrie de la construction, des matériaux de construction et secteurs connexes</i>	154
1. — <i>Industrie de la construction</i>	154
2. — <i>Industries des matériaux de construction</i>	155
§ 6. — <i>Industries diverses</i>	162
1. — <i>Industrie du papier et du carton</i>	162
2. — <i>Industrie du cuir</i>	162
3. — <i>Industrie transformatrice du bois</i>	163
4. — <i>Industrie du tabac</i>	163
5. — <i>Industrie diamantaire</i>	164
SECTION IV. — APPROVISIONNEMENT EN EAU	173
CHAPITRE III. — TRANSPORTS	177
§ 1. — <i>Transport par chemin de fer</i>	177
§ 2. — <i>Transport par route</i>	178
§ 3. — <i>Transport par eau</i>	178
1. — <i>Navigation intérieure</i>	178
2. — <i>Ports de mer</i>	180
3. — <i>Marine marchande belge</i>	182
§ 4. — <i>Trafic aérien</i>	183
CHAPITRE IV. — DISTRIBUTION	197
CHAPITRE V. — TOURISME	209

TROISIEME PARTIE : Finances. Monnaie et Crédit

CHAPITRE PREMIER. — APERÇU GENERAL DE LA POLITIQUE MONETAIRE ET FINANCIERE	219
CHAPITRE II. — FINANCES PUBLIQUES	225
SECTION I. — FINANCES DE L'ETAT	225
SECTION II. — FINANCES PROVINCIALES ET COMMUNALES	241
CHAPITRE III. — MONNAIE ET CREDIT	251
SECTION I. — MARCHE MONETAIRE	251
SECTION II. — MARCHE DES CAPITAUX	275
CHAPITRE IV. — ASSURANCES	293

QUATRIEME PARTIE : Prix et Revenus

CHAPITRE PREMIER. — PRIX	305
CHAPITRE II. — REVENUS	317
SECTION I. — REVENUS DU TRAVAIL	317
SECTION II. — REVENUS DES SOCIETES	325

CINQUIEME PARTIE : Investissements et Consommation

CHAPITRE PREMIER. — INVESTISSEMENTS	341
CHAPITRE II. — CONSOMMATION DES MENAGES	357

SIXIEME PARTIE : Aperçu de l'évolution économique des régions

EVOLUTION ECONOMIQUE DES REGIONS	377
SECTION I. — DONNEES STRUCTURELLES DES REGIONS	377
SECTION II. — LA CONJONCTURE DANS LES REGIONS	381
§ 1. — <i>Production industrielle</i>	381
§ 2. — <i>Commerce et services</i>	382
§ 3. — <i>Emploi</i>	383
§ 4. — <i>Fermetures d'entreprises et faillites</i>	384
§ 5. — <i>Investissements et logements</i>	385

SEPTIEME PARTIE : Relations économiques extérieures

CHAPITRE PREMIER. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE	397
SECTION I. — GENERALITES	397
SECTION II. — EVOLUTION GENERALE DU COMMERCE SPECIAL	399
§ 1. — <i>Exportations</i>	400
1. — Répartition sectorielle	401
2. — Répartition géographique	403
§ 2. — <i>Importations</i>	404
1. — Répartition sectorielle	404
2. — Répartition géographique	405
§ 3. — <i>Balance commerciale</i>	406
SECTION III. — BALANCE DES PAIEMENTS	436
CHAPITRE II. — COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE	445
SECTION I. — ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE (G.A.T.T.)	445
§ 1. — <i>Subventions à l'exportation</i>	445
§ 2. — <i>Accord « Multifibres »</i>	445
§ 3. — <i>Rapport annuel</i>	446
§ 4. — <i>Session annuel</i>	446
SECTION II. — ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (O.C.D.E.)	447
§ 1. — <i>Conseil des ministres de l'O.C.D.E.</i>	447
§ 2. — <i>Comité d'aide au développement</i>	447
§ 3. — <i>Agence internationale de l'énergie</i>	448
§ 4. — <i>Travaux dans le domaine de l'énergie</i>	449
§ 5. — <i>« Code de bonne conduite » des entreprises</i>	449
§ 6. — <i>Travaux divers</i>	449

	Pages
SECTION III. — COMMUNAUTES EUROPEENNES	450
§ 1. — <i>Communauté Economique Européenne (C.E.E.)</i>	450
1. — <i>Marché intérieur</i>	450
2. — <i>Politique commune</i>	453
3. — <i>Relations extérieures</i>	460
§ 2. — <i>Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.)</i>	464
§ 3. — <i>Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom)</i>	468
SECTION IV. — UNION ECONOMIQUE BELGO-NEERLANDO-LUXEMBOURGEOISE (BENELUX)	469
§ 1. — <i>Evolution de l'Union économique</i>	469
§ 2. — <i>Relations commerciales entre l'U.E.B.L. et les Pays-Bas</i>	470

HUITIEME PARTIE : Répertoire des faits principaux

<i>Répertoire des faits principaux</i>	485
* * *	
<i>Liste des tableaux statistiques</i>	537
<i>Liste des graphiques</i>	547
<i>Liste des abréviations</i>	551
<i>Table des matières</i>	553
* * *	
<i>Liste des publications de la Direction générale des Etudes et de la Documentation du Ministère des Affaires économiques</i>	557

PUBLICATIONS

de la Direction générale des Etudes et de la Documentation du Ministère des Affaires économiques

I. — PUBLICATIONS A CARACTERE GENERAL.

- *L'économie belge en 19...* Publication annuelle. Prix : 400 F.
 - *Entreprises industrielles et commerciales en Belgique. Formalités à accomplir. Régime fiscal et social. Aide à la création et à l'expansion.* 12^e Edition. Prix : 120 F. Juin 1978.
 - *Aperçu de l'évolution économique.* Publication mensuelle. (Bilingue). Abonnement annuel pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg : 100 F (autres pays : 150 F). Le numéro ou l'annexe : 10 F (autres pays : 15 F).
- Annexes régulières :
- Bilans énergétiques.* (Trimestriel, en collaboration avec l'Administration de l'Energie).
 - Principales mesures de politique économique, financière et sociale.*
 - Principaux faits économiques dans le domaine international.* (Trimestriel).
- *Principaux indicateurs conjoncturels.* Publication bi-mensuelle. (Diffusion restreinte).
 - *Bref aperçu de la conjoncture.* Publication hebdomadaire. (Diffusion restreinte).
 - *Budget économique de 19... de 1968 à 1977.* Différents documents parlementaires et autres. Certains de ces documents comportent des essais de désagrégation régionale et sectorielle.
 - *La réforme de l'indice des prix à la consommation en 1976.* Juin 1976. Annexe : octobre 1977. (En collaboration avec l'Administration du Commerce). 32 p.

II. — PUBLICATION DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE (Fonds Quetelet).

- *Bibliothèque centrale (Fonds Quetelet) du Ministère des Affaires économiques. Règlement* 15+15 p. (bilingue).
- *Accroissements de la Bibliothèque centrale (Fonds Quetelet).* Liste mensuelle. (Bilingue). Abonnement annuel pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg : 250 F (autres pays : 375 F). Par numéro double (deux mois) : 50 F, (autres pays : 75 F).
- *Documentation économique et sociale.* Périodique de résumés analytiques. (Bilingue). Abonnement annuel pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg : 250 F (autres pays : 375 F).
- *La condition féminine.* Bibliographie sélective. Livres et articles de périodiques disponibles dans plusieurs bibliothèques belges, (Philips A., De Keyser H.), 2 tomes (700 et 512 p.) Prix : 400 F, 1975. (Bilingue).
- *Franchising.* Bibliographie. (De Buck J.), 1975, 16 p. (Bilingue).
- *L'automatisation de la gestion des périodiques au Fonds Quetelet,* (De Saedeleer G.), 1975, 105 p. (Nouvelle édition en préparation).
- *Aperçu de l'automatisation intégrée de la Bibliothèque Fonds Quetelet.* (De Saedeleer G.), 1975, p.m. (**)
- *La Bibliothèque Fonds Quetelet; l'automatisation raisonnée.* (Philips A.), Lausanne, Fédération internationale des associations de bibliothécaires, 1976, p.m. (**)
- *Une bibliothèque spécialisée intégralement automatisée: le Fonds Quetelet.* 2^e Edition, (Philips A.), 1977, 18 p.
- *Les bibliothèques de sciences sociales en Belgique.* (Philips A.), La Haye, Fédération internationale des associations de bibliothécaires, 1977, 38 p. (**)

III. — ETUDES SPECIALES.

- *La situation économique de la Belgique en 19..* (Letist D.). Documentation annuelle depuis 1974 à l'intention des délégations nationales participant aux sessions de la Commission économique pour l'Europe. (**)
- *Estimations de données trimestrielles pour la Belgique 1954-1971. Affectation du produit national brut — Estimations en prix courants et en prix constants de 1970.* (Verlaeten M.P., Kepenne M.), mars 1975, 44 p. (Bilingue).

- *Bagatelle ou une tentative pour formaliser la procédure d'estimation et de prévision du budget économique belge.* (Verlaeten M.P.), Bonn, 28-29 avril 1975. (Colloque sur les méthodes d'élaboration des budgets économiques à l'intérieur de la Communauté). (**)
- *Estimations de données trimestrielles pour la Belgique 1954-1972.* (Verlaeten M.P.), septembre 1975, 152 p. (**)
- *Localisation des investissements au plan international.* (Letist D.), (Contribution de la Belgique au séminaire sur les « facteurs de la croissance et les politiques d'investissement — une approche à long terme », organisé par les Conseillers économiques des Gouvernements des pays membres de la Commission économique pour l'Europe). 1976, 21 p. (**)
- *Analyse sectorielle des structures économiques régionales 1955-1971.* (Verlaeten M.P.), janvier 1976, 35 p.
- *Quelques aspects spécifiques du problème du chômage en Belgique.* (De Trazegnies M.), janvier 1976, 40 p. (Bilingue).
- *La Belgique, un des pays les plus riches du monde ?* (Heyerick E.), (Revue du Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement, 1976, n° 5).
- *La réforme de l'indice belge des prix à la consommation.* (Heyerick E.), (Revue Benelux, 1976, n° 4). (Bilingue).
- *Bagatelle 01 : Prévisions du budget économique.* (Verlaeten M.P.), La Haye, mai 1976 (**)
- *Aspects méthodologiques de la statistique des salaires en Belgique.* (Verlaeten M.P.), juillet 1976 (**)
- *L'indicateur de conjoncture du Ministère des Affaires économiques.* (Nackaerts J., Frans E.), juillet 1976, 12 p. (Bilingue).
- *Elaboration d'un indicateur de conjoncture à partir des données de l'enquête quadrimestrielle harmonisée des C.E. auprès des consommateurs.* (Nackaerts J., Frans E.), décembre 1976, 10 p. (Bilingue).
- *Répartition sectorielle de quelques estimations et prévisions économiques pour 1976 et 1977.* (Nackaerts J., Frans E.), février 1977, 15 p. (Bilingue).
- *Analyse macro-économique d'une hausse des prix de 10 %, du pétrole brut.* (Verlaeten M.P.), 31 décembre 1976, 15 p. (**)
- *Onderzoek naar de oorzaken van de inflatie en van de economische groei in België gedurende de periode 1965-1976.* (Swevers C., Gallon E., Nackaerts J.), 1977, 150 blz. (*)
- *Distribution des revenus et évolution de la structure de la consommation : le cas de la Belgique.* (Letist D.), (Contribution de la Belgique au séminaire sur les changements dans la structure à long terme de l'emploi, de la distribution du revenu et de la consommation « organisé par les Conseillers économiques des Gouvernements des pays membres de la Commission économique pour l'Europe »), 1977, 31 p. (**)
- *Estimation de la tendance à long terme d'une série chronologique par régression mobile.* (Verlaeten M.P.), janvier 1977, 4°, 8 p. (**)
- *Influence du niveau des prix relatifs sur le commerce extérieur de l'U.E.B.L.* (Verlaeten M.P.), mars 1977, 35 p. (**)
- *Un modèle d'allocation d'exportation.* (Verlaeten M.P.), avril 1977, 54 p. (**)
- *La méthode des composantes principales.* (Verlaeten M.P.), juillet 1977, 52 p. (**)
- *Croissance potentielle de l'économie belge : mesure et application.* (Verlaeten M.P.), septembre 1977, 30 p. (**)
- *Croissance potentielle de l'économie belge : mesure et application. Considération régionale.* (Verlaeten M.P.), octobre 1977, 22 p. (**)
- *La balance des paiements de l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise.* (Nackaerts J.), (Revue Benelux, 1978, n° 1). (Bilingue).
- *Influence des allocations de chômage sur le taux de chômage.* (Verlaeten M.P.), mars 1978, 21 p. (**)

*
*

Ces publications, pour autant qu'elles sont encore disponibles, sont en vente ou peuvent être obtenues au Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation, rue de l'Industrie 6, 3^e étage, 1040 Bruxelles (comptes chèques postaux n° 000-2005876-13), et peuvent être consultées à la Bibliothèque centrale (Fonds Quetelet), même adresse.

* N'existe qu'en langue néerlandaise.
** N'existe qu'en langue française.

L'ÉCONOMIE BELGE EN 1977

LE PRODUIT NATIONAL BRUT DE 1971 A 1977

Les comptes nationaux, partiellement recalculés pour les années 1968 à 1977 incluses, sont à présent publiés par l'Institut National de Statistique. Comme cet Institut n'a plus modifié les données relatives à la période allant jusqu'à 1970 inclus, les évaluations reprises ici concernent les années 1971 à 1977. Pour cette dernière année, les données sont encore provisoires. De plus, l'Institut National de Statistique a rectifié les estimations avancées antérieurement pour 1971 à 1975 inclus. En effet, pour les années récentes et surtout pour 1977, il ne dispose pas toujours de l'information statistique à l'aide de laquelle les estimations sont traditionnellement établies, ce qui oblige à recourir provisoirement à des méthodes d'évaluation plus rudimentaires.

Le recul enregistré pour la première fois en 1975 par le produit national brut aux prix du marché et à prix constants est confirmé (— 2 %). En 1976, il y aurait eu une reprise très nette du taux de croissance (+ 5,8 %) qui s'atténuerait en 1977 (+ 1,2 %).

Le produit intérieur brut de ces trois dernières années aurait évolué selon des taux de croissance très proches de ceux du P.N.B. (— 2,1 %, + 5,7 %, + 1,3 %).

Alors que la *valeur ajoutée* brute à prix constants avait, en 1975, décliné pour la plupart des branches d'activité, elle a repris sa croissance, d'abord nettement en 1976, puis moins fort en 1977. Cette année là, les progrès sont surtout marqués dans les industries chimiques et connexes, celles de la terre cuite, céramique, verre et

PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ

ANNÉES	A prix courants		Aux prix de 1970		Taux de croissance des indices des prix
	Chiffres absolus (en milliards de francs)	Taux de croissance	Chiffres absolus (en milliards de francs)	Taux de croissance	
1971 (a)	1 415,6	9,6	1 345,6	4,2	5,2
1972 (a)	1 584,2	11,9	1 426,7	6,0	5,6
1973 (a)	1 799,0	13,6	1 517,8	6,4	6,7
1974 (a)	2 116,5	17,6	1 591,9	4,9	12,2
1975 (a)	2 336,1	10,4	1 560,3	-2,0	12,6
1976 (a)	2 660,7	13,9	1 651,5	5,8	7,6
1977	2 877,0	8,1	1 671,1	1,2	6,9

(a) Données corrigées.

Source : Institut National de Statistique.

ciment, puis dans les industries manufacturières non dénommées ailleurs et les services financiers et assurances. Il faut souligner la constance de l'accroissement des immeubles d'habitation, le plafonnement des fabrications métalliques, constructions navales et garages. Toutefois, l'augmentation de la valeur ajoutée de l'agriculture, sylviculture et pêche, la plus forte depuis 1970 n'est, en fait, due qu'aux deux mauvaises saisons des années antérieures.

Les textiles ainsi que la branche du fer, acier et métaux non ferreux qui avaient nettement repris en 1976, reculent à nouveau en 1977. Pour les industries du vêtement et de la chaussure, ainsi que du papier, impression et édition, le déclin persiste.

Le *revenu national* a poursuivi sa croissance. Après répartition entre les facteurs de production, il apparaît que la part de la rémunération des salariés n'augmente pratiquement plus depuis 1975 (70 à 71 %). Celle du revenu des entrepreneurs indépendants et des sociétés de personnes continue à baisser depuis 1969 et celle du revenu de la propriété échéant aux particuliers, après avoir plafonné en 1974, 1975 et 1976, croîtrait légèrement en 1977. Calculé par habitant, le revenu national net au coût des facteurs serait passé de 192 700 F en 1975 à 219 600 F en 1976 et 236 900 F en 1977.

Après la diminution, en 1975, des *dépenses* intérieures évaluées aux prix de 1970, leur croissance a repris en 1976 et 1977, années pour lesquelles elles dépassent 1974. En effet, si la consommation, privée et publique, n'a pas marqué de recul en 1975, les investissements bruts, eux, ont diminué de 13,7 % en 1975, puis ont réaugmenté en 1976 (+ 7,2 %) et apparemment plafonné en 1977, (- 1,0 %) sans rattraper le niveau de 1974, mais en dépassant légèrement celui de 1973.

VALEUR AJOUTÉE BRUTE AUX PRIX DU MARCHÉ PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

DÉSIGNATION	Taux de croissance des estimations aux prix de 1970						
	1971 (a)	1972 (a)	1973 (a)	1974 (a)	1975 (a)	1976 (a)	1977
1. Agriculture, sylviculture et pêche	5,9	2,1	3,1	5,1	-14,6	-3,6	6,6
2. Industries extractives	-1,8	-2,7	-7,6	5,0	-7,4	-4,3	-1,2
3. Industries manufacturières	3,9	8,6	9,5	4,8	-7,4	7,9	0,3
4. Construction	1,2	2,0	5,4	4,6	-0,3	6,4	2,6
5. Electricité, gaz et eau	12,4	15,7	10,1	7,7	5,1	9,7	0,2
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation	5,1	5,7	7,0	2,5	0,1	5,9	1,2
7. Transports et communications	2,9	1,8	6,0	7,0	-9,6	5,4	0,2
8. Services	4,9	5,8	6,6	3,7	3,2	4,8	2,5
<i>Produit intérieur brut aux prix du marché</i>	4,1	5,8	6,5	4,7	-2,1	5,7	1,3
<i>Produit national brut aux prix du marché (ajusté) .</i>	4,2	6,0	6,4	4,9	-2,0	5,8	1,2

(a) Données corrigées.

Source : Institut National de Statistique.

Valeur ajoutée aux prix du marché par branche d'activité (a)
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1971 (b)	1972 (b)	1973 (b)	1974 (b)	1975 (b)	1976 (b)	1977
Prix courants							
1. Agriculture, sylviculture et pêche .	49,27	63,50	69,08	61,77	67,97	75,82	69,21
2. Industries extractives	13,45	13,09	11,68	15,57	18,65	17,67	17,72
3. Industries manufacturières	424,87	475,73	544,19	646,13	626,86	723,96	756,87
4. Construction	95,14	102,25	118,67	147,34	166,40	195,03	215,02
5. Electricité, gaz et eau	35,98	40,01	44,66	52,23	69,75	78,25	81,43
6. Transports et communications ...	105,20	119,57	137,66	173,48	186,26	213,34	233,19
7. Commerce	264,35	286,81	324,07	382,65	414,73	481,97	512,59
8. Banques et assurances	44,00	52,51	63,87	75,41	86,47	107,44	117,78
9. Immeubles d'habitation	64,26	68,77	73,88	85,77	101,27	108,85	123,84
10. Autres services	168,62	190,08	221,62	249,94	288,48	331,54	375,12
11. Pouvoirs publics	154,80	181,53	208,86	250,89	306,30	350,05	389,16
12. Correction pour investissements par moyens propres	3,13	3,20	3,30	4,30	4,41	4,10	3,93
13. Consommation intermédiaire d'in- térêts imputés correspondant aux services gratuits rendus par les intermédiaires financiers	-12,70	-15,55	-19,00	-23,44	-26,56	-35,43	-38,65
14. T.V.A. déductible sur la formation de capital	-10,20	-14,15	-20,73	-26,07	-26,46	-27,71	-28,12
15. Contribution du reste du monde ..	12,30	17,40	18,30	24,50	30,60	39,00	38,20
16. Ajustement statistique	3,10	-0,51	-1,08	-3,95	20,97	-3,16	9,71
<i>Produit nat. brut aux prix du marché</i>	1 415,56	1 584,24	1 799,05	2 116,52	2 336,10	2 660,72	2 877,00
Prix de 1970							
1. Agriculture, sylviculture et pêche .	48,70	49,70	51,25	53,85	46,01	44,35	47,27
2. Industries extractives	11,81	11,49	10,62	11,15	10,32	9,88	9,76
3. Industries manufacturières	427,64	464,29	508,27	532,71	493,20	531,96	533,68
4. Construction	89,72	91,53	96,49	100,94	100,66	107,11	109,88
5. Electricité, gaz et eau	33,03	38,23	42,11	45,37	47,69	52,31	52,39
6. Transports et communications ...	95,34	97,09	102,87	110,02	99,48	104,84	105,07
7. Commerce	236,16	247,87	264,98	271,03	269,26	286,76	287,94
8. Banques et assurances	42,60	48,80	55,27	57,19	57,42	61,52	63,61
9. Immeubles d'habitation	63,00	64,73	66,47	68,25	70,06	71,82	73,58
10. Autres services	156,28	164,00	175,50	179,99	187,14	195,46	200,68
11. Pouvoirs publics	142,63	152,22	161,52	169,51	173,41	182,39	186,46
12. Correction pour investissements par moyens propres	2,94	2,92	2,90	3,32	3,13	2,79	2,54
13. Consommation intermédiaire d'in- térêts imputés correspondant aux services gratuits rendus par les intermédiaires financiers	-12,37	-14,66	-16,57	-17,53	-17,16	-18,71	-19,47
14. T.V.A. déductible sur la formation de capital	—	—	—	—	—	—	—
15. Contribution du reste du monde ..	11,70	15,70	15,50	18,40	20,50	24,20	22,20
16. Ajustement statistique	-3,62	-7,22	-19,41	-12,29	-0,85	-5,20	-4,48
<i>Produit nat. brut aux prix du marché</i>	1 345,56	1 426,69	1 517,76	1 591,92	1 560,27	1 651,47	1 671,10

(a) Les données étant arrondies, les additions ne correspondent pas toujours.
(b) Données corrigées.

Source : Institut National de Statistique.

Répartition du produit national entre les facteurs de production (a)
(en milliards de francs — à prix courants)

DÉSIGNATION	1971 (b)	1972 (b)	1973 (b)	1974 (b)	1975 (b)	1976 (b)	1977
1. Rémunérations des salariés	722,87	831,55	956,17	1 150,09	1 323,11	1 513,25	1 651,58
a) Salaires et traitements des travailleurs assujettis à la sécurité sociale proprement dite ou à certaines dispositions spéciales	442,36	493,33	572,90	692,61	798,25	884,06	969,27
b) Contribution des employeurs à la sécurité sociale	97,55	114,10	132,10	156,76	187,45	214,64	233,84
c) Rémunérations des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	159,89	189,61	213,50	255,82	313,22	357,93	393,11
d) Corrections et compléments ...	28,44	32,98	36,40	43,36	40,82	52,56	59,77
e) Adaptations statistiques	-5,37	1,54	1,27	1,54	-16,64	4,07	-4,41
2. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes	217,98	246,94	269,90	281,87	303,86	345,41	363,06
a) Agriculture, horticulture et sylviculture	32,38	46,03	49,66	41,31	46,63	54,82	44,80
b) Professions libérales	34,87	40,03	46,23	53,06	61,74	70,88	78,67
c) Commerçants et artisans indépendants	141,60	148,50	159,60	171,90	186,60	204,30	225,50
d) Revenu des sociétés de personnes	10,75	11,92	14,06	15,22	12,71	14,48	15,06
e) Ajustement statistique	-1,62	0,46	0,36	0,38	-3,82	0,93	-0,97
3. Revenus de la propriété échéant aux particuliers	152,72	161,97	184,27	231,85	252,41	286,93	322,11
a) Intérêts	67,47	73,56	87,55	116,50	130,70	156,39	178,12
b) Loyers	44,13	45,20	46,50	51,84	60,23	61,25	70,19
c) Dividendes, tantièmes, dons ...	41,12	43,22	50,22	63,51	61,48	69,29	73,79
4. Bénéfices non distribués des sociétés	25,32	34,59	47,21	44,88	14,91	32,75	29,59
5. Impôts directs des sociétés quelle qu'en soit leur forme juridique ...	36,27	41,61	54,59	64,35	70,12	72,72	76,44
6. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	8,47	3,77	1,52	5,96	6,57	3,05	5,20
7. Intérêt de la dette publique	-46,41	-51,78	-59,14	-73,17	-82,48	-98,19	-119,31
<i>Revenu national</i>	1 117,21	1 268,66	1 454,51	1 705,84	1 888,50	2 155,93	2 328,68
8. Amortissements	138,68	150,50	163,48	195,16	214,18	232,28	252,59
9. Impôts indirects	177,20	185,45	206,43	240,53	260,95	308,15	335,01
10. Subventions	-17,53	-20,37	-25,37	-25,01	-27,53	-35,64	-39,28
<i>Produit nat. brut aux prix du marché</i>	1 415,56	1 584,24	1 799,05	2 116,52	2 336,10	2 660,72	2 877,00

(a) Les données étant arrondies, les additions ne correspondent pas toujours.
(b) Données corrigées.

Source : Institut National de Statistique.

Affectation du produit national (a)
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1971 (b)	1972 (b)	1973 (b)	1974 (b)	1975 (b)	1976 (b)	1977
Prix courants							
1. Consommation privée ...	848,12	945,83	1 082,39	1 255,93	1 414,05	1 618,56	1 760,88
2. Consommation publique .	201,80	232,27	263,40	313,18	387,11	440,27	490,53
3. Investissements bruts (en- treprises et pouvoirs pu- blics)	325,34	338,44	399,76	515,71	500,24	578,79	610,38
a) Formation brute de ca- pital fixe	305,83	328,79	374,84	468,79	513,21	569,51	602,78
b) Stocks	18,43	10,04	25,07	46,33	-12,84	9,76	8,72
c) Ajustement statistique	1,08	-0,39	-0,15	0,59	-0,13	-0,49	-1,12
<i>Total des dépenses intérieures</i>	1 375,26	1 516,54	1 745,55	2 084,82	2 301,40	2 637,62	2 861,79
4. Exportations de biens et services	670,10	750,60	942,70	1 286,40	1 238,60	1 430,10	1 537,90
5. Importations de biens et services	-629,80	-682,90	-889,20	-1 254,70	-1 203,90	-1 407,00	-1 522,70
<i>Produit nation. brut aux prix du marché</i>	1 415,56	1 584,24	1 799,05	2 116,52	2 336,10	2 660,72	2 877,00
Prix de 1970							
1. Consommation privée ...	808,73	860,88	931,15	963,08	965,78	1 024,17	1 045,94
2. Consommation publique .	185,54	196,31	205,67	212,95	223,96	235,06	243,03
3. Investissements bruts (en- treprises et pouvoirs pu- blics)	301,30	302,10	336,85	374,38	323,13	346,53	342,93
a) Formation brute de ca- pital fixe	282,05	290,83	310,71	335,77	330,94	338,35	335,84
b) Stocks	17,61	8,80	20,32	34,44	-8,68	6,16	5,25
c) Ajustement statistique	1,64	2,47	5,82	4,18	0,87	2,02	1,84
<i>Total des dépenses intérieures</i>	1 295,57	1 359,29	1 473,67	1 550,41	1 512,87	1 605,76	1 631,90
4. Exportations de biens et services	656,60	720,10	834,70	929,30	847,50	919,10	950,90
5. Importations de biens et services	-606,60	-652,70	-790,60	-887,80	-800,10	-873,40	-911,70
<i>Produit nation. brut aux prix du marché</i>	1 345,56	1 426,69	1 517,76	1 591,92	1 560,27	1 651,47	1 671,10

(a) Les données étant arrondies, les additions ne correspondent pas toujours.
(b) Données corrigées.

Source : Institut National de Statistique.

Investissements dans l'ensemble de l'économie
Défense nationale exclue
(en millions de francs, à prix courants)

DÉSIGNATION	1971 (a)	1972 (a)	1973 (a)	1974 (a)	1975 (a)	1976 (a)	1977
1. Agriculture, sylviculture et pêche ..	6 141	8 272	10 775	12 932	12 186	14 302	15 482
2. Industries extractives	2 588	2 828	2 319	2 467	2 088	1 848	1 998
a) Charbonnages, y compris leurs centrales électriques	390	421	330	220	419	442	553
b) Autres industries extractives ...	2 198	2 407	1 989	2 247	1 669	1 406	1 445
3. Industries manufacturières	76 869	73 096	80 700	110 137	106 409	93 468	84 987
a) Alimentation, boissons, tabac ..	7 670	9 920	11 202	14 387	12 718	10 463	12 252
b) Textiles	3 984	4 639	5 711	6 793	5 562	4 285	4 869
c) Vêtements et chaussures	1 564	1 865	1 543	1 575	1 170	1 249	1 088
d) Bois et meubles	2 581	3 169	4 404	5 114	2 896	3 650	3 298
e) Papier, impression, édition	4 033	4 348	4 011	5 266	2 860	4 292	4 041
f) Chimie et activités connexes ...	24 975	16 738	16 090	23 196	31 356	34 527	27 373
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment	3 455	3 510	4 335	7 524	6 821	4 601	4 626
h) Fer, acier et métaux non ferreux	12 591	11 071	10 385	21 156	23 085	13 868	8 041
i) Fabric. mét. et constr. navales ..	14 226	15 746	29 779	23 096	17 401	14 843	17 689
j) Activités diverses n.d.a.	1 790	2 090	2 240	2 030	2 540	1 690	1 710
4. Construction	6 024	6 352	8 410	8 308	7 917	11 081	11 452
5. Electricité, gaz et eau	19 561	23 718	19 456	23 351	35 692	33 736	35 233
6. Commerce, banque, assurances, im- meubles d'habitation	94 935	104 690	136 810	179 224	194 339	241 055	263 980
a) Comm., banq. et assurances	33 100	35 800	42 200	48 700	49 500	56 400	63 100
b) Immeubles d'habitation	61 835	68 890	94 610	130 524	144 839	184 655	200 880
7. Transports et communications	32 280	35 877	43 481	47 205	56 693	57 634	61 516
a) Transports par voie ferrée	10 164	12 476	13 889	11 660	14 435	19 597	19 627
b) Transports par route	2 541	2 648	3 432	3 471	2 881	3 327	3 745
c) Transports maritimes, navigation fluviale, ports	9 673	9 265	12 231	14 021	17 077	16 710	19 428
d) Transports aériens	980	1 012	1 923	3 569	4 481	572	326
e) Poste, télégr., téléph., radio et télév.	8 922	10 476	12 006	14 484	17 819	17 428	18 390
8. Services	67 428	73 959	72 889	85 165	97 881	116 390	128 133
a) Pouvoirs publics (à l'exclusion de l'enseignement)	42 856	47 369	43 369	46 089	52 999	62 026	63 579
b) Enseignement	13 672	14 990	16 120	19 976	26 082	30 464	34 654
c) Autres	10 900	11 600	13 400	19 100	18 800	23 900	29 900
<i>Formation intérieure brute de capital fixe (1 à 8)</i>	305 826	328 792	374 840	468 789	513 205	569 514	602 781
9. Variations de stocks	18 434	10 036	25 065	46 329	-12 836	9 760	8 717
a) Cheptel	-1 266	2 936	4 465	29	-2 136	460	-83
b) Autres stocks	19 700	7 100	20 600	46 300	-10 700	9 300	8 800
<i>Total de 1 à 9</i>	324 260	338 828	399 905	515 118	500 369	579 274	611 498
Ajustement statistique	1 079	-391	-149	590	-134	-486	-1 115
<i>Formation intérieure brute de capital</i>	325 339	338 437	399 756	515 708	500 235	578 788	610 383

(a) Données corrigées.

Source : Institut National de Statistique.

Investissements dans l'ensemble de l'économie
Défense nationale exclue
(en millions de francs, aux prix de 1970)

DÉSIGNATION	1971 (a)	1972 (a)	1973 (a)	1974 (a)	1975 (a)	1976 (a)	1977
1. Agriculture, sylviculture et pêche ..	5 581	7 104	8 505	9 032	7 913	8 893	9 190
2. Industries extractives	2 437	2 601	2 054	1 955	1 542	1 337	1 377
a) Charbonnages, y compris leurs centrales électriques	363	390	297	176	311	333	385
b) Autres industries extractives ...	2 074	2 211	1 757	1 779	1 231	1 004	992
3. Industries manufacturières	72 131	66 788	71 186	85 564	76 894	64 851	56 713
a) Alimentation, boissons, tabac ..	7 208	9 073	9 934	11 221	9 120	7 234	8 131
b) Textiles	3 759	4 255	5 067	5 340	4 048	3 034	3 318
c) Vêtements et chaussures	1 468	1 705	1 364	1 214	827	855	716
d) Bois et meubles	2 430	2 903	3 886	3 957	2 050	2 497	2 162
e) Papier, impression, édition	3 791	3 967	3 535	4 098	2 061	3 061	2 775
f) Chimie et activités connexes ...	23 362	15 280	14 093	17 703	22 663	23 709	18 214
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment	3 253	3 222	3 875	5 920	4 995	3 203	3 092
h) Fer, acier et métaux non ferreux	11 864	10 190	9 262	16 688	17 072	9 969	5 570
i) Fabric. mét. et constr. navales ..	13 304	14 288	18 201	17 855	12 326	10 143	11 597
j) Activités diverses n.d.a.	1 692	1 905	1 969	1 568	1 732	1 146	1 138
4. Construction	5 720	5 921	7 560	6 662	5 801	7 762	7 689
5. Electricité, gaz et eau	18 296	21 344	16 623	17 049	23 565	20 978	20 727
6. Commerce, banque, assurances, im- meubles d'habitation	87 467	91 957	110 538	122 423	115 571	130 922	133 407
a) Comm., banq. et assurances	31 106	32 524	36 357	36 474	33 184	35 241	37 113
b) Immeubles d'habitation	56 361	59 433	74 181	85 949	82 387	95 681	96 294
7. Transports et communications	30 264	32 576	37 842	36 562	41 227	39 634	40 418
a) Transports par voie ferrée	9 508	11 473	12 108	8 862	10 531	13 674	12 779
b) Transports par route	2 511	2 537	3 237	2 883	2 047	2 249	2 393
c) Transports maritimes, navigation fluviale, ports	8 919	8 101	10 210	10 458	12 004	11 074	12 599
d) Transports aériens	935	918	1 730	3 020	3 557	259	58
e) Poste, télégr., téléph., radio et télév.	8 391	9 547	10 557	11 339	13 088	12 378	12 589
8. Services	60 152	62 534	56 398	56 520	58 425	63 977	66 322
a) Pouvoirs publics (à l'exclusion de l'enseignement)	38 024	39 811	33 078	30 039	31 818	34 065	33 167
b) Enseignement	12 092	12 486	12 228	12 906	14 766	15 874	16 866
c) Autres	10 036	10 237	11 092	13 575	11 841	14 038	16 289
<i>Formation intérieure brute de capital fixe (1 à 8)</i>	282 048	290 825	310 706	335 767	330 938	338 354	335 843
9. Variations de stocks	17 612	8 804	20 318	34 436	-8 681	6 163	5 251
a) Cheptel	-1 188	2 404	2 918	-64	-1 481	363	-49
b) Autres stocks	18 800	6 400	17 400	34 500	-7 200	5 800	5 300
<i>Total de 1 à 9</i>	299 660	299 629	331 024	370 203	322 257	344 517	341 094
Ajustement statistique	1 637	2 472	5 823	4 178	872	2 017	1 838
<i>Formation intérieure brute de capital</i>	301 297	302 101	336 847	374 381	323 129	346 534	342 932

(a) Données corrigées.

Source : Institut National de Statistique.

Consommation par catégorie de produits
Estimations à prix courants (a)
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1971 (b)	1972 (b)	1973 (b)	1974 (b)	1975 (b)	1976 (b)	1977
1. <i>Produits alimentaires</i>	194,17	210,78	231,32	264,40	291,08	333,26	347,35
a) Pain et produits à base de céréales	23,47	24,91	26,81	31,36	35,39	38,16	43,92
— Pain et produits de la boulangerie	13,61	14,37	15,49	17,47	20,01	22,63	24,78
— Pâtisserie et biscuits	8,47	9,11	9,81	11,94	13,36	12,84	16,34
— Biscottes, pâtes alimentaires et riz	1,39	1,43	1,51	1,95	2,03	2,69	2,80
b) Viande et produits dérivés	75,12	83,41	91,36	105,55	114,71	129,62	133,74
c) Poisson	7,78	8,37	9,84	11,77	12,38	15,38	16,25
d) Lait, fromage, œufs	21,38	23,27	25,55	28,31	31,62	36,08	38,61
— Lait frais et conservé	9,01	10,15	11,25	12,05	13,92	15,84	17,12
— Fromage	7,41	8,01	8,77	10,37	11,62	13,49	14,30
— Œufs	4,95	5,12	5,53	5,90	6,09	6,74	7,18
e) Huiles et graisses	14,74	15,24	15,78	18,37	19,91	20,49	20,87
— Beurre	8,95	9,29	9,69	9,66	10,97	12,11	12,50
— Huiles et margarine	5,80	5,94	6,09	8,71	8,94	8,38	8,38
f) Pommes de terre, légumes et fruits	26,65	29,86	33,99	36,17	41,17	51,02	44,48
— Pommes de terre	2,98	4,36	5,68	4,42	6,27	12,16	7,02
— Fruits frais exotiques	5,39	5,79	6,61	6,32	7,24	7,23	7,67
— Fruits frais indigènes	6,23	6,54	6,66	7,42	9,00	8,84	9,38
— Fruits secs et conservés	1,06	1,13	1,18	1,12	1,16	1,47	1,40
— Légumes frais	9,02	9,89	11,31	13,82	14,71	17,62	16,83
— Légumes secs et conservés ..	1,99	2,21	2,56	3,07	2,81	3,70	2,18
g) Café, thé et chicorée	7,65	7,82	8,09	8,73	9,01	11,17	16,93
h) Sucre, confiture, confiserie ...	10,95	11,24	11,96	14,74	16,20	19,31	18,89
— Chocolat et articles en chocolat	4,62	4,59	4,84	6,46	7,73	9,01	9,33
— Autres produits	6,33	6,65	7,12	8,28	8,47	10,30	9,56
i) Autres produits alimentaires ..	6,42	6,67	7,95	9,41	10,68	12,04	13,67
2. <i>Boissons</i>	45,21	50,99	59,45	62,21	70,08	75,04	79,47
a) Eaux minérales et limonades ..	8,97	10,47	12,54	12,39	14,89	17,46	16,35
b) Bière	20,16	22,06	24,94	26,51	28,99	31,13	31,63
c) Alcool	7,41	7,85	9,15	10,09	10,42	10,61	11,57
d) Vin et autres boissons	8,67	10,61	12,82	13,21	15,79	15,85	19,92
3. <i>Tabac</i>	17,14	18,26	20,29	22,79	25,29	28,43	31,55
4. <i>Vêtements et effets personnels</i>	74,42	82,67	92,33	108,50	113,85	130,98	138,68
a) Vêtements à l'exclusion de ce qui suit	55,01	61,51	68,30	80,17	83,54	96,01	99,64
b) Chaussures	9,69	10,24	11,28	13,81	15,41	17,55	19,97
c) Fourrure, ganterie, maroquinerie	3,41	4,01	4,51	4,88	5,40	6,39	7,07
d) Horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, lunetterie	6,32	6,91	8,23	9,63	9,50	11,02	12,00
5. <i>Loyers, taxes, eau</i>	83,47	89,78	98,26	115,62	136,44	148,86	168,71
6. <i>Chauffage, éclairage</i>	41,37	46,48	52,52	64,80	80,91	88,66	94,76
a) Charbon, etc.	9,27	9,13	9,05	9,88	10,42	9,16	8,84
b) Gaz de ville et gaz naturel	4,42	5,23	6,09	7,48	9,54	11,49	13,62
c) Electricité	13,39	14,28	15,48	18,88	26,31	29,51	33,06
d) Gaz en bonbonnes, mazout, bois	14,28	17,84	21,91	28,56	34,64	38,49	39,24

(Suite à la page suivante).

Consommation par catégorie de produits (suite)
Estimations à prix courants (a)
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1971 (b)	1972 (b)	1973 (b)	1974 (b)	1975 (b)	1976 (b)	1977
7. <i>Articles ménagers durables</i>	87,46	97,82	119,91	145,73	147,96	173,73	186,89
a) Textiles, verre et cristal	21,95	24,56	27,25	32,34	34,08	38,76	41,54
b) Meubles et articles en bois	23,74	28,96	38,83	47,46	45,56	56,81	61,33
c) Articles de tôlerie, de tréfilerie et de laminage à froid; accessoi- res métalliques du bâtiment ...	15,35	14,66	16,50	19,19	20,23	23,04	25,03
d) Appareils électro-ménagers ...	10,18	11,05	14,45	18,94	18,63	21,33	21,36
e) Appareils de radio et de télévi- sion	7,99	9,45	12,00	14,70	15,64	18,21	20,63
f) Autres articles	8,25	9,24	10,88	13,11	13,81	15,57	17,00
8. <i>Entretien de la maison</i>	38,71	41,71	48,95	55,42	62,31	70,34	78,64
a) Gens de maison	17,31	18,10	21,71	22,69	25,67	27,92	30,31
b) Articles ménagers non durables	7,46	7,92	8,85	10,29	10,66	12,47	13,93
c) Services d'entretien	13,94	15,69	18,39	22,45	25,98	29,95	34,41
9. <i>Soins personnels et hygiène</i>	68,21	79,68	95,95	113,73	139,27	160,41	181,24
a) Soins personnels (articles de toi- lette, coiffure et soins corporels)	13,84	15,99	18,25	20,48	23,97	26,33	29,45
b) Hygiène (soins médicaux et assi- milés)	54,37	63,70	77,70	93,25	115,30	134,08	151,79
10. <i>Transports</i>	80,86	95,55	107,98	125,60	150,14	177,67	195,54
a) Achat de matériel de transport	25,92	34,21	39,50	41,53	49,50	62,10	68,01
b) Utilisation de matériel de trans- port par le propriétaire	41,47	47,28	53,49	67,96	83,54	97,27	107,73
c) Transports urbains, transports par chemin de fer vicinaux ou par autobus interurbains	4,22	4,23	4,44	4,48	4,58	4,85	5,64
d) Transports par chemin de fer .	5,67	6,06	6,49	6,82	7,12	7,46	7,81
e) Autres services de transport ..	3,59	3,77	4,07	4,80	5,41	6,00	6,35
11. <i>Communications : P.T.T.</i>	6,27	7,33	8,29	8,88	11,29	12,34	14,59
12. <i>Loisirs</i>	74,90	84,83	96,20	107,86	120,98	137,84	156,09
a) Divertissements	5,60	6,64	7,29	8,55	9,90	11,56	13,14
b) Hôtels, restaurants, cafés	42,55	47,16	52,98	54,98	61,49	67,84	78,51
c) Livres, journaux et périodiques	6,39	7,42	8,36	10,44	12,24	14,02	15,14
d) Autres distractions	20,37	23,61	27,58	33,90	37,36	44,42	49,30
13. <i>Enseignement et recherches</i>	1,81	1,97	2,12	2,55	3,18	3,42	3,73
14. <i>Services financiers</i>	21,51	26,52	33,21	38,74	42,22	55,33	61,06
15. <i>Services divers</i>	6,00	7,05	8,32	9,58	10,45	12,92	14,32
16. <i>Dépenses de résidents belges à l'étranger</i>	23,80	26,50	34,50	37,80	43,00	46,10	55,90
17. <i>Moins : dépenses des non-résidents en Belgique</i>	-20,00	-21,10	-26,80	-29,70	-34,00	-35,40	-44,40
<i>Total des rubriques 1 à 17</i> .	845,30	946,92	1 082,80	1 254,50	1 414,43	1 619,92	1 764,10
<i>Ajustement statistique</i>	2,82	-1,09	-0,41	1,44	-0,38	-1,36	-3,22
<i>Consommation privée</i>	848,12	945,83	1 082,39	1 255,93	1 414,05	1 618,56	1 760,88

(a) Les données étant arrondies, les additions ne correspondent pas toujours.
(b) Données corrigées.

Source : Institut National de Statistique.

Consommation par catégorie de produits
Estimations aux prix de 1970 (a)
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1971 (b)	1972 (b)	1973 (b)	1974 (b)	1975 (b)	1976 (b)	1977
1. <i>Produits alimentaires</i>	189,83	191,94	196,47	203,63	201,19	206,05	204,02
a) Pain et produits à base de céréales	22,04	22,26	22,52	23,10	22,58	22,03	23,48
— Pain et produits de la boulangerie	12,60	12,53	12,44	12,35	12,26	12,15	12,05
— Pâtisserie et biscuits	8,05	8,32	8,62	9,23	8,88	8,01	9,49
— Biscottes, pâtes alimentaires et riz	1,39	1,41	1,47	1,52	1,44	1,87	1,94
b) Viande et produits dérivés	73,85	75,80	76,13	82,01	81,55	82,34	82,14
c) Poisson	7,26	7,36	7,89	8,08	8,12	9,10	9,16
d) Lait, fromage, œufs	19,62	19,72	20,48	20,70	20,59	21,79	22,18
— Lait frais et conservé	8,49	8,68	9,18	8,89	8,72	9,25	9,36
— Fromage	6,94	6,96	7,38	7,91	7,81	8,60	8,69
— Œufs	4,19	4,09	3,92	3,91	4,06	3,94	4,12
e) Huiles et graisses	13,95	14,05	14,43	14,32	13,93	14,13	13,64
— Beurre	8,51	8,51	8,80	8,76	8,78	8,91	8,77
— Huiles et margarine	5,45	5,54	5,63	5,56	5,15	5,22	4,87
f) Pommes de terre, légumes et fruits	28,22	27,67	28,39	28,35	27,65	27,92	25,93
— Pommes de terre	4,60	4,53	4,45	4,38	4,31	3,83	4,00
— Fruits frais exotiques	4,92	5,34	5,94	5,29	5,48	5,54	5,66
— Fruits frais indigènes	5,82	5,45	4,95	5,04	5,29	5,40	4,48
— Fruits secs et conservés	1,02	1,08	1,11	1,03	0,99	1,22	1,13
— Légumes frais	9,85	9,00	9,27	9,57	8,95	8,64	8,83
— Légumes secs et conservés	2,01	2,27	2,67	3,03	2,62	3,30	1,83
g) Café, thé et chicorée	7,57	7,74	7,92	7,79	8,01	7,98	7,70
h) Sucre, confiture, confiserie	11,16	11,06	11,41	11,90	10,92	12,32	11,05
— Chocolat et articles en chocolat	4,73	4,69	4,79	4,96	4,91	5,61	5,16
— Autres produits	6,43	6,37	6,62	6,95	6,01	6,72	5,89
i) Autres produits alimentaires	6,16	6,28	7,29	7,39	7,85	8,43	8,74
2. <i>Boissons</i>	43,37	46,37	50,68	50,00	52,63	53,74	54,23
a) Eaux minérales et limonades	8,71	9,06	9,79	9,67	10,48	11,70	10,80
b) Bière	18,76	19,61	21,06	19,69	19,49	20,68	19,51
c) Alcool	7,29	7,73	8,97	9,92	10,12	9,74	10,76
d) Vin et autres boissons	8,61	9,97	10,86	10,73	12,53	11,62	13,16
3. <i>Tabac</i>	16,02	16,57	17,23	17,06	16,22	15,92	15,36
4. <i>Vêtements et effets personnels</i>	71,21	75,43	78,89	83,48	80,71	87,29	86,90
a) Vêtements à l'exclusion de ce qui suit	52,87	56,74	59,73	63,95	61,72	67,44	67,03
b) Chaussures	9,02	8,96	8,99	9,65	9,40	9,62	9,61
c) Fourrure, ganterie, maroquinerie	3,18	3,46	3,67	3,59	3,71	3,98	3,95
d) Horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, lunetterie	6,14	6,26	6,50	6,30	5,89	6,25	6,31
5. <i>Loyers, taxes, eau</i>	79,87	82,07	84,35	86,60	88,87	91,20	93,39
6. <i>Chauffage, éclairage</i>	39,66	45,53	50,12	49,79	54,25	56,94	59,21
a) Charbon, etc.	8,79	8,53	8,21	7,18	6,01	5,07	4,74
b) Gaz de ville et gaz naturel	4,09	4,92	5,56	6,15	7,29	8,20	9,12
c) Electricité	12,66	14,43	16,08	17,43	20,59	22,58	24,53
d) Gaz en bonbonnes, mazout, bois	14,13	17,65	20,27	19,02	20,36	21,10	20,82

(Suite à la page suivante).

Consommation par catégorie de produits (suite)
Estimations aux prix de 1970 (a)
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1971 (b)	1972 (b)	1973 (b)	1974 (b)	1975 (b)	1976 (b)	1977
7. <i>Articles ménagers durables</i>	81,28	87,67	102,80	114,73	108,91	122,49	127,00
a) Textiles, verre et cristal	20,63	22,15	23,29	25,33	24,48	26,43	26,80
b) Meubles et articles en bois	22,04	25,96	33,01	36,14	32,90	38,97	39,89
c) Articles de tôlerie, de tréfilerie et de laminage à froid; accessoi- res métalliques du bâtiment	13,50	11,85	12,59	13,10	12,10	12,90	13,45
d) Appareils électro-ménagers	9,83	10,47	13,44	16,56	15,76	17,35	16,98
e) Appareils de radio et de télévi- sion	7,80	9,29	11,71	14,13	14,81	17,12	19,72
f) Autres articles	7,48	7,95	8,76	9,47	8,86	9,72	10,18
8. <i>Entretien de la maison</i>	36,54	37,35	39,01	40,07	39,52	41,36	43,23
a) Gens de maison	16,43	16,33	16,30	15,62	15,59	15,24	15,11
b) Articles ménagers non durables	7,38	7,76	8,54	9,24	8,43	9,63	10,58
c) Services d'entretien	12,73	13,26	14,18	15,21	15,50	16,50	17,55
9. <i>Soins personnels et hygiène</i>	65,06	70,90	79,73	84,43	91,14	95,96	101,47
a) Soins personnels (articles de toi- lette, coiffure et soins corporels)	12,89	13,67	14,36	14,75	14,76	14,98	15,15
b) Hygiène (soins médicaux et assi- milés)	52,17	57,23	65,37	69,67	76,38	80,98	86,32
10. <i>Transports</i>	74,58	83,34	87,18	90,51	96,60	103,64	108,47
a) Achat de matériel de transport	23,58	30,24	32,62	31,95	34,64	38,66	40,50
b) Utilisation de matériel de trans- port par le propriétaire	37,93	40,24	41,50	45,18	48,67	52,09	55,02
c) Transports urbains, transports par chemin de fer vicinaux ou par autobus interurbains	4,20	4,13	4,09	4,00	3,96	3,70	4,14
d) Transports par chemin de fer	5,52	5,36	5,32	5,45	5,46	5,41	5,26
e) Autres services de transport	3,35	3,38	3,64	3,94	3,87	3,78	3,55
11. <i>Communications : P.T.T.</i>	6,14	6,29	6,50	6,74	6,61	7,19	7,54
12. <i>Loisirs</i>	69,01	72,87	78,23	80,87	83,25	88,22	90,00
a) Divertissements	5,22	5,90	6,23	6,84	7,22	7,94	8,70
b) Hôtels, restaurants, cafés	38,80	40,32	43,10	42,47	44,86	45,64	45,21
c) Livres, journaux et périodiques	5,93	6,32	6,76	6,83	6,77	6,96	7,43
d) Autres distractions	19,05	20,34	22,15	24,73	24,39	27,68	28,66
13. <i>Enseignement et recherches</i>	1,71	1,76	1,80	1,85	1,89	1,93	1,98
14. <i>Services financiers</i>	20,81	24,64	28,64	29,08	27,63	30,90	32,29
15. <i>Services divers</i>	5,76	6,42	7,13	7,31	7,17	8,19	8,65
16. <i>Dépenses de résidents belges à l'étranger</i>	21,70	22,70	28,10	29,20	31,40	31,00	32,20
17. <i>Moins : dépenses des non-résidents en Belgique</i>	-18,20	-18,00	-21,80	-23,00	-24,80	-23,80	-25,60
<i>Total des rubriques 1 à 17</i>	804,33	853,84	915,06	952,34	963,17	1 018,21	1 040,33
<i>Ajustement statistique</i>	4,40	7,04	16,09	10,75	2,61	5,96	5,61
<i>Consommation privée</i>	808,73	860,88	931,15	963,08	965,78	1 024,17	1 045,94

(a) Les données étant arrondies, les additions ne correspondent pas toujours.
(b) Données corrigées.

Source : Institut National de Statistique.